

Document de Référence 2016

GRUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit  Mutuel

Crédit  Mutuel
Groupe CM11



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2017 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Préambule

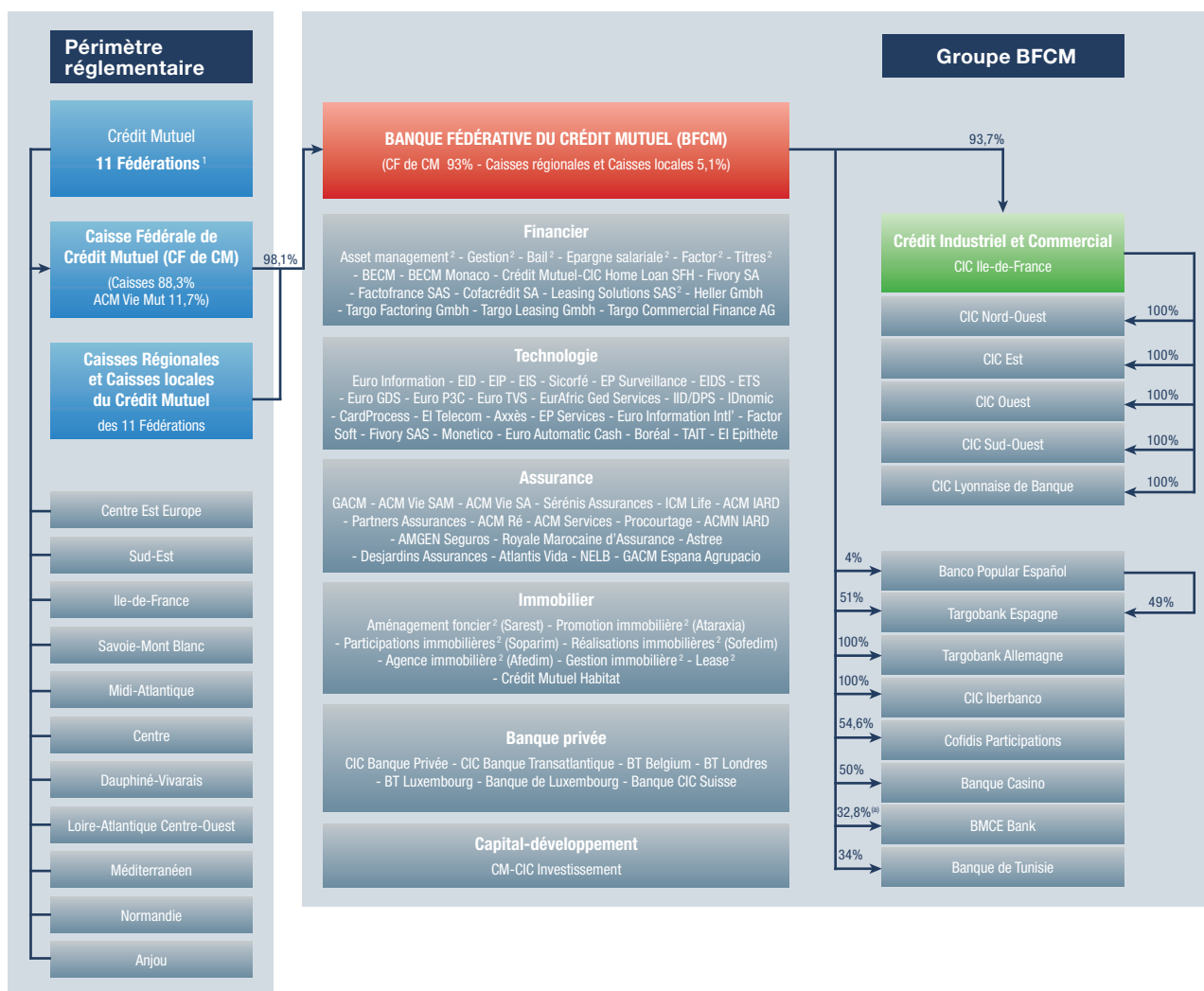
Dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs en se présentant sur plusieurs marchés, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a été conduite, pour répondre à la spécificité de certains marchés, d'élaborer un document de présentation globale du groupe. Le souhait étant de donner le même niveau d'information à l'ensemble de nos investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document de référence reprenant les informations financières du groupe Crédit Mutuel-CM11 et celles du groupe BFCM et qui servira à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (Programme *Euro Medium Term Notes* ; *U.S Medium Term Notes Program* ; *Euro Commercial Paper* ; Titres de Créance Négociables).

Ce document de référence fait office de rapport financier annuel de la BFCM.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 (anciennement appelé Groupe CM11-CIC puis Groupe CM11)

Regroupés sous le nom groupe Crédit-Mutuel-CM11¹, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (également appelé groupe BFCM) sont complémentaires et liés. En effet, outre le contrôle capitalistique du groupe BFCM par le pôle mutualiste, les caisses de Crédit Mutuel des 11 fédérations constituent notamment un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues par la BFCM ; ces dernières rétribuant les courants d'affaires apportés via le versement de commissions aux caisses.

Présentation de l'organisation du groupe Crédit Mutuel-CM11



1. Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivaraais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou.

2. Filiales CM-CIC.

(a) Détention directe et indirecte.

Certaines structures juridiques figurant dans la présentation ci-dessus sont reprises en tant que telle dans la présentation des métiers du groupe Crédit Mutuel-CM11 (point I.1.3) car elles interviennent sur un même métier (assurance, banque privée et capital-développement). D'autres entités telles la BFCM et le CIC peuvent intervenir sur plusieurs métiers via des départements spécifiques (marchés, grands comptes, financements spécialisés...).

1. Dans la suite du document, le mot "groupe" peut être employé seul mais devra s'entendre comme "groupe Crédit Mutuel-CM11".

Les éléments financiers consolidés du groupe Crédit Mutuel-CM11 offrent une vision économique complète des activités du groupe, en incluant des entités non comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM : réseau mutualiste, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE CM-CIC Services notamment.

Passage du Produit Net Bancaire (PNB) du groupe Crédit Mutuel-CM11 au PNB du groupe BFCM au 31/12/2016

La formation du résultat du groupe BFCM s'entend après retraitement des contributions des entités non consolidées dans ce périmètre et après élimination des opérations intra-groupe.

En millions d'euros	
Produit net bancaire groupe Crédit Mutuel-CM11	13 302
Sociétés exclues du périmètre de consolidation BFCM	-4 088
dans le métier banque de détail (périmètre réglementaire...)	-2 889
dans le métier assurance	-70
dans le métier logistique : filiales informatiques	-1 051
dans le métier logistique : divers	-78
Retraitements de consolidation	616
Produit net bancaire groupe BFCM	9 830

Le pôle mutualiste ou le périmètre réglementaire

Le pôle mutualiste est constitué des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations de Crédit Mutuel et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales

Les caisses de Crédit Mutuel, associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 - Moselle, 67 - Bas Rhin, 68 - Haut Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous autres départements), constituent le socle du groupe Crédit Mutuel-CM11. Ce sont des établissements de crédit selon le code monétaire et financier dont le capital est détenu par les sociétaires, à la fois associés et clients. Juridiquement autonomes, les caisses locales collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers.

La fédération et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle pour les caisses locales de ces trois départements. La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R511-3 du code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (assurance, crédit-bail,...).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le périmètre du pôle mutualiste regroupe les fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par les instances de tutelle et qui ont abouti à rendre la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devenue la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi-Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais (Valence) et le Crédit Mutuel Anjou (Angers).

Le pôle capitalistique ou groupe BFCM

Ce groupe est constitué :

- de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe Crédit Mutuel-CM11 qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
- du Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Île de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger.

La BFCM assure également la fonction de centrale de refinancement du groupe Crédit Mutuel-CM11 et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur d'instruments financiers.

Gouvernance d'entreprise au sein du groupe Crédit Mutuel-CM11

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent parmi ces membres leur représentant au district, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le président du district devient de plein droit membre du conseil d'administration de la fédération. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein du groupe Crédit Mutuel-CM11.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre "Gouvernance d'entreprise du groupe Crédit Mutuel-CM11 et de la BFCM", se limitera à présenter les organes d'administration, de direction et de surveillance de la BFCM et, le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme portera tant sur le groupe Crédit Mutuel-CM11 que sur le groupe BFCM.

Liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et du pôle mutualiste du groupe Crédit Mutuel-CM11

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) afin de prévenir toute défaillance (article L511-31 du code monétaire et financier). Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du pôle mutualiste du groupe Crédit Mutuel-CM11 est un mécanisme de solidarité fédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Ce texte prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées "lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation". La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficie d'un agrément collectif pour elle-même et toutes les caisses locales affiliées. L'ACPR a considéré que la liquidité et la solvabilité des caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

Toutes les caisses locales ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel cotisent au fonds de solidarité. La contribution est calculée sur la base du total bilan et du PNB. La contribution annuelle est déterminée de telle manière que son montant, augmenté des remboursements de subventions, permette de couvrir les besoins de subventions des caisses locales déficitaires. Ainsi, le résultat au fonds de solidarité est en principe équilibré. Les caisses locales déficitaires et celles dont le résultat est insuffisant pour verser la rémunération des parts sociales reçoivent une subvention annuelle leur permettant de verser ladite rémunération.

Ces subventions sont remboursables dès "retour à meilleure fortune". Les caisses locales remboursent tout ou partie de la subvention antérieurement reçue, dans la limite d'un montant leur permettant de verser la rémunération des parts sociales B.

Dispositions adoptées au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est notamment chargée, de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. A cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art L. 511-31 du code monétaire et financier).

Toutes les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration confédéral s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe.

Le groupe Crédit Mutuel

Les groupes régionaux

Le groupe Crédit Mutuel est constitué de 18 groupes régionaux :

- 11 groupes régionaux regroupés autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : Centre Est Europe (Strasbourg), Ile-de-France (Paris), Sud-Est (Lyon), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et du Centre-Ouest (Nantes), de Normandie (Caen), du Centre (Orléans), du Dauphine-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille) et Anjou (Angers) ;
- 3 groupes régionaux formant ensemble la caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa : Bretagne (Brest), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Sud-Ouest (Bordeaux);
- Le groupe régional Antilles-Guyane (Fort de France) ;
- Le groupe régional Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- Le groupe régional Nord Europe (Lille) ;
- Le groupe régional Océan (La Roche sur Yon).

Un groupe régional comprend une fédération régionale et une caisse fédérale. Cette dernière peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa.

Les caisses locales et la caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la fédération.

La fédération régionale, organe de stratégie et de contrôle, représente le Crédit Mutuel dans sa région. La caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités ainsi que des prestations de services techniques et informatiques.

Fédération et caisse fédérale sont administrées par des conseils élus par les caisses locales.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel et la Caisse Centrale de Crédit Mutuel

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du code monétaire et financier. Les 18 fédérations régionales, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR) et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) lui sont affiliées.

Au cours de l'année 2016, la CNCM a pris un certain nombre de mesures afin de faire évoluer son fonctionnement et sa gouvernance conformément à la demande de la Banque Centrale Européenne (BCE), son superviseur : modification des statuts, portant principalement sur les questions de gouvernance (conseil d'administration, direction générale, sanctions), clarification du mécanisme de solidarité nationale, préparation d'un texte d'orientation portant sur l'organisation de l'audit interne.

La CNCM représente le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics. Elle assure la défense et la promotion de ses intérêts. Chargée du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés, elle a en charge la cohérence du contrôle prudentiel des groupes régionaux. Garante de la cohésion du réseau, elle assure la défense et la promotion de la marque Crédit Mutuel.

La CCCM, organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales.



SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11 ET DU GROUPE BFCM

I.1 – Le groupe Crédit Mutuel-CM11 et le groupe BFCM	10
I.2 – Chiffres clés – Ratio de solvabilité et notations	13
I.3 – Organisation et métiers du groupe Crédit Mutuel-CM11	15
I.4 – Historique du groupe Crédit Mutuel-CM11 et de la BFCM	28

II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11 ET DE LA BFCM

II.1 – Conseil d'administration de la BFCM	32
II.2 – Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne	47
II.3 – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration	58
II.4 – Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	59

III. ÉLÉMENTS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11

III.1 – Présentation des activités et des résultats du groupe Crédit Mutuel-CM11 ...	64
III.2 – Évolutions récentes et perspectives	81
III.3 – Gestion des risques du groupe Crédit Mutuel-CM11	82
III.4 – États financiers consolidés du groupe Crédit Mutuel-CM11	114
III.5 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel-CM11	190

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE - GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11

IV.1 – Gestion des risques	194
IV.2 – Champ d'application	195
IV.3 – Composition des fonds propres	199
IV.4 – Risque de crédit et de concentration	232
IV.5 – Approche standard	237
IV.6 – Système de notation	238
IV.7 – Techniques de réduction du risque de crédit	243
IV.8 – Titrisation	244
IV.9 – Actions	246
IV.10 – Risque de contrepartie des salles de marché	246
IV.11 – Risque de taux du portefeuille bancaire	246
IV.12 – Risques de marché	246
IV.13 – Risque opérationnel	247
IV.14 – Informations sur les actifs grevés et non grevés	248
IV.15 – Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	249
IV.16 – Ratios réglementaires de liquidité	251

V. ÉLÉMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM

V.1 – Chiffres clés du groupe BFCM	254
V.2 – Rapport de gestion du groupe BFCM	255
V.3 – États financiers consolidés du groupe BFCM	286
V.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM	362

VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

VI.1 – Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	366
VI.2 – États financiers de la BFCM	368
VI.3 – Renseignements relatifs aux filiales et participations	400
VI.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	404

VII. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

VII.1 – Préambule	409
VII.2 – Note méthodologique	412
VII.3 – Reporting RSE – Exercice 2016	416
VII.4 – Table de concordance	429
VII.5 – RSE du pôle technologique	432
VII.6 – RSE du pôle presse	440
VII.7 – Annexe – Liste des entités du périmètre	446
VII.8 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	448
VII.9 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	450

VIII. ÉLÉMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM

VIII.1 – Actionnaires	454
VIII.2 – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	470
VIII.3 – Renseignements divers	472

IX. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IX.1 – Documents accessibles au public	478
IX.2 – Responsable de l'information	478
IX.3 – Responsable du document de référence	478
IX.4 – Responsables du contrôle des comptes	479
IX.5 – Tableau de concordance du document de référence du groupe Crédit Mutuel-CM11	480

X. GLOSSAIRE



PRÉSENTATION

DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11
ET DU GROUPE BFCM

I.1 – Le groupe Crédit Mutuel-CM11 et le groupe BFCM

Le pôle mutualiste (périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (groupe BFCM) constituent ensemble le groupe Crédit Mutuel-CM11.

- Le pôle mutualiste ou périmètre règlementaire est composé des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, du Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou, des caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leurs fédérations respectives et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Cet ensemble détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à plus de 98 %.

- Le pôle capitalistique ou groupe BFCM comprend :
 - la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe Crédit Mutuel-CM11, qui détient notamment le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à hauteur de 93,7% et qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
 - le Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Ile de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
 - des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger.

Au 31 décembre 2016, le groupe Crédit Mutuel-CM11 compte 23,8 millions de clients, 4 587 points de vente et emploie 69 514 collaborateurs.

I.1.1 – Le pôle mutualiste

Les caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire du pôle mutualiste également appelé réseau bancaire Crédit Mutuel-CM11. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d'associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les fédérations, entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement, sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre caisses.

Les caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.)

Initialement au service des caisses de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2012, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des caisses de 10 autres fédérations. L'agrément collectif d'exercice des nouveaux ensembles successifs a été accordé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI).

Le réseau bancaire Crédit Mutuel-CM11 compte désormais 1 380 caisses locales et 2 012 points de vente, 6,9 millions de clients dont près de 5 millions de sociétaires dans 83 départements avec une population de plus de 43 millions.

Les 11 fédérations, les caisses locales de Crédit Mutuel adhérentes à leurs fédérations respectives et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel constituent ensemble le périmètre réglementaire également appelé pôle mutualiste. Les caisses régionales et les caisses locales de Crédit Mutuel des 11 fédérations (5,1%) ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (93%) contrôlent la BFCM.

I.1.2 – Le groupe BFCM

La configuration actuelle de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est issue des opérations de restructuration menées en 1992. Cette réorganisation visait à clarifier les fonctions exercées par les différentes structures du groupe en distinguant l'activité mutualiste relevant de la maison mère (caisses locales, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et fédérations) des opérations de diversification contrôlées par la BFCM, société holding.

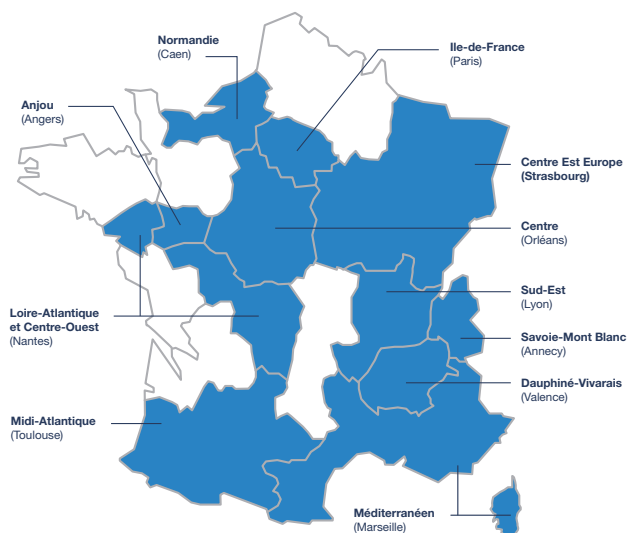
Ainsi, la BFCM porte les filiales du groupe et coordonne leurs activités. Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique. Elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe Crédit Mutuel-CM11. Elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière. La BFCM exerce également la fonction de dépositaire des organismes de placement collectif (OPC).

Dans son rôle de holding, la BFCM détient :

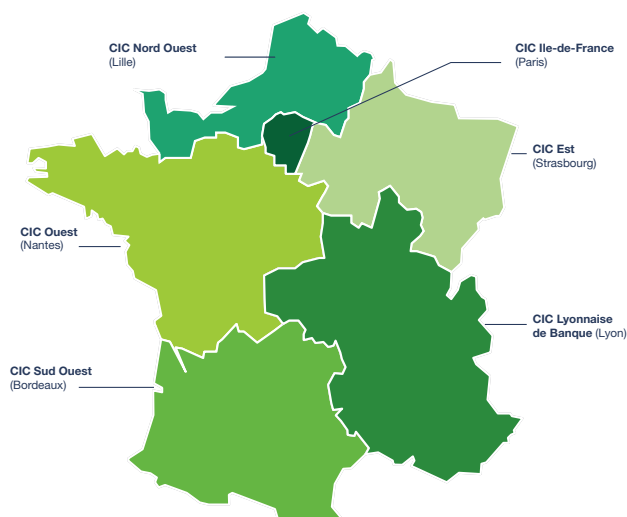
- le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 93,7%, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A (GACM SA) à hauteur de 52,8% qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel, groupe Cofidis, Targobank Allemagne, Targobank Espagne, CM-CIC Asset Management, CM-CIC Factor,...)

La BFCM, le CIC, le GACM et les différents établissements spécialisés par métier constituent ensemble le groupe BFCM.

• Les 11 Fédérations de Crédit Mutuel du pôle mutualiste



• Les banques régionales du CIC



• Groupe Crédit Mutuel-CM11 : l'implantation internationale et les partenariats 2016



- ALLEMAGNE**
- BECM Francfort, Düsseldorf, Stuttgart et Hambourg
 - CM-CIC Leasing GmbH
 - Targobank Allemagne
 - Targo Factoring, Targo Leasing, Targo Commercial Finance

- BELGIQUE**
- CM-CIC Leasing Benelux
 - Banque Transatlantique Belgium
 - Partners (assurances)
 - Cofidis Belgique
 - North Europe Life Belgium

- LUXEMBOURG**
- Banque de Luxembourg
 - Banque Transatlantique Luxembourg
 - ICM Life (assurances)
 - ACM Ré (assurances)

- SUISSE**
- CIC Suisse

- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**
- Cofidis République Tchèque

- CANADA**
- Desjardins Assurances
 - Monetico

- ANTILLES-GUYANE**
- Coopération spécifique

- LONDRES, NEW-YORK, SINGAPOUR ET HONG-KONG**
- Succursales CIC
 - Banque Transatlantique Londres

- ESPAGNE**
- Targobank Espagne
 - Banco Popular Español
 - Cofidis Espagne
 - CM-CIC Bail Espagne
 - GACM España (assurances): AMGEN, Agrupacio AMCI, Atlantis Seguros.
 - TAIT España

- PORTUGAL**
- Cofidis Portugal
 - Margem

- POLOGNE**
- Cofidis Pologne

- ITALIE**
- Cofidis Italie

- MAROC**
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)
 - Royale Marocaine d'Assurance
 - EurAfric Information

- TUNISIE**
- Banque de Tunisie
 - ASTREE (assurances)
 - Information International Developments (IID)
 - Direct Phone Services

I.2 – Chiffres clés – Ratio de solvabilité et notations

Groupe Crédit Mutuel-CM11

	2016	2015 retraité	2014
Produit net bancaire	13 302	12 845	11 973
Résultat d'exploitation	4 273	4 135	3 555
Résultat net	2 624	2 510	2 415
Résultat net - part du groupe	2 410	2 254	2 179
Coefficient d'exploitation¹	62%	62%	63%

1. Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

Total bilan (en milliards d'euros)



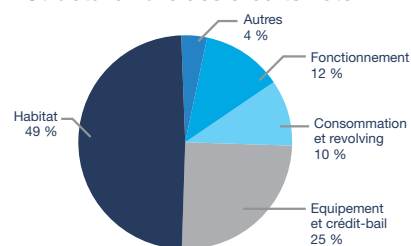
Capitaux propres (en milliards d'euros)



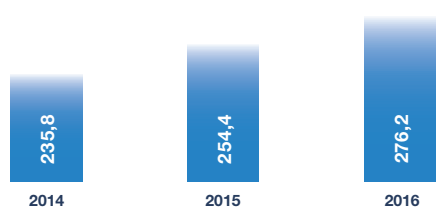
Crédits nets à la clientèle (en milliards d'euros)



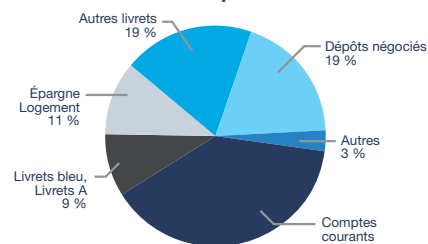
Structure 2016 des crédits nets



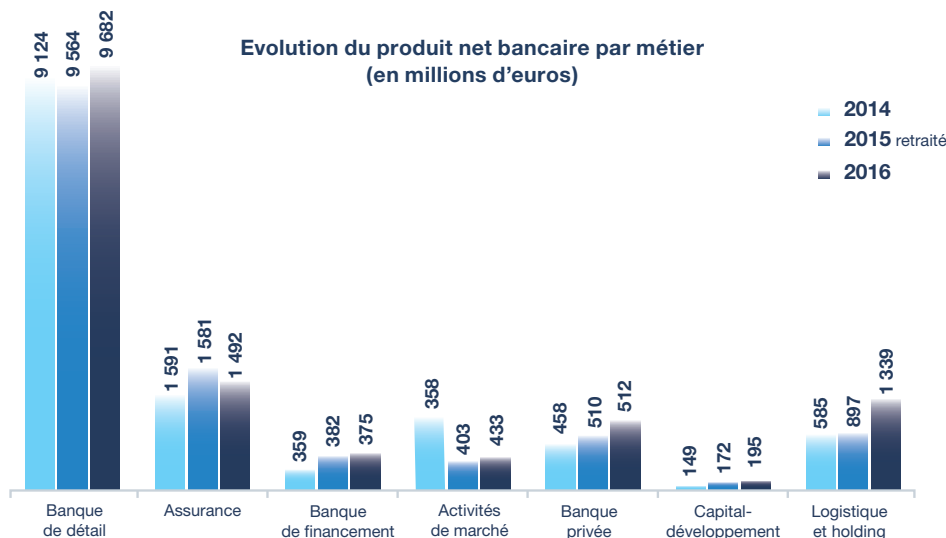
Dépôts de la clientèle (en milliards d'euros)



Structure 2016 des dépôts de la clientèle



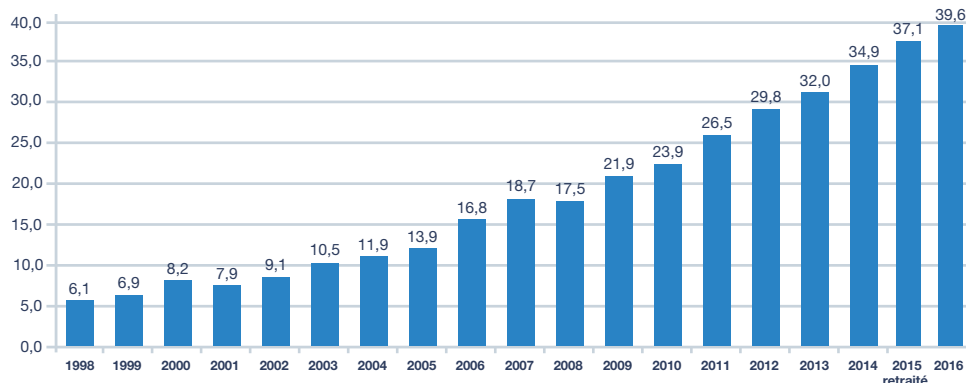
Evolution du produit net bancaire par métier (en millions d'euros)



Ratio européen de solvabilité du groupe Crédit Mutuel-CM11

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres du groupe Crédit Mutuel-CM11 s'élevaient à 39,6 milliards d'euros contre 37,1 milliards à fin 2015 grâce à la mise en réserve du résultat.

Évolution des capitaux propres (en milliards d'euros)



Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) est de 15,0% à fin 2016 et le ratio global de solvabilité¹ s'établit à 18,0% en hausse de 10 points de base sur un an. Ces niveaux sont nettement supérieurs aux exigences de la Banque Centrale Européenne définies lors du *Supervisory Review and Evaluation Process 2017*. En effet, l'exigence de fonds propres CET1 que le groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 7,25% en 2017 et celle relative au ratio global à 9,50% auquel il convient de rajouter le coussin de conservation de 1,25%. L'excédent par rapport aux exigences SREP s'élève donc à 775 points de base en CET1 et 725 en ratio global.

Les fonds propres CET1¹, 31,1 milliards à fin 2016, évoluent de 6,9% et les risques pondérés, 207,1 milliards d'euros, de 7,6% sur un an. Le ratio de levier¹ est de 5,7%.

Notation

Les notations du groupe Crédit Mutuel-CM11 à fin 2016 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles se positionnent favorablement en comparaison française et européenne.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Note à long terme	A	Aa3	A+
Note à court terme	A-1	P-1	F1
Perspective	Stable	Stable	Stable

Au cours de l'exercice, Standard & Poor's, Moody's et Fitch ont confirmé les notations court terme et long terme du groupe Crédit Mutuel-CM11².

Standard & Poor's a rehaussé la perspective de négative à stable en octobre 2016.

Les éléments principaux cités par les agences pour justifier la stabilité et le niveau des notations sont les suivants :

- une solide capitalisation,
- une bonne capacité de génération interne de capital,
- un modèle de bancassurance en France robuste,
- un profil peu risqué des activités.

1. Sans mesures transitoires.

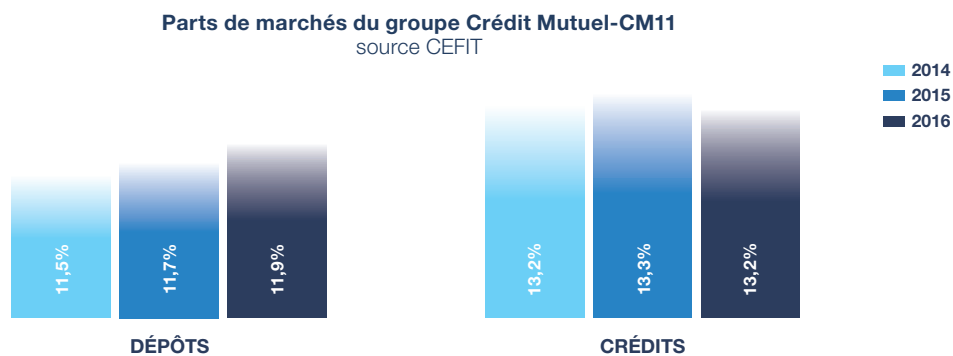
2. Standard & Poor's : notes périmètre groupe Crédit Mutuel ; Moody's et Fitch: notes périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11.

I.3 – Organisation et métiers du groupe Crédit Mutuel-CM11

Le groupe Crédit Mutuel-CM11, via les 11 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les Fédérations.

Le positionnement concurrentiel² est analysé au niveau de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Ainsi, le groupe Crédit Mutuel affiche 17,1% de part de marché en crédits bancaires et 15,5% de part de marché en dépôts.

Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires du groupe Crédit Mutuel-CM11 s'élèvent respectivement à 11,9% (+ 0,2 point) et 13,2 % (- 0,1 point).



Le groupe Crédit Mutuel-CM11 n'a pas commercialisé de nouveaux produits ou exercé de nouvelles activités en 2016.

². Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.
CEFIT : Centralisations Financières Territoriales – Banque de France

I.3.1 – Présentation des métiers du groupe Crédit Mutuel-CM11



I.3.2 – Les métiers du groupe, ses principales filiales et ses activités

I.3.2.1 – La banque de détail, le premier métier du groupe

Cœur de métier du groupe Crédit Mutuel-CM11, la banque de détail représente 69% de son produit net bancaire. Elle regroupe les caisses de Crédit Mutuel, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, les agences Targobank en Allemagne et en Espagne, le groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, téléphonie, télésurveillance et ventes immobilières.

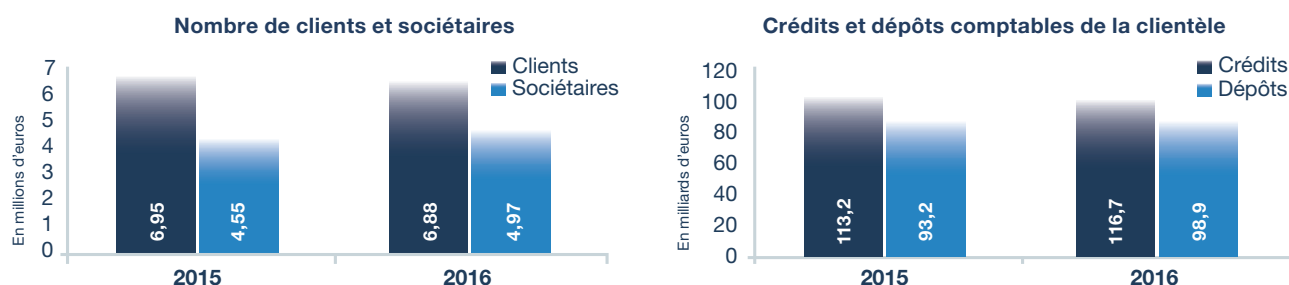
La collecte de ressources dans l'ensemble de ces structures a été dynamique. Les encours des dépôts de la clientèle enregistrent pour la deuxième année consécutive une progression importante : + 8,6% à 276,2 milliards d'euros après + 7,9% en 2015. Les encours de crédits à la clientèle (330,0 milliards d'euros) sont en hausse de 25,8 milliards.

I.3.2.1.1 – Les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel-CM11 en banque de détail

Réseau bancaire Crédit Mutuel-CM11

Le réseau bancaire Crédit Mutuel-CM11, également appelé périmètre réglementaire, a poursuivi le développement de sa base de clientèle qui atteint désormais 6,9 millions de clients dont 6,1 millions de particuliers.

Le nombre de clients, qui sont sociétaires de leur caisse locale de Crédit Mutuel, atteint dorénavant près de 5 millions. Plus de 87% des clients peuvent ainsi participer activement à la vie de leur caisse notamment lors des assemblées générales.

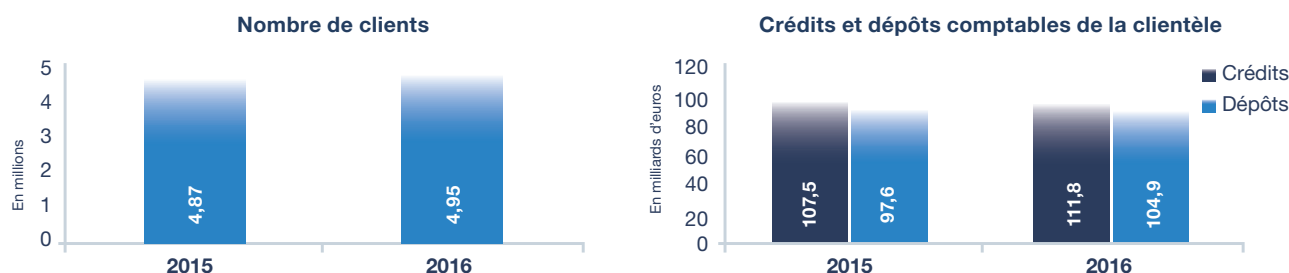


Avec des encours de 116,7 milliards d'euros à fin 2016, les crédits à la clientèle ont progressé de 3,0% (+ 3,4 milliards). Les encours de crédits à l'habitat évoluent quant à eux de 3,6% à 88,6 milliards d'euros et ceux des crédits à la consommation de 3,7%, franchissant la barre des six milliards d'euros (6,2 milliards).

Les encours de dépôts de la clientèle progressent plus rapidement qu'en 2015. Ils atteignent 98,9 milliards soit +5,7 milliards (+ 6,1%). La collecte de dépôts est issue pour l'essentiel des comptes courants créditeurs (3,3 milliards), de l'épargne logement (1,8 milliard) et des comptes sur livrets (1,7 milliard). Par ailleurs, avec un taux maintenu à 0,75% depuis août 2015, le livret Bleu renoue avec la collecte (440 millions d'euros).

Réseau bancaire CIC

Le réseau bancaire constitue le cœur de métier du CIC. Il compte 1 982 agences au 31 décembre 2016, réparties entre le réseau du CIC en Ile-de-France et les cinq banques régionales (CIC Lyonnaise de Banque, CIC Est, CIC Nord Ouest, CIC Ouest et CIC Sud Ouest) et près de 5 millions de clients (4 954 000) en hausse de 1,8% sur un an.



Les encours des crédits à la clientèle ont progressé de 4% à 111,8 milliards d'euros. La hausse des encours est portée par celle des crédits à l'habitat (+ 2,3 milliards d'euros soit + 3,7% à 66,2 milliards). Les crédits à la consommation qui représentent un encours de 5,2 milliards d'euros ont également favorablement progressé de 5,3% sur un an.

Les dépôts de la clientèle, à 104,9 milliards d'euros, ont une nouvelle fois fortement progressé (+ 7,4 milliards, soit + 7,5%) sous l'impulsion des comptes courants (+ 8,2 milliards) qui profitent des faibles taux de rémunération de l'épargne bancaire. Les flux d'épargne logement se sont toutefois élevés à 1,1 milliard d'euros et ceux des comptes sur livrets (y compris livret A) à 1,6 milliard.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM exerce ses activités au plan national et en Allemagne où son maillage a été renforcé en 2016 avec l'ouverture d'une agence "grands comptes" et d'une agence "foncière" à Francfort.

Ses champs de compétences sont constitués par :

- les grandes et moyennes entreprises (GME),
- le financement de la promotion immobilière et des investisseurs immobiliers en France, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère commercial et tertiaire, en France et en Allemagne,
- la gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.

La BECM intervient sur les marchés des entreprises et des professionnels de l'immobilier dans chaque région et avec des seuils d'intervention adaptés. Elle travaille en transversalité avec les banques régionales du CIC et en subsidiarité par rapport au réseau des caisses de Crédit Mutuel-CM11.

En Allemagne, la BECM se développe prioritairement autour de la clientèle des grandes entreprises allemandes et à travers les relations avec les maisons-mères des filiales franco allemandes. Elle apporte sa connaissance des marchés locaux allemands et met son savoir-faire au service de son réseau domestique et de celui des autres entités bancaires du groupe.

Elle distribue les produits et services des autres filiales du groupe dans tous les domaines reliés aux marchés des entreprises et de l'immobilier.

Fort des 408 collaborateurs, son réseau comporte 50 agences dont 37 dédiées au marché des entreprises de proximité et 13 spécialisées dans le financement des professionnels de l'immobilier.

La croissance des crédits tirés au bilan se maintient à un rythme soutenu avec une progression de 8,4%, à 12,4 milliards d'euros.

Les dépôts de la clientèle augmentent de 22,2%, à 13 milliards d'euros, avec une forte collecte en Allemagne portée par la solidité financière reconnue du groupe. Le ratio crédits sur dépôts s'établit à 95,4%.

CIC Iberbanco

Avec 166 salariés (très majoritairement bilingues, voire trilingues) présents dans 35 agences en France, CIC Iberbanco a conquis en 2016 plus de 9 300 nouveaux clients, en progression de 12% par rapport à 2015. Les encours d'épargne progressent de 10,5% sur un an pour atteindre 662 millions d'euros et les encours de crédit sont de 772 millions d'euros, progressant de 27%. L'assurance (+26%, avec 38 200 contrats) et la téléphonie (+ 10%, avec 5 403 abonnés) illustrent aussi le dynamisme du CIC Iberbanco.

CIC Iberbanco poursuit son plan de développement en ouvrant de nouvelles agences. Après Versailles le 1^{er} octobre 2016, deux nouvelles agences sont prévues au premier semestre 2017 en Île-de-France.

Targobank Allemagne

L'année 2016 a été marquée par le lancement d'un nouveau plan à moyen terme - "Targobank 2020" - qui regroupe un ensemble d'initiatives visant à renforcer les activités historiques de la banque, à diversifier les sources de revenus et à optimiser davantage encore la productivité en maîtrisant les coûts.

Ces initiatives ont permis un développement notable des parts de marché de Targobank Allemagne sur le marché du crédit à la consommation (+ 5% par rapport à 2015). La production de prêts personnels a ainsi progressé de plus de 500 millions d'euros (+ 19% à 3,2 milliards) par rapport à celle de l'exercice 2015.

Au 31 décembre 2016, les encours de crédits s'établissent à 12,1 milliards d'euros, en hausse de 7,3% par rapport au 31 décembre 2015.

Les canaux de vente à distance – téléphone et Internet - ont été particulièrement stimulés ; la production de crédits en ligne a progressé de 44% et la production de crédits par téléphone de 63%. Les canaux physiques ont également progressé de manière notable (+ 15%). La banque a poursuivi le développement de ses points de ventes de manière ciblée tout en engageant, en parallèle, un processus de rationalisation de son réseau (regroupement et relocalisation d'agences, ajustement des surfaces).

Les dépôts clientèle continuent également de croître et accompagnent le développement du portefeuille de crédits. Les encours de dépôts clientèle atteignent 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de plus de 1 milliard par rapport à fin 2015.

L'épargne financière a progressé de 439 millions d'euros pour atteindre 10,6 milliards au 31 décembre 2016. L'activité a été dynamisée par le lancement d'une nouvelle offre tarifaire, "Plus-Depot", qui tend à rendre l'activité de gestion de patrimoine de la banque moins dépendante de la santé des marchés financiers.

Targobank Espagne

Banque généraliste détenue à 51% par la BFCM et 49% par Banco Popular Español, avec 125 agences dans les principales zones d'activité économique, Targobank Espagne dénombre près de 135 000 clients, majoritairement des particuliers. Le volume des crédits à la clientèle se situe à 2,1 milliards d'euros à fin 2016 et les encours de dépôts de la clientèle atteignent près de 2 milliards en hausse de 4,3% sur un an.

L'année 2016 a été marquée par la prise de contrôle majoritaire de la filiale par la BFCM (passée de 50 à 51% du capital), accompagnée d'un changement de direction générale.

I.3.2.1.2 – Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils regroupent les filiales spécialisées qui commercialisent leurs produits via leur propre outil et/ou via les caisses locales ou agences du groupe Crédit Mutuel-CM11 : crédit à la consommation, affacturage et mobilisation de créances, crédit-bail, gestion collective et épargne salariale.

Le crédit à la consommation - groupe Cofidis Participations

Le groupe Cofidis Participations, codétenu avec Argosyn (anciennement 3SI), conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que les crédits à la consommation, des solutions de paiement et des services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

Il dispose de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne et du crédit automobile, implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne ;
- Monabanq, banque en ligne ;
- Créatis, spécialiste du regroupement de crédits.

Les financements sont en progression de 15% par rapport à 2015 avec une hausse importante aussi bien en France qu'à l'international avec une croissance en Belgique, Espagne, Portugal, Italie et Europe Centrale.

L'encours de crédits à la clientèle du groupe Cofidis atteint 10,1 milliards d'euros à fin 2016.

L'affacturage et la mobilisation de créances

La filière affacturage en France est désormais articulée autour de CM-CIC Factor, le centre de métier historique du groupe Crédit Mutuel-CM11 pour le financement et la gestion du poste clients, et de Factofrance et Cofacredit, deux sociétés acquises auprès de General Electric Capital en juillet 2016.

Au 31 décembre 2016, le nouvel ensemble représente le quart du marché français, soit :

- un volume de créances achetées de l'ordre de 66,4 milliards d'euros (61,4 milliards en 2015 ; + 8%) ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 13,3 milliards (12,4 milliards en 2015 ; + 7%) ;
- un encours brut à fin décembre de 9,8 milliards (sans variation significative par rapport à l'exercice précédent).

Le crédit-bail

CM-CIC Bail et CM-CIC Leasing Solutions

Dans un environnement porteur mais toujours incertain, CM-CIC Bail a poursuivi son développement à un rythme soutenu. Pour la première fois, la production a dépassé le seuil des 4 milliards d'euros pour s'établir à 4,1 milliards en progression de 8,3 % par rapport à 2015. C'est ainsi que 114.206 dossiers ont été mis en place afin de répondre aux besoins d'investissement des entreprises, des professionnels et des professions libérales, mais aussi des particuliers.

En France, la production des seuls réseaux Crédit Mutuel et CIC a connu une forte progression de 15,9% notamment dans le domaine du financement des biens d'équipement. Près de 24% de l'activité a été réalisée à l'international au sein de nos filiales au Benelux et en Allemagne et de notre succursale en Espagne.

L'année 2016 a été marquée par :

- la poursuite de la dynamique enclenchée sur l'ensemble de nos activités ;
- la montée en puissance des financements locatifs auto destinés aux particuliers ;
- le développement de l'activité à l'international ;
- la mise en place d'enquêtes de satisfaction clients dans le cadre de notre démarche qualité

La société CM-CIC Leasing Solutions, issue de l'acquisition par la BFCM le 20 juillet 2016 des activités de GE Capital en France, est spécialisée dans le financement des biens d'équipement professionnels. CM-CIC Leasing Solutions opère principalement via un réseau de partenaires au travers de crédit-bail, de location financière ou de location opérationnelle sur les marchés de la bureautique, de l'informatique, des matériels roulants et de levage, des matériels médicaux ou encore de production.

Dans un marché du financement locatif d'équipement des entreprises et des professionnels en croissance, la société a mis en place sur l'ensemble de l'année 2016, 35 510 dossiers pour un montant total de 778 millions d'euros d'équipements, correspondant à une croissance annuelle de 2%. Depuis l'acquisition, le montant des financements a représenté 351 millions d'euros.

Si l'encours est encore majoritairement composé de financement d'équipements bureautique et informatique, la société a significativement développé son activité sur les marchés du bâtiment et des travaux publics, de la manutention, du transport et de l'informatique.

Enfin, CM-CIC Leasing Solutions a renforcé en 2016 sa stratégie de transformation digitale à travers la mise en place d'une solution de signature électronique des contrats par les clients ("e-signature").

CM-CIC Lease

La production 2016 de nouvelles conventions de financements sous forme de crédit-bail immobilier au profit des clients des réseaux du groupe s'est élevée à près de 629 millions d'euros, soit une progression de 4% par rapport à l'année précédente, réalisés dans le cadre de 289 nouvelles opérations.

Adapté à de nombreux projets et secteurs d'activité, le crédit-bail immobilier est un mode pertinent de financement à long terme des entreprises et les encours totaux financiers et hors bilan de CM-CIC Lease se sont accrus de 4% durant l'année, croissance identique à celle enregistrée en 2015, et s'élèvent à 4,4 milliards d'euros.

Comme l'année précédente, l'activité a été diversifiée avec une proportion importante de financements de projets de locaux de logistique (28,5% de la production en volume, plus 0,9 point) et de locaux commerciaux (19,9% de la production, moins 2,4 points). Les productions de bureaux et de locaux industriels, ont représenté respectivement 15,2% (- 0,4 point) et 15,3% (plus 1,5 point).

La répartition des encours évolue peu mais tend à s'équilibrer. Ainsi les locaux logistiques et entrepôts représentent 20,1% des encours en proportion stable, les locaux commerciaux 23,7% (en baisse de 1,6 point) et les locaux industriels 21,7% (plus 0,2 point). Le solde des encours concerne des secteurs diversifiés : bureaux (15,9%), santé (8,4%), hôtellerie (7,8%), autres (2,4%).

La gestion collective et l'épargne salariale

CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM)

CM-CIC AM, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel et 5^e société de gestion de la place, a enregistré en 2016 une croissance d'encours de 3,1% sur le marché français passant de 61,8 à 63,7 milliards d'euros, avec une part de marché de 5,50 %³.

3. Source Six Financial Information France.

Cette progression s'explique notamment par la collecte nette de 1,112 milliard d'euros supplémentaires sur les actifs obligataires hors FCPE. Avec des taux courts négatifs, les OPC (Organismes de Placement Collectif) de trésorerie du groupe, parmi les mieux classés du marché⁴ au 31 décembre 2016 (1^{er} quartile pour Union Cash et Union Plus au 31 décembre 2016), affichent une performance positive en 2016.

Concernant les OPC actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrit dans la tendance boursière, marquée par une forte volatilité, tant sur le plan économique que politique (Brexit, élection aux États-Unis, etc). La part relative des encours en OPC actions est cependant restée stable avec plus de 8 milliards d'euros d'encours.

Au cours de l'exercice 2016, CM-CIC Asset Management s'est attaché à accompagner les réseaux pour préparer l'avenir et saisir les opportunités. Pour répondre à l'enjeu majeur d'arbitrage des fonds euros des Assurances du Crédit Mutuel vers des unités de compte, le fonds sur la thématique de croissance CM-CIC Europe Growth a été agréé dans le produit de gestion pilotée "pack UC" commercialisé à partir de septembre.

Par ailleurs, plusieurs campagnes successives de fonds à formules ont été menées générant une collecte globale de plus de 254 millions d'euros. L'année 2016 a également permis le développement commercial de l'offre de gestion flexible, "Flexigestion". Cette offre déclinée en trois solutions d'investissement a permis de collecter près de 140 millions d'euros.

La gamme Europe thématique s'est enrichie d'un fonds CM-CIC Silver Économie. Celui-ci est investi dans des valeurs qui accompagnent la dynamique de vieillissement de la population.

En 2016, la qualité de la gestion de CM-CIC AM a été récompensée par les magazines financiers "Le Revenu" et "Mieux Vivre Votre Argent" :



- Trophée d'Or, pour la meilleure gamme de fonds diversifiés sur 3 ans
- Trophée d'Or, pour le meilleur fonds d'obligations en euros sur 10 ans (*Performances arrêtées au 31 mars 2016. Source Morningstar*)
- Corbeille d'Or, pour la meilleure gamme de fonds diversifiés sur 5 ans (*performances arrêtées au 30 juin 2016. Source : Six Financial Information France*).



Pour la deuxième année consécutive, le Label Performance a été décerné aux fonds CM-CIC Dynamique International, CM-CIC Europe Growth et CM-CIC Entrepreneurs (*performances sur 5 ans, arrêtées au 31 décembre 2015. Source : Six Financial Information France*).

Au titre des appels d'offre, 1 407 milliards d'euros ont été engrangés en 2016, grâce à une équipe renforcée qui est le point d'entrée unique pour le groupe, en partenariat avec la direction des grands comptes du groupe et en synergie avec CM-CIC Épargne Salariale.

En 2016, le développement à l'international s'est poursuivi avec la mise en marché des deux fonds CM-CIC Protective 90 et CM-CIC Europe Growth auprès de Targobank Allemagne. Ces fonds seront également commercialisés en 2017 auprès de Targobank Espagne.

L'exercice s'est achevé par la refonte de l'offre de gestion sous mandat de la société de gestion de portefeuille du groupe, CM-CIC Gestion qui intervient auprès des réseaux CIC, CIC Banque Privée et Crédit Mutuel.

CM-CIC Gestion a vu ses actifs confiés progresser de plus de 10,3 milliards à fin décembre (+ 5%).

Enfin, CM-CIC AM poursuit le développement de son rôle de prestataire comptable en OPC. Son activité s'est encore accrue avec la valorisation de 1 143 portefeuilles internes et externes (dont 428 pour 79 sociétés de gestion externes).

CM-CIC Épargne Salariale

CM-CIC Épargne Salariale, centre de métier du groupe, représentait fin 2016 :

- 7 809 millions d'euros d'encours gérés (+ 3,1%) ;
- 81 118 entreprises clientes (+ 7,0%) ;
- 1 335 409 salariés en gestion (+ 1,8%).

L'évolution des encours a pour origine la collecte nette (+ 119,5 millions d'euros) et la valorisation des encours (+ 72,6 millions d'euros).

L'année 2016 a été marquée par une forte reprise de la production :

- la collecte 2016 progresse de 11,5% comparée à celle de 2015 soit 1 089 millions d'euros,
- les ventes de contrats ont progressé de 25,5% soit 11 820 nouveaux contrats,
- les versements sur nouveaux contrats représentent 130,3 millions d'euros (+ 4,4%).

La décollecte s'élève à 970 millions d'euros (+ 14,8%) s'explique en partie par le dépôt de 70,4 millions d'euros à la Caisse des Dépôts dans le cadre de la loi Eckert.

Autres

Immobilier – CM-CIC Immobilier

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés CM-CIC Aménagement Foncier, Ataraxia Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (SOFEDIM). Elle distribue via CM-CIC Agence Immobilière (Afedim) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM-CIC Gestion Immobilière. Enfin elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

En matière de ventes immobilières neuves, CM-CIC Agence Immobilière affiche un nombre de réservations nettes de 8 804 logements en 2016 en hausse de 34% par rapport à 2015 (+ 2 220) ; CM-CIC Gestion Immobilière a réalisé un cumul de 4 540 locations (+ 14%) ; CM-CIC Aménagement Foncier a comptabilisé 1 110 réservations de terrains (+ 17%). En termes de promotion, Ataraxia Promotion affiche un nombre de réservations de 403 logements en 2016 contre 439 en 2015.

4. Source Europerformance.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a été utilisé modérément en 2016 ; une seule émission de 1 500 millions d'euros à 6,5 ans ayant été réalisée au mois de février.

La légère réduction des besoins de refinancement à moyen et long terme du groupe Crédit Mutuel-CM11 en 2016 ainsi que la présence forte de la BCE sur cette classe d'actifs contraignant par moment ce marché, ont été les principales raisons de cette faible activité.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a néanmoins contribué à hauteur de 15% aux ressources levées sous format public par le groupe sur les marchés financiers et continuera bien sûr par ses opérations, à sécuriser le programme d'émission de l'exercice 2017.

I.3.2.2 – L'assurance, le deuxième métier du groupe

Le Crédit Mutuel a créé et développé la bancassurance depuis 1971. Cette longue expérience permet aujourd'hui à l'activité, exercée à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), d'être pleinement intégrée dans le groupe Crédit-Mutuel-CM11 sur le plan commercial et technique.

Le GACM couvre 10,3 millions d'assurés (+ 3,3%) au travers de 28,6 millions de contrats.

Le métier assurance du groupe Crédit Mutuel-CM11 a continué de se développer en 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 10,8 milliards d'euros, en progression de 2,3%.

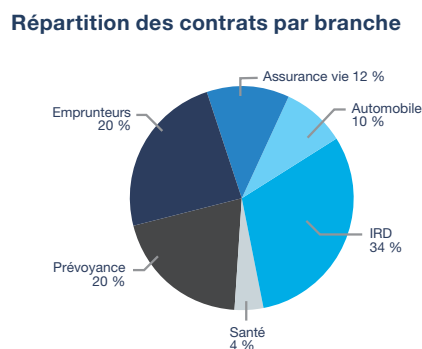
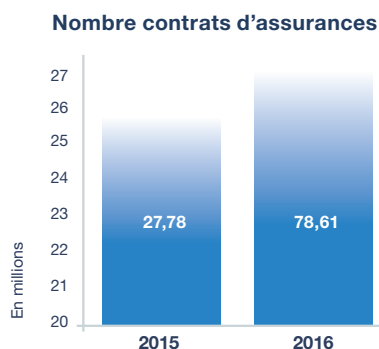
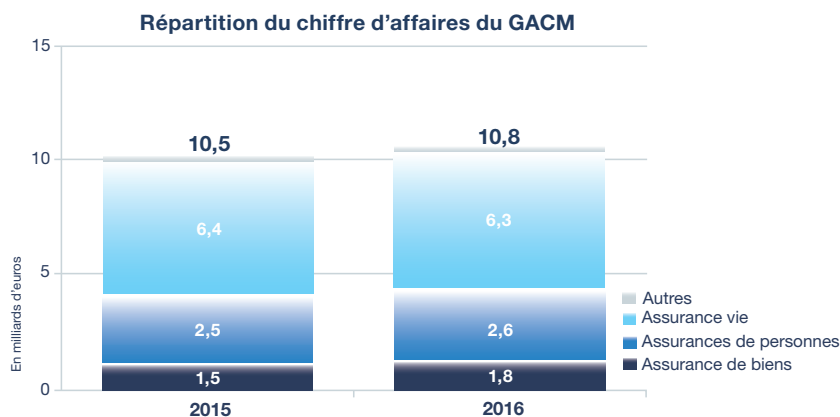
En assurance-vie et capitalisation, à l'image du marché, la collecte brute recule de 1,1% et s'établit à 6,3 milliards d'euros (- 0,6% pour le marché). La collecte nette diminue de 16,7% (marché - 28,6%). Cette baisse s'inscrit dans le contexte actuel de taux d'intérêt très bas qui incite les compagnies d'assurance à freiner la collecte sur les fonds en euros et à promouvoir davantage les unités de comptes (UC). Pour le GACM, la part des UC dans la collecte brute a ainsi progressé pour atteindre 12,7% en 2016 contre 9,0% en 2015.

Le chiffre d'affaires des assurances de biens progresse quant à lui de 4,6%, surperformant le marché (+ 1,5%). 2016 est une année record en termes de production de contrats automobile et habitation, avec respectivement 435 000 et 351 000 contrats vendus. Le marché des professionnels a également connu un développement soutenu.

Un an après sa prise d'effet, la généralisation de la complémentaire santé, initiée par l'ANI (Accord National Interprofessionnel) a réorienté le marché de l'assurance santé, des contrats individuels vers les contrats collectifs souscrits par les entreprises. Dans ce contexte, les réseaux Crédit Mutuel et CIC ont atteint les objectifs de vente de contrats collectifs. L'augmentation des taux d'adhésion et l'équipement des salariés doivent néanmoins se poursuivre. Certains salariés restent en effet attachés à leur contrat individuel, ce que démontre la faible baisse du portefeuille santé individuel (- 0,8%).

La production en prévoyance a progressé très fortement en 2016, avec 223 800 contrats vendus, soit 20,5% d'affaires nouvelles de plus qu'en 2015.

Au total, le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'élève à 2,6 milliards d'euros, en progression de 4,0%.



Enfin, le marché espagnol, 2^e marché pour le GACM représente en 2016 3,7% du chiffre d'affaires assurances, avec 394 millions d'euros de primes émises.

I.3.2.3 – La banque de financement

Le métier de la banque de financement comprend le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc), les activités internationales et les financements réalisés par les succursales étrangères.

Il gère ainsi 16,3 milliards d'euros de crédits (+ 14,9%) et 5,1 milliards d'euros de dépôts (- 18,1%).

I.3.2.3.1 – Les grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Dans un environnement économique fragile, le montant total des engagements de la Direction des grands comptes est resté stable en 2016. L'exposition globale (hors garanties reçues) est passée de 18,5 à 18,6 milliards d'euros (+ 0,3%). Les emplois bilan ont augmenté de façon significative en fin d'année : + 28% (4,6 contre 3,6 milliards à fin 2015). Le hors bilan de garantie (cautions et participations en risque) s'est réduit de 14,4% (4,8 milliards contre 5,6 milliards). Le hors bilan de financement (crédits confirmés non utilisés) s'est légèrement contracté : - 1,6% (9,2 milliards contre 9,4 milliards).

Comme prévu par le plan à moyen terme, le développement de l'activité commerciale a été privilégié. La politique de sélectivité des risques a été poursuivie, ainsi que la recherche d'une moindre concentration des engagements au moyen d'une plus grande diversification sectorielle.

Le coût du risque a été contenu avec une dotation nette de 10,3 millions d'euros pour l'exercice. La qualité du portefeuille reste solide, 87,7% des engagements étant qualifiés d'*investment grade*.

L'environnement de taux d'intérêts négatifs a pesé sur le niveau moyen des marges.

Fin 2016, les ressources comptables s'élevaient à 4,8 milliards d'euros (contre 6 milliards un an plus tôt) dont 3,9 milliards de dépôts à vue. S'y ajoutaient à cette date 0,3 milliard de titres de créances négociables et 9,3 milliards d'OPCVM monétaires (contre 11,8 milliards), hors OPCVM non conservées (8,3 milliards).

Le CIC est intervenu dans 27 syndicats de crédits (contre 28 en 2015), dont plus de 70% étaient liées à des refinancements (prorogation de l'échéance finale, modification ou non du montant du crédit, révision des conditions, le plus souvent en baisse afin de suivre l'évolution du marché).

Pour ce qui est du traitement des flux, les volumes ont progressé de 8,6% passant de 246 milliards à 267 milliards d'euros, dont 67 % pour le compte des investisseurs institutionnels. Sur les 25 appels d'offres traités, 8 ont été couronnés de succès. Dans le cadre de la formalisation de la ligne métier grands comptes au sein du groupe, les effectifs ont été renforcés, et le plan de formation a été intensifié à l'échelon national.

Les projets informatiques menés pour l'amélioration des outils de pilotage de l'activité et de la mesure de la rentabilité se sont poursuivis afin de mieux animer et coordonner l'action des différentes équipes commerciales.

I.3.2.3.2 – Financements spécialisés

Les tendances observées au cours des années précédentes se sont confirmées. Tous les acteurs sont présents sur les mêmes marchés (banques, fonds d'investissements, marchés de capitaux, investisseurs institutionnels). Les actifs disponibles sont insuffisants pour absorber un tel excès de liquidités. Cela a conduit à des tensions sur la rémunération des opérations mais aussi sur les structures.

Malgré cet environnement ultra concurrentiel, l'année 2016 a été bonne en matière d'activité et de résultats. Au 31 décembre 2016, le total des engagements est en progression de plus de 8 % du fait de la conjonction d'une bonne activité commerciale et de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

Financements d'acquisitions

Le groupe accompagne ses clients dans leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, l'activité a été soutenue, en particulier sur le segment *small-mid cap*. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité / risque. Cette approche prudente se traduit par un portefeuille de bonne qualité au profil moins risqué.

Dans un marché marqué par un afflux de liquidités, la baisse des marges et la tension sur les structures se sont fait sentir tant en France que dans les succursales étrangères de la banque.

Le développement de l'activité de gestion pour compte de tiers via notre filiale CM-CIC Private Debt⁵ s'est poursuivi avec l'investissement de la totalité du 1^{er} fonds de dette privée ainsi que du 3^e fonds de mezzanine. En conséquence, l'équipe de gestion dédiée a lancé avec succès au cours de cette année 2016 la levée simultanée de son 4^e fonds de dette mezzanine et de son 4^e fonds de dette senior.

Financements d'actifs

La production est restée satisfaisante sur l'exercice 2016 pour la ligne métier "financements d'actifs et titrisation" malgré un environnement et des perspectives toujours peu favorables sur certains secteurs d'activité : maritime notamment sur le transport de vracs secs et de conteneurs et *offshore* pétrolier qui est resté affecté par une nouvelle baisse des investissements d'exploration /production liée à la faiblesse persistante des cours du brut. Au total 42 transactions ont été entrées en portefeuille en 2016.

La progression d'activité a continué à se faire au travers d'une politique d'investissement prudente et d'accompagnement de nos clients historiques, mais aussi grâce à la conquête de nouveaux clients notamment à Singapour. Dans ce contexte, l'activité aéronautique a de nouveau été le principal contributeur de la production du département.

Les *desks* de Paris et de Singapour ont été particulièrement actifs, grâce notamment au secteur aéronautique à Paris, et aux secteurs de l'énergie et du *shipping* à Singapour portés par un contexte de marché géographiquement plus favorable et la conquête de nouveaux clients. L'activité du *desk* de New York est en baisse en raison d'un contexte particulièrement difficile sur les secteurs para pétrolier et *shipping*. Les opérations de financements optimisés ont contribué une nouvelle fois de manière significative au résultat du département.

5. Filiale non consolidée comptablement.

Financement de projets

Dans un environnement très concurrentiel, l'année a été très active pour la ligne métier "financement de projets" avec 20 projets pour le centre parisien et 13 pour les succursales étrangères (New York, Londres, Singapour/Sydney). La production 2016 a été comparable à celle de 2015 dans un marché globalement en retrait de 15%⁶.

La ligne métier a renforcé et internationalisé son expertise dans le secteur de l'électricité, et plus particulièrement dans l'énergie renouvelable, avec par exemple 17 projets éoliens (dont 11 en France, 3 en Amérique du Nord, 1 en Australie et 2 *offshores* en Europe), mais aussi la participation dans le fonds Méridiam dédié au financement de projets de transition énergétique. À noter également plusieurs projets d'infrastructures : infrastructures télécommunications en Espagne, infrastructures routières en Australie, collèges en France et au Royaume Uni, usine de dessalement en Australie, réseau de chauffage en Suède, aéroport à Lyon. Ajoutons également dans le domaine des ressources naturelles, une usine pétrochimique à Oman et un dossier GNL (Gaz Naturel Liquéfié) en Indonésie.

Par secteur d'activité, la production 2016 se décompose ainsi : 50% en électricité, 36% en infrastructure, 12% en ressources naturelles et 2% en infra télécom. Par zone géographique, elle se répartit comme suit : 65% en Europe, 23% en Asie-Océanie, 6% en Amérique et 6% au Moyen-Orient.

Les activités internationales et les succursales étrangères

L'axe essentiel de la stratégie du groupe Crédit Mutuel-CM11 à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec CIC Développement International, CM-CIC Aidexport et les succursales du CIC localisées à Londres, New York, Singapour, Hong Kong et Sydney, le groupe Crédit Mutuel-CM11 dispose des outils pour répondre à cet objectif.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie également sur les partenariats stratégiques au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie, et, en Espagne, avec Targobank.

2016 a été marquée par la poursuite du développement de crédits acheteurs, d'opérations documentaires et d'émissions de garantie, à l'import et à l'export, dans un contexte de risques géopolitiques élevés et une croissance contrastée des pays émergents.

I.3.2.4 – Les activités de marché

Les activités de marché du groupe sont exercées dans le cadre d'une gestion saine et prudente, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement que pour sa clientèle. Les équipes sont localisées principalement en France, mais aussi dans les succursales de New York, Londres et Singapour.

Le métier de gestion de la trésorerie groupe est effectué pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CM11, incluant le CIC. S'agissant d'une activité de gestion du bilan des banques, ses résultats doivent être inclus dans ceux des autres activités du groupe ou à défaut dans ceux de la holding.

Le métier commercial, sous l'appellation CM-CIC Market Solutions, apporte principalement des services à la clientèle des banques du groupe, et à ce titre leur reverse l'essentiel de la rentabilité dégagée.

Le métier investissement représente *in fine* l'essentiel du résultat net des activités de marché tel qu'il est repris dans cette présentation. Les compétences développées pour compte propre sont proposées à la clientèle au travers de fonds gérés par la filiale Cigogne Management.

I.3.2.4.1 – Refinancement

En 2016, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a été en mesure de se refinancer dans de bonnes conditions sur les marchés. Le faible niveau des taux d'intérêt ainsi que la présence régulière des investisseurs et leur intérêt marqué pour nos émissions ont constitué un cadre favorable.

L'encours total de ressources externes ressort ainsi à 132,8 milliards d'euros à fin décembre 2016 soit une augmentation de 7,2% par rapport à fin 2015 (123,9 milliards d'euros).

La progression des ressources courtes, profitant d'importantes liquidités présentes sur le marché monétaire, explique en très grande partie l'évolution des ressources externes. Les encours de ressources court terme ressortent ainsi à 48,8 milliards d'euros comparés aux 40,8 milliards de fin 2015, soit un accroissement de plus de 19%.

Les ressources levées sur des maturités plus longues, au-delà de 12 mois, affichent un encours de 84 milliards d'euros, soit une quasi-stabilité (+1,1%) par rapport à l'année précédente (83,1 milliards).

Au total, 12,4 milliards d'euros de ressources externes à moyen et long terme ont été émises en 2016 dont 9,5 milliards (76,3%) sous un format d'émissions publiques, le reliquat par des opérations à caractère privé.

Ces 9,5 milliards d'euros émis se décomposent de la manière suivante :

- 3,75 milliards d'euros sous la signature BFCM en format EMTN senior ;
- 2,55 milliards d'euros (équivalents) levés sous format US144A (1,75 milliard USD) et Samourai (121,2 milliards JPY) ;
- 1,7 milliard d'euros émis sous un format subordonné Tier 2 ;
- 1,5 milliard d'euros à 6,5 ans émis sous forme d'obligations à l'habitat (OH) par notre filiale dédiée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Par ailleurs, en 2016, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a fait évoluer le cadre de ses enveloppes de prêts pour PME en les élargissant aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Le groupe a ainsi finalisé un nouveau contrat de 500 millions d'euros sous la nouvelle appellation "prêt pour PME et ETI" fondé sur un potentiel plus large et un intérêt pérenne pour ce type de concours.

Cette situation confortable en matière de liquidité se traduit de la manière suivante à fin décembre 2016 :

- un coussin de liquidités LCR détenu par la Trésorerie centrale de 68 milliards d'euros ;
- un ratio LCR du groupe Crédit Mutuel-CM11 de 140% ;
- une couverture à hauteur de 159% des tombées de ressources de marché sur les 12 mois à venir par la détention d'actifs liquides et éligibles BCE.

6. Source : Project Finance International.

I.3.2.4.2 – Commercial (CM-CIC Market Solutions)

À la suite du rapprochement des activités de CM-CIC Securities avec celles existantes au sein du CIC, une nouvelle organisation des activités commerciales de marché a été mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette direction porte le nom de CM-CIC Market Solutions.

L'ensemble de ces activités a pour finalité d'apporter des solutions de placement, de couverture, de transaction ou de financement de marché mais aussi de post-marché, tant aux entreprises qu'aux investisseurs institutionnels et aux sociétés de gestion. CM-CIC Market Solutions est organisé autour des 5 unités suivantes :

- “Solutions de marché secondaire” : solutions d'exécution et vente directe ;
- “Solutions de marché primaire” : primaire obligataire, primaire action, services aux émetteurs, communication financière ;
- “Solutions de placement” : EMTN structurés ; fonds Cigogne ;
- “Solutions dépositaire” : tenue de compte titres, dépositaire d'OPC ;
- “Recherche globale” : économie-stratégie, recherche actions, recherche crédit.

Le département “Solutions de marché secondaire” intervient du conseil à l'exécution sur une gamme d'instruments variés : couverture de taux, couverture de change, couverture de risque des matières premières, obligations, actions, ETF, dérivés.

Les équipes de solutions globales d'exécution négocient et compensent pour leurs clients sur tous les marchés d'actions européens, nord-américains, sur de nombreux marchés internationaux, sur les actions, les obligations et les dérivés. Elles négocient également les ordres de routage de la clientèle des réseaux Crédit Mutuel et CIC. En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles servent les clients du réseau, des clients institutionnels et des grandes entreprises. Ces activités sont également commercialisées auprès de la clientèle internationale, le cas échéant avec des structures locales.

“Solutions de marché primaire” est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan de CM-CIC Investissement et des financements spécialisés et bénéficie de la couverture commerciale des grands comptes, du réseau et des entités du groupe dont la BECM, CIC Banque Privée, CIC Banque Transatlantique.

En 2016, l'équipe primaire obligataire a participé à 34 émissions obligataires. Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) pour plus de 150 sociétés cotées et non cotées.

“Solutions de placement” recouvre une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du métier “investissement taux-actions-crédits”. Ces activités ont connu un bon développement en 2016, la production ayant été soutenue sur les émissions de crédit de type EMTN tandis que la collecte sur les fonds Cigogne a été bien orientée, permettant une augmentation de 50 % des encours sous gestion pour atteindre 1,9 milliard d'euros.

L'activité “Solutions dépositaire” couvre 2 activités majeures :

- la tenue de compte conservation pour des clients particuliers sous mandat ;
- la fonction dépositaire d'OPC qui comprend les missions réglementaires de la garde des actifs, contrôle de la régularité des décisions des sociétés de gestion et de cash monitoring.

Ces activités sont complétées par un ensemble de prestations de services diverses qui accompagnent ces fonctions principales. L'activité solutions dépositaire est au service de 133 sociétés de gestion, administre plus de 27 000 comptes de particuliers et exerce la fonction dépositaire pour près de 320 OPC, totalisant 26 milliards d'euros d'actifs. Ces clients reconnaissent ainsi le savoir-faire des équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte SOFI et la solidité financière du groupe.

La “Recherche globale” comprend la recherche action, la recherche crédit, la recherche économie et stratégie. La recherche action est positionnée sur des styles très précis, déclinés au sein de l'offre *Investment Opportunities*, répondant aux besoins de gérants institutionnels. La recherche en valeurs françaises s'inscrit dans le cadre de la recherche en valeur européennes développée au sein du partenariat ESN. CM-CIC Market Solutions est membre de ESN LLP, réseau multi local formé d'intermédiaires présents dans 8 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce et France), couvrant 600 sociétés européennes, au travers d'une équipe de recherche de 90 analystes et stratèges, ainsi que de 130 commerciaux et *traders* répartis dans toute l'Europe.

La recherche crédit accompagne le développement de l'activité primaire obligataire. La couverture des émetteurs par la recherche crédit, complétée par un suivi régulier de l'ensemble de la classe d'actif obligataire constitue un facteur de crédibilité au niveau commercial. La recherche économique apporte un scénario économique et un suivi régulier de l'actualité et des indicateurs économiques aux clients de CM-CIC Market Solutions. Elle accompagne également la dynamique commerciale d'autres métiers du groupe (Banque Privée notamment).

I.3.2.4.3 – Investissement taux-actions-crédits (ITAC)

Les équipes réalisent des opérations d'investissement dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés.

En 2016, les marchés économiques ont été marqués par :

- des interventions des banques centrales, et notamment de la BCE confortant les taux d'intérêts à des niveaux très bas et apportant des liquidités abondantes ;
- un contexte géopolitique tendu.

Dans ce contexte de marché, les positions ont été gérées avec prudence. Les résultats sur ces activités de marché, en France et à New York, sont en progrès de 18 %, l'objectif reste d'obtenir une performance positive tout en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités et de privilégier le développement commercial.

Les performances des produits de gestion alternative, issus de l'expertise du métier investissement et proposés à la clientèle, restent de bon niveau. Celles du fonds de gestion alternative Stork, le principal support d'investissement, sont supérieures aux indices comparables avec une volatilité maîtrisée. L'encours global commercialisé a progressé de 6 %.

1.3.2.5 – La banque privée

Le groupe Crédit Mutuel-CM11, via CIC Private Banking, recouvre partout dans le monde l'ensemble des métiers de la banque privée.

À l'international, le groupe dispose d'entités dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse, la Belgique et l'Asie.

Ses enseignes proposent à près de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Le métier totalise 127 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 20 milliards d'euros d'engagements et emploie près de 2 000 collaborateurs.

Ces activités visent à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession. Dans toutes les entités le groupe applique des principes exigeants de conformité juridique et fiscale, tels que décrits dans la politique sectorielle de banque privée.

Chaque entité a un positionnement spécifique, et peut intervenir, en fonction de son marché et de ses compétences, sur d'autres segments de clientèle que la seule clientèle privée.

En France, deux acteurs majeurs interviennent :

- CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises ;
- CIC Banque Transatlantique, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de stock-options.

CIC Banque Privée

Avec 382 collaborateurs répartis dans plus de 50 villes en France, CIC Banque Privée accompagne les grandes familles patrimoniales ainsi que les dirigeants, dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, 191 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier les problématiques et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée.

Toutes les compétences du groupe, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2016, grâce au maintien à un niveau élevé du nombre de cessions d'entreprises et à sa capacité à se positionner sur des opérations de taille significative face à d'autres grands acteurs du métier, CIC Banque Privée a poursuivi son développement et sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

L'année 2016 a notamment été consacrée à l'accroissement des expertises et de leur sécurité : renforcement des offres de *private equity* et d'immobilier, création d'une cellule traitant en liaison avec les régions les dossiers sur mesure les plus complexes, notamment les appels d'offres, renforcement des moyens de la conformité de la filière.

Les encours d'épargne clientèle ont dépassé les 20 milliards d'euros.

Groupe Banque Transatlantique

La Banque Transatlantique a ouvert un bureau de représentation à Barcelone en janvier 2016, après une précédente implantation à Madrid.

La succursale de Londres aura connu en 2015 et 2016 d'importants investissements informatiques et humains afin de mieux couvrir la clientèle française de Grande-Bretagne. La Banque Transatlantique conforte sa position d'acteur majeur sur ses trois grands métiers : la gestion privée, la clientèle des Français vivant à l'étranger et l'administration de l'actionnariat salarié, *stock-options* et attribution gratuite d'actions

À l'international, le réseau CIC Private Banking est essentiellement constitué de :

Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg est l'une des banques de référence du Grand-Duché et se concentre sur ses 5 métiers que sont la banque privée, la gestion d'actifs, les crédits, l'accompagnement des entreprises et les services aux professionnels de la gestion.

En 2016, ses encours en banque privée ont progressé pour atteindre 22,4 milliards d'euros. Elle s'adresse à une clientèle internationale d'entrepreneurs et de familles à la recherche de solutions fiables pour la préservation, la gestion et la transmission de leur patrimoine matériel et immatériel. Elle propose à ses clients une offre de service intégrée, allant du conseil en investissement aux solutions de financement. La Banque de Luxembourg les accompagne également sur des questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

La Banque de Luxembourg a continué de se développer au Grand-Duché, ainsi qu'en Belgique, pays dans lequel elle est implantée depuis 2010. De par sa réputation, elle est régulièrement sollicitée par une clientèle aux besoins parfois complexes : patrimoines importants et diversifiés, activités professionnelles ou privées dans plusieurs pays... À l'écoute de ces besoins, la banque adapte constamment son offre de solutions afin de prendre en compte, par exemple, les demandes de la clientèle en matière d'analyse et de consolidation des avoirs, de *reporting* ou de diversification par rapport aux classes d'actifs traditionnelles. Elle développe ainsi également le volet de la gestion alternative (*private equity*, *hedge*, immobilier, finance sociale, microfinance, etc).

Au début des années 80, la Banque de Luxembourg fut parmi les pionniers dans le développement d'un pôle de compétences destiné aux fonds d'investissement, domaine dans lequel le Luxembourg occupe une place de *leadership* mondial. Depuis lors, la banque fournit aux initiateurs de fonds tous les services nécessaires à la création de leurs structures, à leur administration centrale et à leur distribution internationale.

Première adresse dans les services aux gestionnaires indépendants, la banque offre à ces derniers un accompagnement complet. Les gérants tiers délèguent leurs tâches administratives à la banque, pouvant ainsi se dédier entièrement à la gestion et au développement de leurs fonds de commerce.

En 2016, les activités de banque professionnelle sont en croissance avec un total de 51,6 milliards d'euros, soit 44,7 milliards d'euros d'actifs nets pour les fonds d'investissement et de 6,9 milliards d'euros pour les encours de l'activité "tiers gérants".

Banque CIC (Suisse)

La stratégie de la banque est clairement focalisée sur une clientèle suisse d'entreprises et d'entrepreneurs, avec une approche très globale de leurs besoins à la fois privés et d'entreprises. Cette orientation prise depuis plusieurs années a encore permis un développement important en 2016.

Ainsi, sur une base de clientèle conforme à cette stratégie, et en dépit des turbulences sur les marchés, le volume d'affaires a augmenté et la rentabilité s'est fortement améliorée pour atteindre un niveau satisfaisant.

Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, deux places financières majeures dans ce domaine en Asie.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs défis pour l'ensemble de l'industrie en Asie. Les règlements sont plus stricts alors que les pratiques de conformité et de gestion des risques progressent aux normes internationales. L'industrie connaît une vague de consolidation tandis que le marché reste fragmenté et caractérisé par une concurrence intense entre les acteurs, entraînant une détérioration des marges et de la rentabilité. En dépit des différents défis et d'un environnement de marché volatil, CIC Private Banking a généré une forte croissance des produits tirés principalement par les opérations de change et le courtage en valeurs mobilières.

L'activité a continué d'acquiescer de nouveaux clients, de consolider les relations clients essentielles et de saisir les opportunités du marché.

Dans la perspective de 2017, le groupe continuera la dynamique commerciale et définira sa conduite des affaires en ligne avec les fondamentaux du marché et les considérations de risque.

I.3.2.6 – Le capital-développement (CM-CIC Investissement)

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Innovation, CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Conseil), CM-CIC Investissement compte près de 120 collaborateurs répartis en six implantations sur le territoire national ; à Paris (siège), Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg et sept implantations à l'international : Francfort, Zurich, Genève, Londres, Montréal, New-York et Boston.

CM-CIC Investissement décline une offre complète (capital risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), lui permettant de conseiller et d'investir durablement au capital des entreprises pour des montants de 1 à 100 millions d'euros afin de les accompagner dans leur développement, tant en France qu'à l'international.

L'année 2016 s'est déroulée dans une conjoncture volatile et marquée par un excès de liquidités sur le marché du *private equity*, entraînant un niveau élevé des valorisations de certaines sociétés. L'accentuation des tensions géopolitiques risque de perturber le climat des affaires et de ralentir les décisions d'investissements de certaines participations du portefeuille (PME, ETI). Néanmoins, la position d'actionnaire de long terme de CM-CIC Investissement, de par l'utilisation de ses propres capitaux, permet aux sociétés du portefeuille de poursuivre sereinement la mise en œuvre de leurs projets de croissance en disposant du temps long nécessaire à leurs maturations.

Ainsi, en gestion pour compte propre, 288 millions d'euros (dont environ 55 % au capital d'entreprises de taille intermédiaire⁷) ont été investis dans 123 opérations, dont plus de la moitié en accompagnement des lignes du portefeuille.

Les principales prises de participations ont concerné : Biscuit International (Poult), Aries Alliance, Devialet, Lim Group, Altrad, Elisanté, Warning, Imi – Cheval Frère, Maat Pharma, Ieva.

La rotation du portefeuille a été une nouvelle fois très active. Les désinvestissements d'un montant de 322 millions d'euros en valeur de cessions ont permis de dégager 176 millions d'euros de plus-values (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant une nouvelle fois la qualité des actifs. Les principaux désengagements ont porté sur Club-Sagem/Safran, CIT/Citoxlab, Aries, La Compagnie des Desserts, Nature& Découverte, Clinique du Val d'Ouest.

Au 31 décembre 2016, ce portefeuille représente 2,2 milliards d'euros (dont 82 millions en capital innovation) pour près de 408 participations. Il est diversifié et compte une part importante en capital-développement (plus de 60 %).

Les actifs du portefeuille ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 56 millions d'euros. En outre, le stock des plus-values latentes s'est une nouvelle fois accru et a contribué au résultat IFRS.

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé, qui a suspendu ses émissions de FIP et FCPI depuis 2015, a poursuivi la gestion des fonds existants. Les fonds sous gestion se sont élevés à 233,6 millions d'euros, après remboursement de 82 millions à leurs souscripteurs et la clôture de trois fonds.

L'activité de CM-CIC Conseil a réalisé une année 2016 en légère amélioration avec 9 opérations dans un marché des fusions acquisitions toujours très concurrentiel.

7. Entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros.

I.3.2.7 – La logistique

EI Telecom – EIT

L'opérateur *full MVNO* (*Mobile Virtual Network Operator*) du groupe, commercialise ses offres sous cinq marques différentes : Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Cofidis Mobile et Auchan Telecom ; il est le seul opérateur associant les offres de téléphonie et les produits et services bancaires.

L'année a été marquée pour EI Telecom par la poursuite du développement dans le segment B to B au travers de trois axes : le *retail*, tourné essentiellement vers le réseau bancaire (offres ciblant les TPE et PME), le *wholesale*, une nouvelle offre développée par EI Telecom pour fournir un accès mobile à des grands comptes ou des MVNO entreprises ou grand public et enfin, la poursuite du développement d'une activité marque blanche avec les réseaux de distribution externe (signature d'un accord avec Cdiscount).

EI Telecom a connu une croissance nette positive de l'ordre de 50 000 clients pour un parc global de 1 566 000 clients. En 2016, EI Telecom atteint son plus haut chiffre d'affaires et son plus important résultat net depuis sa création soit respectivement 436 millions d'euros (+7% par rapport à 2015) et 16 millions.

A la fin 2016, EI Telecom maintient et consolide sa place de premier MVNO français tant en nombre de clients, de chiffre d'affaires généré sur l'année, qu'en termes de résultat net. Par ailleurs, EI Telecom est le seul *full MVNO* raccordé en 2G/3G/4G aux trois principaux opérateurs de réseau : Orange, SFR et Bouygues Telecom.

Euro Protection Surveillance – EPS

La filiale de télésurveillance du groupe Crédit Mutuel-CM11 a poursuivi en 2016 son développement et compte désormais 415 000 abonnés (+ 6,5%) dont 400 000 contrats actifs en télésurveillance (+ 6,7%) et près de 12 200 en téléassistance (+ 4,2%). EPS conforte ainsi sa place de numéro un de la télésurveillance résidentielle en France en détenant environ 31% du marché⁸.

Le chiffre d'affaires 2016 atteint 150 millions d'euros (+ 5,4%) et le résultat net 23,6 millions (+ 13,3%).

Le portefeuille électronique Fivory

Le portefeuille électronique développé par le groupe a multiplié en 2016 ses partenariats pour apporter une réponse adaptée aux nouveaux usages de consommation, en dématérialisant à la fois le paiement et les éléments du parcours d'achat, quel que soit le canal de distribution utilisé. En juin 2016 Auchan, Oney et Mastercard entrent au capital et en octobre 2016 un accord est passé avec BNP Paribas pour développer en partenariat une solution innovante qui capitalisera sur les acquis et partenaires de chacun (sous réserve de l'autorisation préalable de la Commission Européenne au titre du contrôle des concentrations).

8. Source : Atlas de la sécurité 2016 / données internes.

I.4 – Historique du groupe Crédit Mutuel-CM11 et de la BFCM

I.4.1 – Les origines du Crédit Mutuel

A la fin du XIX^e siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888) développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail...), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires,
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires,
- une organisation démocratique : une personne égale une voix,
- la libre adhésion,
- le bénévolat des administrateurs,
- des circonscriptions géographiques limitées,
- l'excédent financier n'est pas distribué,
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine...

I.4.2 – Les principales dates

1882 : Création de la première caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau.

1885 : Création des Fédérations de Basse-Alsace et de Haute-Alsace.

1895 : Ouverture, à Strasbourg, d'une agence de la Caisse Centrale de Neuwied.

1897 : Création de la Fédération de Lorraine.

1905 : Création de la Fédération d'Alsace-Lorraine.

1919 : Création de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1958 : Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national.

La Fédération d'Alsace-Lorraine devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.

La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).

1962 : Création du Centre Mécanographique du Crédit Mutuel, ancêtre du GTOCM (Groupement Technique des Organismes du Crédit Mutuel).

1971 : Création des Assurances du Crédit Mutuel.

Ouverture du centre de formation du Bischenberg.

1972 : Élargissement à la Franche-Comté, le Groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et Franche-Comté.

1992 : Restructuration des entités de siège :

- fusion de l'ex Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe.
- transferts de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Economie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM.
- changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM

Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) naît de l'union des deux fédérations d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté et Centre-Est (Bourgogne-Champagne).

1993 : Partenariat du CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud Est (CMSE).

1998 : La BFCM acquiert 67 % du capital du CIC pour 2 milliards d'euros.

La Banque de l'Economie Crédit Mutuel prend la dénomination de Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM)

2001 : La BFCM acquiert les 23 % du CIC encore détenus par Groupama.

2002 : Partenariat CMCEE et CMSE avec le Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF).

2002 : Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC (bancassurance, moyens de paiement, participations, etc)

2004 : La Chambre Syndicale s'élargit à son tour aux fédérations du CMSE et du CMIDF.

Les ACM débutent la diffusion de contrats auto dans le réseau de Sa Nostra, aux Baléares.

En partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, Euro Information crée deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).

Le CIC prend une participation de 10% dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avec laquelle elle va coopérer dans la distribution de produits financiers, bancassurance, immobilier, crédit à la consommation et crédit-bail.

2006 : La Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc adhère à la Caisse interfédérale désormais commune à 4 Fédérations.

2007 : Le 14 mars 2007, acquisition de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par CIC Private Banking - Banque Pasche avec effet rétroactif au 01/01/2007.

En avril 2007, la BFCM s'est portée acquéreur du Groupe Républicain Lorrain, qu'elle contrôle à 100%, en rachetant des actions dans diverses sociétés du Groupe pour un montant global de 73 millions d'euros.

Le 15 juin 2007, la BFCM annonce la création de sa filiale CM-CIC Covered bonds et le lancement par cette dernière d'un programme EMTN ("Euro Medium Term Notes") de 15 milliards d'euros.

2008 : Le groupe CIC augmente sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur de 10% à 15%.

La BFCM acquiert le 05 juin 2008, 100% du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español.

Le 27 juin 2008, la BFCM prend la majorité du capital de l'Est Républicain via la société France Est.

Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue de la prise de participation et le contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Le 5 décembre 2008, la BFCM acquiert 100% du capital de Citibank Allemagne.

2009 : La Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, désormais commune à 5 Fédérations.

La BFCM et 3 Suisses International ("3SI") annoncent le 23 mars 2009, la réalisation définitive de la prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations. Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51% de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67% par la BFCM. Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que la BFCM porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

2010 : Le groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne avec la création d'un réseau avec Banco Popular), élargissant son activité et son champ d'action.

Le 12 mai 2010, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe prend la dénomination de Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) marquant ainsi l'élargissement de son périmètre d'action via les différents partenariats existant et à venir.

2011 : Les fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, du Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranéen adhèrent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désormais commune à 10 Fédérations.

Le groupe a renforcé ses liens avec la grande distribution. Fort de ses capacités technologiques, il a conclu un partenariat avec le Groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers. La Banque Casino est ainsi détenue à parité par les deux enseignes associées.

2012 : La Fédération du Crédit Mutuel Anjou adhère à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel désormais commune à 11 fédérations de Crédit Mutuel. Le 10 mai 2012, la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM) prend la dénomination de Banque Européenne du Crédit Mutuel.

2013 : En avril 2013, le groupe Crédit Mutuel-CM11 et le mouvement Desjardins –premier groupe financier coopératif du Canada- crée la société Monético International. Cette société, basée à Montréal, offrira des solutions de paiement innovantes pour la clientèle de commerçants des deux institutions financières.

La BFCM et le groupe 3SI (ex-3 Suisses International) ont signé en avril 2013 un ensemble d'accords permettant à la BFCM de détenir directement ou indirectement le capital de Cofidis Participations à hauteur de 54,63%.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11, par l'intermédiaire d'Euro-Information, a par ailleurs conclu en avril 2013 un nouveau partenariat avec Banco Popular Espanol SA pour la création d'une co-entreprise détenue à 50% dont l'objet sera la gestion de l'activité globale d'un parc d'automates implantés en Espagne.

En septembre 2013, El Telecom (EIT) et Auchan France ont décidé de nouer un partenariat se concrétisant par l'acquisition par EIT des clients Auchan Telecom et par l'exploitation de la marque Auchan Telecom par EIT.

2014 : La CF de CM et la BFCM ont procédé à une augmentation de capital en juillet 2014 qui s'élève respectivement à 2 562 millions d'euros et à 2 700 millions d'euros.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 a cédé en mars sa participation de 7% dans Banca Popolare di Milano. Le groupe a également porté sa participation dans Banque de Tunisie à 34%

2015 : La CF de CM et la BFCM ont procédé à une augmentation de capital en juillet 2015 qui s'élève respectivement à 1 294 millions d'euros et à 1 409 millions d'euros.

Monétique : accord entre Crédit Mutuel et UnionPay International portant sur l'acceptation des cartes UnionPay International par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Après l'intégration d'Agrupació en 2012, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel fait l'acquisition d'Atlantis, réalisant ainsi un pas supplémentaire dans sa stratégie d'implantation en Espagne.

Le groupe Cofidis Participations a poursuivi en 2015 sa stratégie de développement avec l'acquisition de la société Banif Mais (juin), spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion implantée au Portugal, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne et la société Centax (mars), spécialisée dans la garantie des paiements par chèques ou par carte dans la distribution, implantée en Italie.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 fête 10 ans d'activité dans la téléphonie. Un nouveau partenariat signé avec Bouygues permet à l'opérateur du groupe, El Telecom, d'être le seul opérateur de réseau mobile virtuel à avoir signé trois contrats full MVNO 4 G (SFR, Orange et Bouygues). La BFCM entre en négociations exclusives pour acquérir les activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France et en Allemagne.

2016 : Le 31 mars 2016, le groupe Crédit Mutuel-CM11, par l'intermédiaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, a exercé une option d'achat d'actions afin d'acquérir 1,02 % du capital social de Targobank Espagne dont Banco Popular était titulaire. A l'issue de cette opération, le capital de Targobank Espagne est détenu à 51,02% par BFCM et 48,98% par Banco Popular, et BFCM a le droit de désigner la majorité des administrateurs de Targobank Espagne.

À la fin du deuxième trimestre 2016, le groupe finalise la cession de la Banque Pasche à la banque luxembourgeoise Havilland.

Le 20 juillet, la BFCM acquiert les activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France et en Allemagne. Ces activités seront conduites en Allemagne sous le nom de "Targo Commercial Finance" et en France respectivement sous les noms de "CM-CIC Leasing Solutions" et "Factofrance".



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11 ET DE LA BFCM

II.1 – Conseil d'administration de la BFCM

II.1.1 – Composition du conseil d'administration

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du conseil d'administration figurent ci-après au paragraphe II.2.1.1 du présent chapitre (Article L 225-102-1 du Code de Commerce).

Le conseil d'administration du 25 février 2016 pris acte de l'avis favorable du comité des nominations, donné lors de sa réunion du 16 février 2016, à la cooptation de Monsieur Daniel Rocipon en remplacement de Monsieur Albert Peccoux.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2016 a ratifié la cooptation de M. Damien Lievens en qualité de membre du conseil d'administration, en remplacement de M. François Duret et de M. Daniel Rocipon en remplacement de M. Albert Peccoux.

Cette même assemblée générale a renouvelé pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de MM. Gérard Cormorèche, Étienne Grad, Michel Lucas et Jean-Paul Martin.

Le conseil d'administration du 28 juillet 2016 a renouvelé Monsieur Yves Blanc et Monsieur Dominique Trinquet et a décidé de nommer Monsieur Alain Pupel en remplacement de Monsieur René Barthalay et Monsieur Claude Courtois en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Brunel en qualité de censeurs pour une durée de trois ans.

Le conseil d'administration du 18 novembre 2016 a décidé de renouveler le mandat de Madame Aimée Brutus en qualité de censeur de la BFCM pour une durée de 3 ans.

Tableau de synthèse de la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2016

Mandataire	Représentant	Fonction	Nomination	Echéance
Nicolas Théry		Président du Conseil d'Administration	14/11/2014	30/06/2017
Jacques Humbert		Vice-président	03/05/2006	30/06/2018
Jean-Louis Boisson		Administrateur	03/05/2006	30/06/2018
Gérard Bontoux		Administrateur	06/05/2009	30/06/2018
Hervé Brochard		Administrateur	10/05/2013	30/06/2017
Maurice Corgini		Administrateur	03/05/2006	30/06/2018
Gérard Cormorèche		Administrateur	10/05/2007	30/06/2019
Jean-Louis Girodot		Administrateur	07/05/2008	30/06/2017
Etienne Grad		Administrateur	17/12/2010	30/06/2019
Damien Lievens		Administrateur	30/07/2015	30/06/2017
Michel Lucas		Administrateur	10/05/2007	30/06/2019
Jean-Paul Martin		Administrateur	10/05/2007	30/06/2019
Lucien Miara		Administrateur	13/05/2015	30/06/2018
Gérard Oliger		Administrateur	07/05/2008	30/06/2017
Daniel Rocipon		Administrateur	25/02/2016	30/06/2018
Alain Tetedoie		Administrateur	10/05/2007	30/06/2018
Michel Vieux		Administrateur	11/05/2011	30/06/2017
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	Daniel Leroyer	Administrateur	18/11/2011	30/06/2018

Censeurs :

Jean-Louis Bazille, Yves Blanc, Michel Bokarius, Jean-Pierre Brunel, Aimée Brutus, Claude Courtois, Roger Danguel, Gérard Diacquenod, Marie-Hélène Dumont, Bernard Flouriot, Monique Groc, Robert Laval, Fernand Lutz, Alain Pupel, Alain Tessier, Dominique Trinquet.

II.1.2 – Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la Direction générale

II.1.2.1 – Conseil d'administration

▪ **Nicolas Théry**, président du conseil d'administration

Né le 22 décembre 1965 à Lille (59)

Adresse professionnelle :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association Loi de 1901
	Caisse Centrale du Crédit Mutuel	SA coopérative
	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Association de droit local
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Crédit Industriel et Commercial	SA
	Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	SA
	Assurances du Crédit Mutuel IARD	SA
	Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'Assurance Mutuelle
	Banque CIC Est	SA
Président du conseil de surveillance	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	SA à directoire
	Banque Européenne du Crédit Mutuel	SAS
Membre du conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	Association coopérative de droit local
Membre du conseil de direction	Euro-Information	SAS

▪ **Jacques Humbert**, vice-président du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse	–
Vice-président du conseil d'administration	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
Membre du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Association de droit local
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	SA à conseil d'administration
	Caisse de Crédit Mutuel la Doller	Association coopérative
	DNA	Société Anonyme
	Société de publications l'Alsace	SAS
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	SA
Représentant permanent de la BFCM	Crédit Industriel et Commercial	SA
Administrateur	Editions Coprur	Association coopérative inscrite à responsabilité limitée

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité
Président	Musique Municipale Masevaux
Président	Groupement de l'Union des sociétés de musique Thur-Doller

▪ **Jean-Louis Boisson**, membre du conseil d'administration

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne	–
Président du conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey	Société coopérative
Vice-président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Association de droit local
Vice-président du conseil de surveillance	Banque Européenne du Crédit Mutuel	Société par actions simplifiée
Membre du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Société Anonyme
	Targobank Espagne	Société Anonyme
Membre du conseil de surveillance	Est Bourgogne Média	Société Anonyme
	Euro Information Production	GIE
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	SA

▪ **Gérard Bontoux**, membre du conseil d'administration

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Midi-Atlantique

6, rue de la Tuilerie – 31112 Balma Cedex

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Association
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Société Anonyme à Conseil d'Administration
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Caisse de Crédit Mutuel Toulouse Saint-Cyprien	Société coopérative
Membre du conseil de surveillance	Banque Européenne du Crédit Mutuel	SAS
Représentant permanent de CRCM-Midi Atlantique	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle
Représentant permanent de Marsovalor	Conseil d'administration CIC Sud-Ouest	Société Anonyme

▪ **Hervé Brochard**, Membre du conseil d'administration,
Né le 6 mars 1948 à Colmar (68)
Adresse professionnelle :
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie
17, rue du 11 novembre – 14052 Caen Cedex

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	Association
	Créavenir Normandie	Association
	Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie	Société coopérative
	Caisse de Crédit Mutuel de Caen Ecuyère	Société coopérative
	Norfi	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Société Anonyme à Conseil d'Administration
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
Membre du conseil de surveillance	Banque Européenne du Crédit Mutuel	SAS
Représentant permanent de la CRCM de Normandie	Conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	Centre International du Crédit Mutuel - CICM	Association

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Vice-président du conseil d'administration	Association des Amis de Jean Bosco	Association

▪ **Maurice Corgini**, membre du conseil d'administration
Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)
Adresse professionnelle :
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	–
Membre du conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	Société coopérative
	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Association de droit local
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Caisse Agricole Crédit Mutuel	Société coopérative
	Crédit Industriel et Commercial	SA

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Co-gérant	Cogit'Hommes Franche-Comté	SARL

▪ **Gérard Cormorèche**, membre du conseil d'administration

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Sud-Est

8-10, rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Fédération du Crédit Mutuel du Sud Est	Association déclarée
	Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est	Société coopérative
	Caisse Agricole Crédit Mutuel	Société coopérative de crédit à capital variable et resp limitée
	C.E.C.A.M.U.S.E	Syndicat agricole
Président du conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône	Société coopérative
Administrateur	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association Loi 1901
	Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Cautionnement Mutuel de l'Habitat	Association coopérative
Vice-président	Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural - FCMAR	Association déclarée
	MTRL	Mutuelle Nationale
Censeur	CIC	SA
Représentant permanent de CCM Sud Est	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Gérant	SCEA Jean-Gérard Cormorèche	SCEA
	SARL Cormorèche	SARL
	SCI Cormorèche	SCI
	SCI Ravaille	SCI
Administrateur	Société des Agriculteurs de France	

▪ **Jean-Louis Girodot**, membre du conseil d'administration
 Né le 10 février 1944 à Saintes (17)
 Adresse professionnelle :
 Crédit Mutuel Île-de France
 18, rue de la Rochefoucault – 75439 Paris Cedex 09

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Fédération des Caisses de Crédit Mutuel Ile-de-France	Association déclarée
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	Société coopérative à forme anonyme
	Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Association
Membre du conseil de surveillance	Euro Information Production	GIE
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Île-de-France (CESER IDF)	Administration publique
	Association de moyens du Groupe Audiens	Association
Gérant	Girodot Conseil	EURL
Vice-président	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS)	Association
	Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste	Société coopérative à forme anonyme
	Mutuelle Audiens de la Presse, du Spectacle et de la Communication	Société mutualiste
Membre du conseil d'administration	AFDAS	Association (OPCA)
Membre du conseil de surveillance	WELCARE	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Représentant permanent de la FNPS	Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse	Instance paritaire consultative
Secrétaire général	Fédération Nationale de la Presse spécialisée (FNPS)	Association
	Syndicat de la Presse magazine et spécialisée	Association

▪ **Etienne Grad**, membre du conseil d'administration
 Né le 26 décembre 1952 à Illkirch-Graffenstaden (67)
 Adresse professionnelle :
 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
 34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg	–
Président du conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau	Association coopérative
Membre du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Association de droit local
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	SAS GRAD Etienne Conseil et Développement	SAS
Gérant	SCI Lemilion	SCI

▪ **Daniel Leroyer**,
représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie, membre du conseil d'administration
 Né le 15 avril 1951 à Saint Siméon (61)
 Adresse professionnelle :
 Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie
 43, boulevard Volney – 53083 Laval Cedex 9

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil de surveillance	Soderec	SA à Directoire
Membre du conseil d'administration	Crédit Industriel et Commercial	SA
	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie	Centre International du Crédit Mutuel - CICM	Association
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	Administrateur Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle
	Administrateur Assurances du Crédit Mutuel IARD	SA

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	Association
	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	SA coopérative à conseil d'administration
	Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois	Société coopérative
	Caisse Générale de Financement CAGEFI	Société coopérative
	Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse Normandie	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Assurances du Crédit Mutuel de Maine-Anjou - Normandie	SASU
	Volney Bocage	SASU
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie	Administrateur Volney Développement	SAS

▪ **Damien Lievens**, membre du conseil d'administration

Né le 25 juillet 1970 à Dreux (28)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

Place de l'Europe – 105, rue du Faubourg Madeleine – 45920 Orléans Cedex 9

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	Société coopérative
Vice-président	Caisse de Crédit Mutuel de Brezolles	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre	Société coopérative
	Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre	Association
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Caisse Agricole Crédit Mutuel	Société coopérative
	CNCM	Association
	Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural	Association
Membre du conseil de surveillance	Banque Européenne du Crédit Mutuel	SAS
Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Membre du Conseil d'administration	Centrexpert	Association

▪ **Michel Lucas**, membre du conseil d'administration

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial

6, avenue de Provence – 75009 Paris

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Républicain Lorrain	SA
	Société du Journal l'Est Républicain	SA
	Société d'Édition du journal La Liberté de l'Est	SA
	Dernières Nouvelles d'Alsace	SA
	Banque de Tunisie	SA
	Le Progrès	SA
Président	Crédit Mutuel Cartes de Paiements - CMCP	SAS
	Société de publications l'Alsace	SAS
	SIM (ex-EBRA)	SAS
	International Information Developments	SA
	Direct Phone Services	SA
Censeur	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
Vice-président du conseil de surveillance	CIC Iberbanco	SA
Vice-président du conseil d'administration	Banque de Luxembourg	SA drt lux
Membre du conseil d'administration	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Crédit Industriel et Commercial	SA
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	ASTREE (Tunis)	-
	Banque Marocaine du Commerce Extérieur	SA
	Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	SA
	Caisse de Crédit Mutuel Grand Cronembourg	Association coopérative de droit local
	Dauphiné Libéré	SA
Est Bourgogne Média	SA	
Membre du conseil de surveillance	Manufacture d'impression sur étoffes de Beauvillé	SA à Directoire
	CM-CIC Services	GIE
	CM-CIC Investissement	SA à Directoire
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Conseil de surveillance Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	SA à Directoire
	Comité de direction de Euro Information	SAS
Représentant permanent de Euro Information	Comité de direction de Euro Information Développement	SAS
Représentant permanent du Crédit Industriel et Commercial	Conseil d'administration Banque Transatlantique	SA
	Conseil d'administration Lyonnaise de Banque	SA

▪ **Jean-Paul Martin**, membre du conseil d'administration

Né le 22 octobre 1939 à Metz (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Unions des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz	–
Membre du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Association de droit local
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	CME 57	Association coopérative de droit local
Membre du conseil de surveillance	Targo Deutschland GmbH	SARL
	Targo Management AG	SA
	Targobank AG	SA
Représentant permanent de la BFCM	Assurances du Crédit Mutuel IARD	SA

▪ **Lucien Miara**, membre du conseil d'administration

Né le 17 janvier 1949 à Casablanca (Maroc)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

494, avenue du Prado – BP 115 – 13267 Marseille Cedex 08

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Association
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Société coopérative
	Marseille Euroméditerranée	Société coopérative
	Camefi Marseille	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Centre International du Crédit Mutuel - CICM	Association
Membre du conseil de surveillance	Euro Information Production groupement informatique CM-CIC	GIE
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle
	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie	SA

▪ **Gérard Oliger**, membre du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	–
Président du conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel Pays de Bitche	Association coopérative de droit local
Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel VIE	SA
Membre du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Association de droit local
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA

▪ **Alain Tetedoie**, membre du conseil d'administration

Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

46, rue du Port Boyer BP 92636 – 44236 Nantes Cedex 3

Autres mandats exercés au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	Association
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	Société coopérative de crédit à capital variable
	Cémavie	Fondation reconnue établissement d'utilité publique
Membre du conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Loire-Divatte	Société coopérative de crédit à capital variable
Membre du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
	Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme à capital variable
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société Anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
Président du conseil de surveillance	CM-CIC Services	GIE
Président du comité de surveillance	CM-CIC Immobilier	SAS
Membre du conseil de surveillance	Banque Européenne du Crédit Mutuel	SAS
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel LACO	Investlaco en qualité de Président	SAS
Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle
Représentant permanent d'EFSA	Banque CIC-Ouest au Conseil d'administration	Société Anonyme
Représentant permanent de UFIGESTION 2	CM-CIC Bail au Conseil d'administration	Société Anonyme

Mandats exercés à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président	Thalie Holding	SAS
Représentant de Thalie Holding	La Fraiserie en qualité de Président	SAS
Représentant de Thalie Holding	SCEA La Fraiserie en qualité de gérant	SCEA

▪ **Michel Vieux**, membre du conseil d'administration
 Né le 12 avril 1951 à Gap (05)
 Adresse professionnelle :
 Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
 130-132, avenue Victor Hugo – 26009 Valence Cedex

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel Dauphinois-Vivarais	Association
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	Société coopérative
	Caisse de Crédit Mutuel de Pierrelatte	Société coopérative
	Caisse du Crédit Mutuel de Pierrelatte	Société coopérative
	Caisse du Crédit Mutuel du Dauphiné (CAFIDA)	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Association
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas	Société coopérative
	Caisse de Crédit Mutuel de Loriol	Société coopérative
Membre du conseil de surveillance	Banque Européenne du Crédit Mutuel	SAS
Représentant permanent de la CRCM Dauphiné Vivarais	Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie	Société d'assurance mutuelle

Mandats à l'extérieur du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Vice-président	Association "La Cascade"	Association

▪ **Daniel Rocipon**, membre du conseil d'administration
 Né le 17 février 1948 à Montchanin-les-Mines (71)
 Adresse professionnelle :
 Fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc
 99, avenue de Genève – BP 564 – 74054 Annecy Cedex

Autres mandats au sein du groupe

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Association
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Société coopérative
	Caisse de Crédit Mutuel d'Albertville	Société coopérative
Membre du conseil d'administration	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Centre International du Crédit Mutuel	Association
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Conseil d'administration ACM Vie S.A.M.	Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

II.1.2.2 – Direction générale

▪ **Alain Fradin**, Directeur général
Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)
Adresse professionnelle :
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Autres mandats

Intitulé du poste	Dénomination sociale de l'entité	Forme juridique de l'entité
Directeur général	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Société coopérative à forme anonyme
	Fédération Centre Est Europe	Association de droit local
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	SA
	Crédit Industriel et Commercial	SA
Président du conseil d'administration	CIC Nord-Ouest	SA
	CIC Ouest	SA
Président du conseil de surveillance	Cofidis	SA
	Cofidis Participations	SA
	Euro Information Production	GIE
Vice-président du conseil de surveillance	Targo Deutschland GmbH	SARL
	Targo Management AG	SA
	Targobank AG & CO KGaA	Commandite par actions
	CM Akquisitions GmbH	SARL
	GACM	SA
Membre du conseil de direction	Euro-Information	SAS
Représentant permanent de la FCMCEE	Sofedis	SAS
Représentant permanent du CIC	Membre du Conseil de Direction Euro.Tvs	SAS
Membre du comité de direction	Euro Information Télécom	SAS

II.1.2.3 – Rémunérations des dirigeants

Principes directeurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionariat, composé à 100 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

En conséquence du changement des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 26 février 2015 pour la BFCM et du 11 décembre 2014 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le Président du conseil d'administration, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le contrat de travail du président du conseil d'administration avec la BFCM a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1^{er} mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à Monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour Monsieur Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération actuelle de Monsieur Nicolas Théry à la BFCM (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de président du conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le conseil d'administration a fixé à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédents la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée, à Monsieur Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. Monsieur Nicolas Théry relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Nicolas Théry, ès qualités de président du conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a pris acte que la nomination de Monsieur Alain Fradin, en qualité de directeur général, n'emportait aucune modification dans la situation qui était la sienne jusqu'à ce jour, en qualité de directeur général délégué. Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 avait décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle brute de Monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour Monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédents la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2016, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre

2016 montants en euros ^(a)	Origine	Part fixe	Part variable ^(b)	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	450 000		11 226	6 406	467 632
	CIC	250 000				250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000		5 072	8 688	813 760

2015 montants en euros ^(a)	Origine	Part fixe	Part variable ^(b)	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	450 000		11 286	6 733	468 019
	CIC	250 000				250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000		4 845	8 559	813 404

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la CF de CM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

Pour l'ensemble des personnes du groupe Crédit Mutuel-CM11 répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 précité s'élève à 73 750 000 euros au titre de 2016.

II.1.2.4 – Administrateurs indépendants

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du conseil d'administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque caisse de Crédit Mutuel élit en assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du conseil d'administration. Les caisses élisent, parmi ces membres, leur représentant au district, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le Président du district devient de plein droit membre du conseil d'administration de la fédération, organe politique d'un groupe donné de caisses de Crédit Mutuel. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (caisse locale) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la caisse de Crédit Mutuel, au district et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de district (4 ans).

Toute cessation de mandat de Président de district emporte en pratique cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

II.1.2.5 – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

En raison du statut de bénévole des administrateurs et du code de d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard de la BFCM et leurs intérêts privés.

II.2 – Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

II.2.1 – Préparation et organisation des travaux du conseil

II.2.1.1 – Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

La BFCM se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Elle ne se réfère cependant pas au code Afep-Medef sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités du groupe Crédit Mutuel, dont la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) qui détient 92,99 % du capital (directement et indirectement).

Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

- 1°. Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe lors de sa nomination ou de son renouvellement, une déclaration sur l'honneur dans laquelle il atteste être en pleine capacité d'exercer son mandat.
- 2°. Limite d'âge : la composition du conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs.
- 3°. Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par le cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).
- 4°. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration : la loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée en 2014 et en vigueur au 1^{er} janvier 2017 n'est pas applicable à la BFCM (seuil de salariés non atteint).
- 5°. Administrateurs indépendants : la BFCM dispose d'un conseil d'administration composé de sociétaires élus par leurs pairs en assemblées générales dans des fonctions de membre de conseil d'administration ou de surveillance de caisse locale. Ces sociétaires élus de caisses locales peuvent ensuite être élus par leurs pairs au sein des caisses régionales, des districts et/ou des fédérations de Crédit Mutuel répartis sur le territoire du périmètre Crédit Mutuel-CM11. Ces fonctions d'élus obéissent à un certain nombre de principes et de valeurs coopératifs propres au groupe Crédit Mutuel telles que le respect des règles formalisées dans un code d'éthique et de déontologie, telles que le respect des valeurs et des textes, le respect de la personne, le devoir de bonne gestion, l'obligation de formation, la confidentialité, le devoir de réserve, le bénévolat et l'indépendance des élus, et la prévention des conflits d'intérêts. En tant que tels, ils exercent leurs fonctions avec indépendance, intégrité d'esprit et honnêteté.

II.2.1.2 – Les travaux du conseil en 2016

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 67 % et 89 % (78 % en moyenne).

La réunion du 25 février a été principalement dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2015, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance du compte rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 22 février. Pour les activités de holding, le conseil a décidé de renouveler pour un an les autorisations d'émissions obligataires et les programmes de titres de créances négociables pouvant être réalisées par la BFCM.

Le conseil a pris acte de l'avis favorable du comité des nominations, donné lors de sa réunion du 16 février 2016, à la cooptation de Monsieur Daniel Rocipon en remplacement de Monsieur Albert Peccoux. Il a également décidé d'accorder un supplément d'intéressement de 0,5 % de la masse salariale.

Lors de sa deuxième séance, le 28 juillet, le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du groupe BFCM pour le 1^{er} semestre 2016, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 27 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes. Le conseil a renouvelé Monsieur Yves Blanc et Monsieur Dominique Trinquet et a décidé de nommer Monsieur Alain Pupel en remplacement de Monsieur René Barthalay et Monsieur Claude Courtois en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Brunel en qualité de censeurs pour une durée de trois ans. Le conseil a approuvé le rapport du comité de suivi des risques groupe du 6 avril 2016, les règles de fonctionnement du comité des risques de marché ainsi que les politiques sectorielles banque privée du groupe.

Il a également pris acte du déclassement et du maintien de conventions réglementées. Pour finir, le conseil a donné son agrément à l'affiliation de cinq caisses de Crédit Mutuel.

Réuni le 18 novembre 2016, le conseil d'administration a examiné la situation du 3^e trimestre 2016 et le budget. Le conseil a pris connaissance des rapports du comité d'audit et des comptes groupe du 12 septembre 2016, du comité de suivi des risques groupe du 19 octobre 2016, du comité des nominations et du comité des rémunérations du 17 novembre 2016. Le conseil a approuvé les chartes de contrôle périodique réseaux et métiers et pris connaissance des nouvelles lignes directrices en matière de conformité. Il a décidé de renouveler le mandat de Madame Aimée Brutus en qualité de censeur pour une durée de 3 ans.

Lors de sa dernière réunion de l'année, le 8 décembre, le conseil d'administration a accepté, autorisé et approuvé la signature du projet de traité de fusion de la société allemande CM Akquisitions GmbH par la société Banque Fédérative de Crédit Mutuel S.A. Ce même conseil a conféré les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette opération.

II.2.1.3 – Fonctionnement du conseil – Mode d'exercice de la direction générale

Comités internes

Le conseil s'appuie sur quatre comités spécialisés constitués sur un périmètre groupe par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qui nomme tout ou partie de leurs membres. Ces comités peuvent inviter tout expert technique ou tout représentant d'une entité du périmètre groupe dans le cadre de leurs travaux. Il est régulièrement rendu compte au conseil des travaux de ces comités.

Comité des rémunérations

À la suite de la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein, conformément à l'article L511-89 du code monétaire et financier, un nouveau comité spécialisé de quatre membres. La durée de leur mandat est de trois ans, arrivant à expiration à la fin du premier semestre de l'année civile constituant le troisième anniversaire du début de l'exercice de leur mandat.

Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération du Président du conseil d'administration et des membres de la direction générale, et de faire au conseil toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer ses délibérations relatives aux principes de la politique de rémunération de la population régulée de la CF de CM, de formuler un avis sur les propositions de la direction générale en la matière et sur leur mise en œuvre, de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

À ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par le secrétariat général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, en lien avec la direction des risques et la direction des ressources humaines. Le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité se compose de :

- M. Jacques Humbert, Président
- M. André Gerwig
- M. Gérard Bontoux
- M. Bernard Flouriot

Comité des nominations

À la suite de la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein, conformément à l'article L511-89 du code monétaire et financier, un nouveau comité spécialisé de quatre membres. La durée de leur mandat est de trois ans, arrivant à expiration à la fin du premier semestre de l'année civile constituant le troisième anniversaire du début de l'exercice de leur mandat.

Ce comité a pour mission :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur,
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration,
- de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions,
- de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif,
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumettre toutes recommandations utiles,
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte,
- d'examiner périodiquement les politiques du conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés et de formuler des recommandations en la matière,
- de s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

À ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par le secrétariat général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, en lien avec la direction des risques et la direction des ressources humaines. Le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité se compose de :

- M. Jacques Humbert, Président
- M. André Gerwig

- M. Gérard Bontoux
- M. Bernard Flouriot

Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, l'article L512-1-1 du code de commerce, et à celles qui découlent du règlement 97-02 (devenu l'arrêté du 3 novembre 2014) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5 en juin 2009, devenu Crédit Mutuel-CM11 (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est représenté dans cette instance par deux de ses membres et un censeur, à savoir Messieurs :

- Jacques Humbert,
- Damien Lievens,
- Jean-François Jouffray.

Monsieur Maurice Corgini, administrateur de la BFCM, est membre de ce comité et participe à ses travaux.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du groupe et est composé de membres des organes délibérants (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est représenté dans cette instance par cinq de ses membres et deux censeurs, à savoir Messieurs :

- Nicolas Théry,
- Jean-Louis Boisson
- Gérard Bontoux
- Daniel Rocipon
- Michel Vieux
- Jean-François Jouffray
- Jean-Paul Panzani

MM. Nicolas Théry, Jean-Louis Boisson, Gérard Bontoux, Daniel Rocipon, Michel Vieux sont également administrateurs de la BFCM, et participent aux travaux de ce comité.

Déontologie

Le recueil de déontologie qui est aujourd'hui celui du groupe Crédit Mutuel-CM11 a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du groupe souscrit.

Ce code est complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et à la BFCM.

Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

En conséquence du changement des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 26 février 2015 pour la BFCM et du 11 décembre 2014 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard. Cette politique de rémunération a été ratifiée par l'assemblée générale du 27 mai 2015.

Par ailleurs, le conseil d'administration du CIC a validé la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L511-89 et suivants du code monétaire et financier, et du Règlement délégué européen UE n° 604/2014 de la Commission publié le 4 mars 2014 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le Conseil d'administration du 18 novembre 2016.

Au regard de la structure et des valeurs coopératives en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel-CM11, les fonctions d'administrateurs sont exercées à titre bénévole et n'ouvrent droit qu'à remboursement des frais exposés par les administrateurs dans le cadre de leur fonction.

II.2.2 – Le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques

En tant qu'établissement de crédit régulé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la BFCM applique les dispositions de l'Arrêté du 3 novembre 2014. Son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'intègre dans le dispositif global mis en œuvre pour le groupe Crédit Mutuel-CM11.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

II.2.2.1 – Le dispositif général de contrôle interne du groupe Crédit Mutuel-CM11

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

II.2.2.1.1 – Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise.

Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

II.2.2.1.2 – L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du groupe Crédit Mutuel-CM11 répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de fonctions distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes et complémentaires.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (*lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissement, veille réglementaire, déontologie, protection des intérêts de la clientèle...*).

Pour l'exercice de leurs fonctions, les responsables des services de contrôle ont accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature sur la totalité du périmètre du groupe. Ils peuvent déléguer en tant que de besoin à leurs collaborateurs, dans le cadre de missions définies, tout ou partie de leurs prérogatives.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseaux / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une fonction réseaux correspondant à la banque de détail (Fédérations de Crédit Mutuel, banques régionales du CIC, BECM, Targobank Allemagne et Espagne) et une fonction métiers (banque commerciale, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...), avec la nomination pour chacune d'entre-elles d'un responsable exerçant ses fonctions au niveau du groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les deux branches du contrôle permanent, réseaux et métiers, tout en conservant leur organisation propre, sont rattachées à un unique responsable national. Cette évolution conduira progressivement à redéfinir les missions de la fonction centrale de contrôle permanent du groupe.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace, en relation avec les équipes de développement d'Eu-ro-Information ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

Le pôle support s'appuie largement sur les moyens informatiques du groupe.

II.2.2.1.3 – Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du groupe

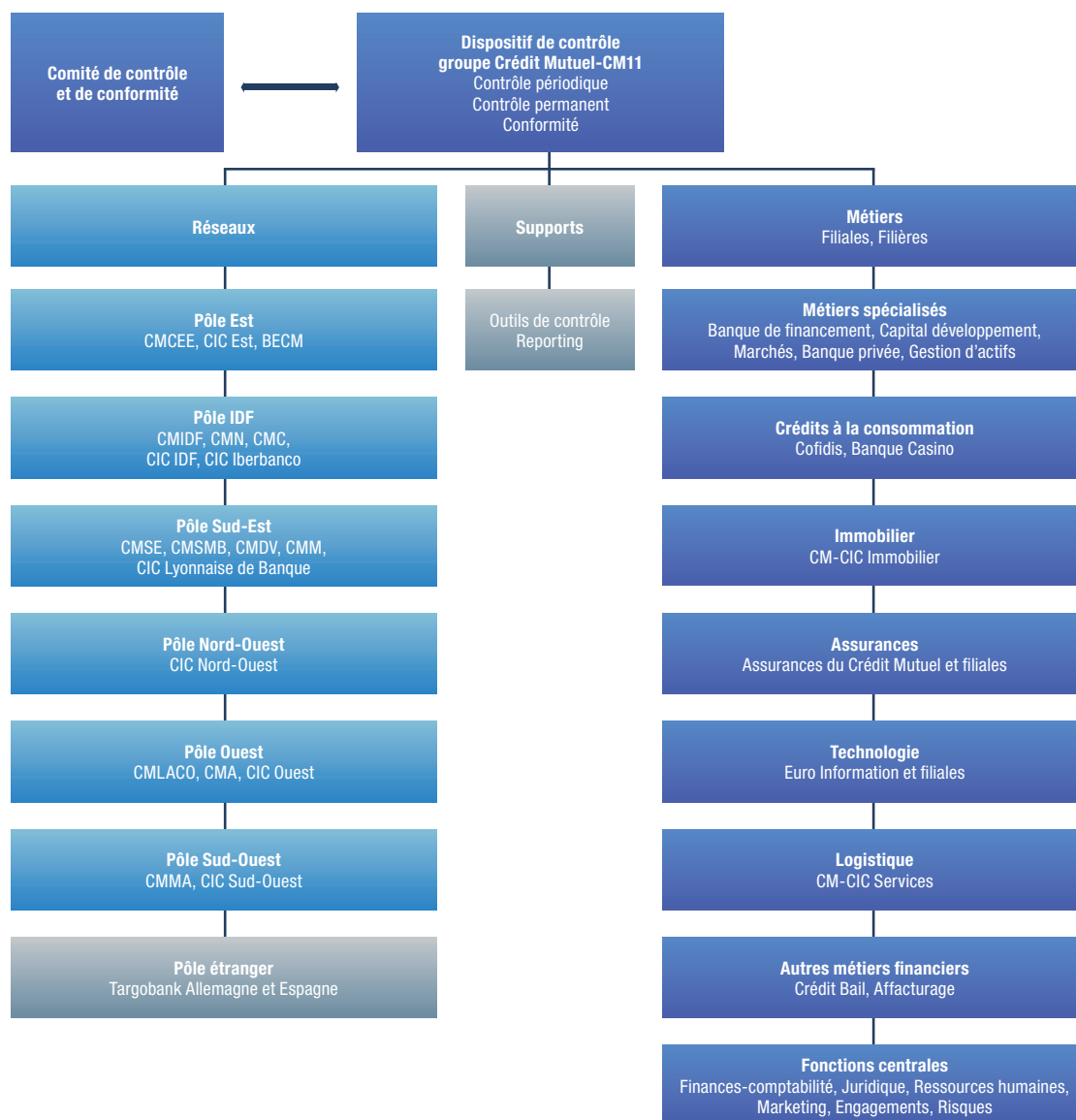
Le Comité de Contrôle et de Conformité (CCC) réunit au moins quatre fois par an les responsables du contrôle périodique réseaux et métiers, les responsables du contrôle permanent réseaux et métiers, le responsable de la conformité et le directeur des risques. L'animation et la coordination du CCC sont assurées par un dirigeant effectif. Ses prérogatives sont :

- d'arrêter les plans de contrôle, examiner les résultats des missions de contrôle effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux menés par le contrôle permanent et la fonction conformité et proposer le cas échéant les améliorations requises aux dirigeants effectifs ;
- d'analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment des autorités de tutelle et suivre la mise en œuvre des recommandations par les entités du groupe ;
- de veiller à la bonne complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle et de la conformité ;
- de valider toute nouvelle procédure de contrôle ou évolution touchant à l'organisation des fonctions de contrôle (exemple : révision des chartes d'organisation du contrôle périodique conformément à un engagement pris envers la BCE).

Le CCC s'est réuni à quatre reprises en 2016 (7 mars, 6 juin, 3 octobre et 28 novembre).

À travers son président, les différents responsables des fonctions de contrôle et le directeur des risques, le CCC rend compte de ses travaux au comité d'audit et des comptes groupe.

Schéma général de l'organisation



II.2.2.1.4 – Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 et à celles qui résultent des normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG) a été mis en place au niveau du groupe Crédit Mutuel-CM11. Le CACG est rattaché à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel qui est l'entité à partir de laquelle s'exerce la surveillance sur base consolidée et la tête de groupe en termes de détention de capital.

Le CACG est composé d'administrateurs représentant les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par fédération), d'un représentant de la BFCM et de deux membres du conseil d'administration du CIC. Le comité élit un président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

L'indépendance des membres du comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Les membres du CACG ont libre accès aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent et conformité) et peuvent également convoquer les responsables opérationnels en fonction des sujets concernés. Les commissaires aux comptes participent aux réunions du CACG consacrées aux arrêtés des comptes annuels et semestriels.

Au plan du contrôle interne et externe, le CACG :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication du rapport annuel consolidé de contrôle interne et de surveillance des risques ainsi que du rapport semestriel de contrôle interne ;
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;

- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

En ce qui concerne les comptes et l'information financière, le CACG :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

S'agissant des risques, le CACG :

- examine l'exposition du groupe aux risques sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contreparties, de marchés, de taux, de liquidité et plus globalement de l'ensemble des risques auxquels le groupe est exposé ;
- examine les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise.

Le CACG s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (22 février, 9 mai, 27 juillet et 12 septembre 2016). Des réunions de commissions, composées de plusieurs membres du CACG, peuvent, en outre, se tenir sur des sujets spécifiques définis en séance plénière (une commission restreinte s'est réunie le 8 décembre 2016 pour approuver les plans d'audit 2017 des contrôles périodiques réseaux et métiers).

Les réunions du CACG, et des commissions, font l'objet de comptes rendus destinés aux organes de surveillance des différentes fédérations, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

II.2.2.1.5 – Le dispositif de surveillances des risques

Les rôles des différentes instances de surveillance des risques, qui s'articulent autour d'un dispositif reposant sur une direction des risques groupe, un comité des risques groupe et un comité de suivi des risques groupe, sont développés ci-après.

La Direction des Risques Groupe (DRG)

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la DRG a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Pour réaliser les missions qui lui sont dévolues (notamment au regard des articles 74 à 83 de l'arrêté du 3 novembre 2014), la DRG a formalisé ses relations avec les correspondants risques sur lesquels elle s'appuie et qui couvrent l'ensemble des entités du groupe. Ces correspondants risques sont désignés par leur structure d'appartenance et peuvent être soit les responsables du contrôle permanent des fédérations du Crédit Mutuel et des banques CIC, soit les responsables ou directeurs des risques dans les filiales et succursales, soit le responsable de la surveillance des engagements.

La DRG assure l'animation de la fonction de gestion des risques du groupe et présente régulièrement tous les éléments intéressant la fonction (bilan général de la situation des risques, nouvelles contraintes et évolutions prudentielles, faits marquants et évolution du groupe sur les principaux risques de solvabilité, liquidité, crédit, opérationnels, etc, points essentiels du tableau de bord trimestriel), afin qu'une bonne information des instances dirigeantes régionales (dirigeants effectifs et organes de surveillance) puisse être assurée.

La DRG coordonne également le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle des autorités de tutelle, à l'aide de l'outil "PRECO".

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Ce comité réunit trimestriellement des dirigeants opérationnels et des responsables métiers, la DRG et la direction générale. Le responsable de la DRG présente et commente un tableau de bord complet des risques de toute nature (crédit, opérationnels, marchés, conformité, etc.) relevant des activités bancaires et non bancaires comme les assurances. Ce comité assure la mesure et la surveillance globale des risques, a posteriori tout autant que prospective, et donne à la direction générale les informations nécessaires pour un suivi détaillé et approfondi des risques du groupe.

Le Comité de suivi des risques Groupe (CSRG)

Ce comité est composé d'administrateurs représentant les fédérations adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et se réunit semestriellement pour procéder à :

- une revue exhaustive des risques auxquels le groupe est exposé (périmètre des entités bancaires et non bancaires, en France et à l'étranger) ;
- l'examen des expositions aux risques sous l'angle de leur qualité, notations, concentration et dépréciations de valeurs ;
- l'analyse des ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) ;
- l'examen de l'évolution des principaux ratios réglementaires et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, les ratios de solvabilité et de levier ainsi que le respect des montants alloués par les organes délibérants notamment dans le cadre de la procédure ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) ;
- l'interprétation de l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres et examiner l'évolution des notations externes.

Le Comité propose aux organes de surveillance du groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la DRG anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du CRG. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

En 2015, le CSRG a approuvé la "Politique de tolérance aux risques" du groupe Crédit Mutuel-CM11 qui constitue un cadre général exprimant les principes fondamentaux en matière de risques. Ils découlent de l'identité mutualiste du groupe et de son choix de la bancassurance de détail. Ce document s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des normes de Bâle 3 qui prévoient que les établissements bancaires doivent élaborer une politique d'appétit ou de tolérance aux risques dont les principes ont été fixés par le *Financial Stability Board* le 18 novembre 2013 dans son document "*Principles for an effective risk appetite framework*".

Le règlement intérieur du CSRG a fait l'objet d'aménagements soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 31 juillet 2015.

II.2.2.2 – Les procédures de contrôle interne spécifiques à la BFCM

Société holding du groupe, propriété de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranée, Loire Atlantique Centre Ouest, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du groupe, toutes soumises au dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport.

Partie intégrante du groupe Crédit Mutuel-CM11, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM gère la trésorerie du Crédit Mutuel et du CIC et intervient sur les marchés financiers. Elle développe une activité d'ingénierie financière et assure la correspondance avec les partenaires internationaux.

CM-CIC Marchés regroupe l'ensemble des activités de marché du groupe Crédit Mutuel CM11, pour refinancer l'ensemble du groupe et gérer ses actifs de liquidité via une équipe de trésorerie centralisée, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle et renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles. Le conseil d'administration du CIC et le conseil d'administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets. Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures) ;
- le Comité des Risques de Marchés (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le comité de crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par la Commission de Décision Engagements (CDE) du groupe.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattachée au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, le secteur "grands comptes" de la BFCM et du CIC a mis en œuvre un regroupement de ses activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures.

Une équipe commune de contrôle interne pour la banque de financement (grands comptes, financements spécialités et international), a été créée en février 2012 et est rattachée directement au Directeur Général Adjoint du CIC et responsable du pôle des métiers spécialisés du groupe. Fonctionnellement, l'équipe rapporte au responsable du Contrôle Permanent Métiers (CPM) pour la partie contrôle permanent et au responsable de la conformité groupe pour la partie Conformité et LCB-FT (lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme).

Un comité de coordination de contrôle interne se réunit une fois par trimestre et a pour vocation de :

- suivre les activités relatives au contrôle permanent et la conformité pour les trois directions au cours du trimestre écoulé ;
- décider des orientations et des missions à confier à l'équipe de contrôle interne et de les suivre.

Il existe une séparation des fonctions entre les équipes commerciales, celles de montage et de la syndication et celle du contrôle.

La séparation entre les équipes commerciales et les équipes de montage permet de s'assurer de la conformité des opérations aux décisions des comités des engagements et de vérifier les conditions de mise à disposition des fonds. L'indépendance de l'équipe syndication, dépendant hiérarchiquement des financements spécialisés, par rapport aux équipes commerciales permet de fournir une vision neutre du risque de syndication à la CDE compétente.

L'équipe de contrôle interne permet de renforcer l'indépendance de la fonction vis-à-vis des services opérationnels. Les travaux liés au contrôle interne sont supervisés trimestriellement par le contrôle permanent métiers et de manière ponctuelle par la conformité groupe.

L'activité dépositaire des sociétés de gestion du groupe ainsi que des sociétés de gestion externes spécialisées dans le capital investissement et la titrisation est dévolue à la BFCM. Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est présenté au contrôle permanent métiers et la conformité BFCM.

Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relation et un processus contrôlé d'analyse à la création et à la modification d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relation et un processus contrôlé d'analyse à la création et à la modification d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée. La BFCM participe à l'actualisation des cartographies de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

Le PUPA (Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité) de CM-CIC Grands Comptes a été également défini, avec une mise à jour régulière. Il s'agit d'un plan de "niveau 2". La majorité des collaborateurs est équipée d'ordinateurs portables permettant le travail à distance ou sur site de repli en cas d'activation du PUPA pour la direction.

Le contrôle périodique est exercé par le contrôle périodique métiers selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au comité de contrôle et de conformité, au CACG et figurent dans le rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

II.2.2.3 – Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

II.2.2.3.1 – Le rôle des organes de gouvernance et du Comité d'Audit et des Comptes Groupe

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la direction financière aux conseils d'administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif, ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués aux conseils d'administration arrêtant les comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe de surveillance.

Les principes comptables du groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au CACG, indépendant de la direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au CACG :

Au premier semestre 2016 sur :

- les comptes sociaux annuels 2015 de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ainsi que les comptes globalisés 2015 du périmètre réglementaire CM11 ;
- les comptes annuels 2015 consolidés IFRS du groupe CIC, du groupe BFCM et du groupe Crédit Mutuel-CM11 et leur analyse approfondie (périmètres de consolidation, analyse des postes clés du bilan, des capitaux propres et de la solvabilité, des soldes intermédiaires de gestion, des résultats par métier, des frais généraux, du coût du risque avéré et des provisions).

Au deuxième semestre 2016 sur :

- la présentation et l'analyse des comptes consolidés arrêtés au 30/06/2016 du groupe CIC, du groupe BFCM et du groupe Crédit Mutuel-CM11 ;
- la présentation des nouvelles normes comptables et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- les changements concernant le périmètre de consolidation, dont l'acquisition des activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France et en Allemagne ;
- la réforme de l'audit en application de l'ordonnance du 17 mars 2016 (notamment la rotation obligatoire des cabinets de commissaires aux comptes pour les entités d'intérêt public).

II.2.2.3.2 – Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis.

Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédefinisant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements "batch" chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du groupe.

II.2.2.3.3 – Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation, etc.) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions "procédures et schémas comptables", qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la direction financière du groupe Crédit Mutuel-CM11 "banques de détail / réseaux" ou de la direction financière du groupe Crédit Mutuel-CM11 "filiales-métiers spécialisés".

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions "procédures et schémas comptables" sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 85 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale. Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe d'une part une comptabilité "matières" chez CM-CIC Titres, qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre (titres de participation), d'autre part une ségrégation externe, lorsque la conservation n'est plus assurée dans le groupe (activité "refinancement et marchés").

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par la division "procédures et schémas comptables".

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires pruden- tiels - PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.) ;
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclara- tions fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle des comptes automatisés est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites de plafonds d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité. L'outil comporte deux niveaux de contrôle portant sur :

- un seuil limite ;
- un seuil d'alerte.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en traitement de nuit de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des "4 yeux". Le dépassement de seuil a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation.

Après analyse, l'utilisateur peut :

- pour le niveau "alerte", valider le mouvement après contrôle ;
- pour le niveau "limite", la finalisation de l'opération suppose une validation selon le principe des "4 yeux".

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés dans la gestion des événements.

II.2.2.4 – Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

II.2.2.4.1 – Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;

- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle interne dédié à la fonction comptable a été finalisé par le contrôle permanent métiers et son déploiement est en cours dans les différents services chargés de la tenue des comptes sociaux.

II.2.2.4.2 – Les contrôles sur les comptes consolidés

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (*IFRS International Financial Reporting Standards*) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 définit les principes et méthodes comptables français (ANC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (ANC).

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des opérations réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de "bloquants" empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance du risque comptable, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du groupe Crédit Mutuel-CM11.

II.2.3 – Limitation des pouvoirs du Président – Directeur général

Le conseil du 14 novembre 2014 n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

II.2.4 – Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Voir le paragraphe II.1.2.3 – *Rémunération des dirigeants* du présent chapitre.

Le président du Conseil d'administration

II.3 – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la BFCM

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la BFCM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand

II.4 – Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

II.4.1 – Organisation du dispositif et formation du personnel

La fonction centrale de “Conformité Groupe LCB-FT” a un rôle de mise en place du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (LCB-FT), de coordination, d’animation, de formation, d’organisation et de contrôle au sein du groupe. Le responsable de la LCB-FT dépend du responsable de la conformité qui rapporte directement à l’exécutif du groupe.

Pour l’exécution des missions qui lui sont confiées, la fonction centrale LCB-FT dispose, au sein des services de contrôle permanent et de conformité dans les différents pôles régionaux, dans les entités métiers et les entités implantées à l’étranger, de correspondants qui lui sont fonctionnellement rattachés, notamment les correspondants et déclarants TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins). Le dispositif de sanctions financières internationales, dans sa partie de classement des pays, analyse des réglementations relatives aux embargos et analyse des alertes est délégué à la conformité de la direction des affaires internationales par la conformité groupe.

L’exercice 2016 a été marqué par les évolutions suivantes :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les banques sont obligées de communiquer à TRACFIN les versements et retraits en espèces quand le montant cumulé sur un mois calendaire dépasse 10.000 euros, par compte (Communication Systématique d’Informations - COSI). Ainsi, selon les mois, ce sont entre 600.000 et 700.000 opérations qui sont communiquées à TRACFIN. Le nombre important d’opérations nécessite des développements complémentaires afin de permettre aux correspondants TRACFIN de pouvoir faire des recherches dans ces fichiers afin, le cas échéant, de faire des déclarations de soupçon.

Concernant l’application informatique TRACFIN :

- le sens de l’opération précède les montants des opérations ;
- un indicateur permet d’identifier les dossiers d’analyse et les déclarations de soupçon liés au terrorisme ;
- les alertes ayant une ancienneté de moins de 3 mois et qui sont confirmées peuvent être ajoutées à un dossier d’analyse en cours afin d’éviter de cumuler des dossiers d’analyse ;
- les motifs complémentaires des dossiers d’analyse suite à refus ou rupture de la relation ont été adaptés pour prendre en compte des besoins de reporting dans le cadre du QLB (Questionnaire Lutte contre le Blanchiment).

Concernant le reporting :

- restitution automatisée de la partie statistique du QLB (B8) dans les états de reporting (TACO). Cette automatisation est opérationnelle pour le QLB de l’exercice 2016 (statistiques au 31 décembre).

Par ailleurs, des travaux importants sont engagés afin de prendre en compte :

- la transposition de la 4^e directive prévue pour début décembre 2016, notamment sur la prise en compte des résidents dans la notion de personnes politiquement exposées ;
- les observations de la mission de contrôle de l’ACPR sur l’analyse des pratiques en matière de déclarations de soupçon à la CF de CM, principalement sur le dispositif des alertes, l’approche des risques sur la clientèle et la prise en compte d’un filtrage qui ne soit pas de l’exact match pour les filtres terroristes ;
- la mise en œuvre du règlement n°2015/847 sur les données qui doivent accompagner les donneurs d’ordre et les bénéficiaires dans les virements et le traitement, dans le cadre d’une approche risque, des flux non conformes (exécution, rejet, suspens).

Fin 2016, plus de 64% des personnels concernés par le risque de blanchiment ont suivi dans l’année une formation présentielle ou le parcours d’autoformation (pour mémoire, le parcours est modifié tous les deux ans).

Une réunion destinée aux correspondants TRACFIN du réseau a eu lieu, le 28 juin 2016. Un point a été fait sur les COSI, sur les différentes formations présentielle et à distance ainsi que sur les missions de supervision.

Les récentes évolutions de l’application TRACFIN et de TACO (Tableaux de bord du COntôle - reporting) ainsi que les différents outils permettant de contrôler les opérations internationales ont été présentées. Egalement, un retour a été fait sur les conclusions des missions de contrôle de l’ACPR sur l’analyse des pratiques en matière de déclaration de soupçon à la CF de CM. Enfin, le dispositif de traitement des embargos a fait l’objet d’une présentation par la conformité de la direction des affaires internationales.

Enfin, le séminaire annuel LCB-FT a eu lieu les 9 et 10 novembre 2016 au centre de formation des Gâtines. Il a réuni l’ensemble des responsables des services LCB-FT du groupe Crédit Mutuel-CM11 ainsi que les intervenants des caisses fédérales du Crédit Mutuel Antilles Guyane, du Crédit Mutuel Océan, du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie et du groupe Crédit Mutuel Nord Europe. Le thème de cette année était la lutte contre le financement du terrorisme (LFT). À cette occasion, deux représentants de TRACFIN ont fait le point sur cette thématique tant en termes réglementaires qu’opérationnels ainsi que sur l’activité déclarative de la place et du groupe Crédit Mutuel. Les intervenants des entités étrangères ont aussi présenté le cadre dans lequel s’opérait la LFT et le représentant de COFIDIS a fait un retour d’expérience à la suite des événements de 2015. Le point a été fait sur les évolutions législatives et réglementaires (lignes directrices conjointes ACPR – DGT sur le gel des avoirs, principes d’application sectoriels des obligations de LCB-FT dans le cadre du droit au compte, 4^e directive bis) ainsi que sur les évolutions des outils notamment le traitement des COSI espèces (“backtesting”).

II.4.2 – Classification des risques, description des procédures

II.4.2.1 – Classification et obligations de vigilances

À fin décembre 2016, 0,26 % des clients sont concernés par la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée.

II.4.2.2 – Évolution des procédures

Concernant le groupe, toutes les procédures ont été mises à jour en 2016 pour apporter des précisions sur la notion de bénéficiaire effectif et le gel des avoirs ainsi que sur les clients présentant un risque de blanchiment. Les principes d'application sectoriels de l'ACPR sur les obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le cadre du droit au compte ont été pris en compte.

II.4.3 – Contrôles permanents

En 2016, à l'échelle du groupe :

- 217 661 alertes ont été générées par les applications et traitées à près de 93 % ;
- 27 857 opérations ont fait l'objet d'un examen renforcé.

L'application des sanctions financières internationales (embargo et lutte contre le financement du terrorisme) constitue toujours un point d'attention.

Le taux moyen de réalisation des tâches de contrôle de premier niveau s'établit à plus de 87% et de réalisation des tâches de contrôle de deuxième niveau réalisé par les responsables régionaux LCB-FT s'établit à 90 %.

Le contrôle des flux entrant dans le cadre du règlement 1781/2006 a été poursuivi. Aucune banque n'a nécessité une déclaration auprès du Secrétariat Général de l'ACPR pour manquement aux obligations du règlement, les anomalies ayant été expliquées préalablement suite à des contacts avec les contreparties.

Un contrôle mensuel de validation "WEBCHQUES" a pour objectif de vérifier la bonne application par le réseau de la procédure de contrôle des chèques émis. Les contrôles et les statistiques montrent la bonne appropriation de cette procédure par les réseaux et la conformité au règlement CRBF 2002-01. Le nombre de guichets en anomalie est faible et les relances sont systématiques.

Le programme de supervision sur place des entités du réseau par la conformité groupe a été reconduit en 2016. Il permet de vérifier la mise en œuvre du dispositif LCB-FT Groupe, rendre homogène les pratiques et détecter des points susceptibles d'amélioration. D'une année sur l'autre, on peut constater des progrès significatifs. Les missions de supervision sont désormais étendues aux métiers et aux entités installées à l'étranger.

De l'ensemble des contrôles, il en ressort une correcte couverture du risque de blanchiment et de financement du terrorisme. Pour remédier aux anomalies relevées, les services de lutte anti-blanchiment poursuivent la sensibilisation et les actions de formation et accompagnent au quotidien les personnels concernés dans des actions de prévention.

II.4.4 – Principales insuffisances relevées par les autorités de contrôle nationales et étrangères et mesures correctrices décidées

Fin février 2016, la direction générale de la CNCM transmettait des lettres de suite de l'ACPR au sujet des réponses faites aux questionnaires de lutte contre le blanchiment (QLB) de l'exercice 2014 pour CM-CIC Lease, CM-CIC Bail, Banque Casino, Monabanq, Creatis, Sofemo, C2C, CM-CIC Factor, Cofidis, CIC Nord-Ouest et CIC IBB. Une réponse a été faite par chacune des entités sous la coordination du service central LCB-FT.

Par message électronique du 29 mars 2016, le secrétariat général de l'ACPR demandait quelles étaient les obligations de vigilance complémentaires mises en place dans le cas d'entrées en relation d'affaires à distance. Le responsable de la conformité a fait une réponse pour le compte du groupe le 8 avril.

Le rapport de la mission de contrôle de l'ACPR sur l'analyse des pratiques en matière de déclaration de soupçon à la CF de CM (qui s'est déroulée de février à juin dont une partie au Crédit Mutuel Méditerranéen) a été reçu en août. Le groupe attend la liste des recommandations et les conclusions du secrétariat général de l'ACPR.



ÉLÉMENTS FINANCIERS

DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11

III.1 – Présentation des activités et des résultats du groupe Crédit Mutuel-CM11¹

III.1.1 – Introduction

III.1.1.1 – Résultats et situation financière

Dans un paysage bancaire marqué par des taux d'intérêt bas et une concurrence renforcée, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a poursuivi son développement commercial au service de ses 23,8 millions de clients. Ses performances ont une fois de plus bénéficié de son organisation coopérative non centralisée, son réseau de proximité, des outils numériques et son offre commerciale de qualité. Les montants significatifs de débloquages de crédits et le maintien d'une importante collecte de dépôts se sont accompagnés d'une activité commerciale intense en assurances, téléphonie, télésurveillance et ventes.

Le groupe a enregistré un produit net bancaire de 13 302 millions d'euros en 2016 en hausse de 1,8% à périmètre constant. Le résultat net (part du groupe) s'est établi à 2 410 millions d'euros en 2016, en hausse de 4,8% par rapport à celui de 2015 (à périmètre constant). Ces chiffres sont le reflet des principaux éléments suivants :

- Le PNB de la banque de détail bénéficie de l'acquisition des activités d'affacturage et de crédit-bail de GE Capital en France et en Allemagne et de la progression des commissions de 3,5% ;
- Le PNB des autres activités bancaires, banque de financement, activités de marché et de refinancement et capital-développement (CM-CIC Investissement) évolue favorablement en 2016 ;
- L'assurance second métier du groupe, enregistre un chiffre d'affaires de 10,8 milliards en hausse de 2,3% par rapport à 2015 ;
- Le PNB intègre la plus-value de cession des titres Visa Europe, enregistrée dans le secteur "holding" pour 269 millions d'euros et des plus-values de cessions issues de l'activité de portefeuille qui l'ont impacté favorablement ;
- Les frais de fonctionnement sont bien maîtrisés et le coût du risque global ressort en baisse de 11,5% à périmètre constant.

La structure financière du groupe reste solide avec des capitaux propres de 39,6 milliards d'euros à fin 2016. Le ratio crédits/dépôts est stable à 119,5% (-0,1 point). Les ressources à moyen et long terme du groupe affichent un encours de 84 milliards d'euros (y compris les TLTRO BCE) contre 83,1 milliards un an plus tôt. Le ratio de fonds propres *Common Equity Tier 1* sans mesures transitoires ressort à 15,0% et le ratio global (sans mesures transitoires) s'élève à 18,0% au 31 décembre 2016, confirmant la solidité financière du groupe.

III.1.1.2 – Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière

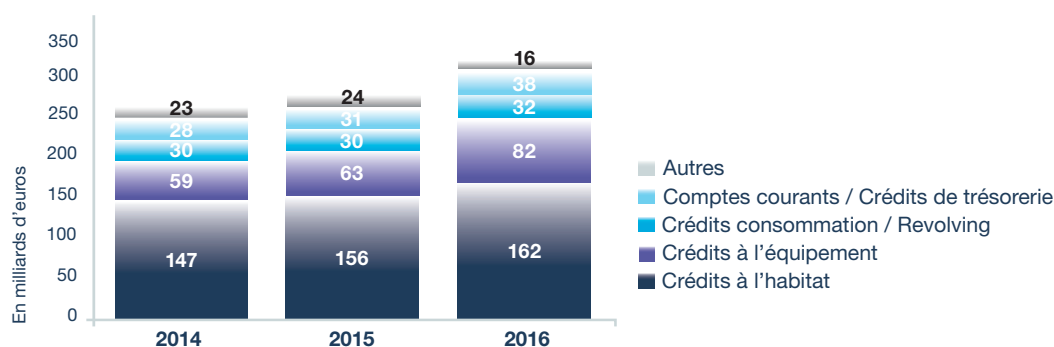
Structure et secteurs d'activité

Les résultats et la situation financière du groupe reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein des activités du groupe. La banque de détail contribue avec régularité à près des trois quarts du produit net bancaire du groupe (69% en 2016). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la banque privée et le capital-développement, représentent une part relativement faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent également clients de la banque de détail (les réseaux bancaires du groupe en banque de détail commercialisent les produits d'assurance du groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire, celui-ci s'efforçant de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services). Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce au versement de commissions aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

L'activité du groupe est concentrée en France, qui représente environ les trois quarts du produit net bancaire du groupe (78% en 2016). A l'international, le groupe a des activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne, et détient des participations en Afrique du Nord. Le groupe n'est pas implanté en Grèce. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, New York et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales ne représentent généralement qu'une faible part du produit net bancaire du groupe.

Les prêts à l'habitat représentent environ la moitié du total des prêts accordés à la clientèle par le groupe.

Le graphique ci-dessous illustre les types de prêts consentis par le groupe au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.



1. Pour le détail des évolutions à périmètre constant et la définition des indicateurs alternatifs de performance, voir les précisions méthodologiques en fin de ce chapitre.

Les revenus nets d'intérêts du groupe comprennent les marges générées par les comptes d'épargne réglementée (livret A et livret Bleu), qui représentent 9% des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2016. La majeure partie des dépôts effectués par la clientèle sur ces comptes est transférée à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), institution financière détenue par l'État français, qui a pour mission de financer des programmes publics comme la construction de logements sociaux. La CDC paye une marge fixe qui s'ajoute au taux d'intérêt servi sur ces comptes d'épargne. Dans la mesure où cette marge est fixe, la part des dépôts sur les comptes d'épargne réglementée dans le total des dépôts de la clientèle du groupe peut avoir un impact sur les marges moyennes.

Coûts de structure

Le groupe accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, si possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités du groupe utilise le même système d'information, ce qui génère des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du groupe, plutôt que de se spécialiser par type de produits. En conséquence des efforts déployés par le groupe, le coefficient d'exploitation s'est maintenu à un niveau inférieur à la moyenne des cinq plus grandes banques françaises, malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale.

Coût du risque

Le coût du risque du groupe est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités du groupe sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque du groupe est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de Targobank Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Exposition à la dette souveraine européenne

En 2012, le groupe a cédé le solde de ses obligations souveraines grecques dans le cadre de la mise en place du plan d'implication du secteur privé du 21 février 2012 : cette opération a généré une perte de 34 millions d'euros (21 millions d'euros après impôt). Le groupe s'est attaché à réduire son exposition à la dette souveraine qui reste, dans l'ensemble, limitée. Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2015 et 2016 l'exposition du groupe aux dettes souveraines les plus fragiles :

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Grèce	0	0
Portugal	99	102
Irlande	162	102
Total des expositions sur la Grèce, le Portugal et l'Irlande	261	204
Italie	1 381	973
Espagne	462	488
Total des expositions sur l'Italie et l'Espagne	1 843	1 461

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des titres représentatifs de la dette publique de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande détenus par le groupe représentait 0,7% des capitaux propres. Des précisions complémentaires concernant l'exposition du groupe à la dette souveraine européenne sont apportées dans la note 7c des états financiers 2016 du groupe Crédit Mutuel-CM11.

Structure du capital

En raison du statut de banque mutualiste du groupe, le capital du groupe est détenu par les caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets du groupe sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les "parts B"). En général, la part du résultat net portée en réserve s'élève à environ 95% et le solde est distribué au titre des parts sociales.

Le groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le groupe n'est pas coté en bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du groupe sont présentées sous le chapitre IV – Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle.

III.1.2 – Activités et résultats du groupe Crédit Mutuel-CM11

La croissance mondiale est restée modérée en 2016, impactée par les difficultés persistantes des pays émergents, alors que les pays développés ont continué de profiter d'un pétrole bon marché et de taux très bas. L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis et la remontée du baril de pétrole tout au long de l'année changent la donne et ouvrent la voie à une divergence encore plus forte en 2017. Elle s'observe déjà au niveau des politiques monétaires, entre le durcissement de la Fed d'un côté, et la position résolument accommodante des autres grandes banques centrales de l'autre.

Retour des craintes en début d'année

Début janvier, déjà, la baisse accélérée du yuan et des réserves de changes chinoises, combinée à la faiblesse du secteur industriel américain, ont fait apparaître les craintes sur la croissance mondiale. Ceci s'est traduit par une chute des marchés financiers et un décrochage des cours du pétrole, lesquels ont atteint un point bas à 27 \$ (*WTI - West Texas Intermediate*) à la mi-février. Dès lors,

le spectre de la déflation s'est installé, entretenue par la guerre monétaire menée par les banques centrales, entre prudence de la Fed, volontarisme de la BCE et créativité de la Banque du Japon. Ainsi, en mars, la BCE a annoncé de nouvelles mesures (abaissement additionnel des taux directeurs, hausse des montants mensuels d'achats d'actifs à 80 milliards d'euros, intégration des obligations d'entreprises non financières et nouveau programme de prêt à long terme pour les banques).

Au deuxième trimestre, la croissance mondiale s'est révélée plus résiliente qu'escompté avec notamment le rebond de l'activité en Chine. Les autorités chinoises ont prouvé qu'elle restait en mesure de maîtriser la croissance en réutilisant les traditionnelles mesures de soutien à l'économie, en particulier le recours au crédit bancaire et aux mesures favorables à l'immobilier. L'activité en zone euro a cessé de ralentir grâce à l'accélération de l'investissement qui a compensé le fléchissement de la consommation et du commerce extérieur. Néanmoins, les incertitudes en anticipation du vote sur le Brexit sont venues ternir le tableau, en entretenant la prudence y compris aux États-Unis et en Asie. En conséquence, la Fed a pu justifier de maintenir sa politique monétaire accommodante, alors que le Japon était en difficulté à cause de l'appréciation de sa devise, le yen étant vu comme une valeur refuge par les investisseurs.

Le Brexit cristallise les attentions

A partir du 23 juin, les regards se sont tournés vers l'Europe, où le vote en faveur du Brexit l'a emporté, posant un défi aussi bien au Royaume-Uni qu'au projet européen. Si la croissance économique dans ces deux zones n'en souffre pas – pour l'instant – l'incertitude politique est réelle et pénalise l'investissement, présageant des difficultés en 2017. A ces tensions sur le plan politique se sont ajoutées les difficultés du système bancaire italien, mettant au défi les règles instituées par l'Union Européenne empêchant le sauvetage direct des banques par l'état. Dans le même temps, l'économie américaine prouvait son dynamisme et la Fed commençait à se préparer à normaliser sa politique monétaire. La tendance était également bien orientée dans les pays émergents, notamment pour le Brésil et la Russie qui allaient enfin pouvoir commencer à remonter la pente grâce au rebond du prix du pétrole, alors que les pays de l'OPEP parvenaient à un accord à Alger fin septembre, en vue de limiter leur production.

Fin 2016, l'élection américaine favorise un retour marqué de l'optimisme sur les marchés

Le dernier trimestre a, quant à lui, été dominé par l'élection surprise de D. Trump à la présidence des Etats-Unis le 8 novembre. L'ensemble des classes d'actifs a été impacté par cet événement qui a notamment réveillé les anticipations d'inflation et porté les taux obligataires américains (ainsi que ceux du reste du monde par effet d'entraînement) et le dollar. Les marchés actions n'ont pas été en reste et ont même atteint des records historiques, soutenus par l'optimisme des investisseurs ayant majoritairement intégré le scénario d'un "soft Trump" (baisses d'impôts et relance budgétaire sans protectionnisme). L'Europe a également pu bénéficier de ce retour de l'appétit pour le risque, même si la croissance n'est pas parvenue à décoller, la consommation et l'investissement restant freinés par les fortes incertitudes.

Le deuxième événement de la fin d'année a été l'accord de l'OPEP sur une réduction de la production de pétrole à partir de début 2017. Il a provoqué une nouvelle envolée du cours du baril, soutenant ainsi les grands pays émergents producteurs (Russie et Brésil notamment). A l'inverse, l'Europe et la Chine risquent d'être pénalisées par ce défi supplémentaire qu'est la remontée du cours du baril, qui nuira au pouvoir d'achat des ménages.

En France, l'activité a réagi au contexte global en 2016, mais avec un léger retard

L'économie française a bénéficié en début d'année de l'environnement mondial favorable (faiblesse des prix des matières premières et taux bas) en marquant une forte accélération grâce au dynamisme de la consommation des ménages et à la poursuite du rebond de l'investissement. Les incertitudes autour de la croissance mondiale ainsi que le rebond de l'euro ont par la suite mis à mal cette embellie de la dynamique interne qui a connu un coup d'arrêt lors des deuxième et troisième trimestres, malgré les mesures de soutien du gouvernement. La loi "El Khomri" et la prolongation de la prime à l'embauche ainsi que du suramortissement ont constitué des facteurs de soutien pour les entreprises françaises. Par ailleurs, le secteur de l'immobilier a connu une embellie grâce à la poursuite de la baisse des taux, entraînant un rebond des transactions immobilières de logements anciens. Le secteur de la construction a quant à lui bénéficié des incitations fiscales des autorités, provoquant une reprise des mises en chantier et des permis de construire. Ceci a permis la dissipation progressive de la contribution négative du secteur de la construction à l'investissement et à la croissance. En fin d'année, les signaux conjoncturels sont plus favorablement orientés, bien que l'environnement ait été moins porteur en raison de la remontée des cours du pétrole et des taux souverains. Cette amélioration s'illustre par l'évolution favorable du climat des affaires, le rebond de la production industrielle, et la baisse du nombre de chômeurs de catégorie A. Toutefois, le profil de croissance ne devrait connaître qu'une amélioration modeste alors qu'un attentisme prévaudra en amont des élections françaises et que la hausse des prix de l'énergie pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages.

L'année s'est donc terminée sur de nombreuses promesses mais les incertitudes sont particulièrement fortes pour 2017, aussi bien aux Etats-Unis avec D. Trump qu'en Europe avec un calendrier électoral chargé et les avancées des négociations pour le Brexit, ou également en Chine avec les sorties de capitaux et le risque de ralentissement brutal ("*hard landing*") toujours présent. Dans l'ensemble, un scénario d'accélération modeste de la croissance reste cependant le plus probable.

III.1.2.1 – Activité du groupe Crédit Mutuel-CM11

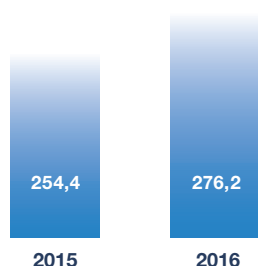
Le développement commercial s'est poursuivi en 2016. L'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel-CM11 a participé à la conquête de nouveaux clients, portant leur nombre total à 23,8 millions.

La banque

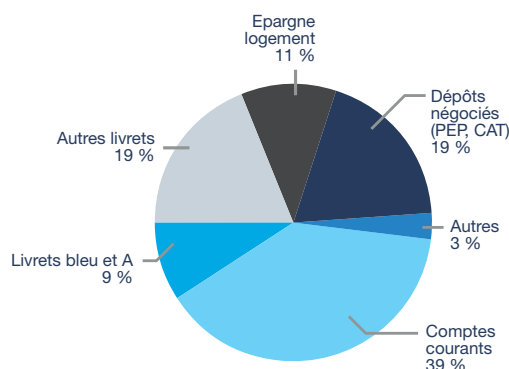
Reflets d'une bonne dynamique commerciale et de la confiance qu'ont les clients-sociétaires dans le groupe, les encours des dépôts de la clientèle enregistrent pour la deuxième année consécutive une progression importante : +8,6% à 276,2 milliards d'euros après +7,9% en 2015.

Les encours de dépôts de la clientèle s'accroissent de 21,8 milliards d'euros, portés par les comptes courants (+14% à 13,1 milliards d'euros) et les comptes sur livrets (+17,3% à 7,6 milliards d'euros). Les flux d'épargne logement restent élevés (2,9 milliards d'euros) et l'encours progresse de 10,4% à 31,1 milliards d'euros. La collecte sur les autres placements d'épargne court terme s'améliore en 2016 : les encours des livrets Bleu et A progressent de 3,2% (+0,8 milliard à 26,4 milliards d'euros à fin 2016 soit 9,5% des encours de dépôts de la clientèle).

Évolution des dépôts de la clientèle



Structure 2016 des dépôts de la clientèle



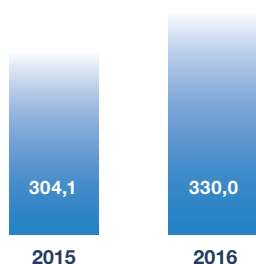
Les encours de crédits à la clientèle (330,0 milliards d'euros) sont en hausse de 25,8 milliards. Cette hausse est liée d'une part aux opérations de croissance externe (les encours des entités acquises auprès de GE Capital en France et en Allemagne en juillet 2016 sont de 10,1 milliards d'euros à fin décembre 2016) et, d'autre part, à un développement commercial soutenu. En effet, à périmètre constant, les encours évoluent de 4,5%. L'activité reste soutenue sur les crédits à l'habitat (+3,4% à 161,5 milliards soit 49% des encours) du fait :
 – de la réactivité du réseau pour répondre aux demandes de ses clients-sociétaires,
 – de la sollicitation des prospects dans le contexte de taux bas favorable à la production de crédits immobiliers.

Les crédits à la consommation représentent un encours de 32,2 milliards d'euros et sont en hausse globale de 6,6% (+2 milliards). Cette progression se constate aussi bien dans les filiales spécialisées Cofidis et Targobank Allemagne (respectivement +5,4% et +8,2%) que dans les réseaux bancaires du CIC (+5,9%) et du Crédit Mutuel (+3,8%).

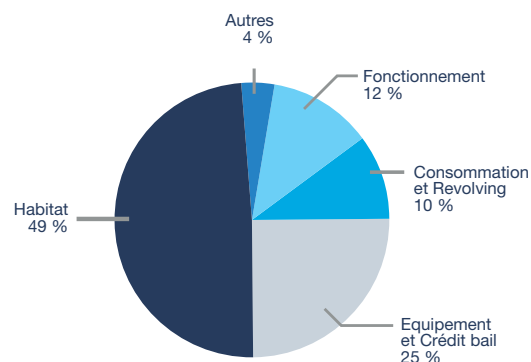
L'encours de crédits d'équipement accordés à notre clientèle de professionnels et d'entreprises s'élève à 69,1 milliards d'euros à fin 2016.

Après une année 2015 marquée par un niveau très élevé de la production de crédits (75,1 milliards d'euros), l'année 2016 affiche une production toujours significative (71,9 milliards, en baisse de 4,3%). Les débloquages de crédits à l'habitat ont atteint 31,3 milliards d'euros, ceux des crédits à la consommation augmentent de 13,9% à 16,3 milliards et les crédits d'investissement progressent de 0,5% à 16,6 milliards. Ces chiffres témoignent de la volonté et de la capacité du groupe Crédit Mutuel-CM11 à soutenir les projets des entreprises et des particuliers.

Évolution des encours de crédit à la clientèle

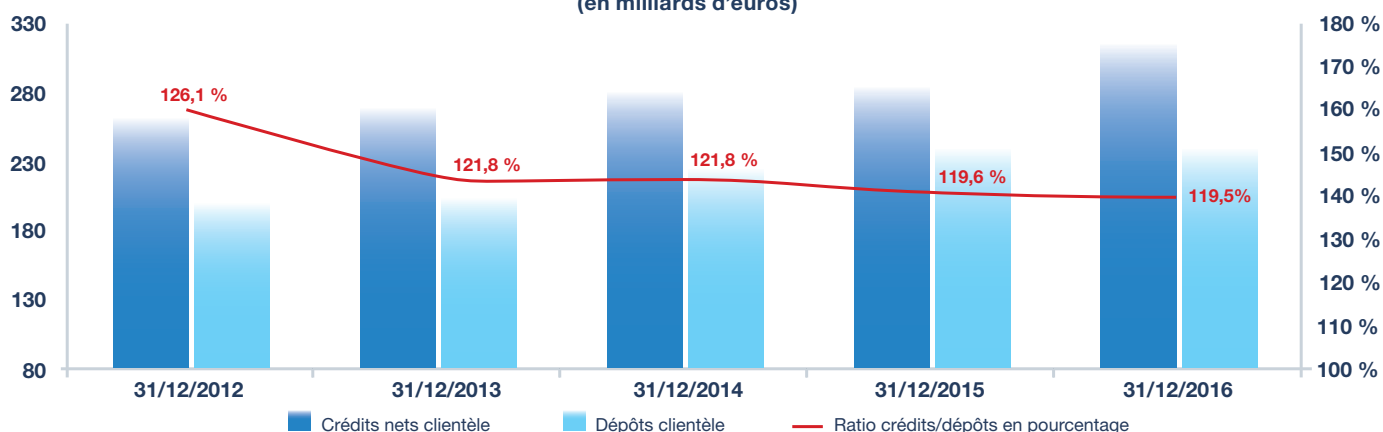


Structure 2016 des crédits à la clientèle



Le ratio crédits / dépôts est stable en 2016 à 119,5%, la progression des encours de dépôts (+8,6%) ayant été quasiment identique à celle des crédits (+8,5%). Par rapport à 2012, le ratio "crédits / dépôts" s'est amélioré de 6,6 points.

Évolution du ratio crédits/dépôts (en milliards d'euros)



L'assurance

Le métier assurance du groupe Crédit Mutuel-CM11 a poursuivi son développement en 2016.

Porté par un niveau d'activité soutenu en assurances de risques, le chiffre d'affaires s'établit à 10,8 milliards d'euros en hausse de 2,3%.

Au détail des assurances de risques, le chiffre d'affaires des assurances de biens (1,8 milliard d'euros) progresse de 4,6% soit trois fois plus que le marché (+1,5%). Cette bonne performance est liée à un niveau de production très élevé en assurances automobile et habitation, avec respectivement 435 000 et 351 000 contrats vendus. La production en prévoyance a également fortement progressé en 2016 avec 223 800 nouveaux contrats vendus (+20,5%). En assurance santé, les réseaux ont atteint leurs objectifs de vente de contrats collectifs, dans un marché modifié en profondeur par la généralisation de la complémentaire santé (initiée par l'Accord National Interprofessionnel).

Le chiffre d'affaires de l'assurance vie recule de 1,1%. Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, cette baisse est la conséquence des mesures prises par le groupe pour limiter la collecte sur les fonds en euros. Sur le marché, le recul est similaire (-0,6%).

Les activités de services

Au service de ses clients-sociétaires, le groupe Crédit Mutuel-CM11 développe son expertise technologique afin de proposer une large gamme de services performants, notamment en matière de téléphonie, de télésurveillance et de portefeuille électronique.

EI Telecom, l'opérateur *full MVNO (Mobile Virtual Network Operator)* du groupe, commercialise ses offres sous cinq marques différentes : Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Cofidis Mobile et Auchan Telecom ; il est le seul opérateur associant les offres de téléphonie et les produits et services bancaires.

L'année a été marquée pour EI Telecom par la poursuite du développement dans le segment B to B au travers de trois axes : le *retail*, tourné essentiellement vers le réseau bancaire (offres ciblant les TPE et PME), le *wholesale*, une nouvelle offre développée par EI Telecom pour fournir un accès mobile à des grands comptes ou des MVNO entreprises ou grand public et enfin, la poursuite du développement d'une activité marque blanche avec les réseaux de distribution externe (signature d'un accord avec Cdiscount).

EI Telecom a connu une croissance nette positive de l'ordre de 50 000 clients pour un parc global de 1 566 000 clients. En 2016, EI Telecom atteint son plus haut chiffre d'affaires et son plus important résultat net depuis sa création soit respectivement 436 millions d'euros (+7% par rapport à 2015) et 16 millions.

A la fin 2016, EI Telecom maintient et consolide sa place de premier MVNO français tant en nombre de clients, de chiffre d'affaires généré sur l'année, qu'en termes de résultat net. Par ailleurs, EI Telecom est le seul *full MVNO* raccordé en 2G/3G/4G aux trois principaux opérateurs de réseau : Orange, SFR et Bouygues Telecom.

Euro Protection Surveillance (EPS), la filiale de télésurveillance du groupe Crédit Mutuel-CM11 a poursuivi en 2016 son développement et compte désormais 415 000 abonnés (+6,5%) dont 400 000 contrats actifs en télésurveillance (+6,7%) et près de 12 200 en téléassistance (+4,2%). EPS conforte ainsi sa place de numéro un de la télésurveillance résidentielle en France en détenant environ 31% du marché.

Le chiffre d'affaires 2016 atteint 150 millions d'euros (+5,4%) et le résultat net 23,6 millions (+13,3%).

Fivory, le portefeuille électronique développé par le groupe a multiplié en 2016 ses partenariats pour apporter une réponse adaptée aux nouveaux usages de consommation, en dématérialisant à la fois le paiement et les éléments du parcours d'achat, quel que soit le canal de distribution utilisé. En juin 2016 Auchan, Oney et Mastercard entrent au capital et en octobre 2016 un accord est passé avec BNP Paribas pour développer en partenariat une solution innovante qui capitalisera sur les acquis et partenaires de chacun (sous réserve de l'autorisation préalable de la Commission Européenne au titre du contrôle des concentrations).

Pour répondre aux besoins des clients-sociétaires, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a organisé l'ensemble de ses filiales immobilières au sein d'un pôle aux activités diversifiées. En matière de ventes immobilières neuves, CM-CIC Agence Immobilière affiche un nombre de réservations nettes de 8 804 logements en 2016 en hausse de 34% par rapport à 2015 (+2 220) ; CM-CIC Gestion Immobilière a réalisé un cumul de 4 540 locations (+14%) ; CM-CIC Aménagement Foncier a comptabilisé 1 110 réservations de terrains (+17%). En termes de promotion, Ataraxia Promotion affiche un nombre de réservations de 403 logements en 2016 contre 439 en 2015.

III.1.2.2 – Résultats du Groupe Crédit Mutuel-CM11

En millions d'euros	2016	2015 retraité	Évolution *
Produit net bancaire	13 302	12 845	+1,8%
Frais de fonctionnement	(8 202)	(7 907)	+1,3%
Résultat brut d'exploitation	5 100	4 938	+2,7%
Coût du risque	(826)	(803)	-11,5%
Résultat d'exploitation	4 273	4 135	+5,4%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(310)	(64)	n.s.
Résultat avant impôt	3 963	4 072	-4,2%
Impôt sur les sociétés	(1 383)	(1 539)	-11,1%
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	44	(23)	n.s.
Résultat net	2 624	2 510	+2,7%
Intérêts minoritaires	214	256	-16,5%
Résultat net - part du groupe	2 410	2 254	+4,8%

* À périmètre constant²

Produit net bancaire

Malgré la persistance de taux bas, le PNB du groupe Crédit Mutuel-CM11 atteint 13 302 millions d'euros, en hausse à périmètre constant (+1,8%). Il intègre la plus-value de cession des titres Visa Europe, enregistrée dans le secteur "holding" pour 269 millions d'euros.

En banque de détail et en assurance, les conditions de taux et les renégociations de crédits immobiliers ont pesé sur les marges clientèle et le rendement des placements même si, dans le même temps, les commissions ont progressé favorablement de 3,5% pour la banque de détail.

Les opérations de croissance externe menées avec succès en 2016 en affacturage et crédit-bail, permettent par ailleurs un accroissement de l'activité et des revenus du secteur banque de détail. Le PNB de ce dernier augmente de 1,2% avant neutralisation des effets de périmètre ou de changement de méthode de consolidation².

Le PNB des activités "banque de financement et activités de marchés" et de capital développement a évolué positivement (respectivement +2,8% et +13,6%), celui de la banque privée s'affiche en hausse de 0,5%.

Enfin, des plus-values de cessions issues de l'activité de portefeuille ont impacté favorablement le PNB en 2016.

La banque de détail et l'assurance représentent ensemble 80% du produit net bancaire de l'exercice 2016 contre 82,6% en 2015. Le tableau ci-dessous montre la répartition du produit net bancaire par activité.

Exercice clos le 31 décembre En millions d'euros	2016	2015 retraité	Évolution *
Banque de détail	9 682	9 564	-0,8%
Assurance	1 492	1 581	-7,7%
Financements et marchés	807	785	+2,8%
Banque privée	512	510	+0,5%
Capital développement	195	172	+13,6%
Logistique et holding	1 339	897	+49,2%
Inter activités	(725)	(664)	+9,1%
Total	13 302	12 845	+1,8%

* À périmètre constant.

2. Pour le détail des évolutions à périmètre constant, voir les précisions méthodologiques en fin de ce chapitre.

La répartition géographique du produit net bancaire du groupe Crédit Mutuel-CM11 montre la prédominance des activités de banque et d'assurance sur le marché domestique du groupe, la France, qui représente 78% du PNB des métiers commerciaux de l'exercice 2016 (-1 point par rapport à 2015). Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du groupe par zone géographique pour les exercices 2015 et 2016.

En millions d'euros	2016	2015 retraité	Évolution
France	10 688	10 420	+2,6%
Europe hors France	2 402	2 216	+8,4%
Autres pays	212	209	+1,4%
Total	13 302	12 845	+3,6%

Conformément à l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 qui impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire, le tableau ci-dessous détaille l'activité du groupe Crédit Mutuel-CM11 dans les différents pays d'implantation.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les états ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 Janvier 2014.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	1 281	367	-118	14	-77	7 167	0
Belgique	124	24	-3	1	-8	607	0
Espagne	333	-167	-17	2	-18	2 502	0
Etats-Unis	119	77	-28	6	-7	85	0
France	10 684	5 095	-1 188	3	-1 684	51 437	0
Hongrie	30	7	0	1	-2	205	0
Italie	38	3	0	0	-2	218	0
Luxembourg	282	123	-31	15	-23	810	0
Maroc	0	85	0	0	0	0	0
Monaco	2	0	0	0	0	9	0
Pologne	1	0	0	0	0	4	0
Portugal	156	89	-32	7	-5	716	0
République Tchèque	7	-2	0	0	-1	160	0
Royaume-Uni	45	37	-6	-2	-7	56	0
Saint Martin	3	1	0	0	0	8	0
Singapour	91	20	-3	0	-4	247	0
Slovaquie	2	-2	0	0	0	11	0
Suisse	105	39	-5	1	-10	313	0
Tunisie	0	16	0	0	0	0	0
Total	13 303	5 812	-1 431	48	-1 848	64 555	0

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à 5 100 millions d'euros en 2016 contre 4 938 millions d'euros en 2015, soit une progression de 2,7% à périmètre constant qui s'explique par une hausse des frais généraux inférieure à celle du PNB. Le coefficient d'exploitation global s'établit à 61,7% en 2016 contre 61,6% en 2015.

Les frais de fonctionnement (charges générales d'exploitation + dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles) totalisent 8 202 millions d'euros en 2016, en hausse modérée de 1,3% à périmètre constant. Cette hausse découle des éléments suivants :

- Une baisse de 0,8% à périmètre constant des charges de personnel qui s'affichent à 4 709 millions d'euros en 2016. L'effectif inscrit passe de 66 372 salariés en 2015 à 69 514 en 2016, cette hausse découle principalement de l'entrée dans le périmètre des sociétés acquises auprès de GE Capital, d'Atlantis, de Banif Mais et Targobank Espagne.
- Les autres charges générales d'exploitation (y compris amortissements et provisions) augmentent de 4,3% à périmètre constant pour s'établir à 3 493 millions d'euros en 2016.

Analyse du coût du risque et des créances douteuses

Le coût du risque global ressort à 826 millions d'euros en 2016 contre 803 millions en 2015. Cette hausse de 23 millions intègre notamment l'entrée dans le périmètre de consolidation en intégration globale de Targobank Espagne qui représente une charge de risque de 100 millions d'euros. En neutralisant cet impact ainsi que les autres variations de périmètre (dont notamment les filiales d'affacturage et de crédit-bail acquises en 2016 auprès de GE Capital), le coût du risque du groupe Crédit Mutuel-CM11 ressort en baisse de 11,5% confirmant la bonne qualité des actifs du groupe.

Le coût du risque sur base individuelle (hors provisions collectives) est de 872,9 millions d'euros en 2016 et les provisions collectives enregistrent une reprise nette de 46,4 millions.

Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque clientèle global ressort à 0,24% contre 0,26% en 2015.

Coût du risque en % des crédits à la clientèle	31/12/2016	31/12/2015
Réseaux bancaires ¹	0,13%	0,13%
<i>Particuliers</i> ²	0,04%	0,06%
<i>Crédits à l'habitat</i> ²	0,03%	0,05%
Crédits à la consommation - Targobank Allemagne	1,09%	1,02%
Crédits à la consommation - Cofidis	2,44%	2,89%
Banque de financement ³	0,22%	0,16%
Banque privée	0,04%	-0,07%
Coût du risque clientèle global	0,24%	0,26%

1. Réseaux (hors Targobank Allemagne, Cofidis et filiales support réseau).

2. Hors Targobank Espagne.

3. Grandes entreprises, International (yc succursales étrangères), financements spécialisés.

Au 31 décembre 2016, la part des créances douteuses dans le portefeuille global baisse à 3,89% contre 4,15% en 2015. Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions s'inscrit en baisse par rapport au 31 décembre 2015 : 63,0 % contre 64,6 %.

Le tableau ci-dessous synthétise les données du Groupe relatives aux créances douteuses et aux provisions pour créances irrécouvrables des exercices 2015 et 2016 :

En milliards d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Montant brut de l'encours de crédits à la clientèle	338,5	312,5
Créances douteuses	13,5	13,0
Provisions pour dépréciation des créances	8,5	8,4
<i>dont provisions pour dépréciations individuelles</i>	8,0	7,9
<i>dont provisions sur base collective</i>	0,5	0,5
Ratio des créances douteuses ^{1 2}	3,98%	4,15%
Ratio de couverture des créances douteuses	63,0%	64,6%

1. Créances douteuses individuelles/montant brut des crédits à la clientèle.

2. Arrondis.

Se reporter au Rapport sur les risques figurant au chapitre III.3 du document de référence 2016 pour de plus amples informations concernant le portefeuille de crédits du Groupe, les risques liés aux engagements hors bilan, les provisions et les expositions douteuses.

Résultat d'exploitation

La bonne maîtrise des frais de fonctionnement et de la charge du risque combinée à une progression des revenus de 1,8% permet d'afficher une hausse de 5,4% du résultat d'exploitation qui est de 4 273 millions d'euros à fin 2016.

Autres éléments du compte de résultat

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence. La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est de -136 millions d'euros en 2016 contre 42 millions en 2015. Le montant constaté en 2016 correspond en particulier à la quote-part du groupe dans les pertes de Banco Popular Español (BPE) et au provisionnement des titres BPE à leur juste valeur en cohérence avec le consensus des analystes. Sont également comptabilisés dans ce poste le résultat net des participations du groupe dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur pour 52,3 millions d'euros ou dans les compagnies d'assurance ACMN ou Royale Marocaine d'Assurance notamment (45,4 millions).

Gains ou pertes sur autres actifs. Les gains ou pertes sur autres actifs affichent un gain net de 13,3 millions d'euros intégrant une plus-value de 10 millions constatée par le CIC Suisse sur la cession d'un immeuble.

Variations de valeur des écarts d'acquisition. Un supplément de provision portant à 100% le provisionnement de l'écart d'acquisition de Targobank Espagne ayant été comptabilisé, ce poste présente une charge de 186,6 millions d'euros à fin 2016.

Résultat net

L'impôt sur les sociétés est de 1 383 millions d'euros en 2016 contre 1 539 millions en 2015 ; le résultat net d'impôt sur activités cédées passe de -23 millions en 2015 à +44 millions d'euros en 2016 dont +66 millions de recyclage de la réserve de conversion (cession définitive de la Banque Pasche, après cession de ses filiales les années précédentes).

Le résultat net comptable du groupe Crédit Mutuel-CM11 progresse, à périmètre constant, de 2,7% à 2 624 millions d'euros.

III.1.2.3 – Résultats par activité du groupe Crédit Mutuel-CM11

Banque de détail

La banque de détail est de loin le secteur d'activité le plus important du groupe. En 2016, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 69% du métier de la banque de détail. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat de la banque de détail pour les exercices 2015 et 2016.

En millions d'euros	2016	2015 retraité ¹	Évolution *
Produit net bancaire	9 682	9 564	-0,8%
Frais de fonctionnement	(6 181)	(5 989)	+0,4%
Résultat brut d'exploitation	3 501	3 576	-2,7%
Coût du risque	(800)	(786)	-12,9%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(64)	74	n.s.
Résultat avant impôt	2 637	2 864	-9,9%
Impôt sur les sociétés	(973)	(986)	-2,7%
Résultat net	1 663	1 877	-13,7%

1. Après neutralisation de 20 millions d'euros de plus-values sur titres réalisées par CIC Est et affectées au secteur Logistique & Holding.
* À périmètre constant.

L'ensemble des structures relevant de la banque de détail a affiché de bonnes performances commerciales, mais les résultats restent marqués par le recul des marges.

Le produit net bancaire de la banque de détail s'élève à 9 682 millions d'euros en baisse de 0,8% à périmètre constant. Les trois principaux réseaux bancaires (CM11, CIC et Targobank Allemagne) affichent une baisse de leur marge d'intérêt liée au contexte de taux bas et à la poursuite des renégociations de crédits à l'habitat. En revanche, la diversification des revenus s'accroît avec une progression des commissions de près de 2% en moyenne pour ces trois réseaux.

Les revenus de la banque de détail ont également subi les effets positifs de l'acquisition en juillet 2016 des activités affacturage et crédit-bail de General Electric en France et en Allemagne, lesquelles représentent un PNB de 137 millions d'euros en 2016. Sans neutralisation des variations de périmètre, le PNB de la banque de détail progresse de 1,2%.

Les frais de fonctionnement sont très bien maîtrisés. A périmètre constant, ils sont quasiment stables (+0,4%) à 6 181 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation à 3 501 millions d'euros est en baisse de 2,7% à périmètre constant.

Le coût du risque affiche un net recul de 12,9% en 2016 à des niveaux historiquement bas.

Après prise en compte, au titre de la participation du groupe dans la banque espagnole Banco Popular (3,95%), de la quote-part de la perte estimée, le résultat net de la banque de détail s'affiche à 1 663 millions d'euros en recul de 13,7% à périmètre constant.

La collecte de ressources dans l'ensemble de ces structures a été dynamique. Les encours des dépôts clientèle progressent de 9% à 241,7 milliards d'euros. Dans le même temps, les encours des crédits clientèle se sont accrus de 8,4% à 292,8 milliards d'euros.

Réseaux bancaires

Le PNB du réseau bancaire Crédit Mutuel-CM11 est en baisse de 5,3% à 2 963 millions d'euros, la baisse de la marge n'étant pas compensée par la hausse des commissions. Les frais de fonctionnement sont en légère hausse de 0,4% à 2 098 millions d'euros. Le coût du risque poursuit sa décline ; à 72,5 millions d'euros il diminue de 29,2%. Le résultat net du réseau bancaire Crédit Mutuel-CM11 atteint 519,5 millions d'euros (-15,7%).

Le PNB du réseau bancaire du CIC reste stable et s'établit à 3 283 millions d'euros. Les commissions nettes évoluent de 1,4% et la marge d'intérêt est en légère régression (-0,8%). Les frais généraux sont en hausse de 12 millions dont 5 millions liés à l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU). Hors cet effet, les frais généraux n'augmentent que de 0,3%. Le coût du risque est en baisse importante de 16,7%. De ce fait, le résultat avant impôt atteint 1 004 millions d'euros (+2,3%) et le résultat net 654 millions (+8%).

Le PNB de la BECM, à 274,2 millions d'euros, est en progression de 15,3% sous l'effet combiné de l'augmentation de la marge financière par un effet taux sur les ressources et un effet volume sur les crédits, et des commissions, notamment sur la monétique et la promotion immobilière. Le coût du risque est en fort recul et le résultat net de la BECM, à 113 millions d'euros, s'accroît de 32,2%.

Le résultat IFRS avant impôts contributif de Targobank Allemagne s'établit à 445 millions d'euros, en hausse de 47 millions soit +11,8% par rapport à 2015. Si l'on exclut les éléments exceptionnels, en particulier celui du remboursement des actions VISA Europe (18,9 millions d'euros), le résultat profite surtout de la hausse des encours de crédits qui permet de compenser les effets de la baisse des taux. La baisse notable des dépenses y contribue également.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Le produit net bancaire de la banque de détail de Cofidis augmente de 4,1% à 1 217 millions d'euros. Les frais généraux sont en hausse de 8,4% reflétant la poursuite des migrations informatiques. Le coût du risque diminue de 12,5% à 287 millions d'euros. Le résultat net s'établit ainsi à 187 millions d'euros, soit une hausse de 15,3%.

Les filiales acquises auprès de GE Capital en France et en Allemagne représentent un PNB de 137 millions d'euros et une contribution au résultat net de 35 millions d'euros.

Assurance

En 2016, le produit net bancaire du groupe Crédit Mutuel-CM11 provient à hauteur de 10,6% des activités d'assurances. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 2015 et 2016, tel que présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

En millions d'euros	2016	2015 retraité	Évolution *
Produit net bancaire	1 492	1 581	-7,7%
Frais de fonctionnement	(498)	(470)	+1,3%
Résultat brut d'exploitation	994	1 111	-11,4%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	45	30	+65,9%
Résultat avant impôt	1 039	1 141	-9,4%
Impôt sur les sociétés	(306)	(418)	-26,3%
Résultat net	733	723	+0,4%

* À périmètre constant.

En 2016, le produit net bancaire du métier assurance diminue de 7,7% à 1 492 millions d'euros.

Le métier assurance du groupe Crédit Mutuel-CM11 a continué de se développer en 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 10,8 milliards d'euros, en progression de 2,3%.

En assurance-vie et capitalisation, à l'image du marché, la collecte brute recule de 1,1% et s'établit à 6,3 milliards d'euros (-0,6% pour le marché). La collecte nette diminue de 16,7% (marché -28,6%). Cette baisse s'inscrit dans le contexte actuel de taux d'intérêt très bas qui incite les compagnies d'assurance à freiner la collecte sur les fonds en euros et à promouvoir davantage les unités de comptes (UC). Pour le GACM, la part des UC dans la collecte brute a ainsi progressé pour atteindre 12,7% en 2016 contre 9,0% en 2015.

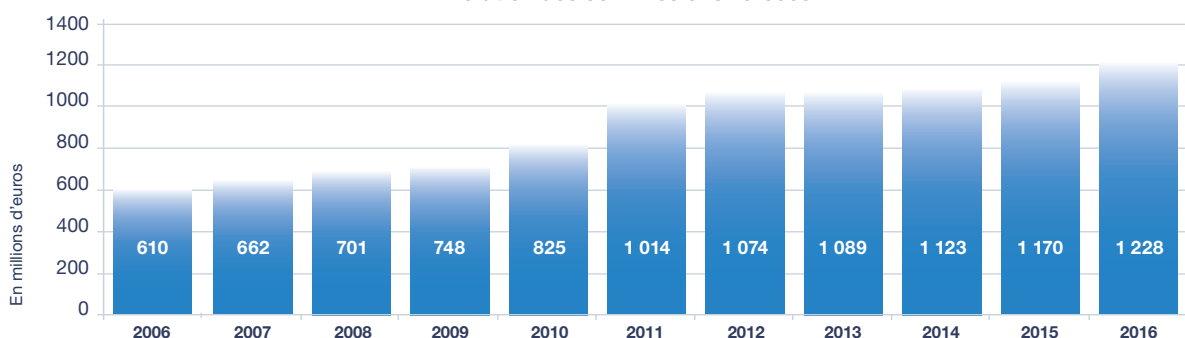
Le chiffre d'affaires des assurances de biens progresse quant à lui de 4,6%, surperformant le marché (+1,5%). 2016 est une année record en termes de production de contrats automobile et habitation, avec respectivement 435 000 et 351 000 contrats vendus. Le marché des professionnels a également connu un développement soutenu.

Au total, le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'élève à 2,6 milliards d'euros, en progression de 4,0%.

Le résultat contributif assurance aux résultats du groupe s'établit à 733 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2015 (+0,4%). Le résultat net du GACM est de 744 millions d'euros (+0,5%). Il tient compte de l'impact de la baisse des taux sur les provisions et sur le rendement financier des placements. Les événements climatiques de mai-juin ont des conséquences limitées sur les comptes.

Ces résultats intègrent un versement de commissions aux réseaux distributeurs de 1,228 milliard d'euros, en progression de 4,9%. Sur les dix dernières années, les commissions générées par le métier assurance ont doublé.

Évolution des commissions versées



Banque de financement et activités de marché

En 2016, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 5,8 % des activités banque de financement et de marché. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier banque de financements et activité de marché pour les exercices 2015 et 2016.

En millions d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	807	785	+2,8%
Frais de fonctionnement	(331)	(287)	+15,3%
Résultat brut d'exploitation	476	498	-4,3%
Coût du risque	(19)	(20)	-5,2%
Résultat avant impôt	458	478	-4,3%
Impôt sur les sociétés	(162)	(187)	-13,6%
Résultat net	296	291	+1,6%

Banque de financement

Les revenus de la banque de financement, à 375 millions d'euros, sont en légère baisse de 2,1% par rapport à 2015. L'activité "grands comptes" a généré un PNB de 94 millions, en hausse de 2,2% tandis que les activités "financements spécialisés" et "international" voient leurs revenus reculer du fait d'éléments non récurrents comptabilisés en 2015.

Le résultat brut d'exploitation est en baisse de 5,2% à 267 millions d'euros après prise en compte de la hausse des frais de fonctionnement de 7 millions d'euros.

L'encours des crédits à la clientèle gérés par le métier s'élève à 16 milliards d'euros et les dépôts de la clientèle s'affichent à 5,1 milliards d'euros à fin 2016.

Le coût du risque est relativement stable (+0,7 million), les dotations sur le risque sur base individuelle ayant été majoritairement compensées par des reprises de provisions collectives.

La contribution de la banque de financement au résultat net du groupe est de 155 millions d'euros.

Activités de marché

Après un début d'année difficile, mais source d'opportunités, pour les métiers financiers, la suite de l'exercice s'est déroulée dans de meilleures conditions. Les volumes de transactions sur les marchés actions sont en repli, avec peu d'émissions primaires. En revanche, les taux très bas et les achats d'obligations *corporate* par la BCE ont généré une forte progression des revenus obligataires.

En 2016, le PNB des activités de marché et de refinancement augmente de 7,5% et s'établit à 433 millions d'euros. L'essentiel de la rentabilité des opérations commerciales, tout comme celle du métier de refinancement, est affecté dans le compte de résultat des entités qui suivent les clients comme c'est le cas des autres métiers d'appui du réseau.

Les frais de fonctionnement augmentent de 37 millions d'euros dont 14 millions dus à l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) imputée à ce métier et à d'importantes reprises de provisions en 2015.

Après une économie d'impôts sur les sociétés liée à une régularisation sur déficits résiduels et des décalages temporaires, le résultat net des activités de marché s'établit à 141 millions d'euros en 2016, en progression de 13,2% par rapport à 2015.

Banque privée

En 2016, le produit net bancaire du groupe Crédit Mutuel-CM11 provenait à hauteur de 3,7% du métier de banque privée. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de banque privée pour les exercices 2015 et 2016.

En millions d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	512	510	+0,5%
Frais de fonctionnement	(367)	(371)	-1,1%
Résultat brut d'exploitation	145	139	+5,0%
Coût du risque	(4)	9	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	7	(4)	ns
Résultat avant impôt	149	143	+4,1%
Impôt sur les sociétés et autres	(32)	(41)	-23,5%
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	(22)	(23)	-1,2%
Résultat net	95	79	+20,0%

Le secteur développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

Dans un environnement économique peu porteur et un contexte réglementaire chargé (préparation à MIFID 2) les entités de banque privée poursuivent leur développement commercial. La Banque Transatlantique a notamment créé une marque commune avec le Mouvement Desjardins au Québec "Desjardins Transatlantique Gestion Privée", la Banque de Luxembourg a créé une nouvelle offre spécifique *Family Office Services* à destination de ses grands clients.

Le métier gère un encours d'épargne totale de 107,7 milliards d'euros qui progresse de 3,6% sans "effet marchés" cette année. L'encours de crédits à la clientèle est de 13,8 milliards d'euros (+15,1%) à fin 2016.

Le PNB a progressé de 2 millions d'euros à 512 millions dans un contexte rendu difficile pour l'évolution de la marge d'intérêt et des commissions financières. Les frais de fonctionnement sont bien maîtrisés et s'affichent en baisse de 1,1% à 367 millions d'euros. Le résultat avant impôt ressort à 149 millions en hausse de 4,1% avant prise en compte du résultat net d'impôt de la Banque Pasche cédée au deuxième trimestre de -22 millions d'euros (hors recyclage de la réserve de conversion de 66 millions d'euros classé en métier holding).

Ces résultats n'incluent pas ceux des agences CIC Banque Privée qui sont intégrées dans les banques CIC pour servir principalement la clientèle des dirigeants d'entreprises. Le résultat avant impôt des agences CIC Banque Privée est de 95 millions d'euros, en progrès de 7,8% par rapport à 2015.

Capital-développement (CM-CIC Investissement)

En 2016, le produit net bancaire du groupe Crédit Mutuel-CM11 provenait à hauteur de 1,4% du métier de capital-développement. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de capital-développement pour les exercices 2015 et 2016.

En millions d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	195	172	+13,6%
Frais de fonctionnement	(46)	(41)	+11,8%
Résultat brut d'exploitation	149	131	+14,1%
Résultat avant impôt	149	131	+14,0%
Impôt sur les sociétés	(0)	(5)	ns
Résultat net	149	126	+17,8%

Le positionnement stratégique opéré depuis cinq ans de CM-CIC Investissement est conforté par la poursuite d'une forte création de valeur du portefeuille en 2016 avec des perspectives très prometteuses.

L'activité a été dynamique puisque 287,7 millions d'euros ont été investis en 2016 dont 125,1 millions sur 20 nouveaux investissements et les cessions se sont élevées à 322 millions d'euros.

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élèvent à 2 milliards d'euros sur un portefeuille composé de 408 participations, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe.

Le métier affiche en 2016 une bonne progression de ses revenus combinée à une maîtrise de ses coûts, la contribution au résultat net du groupe est de 149 millions d'euros en 2016 contre 126 millions en 2015.

En millions d'euros	31/12/2016
Cumul des capitaux investis par le Groupe*	1 952
Valeur du portefeuille du Groupe, hors capitaux gérés pour compte de tiers	2 183
Capitaux gérés pour compte de tiers	234

* Dont 81 % investis dans des sociétés non cotées, le solde correspondant à des fonds et à des sociétés cotées.

Logistique et holding

Les activités logistique et holding sont constituées de deux secteurs distincts. Le premier rassemble les activités qui ne sont pas rattachées à l'un des autres métiers, telles que les participations historiques du groupe dans des sociétés du secteur de la presse et des médias implantées dans l'est de la France, El Telecom, qui fournit des services de téléphonie mobile aux clients de la banque de détail, Euro Protection Surveillance qui délivre des prestations de télésurveillance aux particuliers, Fivory le portefeuille électronique du groupe. Le second regroupe les activités de coordination et de portage des filiales, notamment les systèmes d'information, l'immobilier du groupe, les prestations de CM-CIC Services, filiale créée en mai 2008 pour centraliser et rationaliser la logistique, les processus de paiement, les plates-formes de services et les services de support destinés aux membres de CM11 et des caisses locales d'autres fédérations. Les résultats de la structure holding intègrent également les participations et les acquisitions du groupe (notamment les amortissements d'écarts d'évaluation et les coûts de refinancement des acquisitions), ainsi que les frais de démarrage des nouvelles succursales et caisses locales.

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier Logistique et holding pour les exercices 2015 et 2016.

En millions d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	1 339	897	+49,2%
Frais de fonctionnement	(1 505)	(1 413)	+6,5%
Résultat brut d'exploitation	(166)	(516)	-67,8%
Coût du risque	(4)	(6)	-32,5%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(298)	(163)	+83,0%
Résultat avant impôt	(468)	(685)	-31,6%
Impôt sur les sociétés	91	98	-7,5%
Résultat net	(312)	(587)	-46,9%

Le produit net bancaire issu des activités Logistique et holding ressort à 877 millions d'euros en 2015 contre 585 millions d'euros en 2014. Ces chiffres s'expliquent comme suit :

– L'activité "logistique et divers" du Groupe génère un produit net bancaire ou des marges commerciales pour un montant total de 1 421 millions d'euros en 2016 contre 1 388 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 2,4% (+33 millions). Cette progression résulte principalement de la croissance affichée par Euro Information, Euro Protection Surveillance et El Telecom qui contribuent à hauteur de 47 millions d'euros à l'augmentation du PNB de ce métier, laquelle est en partie compensée par la baisse de la marge du pôle presse du groupe (-12 millions d'euros).

– Les activités "holding" du groupe génèrent un produit net bancaire négatif de 82 millions d'euros en 2016 contre -491 millions d'euros en 2015. Cette amélioration découle de la comptabilisation de la plus-value VISA et de résultats positifs sur opérations de portefeuille.

Les frais généraux augmentent de 6,5%, passant de 1 413 millions d'euros en 2015 à 1 505 millions d'euros en 2016 compte tenu de la constatation des dépréciations des fonds de commerce de la presse ; hors cet effet, les frais de fonctionnement du secteur sont en hausse de 0,1%.

Le coût du risque de ce métier ressort à 4 millions d'euros en 2016 ; il est constitué des impayés enregistrés au niveau de El Telecom. Ainsi, les activités logistique et holding affichaient un résultat net négatif de 312 millions d'euros en 2016 contre 587 millions d'euros en 2015.

III.1.2.4 – Situation financière du groupe Crédit Mutuel-CM11

Le total du bilan du groupe Crédit Mutuel-CM11 s'est accru de 6,8% en 2016 par rapport à fin 2015 et s'inscrit à 609,8 milliards d'euros. La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale du groupe et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

– Le groupe finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée par le groupe au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'établit à 119,5% au 31 décembre 2016 contre 148,4% en 2010.

– Le risque de liquidité du groupe fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre III.3 Rapport sur les risques. Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent désormais au-delà du seuil de 100% ; le LCR ressort à 140% au 31 décembre 2016.

– Le groupe Crédit Mutuel-CM11 présente un excédent de ressources stables de 37,5 milliards d'euros sur les emplois stables. Cette situation résulte d'une politique axée depuis plusieurs années sur le renforcement des dépôts et l'allongement de la dette de marché.

Le ratio créances douteuses/total des crédits à la clientèle passe de 4,15 % au 31 décembre 2015 à 3,98 % au 31 décembre 2016. En outre, le ratio de couverture des créances douteuses du groupe est resté élevé 63,0 % au 31 décembre 2016 contre 64,6 % au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élèvent à 39,6 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 31,1 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 sans mesures transitoires ressort à 15,0%, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global sans mesures transitoires s'élève à 18,0% et le ratio de levier avec application de l'acte délégué sans mesures transitoires à 5,7%.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 609,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 570,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (+ 6,8 %).

Cette hausse de 6,8 % du total des actifs entre 2015 et 2016 découle de plusieurs éléments : accroissement des encours auprès des banques centrales (+50 milliards), des prêts et créances sur la clientèle (+25,8 milliards d'euros, soit +8,5%) partiellement compensé par la baisse des prêts et créances sur les établissements de crédits (-32,6 milliards d'euros, soit -46,3%).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-développement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 27,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 27,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit une hausse de 2,7 %. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 4,6 % du total des actifs du groupe au 31 décembre 2016.

Actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres à revenu fixe ou variable qui ne peuvent être classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat ni en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont réévalués en fonction de leur valeur de marché ou d'une valeur similaire lors de chaque arrêté et la variation de valeur en résultant est enregistrée directement en capitaux propres.

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 107,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 110,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette baisse résulte principalement de la diminution de près de 9 milliards d'euros du poste "effets publics".

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 37,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 70,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015. La variation provient essentiellement de la diminution des prêts au jour le jour.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 330,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 304,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit une hausse de 8,5 %, due à l'accroissement des crédits à l'habitat qui ressortent à 161,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 156,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et des crédits de trésorerie (+7,1 milliards d'euros) mais aussi à l'entrée dans le périmètre des entités acquises auprès de GE Capital en France et en Allemagne qui pèsent pour 10,1 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2016.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 570,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 533,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (+6,8 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016 et 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2016 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 21,8 milliards d'euros (+8,6 %), des dettes représentées par un titre (+7,1 milliards) et des provisions techniques des contrats d'assurance de 4,7 milliards d'euros (+ 5,3 %).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 12,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en retrait de 11,3% du fait de la réduction des obligations et autres titres à revenu fixe (-713 millions) et des dettes interbancaires (-763 millions).

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 5,2 milliards d'euros (+11,9%) pour s'établir à 49,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 276,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016 et à 254,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes courants, des comptes sur livrets et de l'épargne logement.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 112,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016 en hausse de 6,7% par rapport à 2015 principalement sur les encours de titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables.

Provisions techniques des contrats d'assurance. Les provisions techniques des contrats d'assurance s'établissent à 93,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 88,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 5,3 %.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe représentent 36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 34,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net de 2016.

Les intérêts minoritaires passent de 2 825 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 3 113 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Liquidité et refinancement

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 est en conformité avec les dispositions introduites par la transposition de la directive et par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

Depuis la mise en place de l'Union Bancaire, en novembre 2014, et du Mécanisme de Supervision Unique, (MSU), le groupe est supervisé par la BCE et l'ACPR.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 a adopté un mode de gestion centralisé de la liquidité, tant pour l'accès aux marchés, que pour le contrôle et la mise en oeuvre des couvertures auprès des entités sociales.

Le risque de liquidité est intégré dans la politique globale des risques.

La politique de gestion et de maîtrise du risque de liquidité du groupe se caractérise par une grande prudence. Disposant d'une forte culture d'aversion au risque, le niveau de tolérance choisi est un risque faible.

En 2016, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a été en mesure de se refinancer dans de bonnes conditions sur les marchés. Le faible niveau des taux d'intérêt ainsi que la présence régulière des investisseurs et leur intérêt marqué pour nos émissions ont constitué un cadre favorable.

L'encours total de ressources externes ressort ainsi à 132,8 milliards d'euros à fin décembre 2016 soit une augmentation de 7,2% par rapport à fin 2015 (123,9 milliards d'euros).

Cette situation confortable en matière de liquidité se traduit de la manière suivante à fin décembre 2016 :

- un coussin de liquidités LCR détenu par la Trésorerie centrale de 68 milliards d'euros ;
- un ratio LCR du groupe Crédit Mutuel-CM11 de 140% ;
- une couverture à hauteur de 159% des tombées de ressources de marché sur les 12 mois à venir par la détention d'actifs liquides et éligibles BCE.

Refinancement à court terme

La progression des ressources courtes, profitant d'importantes liquidités présentes sur le marché monétaire, explique en très grande partie l'évolution des ressources externes. Les encours de ressources court terme ressortent ainsi à 48,8 milliards d'euros comparés aux 40,8 milliards de fin 2015, soit un accroissement de plus de 19%.

Refinancement à moyen et long terme

Les ressources levées sur des maturités plus longues, au-delà de 12 mois, affichent un encours de 84 milliards d'euros, soit une quasi-stabilité (+1,1%) par rapport à l'année précédente (83,1 milliards).

Au total, 12,4 milliards d'euros de ressources externes à moyen et long terme ont été émises en 2016 dont 9,5 milliards (76,3%) sous un format d'émissions publiques, le reliquat par des opérations à caractère privé.

Ces 9,5 milliards d'euros émis se décomposent de la manière suivante :

- 3,75 milliards d'euros sous la signature BFCM en format EMTN senior ;
- 2,55 milliards d'euros (équivalents) levés sous format US144A (1,75 milliard USD) et Samouraï (121,2 milliards JPY) ;
- 1,7 milliard d'euros émis sous un format subordonné Tier 2 ;
- 1,5 milliard d'euros à 6,5 ans émis sous forme d'obligations à l'habitat (OH) par notre filiale dédiée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Par ailleurs, en 2016, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a fait évoluer le cadre de ses enveloppes de prêts pour PME en les élargissant aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Le groupe a ainsi finalisé un nouveau contrat de 500 millions d'euros sous la nouvelle appellation "prêt pour PME et ETI" fondé sur un potentiel plus large et un intérêt pérenne pour ce type de concours.

Grâce à l'augmentation significative de la proportion du refinancement à moyen et long terme au cours des dernières années, le groupe estime qu'il ne dépend pas de façon importante du marché du refinancement à court terme pour mener ses activités bancaires courantes. Afin de surveiller sa position en matière de liquidité et de refinancement, le groupe utilise un indicateur appelé "ressources stables", qui correspond à la somme des capitaux propres, des dépôts de la clientèle et du refinancement à moyen et long terme. Cet indicateur de ressources stables est comparé à la somme des crédits à la clientèle, des titres détenus jusqu'à l'échéance et des emplois obligatoires (comme le dépôt obligatoire à la Caisse des Dépôts et Consignations d'une partie des dépôts reçus des clients sur les comptes d'épargne réglementée). A fin 2016, les ressources stables du groupe s'élèvent à 399,8 milliards d'euros et le total des crédits à la clientèle, titres détenus jusqu'à l'échéance et emplois obligatoires s'établissent à 362,3 milliards d'euros. Le groupe présente ainsi un excédent de ressources stables de 37,5 milliards d'euros sur les actifs financiers stables.

Solvabilité

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres du groupe Crédit Mutuel-CM11 s'élevaient à 39,6 milliards d'euros contre 37,1 milliards à fin 2015 grâce à la mise en réserve du résultat.

Le ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) est de 15,0%³ à fin 2016 et le ratio global de solvabilité² s'établit à 18,0% en hausse de 10 points de base sur un an. Ces niveaux sont nettement supérieurs aux exigences de la Banque Centrale Européenne définies lors du *Supervisory Review and Evaluation Process* 2017. En effet, l'exigence de fonds propres CET1 que le groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 7,25% en 2017 et celle relative au ratio global à 9,50% auquel il convient de rajouter le coussin de conservation de 1,25%. L'excédent par rapport aux exigences SREP s'élève donc à 775 points de base en CET1 et 725 en ratio global.

Les fonds propres CET1², 31,1 milliards à fin 2016, évoluent de 6,9% et les risques pondérés, 207,1 milliards d'euros, de 7,6% sur un an.

Le ratio de levier² est de 5,7%.

III.1.2.5 – Précisions méthodologiques et indicateurs alternatifs de performance

Précisions méthodologiques

1. Comptes 2015 retraités : un changement de méthode comptable ayant été appliqué à partir du 1^{er} janvier 2016 sur la comptabilisation de la réserve de capitalisation des assurances, des comptes 2015 retraités proforma ont été établis.

La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise uniquement en cas de réalisation de moins-values obligataires.

Suite à la transposition de Solvabilité 2 en droit français, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a modélisé les reversements de la réserve de capitalisation aux assurés. Cette réserve revenant in fine majoritairement aux assurés, la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation rend les comptes consolidés IFRS du groupe plus pertinents.

Ce changement de méthode comptable impacte les fonds propres IFRS du groupe à hauteur de 398,4 millions d'euros à l'ouverture 2016 et 401,8 millions d'euros à fin 2016, pour un impact résultat sur l'exercice 2016 de -3,5 millions d'euros (et de -4,3 millions sur le résultat retraité de 2015).

2. Les variations à périmètre constant sont calculées après :

- neutralisation des entrées de périmètre entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016 : entités d'affacturage et de leasing acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne (secteur banque de détail) ; North Europe Life Belgium (secteur assurance) ;
- un retraitement lié à la différence de durée de consolidation de Banif Mais (6 mois en 2015, 12 mois en 2016, secteur banque de détail), Atlantis (6 mois en 2015, 12 mois en 2016, secteur assurance) ;
- un retraitement lié au changement de méthode de consolidation de Targobank Espagne (secteur banque de détail) et de AMGEN Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros, SA (secteur assurance) : mise en équivalence en 2015, intégration globale en 2016.

3. Sans mesures transitoires.

Ces éléments sont détaillés ci-après sur les différents soldes intermédiaires de gestion :

2016 En millions d'euros	Publié	Variation de périmètre à neutraliser	À périmètre constant
Produit net bancaire	13 302	262	13 040
Frais de fonctionnement	-8 202	-217	-7 985
Résultat brut d'exploitation	5 100	44	5 055
Coût du risque	-826	-118	-708
Résultat d'exploitation	4 273	-74	4 347
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	-310	-4	-305
Résultat avant impôt	3 963	65	3 899
Impôt sur les sociétés	-1 383	-18	-1 365
Gains/pertes nets d'IS sur act. aband.	44	0	44
Résultat net	2 624	47	2 577
Intérêts minoritaires	214	4	210
Résultat net - part du groupe	2 410	43	2 367

2015 En millions d'euros	Retraité	Variation de périmètre à neutraliser	À périmètre constant
Produit net bancaire	12 845	38	12 807
Frais de fonctionnement	-7 907	-24	-7 883
Résultat brut d'exploitation	4 938	14	4 924
Coût du risque	-803	-3	-800
Résultat d'exploitation	4 135	11	4 124
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	-64	-7	-57
Résultat avant impôt	4 072	4	4 068
Impôt sur les sociétés	-1 539	-4	-1 535
Gains/pertes nets d'IS sur act. aband.	-23	0	-23
Résultat net	2 510	0	2 510
Intérêts minoritaires	256	4	252
Résultat net - part du groupe	2 254	-4	2 258

Variations 2016 / 2015	Brutes	À périmètre constant
Produit net bancaire	+3,6%	+1,8%
Frais de fonctionnement	+3,7%	+1,3%
Résultat brut d'exploitation	+3,3%	+2,7%
Coût du risque	+2,9%	-11,5%
Résultat d'exploitation	+3,3%	+5,4%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	ns	ns
Résultat avant impôt	-2,7%	-4,2%
Impôt sur les sociétés	-10,2%	-11,1%
Gains/pertes nets d'IS sur act. aband.	ns	ns
Résultat net	+4,5%	+2,7%
Intérêts minoritaires	-16,4%	-16,5%
Résultat net - part du groupe	+6,9%	+4,8%

Indicateurs alternatifs de performance (IAP) – article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommés des postes "charges générales d'exploitation" et "dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat consolidé) et le "produit net bancaire IFRS"	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note 31 de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période (prêts et créances sur la clientèle hors dépréciations individuelles et collectives)	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque global	Poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé publiable	–
Coût du risque sur base individuelle	Coût du risque global hors provisions collectives (voir définition dans ce tableau)	–
Crédits à la clientèle	Poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé	–
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé	–
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients données de gestion (compagnie d'assurance)	
Épargne financière bancaire	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM ...) données de gestion (entités du groupe)	
Épargne totale	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes "charges générales d'exploitation" et "dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles"	–
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : – intérêts reçus = poste "intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publiable, – intérêts versés = poste "intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publiable	–
Production de crédits	Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur "banque de détail - réseau bancaire" + Cofidis	–
Provisions collectives	Application de la norme IAS 39 qui prévoit un examen collectif des prêts, en complément de l'examen individuel, et la constitution le cas échéant d'une provision collective correspondante (IAS 39 §58 à 65 et guide d'application §AG 84 à 92)	–
Ratio crédits / dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes.

Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Ratio de couverture globale des créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (y compris provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation ; calcul à partir de l'annexe 8a des comptes consolidés : "dépréciations individuelles" + "dépréciations collectives" / "créances dépréciées sur base individuelle"	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut ("douteux").

IAP, réconciliation avec les comptes

Coefficient d'exploitation		2016	2015
Frais généraux	note 30	-8 202	-7 907
Produit net bancaire	compte de résultat	13 302	12 845
Coefficient d'exploitation		61,7%	61,6%

Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits		2016	2015
Coût du risque clientèle	note 31	-825	-814
Créances brutes + location financement	note 8a	338 449	312 516
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits		0,24%	0,26%

Marge d'intérêt		2016	2015
Intérêts et produits assimilés	compte de résultat	15 053	15 804
Intérêts et charges assimilées		-9 501	-10 243
Marge d'intérêt		5 551	5 561

Coefficient d'engagement		2016	2015
Prêts et créances sur la clientèle	actif	329 958	304 136
Dettes envers la clientèle	passif	276 194	254 370
Coefficient d'exploitation		119,5%	119,6%

Couverture globale des créances douteuses		2016	2015
Dépréciations individuelles et collectives	note 8a	8 492	8 380
Créances dépréciées sur base individuelle		13 473	12 981
Couverture globale des créances douteuses		63,0%	64,6%

III.2 – Évolutions récentes et perspectives

III.2.1 – Événements postérieurs à la clôture

Après avoir racheté en 2016 à CM Akquisitions Gmbh (CMA) 100% des actions Targo Deutschland Gmbh qu'elle détenait, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) absorbe CMA. La fusion transfrontalière a été définitivement enregistrée au greffe du registre du commerce de Düsseldorf en date du 15 mars 2017 et le certificat de légalité établi par notaire a validé la fusion en France avec une date d'effet au 22 mars 2017. La fusion absorption BFCM/CMA entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée (CMA) au profit de la société absorbante (BFCM) ; l'ensemble des actifs et passifs de CMA sont donc transférés à BFCM par voie d'opération de fusion, entraînant la dissolution sans liquidation de CMA.

Le 30 mars 2017, la BFCM a racheté 16% du capital de Cofidis Participations, portant ainsi sa participation à 70,63%. L'opération fait suite à l'exercice des options réciproques de vente / achat décidées en 2008.

Le 6 avril 2017 les conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ont nommé M.Daniel BAAL en qualité de directeur général et dirigeant effectif à compter du 1^{er} juin 2017, en remplacement de M.Fradin.

III.2.2 – Perspectives

Dans un contexte marqué par des défis très nombreux, économiques, sociaux, technologiques, concurrentiels et réglementaires, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a affirmé une nouvelle fois ses priorités en 2016 : le développement, l'adaptabilité, l'innovation, la qualité du service et la maîtrise de ses charges et de son coût du risque. Ces exigences lui ont permis d'affirmer son identité, de mettre en avance ses différences et d'afficher de bons résultats financiers, sources de solidité et de confiance. Son expertise technologique et digitale a bénéficié à l'ensemble des secteurs du groupe. Elle témoigne de sa volonté d'être au service de ses 23,8 millions de clients et sociétaires et plus largement, au service des hommes et de l'économie réelle.

Pour accompagner ces transformations, le plan à moyen terme 2014-2016 est prolongé jusqu'en 2018. Un plan informatique et d'organisation "Priorité client-sociétaire 2018" est mis en œuvre au cours de ces prochaines années pour améliorer les outils et l'accompagnement des chargés de clientèle et des réseaux afin de leur permettre de toujours mieux servir les sociétaires et clients.

III.3 – Gestions des risques du groupe Crédit Mutuel-CM11

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

*Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.*

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reporting et les plans d'actions engagés sont décrits dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires au paragraphe II.2 du chapitre II "Gouvernement d'entreprise".

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

Dans la suite du document, le mot "groupe" peut être employé seul mais devra s'entendre comme "groupe Crédit Mutuel-CM11"

III.3.1 – Principaux risques du groupe Crédit Mutuel-CM11

Le groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Un résumé non exhaustif de certains des risques auxquels le groupe est confronté est réalisé ci-dessous. Ces risques, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par le groupe, pourraient avoir un effet significatif défavorable sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

III.3.1.1 – Principaux risques

Il existe quatre grandes catégories de risques inhérentes aux activités du groupe qui sont résumées ci-dessous. Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels le groupe est exposé.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à remplir ses obligations contractuelles. Le débiteur peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ou d'engagement par signature ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut d'une contrepartie, telles que ses activités de négociation, de marchés de capitaux, de dérivés et de règlement-livraison. En ce qui concerne les prêts à l'habitat, le degré du risque de crédit dépend également de la valeur du logement garantissant le prêt en question. Le risque de crédit existe également dans le cadre des activités d'affacturage du groupe, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

Les expositions aux risques de crédit et leurs mesures figurent dans le rapport des risques au point III.3.2.2.

Risque de marché et de liquidité

Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéfices toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les taux de change, les valeurs et taux d'intérêt des obligations, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés, les *spreads* de crédit sur les instruments financiers et les prix d'autres actifs, notamment dans le secteur de l'immobilier.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée (comme cela a été le cas récemment pour certaines catégories d'actifs dans un environnement de marché perturbé). Un manque de liquidité peut être dû à un accès réduit aux marchés de capitaux, à des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou à des contraintes juridiques.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement du groupe. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque associé à la gestion actif-passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance. Ce risque découle principalement du risque de taux d'intérêt ;
- le risque associé aux activités d'investissement, qui dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis au sein des portefeuilles de titres, lesquelles peuvent être inscrites au compte de résultat ou directement dans les capitaux propres ; et
- le risque associé à certaines autres activités, telles que l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal de ses affaires.

Les risques de marché sont développés plus en détail dans le rapport sur les risques au point III.3.4.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou dû à des événements extérieurs, qu'ils soient intentionnels, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les ressources humaines, les systèmes informatiques, la gestion du risque et les contrôles internes (y compris la prévention des fraudes). Les événements extérieurs comprennent, par exemple, les inondations, les incendies, les tempêtes, les tremblements de terre ou encore les attentats.

Les données relatives aux pertes découlant des risques opérationnels sont communiquées au point III.3.6.10.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéficiaires tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les tempêtes, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre).

III.3.1.2 – Facteurs de risque

1/ Des conditions de marché ou économiques difficiles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et donc sur la situation financière et les résultats du groupe

Les activités du groupe sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en France en Europe et en général dans le reste du monde. Le groupe pourrait être confronté à une détérioration importante des conditions de marché et économiques, qui pourrait résulter notamment de crises affectant les dettes souveraines, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change ou des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, ou d'événements géopolitiques défavorables (tels que les catastrophes naturelles, les attentats ou les conflits militaires).

Or l'économie mondiale (et en particulier européenne) ainsi que les marchés financiers sont toujours confrontés à de nombreuses incertitudes, parfois liés à des facteurs exogènes (décisions politiques notamment). 2016 a ainsi vu plusieurs événements non-anticipés par le consensus d'analystes entraînant *de facto* de la volatilité sur les places financières mondiales. A titre d'illustration, les scrutins survenus au Royaume-Uni puis aux États-Unis, ont surpris les marchés et mettent en exergue le risque d'un retour vers davantage de protectionnisme. Ces éléments sont susceptibles de peser sur la demande de crédit ainsi que sur le développement économique.

Ainsi les perturbations du marché et les forts ralentissements économiques, qui sont susceptibles d'intervenir soudainement et dont les effets peuvent par conséquent ne pas être totalement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats ou le coût du risque du groupe. A titre d'exemple, les taux souverains des pays *core* européens et de la plupart des pays périphériques se sont encore resserrés sur l'essentiel de l'année 2016.

Au cours du quatrième trimestre, une meilleure conjoncture économique en Europe et aux États-Unis ainsi que les promesses du nouveau président américain sont à la base d'un regain de tension sur ces taux. Pendant les premiers mois de 2017, le taux français continue d'augmenter – tout comme le spread avec le taux allemand – dû en grande partie au risque politique lié au résultat des élections présidentielles et législatives françaises au 2^e trimestre. S'agissant des taux court terme, ils restent en territoire négatif se situant globalement aux niveaux observés depuis mi-juin 2016.

Au regard des marchés actions, pendant le premier semestre de 2016, des mouvements similaires à ceux du dernier trimestre de 2015 ont été observés mais avec des amplitudes plus importantes : une forte volatilité avec des inversions de tendance devenues encore plus fréquentes, toutes les deux semaines environ, au gré de la publication des indicateurs des économies européenne, américaine et asiatique qui se sont souvent contredits et n'ont pas permis de déceler une tendance ne serait-ce qu'à court terme.

Le deuxième semestre de 2016 s'est déroulé avec des marchés mieux orientés, plus constants dans leur tendance, malgré l'incertitude persistante sur les perspectives économiques à moyen terme. Les bonnes statistiques américaines et européennes les font réagir positivement.

Dans ce contexte optimiste, la banque centrale américaine a, pour la première fois depuis 2009, légèrement augmenté son principal taux directeur en novembre 2016 et, ensuite, à la mi-mars 2017. L'amplitude de chacune de ces deux augmentations est faible (1/4 de point) démontrant un optimisme bien relatif de l'autorité américaine au regard de la pérennité de l'amélioration économique outre-Atlantique. En Europe, la BCE (Banque Centrale Européenne) a globalement maintenu en 2016 sa politique monétaire accommodante (rachats d'actifs ; taux de refinancement bas). Lors de sa dernière réunion en mars 2017, la BCE a confirmé le maintien de sa politique monétaire pour l'année tout en relativisant son discours pour la première fois depuis plusieurs semestres en ne mettant plus en exergue le fait qu'elle "*utiliserait tous les moyens à sa disposition pour atteindre ses objectifs*". Malgré de bonnes prévisions de taux de croissance et d'inflation dans l'Union Européenne, la BCE reste aussi prudente dans ses actions et sa communication que la FED, cette dernière étant toutefois à un état de "normalisation" de la politique monétaire bien plus avancé que la première. Cette incertitude persistante à moyen terme sur les conditions économiques et financières en France ou ailleurs en Europe soutient un risque de détérioration des marchés sur lesquels le groupe Crédit Mutuel-CM11 opère auquel cas le niveau de certaines de ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient être affectés défavorablement de manière significative.

Enfin le contexte politique, très incertain, alors que des élections nationales doivent se tenir au cours de l'exercice 2017 dans plusieurs pays européens clés, y compris en France, est un autre facteur à même d'impacter très fortement non seulement les marchés financiers mais aussi l'économie française en générale. En particulier, des réformes structurelles en fonction du résultat de ces élections pourraient modifier durablement le système économique français. Face à cette conjoncture complexe, le groupe pourrait connaître un ralentissement de certaines de ses activités

2/ L'environnement économique caractérisé par des taux d'intérêt bas pourrait nuire à la rentabilité et à la situation financière du groupe

Au cours des dernières années, les marchés mondiaux se sont caractérisés par des taux d'intérêt bas, et il semble que cette situation pourrait persister pendant une période prolongée. Durant les périodes de taux d'intérêt bas, les *spreads* de taux d'intérêt tendent à se resserrer. Dans ce contexte, le groupe pourrait ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt des dépôts pour contrebalancer la baisse des revenus liés aux prêts octroyés à des taux d'intérêt inférieurs. Les efforts déployés par le groupe pour réduire le coût de ses dépôts peuvent être limités par la prévalence des produits d'épargne réglementés (tels que les comptes d'épargne livrets Bleu/A et les plans d'épargne logement) dont les taux d'intérêt sont supérieurs aux niveaux actuels du marché. En outre, le groupe pourrait

connaître une augmentation des demandes de remboursement anticipé et des renégociations des prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe des particuliers et des entreprises, car les clients cherchent à tirer avantage de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, parallèlement à l'émission de nouveaux emprunts aux taux actuels du marché, pourrait entraîner une baisse globale du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts du groupe. La réduction des marges de crédit et la baisse des revenus de la banque de détail en résultant pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité des activités de banque de détail du groupe et sur sa situation financière globale. En outre, si les taux d'intérêt du marché venaient à augmenter à l'avenir, la valeur du portefeuille du groupe pourrait voir sa valeur diminuer en raison de l'importance du stock de prêts à taux bas le composant. Si les stratégies de couverture du groupe se révèlent inefficaces ou n'offrent qu'une couverture partielle contre une telle variation de valeur, le groupe pourrait encourir des pertes. Un environnement de taux d'intérêt toujours bas peut également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur les marchés de manière plus générale, ce qui pourrait réduire la prime générée par les activités de financement du groupe et par conséquent affecter négativement sa rentabilité et sa situation financière. Une courbe de rendement aplatie peut également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées afin d'obtenir un niveau de rendement adéquat, ce qui peut augmenter le risque de marché global et la volatilité.

3/ Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le groupe et sur l'environnement économique et financier dans lequel il opère

Depuis la crise financière de nombreuses mesures législatives et réglementaires ont été adoptées ou proposées afin d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial.

Si l'objectif de ces nouvelles mesures est d'éviter une récurrence de la crise financière, l'impact des nouvelles mesures pourrait être de modifier substantiellement l'environnement dans lequel le groupe et d'autres établissements financiers évoluent et *de facto* avoir un effet significatif sur les activités du groupe.

Ainsi le groupe est soumis à de exigences réglementaires extensive ainsi une surveillance très importantes dans chacune des juridictions où il opère ses activités. En particulier, le groupe respecte les exigences liées à la réglementation dite de Bâle 3 en vigueur dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014, l'entrée en vigueur de certaines exigences étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2019.

Ces différentes règles ont pour objectif de préserver la stabilité des établissements bancaires (notamment leur solvabilité, liquidité et solidité financière) afin de protéger les clients, les déposants, les investisseurs, les créanciers et de manière générale les contribuables. Pour autant, fonctionnant par itérations, le renforcement réglementaire observé sur les derniers exercices, induit des incertitudes et certaines évolutions pourraient avoir un impact substantiel tant sur les résultats du groupe que sur sa structure bilancielle. En particulier, les discussions en cours au niveau du Comité de Bâle et incluant notamment la remise en cause des modèles internes dans les calculs d'exigences des fonds propres, ainsi que la mise en place de *floors* représentent des facteurs de risque liés notamment à de possibles distorsions concurrentielles entre certaines zones économiques.

Les nouvelles mesures adoptées ou susceptibles d'être adoptées incluent principalement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité plus contraignantes, la taxation des opérations financières, la limitation ou l'imposition de la rémunération des employés au-delà de niveaux spécifiés, des limites aux types d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre (en particulier les opérations pour compte propre et l'investissement et la détention d'une participation dans des fonds de capital-investissement et fonds spéculatifs) ou de nouvelles exigences en matière de séparation des comptabilités relatives à certaines activités, des restrictions sur certains types d'activités financières ou de produits tels que les produits dérivés, l'annulation obligatoire d'une dette ou la conversion obligatoire en capital de certains titres de créances, des régimes de redressement et de résolution améliorés, la création de nouvelles autorités réglementaires aux pouvoirs renforcés, et le transfert de certaines fonctions de supervision à la banque centrale européenne (BCE).

Ces mesures sont notamment contenues dans le BRRD et sont en cours d'adaptation au cadre législatif de chaque pays par les régulateurs nationaux. En France, ces éléments de transposition sont majoritairement contenus dans l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 qui a modifié les dispositions du Code Monétaire et Financier. A ce texte "maître" s'ajoutent le décret n° 2015-1160 du 17 septembre 2015 et trois arrêtés du 11 septembre 2015 concernant respectivement :

- les plans préventifs de rétablissement ou plan de redressement des crises ;
- les plans préventifs de résolution ;
- les critères d'évaluation de la faculté de résolution d'une institution ou d'un groupe.

Cette ordonnance impose notamment aux établissements bancaires de rédiger et de transmettre à la BCE un plan de redressement des crises (PRC) décrivant les mesures prises par le groupe pour faire face à des difficultés importantes (i.e. détérioration significative de sa situation financière, réduction de ses réserves de liquidité en deçà des seuils acceptables etc.).

D'autres mesures réglementaires sont apparues au cours des derniers exercices. A titre d'illustration, de nouveaux ratios portant tant sur la solvabilité que la liquidité ont fait leur apparition et imposent de nouvelles contraintes au groupe (notamment en termes d'émissions de dettes subordonnées entraînant des surcoûts potentiels).

Concernant "l'union bancaire" européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique ("MSU") placé sous le contrôle de la Banque Centrale Européenne. Ainsi, depuis novembre 2014 et l'ordonnance du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit, le groupe, ainsi que les autres institutions de taille significative de la zone euro, sont désormais placés sous la supervision directe de la Banque Centrale Européenne. Il n'est pas encore possible d'évaluer la totalité des impacts de ces mesures sur le groupe. Cependant, l'incertitude sur l'application d'un certain nombre de mesures par la Banque Centrale Européenne et la mise en œuvre de mesures supplémentaires peut engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et de manière générale, les coûts engendrés par la mise en place du MSU pourraient avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du groupe ainsi que sur sa situation financière.

Les premiers impacts financiers se traduisent par la mise en place de coussins de fonds propres supplémentaires exigés aux établissements bancaires. Sur recommandation de l'EBA (*European Banking Authority*), beaucoup de banques européennes ont ainsi publié au 31/12/2015 et au 31/12/2016, l'exigence minimale pour le ratio CET1 au titre du pilier 2 qui leur a été notifiée par la BCE et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ces exigences dites “Pilier 2” découlent des analyses conduites banque par banque par les superviseurs au travers du “*Supervisory Review and Evaluation Process*” (SREP). Ainsi, ce Pilier 2 concerne une analyse discrétionnaire exercée par l’autorité de tutelle compétente (pour le groupe, la BCE) visant à évaluer l’adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et d’ajouter le cas échéants des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l’ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements. A noter, depuis le 1^{er} janvier 2017, la directive a inscrit une distinction entre deux notions spécifiques :

- *Pillar 2 Requirement* (P2R) qui correspond à une exigence stricte en CET1 ;
- *Pillar 2 Guidance* (P2G) qui constitue une recommandation relative à l’orientation des fonds propres au titre du deuxième pilier.

Cette exigence globale pilier deux couvre le coussin de conservation, le coussin contra-cyclique et le coussin de risque systémique (qui n’existe pas dans tous les pays). A noter, les coussins pour établissement systémique G-SIFI⁴ et Domestique SIFI doivent être respectés en plus.

Si à date, les exigences supplémentaires “SREP” sont marginales pour le groupe Crédit Mutuel-CM11⁵, elles intègrent des critères qualitatifs, notamment de gouvernance, et le groupe n’est pas à l’abri qu’elles soient revues à la hausse dans le futur. En outre, le superviseur émet également des recommandations afférentes à la nécessité de détenir d’autres catégories de fonds propres, qui se traduisent par des exigences additionnelles en Tier 1 et Tier 2.

En conséquence de certaines de ces mesures, le groupe a dû ajuster significativement, et pourrait devoir continuer à ajuster, certaines de ses activités pour permettre au groupe de se conformer à ces nouvelles exigences. En outre, l’environnement politique général évolue de façon défavorable pour les banques et le secteur financier, avec pour conséquence une pression accrue de la part des instances législatives et réglementaires en vue d’adopter des mesures réglementaires plus contraignantes, en dépit du fait que ces mesures peuvent avoir des conséquences défavorables sur l’activité de prêt et les autres activités financières, et sur l’économie. Du fait de l’incertitude permanente quant aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il n’est pas possible de prédire leur impact sur le groupe. A date l’un des risques identifiés porte sur la multiplication et la récurrence des états réglementaires devant être complétés (ICAAP, ILAAP, Plan de Résolution des Crises, maquettes à destination du Conseil de Résolution Unique, etc.) dans des délais restreints, mobilisant fortement les services supports du siège et limitant *de facto* leur temps pour les affaires “courantes”. En outre, la non complétion (ou une complétion jugée insuffisante) par les autorités réglementaire peut entraîner des sanctions pour le groupe (notamment au travers d’exigences de fonds propres supplémentaires)⁶.

Certaines des mesures réglementaires récemment adoptées font déjà l’objet de propositions de révisions. Le rythme des changements réglementaires ainsi que la fréquence et la complexité de ces dernières ont considérablement augmenté les coûts de mise en conformité du groupe et ont généré des incertitudes quant à l’environnement opérationnel du groupe. Par exemple, le 23 novembre 2016, la Commission européenne a émis plusieurs propositions législatives visant à modifier un certain nombre de directives et de réglementations bancaires clés de l’Union Européenne relatives à l’adéquation des fonds propres, au redressement et à la résolution des banques qui ne sont entrées en vigueur que récemment. Si elles sont adoptées, ces propositions législatives modifieront entre autres les exigences applicables dans le cadre du MREL (*Minimum Requirement Eligible Liabilities*). Celui-ci prévoit que les banques maintiennent un minimum de capital et de passif qui pouvant être abandonnés ou converti en titres financiers si une banque connaît des difficultés financières importantes. En fonction de la forme selon laquelle ces propositions seront finalement adoptées, les banques européennes (y compris le groupe) pourraient être amenées à émettre des volumes substantiels de nouvelles dettes ou à proposer à leurs créanciers des modifications quant aux conditions relatives à la dette existante afin de répondre à ces nouvelles exigences réglementaire. Le calendrier d’adoption des nouvelles propositions est actuellement incertain.

4/ Les investisseurs détenant des titres BFCM pourraient subir des pertes si le groupe devait être soumis à des procédures de résolution

Comme mentionné *supra*, la directive résolution dite BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*) et le mécanisme de résolution unique (MRU) (défini ci-après), ont été transposés en droit français le 20 août 2015 (ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 portant diverses dispositions d’adaptation de la législation au droit de l’Union européenne en matière financière). Ces mesures permettent aux autorités de résolution de déprécier des titres de créance de la BFCM ou de les convertir en capitaux propres après l’ouverture d’une procédure de résolution, un pouvoir dénommé “*bail-in*”. Une procédure de résolution peut être intentée à l’égard d’une institution si (i) elle ou le groupe auquel elle appartient est défaillant ou risque de l’être, (ii) il n’y a aucune perspective raisonnable qu’une autre solution puisse éviter une telle défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est nécessaire pour atteindre les objectifs de la résolution qui sont :

- a) assurer la continuité des fonctions critiques;
- b) éviter un effet défavorable important sur le système financier;
- c) protéger les fonds publics en réduisant au minimum le recours à un soutien financier public extraordinaire, et
- d) protéger les avoirs des clients, en particulier ceux des déposants.

Le défaut d’une institution consiste dans le fait qu’elle ne respecte pas les exigences d’autorisation minimum relative à l’exercice d’activités bancaires, qu’elle est incapable de payer ses dettes ou autres obligations lorsqu’ils sont exigibles, qu’elle nécessite un soutien financier public extraordinaire (sous réserve d’exceptions limitées) ou que la valeur de ses engagements dépasse la valeur de ses actifs.

En plus de la procédure de “*bail-in*”, les autorités de résolution disposent de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre d’autres mesures de résolution à l’égard des institutions en faillite ou, dans certaines circonstances, de leurs groupes qui peuvent inclure (sans limitation) : la vente totale ou partielle des activités de l’institution à un tiers, la séparation ou la filialisation de certaines activités, la substitution ou le remplacement de l’institution en qualité de débiteur à l’égard des titres de créance, la modification des conditions des titres de créance (y compris la modification de l’échéance et / ou du montant des intérêts, la cessation de la cotation et de l’admission à la négociation d’instruments financiers sur des marchés réglementés, le licenciement des dirigeants ou la nomination d’un administrateur spécial et l’émission de nouveaux instruments de fonds propres.

4. *Global Systemically Important Financial Institution*.

5. L’exigence CET1 avec pilier 2 demandée par la BCE pour le groupe Crédit Mutuel-CM11 se fixe à 7,25%.

Cette exigence englobe tous les coussins prévus dans Bâle 3 (évolutifs jusqu’en 2019), à l’exception du coussin pour établissement systémique qui s’y ajoute.

6. Au titre du ratio MREL (*Minimum Requirement for own fund and Eligible Liabilities*) par exemple.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus par les autorités de résolution pourrait entraîner la dépréciation (partielle ou totale) ou la conversion en capitaux propres des titres de créance émis par la BFCM. Cela pourrait *de facto* avoir une incidence importante sur le montant des ressources dont dispose la BFCM pour rembourser ses titres. En outre, si la situation financière du groupe se détériorait ou était perçue comme pouvant se détériorer, l'existence des mesures prévues par la BRRD pourrait participer à faire baisser plus rapidement la valeur de marché des instruments de capitaux et des titres de créance émis par la BFCM.

5/ Les activités du groupe sont fortement concentrées en France, exposant le groupe à des risques liés à un potentiel ralentissement de l'économie française

Le marché français représente la part la plus importante du produit net bancaire et des actifs du groupe. En 2016, environ 78% du produit net bancaire du groupe a été réalisé en France, et environ 90% du risque de crédit client du groupe trouvait son origine en France à la fin de l'année 2016.

Du fait de la localisation des activités du groupe en France, une détérioration significative des conditions économiques en France aurait un impact plus important sur les résultats et la situation financière du groupe que cela ne serait le cas pour un groupe aux activités plus diversifiées sur un plan international. Un ralentissement économique en France pourrait affecter la qualité du crédit des particuliers et entreprises constituant la clientèle du groupe, rendre plus difficile pour le groupe l'identification de clients pour de nouvelles activités qui satisfont ses critères de crédit, et affecter les revenus issus des commissions suite à un ralentissement des ventes des polices d'assurance vie et des activités d'encours sous gestion ou de courtage. En outre, si la valeur des logements en France devait être significativement affectée par des conditions économiques défavorables, les activités et le portefeuille de crédits à l'habitat du groupe (qui représentaient environ 49% du portefeuille total brut des créances clientèle, hors intérêts courus, au 31 décembre 2016) pourraient être significativement et défavorablement affectés.

6/ La BFCM doit maintenir des notations de crédit élevées, ou l'activité et la rentabilité du groupe pourraient être défavorablement affectées

Les notations de crédit sont importantes pour la liquidité et donc du groupe. Un abaissement des notations de crédit pourrait avoir un impact défavorable sur la liquidité et la compétitivité de la BFCM, augmenter son coût de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux ou déclencher des clauses dans certains contrats bilatéraux sur produits dérivés dans les secteurs marchés et financement du groupe (CM-CIC Marchés). Par ailleurs, en cas d'abaissement de sa notation de crédit, le groupe pourrait se voir forcer de fournir des garanties supplémentaires pour certaines opérations de marchés (gré à gré, opérations sur titres etc.).

Le 7 juin 2016, Fitch Ratings a confirmé la notation de BFCM à A+. Suite à une évolution dans sa méthodologie, Moody's Investors Service a tout d'abord augmenté d'un cran la note de la BFCM le 30/06/2015 puis l'a abaissé d'un cran le 23/09/2015. Au cours de l'exercice 2016, la notation de BFCM à Aa3 s'est vu confirmée, comme l'illustre la publication de l'avis de crédit (*credit opinion*) de l'agence le 9 décembre.

Enfin chez Standard & Poor's, la note du Crédit Mutuel⁷ a été confirmée à A avec une amélioration de la perspective (qui passe de négative à stable) liée à "l'amélioration de la structure du bilan ainsi qu'à des résultats résilients".

La dégradation de la note de la France de Aa1/perspective négative à Aa2/perspective stable par Moody's le 18/09/2015 expose l'ensemble de l'économie à des répercussions. La France est dorénavant au même niveau de notation Aa2/AA chez les trois agences. La perspective est stable à l'exception de S&P chez qui elle reste négative. Or des dégradations sur la note souveraine de la France, serait certainement synonyme d'une dégradation de la note de la BFCM, ce qui impacterait négativement les conditions de refinancement du groupe.

Le coût de refinancement long terme non sécurisé de la BFCM est directement lié à son *spread* de crédit (l'écart entre le rendement de ses obligations et le rendement des obligations d'Etat de m mes maturités), qui dépend à son tour dans une large mesure de sa notation de crédit elle-même corrélée dans une certaine mesure au soutien alternatif, et dans une moindre mesure du soutien systémique. L'accroissement des *spreads* de crédit peut engendrer une augmentation significative des coûts de refinancement de la BFCM. Les évolutions de *spreads* de crédit sont continues, dépendent du marché et subissent parfois des changements imprévisibles et fortement volatils. Les *spreads* de crédit sont également influencées par les perceptions du marché quant à la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent résulter des modifications du coût d'achat de *credit default swaps* de certaines obligations de la BFCM, ce coût dépendant à la fois de la qualité de crédit de ces obligations et d'un certain nombre de facteurs liés au marché que la BFCM et le groupe ne contrôlent pas.

7/ Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives

Le groupe a investi de manière significative dans le développement de sa politique de gestion des risques et les techniques, procédures et méthodes d'évaluation du risque correspondantes et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, les techniques et stratégies de gestion du risque du groupe pourraient ne pas être totalement efficaces afin de limiter son exposition au risque dans tous les environnements économiques de marché ou face à certains types de risques, en particulier les risques que le groupe n'aurait pas pu identifier ou anticiper.

Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le groupe utilise pour gérer ses risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le groupe procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le groupe pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation.

7. La note LT senior A de S&P est une note groupe Crédit Mutuel qui s'applique à toutes les entités caisses fédérales de CM et au CIC.

Ces outils et indicateurs peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Cela diminuerait la capacité du groupe à gérer ses risques et pourrait affecter ses résultats.

Comme tous les établissements financiers, le groupe est soumis au risque de violation de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, que ce soit du fait d'une erreur humaine ou d'un acte fautif intentionnel. Ces dernières années, plusieurs établissements financiers ont connu des pertes importantes du fait d'activités de marché non autorisées menées par des employés. Si le groupe met en œuvre ses meilleurs efforts pour s'assurer du respect de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, il est impossible d'être certain que cette surveillance permettra effectivement d'éviter des pertes causées par des activités interdites.

8/ Compte tenu du caractère international de ses activités, le groupe pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités

Le groupe est exposé au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Si les activités internationales relativement limitées du groupe tempèrent son exposition au risque pays en comparaison d'établissements financiers plus actifs sur le plan international, le groupe a d'importantes activités et affiliés en Allemagne, Espagne, Italie, et Afrique du Nord, qui pourraient exposer le groupe à des risques. Le groupe surveille le risque pays et le prend en compte dans les provisions enregistrées dans ses comptes. Cependant, une modification importante de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait nécessiter l'enregistrement de provisions additionnelles ou faire encourir au groupe des pertes d'un montant supérieur aux provisions actuelles.

S'agissant du *Brexit*, la décision inattendue des Britanniques a provoqué une vive réaction des marchés. Sur fond de crise politique, économique et migratoire majeure, des secousses d'une amplitude plus ou moins forte risquent d'obérer un environnement économique fragile. Dans un tel contexte d'incertitude, il est difficile d'en déterminer les impacts macro-économiques sur le moyen et le long terme. Bien que, le groupe ait une faible implantation en Grande-Bretagne et que les risques de contagion à ses autres activités restent relativement modérés, il est difficile de mesurer totalement les impacts futurs d'une telle décision (le degré d'implantation du groupe Crédit Mutuel-CM11 et du groupe BFCM en Grande-Bretagne est mesuré sur certains indicateurs dans plusieurs chapitres de ce document de référence : états financiers consolidés, données chiffrées sur les risques, informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle) : La succursale londonienne réalise un suivi très détaillé des contreparties qui pourraient être le plus impactées par le *Brexit* (notamment des entreprises importatrices pour lesquelles une dévaluation de la livre sterling pourrait entraîner des difficultés.)

A ce stade, le processus est encore incertain, les négociations officielles concernant les conditions de sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne n'ayant pas encore débuté (or celles-ci pourraient durer plusieurs années⁸). En effet, l'article 50 du traité de Lisbonne vient d'être invoqué par la Grande-Bretagne. Par conséquent, les impacts opérationnels du *Brexit* font l'objet d'une attention particulière mais doivent encore être mesurés par le groupe (notamment à la lumière des événements futurs).

De manière analogue, le vote aux Etats-Unis est susceptible d'avoir des conséquences sur le groupe, bien que ses expositions aux Etats-Unis soient limitées. En effet, les incertitudes liées à la politique de la nouvelle administration au pouvoir rendent complexes l'évaluation des risques afférents (notamment concernant les évolutions réglementaires). Les conséquences sous-jacentes restent donc à évaluer. Dans ce cadre le niveau d'exposition du groupe face à des contreparties américaines pourrait évoluer dans un sens comme dans l'autre.

9/ Le groupe est soumis à une réglementation importante et susceptible d'évoluer

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent au groupe en France et dans chacun des pays où le groupe mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait le groupe à des interventions importantes des autorités réglementaires, à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités du groupe. Le secteur des services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, tendance qui pourrait s'accélérer dans le contexte financier actuel.

De plus, les activités et les résultats du groupe peuvent être affectés de manière défavorable par diverses mesures ou décisions qui pourraient être prises par les autorités réglementaires françaises, l'Union européenne ou les gouvernements étrangers et par des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité des entités du groupe à développer leurs métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements des politiques et mesures réglementaires ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle du groupe. De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- les politiques monétaires, les politiques de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, telles que par exemple la réglementation mettant en œuvre les exigences de Bâle III/CRD IV ;
- les transformations liées au nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF2). La directive et les deux règlements délégués "MIFID 2" adoptés par la commission européenne le 18 mai 2016 définissent un nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF2.) L'entrée en application des dispositions du package MIFID 2 et MiFIR est encore en incertaine mais pourrait être 2018.
- les évolutions en cours sur le métier de la gestion d'actifs.
- la mise en œuvre de la directive sur la résolution bancaire, et notamment le risque de "bail-in" (annulation ou conversion en actions

8. 2 ans à compter de l'exercice de son droit de retrait par la Grande-Bretagne.

des dettes, dont notamment les titres obligataires), lors d'une procédure de sauvegarde ou de résolution ;

- l'évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- les changements concernant la gestion, l'agrégation, la conservation ainsi que la restitution des données notamment pour les reporting destinés à la gestion des risques (cf. Exigences BCBS 229) ;
- l'évolution des règles en matière d'information financière ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- la limitation de la rémunération des employés ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ;
- et toute évolution défavorable de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande des produits et services proposés par le groupe.

Les mesures adoptées récemment qui ont ou sont susceptibles d'avoir un impact sur le groupe, comprennent notamment (i) l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la loi française du 26 juillet 2013 qui prévoit la séparation des opérations dites spéculative des activités utiles au financement de l'économie, elle crée également un principe d'imputation prioritaire des pertes sur les actionnaires et les créanciers. Cette loi dote l'ACPR de larges pouvoirs d'intervention comme par exemple révoquer les dirigeants, ou transférer tout ou partie des activités ou des actifs (ii) l'ordonnance du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation française au droit de l'Union européenne en matière financière, la Directive et le Règlement sur les fonds propres réglementaires dits "CRD IV" du 26 juin 2013 et dont un nombre important de dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, les projets de normes techniques de réglementation et d'exécution relatives à la Directive et au Règlement CRD IV élaborées par l'EBA, (iii) la consultation sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l'Union européenne de 2013 et la proposition de la Commission Européenne de réforme structurelle du secteur bancaire européen du 29 janvier 2014, la proposition de Règlement sur les indices de référence, (iv) le mécanisme européen de surveillance unique, le mécanisme européen de résolution unique et la directive européenne sur le redressement et la résolution des banques.

En outre, certaines transformations sur des métiers spécialisés telles que la gestion d'actif et les assurances sont susceptibles d'influer sur le groupe. A titre d'exemple :

- les évolutions réglementaires en cours sur le métier de la gestion d'actifs. En particulier suite à la transposition de la directive "OPCVM5" en droit français via l'ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016. Les principales mesures concernent (i) la fonction du dépositaire, en termes notamment de missions et de responsabilité, (ii) les politiques de rémunération des sociétés de gestion de portefeuille, et (iii) les sanctions qui leur sont applicables.
- les modifications de certaines pratiques afférentes à l'assurance-vie (i.e. Loi Sapin II) ainsi que l'incertitude fiscale qui existe à l'heure actuelle dans le contexte électoral français.

La Banque Centrale Européenne, a mené une revue des bilans et a réalisé des tests de résistance des principales banques européennes, dont le groupe. Les résultats de cette revue ont été publiés en octobre 2014 ; même si le groupe a réussi ces tests et que la solidité de son bilan et la qualité de ses actifs ont été confirmés, il est possible que les revues à venir de la Banque Centrale Européenne, notamment lors de prochaines séries de stress tests, donnent lieu à des recommandations concernant le groupe. Une nouvelle série de tests a été menée par l'EBA en 2016 et si le groupe se place parmi les établissements les plus résistants, d'autres exercices pourraient entraîner la nécessité de mettre en place des actions correctrices.

En outre, la BCE initie de plus en plus régulièrement des stress tests ciblés. A titre d'exemple, en complément de l'exercice de stress test quotidien sur la liquidité qui s'est déroulé du 28/03 au 03/04/2017, la BCE a mené, en mars 2017, un exercice de stress test centré sur le risque de taux du périmètre bancaire sur base consolidée groupe Crédit Mutuel.

Outre le MSU, le Parlement Européen a adopté la BRRD qui renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques. Dans ce cadre des fonds nationaux de résolution ont été mis en place (du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016) et continuent de se consolider.

Le 14 juillet 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté un règlement instaurant le Mécanisme de Résolution Unique ("MRU") qui institue le Conseil de Résolution Unique ("CRU") en tant qu'autorité de mise en œuvre du Mécanisme de Résolution Unique et le Fonds de Résolution Unique ("FRU") financé par les banques à l'échelle nationale. Le MRU est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016. Conformément au MRU, le 8 octobre 2014, la Commission européenne a adopté le Règlement délégué sur le système provisoire d'acomptes sur les contributions visant à couvrir les dépenses administratives du Conseil de Résolution Unique au cours de la période provisoire. Le 19 décembre 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition de Règlement d'exécution du Conseil fixant les contributions des banques au Fonds de Résolution Unique prévoyant des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leurs profils de risque. Après le 1^{er} janvier 2016, le FRU a remplacé les fonds nationaux de résolution mis en place en application de la DRRB. En conséquence, la contribution du groupe au FRU a abouti à une augmentation des frais et par conséquent a eu un impact négatif sur les résultats opérationnels du groupe en 2016. Enfin, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts renforçant la protection des dépôts des citoyens en cas de faillite bancaire a été adoptée par le Parlement Européen le 15 avril 2014.

10/ Le groupe est soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où il exerce ses activités l'exposant au risque de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment l'incapacité à respecter intégralement des règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif de préserver la réputation du groupe.

11/ Le groupe fait face à une concurrence importante

Les principaux métiers du groupe sont tous confrontés à une vive concurrence. Les marchés français et européens des services financiers témoignent d'une certaine maturité, et la demande de produits de services financiers est dans une certaine mesure, liée au développement économique général. La concurrence dans un tel environnement se fonde sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les systèmes de distribution, le service client, la réputation, la solidité financière perçue et la bonne volonté à utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Certains des concurrents du groupe en France sont plus grands et disposent de ressources plus importantes que le groupe, et ils pourraient bénéficier d'une meilleure réputation dans certaines régions de France. Les filiales internationales du groupe font également face à une concurrence importante de la part des banques et établissements financiers ayant leur siège dans les pays où lesdites filiales mènent leurs activités, ainsi que de la part d'autres établissements financiers qui sont présents dans ces pays. Si le groupe n'est pas à même de faire face à l'environnement concurrentiel en France ou sur ses autres marchés avec des offres de produits et de services attractives qui sont rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans d'importants segments de son activité ou subir des pertes sur certaines ou toutes ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés du groupe est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du groupe et de ses concurrents.

12/ Les revenus du groupe générés par les activités d'assurance vie, de courtage et de gestion d'actifs et d'autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés

Un ralentissement des marchés se traduirait par une baisse du volume des transactions sur le marché et à une réduction de la croissance des produits de gestion d'actifs, d'assurance vie et des produits similaires. Ces opérations et produits génèrent des commissions pour le groupe, qui pourraient ainsi être impactées de manière défavorable en cas de ralentissement affectant ces domaines. Un tel phénomène a pu être observé pendant la crise financière. Par ailleurs, les commissions que le groupe facture à ses clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, un repli des marchés diminuerait la valeur des portefeuilles gérés réduisant ainsi les revenus du groupe issus des activités de gestion d'actifs et de gestion privée. Tout repli futur pourrait donc avoir des effets négatifs sur les résultats et la situation financière du groupe.

Indépendamment d'un éventuel ralentissement du marché, toute sous-performance de l'activité de gestion d'actifs et d'assurance-vie du groupe peut avoir pour conséquence une augmentation des retraits et une baisse des flux investis, ce qui réduirait les revenus du groupe générés par les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

13/ Des incertitudes sur la solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché financier pourraient avoir un effet défavorable sur le groupe

La capacité du groupe à effectuer des opérations de financement, d'investissement et des opérations portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par des incertitudes sur la solidité financière des autres institutions financières ou des acteurs du marché financier. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négociation, de compensation, de contrepartie et de financement. En conséquence, la défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant la stabilité d'un ou plusieurs établissements financiers ou une perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le groupe est exposé directement et indirectement aux risques des nombreuses contreparties financières avec lesquelles il interagit, telles que les courtiers, les banques commerciales ou d'investissement, les organismes de placement collectif, les fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels le groupe conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent ainsi le groupe à un risque de défaillance des co-contractants ou des clients du groupe. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le groupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

14/ Un repli prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité et rendre difficile la cession d'actifs, ce qui pourrait entraîner des pertes importantes

Dans plusieurs activités du groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, peut réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. De tels développements peuvent entraîner des pertes importantes si le groupe n'est pas en mesure de dénouer rapidement ses positions dégradées. Ce risque est particulièrement accru en ce qui concerne les actifs détenus par le groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides. Les actifs détenus par le groupe qui ne se négocient pas sur des marchés réglementés ou d'autres plateformes d'échange, tels que les contrats portant sur les produits dérivés conclus entre banques, peuvent être valorisés sur la base de modèles internes du groupe plutôt que sur la base du prix de marché. Il est difficile de suivre en permanence le cours de ces actifs et le groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

A des fins d'investissement le groupe prend des positions sur les marchés de dette, de devises, et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude de la variation de prix sur une période ou sur un marché donné, indépendamment du niveau de marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le groupe tel que les produits dérivés.

15/ Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité du groupe

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le groupe au cours d'une période donnée influe de manière significative sur son produit net bancaire et sa rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le groupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette contractée. Toute évolution défavorable de la courbe des rendements peut diminuer les

revenus nets d'intérêts des activités de prêt du groupe. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du groupe et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

16/ Toute augmentation substantielle des provisions ou toute perte dépassant les niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats ou la situation financière du groupe

Dans le cadre de ses activités de prêt, le groupe constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste "coût du risque". Le niveau global de provisions du groupe est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts.

Bien que le groupe s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants, d'une détérioration des conditions économiques, entraînant une augmentation des défauts de contrepartie et de faillites, ou d'événements affectant certains pays. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par le groupe du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ou toute évolution des normes comptables IFRS, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe. Dans ce cadre, l'entrée en vigueur future de la norme IFRS9 qui fait évoluer les méthodologies de provisionnement constitue un facteur de risque pour le groupe qui doit adapter ses méthodologies et assurer une cohérence sur ses niveaux d'estimation.

17/ Les stratégies de couverture mises en place par le groupe n'écartent pas tout risque de perte

Le groupe pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le groupe détient une position longue sur un actif, il pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a, par le passé, permis de neutraliser l'évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture du groupe. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le groupe.

18/ La capacité du groupe à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Les employés du groupe constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats du groupe dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. L'adoption ou la proposition de mesures législatives et réglementaires encadrant plus strictement la rémunération des salariés du secteur financier pourrait peser sur la capacité du groupe à attirer et retenir du personnel qualifié. Des changements dans l'environnement économique pourraient conduire le groupe à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités. Cela pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité du groupe à tirer profit des améliorations de l'environnement économique. En outre, des lois actuelles ou futures (y compris celles relatives à l'immigration et l'externalisation des services) pourraient entraver la capacité du groupe à délocaliser des services ou des employés d'une juridiction à une autre. Cela pourrait avoir un impact sur la capacité du groupe à tirer profit d'opportunités commerciales ou de potentiels gains d'efficacité.

19/ Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers du groupe, ce qui pourrait à l'avenir l'exposer à des pertes non anticipées

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le groupe doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs que le groupe a retenues pour ces éléments s'avéraient significativement inexactes, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le groupe s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

20/ Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du groupe ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes

Comme la plupart de ses concurrents, le groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si le groupe connaissait une défaillance de ses systèmes informatiques, même sur une courte période, il serait incapable de répondre à certains besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du groupe, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait entraîner des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information. Le groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. La survenance de telles défaillances ou interruptions pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

Le groupe est aussi exposé au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses prestataires de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses prestataires, le groupe peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses prestataires.

Le groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

21/ Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou ne seraient qu'insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure du groupe ou celle de tiers avec lesquels le groupe conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du groupe (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, le groupe pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques, ce qui augmenterait le risque global du groupe.

22/ Un risque de réputation pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales du groupe

Plusieurs sujets sont susceptibles d'engendrer un risque de réputation et de nuire au groupe et à ses perspectives commerciales, en particulier une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des questions relatives à la concurrence, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes des produits et aux transactions. Pourraient également nuire à la réputation du groupe tout comportement inapproprié d'un salarié, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le groupe est exposé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sur sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait donner lieu à un risque juridique supplémentaire pour le groupe et provoquer une augmentation du nombre de litiges et du montant des dommages et intérêts réclamés au groupe ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires.

23/ Les risques juridiques auxquels le groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats

Le groupe et certains de ses collaborateurs peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La grande majorité de ces procédures s'inscrivent dans le cadre de l'activité courante du groupe. Les litiges accroissent le risque de pertes ou d'atteinte à la réputation du groupe. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles ou pénales qui nuiraient à l'activité du groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure inhabituelle.

Lors de la préparation de ses états financiers, le groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du groupe.

24/ BFCM ne détient aucune participation ou intérêt financier dans les caisses locales

BFCM ne détient aucune participation dans les caisses locales. Par conséquent, BFCM ne partage ni les bénéfices ni les pertes des caisses locales. Son intérêt économique quant aux résultats des caisses locales est limité au financement qu'elle leur fournit dans le cadre de son activité en tant que bras financier du groupe. En outre, BFCM ne dispose pas de droits de vote ou d'autres droits pour influencer la gestion, la stratégie ou la politique des caisses locales.

25/ Les caisses locales contrôlent BFCM et sont susceptibles d'avoir des intérêts différents de ceux des investisseurs dans les titres émis par la BFCM

La quasi-totalité des actions de BFCM est détenue directement ou indirectement par les caisses locales, notamment 93% par l'intermédiaire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, (ci-après CF de CM). Par conséquent, la CF de CM et les caisses locales déterminent à elles seules l'issue des votes aux assemblées des actionnaires de BFCM, y compris les votes sur des décisions telles que la nomination ou cooptation de membres de son conseil d'administration ainsi que la distribution de dividendes. Bien que le maintien de la réputation de la BFCM en tant qu'émetteur de premier plan soit un enjeu essentiel pour le groupe, il ne peut pas être exclu que certaines décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la BFCM soient contraires aux intérêts des porteurs de titres obligataires émis par ce dernier.

26/ BFCM ne participe pas au mécanisme de solidarité propre aux caisses locales

Les caisses locales n'ont aucunement l'obligation de soutenir ni la liquidité ni la solvabilité de BFCM dans l'hypothèse où un tel soutien pourrait être nécessaire. Si les notations financières de BFCM se fondent en partie sur l'hypothèse des agences de notation qu'un tel soutien serait fourni en cas de besoin en raison du rôle clef joué par BFCM dans la structure financière du groupe, cette hypothèse se fonde sur l'opinion des agences de notation quant aux intérêts économiques des caisses locales, et non sur une quelconque obligation juridique. Si la situation financière de BFCM devait se détériorer, il ne pourrait y avoir d'assurance que les caisses locales ou la CF de CM fourniraient des apports supplémentaires en capitaux ou tout autre soutien à la BFCM.

27/ Des banques locales, qui mènent leurs activités sous l'enseigne Crédit Mutuel appartiennent à des fédérations qui ne font pas partie du groupe

Sur les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel actives en France, seules onze fédérations composent le groupe. Les banques de sept autres fédérations utilisent le nom et le logo Crédit Mutuel, ou pour leurs filiales non mutualistes, mentionnent leur appartenance au Crédit Mutuel. Si l'une ou plusieurs des fédérations du Crédit Mutuel qui sont en dehors du groupe devait rencontrer des difficultés, telles qu'un ralentissement de ses activités, une détérioration de la qualité des actifs ou un abaissement d'une notation financière, il est possible que le marché ne fasse pas la distinction entre cette fédération en difficulté qui ne fait pas partie du groupe et les fédérations du groupe. Dans une telle hypothèse, les difficultés rencontrées par une fédération en dehors du groupe pourraient avoir un impact défavorable sur la réputation du groupe et/ou avoir un impact sur les résultats et la situation financière du groupe.

28/ Les caisses locales qui font partie du groupe sont membres d'un mécanisme de soutien financier qui comprend l'ensemble des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel

Les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel disposent d'un mécanisme de soutien financier mutuel en vertu duquel des caisses locales du groupe pourraient se voir dans l'obligation d'apporter leur soutien à des caisses locales de fédérations hors groupe. Bien que le système de soutien d'une banque locale serait initialement mis en œuvre au niveau régional, au sein de la fédération de ladite banque locale, si les ressources au niveau régional étaient insuffisantes, il pourrait alors être fait appel au mécanisme de soutien national, c'est-à-dire au soutien des autres fédérations. Si les caisses locales du groupe bénéficient également du soutien des fédérations hors groupe, elles demeurent exposées aux risques relatifs aux caisses locales qui ne font pas partie du groupe.

29/ Certains aspects de la gouvernance du groupe sont soumis aux décisions prises par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

En droit français, certaines questions relatives à la gouvernance des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel (ce qui comprend les onze fédérations du groupe et les sept fédérations hors groupe) sont déterminées par un organe central connu sous le nom de Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). La CNCM représente toutes les caisses locales des dix-huit fédérations devant les autorités françaises de régulation et de supervision bancaires. En outre, la CNCM a le pouvoir d'exercer des fonctions de surveillance financière, technique et administrative quant à l'organisation des banques Crédit Mutuel, et de prendre des mesures pour assurer leur bon fonctionnement, y compris la radiation d'une banque de la liste des banques autorisées à mener leurs activités au sein du système Crédit Mutuel.

III.3.2 – Risques de crédit

III.3.2.1 – Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

III.3.2.1.1 – Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du Groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme "groupe de clients liés" les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n°575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une Commission de Décision Engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

III.3.2.1.2 – Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le groupe Crédit Mutuel-CM11 dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites réglementaires *corporate* applicables sur le périmètre du groupe Crédit Mutuel-CM11, dans le cadre du règlement CRBF 93-05, sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties. Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable /...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies "risque" appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la Masse Risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014/Règlement (UE) n°575/2013), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la Masse Risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous masse Risquée" puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

III.3.2.2 – Données chiffrées

III.3.2.2.1 Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan)

Exposition

Le total des expositions brutes atteint 360,9 milliards d'euros, en baisse de 2,1% par rapport à fin 2015. Les créances clientèles s'élèvent à 332,2 milliards d'euros en progression de 8,7% par rapport à 2015 et les encours sur les établissements de crédits sont en diminution de 54,4%.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2016 à périmètre constant*	31/12/2015
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	28 698	28 387	62 920
Clientèle	332 219	319 716	305 593
Exposition brute	360 917	348 103	368 514
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	0	0	0
Clientèle	-8 491	-8 179	-8 380
Exposition nette	352 426	339 924	360 134

Source comptabilité - Hors pensions.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

Engagements donnés

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2016 à périmètre constant*	31/12/2015
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 316	1 316	1 242
Clientèle	56 784	55 448	53 490
Engagements de garantie donnés			
Etablissements de crédit	2 591	779	1 322
Clientèle	15 676	15 394	15 433
Provision pour risques sur engagements donnés	133	122	126

Source comptabilité - Hors pensions.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

III.3.2.2.2 – Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle hors pensions est de 332,2 milliards d'euros, en hausse de 8,7% par rapport à 2015. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 7,3% et les crédits à court terme de 15,0% (respectivement 5,7% et 1,9% à périmètre constant).

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2016 à périmètre constant*	31/12/2015
Crédits court terme	70 205	62 184	61 048
Comptes ordinaires débiteurs	7 733	7 566	7 698
Créances commerciales	13 042	5 999	6 164
Crédits de trésorerie	48 312	47 532	46 435
Créances export	1 118	1 087	751
Crédits moyen et long terme	247 834	244 047	230 939
Crédits d'équipement	68 976	68 233	52 858
Crédit habitat	161 287	160 647	155 910
Crédit-bail	12 432	10 029	9 654
Autres crédits	5 139	5 138	12 518
Total brut des créances clientèle – Hors créances douteuses	318 039	306 231	291 988
Créances douteuses	13 473	12 813	12 981
Créances rattachées	707	671	624
Total brut des créances clientèle	332 219	319 716	305 593

Source comptabilité - Hors pensions.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

En millions d'euros	31/12/2016 entrées de périmètre	Poids relatif 31/12/2016
Crédits court terme	8 021	67,9%
Comptes ordinaires débiteurs	166	1,4%
Créances commerciales	7 042	59,6%
Crédits de trésorerie	781	6,6%
Créances export	31	0,3%
Crédits moyen et long terme	3 787	32,1%
Crédits d'équipement	744	6,3%
Crédit habitat	640	5,4%
Crédit-bail	2 403	20,3%
Autres crédits	1	0,0%
Total brut des créances clientèle – Hors créances douteuses et créances rattachées	11 808	100%
Créances douteuses	660	
Créances rattachées	35	
Total brut des créances clientèle	12 503	
Provision pour dépréciation	-312	

Source comptabilité - Hors pensions.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité.

Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,8% des prêts et créances à la clientèle.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle (en pourcentage)

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2016	31/12/2015
A+ et A-	39,7%	39,5%
B+ et B-	27,8%	27,6%
C+ et C-	21,4%	21,1%
D+ et D-	9,0%	9,5%
E+	2,2%	2,4%

Source : Suivi des risques.

Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel-CM11 sauf Targobank Allemagne, entités d'affacturage et de crédit bail acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ; y/c Cofidis, succursales étrangères du CIC et banque privée. Targobank Espagne inclus en 2016.

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2016 de 3,4%. Il représente 51% du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 87% adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Prêts à l'habitat	161 287	155 910
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	64 002	60 371
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	76 790	75 733
Autres Garanties *	20 496	19 806

Source comptabilité.

* Hypothèques autres rangs, nantissements, gage,...

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du groupe Crédit Mutuel-CM11.

	31/12/2016 en %	31/12/2016 à périmètre constant*	31/12/2015 en %
Grand Public	76%	79%	79%
Entreprises	21%	18%	18%
Grandes entreprises	1%	1%	1%
Financements spécialisés et autres	2%	2%	2%

Source : Suivi des Risques / Direction Financière.

Périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11 hors succursales étrangères du CIC ; y/c Targobank Allemagne et Cofidis ; ACM et Informatique non pris en compte.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

Répartition géographique des risques clientèle

98% des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Répartition géographique des risques clientèle	31/12/2016 en %	31/12/2015 en %
France	87%	89%
Europe hors France*	10%	9%
Autres pays	2%	2%

Source : comptabilité.

* Les encours de prêts et créances sur la clientèle relatifs à l'activité au Royaume-Uni représentent 0,5% des encours de crédits clientèle totaux du groupe.

Risque de concentration / Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre "informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tels que transposés dans la réglementation européenne".

Grands risques

Entreprises

Concentration des risques clientèle	31/12/2016	31/12/2015
* Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	53	44
Total engagements en millions d'euros	32 020	26 821
dont total bilan en millions d'euros	12 829	9 694
dont total hors bilan de garantie et de financement	19 192	17 127
* Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	166	148
Total engagements en millions d'euros	49 916	43 470
dont total bilan en millions d'euros	22 055	17 181
dont total hors bilan de garantie et de financement	27 861	26 288

Source : Déclaratif Grands Risques périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11 - risques pondérés, en K€, hors BCA.

* Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2016	31/12/2015
* Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	8	9
Total engagements en millions d'euros	5 505	5 509
dont total bilan en millions d'euros	4 236	3 835
dont total hors bilan de garantie et de financement	1 268	1 674
* Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	32	33
Total engagements en millions d'euros	9 305	9 615
dont total bilan en millions d'euros	7 357	7 023
dont total hors bilan de garantie et de financement	1 948	2 593

Source : Déclaratif Grands Risques périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11 - risques pondérés, en K€.

* Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses augmentent avec 13 473 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre un encours de 12 981 millions d'euros au 31 décembre 2015. Elles diminuent de 1,3% à périmètre constant. Elles représentent 4,0% des crédits bilan à la clientèle contre 4,2% en 2015.

A fin 2016, le coût du risque avéré clientèle calculé sur base individuelle représente 0,258% de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,270% au 31 décembre 2015. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,244% de l'encours brut de créances contre 0,260% au 31 décembre 2015.

Coût du risque

	Périmètre courant		Périmètre constant***	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Coût du risque global clientèle *	0,24%	0,260%	0,22%	0,260%
Réseaux bancaires ¹ *	0,13%	0,13%	0,10%	0,13%
<i>Particuliers</i> ² **	0,04%	0,06%	0,04%	0,06%
<i>Crédits à l'habitat</i> ² **	0,03%	0,05%	0,03%	0,05%
Crédits à la consommation Targobank Allemagne *	1,09%	1,02%	1,09%	1,02%
Crédits à la consommation Cofidis *	2,44%	2,89%	2,50%	3,05%
Banque de Financement ³ *	0,22%	0,16%	0,22%	0,16%
Banque privée *	0,04%	-0,07%	0,04%	-0,07%

Source : Direction des risques et comptabilité.

(+) dotations nettes (-) reprises nettes.

1. Réseaux (hors Targobank Allemagne, Cofidis et filiales support réseau).

2. Hors Targobank Espagne.

3. Grandes Entreprises, International (y compris succursales étrangères), financements spécialisés.

4. Périmètre courant en 2016 : y compris Targobank Espagne, Factofrance, CM-CIC Leasing Solutions, Targo Leasing, Targo Factoring, Targo Commercial Finance.

* Y compris provisions collectives.

** Hors provisions collectives.

*** Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation); Cofidis hors activité Banif (acquise courant 2015).

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016	31/12/2016 à périmètre constant*	31/12/2015
Créances dépréciées individuellement	13 473	12 813	12 981
Provisions pour dépréciation individuelle	8 012	7 718	7 863
Provision collective des créances	479	460	518
Taux de couverture global	63,0%	63,8%	64,6%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	59,5%	60,2%	60,6%

Source : comptabilité.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2016 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	3 633	60	193	5	3 891
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	1	1	0	2
Etablissements de crédit	48	0	0	0	49
Autres entreprises financières	125	2	84	4	215
Entreprises non financières	371	2	12	0	384
Clientèle de détail	3 058	55	97	1	3 210
Total	3 633	60	193	5	3 891

31/12/2015 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	3 255	100	148	54	3 557
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	29	1	1	0	31
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	84	2	13	3	102
Entreprises non financières	371	23	26	9	429
Clientèle de détail	2 771	73	108	42	2 995
Total	3 255	100	148	54	3 557

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

III.3.2.2.3 – Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31/12/2016 en %	31/12/2015 en %
France	80,5%	79,2%
Europe hors France	13,4%	13,3%
Autres pays	6,0%	7,5%

Source : Calculateur des risques de crédit - Banques uniquement.

La structure des crédits interbancaires par zone géographique est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur.

À fin 2016, les expositions sont majoritairement centrées sur les établissements européens, notamment les banques Françaises et Allemandes. On note une augmentation de la part des encours situés en Europe et principalement les encours situés en France, alors que la part des encours situés dans les autres pays a diminué.

Structure des encours interbancaires par note interne

	Equivalent note externe	31/12/2016 en %	31/12/2015 en %
A +	AAA/AA+	6,0%	11,3%
A -	AA/AA-	53,6%	51,0%
B +	A+/A	15,8%	13,6%
B -	A-	15,6%	18,2%
C et en dessous	BBB+ et moins	8,9%	5,8%
Non noté		0,0%	0,0%

Source : Calculateur des risques de crédit - Banques uniquement - Hors entités en méthode standard.

Les encours interbancaires sont très largement concentrés sur les meilleurs crans de notation interne, 91,1% des expositions étant notées entre A+ et B- à fin 2016 (soit un équivalent externe compris entre AAA et A-), contre 94,2% en 2015.

III.3.2.2.4– Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7c de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe Crédit Mutuel-CM11.

III.3.2.2.5 – Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016 Valeur comptable	31/12/2015 Valeur comptable
Titres de créance	113 311	121 447
<i>dont effets publics</i>	16 680	26 104
<i>dont obligations</i>	96 631	95 343
Instruments dérivés	8 420	8 206
Pensions & prêts de titres	15 278	14 419
Exposition brute	137 009	144 072
Provisions pour dépréciation des titres	-49	-69
Exposition nette	136 960	144 003

Source : comptabilité.

III.3.3 – Risques de gestion de bilan

III.3.3.1 – Organisation de l'activité

La gestion de bilan du groupe Crédit Mutuel-CM11 est centralisée.

Les comités décisionnaires du groupe Crédit Mutuel-CM11 en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

– Le comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le groupe Crédit Mutuel-CM11. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques, marketing) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques (scénario normal et scénario Bâle III), les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN. Les éventuels dépassements de limites sont examinés par le comité technique ALM.

– Le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe Crédit Mutuel-CM11 et de représentants des fonctions trésorerie, direction financière, gestion de bilan et risques, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte. Le comité de suivi ALM valide les dépassements (deux fois par an).

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et impasses) dans les limites fixées au niveau global du groupe Crédit Mutuel-CM11, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses ALM sont également présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CF de CM, de la FCMCEE, de la BFCM et des autres entités du groupe Crédit Mutuel-CM11 (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

III.3.3.2 – La gestion du risque de taux *

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel du groupe Crédit Mutuel-CM11. Chacune des banques du groupe Crédit Mutuel-CM11 est assujettie à des seuils d'alerte de m mes niveaux que les limites s'appliquant au périmètre global groupe Crédit Mutuel-CM11. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

- **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 mois à 15 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- **L'impasse statique "taux livret et inflation"** sur un horizon de temps de 1 mois à 15 ans
- **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés :

Chocs de taux normalisés :

- 1. Hausse de la courbe des taux de 100bp (utilisé pour les limites / seuils d'alerte).
- 2. Baisse de la courbe des taux de 100bp, sans floor (utilisé pour les limites / seuils d'alerte).
- 3. Hausse de la courbe des taux de 200bp.
- 4. Baisse de la courbe des taux de 200bp avec floor à 0%.
- 5. Pentification de la courbe par un accroissement des taux long terme de 25bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 100bp), les taux courts demeurant stables.

Scénarios de stress :

- 6. Dépentification / inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 200bp) avec des taux réglementés figés sur les 2 premières échéances de révision de ces taux (soit durant 1 an).
- 7. Dépentification de la courbe des taux par une baisse des taux longs (soit une courbe des taux plate proche de 0).

Hypothèses d'adossement du gap de liquidité : deux scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés :

- un adossement 100% Euribor 3 mois.
- un adossement alternatif, applicable aux scénarios pertinents (évolution non linéaire et non progressive des scénarios de taux), reposant sur une indexation distincte des positions en stock (maintien de l'indexation à taux court terme) des positions résultant de la production nouvelle (en fonction des caractéristiques intrinsèques des positions sous-jacentes).

Pour les scénarios de référence (scénarios 1 et 2), le groupe Crédit Mutuel-CM11 (banque commerciale et holding) présente une sensibilité à la baisse des taux de - 0,16% à 1 an (- 16,4 millions d'euros en valeur absolue). A 2 ans, le groupe est exposé à la baisse des taux à hauteur de - 0,89%, soit - 90,9 millions d'euros en valeur absolue.

Les limites de risque (sensibilités du PNB de 3% à 1 an et 4% à 2 ans), applicables au groupe Crédit Mutuel-CM11 sont respectées.

Indicateurs de sensibilité du PNB de la Banque commerciale CM11 (hors holding) :

Choc de taux normalisés	Sensibilité en % PNB		Limite	
	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Scénario S1	0,84%	1,80%	3%	4%
Scénario S2	-0,16%	-0,89%	3%	4%
Scénario S3	1,26%	3,68%		
Scénario S4	0,90%	-2,51%		
Scénario S5	0,19%	2,09%		
Scénario S1 Bilan constant	0,43%	0,99%		
Scénario S2 Bilan constant	0,23%	-0,14%		

Scénarios de stress	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S6	0,17%	-3,07%
Scénario S6 bis*	0,59%	1,46%
Scénario S7	-0,66%	-2,67%
Scénario S7 bis*	-0,62%	-2,10%

* Règle d'adossement alternative.

– **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 3 standard :

Depuis le 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN Bâle II est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et tombée à j+1 des immobilisations
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de swap (sans spread de liquidité, ni spread de crédit)
- la durée moyenne des dépôts non échéancés étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0% pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Globalement, le groupe Crédit Mutuel-CM11 présente une sensibilité de Valeur Actuelle Nette (hors fonds propres) à une baisse des taux de 2% de - 1,17% (- 433 millions d'euros en valeur absolue) des fonds propres Bâle III, pour une limite Bâle II de 20%.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	+0,6 %
Sensibilité - 200 bp	-1,2 %

III.3.3.3 – La gestion du risque de liquidité

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du groupe Crédit Mutuel-CM11 repose sur les axes suivants :

- le suivi du Liquidity Coverage Ratio (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte ou de limites.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du Net Stable Funding Ratio (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan consolidé du groupe Crédit Mutuel-CM11 selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2016

En millions d'euros
Actif
Actifs fin. détenus à des fins de transaction
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)
Actifs fin. disponibles à la vente
Prêts et créances (yc les contrats de LF)
Placements détenus jusqu'à leur échéance
Autres actifs
Passif
Dépôts de banques centrales
Passifs fin. détenus à des fins de transaction
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)
Passifs fin. évalués au coût amorti
<i>dont titres de dette, y compris les obligations</i>
<i>dont passifs subordonnés</i>

Hors activités d'assurance.

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée. (b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations. Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

2015 proforma

En millions d'euros
Actif
Actifs fin. détenus à des fins de transaction
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)
Actifs fin. disponibles à la vente
Prêts et créances (yc les contrats de LF)
Placements détenus jusqu'à leur échéance
Autres actifs
Passif
Dépôts de banques centrales
Passifs fin. détenus à des fins de transaction
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)
Passifs fin. évalués au coût amorti
<i>dont titres de dette, y compris les obligations</i>
<i>dont passifs subordonnés</i>

Hors activités d'assurance.

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée. (b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations. Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;

- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat ;

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne "durée indéterminée" ;

Maturités résiduelles contractuelles							
≤ 1 mois ^(a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ^(b)	Total
718	667	2 032	2 310	3 626	2 879	670	12 901
35	1	1	0	2 177	49	52	2 315
167	114	406	408	1 540	1 490	0	4 126
2 294	2 593	4 447	4 461	11 183	6 896	2 060	33 934
51 552	17 045	31 833	31 854	78 658	156 214	407	367 563
0	0	3	5 000	5 009	0	0	10 012
7 948	5 265	482	141	146	404	182	14 569
0	0	0	0	0	0	0	0
141	160	852	902	2 847	2 175	120	7 197
0	47	24	0	0	0	0	71
271	133	416	804	2 295	993	0	4 913
234 018	36 093	57 196	26 718	66 575	39 896	1 700	462 195
8 615	17 333	34 492	8 278	25 491	24 443	0	118 653
0	0	0	1 004	1 008	3 815	1 687	7 514

Maturités résiduelles contractuelles							
≤ 1 mois ^(a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ^(b)	Total
1 407	370	3 671	2 560	3 554	2 962	49	14 573
74	35	0	1	307	48	1 792	2 256
8	0	3 846	56	227	81	4	4 221
2 563	5 439	10 069	4 452	9 630	7 068	1 948	41 169
76 660	15 539	27 256	31 999	71 353	151 246	794	374 847
0	0	5 591	0	10 009	0	0	15 600
6 930	4 735	1 672	26	101	4	1 462	14 930
0	0	0	0	0	0	0	0
1 304	97	2 191	644	1 844	2 048	129	8 257
50	121	73	0	0	0	0	243
19	28	2 538	292	2 359	488	5	5 729
207 229	30 534	62 959	29 419	64 829	37 297	1 329	433 595
6 487	15 898	29 227	13 791	22 409	23 959	3	111 774
16	0	800	0	2 000	2 086	2 001	6 903

III.3.3.4 – Risque de change

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la structure holding CIC et sur la BFCM. Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une gestion de position de change à leur niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

III.3.3.5 – Risque actions

Le risque actions couru par le groupe Crédit Mutuel-CM11 est de différentes natures.

III.3.3.5.1 – Actifs en juste valeur par résultat (note 5a. de l'annexe aux états financiers consolidés)

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 666 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 986 au 31 décembre 2015 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernent :

- 1 962 millions d'euros en juste valeur sur option, essentiellement pour le métier capital développement.
- 11 855 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM, dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

III.3.3.5.2 – Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 11 031 millions d'euros et 3 437 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 2 595 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 527 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Desjardins pour 64 millions, les titres Foncières des Régions pour 499 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 118 millions d'euros;
- les autres titres détenus à long terme pour 316 millions d'euros.

III.3.3.5.3 – Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les dotations nettes de reprises constatées en résultat atteignent 21 millions d'euros en 2016 contre des reprises nettes de 98 millions d'euros en 2015.

Au 31 décembre 2016, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 478 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 610 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 868 millions d'euros

III.3.3.6 – Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 400 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre de lignes cotées	35	34
Nombre de lignes non cotées	326	354
Nombre de fonds	47	47
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	2 183	2 078
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	234	302

Source : Suivi des risques.

III.3.4 – Risques des activités de marché

III.3.4.1 – Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : trésorerie groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC). Pour ces trois métiers, la gestion est "saine et prudente".

III.3.4.1.1 – Trésorerie groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centralise l'ensemble du refinancement du groupe Crédit Mutuel-CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi désormais aux Etats-Unis (format US144A) et en Asie (format Samourai) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion du collatéral, une autre équipe à la banque de règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (*Available For Sale*) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

III.3.4.1.2 – Commercial

Au 1^{er} janvier 2016, les équipes de CM-CIC Securities ont été intégrées au sein de CM-CIC Marchés pour construire CM-CIC Market Solutions : une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en 5 activités. L'équipe solutions globales d'exécution taux/change/matières premières, opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux et de change. Elle a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux. L'offre solutions globales d'exécution a également été enrichie de nouveaux sous-jacents actions-obligations-dérivés suite à l'absorption de CM-CIC Securities. Parallèlement, les équipes d'exécutions sont assistées par les équipes de ventes de solutions.

L'équipe solutions de placement (SP) commercialise des produits de placement tels que les EMTN libre arbitre et stork, issus de l'expertise du métier investissement et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la recherche globale, des solutions de marché primaire et solutions dépositaires.

III.3.4.1.3 – Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (spread), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

III.3.4.2 – Structures de contrôle

En 2016, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD4, en particulier la VaR stressée et l'IRC (*Incremental Risk Charge*), en plus de la mesure de risques en VaR/stress-tests dans le cadre du projet "modèle interne des risques de marché", et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 3).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un "corps de règles". Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites, et a repris en 2016 le contrôle des risques opérationnels,
 - le post-marché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,

- le juridique et fiscal de CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
 - du contrôle périodique métiers du groupe Crédit Mutuel-CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, les responsables des équipes du post-marché et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du "modèle interne des risques de marché".

III.3.4.3 – Gestion des risques *

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), basée sur une mesure standard interne proche de la valeur réglementaire, déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2016 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont stables par rapport à 2015. Fin 2016, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2017. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR Crédit Mutuel-CM11 était de 5,2 millions d'euros à fin 2016. Une politique générale de stress-tests et un dispositif de stress viennent compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités du métier investissement sont maintenues à New York dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite, reconduite à 7 milliards d'euros pour 2017, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de CM-CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes:

– Refinancement

Les risques de marché de la BFCM concernent principalement le portefeuille HQLA. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES. Au cours de l'année 2016, la consommation en fonds propres en CNC est passée globalement de 121,7 millions d'euros à 108,5 millions d'euros avec un plus haut à 133,4 millions d'euros en avril. Les variations proviennent d'une forte baisse du risque général de taux (mise en place de dérivés face aux titres à court terme du buffer), compensée légèrement par une hausse du RES.

– Hybrides

La consommation en fonds propres, s'établit à 72,9 millions d'euros en moyenne en 2016 pour terminer l'année à 64,6 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles atteint 1,9 milliard d'euros fin 2016 (2 milliards en 2015).

– Crédit

Les positions correspondent à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), ou à des ABS (asset backed securities).

Sur le portefeuille de crédit *corporates* et financières, la consommation de fonds propres s'établit en moyenne à 54 millions d'euros en début d'année et termine à 45,1 millions d'euros fin 2016. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de CDS et de tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 43 millions d'euros (35,7 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays.

– M&A et divers actions

La consommation de fonds propres s'est établie à 43,9 millions d'euros en moyenne en 2016 avec un plus haut à 58,2 millions d'euros en septembre. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 230 millions d'euros en décembre 2016 (avec un plus haut à 509 millions d'euros en septembre), contre 391 millions d'euros fin 2015.

– Fixed income

Les positions concernent le plus souvent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours

termine l'année autour de 520 millions d'euros et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se monte à 2,8 milliards fin 2015 contre 2,7 milliards fin 2016 dont 1,8 milliard d'euros sur la France. Un portefeuille HQLA, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM.

III.3.4.4 – Risque lié au modèle

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2016, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le contrôle périodique métiers groupe.

III.3.4.5 – Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

III.3.4.6 – Titrisation

Au cours de l'exercice 2016, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 301 millions d'euros (+4,5%), et représentent 7 milliards d'euros d'encours comptables au 31/12/2016.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2016, qui a porté essentiellement sur des titres AAA, a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 78% des titres sont notés AAA (contre 74% en 2015) et 13% entre A- et AA+. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la direction des engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 90% des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un corps de règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires, ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque Centrale Européenne en 2014, complétée par des stress tests, en 2014 et à nouveau en 2016, avec des résultats très satisfaisants.

Répartition des encours par portefeuille (en millions d'euros)	2016	Rappel 2015
Portefeuille Bancaire	6 631	6 154
Portefeuille de Négociation	417	594
Total	7 048	6 748

Répartition des encours Inv. Grade / Non Inv. Grade (en %)	2016	Rappel 2015
Catégorie Investment Grade (dont AAA 78%)	94%	92%
Catégorie Non Investment Grade	6%	8%
Total	100%	100%

Répartition géographique des encours	2016
USA	44,66%
Allemagne	12,96%
Royaume-Uni	7,68%
France	7,27%
Pays-Bas	7,23%
Italie	6,45%
Espagne	2,45%
Portugal	0,78%
Norvège	0,68%
Finlande	0,55%
Irlande	0,45%
Belgique	0,15%
Grèce	0,14%
Australie	0,02%
Autres pays	8,45%
Total	100%

Les expositions du groupe sur les pays européens les plus fragilisés sont très faibles (Irlande : 0,45%, Portugal 0,78%, Grèce : 0,14%). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie *Non Investment Grade* font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains, datant d'avant 2008, en catégorie *Non Investment Grade* de 367 millions d'euros, en gestion extinctive. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

III.3.5 – Le ratio européen de solvabilité (RES) *

Conformément à l'article 8 du règlement UE n° 575/2013, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée : BFCM, Crédit Mutuel-CIC Home Loan et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le groupe Crédit Mutuel-CM11, sont présentées dans le chapitre "Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle".

III.3.6 – Risques opérationnels *

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CM11, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel-CM11 est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Cette autorisation a été étendue à Cofidis France depuis le 1^{er} juillet 2014. Pour Targobank Allemagne, le groupe Crédit Mutuel a reçu la notification de la décision de la BCE le 19 décembre 2016 l'autorisant à étendre le périmètre AMA sous réserve de la mise en œuvre des recommandations émises par la BCE.

La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012.

III.3.6.1 – Principaux objectifs

- La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :
- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
 - du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
 - du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
 - du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

III.3.6.2 – Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

III.3.6.3 – Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

III.3.6.4 – Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

III.3.6.5 – Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

III.3.6.6 – Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PUPA", document de référence du groupe Crédit Mutuel-CM11, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

III.3.6.7 – Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

III.3.6.8 – Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

III.3.6.9 – Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

III.3.6.10 – Inventaire des sinistres du Groupe Crédit Mutuel-CM11

Le total des sinistres du groupe Crédit Mutuel-CM11 atteint 172,8 millions d'euros en 2016, dont 118,5 millions de pertes et 54,3 millions de dotations nettes aux provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 80,8 millions d'euros ;
- risque juridique: 78,7 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 12,4 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 10,6 millions d'euros ;
- relation du travail : -9,7 millions d'euros.

III.3.7 – Autres risques

III.3.7.1 – Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

III.3.7.2 – Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution, etc.), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal de la partie RSE.

III.4 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11

Bilan IFRS (en millions d'euros)

Actif

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités*	Notes
Caisse, Banques centrales	61 044	11 078	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 862	27 120	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	4 126	4 221	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	107 089	110 296	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	37 694	70 250	4a
Prêts et créances sur la clientèle	329 958	304 136	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	604	791	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 657	13 095	9
Actifs d'impôts courants	1 590	1 105	13a
Actifs d'impôts différés	1 293	1 267	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	15 120	15 329	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	116	3e
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 973	2 427	15
Immeubles de placement	1 961	1 891	16
Immobilisations corporelles	2 942	2 914	17a
Immobilisations incorporelles	686	815	17b
Ecarts d'acquisition	4 157	4 001	18
Total de l'actif	609 756	570 853	

* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

Passif

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités*	Notes
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 971	13 500	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	4 913	5 729	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	49 209	43 990	4b
Dettes envers la clientèle	276 194	254 370	8b
Dettes représentées par un titre	112 458	105 396	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 165	-1 530	6b
Passifs d'impôts courants	764	620	13a
Passifs d'impôts différés	1 268	1 100	13b
Comptes de régularisation et passifs divers	11 616	13 223	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	130	3e
Provisions techniques des contrats d'assurance	93 396	88 698	20
Provisions	2 835	2 405	21
Dettes subordonnées	6 710	6 088	22
Capitaux propres	39 587	37 133	
Capitaux propres - Part du Groupe	36 474	34 308	
Capital et réserves liées	5 941	5 820	23a
Réserves consolidées	26 828	24 691	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 296	1 543	23b
Résultat de l'exercice	2 410	2 254	23a
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 113	2 825	
Total du passif	609 756	570 853	

* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

Compte de résultat IFRS (en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités*	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	15 053	15 804	25
Intérêts et charges assimilées	-9 501	-10 243	25
Commissions (produits)	4 366	4 277	26
Commissions (charges)	-1 110	-1 120	26
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	920	698	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	689	427	28
Produits des autres activités	15 069	15 150	29
Charges des autres activités	-12 184	-12 149	29
Produit net bancaire IFRS	13 302	12 845	
Charges générales d'exploitation	-7 646	-7 371	30a, 30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-557	-536	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	5 100	4 938	
Coût du risque	-826	-803	31
Résultat d'exploitation IFRS	4 273	4 135	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-136	42	15
Gains ou pertes sur autres actifs	13	-16	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-187	-90	33
Résultat avant impôt IFRS	3 963	4 072	
Impôts sur les bénéfices	-1 383	-1 539	34
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	44	-23	3e
Résultat net	2 624	2 510	
Intérêts Minoritaires	214	256	
Résultat net – part du Groupe	2 410	2 254	

* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités*	Notes IFRS
Résultat net	2 624	2 510	
Ecarts de conversion	-63	79	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-51	161	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	0	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	-1	
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-113	239	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-110	61	
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-110	61	23c, 23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 401	2 810	
<i>dont part du Groupe</i>	<i>2 163</i>	<i>2 559</i>	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	<i>238</i>	<i>251</i>	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

Tableau de variation des capitaux propres (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves ¹
Capitaux propres au 31 décembre 2014	5 840	-0	23 004
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2015	5 840	-0	23 004
Retraitement de la réserve de capitalisation ACM en PB différée passive			-358
Capitaux propres au 1er janvier 2015 retraités	5 840	-0	22 647
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 179
Augmentation de capital	-20		
Distribution de dividendes			-107
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-20	0	2 072
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0
Autres variations			-28
Capitaux propres au 31 décembre 2015	5 820	-0	24 691
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 254
Augmentation de capital	120		
Distribution de dividendes			-102
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	120	0	2 152
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations	0	-0	-15
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 941	-0	26 828

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2016 par la réserve légale pour 305 millions d'euros, les réserves statutaires pour 4 405 millions, et les autres réserves pour 22 118 millions.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Ecart actuariel				
60	1 455	-23	-254	2 179	32 261	2 624	34 885
60	1 455	-23	-254	2 179	32 261	2 624	34 885
					-358	-37	-394
60	1 455	-23	-254	2 179	31 903	2 588	34 491
				-2 179	0		0
					-20		-20
					-107	-85	-192
					0	87	87
0	0	0	0	-2 179	-127	3	-124
				2 254	2 254	256	2 510
	161	1			163	-11	151
			60		60	1	61
83					83	5	88
83	161	1	60	2 254	2 560	251	2 811
					0		0
		-0			-28	-17	-45
143	1 616	-22	-194	2 254	34 308	2 824	37 132
				-2 254	0		0
					120		120
					-102	-76	-178
					0	15	15
0	0	0	0	-2 254	19	-61	-43
				2 410	2 410	214	2 624
	-83	1			-83	32	-51
			-106		-106	-4	-110
-59					-59	-4	-62
-59	-83	1	-106	2 410	2 163	238	2 401
					0	175	175
-0	-0	0	-0	0	-16	-63	-79
84	1 532	-21	-300	2 410	36 474	3 113	39 587

Tableau des flux de trésorerie nette (en millions d'euros)

	2016	2015
Résultat net	2 624	2 514
Impôt	1 383	1 507
Résultat avant impôts	4 007	4 021
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	575	549
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	189	133
+/- Dotations nettes aux provisions	14	-60
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	136	-42
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-482	-28
+/- /Charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 632	4 753
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 064	5 305
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-437	6 674
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 536	2 912
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	12 360	-9 903
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 266	-187
- Impôts versés	-1 668	-1 277
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	11 525	-1 781
Total flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	20 596	7 545
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	490	-214
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-73	16
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-433	-524
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-16	-723
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-58	-212
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-3 704	-1 042
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 762	-1 254
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	100	425
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	16 917	5 994
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	20 596	7 545
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-16	-723
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 762	-1 254
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	100	425
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	38 712	32 718
Caisse, banques centrales, CCP	11 078	33 733
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	27 634	-1 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	55 630	38 712
Caisse, banques centrales, CCP	61 044	11 078
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 415	27 634
Variation de la trésorerie nette	16 917	5 994

Notes annexes aux comptes consolidés groupe Crédit Mutuel-CM11

Note 1 Principes et méthodes comptables

Note 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion intitulé "Gestion des risques du groupe CM11".

Normes et interprétations appliquées depuis le 1^{er} janvier 2016

Les amendements adoptés par l'Union européenne sont sans impact significatif sur les états financiers. Ils sont notamment relatifs à :

- **IAS 1** – Présentation des états financiers : mise en exergue de l'importance relative, présentation sur 2 lignes, dans l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres, de la quote-part des entités mises en équivalence (distinction entre la part "recyclable" et "non recyclable"),
- **IFRS 2** – Paiement fondé sur des actions : la modification porte sur la notion de "conditions d'acquisition des droits", qui est désormais définie soit comme une "condition de performance" soit comme une "condition de service",
- **IFRS 3** – Regroupement d'entreprises : la contrepartie éventuelle d'un regroupement en tant que passif ou instrument de capitaux propres, résulte de l'application d'IAS 32. Les clauses d'ajustement de prix qui ne sont pas des instruments de capitaux propres doivent être évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur, être comptabilisées en résultat,
- **IFRS 7** – Instruments financiers : informations à fournir quand un mandat de gestion constitue une implication continue dans un actif transféré,
- **IFRS 8** – Secteurs opérationnels : informations à fournir en cas de regroupement de secteurs,
- **IAS 24** – Informations relatives aux parties liées : extension de la définition (mise à disposition de dirigeants) et informations complémentaires en annexe,
- **IAS28/IFRS10.IFRS12** – L'option qui permet dans certaines circonstances d'évaluer les entreprises associées et les coentreprises à la juste valeur par résultat peut s'exercer entité par entité.

Norme IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers "comptabilisation et évaluation". Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers, (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers, (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture. (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres seront intégrés dans les annexes.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage "consolidation nationale" coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés), les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ce chantier intègre l'ensemble des activités concernées du groupe, y compris les assurances. L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016, permet de différer ou aménager la première application d'IFRS 9 pour ces entités. Mais, à ce stade, l'approche de différé d'application ne peut s'appliquer aux bancassureurs. Compte tenu du calendrier d'implémentation de la norme et bien que les discussions sur ce sujet se poursuivent aux niveaux international et européen, les entités d'assurances du Groupe appliqueront IFRS 9 au 01/01/2018.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 – Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents d'IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal. (analyse réalisée via le test SPPI),

- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39, en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS),
- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle, en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification,
- tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptée la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres, et non plus en résultat. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont visé à :

- finaliser la cartographie des instruments, tant sur les taux que sur les différentes clauses contractuelles,
- définir et démarrer les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélés),
- lancer le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion.

A ce stade, seront principalement reclassés en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, et certaines obligations convertibles ou structurées; l'impact des reclassements est modéré. Les travaux sont en cours de finalisation sur certains crédits et tranches de titrisation.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- Bucket 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Bucket 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale et
- Bucket 3 : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, mais par l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont principalement visé à définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise.
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les réflexions sont en cours sur la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective.

A ce stade, le groupe considère que les impacts quantitatifs ne peuvent être raisonnablement évalués, mais estime que le niveau de dépréciation, sous IFRS 9, des buckets 1 et 2 sera sensiblement plus élevé que les provisions collectives actuellement constituées sous IAS 39.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continueront de s'appliquer.

Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits résultant de contrats doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et une première identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

A ce stade, les impacts attendus devraient être limités.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Il convient de noter principalement :

- IFRS 16 – Contrats de location dont la première application est prévue pour le 01/01/2019, sous réserve d'adoption par l'Union européenne,
- les amendements à IFRS 4 en lien avec IFRS 9 (date d'application prévue : 01/01/2018)

Norme IFRS 16 – Contrats de location

Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, pour tout contrat de location simple, doivent être comptabilisés :

- dans les immobilisations : un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué,
- au passif, une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers à effectuer pendant la durée de la location, et
- dans le compte de résultat, la charge liée à l'amortissement linéaire de l'actif, séparément de la charge d'intérêts calculée actuariellement, sur la dette financière.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan et le coût des contrats de location figure dans les charges d'exploitation.

Le groupe a débuté les travaux d'analyses sur les impacts de cette norme et a notamment entamé le recensement de ses contrats de location, tant en matière immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...).

Changement de méthode comptable sur le traitement de la réserve de capitalisation des ACM

La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise uniquement en cas de réalisation de moins-values obligataires.

Suite à la transposition de Solvabilité 2 en droit français, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a modélisé les reversements de la réserve de capitalisation aux assurés. Cette réserve revenant in fine majoritairement aux assurés, la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation rend les comptes consolidés IFRS du groupe plus pertinents selon la norme IFRS 4.

Au regard d'IAS 8, l'adoption délibérée de cette nouvelle méthode de comptabilisation des droits futurs des détenteurs de contrats participatifs sur la réserve de capitalisation constitue un changement de méthode comptable.

L'impact négatif sur les fonds propres IFRS de 394 M€ à l'ouverture 2015, puis de 398 M€ fin 2015, représente environ 95% du solde de la réserve de capitalisation sur les portefeuilles en représentation des contrats participatifs.

L'impact sur le résultat IFRS 2015 s'élève à - 4 M€ net d'impôt différé.

En raison de ces changements, le groupe a établi des comptes retraités au 31/12/2015.

En millions d'euros	31/12/2015 publié	Impact retraitement	31/12/2015 comptes retraités
Actif			
Actifs d'impôts différés	1 058	209	1 267
Passif			
Provisions techniques des contrats d'assurance	88 090	608	88 698
Capitaux propres	37 531	-398	37 133
Capitaux propres - part du Groupe	34 670	-362	34 308
Réserves consolidées	25 049	-358	24 691
Résultat de l'exercice	2 258	-4	2 254
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	2 861	-36	2 825
Total du passif	570 644	209	570 853
Compte de résultat			
Charges des autres activités	-12 177	28	-12 149
Impôts sur les bénéfices	-1 507	-32	-1 539
Résultat net	2 514	-4	2 510
Résultat net - part du Groupe	2 258	-4	2 254

Note 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

• Entité consolidante

Le Groupe Crédit Mutuel-CM11 (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraï, Méditerranée et Anjou) est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en "pyramide inversée".

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

– La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA). Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses.

– La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc).

Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM et FCMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

– **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

– **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

– **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20% et 50% détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

CM-CIC Leasing Solutions SAS, Cofacredit SA, Factofrance SAS, Heller GmbH, NELB (North Europe Life Belgium), Quanta, Targo Commercial Finance AG, Targo Factoring GmbH et Targo Leasing GmbH.

Fusions / absorptions

Atlantis Seguros avec Amgen Seguros, Banco Cofidis SA avec Cofidis SA, Banif Plus Bank avec Cofidis SA, Cofidis SGPS avec Banco Cofidis SA, CM-CIC Securities avec CIC, Sudinnova avec CM-CIC Innovation, Serenis Vie avec ACM Vie SA et Targo Akademie GmbH avec Targo Deutschland GmbH.

Sorties du périmètre

Banque Pasche, Banque Transatlantique Singapore Private Ltd, Immobilière ACM, Immocity et SCI Eurosic Cotentin.

Changement de méthode de consolidation

Targobank Espagne (de mise en équivalence à intégration globale)

Changement de dénomination

Banco Banif Mais SA Slovaquie devient Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis SA), Banco Cofidis SA (Spółka Akcyjna) Oddział w Polsce devient Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis SA), et RMA Watanya devient Royale Marocaine d'Assurance.

• Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

• Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

• Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

• Ecarts d'acquisition

Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

• Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables

Note 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan. Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la modification ou la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Note 1.3.2 Dépréciation des prêts et créances et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, provisions des engagements de financement et garanties financières données

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser

la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat.

Note 1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Note 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

- les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en "Actifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à

revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas. La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci est la meilleure estimation possible de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenants régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait.). Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- "détenus jusqu'à l'échéance" uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- "prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- "disponible à la vente" uniquement dans des cas rares ;

Aucun nouveau transfert n'a eu lieu depuis 2008.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "prêts et créances", ni en "actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique “coût du risque” et sont réversibles. Seule l’existence d’un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n’étant pas admise. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d’indication objective de dépréciation, soit en cas a) d’une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d’informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l’environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l’émetteur opère et indiquent que le coût de l’investissement pourrait ne pas être recouvré.

S’agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu’une dévalorisation d’au moins 50% par rapport à son coût d’acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L’analyse est effectuée ligne à ligne. L’exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique “gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente” et sont irréversibles tant que l’instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat. En cas d’appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique “gains ou pertes latents ou différés”.

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

- en “Actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance”, en cas de modification de l’intention de gestion, et sous réserve qu’ils satisfassent aux conditions d’éligibilité de cette catégorie ;
- en “Prêts et créances” : en cas de modification de l’intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu’à son échéance et sous réserve qu’ils satisfassent aux conditions d’éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l’actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie “Actifs financiers disponibles à la vente” vers les catégories “Actifs financiers détenus jusqu’à échéance” ou “Prêts et créances” d’instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l’actif.

Actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, ayant une date d’échéance fixe, nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l’intention et la capacité de conserver jusqu’à leur échéance et n’a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d’intention et de capacité de détention des titres jusqu’à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d’évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d’intérêt effectif sauf lorsqu’ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l’initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif, qui intègre l’amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d’acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique “Intérêts et produits assimilés” du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit. Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d’échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l’intention et la capacité de détenir jusqu’à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d’intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d’entraîner le déclassement de l’ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d’interdire l’accès à cette catégorie pendant deux ans.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- **Niveau 1** : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et le dérivés cotés sur un marché organisé ;
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l’actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les

swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêt ;

– **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables,... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées "sous-jacent" ;
- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs

financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie" alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Note 1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Note 1.3.6 **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Note 1.3.7 **Distinction dettes et capitaux propres**

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Note 1.3.8 **Provisions**

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Note 1.3.9 **Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit**

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.3.10 **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Note 1.3.11 **Avantages au personnel**

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "charges de personnel" à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe Crédit Mutuel CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Note 1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat".

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste "provisions techniques des contrats d'assurance". Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une "comptabilité reflet". La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes "Produits des autres activités" et "Charges des autres activités".

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Note 1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

Note 1.3.14 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §1.3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Note 1.3.15 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.3.16 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Note 1.3.17 Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.3.18 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Note 1.3.19 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "actifs non courants destinés à être cédés" et "dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

Note 1.3.20 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "disponibles à la vente" ou en "juste valeur par résultat",
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "prêts et créances" ou "détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 2 Répartition du Bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

– La banque de détail regroupe les caisses du réseau CM11, banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Cofidis, Banco Popular Espanol, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Banque de Tunisie ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

– L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

– Les activités de financement et de marché regroupent :

a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;

b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

– Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.

– Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.

– La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Note 2a **Répartition du bilan par activité**

Actif

31/12/2016	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	4 335	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81	13 444
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 175	0
Actifs financiers disponible à la vente	1 135	73 154
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 999	1 595
Prêts et créances sur la clientèle	292 838	340
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	11 645
Participations dans les entreprises MEE	1 262	179

Passif

31/12/2016	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP - Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	50	5 501
Instruments dérivés de couverture - Passif	510	0
Dettes envers les établissements de crédit	(0)	(0)
Dettes envers la clientèle	241 710	86
Dettes représentées par un titre	27 379	0

Actif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	3 587	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	110	11 421
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 468	0
Actifs financiers disponible à la vente	946	69 127
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 855	1 046
Prêts et créances sur la clientèle	270 100	363
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	12 495
Participations dans les entreprises MEE	1 437	147

Passif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP - Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	80	6 130
Instruments dérivés de couverture - Passif	794	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	221 833	78
Dettes représentées par un titre	30 197	0

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
52 641	3 329	0	739	61 044
11 995	156	2 186	0	27 862
1 798	6	0	1 147	4 126
29 212	2 320	12	1 256	107 089
12 267	787	3	43	37 694
22 884	13 802	(0)	95	329 957
1	0	0	0	11 657
(0)	0	0	532	1 973

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
0	0	0	0	0
6 248	172	0	0	11 971
4 210	157	0	36	4 913
49 209	0	0	0	49 209
11 391	20 092	0	2 915	276 194
85 051	28	0	0	112 458

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
3 334	2 173	0	1 985	11 078
13 355	146	2 087	0	27 120
1 831	3	0	919	4 221
36 664	2 396	5	1 159	110 296
8 074	899	2	35 373	70 250
21 579	11 992	0	101	304 136
0	0	0	591	13 095
0	0	0	843	2 427

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
0	0	0	0	0
7 145	144	0	0	13 500
4 684	186	0	65	5 729
43 991	0	0	0	43 990
10 713	18 601	0	3 145	254 370
75 186	14	0	0	105 396

Note 2b **Répartition du compte de résultat par activité**

31/12/2016	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire	9 682	1 492
Frais généraux	-6 181	-498
Résultat brut d'exploitation	3 501	994
Coût du risque	-800	
Gains sur autres actifs ¹	-64	45
Résultat avant impôts	2 637	1 039
Impôt sur les sociétés	-974	-306
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés		
Résultat net comptable	1 664	733
Minoritaires		
Résultat net - part du groupe		

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire ²	9 564	1 581
Frais généraux	-5 989	-470
Résultat brut d'exploitation	3 576	1 111
Coût du risque	-786	
Gains sur autres actifs ¹	74	30
Résultat avant impôts	2 864	1 141
Impôt sur les sociétés ²	-986	-417
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés		
Résultat net comptable	1 877	724
Minoritaires		
Résultat net - part du groupe		

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2. Un montant de 20 millions d'euros relatif à une plus-value de cession sur titres AFS, ainsi que l'impôt correspondant de 8 millions d'euros, ont été reclassés au niveau du PNB et de l'IS au 31 décembre 2015 du métier Banque de détail vers le métier Holding.

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
807	512	195	1 339	-725	13 302
-331	-367	-46	-1 505	725	-8 202
476	145	149	-166	0	5 100
-19	-4		-4		-826
	7		-298		-310
458	149	149	-468	0	3 964
-162	-32	-1	91		-1 383
	-22		66		44
296	95	149	-312	0	2 624
					214
					2 410

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
785	510	172	897	-664	12 845
-287	-371	-41	-1 413	664	-7 907
498	139	131	-516	0	4 938
-20	9	0	-6		-803
0	-4		-163		-64
478	143	131	-685	0	4 072
-187	-41	-5	98		-1 539
	-23				-23
291	79	126	-587	0	2 510
					256
					2 254

Note 2c Répartition du bilan par zone géographique

Actif

	31/12/2016		
	France	Europe hors France	Autres pays*
Caisses, banques centrales, CCP - Actif	52 385	6 174	2 486
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 472	551	839
Instruments dérivés de couverture - Actif	4 114	7	6
Actifs financiers disponibles à la vente	98 771	4 924	3 393
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 154	1 717	823
Prêts et créances sur la clientèle **	287 875	34 413	7 670
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 624	33	0
Participations dans les entreprises MEE	878	449	646

Passif

	31/12/2016		
	France	Europe hors France	Autres pays*
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 521	235	215
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 743	160	10
Dettes envers les établissements de crédit	36 608	5 322	7 279
Dettes envers la clientèle	236 582	38 265	1 347
Dettes représentées par un titre	103 609	3 272	5 576

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

** Les encours de prêts et créances sur la clientèle relatifs à l'activité du groupe Crédit Mutuel-CM11 au Royaume-Uni s'établissent à 1 680 millions d'euros à fin décembre 2016 soit 0,5% des encours de crédits clientèle totaux du groupe.

Note 2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2016		
	France	Europe hors France	Autres pays*
Produit net bancaire ¹	10 688	2 402	212
Frais généraux	-6 484	-1 599	-119
Résultat brut d'exploitation	4 204	803	93
Coût du risque	-493	-327	-7
Gains sur autres actifs ²	-300	-111	101
Résultat avant impôts	3 411	365	188
Résultat net global	2 289	171	164
Résultat net – part du Groupe	2 082	174	154

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

1. 22 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2016.

2. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31/12/2015				
Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
61 044	3 596	4 145	3 337	11 078
27 862	25 916	533	671	27 120
4 126	4 215	4	2	4 221
107 089	103 289	4 594	2 414	110 296
37 694	67 432	1 661	1 157	70 250
329 958	271 494	26 785	5 857	304 136
11 657	13 054	41	0	13 095
1 973	1 169	646	612	2 427

31/12/2015				
Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
11 971	12 997	386	116	13 500
4 913	5 532	187	10	5 729
49 209	30 217	8 129	5 644	43 990
276 194	222 612	30 895	862	254 370
112 458	97 423	1 887	6 086	105 396

31/12/2015				
Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
13 302	10 420	2 216	209	12 845
-8 202	-6 328	-1 472	-107	-7 907
5 100	4 092	744	103	4 938
-826	-598	-183	-22	-803
-310	-161	16	82	-64
3 963	3 332	577	163	4 072
2 624	2 004	392	115	2 510
2 410	1 820	325	109	2 254

Note 3 Périmètre de consolidation

Note 3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA),
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO),
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC),
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (FCMDV),
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM),
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN),
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA)
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA),
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (CRCMDV),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA)
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou.

	31/12/2016				31/12/2015		
	Pays	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Nord Ouest	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Ouest	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Sud Ouest	France	100	93	IG	100	93	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	95	93	IG	95	93	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	93	IG	100	93	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	93	IG	100	93	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	93	IG	100	93	IG

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Targobank AG & Co. KGaA	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	51	50	IG	50	49	ME
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banco Cofidis SA	Portugal			FU	100	54	IG
Banco Banif Mais SA Espagne (succursale de Banco Cofidis SA)	Espagne			NC	100	54	IG
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	4	4	ME
Banif Plus Bank	Hongrie			FU	100	54	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	34	33	ME	34	33	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53	53	ME	53	53	ME
Cartes et crédits à la consommation	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Asset Management	France	90	91	IG	90	91	IG
CM-CIC Bail	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Factor	France	95	92	IG	95	92	IG
CM-CIC Gestion	France	100	91	IG	100	91	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Lease	France	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	98	IG			NC
Cofacredit	France	64	63	IG			NC
Cofidis Belgique	Belgique	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis France	France	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Italie	Italie	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	54	IG	100	54	IG
Creatis	France	100	54	IG	100	54	IG
Factofrance	France	100	98	IG			NC

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	100	98	IG
Fivory	France	89	87	IG	99	98	IG
Monabanq	France	100	54	IG	100	54	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Commercial Finance AG	Allemagne	100	98	IG			NC
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG			NC
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG			NC
C. Banque de financement et activités de marché							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	95	IG	100	95	IG
CM-CIC Securities	France			FU	100	93	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Luxembourg	100	93	IG	100	93	IG
Ventadour Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	100	93	IG
Banque Pasche	Suisse			NC	100	93	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Singapour			NC	100	93	IG
CIC Suisse	Suisse	100	93	IG	100	93	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	93	IG	100	93	IG
Transatlantique Gestion	France	100	93	IG	100	93	IG
E. Capital développement							
CM-CIC Capital et Participations	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Conseil	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Innovation	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Investissement	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Proximité	France	100	93	IG	100	93	IG
Sudinnova	France			FU	66	62	IG
F. Logistique et holding							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Adepi	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Participations	France	100	93	IG	100	93	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Services	France	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	59	61	IG	59	61	IG
Cofidis Participations	France	55	54	IG	55	54	IG
Cofidis SGPS SA	Portugal			FU	100	54	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Euro-Information	France	80	79	IG	80	79	IG
Euro-Information Développement	France	100	79	IG	100	79	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
EI Telecom	France	95	75	IG	95	75	IG
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Fivory SAS	France	83	66	IG	98	77	IG
Gesteurop	France	100	93	IG	100	93	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	98	IG
Heller GmbH	Allemagne	100	98	IG			NC
L'Est Républicain	France	92	90	IG	92	90	IG
SAP Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	100	99	IG	100	99	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Akademie GmbH	Allemagne			FU	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	86	IG	100	86	IG
ACM IARD	France	96	83	IG	96	83	IG
ACM Nord IARD	France	49	42	ME	49	42	ME
ACM RE	Luxembourg	100	86	IG	100	86	IG
ACM Services	France	100	86	IG	100	86	IG
ACM Vie SA	France	100	86	IG	100	86	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	82	IG	95	82	IG
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	Espagne	100	82	IG	95	82	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	82	IG	95	82	IG
AMDIF	Espagne	100	82	IG	95	82	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	86	IG	100	86	IG
AMSYR	Espagne	100	82	IG	95	82	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	69	IG	80	69	IG
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	82	IG	95	82	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	26	ME	30	26	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	69	IG	80	69	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	52	IG	60	52	IG

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	77	IG	88	77	IG
Atlantis, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne			FU	100	86	IG
GACM España	Espagne	100	86	IG	100	86	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	88	86	IG	88	86	IG
ICM Life	Luxembourg	100	86	IG	100	86	IG
Immobilière ACM	France			NC	100	86	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	54	IG	100	54	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	49	42	ME			NC
Partners	Belgique	51	44	IG	100	86	IG
Procourtage	France	100	86	IG	100	86	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	19	ME	22	19	ME
Serenis Assurances	France	100	86	IG	100	86	IG
Serenis Vie	France			FU	100	86	IG
Voy Mediación	Espagne	90	76	IG	90	76	IG
H. Autres sociétés							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	98	IG	100	98	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Distripub	France	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Foncière Massena	France	100	86	IG	100	86	IG
France Régie	France	100	98	IG	100	98	IG
GEIE Synergie	France	100	54	IG	100	54	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Immocity	France			NC	100	98	IG
Jean Bozzi Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	45	ME	50	45	ME
La Liberté de l'Est	France	97	88	IG	97	88	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publprint Province n°1	France	100	98	IG	100	98	IG
Quanta	Allemagne	100	98	IG			NC
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain - TV News	France	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
SCI ACM	France	100	86	IG	100	86	IG
SCI Eurosic Cotentin	France			NC	50	43	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG

1/ Méthode :
IG = Intégration Globale NC = Non Consolidée
ME = Mise en Equivalence FU = Fusionnée

Note 3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 décembre 2015.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 281	367	-118	14	-77	7 167	0
Belgique	124	24	-3	1	-8	607	0
Espagne	333	-167	-17	2	-18	2 502	0
Etats-Unis	119	77	-28	6	-7	85	0
France	10 684	5 095	-1 188	3	-1 684	51 437	0
Hongrie	30	7	0	1	-2	205	0
Italie	38	3	0	0	-2	218	0
Luxembourg	282	123	-31	15	-23	810	0
Maroc	0	85	0	0	0	0	0
Monaco	2	0	0	0	0	9	0
Pologne	1	0	0	0	0	4	0
Portugal	156	89	-32	7	-5	716	0
République Tchèque	7	-2	0	0		160	0
Royaume-Uni *	45	37	-6	-2	-7	56	0
Saint Martin	3	1	0	0	0	8	0
Singapour	91	20	-3	0	-4	247	0
Slovaquie	2	-2	0	0	0	11	0
Suisse	105	39	-5	1	-10	313	0
Tunisie	0	16	0	0	0	0	0
Total	13 303	5 812	-1 431	48	-1 848	64 555	0

* Les activités du groupe Crédit Mutuel-CM11 au Royaume-Uni représentent un Produit Net Bancaire de 45 millions d'euros et un bénéfice avant impôts et taxes de 37 millions d'euros soit respectivement 0,3% et 0,6% du total du groupe.

S'agissant du Brexit, la décision inattendue des Britanniques a provoqué une vive réaction des marchés. Sur fond de crise politique, économique et migratoire majeure, des secousses d'une amplitude plus ou moins forte risquent d'obérer un environnement économique fragile. Dans un tel contexte d'incertitude, il est difficile d'en déterminer les impacts macro-économiques sur le moyen et le long terme. Bien que le groupe ait une faible implantation en Grande-Bretagne et que les risques de contagion à ses autres activités restent relativement modérés, il est difficile de mesurer totalement les impacts futurs d'une telle décision. La succursale londonienne réalise un suivi très détaillé des contreparties qui pourraient être le plus impactées par le Brexit (notamment des entreprises importatrices pour lesquelles une dévaluation de la livre sterling pourrait entraîner des difficultés). A ce stade, le processus est encore incertain, les négociations officielles concernant les conditions de sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne n'ayant pas encore débuté (or celles-ci pourraient durer plusieurs années – 2 ans à compter de l'exercice de son droit de retrait par la Grande-Bretagne). En effet, l'article 50 du traité de Lisbonne vient d'être invoqué par la Grande-Bretagne. Par conséquent, les impacts opérationnels du Brexit font l'objet d'une attention particulière mais doivent encore être mesurés par le groupe (notamment à la lumière des événements futurs).

Note 3c Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

31/12/2016	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	% d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Euro Information	21 %	20	181	-1	1 250	89	1 023	91
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	14 %	105	1 140	-39	97 658	1 206	1 427	688
Targobank Espagne	50 %	-72	165	0	2 511	0	62	-144
Cofidis Belgique	46 %	3	323	0	835	-2	95	6
Cofidis France	46 %	21	436	0	7 928	-4	545	54

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31/12/2015	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	% d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Euro Information	21 %	17	161	-1	1 184	77	973	60
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	14 %	109	1 072	-38	105 953	1 189	1 566	730
Cofidis Belgique	46 %	6	316	0	794	-1	95	13
Cofidis SGPS SA	46 %	4	153	0	615	-6	32	9
Cofidis France	46 %	12	319	0	6 861	-4	553	35

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

– *Conduit de titrisation ABCP* :

Le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients. Le groupe intervient en donnant au conduit une garantie de placement des billets de trésorerie.

– *Financements d'actifs* :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

– *Organismes de placement collectif ou fonds* :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

31/12/2016	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI) ¹	Autres entités structurées ²
Total bilan	0	8 561	2 094
Valeurs comptables des actifs financiers	0	4 926	782

1. Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

2. Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Note 3e Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", l'activité de la Banque Pasche, dont la cession a été réalisée en mai 2016, est classée dans les rubriques "Actifs non courants destinés à être cédés", "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" et "Gains & pertes nets d'impôts / activités en cours de cession".

Contribution de la banque Pasche aux comptes consolidés	31/12/2016	31/12/2015
Total Bilan	0	116
PNB	0	0
Capitaux propres	0	78
Résultat net – part du groupe	41	-21

Le résultat net de 41 millions d'euros au 31 décembre 2016 comprend le recyclage de la réserve de conversion de la Banque Pasche pour 62 millions d'euros figurant dans le métier holding, ainsi que le résultat de la Banque Pasche jusqu'à la date de cession.

Note 4 Caisse, Banques centrales

Note 4a Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	59 873	9 907
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 317	1 988
Caisse	1 172	1 171
Total	61 044	11 078
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	18 897	21 907
Autres comptes ordinaires	2 391	1 576
Prêts	4 248	34 889
Autres créances	2 442	3 218
Titres non cotés sur un marché actif	486	935
Pensions	9 050	7 499
Créances rattachées	180	224
Total	37 694	70 250

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret Bleu).

Note 4b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	2 944	1 750
Emprunts	16 026	16 189
Autres dettes	4 315	2 112
Pensions	25 862	23 872
Dettes rattachées	62	67
Total	49 209	43 990

Note 5 Actifs et passifs financiers

Note 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2016			31/12/2015		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	7 812	15 702	23 514	9 464	13 501	22 965
– Effets publics	865	1	866	1 638	1	1 638
– Obligations et autres titres à revenu fixe	6 280	1 885	8 165	6 840	1 936	8 776
<i>Cotés</i>	6 280	1 492	7 772	6 840	1 504	8 345
<i>Non cotés</i>	0	393	393	0	432	432
– Actions et autres titres à revenu variable	666	13 817	14 483	986	11 564	12 550
<i>Cotés</i>	666	11 669	12 335	986	9 648	10 634
<i>Non cotés</i>	0	2 148	2 148	0	1 916	1 916
Instruments dérivés de transaction	4 294	0	4 294	3 985	0	3 985
Autres actifs financiers		54	54		170	170
Total	12 106	15 756	27 862	13 449	13 671	27 120

Note 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 403	7 130
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	5 568	6 369
Total	11 971	13 500

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2016	31/12/2015
Vente à découvert de titres	1 840	2 810
– <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	864	1 577
– <i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	975	1 233
Instruments dérivés de transaction	4 488	4 206
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	75	115
Total	6 403	7 130

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	0	0	0	109	109	0
Dettes interbancaires	5 497	5 497	0	6 260	6 260	0
Dettes envers la clientèle	71	71	0	0	0	0
Total	5 568	5 568	0	6 369	6 369	0

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Note 5c Hiérarchie de juste valeur sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

31/12/2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	101 168	2 858	3 063	107 089
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	15 754	61	0	15 815
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	74 248	1 441	1 109	76 798
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	9 836	940	256	11 031
– Participations et ATDLT - DALV	1 330	410	1 172	2 911
– Parts entreprises liées - DALV	1	6	527	534
Transaction / JVO	19 723	5 291	2 848	27 862
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	750	115	0	865
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 231	779	270	6 280
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 213	369	302	1 885
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	666	0	0	666
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	11 386	873	1 558	13 817
– Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	54	0	54
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	476	3 101	718	4 294
Instruments dérivés de couverture	0	4 078	48	4 126
Total	120 891	12 226	5 959	139 076

31/12/2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 388	8 769	814	11 971
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 497	0	5 497
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	71	0	71
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 388	3 200	814	6 403
Instruments dérivés de couverture	0	4 898	14	4 913
Total	2 388	13 667	828	16 883

31/12/2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	103 288	3 097	3 911	110 296
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	24 029	438	0	24 466
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	69 116	2 391	1 953	73 460
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	9 075	187	211	9 473
– Participations et ATDLT - DALV	1 068	75	1 278	2 420
– Parts entreprises liées - DALV	2	6	469	476
Transaction / JVO	17 854	5 889	3 377	27 120
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 289	349	0	1 638
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	4 873	1 474	493	6 840
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 276	341	318	1 936
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	985	0	1	986
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	9 412	535	1 618	11 564
– Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	170	0	170
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	18	3 020	947	3 985
Instruments dérivés de couverture	0	4 175	46	4 221
Total	121 142	13 161	7 334	141 637

31/12/2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 888	9 753	860	13 500
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	6 260	0	6 260
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	109	0	109
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 888	3 383	860	7 130
Instruments dérivés de couverture	0	5 676	53	5 729
Total	2 888	15 429	912	19 229

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- **Niveau 1** : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **Niveau 2** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- **Niveau 3** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
– Actions et autres titres à revenu variable Juste valeur sur option	1 618	216	-320	139	-95	1 558

Note 5d **Compensation des actifs et passifs financiers**

Au 31 décembre 2016

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	8 420	0
Pensions	15 371	0
Total	23 791	0

Au 31 décembre 2016

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	9 401	0
Pensions	32 959	0
Total	42 360	0

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	8 206	0
Pensions	14 541	0
Total	22 747	0

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	9 879	0
Pensions	32 563	0
Total	42 442	0

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. La colonne "trésorerie reçue/versée (cash collateral)" inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
8 420	-2 329	0	-5 075	1 015
15 371	0	-13 608	-80	1 684
23 791	-2 329	-13 608	-5 155	2 699

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
9 401	-2 334	-2	-4 779	2 286
32 959	0	-32 366	-266	326
42 360	-2 334	-32 368	-5 045	2 612

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
8 206	-2 067	0	-4 780	1 359
14 541	0	-13 220	-65	1 256
22 747	-2 067	-13 220	-4 845	2 615

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
9 879	-2 088	0	-4 514	3 277
32 563	0	-31 902	-94	567
42 442	-2 088	-31 902	-4 608	3 844

Note 6 Couverture

Note 6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	4 126	4 913	4 221	5 729
Total	4 126	4 913	4 221	5 729

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 6b Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31/12/2016	Juste valeur 31/12/2015	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
<i>d'actifs financiers</i>	604	791	-187
<i>de passifs financiers</i>	-1 165	-1 530	365

Note 6c Analyse des instruments dérivés

	31/12/2016			31/12/2015		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
<i>Swaps</i>	81 130	2 735	2 729	144 288	2 876	2 949
<i>Autres contrats fermes</i>	111 153	5	1	15 177	6	2
<i>Options et instruments conditionnels</i>	20 561	71	198	20 074	125	272
Instrument de change						
<i>Swaps</i>	95 821	73	69	93 553	60	61
<i>Autres contrats fermes</i>	7 140	622	576	117	337	289
<i>Options et instruments conditionnels</i>	24 989	200	191	23 372	177	165
Autres que taux et change						
<i>Swaps</i>	12 733	76	129	13 872	126	187
<i>Autres contrats fermes</i>	1 157	14	63	1 876	0	26
<i>Options et instruments conditionnels</i>	11 784	499	531	8 705	278	255
Sous-total	366 468	4 294	4 488	321 035	3 985	4 206
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
<i>Swaps</i>	106 439	4 126	4 913	112 001	4 218	5 729
<i>Autres contrats fermes</i>	15 782	0	0	0	0	0
<i>Options et instruments conditionnels</i>	2	(0)	0	3	3	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
<i>Swaps</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Autres contrats fermes</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Options et instruments conditionnels</i>	0	0	0	0	0	0
Sous-total	122 223	4 126	4 913	112 004	4 221	5 729
Total	488 691	8 420	9 401	433 039	8 206	9 934

La CVA (*credit value adjustment*) et la DVA (*debt value adjustment*) consistent à retenir le risque de crédit propre et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2016 à -41 millions d'euros (-42 millions d'euros au 31 décembre 2015) pour la CVA et à 3 millions d'euros pour la DVA (comme au 31 décembre 2015). La FVA (*funding value adjustment*) qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation s'élève à -14 millions d'euros au 31 décembre 2016 (-22 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les expositions nécessaires au calcul des ajustements CVA, DVA et FVA sont déterminées à l'aide de simulations de Monte Carlo.

Le modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu pour les économies matures est un modèle linéaire gaussien à deux facteurs. Ce modèle est utilisé pour les économies qui bénéficient d'un niveau suffisant d'information sur le marché au travers de prix de marché de dérivés optionnels. Pour les économies secondaires, le modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu est un modèle Hull and White à un facteur. Ce modèle est utilisé pour les économies pour lesquelles il n'existe pas d'information sur le marché. Le modèle de change est un modèle à un facteur spécifique de type log normal. Le modèle de crédit est un modèle à intensité.

L'ensemble des opérations de dérivés OTC est pris en compte pour CVA, tandis que seuls les deals collatéralisés le sont pour DVA et seuls les deals non collatéralisés le sont pour FVA, le collatéral est rémunéré à un taux équivalent à celui utilisé pour la construction des courbes d'actualisation associées.

Pour les CVA/DVA, le spread de crédit est un spread de marchés (CDS) pour les contreparties dont le CDS est coté et liquide ; pour les autres contreparties, le spread issu des probabilités de défaut historiques est recalé sur des niveaux de marché comme exigé par les régulateurs prudeniels et comptables.

Le spread utilisé pour le calcul de la FVA est déduit des cotations sur le marché secondaire des émissions BFCM.

Un périmètre (Equity, produits de taux et crédit non vanille...) dont le poids se situe entre 10 et 15% n'est pas pris en compte dans le calcul, un coefficient d'extrapolation calibré tous les mois permet de mesurer une provision complémentaire sur ces opérations.

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

Note 7a Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics	15 703	24 341
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 677	73 333
Cotés	76 044	72 840
Non cotés	633	493
Actions et autres titres à revenu variable	11 031	9 473
Cotés	10 780	9 286
Non cotés	251	188
Titres immobilisés	3 437	2 895
Titres de participations	2 595	2 207
Autres titres détenus à long terme	316	213
Parts dans les entreprises liées	527	475
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	240	254
Total	107 089	110 296
<i>dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	969	790
<i>dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	1 084	1 285
<i>dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-38	-58
<i>dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 610	-1 704

Les titres Visa Europe, inscrits en titres immobilisés, ont été réévalués via les capitaux propres pour 245 millions d'euros au 31 décembre 2015 en vertu du protocole conclu avec VISA Inc. Le closing définitif ayant eu lieu le 21 juin 2016, les titres ont donc été cédés et un résultat de cession de 308 millions d'euros avant impôt a été constaté dans les comptes en 2016.

Note 7b Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	< 10%	1 749	10 124	435	236
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 40%	563	42 608	3	0
Foncière des Régions	Coté	< 10%	7 728	18 813	810	654

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2015.

Note 7c Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	31/12/2016		31/12/2015	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	31		42	
Actifs disponibles à la vente	68	162	60	102
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	99	162	102	102

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an	14	30		
1 à 3 ans	50	90	62	
3 à 5 ans		5	12	95
5 à 10 ans	22	37	18	7
Sup à 10 ans	13		10	
Total	99	162	102	102

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	31/12/2016		31/12/2015	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	35	353	98	63
Actifs disponibles à la vente	427	1028	390	910
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	462	1381	488	973

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	Espagne	Italie	Espagne	Italie
< 1 an	419	810	333	338
1 à 3 ans	8	384	106	373
3 à 5 ans	6	49		203
5 à 10 ans		129	32	58
Sup à 10 ans	29	9	17	1
Total	462	1381	488	973

Note 8 **Clientèle**

Note 8a **Prêts et créances sur la clientèle**

	31/12/2016	31/12/2015
Créances saines	312 164	289 661
– Créances commerciales	13 042	6 164
– Autres concours à la clientèle	298 188	282 445
Crédits à l'habitat	161 287	155 910
Autres concours et créances diverses dont pensions	136 901	126 535
– Créances rattachées	594	627
– Titres non cotés sur un marché actif	340	426
Créances d'assurance et réassurance	264	220
Créances dépréciées sur base individuelle	13 006	12 631
Créances brutes	325 434	302 512
Dépréciations individuelles	-7 781	-7 723
Dépréciation collectives	-479	-518
Sous total I	317 175	294 271
Location financement (investissement net)	13 015	10 004
– Mobilier	8 540	5 767
– Immobilier	4 008	3 887
– Créances dépréciées sur base individuelle	467	350
Dépréciations	-232	-139
Sous total II	12 783	9 864
Total	329 958	304 136
<i>dont prêts participatifs</i>	9	12
<i>dont prêts subordonnés</i>	15	19

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2015	Acquisition	Cession	Autres	31/12/2016
Valeur brute comptable	10 004	1 645	-1 231	2 597	13 015
Dépréciations des loyers non recouvrables	-139	-39	37	-90	-232
Valeur nette comptable	9 864	1 606	-1 194	2 507	12 783

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	3 226	6 073	2 257	11 556
Valeurs actualisées des loyers futurs	3 084	5 878	2 190	11 153
Produits financiers non acquis	142	195	67	403

Note 8b Dettes envers la clientèle

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'épargne à régime spécial	113 483	102 269
– À vue	77 183	69 125
– À terme	36 300	33 143
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	41	46
Sous-total	113 523	102 314
Comptes à vue	106 948	93 131
Comptes et emprunts à terme	53 514	55 572
Pensions	1 575	2 539
Dettes rattachées	548	735
Dettes d'assurance et de réassurance	86	78
Sous-total	162 671	152 056
Total	276 194	254 370

Note 9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2016	31/12/2015
Titres	11 667	13 104
– Effets publics	0	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe	11 667	13 104
Cotés	8 693	10 169
Non cotés	2 975	2 935
Conversion	0	0
Créances rattachées	1	3
Total brut	11 668	13 106
<i>dont actifs dépréciés</i>	20	20
Dépréciations	-11	-11
Total net	11 657	13 095

Note 10 Variation des dépréciations

	31/12/2015	Dotations	Reprise	Autres ¹	31/12/2016
Prêts et créances – Etablissements de crédit	-0	0	0		-0
Prêts et créances sur la clientèle	-8 380	-1 442	1 575	-244	-8 491
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 762	-40	146	9	-1 648
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-11	0	0	0	-11
Total	-10 154	-1 483	1 722	-235	-10 150

1. Les autres variations correspondent notamment à l'entrée des entités d'affacturage et de crédit-bail acquises en 2016 pour 202 millions d'euros, ainsi qu'au passage en intégration globale de Targobank Espagne pour 57 millions.

Au 31 décembre 2016, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 8 491 millions d'euros (contre 8 380 millions d'euros à fin 2015) dont 479 millions d'euros de provisions collectives. Les provisions individuelles, se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 790 millions d'euros (contre 721 millions d'euros fin 2015) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 7 004 millions d'euros (contre 7 002 millions d'euros à fin 2015).

Note 11 Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 6,1 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	626	658	1 179	1 179
Portefeuille AFS	2 236	2 236	2 418	2 393

	31/12/2016	31/12/2015
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	92	-115
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	-146	64
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	62	49

Note 12 Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et AFS ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 31/12/2016	Valeur comptable 31/12/2015
RMBS	2 797	3 198
CMBS	51	413
CLO	2 075	1 666
Autres ABS	1 640	1 564
Sous-total	6 564	6 840
RMBS couverts par des CDS	0	0
CLO couverts par des CDS	5	38
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes RMBS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	185	223
Total	6 754	7 101

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2016	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	762		113	47	921
AFS	1 500	51	1 814	1 367	4 733
Loans	535		148	226	910
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
France	130		58	413	600
Espagne	72			116	188
Royaume Uni	295		85	162	541
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	449	51	436	950	1 887
USA	1 850		894	0	2 744
Autres	1		602		603
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564

Expositions au 31/12/2016	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
US Agencies	1 451		-	-	1 451
AAA	686		1 990	972	3 649
AA	157		48	425	630
A	62		22	13	96
BBB	31	51	4	230	316
BB	31				31
Inférieur ou égal à B	380			0	380
Non noté	-		11		11
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
Origination 2005 et avant	150	51	-	-	201
Origination 2006-2008	650	-	46	32	727
Origination 2009-2011	136	-	-	-	136
Origination 2012-2015	1 862	-	2 030	1 608	5 500
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564

Expositions au 31/12/2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 078	71	135	51	1 335
AFS	1 482	342	1267	1 337	4 427
Loans	638		264	175	1 078
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
France	9	0	22	379	409
Espagne	85	0	0	51	136
Royaume Uni	374	19	50	188	632
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	740	60	553	928	2 281
USA	1 983	333	770	17	3 103
Autres	7	0	272	0	279
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
US Agencies	1 514	0	0	0	1 514
AAA	800	360	1625	998	3 782
AA	266	0	0	327	593
A	92	0	16	161	269
BBB	40	53	4	60	157
BB	31	0	2	0	33
Inférieur ou égal à B	455	0	2	17	474
Non noté	0	0	18	0	18
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
Origination 2005 et avant	363	53	0	0	416
Origination 2006-2008	812	333	195	50	1 390
Origination 2009-2011	248	0	0	37	285
Origination 2012-2014	1775	26	1471	1 477	4 748
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840

Note 13 Impôts**Note 13a Impôts courants**

	31/12/2016	31/12/2015
Actif (par résultat)	1 580	1 105
Passif (par résultat)	764	620

Note 13b Impôts différés

	31/12/2016	31/12/2015
Actif (par résultat)	1 115	1 087
Actif (par capitaux propres)	178	180
Passif (par résultat)	598	519
Passif (par capitaux propres)	670	580

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	178	670	180	580
– dépréciations	670		590	
– réserve latente de location financement		250		223
– réévaluation des instruments financiers	520	436	668	576
– charges à payer et produits à recevoir	223	107	204	91
– déficits fiscaux	6		0	
– activité d'assurance	19	199	236	205
– autres décalages temporaires	45	-26	32	69
Compensation	-368	-368	-644	-644
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 293	1 268	1 267	1 100

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 %.

Note 14 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers**Note 14a Comptes de régularisation et actifs divers**

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	397	142
Comptes d'ajustement sur devises	967	624
Produits à recevoir	531	445
Comptes de régularisation divers	2 081	3 892
Sous-total	3 977	5 104
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	122	92
Dépôts de garantie versés	6 112	5 599
Débiteurs divers	4 414	4 085
Stocks et assimilés	26	27
Autres emplois divers	37	23
Sous-total	10 712	9 826
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	320	297
Autres	112	103
Sous-total	432	399
Total	15 120	15 329

Note 14b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	266	232
Comptes d'ajustement sur devises	15	40
Charges à payer	1 302	1 193
Produits constatés d'avance	1 412	1 409
Comptes de régularisation divers	2 179	5 527
Sous-total	5 173	8 400
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	270	242
Versements restant à effectuer sur titres	231	51
Créditeurs divers	5 742	4 336
Sous-total	6 242	4 629
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	201	194
Autres	0	0
Sous-total	201	194
Total	11 616	13 223

Note 15 Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

		31/12/2016					
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord Iard	Non coté	France	49,00%	39	7	9	NC*
ASTREE Assurances	Cotée	Tunisie	30,00%	18	2	1	18
Banco Popular Español	Cotée	Espagne	3,95%	245	-262	4	152
Banque de Tunisie	Cotée	Tunisie	34,00%	173	14	6	198
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Cotée	Maroc	26,21%	1 039	52	19	984
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Non coté	France	52,84%	248	2	1	NC*
Euro Automatic Cash	Non coté	Espagne	50,00%	39	13	14	NC*
NELB (North Europe Life Belgium)	Non coté	Belgique	49,00%	21	3	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Non coté	Maroc	22,02%	102	33	10	NC*
Autres participations	Non coté			2	1	0	NC*
Total I				1 925	-134	63	
Coentreprises							
Bancas	Non coté	France	50,00%	1	-0	0	NC*
Banque du groupe Casino	Non coté	France	50,00%	47	-2	0	NC*
Total II				48	-2	0	
Total I + II				1 973	-136	63	

* NC : Non communiqué.

		31/12/2015					
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord	Non coté	France	49,00%	41	10	7	NC*
ASTREE Assurance	Cotée	Tunisie	30,00%	19	2	1	22
Banco Popular Español	Cotée	Espagne	3,94%	426	-45	6	260
Banque de Tunisie	Cotée	Tunisie	34,00%	180	15	7	208
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Cotée	Maroc	26,21%	998	51	17	934
CCCM	Non coté	France	52,84%	239	4	1	NC*
Euro Automatic Cash	Non coté	Espagne	50,00%	39	7	5	NC*
RMA Watanya	Non coté	Maroc	22,02%	80	14	14	NC*
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne) **	Non coté	Espagne	100,00%	0	3	0	NC*
Autres participations	Non coté			10	1	0	NC*
Total I				2 032	61	57	

		31/12/2015					
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Coentreprises							
Bancas	Non coté	France	50,00%	1	-0	0	NC*
Banque Casino	Non coté	France	50,00%	46	-25	0	NC*
Targobank Espagne **	Non coté	Espagne	50,00%	348	7	0	NC*
Total II				395	-19	0	
Total I + II				2 427	42	57	

* NC : Non communiqué.

** Les entités AMGEN et Targobank Espagne sont consolidées selon la méthode l'intégration globale au 31 décembre 2016.

Banco Popular Español (BPE)

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel-CIC au Conseil d'administration de BPE, existence d'une entreprise bancaire commune aux deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du Groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'Etat espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibex 35 de la Bourse de Madrid.

L'investissement dans BPE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2016, et a conduit à un impairment de 128,4 millions d'euros au titre de l'exercice.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

		31/12/2016					
		Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable							
ACM Nord		198	154	25	17	2	74
ASTREE Assurance ²		424	131	20	14	50	160
Banco Popular Español		147 926	2 826	798	-3 485	-289	11 088
Banque de Tunisie ^{1 2}		4 366	213	104	90	NC*	673
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1 3}		279 422	11 817	4 884	2 655	73	22 110
CCCM		4 295	17	12	8	117	608
RMA Watanya ^{1 3}		314 114	5 047	3 622	466	3 424	4 627
Coentreprises							
Banque Casino		866	106	50	5	0	81

1. Montants 2015.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain.

* NC : Non communiqué.

	31/12/2015					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	190	153	30	19	2	76
ASTREE Assurance ^{1 2}	395	124	15	13	49	153
Banco Popular Español	158 650	3 431	1 689	105	-222	12 515
Banque de Tunisie ^{1 2}	4 030	196	104	88	NC*	628
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1 3}	247 243	11 497	5 004	2 692	141	20 803
CCCM	4 667	22	16	10	97	581
RMA Watanya ^{1 3}	281 907	4 840	3 276	385	3 248	5 005
Coentreprises						
Banque Casino	829	93	39	-1	0	71
Targobank Espagne	2 526	94	31	14	0	329

1. Montants 2014.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain.

* NC : Non communiqué.

Note 16 Immeubles de placement

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2016
Coût historique	2 228	103	-4	-3	2 324
Amortissement et dépréciation	-338	-26	4	-4	-363
Montant net	1 891	77	0	-7	1 961

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 2 700 millions d'euros au 31/12/2016.

Note 17 Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 17a Immobilisations corporelles

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2016
Coût historique					
Terrains d'exploitation	519	3	-9	3	516
Constructions d'exploitation	4 666	187	-105	31	4 780
Autres immobilisations corporelles	2 561	404	-314	-49	2 602
Total	7 747	593	-427	-14	7 898
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-3	-2	0	-0	-5
Constructions d'exploitation	-2 805	-194	85	-13	-2 927
Autres immobilisations corporelles	-2 024	-192	140	52	-2 024
Total	-4 833	-388	225	39	-4 957
Montant net	2 914	205	-203	25	2 942
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	7				7
Constructions d'exploitation	113		-2		111
Total	120	0	-2	0	118

Note 17b Immobilisations incorporelles

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2015
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	16	0	0	0	16
Immobilisations acquises	1 846	52	-42	36	1 893
<i>Logiciels</i>	467	17	-19	32	497
<i>Autres</i>	1 380	35	-23	4	1 396
Total	1 863	52	-42	36	1 909
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	-1 048	-194	47	-28	-1 223
<i>Logiciels</i>	-432	-36	16	-30	-481
<i>Autres</i>	-616	-158	31	2	-741
Total	-1 048	-194	47	-28	-1 223
Montant net	815	-142	5	8	686

Note 18 Ecart d'acquisition

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	31/12/2016
Ecart d'acquisition brut	4 292	343	0	0	-3	4 632
Dépréciations	-291	0	0	-187	3	-475
Ecart d'acquisition net	4 001	343	0	-187	0	4 157

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31/12/2016
Targobank Allemagne	2781					2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	387				70	457
Targobank Espagne*		187		-187		0
Cofidis SGPS SA	70				-70	0
EI Telecom	78					78
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	51				2	53
CM-CIC Investissement SCR	21					21
CIC Iberbanco	15					15
Banque de Luxembourg	13					13
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Factofrance SAS		80				80
Heller Gmbh et Targo Leasing GmbH		75				75
Autres	67				-2	66
Total	4 001	343	0	-187	0	4 157

* En mars 2016, la BFCM a acquis une quote-part complémentaire de 1,02% de l'entité Targobank Espagne portant ainsi sa détention totale à 51.02 %, ce qui confère au groupe Crédit Mutuel-CM11 la détention majoritaire. Le goodwill a ainsi été évalué à la date de rachat à 187 millions d'euros, sur base des capitaux propres à fin mars, conformément à IFRS 3 révisée. Compte tenu des éléments intervenus depuis cette date (nouvelle direction, nouvelles perspectives de management...) changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, le goodwill a été entièrement déprécié dès la fin du 1^{er} semestre 2016.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis
	Banque de réseau	Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00%	9,00%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-342	-223
Effet de la baisse de 1% des flux futurs	-50	-31

Note 19 Dettes représentées par un titre

	31/12/2016	31/12/2015
Bons de caisse	744	825
TMI & TCN	61 111	50 652
Emprunts obligataires	49 175	52 520
Dettes rattachées	1 428	1 399
Total	112 458	105 396

Note 20 Provisions techniques des contrats d'assurance

	31/12/2016	31/12/2015
Vie	82 239	78 687
Non vie	3 139	2 771
Unités de compte	7 724	6 953
Autres	295	287
Total	93 396	88 698
<i>dont participation aux bénéfices différée passive</i>	<i>12 026</i>	<i>9 891</i>
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	320	297
Total - Provisions techniques nettes	93 076	88 401

Note 21 Provisions

	31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2016
Provisions pour risques	275	155	-31	-88	21	333
Sur engagements par signature	126	60	-12	-44	3	133
Sur engagements de financement et de garantie	3	0			2	3
Provision pour impôt	39	10	0	-12		36
Provisions pour litiges	83	35	-17	-17	13	97
Provision pour risques sur créances diverses	24	50	-1	-14	4	64
Autres provisions	1 017	376	-196	-59	-13	1 125
Provision pour épargne logement	137	27	0			162
Provisions pour éventualités diverses	517	238	-185	-22		547
Autres provisions ¹	363	111	-11	-36	-11	416
Provisions pour engagements de retraite	1 114	44	-21	-6	246	1 377
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
<i>Indemnités de fin de carrière²</i>	865	32	-14	-4	124	1 002
<i>Compléments de retraite</i>	113	5	-5	-1	104	217
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	121	5	-1	-1	5	128
Sous-total comptabilisé	1 099	42	-21	-6	232	1 346
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ³	15	2	0	0	14	31
<i>Juste valeur des actifs</i>						
Sous-total comptabilisé	15	2	0	0	14	31
Total	2 405	575	-247	-153	255	2 835

Hypothèses retenues	2016	2015
Taux d'actualisation ⁴	1,2 %	2,0 %
Augmentation annuelle des salaires ⁵	Minimum 0.5 %	Minimum 0.8 %

1. Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 345 millions d'euros.

2. Les autres variations résultent de l'évolution du taux d'actualisation, estimé à partir de l'indice IBOXX, retenu à 1,20% au 31 décembre 2016 contre 2% au 31 décembre 2015.

3. Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

4. Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

5. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31/12/2015	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	1 256	26	0	52	
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	392	0	8	0	
Provisions	865	26	-8	52	

	31/12/2014	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	1 303	23	0	52	
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	382	0	8	0	
Provisions	921	23	-8	52	

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 113 millions d'euros/une augmentation de l'engagement de 118 millions d'euros. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 18 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2015	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	899 303	6 092	24 830	11 509

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2014	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	914 447	10 643	-13 566	9 073

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	31/12/2016	
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	21 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	0 %
Total	76 %	21 %

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2016
Démographiques	Financières					
-6	140	-50	0	2	-10	1 410
0	5	-1	4	0	-0	408
-6	135	-50	-4	2	-10	1 002

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2015
Démographiques	Financières					
3	-84	-49	0	-1	9	1 256
0	-2	0	4	0	0	392
3	-82	-49	-4	-1	9	865

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2016
3 855	33 845	-33 601	0	-47	945 784

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2015
3 375	3 400	-28 068	0	0	899 303

31/12/2015					
Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
0 %	2 %	72 %	20 %	0	2 %
1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %
1 %	2 %	72 %	20 %	1 %	2 %

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2016	31/12/2015
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	22 813	19 834
Ancienneté supérieure à 10 ans	5 527	5 551
Total	28 340	25 385
Encours de comptes d'épargne logement	2 789	2 805
Total des comptes et plans d'épargne logement	31 129	28 191

Prêts d'épargne-logement

	31/12/2016	31/12/2015
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	258	366

Provisions d'épargne logement

	31/12/2015	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2016
Sur comptes d'épargne-logement	17		0	16
Sur plans d'épargne-logement	111	30	0	141
Sur prêts d'épargne-logement	8	(3)		5
Total	136	26	0	162
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté inférieure à 10 ans	72	57	0	129
Ancienneté supérieure à 10 ans	39	(27)	0	12
Total	111	30	0	141

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse de la provision est liée à la baisse des taux constatée sur les marchés et à l'augmentation des encours sur les PEL.

Note 22 Dettes subordonnées

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes subordonnées	5 611	4 726
Emprunts participatifs	24	26
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 014	1 283
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	61	54
Total	6 710	6 088

Principales dettes subordonnées

	Type	Date émission	Montant émission (en millions d'euros)	Montant fin d'exercice ¹ (en millions d'euros)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	6/12/2011	1000	1000	5,30	6/12/2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22/10/2010	1000	911	4,00	22/10/2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1000	1000	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1000	1000	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1000	1000	2,475	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	4/11/2016	700	700	1,875	4/11/2026
CIC	Participatif	28/05/1985	137	10	²	³
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750	737	⁴	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250	250	⁵	indéterminé

1. Montants nets d'intra-groupe.

2. Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

3. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

4. CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

5. CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

Note 23 Capitaux propres

Note 23a Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31/12/2016	31/12/2015
Capital et réserves liées au capital	5 941	5 820
– Capital	5 941	5 820
– Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
Réserves consolidées	26 828	24 691
– Réserve légale	0	0
– Réserves statutaires et contractuelles	0	0
– Réserves réglementées	8	6
– Réserves de conversion	0	0
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	26 690	24 565
– Report à nouveau	129	120
Résultat de l'exercice	2 410	2 254
Total	35 178	32 766

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- Les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.
- Les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de Crédit Mutuel "Cautionnement Mutuel de l'Habitat", société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Groupe Crédit Mutuel-CM11.

- Au 31 décembre 2016, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :
- 192,6 millions d'euros au titre des parts A.
 - 5 734,5 millions d'euros au titre des parts B.
 - 13,4 millions d'euros au titre des parts P.

Note 23b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2016	31/12/2015
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
– actions	973	1 168
– obligations	769	627
Dérivés de couverture (CFH)	-19	-20
Ecart actuariels	-312	-203
Ecart de conversion	95	159
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-13	-13
Total	1 495	1 717
<i>dont part du groupe</i>	<i>1 296</i>	<i>1 543</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>199</i>	<i>175</i>

* Soldes net d'IS.

Note 23c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2016	Variations 2015
Ecarts de conversion		
– Reclassement vers le résultat	-66	0
– Autres mouvements	3	79
Sous-total - Ecarts de conversion	-63	79
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
– Reclassement vers le résultat	-205	-69
– Autres mouvements	154	230
Sous-total - Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-51	161
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
– Reclassement vers le résultat	0	0
– Autres mouvements	1	0
Sous-total - Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	0
– Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	-1
Sous-total - Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	-1
Total - Gains et pertes recyclables	-113	239
– Réévaluation des immobilisations		
– Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-110	61
Total - Gains et pertes non recyclables	-110	61
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	-223	300

Note 23d **Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres**

	Variation 2016			Variation 2015		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecart de conversion	-63		-63	79		79
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-78	27	-51	246	-85	161
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	-1	1	0	-0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0		0	0	
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-167	58	-110	93	-32	61
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1		1	-1		-1
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	-307	84	-223	416	-117	300

Note 24 **Engagements donnés et reçus**

Engagements donnés

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 316	1 242
Engagements en faveur de la clientèle	56 784	53 490
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2 591	1 322
Engagements d'ordre de la clientèle	15 676	15 433
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	102	796
Engagements donnés de l'activité d'assurance	1 468	1 137

Engagements reçus

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 664	4 586
Engagements reçus de la clientèle	56	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	41 009	35 514
Engagements reçus de la clientèle	18 471	17 208
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	753	516
Engagements reçus de l'activité d'assurance	4 913	3 714

Titres et valeurs donnés en pension

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs donnés en pension	33 255	32 094
Passifs associés	32 934	32 538

Autres actifs donnés en garantie de passif

	31/12/2016	31/12/2015
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	6 112	5 599
Total	6 112	5 599

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

Note 25 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	343	-415	727	-541
Clientèle	12 360	-5 001	12 587	-5 248
<i>dont location financement et location simple</i>	<i>2 908</i>	<i>-2 609</i>	<i>2 749</i>	<i>-2 482</i>
Instruments dérivés de couverture	1 685	-2 189	1 763	-2 498
Actifs financiers disponibles à la vente	504		473	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	162		255	
Dettes représentées par un titre		-1 886		-1 923
Dettes subordonnées		-11		-33
Total	15 053	-9 501	15 804	-10 243

Note 26 Commissions

	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	8	-8	10	-38
Clientèle	1 584	-26	1 554	-25
Titres	738	-44	783	-44
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>532</i>		<i>533</i>	
Instruments dérivés	3	-4	3	-7
Change	23	-2	28	-2
Engagements de financement et de garantie	122	-8	129	-7
Prestations de services	1 887	-1 018	1 770	-996
Total	4 366	-1 110	4 277	-1 120

Note 27 Gains ou pertes nets sur instruments financiers
à la juste valeur par résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Instruments de transaction	490	437
Instruments à la juste valeur sur option ¹	369	173
Inefficacité des couvertures	7	4
– Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	-0
– Sur couverture de juste valeur (FVH)	7	4
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	-482	-346
<i>Variations de juste valeur des éléments de couverture</i>	488	350
Résultat de change	55	85
Total des variations de juste valeur	920	698

1. Dont 195 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement en 2016 contre 166 millions d'euros en 2015.

Note 28 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		181	0	181
Actions et autres titres à revenu variable	67	-47	-9	11
Titres immobilisés ¹	39	469	-12	496
Autres	0	0	0	0
Total	106	603	-21	689

(1) Comprend le résultat de la cession des titres Visa.

	31/12/2015			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		216	0	216
Actions et autres titres à revenu variable	55	87	11	154
Titres immobilisés ¹	38	-67	87	57
Autres	0	-1	0	-1
Total	93	235	98	427

1. Suite aux TUP des entités du Groupe CIC qui portaient des titres BPM, il a été constaté en 2015, 98 millions d'euros de mali de confusions et 89 millions de reprises de provisions pour risques et charges.

Note 29 Produits et charges des autres activités

	31/12/2016	31/12/2015
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	13 236	13 383
Immeubles de placement :	2	2
– reprises de provisions/amortissements	2	1
– plus values de cession	0	1
Charges refacturées	84	86
Autres produits	1 747	1 679
Sous-total	15 069	15 150
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	-11 068	-11 137
Immeubles de placement :	-38	-39
– dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-38	-39
– moins values de cession	0	-0
Autres charges	-1 078	-972
Sous-total	-12 184	-12 149
Total net des autres produits et charges	2 885	3 001

Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises	10 346	10 142
Charges des prestations	-7 292	-6 932
Variations des provisions	-3 759	-4 214
Autres charges et produits techniques et non techniques	56	79
Produits nets des placements	2 817	3 171
Total	2 168	2 246

Note 30 Frais généraux

	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	-4 709	-4 639
Autres charges	-3 493	-3 268
Total	-8 202	-7 907

Note 30a Charges de personnel

	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	-2 981	-2 924
Charges sociales ¹	-1 120	-1 086
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-278	-268
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-326	-359
Autres	-2	0
Total	-4 709	-4 639

1. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 62 millions d'euros en 2016.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences;
- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux sociétaires et clients;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

Effectifs

	31/12/2016	31/12/2015
Effectifs moyens		
Techniciens de la banque	39 957	38 969
Cadres	24 598	23 099
Total	64 555	62 068
Ventilation par pays		
France	51 437	50 309
Etranger	13 118	11 759
Total	64 555	62 068

	31/12/2016	31/12/2015
Effectifs inscrits¹	69 514	66 372

1. Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

Note 30b Autres charges d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts et taxes ¹	-416	-343
Services extérieurs	-2 418	-2 281
Autres charges diverses (transports, déplacements,...)	-103	-108
Total	-2 936	-2 732

1. Dont 85 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2016 contre 44 millions en 2015.

Note 30c Dotations et reprises sur amortissements
et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2016	31/12/2015
Amortissements	-461	-515
– immobilisations corporelles	-388	-392
– immobilisations incorporelles	-73	-123
Dépréciations	-95	-21
– Immobilisations corporelles	-0	2
– Immobilisations incorporelles	-95	-23
Total	-557	-536

Note 31 Coût du risque

31/12/2016	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	9	0	-0	0	8
Clientèle	-1 393	1 516	-805	-305	161	-825
– Location financement	-14	15	-9	-2	0	-9
– Autres - clientèle	-1 378	1 501	-796	-303	160	-816
Sous total	-1 393	1 525	-805	-305	161	-817
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	-2	1	-4	-15	14	-6
Autres	-59	63	-6	-2	0	-4
Total	-1 454	1 589	-815	-322	175	-826

31/12/2015	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	30	-2	-1	0	27
Clientèle	-1 416	1 448	-688	-327	169	-814
– Location financement	-7	4	-2	-2	1	-7
– Autres - clientèle	-1 409	1 444	-685	-325	168	-807
Sous total	-1 416	1 478	-690	-328	169	-787
HTM - DJM	0	4	0	0	0	4
AFS - DALV	-0	28	-32	-23	1	-26
Autres	-47	58	-3	-1	0	7
Total	-1 463	1 567	-724	-353	170	-803

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	-10
– MV de cession	-15	-27
– PV de cession	28	17
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	-6
Total	13	-16

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2016	31/12/2015
Dépréciation des écarts d'acquisition	-187	-90
Total	-187	-90

Note 34 Impôts sur les bénéfices**Décomposition de la charge d'impôt**

	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt exigible	-1 427	-1 513
Charge d'impôt différé	48	-17
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-4	-9
Total	-1 383	-1 539

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat taxable	4 100	3 978
Taux d'impôt théorique	34,43%	38,00%
Charge d'impôt théorique	-1 412	-1 512
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	48	43
Impact de la variation des taux d'impôt différé		
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	163	9
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-23	41
Décalages permanents	-94	-10
Autres impacts	-66	-79
Charge d'impôt	-1 383	-1 507
Taux d'impôt effectif	33,73%	37,88%

Note 35 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2016. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM11 et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non-mo-nétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2016.

	31/12/2016					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	393 743	379 309	14 434	13 235	45 139	335 370
Prêts et créances sur établissements de crédit	37 370	37 694	-324	44	37 325	1
– Titres de dettes - EC	486	486	0	44	441	1
– Prêts et avances - EC	36 884	37 208	-324	0	36 884	0
Prêts et créances à la clientèle	342 984	329 958	13 026	91	7 524	335 368
– Titres de dettes - Clientèle	339	340	-1	91	14	234
– Prêts et avances - Clientèle	342 645	329 618	13 027	0	7 510	335 135
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 389	11 657	1 732	13 100	289	0
Passifs	452 866	444 571	8 295	0	281 041	171 824
Dettes envers les établissements de crédit	49 088	49 209	-121	0	49 088	0
Dettes envers la clientèle	278 896	276 194	2 702	0	107 072	171 824
Dettes représentées par un titre	117 615	112 458	5 157	0	117 615	0
Dettes subordonnées	7 267	6 710	557	0	7 267	0

	31/12/2015					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	402 279	387 481	14 798	14 175	82 944	305 160
Prêts et créances sur établissements de crédit	68 602	70 250	-1 647	269	68 306	27
– Titres de dettes - EC	936	935	1	269	640	27
– Prêts et avances - EC	67 666	69 314	-1 649	0	67 666	0
Prêts et créances à la clientèle	318 908	304 136	14 773	146	13 638	305 124
– Titres de dettes - Clientèle	421	426	-4	146	43	232
– Prêts et avances - Clientèle	318 487	303 710	14 777	0	13 594	304 893
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 768	13 095	1 673	13 759	1 001	8
Passifs	415 952	409 845	6 106	0	254 380	161 572
Dettes envers les établissements de crédit	43 830	43 990	-161	0	43 830	0
Dettes envers la clientèle	254 793	254 370	423	0	93 221	161 572
Dettes représentées par un titre	110 649	105 396	5 252	0	110 649	0
Dettes subordonnées	6 680	6 088	592	0	6 680	0

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2016		31/12/2015	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Actif				
Prêts, avances et titres				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 642	4 021	2 627	5 055
Prêts et créances sur la clientèle	0	16	0	48
Titres	0	316	0	577
Actifs divers	4	30	3	51
Total	2 646	4 382	2 631	5 730
Passif				
Dépôts				
Dettes envers les établissements de crédit	921	1 179	3 196	648
Dettes envers la clientèle	10	1 537	10	2 077
Dettes représentées par un titre	0	555	30	728
Passifs divers	0	64	0	90
Total	931	3 336	3 236	3 544
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	390	10	410	5
Engagements de garantie donnés	29	88	43	77
Engagements de garantie reçus	0	543	0	486

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2016		31/12/2015	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	12	48	8	65
Intérêts versés	-4	-25	0	-39
Commissions reçues	6	20	5	16
Commissions versées	0	-0	0	-5
Autres produits et charges	47	-20	39	-10
Frais généraux	9	-15	4	-15
Total	69	9	56	13

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent aux autres fédérations du Crédit Mutuel non adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (arrêté du 31 novembre 2014) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces deux dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants *

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
	Rémunérations globales	Rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction Membres du Conseil touchant une rémunération	5 776	5 723

* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 477 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.200.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.690 euros en 2016.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 690.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.690 euros en 2016.

Note 37 Evènements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel-CM11, clos au 31 décembre 2016, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 février 2017.

Note 38 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 39 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros HT	EY			
	Montant 2016	Montant 2015	% 2016	% 2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	140	221	5%	6%
– Filiales intégrées globalement	2 140	2 747	81%	78%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– BFCM	50	20	2%	1%
– Filiales intégrées globalement	271	362	10%	10%
Sous-total	2 601	3 350	99%	95%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	35	22	1%	1%
– Autres	0	170	0%	5%
Sous-total	35	192	1%	5%
Total	2 636	3 542	100%	100%

En milliers d'euros HT	PwC	KPMG Audit	PwC	KPMG Audit
	Montant 2016	Montant 2015	% 2016	% 2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	0	271	0%	4%
– Filiales intégrées globalement	2 723	4 952	85%	65%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– BFCM	0	28	0%	0%
– Filiales intégrées globalement	147	2 111	5%	28%
Sous-total	2 870	7 362	90%	97%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	71	106	2%	1%
– Autres	244	156	8%	2%
Sous-total	315	262	10%	3%
Total	3 185	7 624	100%	100%

L'assemblée générale du 27 mai 2016 a nommé le cabinet PwC en tant que co-commissaire aux comptes sur le périmètre CM11 (en remplacement de KPMG), pour une durée de 6 ans à compter de l'exercice 2016.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du groupe Crédit Mutuel-CM11, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 13 904 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016.

III.5 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel-CM11

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Groupe Crédit Mutuel-CM11

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel-CM11, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au traitement de la réserve de capitalisation des ACM.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou importante de la valeur de ces actifs (notes 1.3 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.2 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand



IV.

INFORMATIONS RELATIVES

AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
GROUPE CRÉDIT MUTUEL-CM11

Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne.

IV.1 – Gestion des risques

IV.1.1 – Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le chapitre “Rapport sur les risques”.

IV.1.2 – Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction risque d'envergure nationale, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit. Celle-ci est animée par la Direction des Risques et par le Département Conformité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), tous deux rattachés à la Direction générale.

La Direction des Risques regroupe les risques de crédits, les risques de taux, de liquidité et de marché, les risques opérationnels et le contrôle permanent. Elle est structurée en trois pôles : l'équipe Risques, l'équipe Bâle et le Contrôle Permanent.

L'équipe Risques recense en consolidé au moyen d'outils et de méthodologies (développés en interne et intégrant largement le système de notation) les principaux risques auxquels le groupe est exposé. Elle anime la filière groupe et définit et/ou valide les procédures nationales préalablement à leur présentation aux instances décisionnaires.

L'équipe Bâle enrichit ou met à jour les méthodologies du dispositif Bâle présentées pour validation au sein de groupes de travail dédiés auxquels participent les groupes régionaux. L'équipe spécialisée sur les risques de crédit assure la gestion et le *back-testing* des modèles, le calcul et le suivi des paramètres. L'équipe dédiée aux risques opérationnels mesure les risques avérés et potentiels, suit l'impact des actions de réduction des risques, élabore le reporting et analyse les principaux risques.

Le Contrôle permanent recouvre la fonction de contrôle permanent de la CNCM et la coordination des contrôles permanents des groupes régionaux sur les programmes de contrôle.

Dans le cadre de la gouvernance du groupe, la Direction des Risques rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif via le Comité des Risques Groupe (CRG) et à l'organe délibérant via le Comité de Suivi des Risques Groupe (CSRG). Un tableau de bord des principaux risques du groupe est adressé par la Direction des risques au CRG et au CSRG préalablement aux réunions.

Le CRG, auquel assistent notamment le Directeur des risques et le Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se réunit quatre fois par an pour passer en revue les principaux risques du groupe.

Le CSRG assiste le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans l'examen des risques portés par l'ensemble du groupe. Le CSRG, dont les membres sont désignés par le conseil d'administration, se réunit au moins deux fois par an afin notamment d'apprécier la qualité des risques, d'examiner la qualité des engagements, les dépassements éventuels de limites ou de seuils d'alerte.

IV.1.3 – Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des risques de la CNCM élabore des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du groupe. Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils Bâle, interfacés avec la comptabilité.

IV.1.4 – Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue relèvent de la responsabilité des groupes régionaux. La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

IV.1.5 – Profil de risque de l'établissement

Le groupe Crédit Mutuel est une banque mutualiste, propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs) au 31/12/2016¹. Il intervient majoritairement en France et dans les pays européens frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

La banque de détail est son cœur de métier, comme en atteste la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille *retail* dans l'ensemble de ses expositions.

La stratégie du groupe Crédit Mutuel-CM11 est celle d'un développement maîtrisé, durable et rentable. Les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier 1 (CET1) de 15,1% (avec mesures transitoires) le positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

1. Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du groupe dans le document intitulé “indicateurs de systémicité”.

IV.2 – Champ d’application

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d’investissement (dit “CRR”), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le groupe Crédit Mutuel-CM11, la méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances, du pôle presse et les fonds communs de titrisation qui sont consolidés par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

La composition du périmètre de consolidation prudentiel rapproché du périmètre comptable du groupe Crédit Mutuel-CM11 au 31/12/2016 se présente comme suit :

Tableau détaillé sur le rapprochement périmètre comptable/prudentiel

	Pays	31/12/2016			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
A. Réseau bancaire					
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	IG
CIC Est	France	100	93	IG	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	93	IG	IG
CIC Nord Ouest	France	100	93	IG	IG
CIC Ouest	France	100	93	IG	IG
CIC Sud Ouest	France	100	93	IG	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	95	93	IG	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	93	IG	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	93	IG	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	93	IG	IG
Targobank AG & Co. KGaA	Allemagne	100	98	IG	IG
Targobank Espagne	Espagne	51	50	IG	IG
B. Filiales du réseau bancaire					
Bancas	France	50	49	ME	IP
Banco Cofidis SA	Portugal			FU	FU
Banco Banif Mais SA Espagne (succursale de Banco Cofidis SA)	Espagne			NC	NC
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	ME
Banif Plus Bank	Hongrie			FU	FU
Banque de Tunisie	Tunisie	34	33	ME	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	IP
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	IG
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53	53	ME	ME
Cartes et crédits à la consommation	France	100	98	IG	IG
CM-CIC Asset Management	France	90	91	IG	IG
CM-CIC Bail	France	100	94	IG	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	94	IG	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Factor	France	95	92	IG	IG
CM-CIC Gestion	France	100	91	IG	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	98	IG	IG
CM-CIC Lease	France	100	96	IG	IG

	Pays	31/12/2016			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	94	IG	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	94	IG	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	98	IG	IG
Cofacredit	France	64	63	IG	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	54	IG	IG
Cofidis France	France	100	54	IG	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	54	IG	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	54	IG	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	54	IG	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	54	IG	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	54	IG	IG
Cofidis Italie	Italie	100	54	IG	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	54	IG	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	54	IG	IG
Creatis	France	100	54	IG	IG
Factofrance	France	100	98	IG	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	ME
Fivory	France	89	87	IG	IG
Monabanq	France	100	54	IG	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	IG
Targo Commercial Finance AG	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
C. Banque de financement et activités de marché					
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	95	IG	IG
CM-CIC Securities	France			FU	FU
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Luxembourg	100	93	IG	IG
Ventadour Investissement	France	100	98	IG	IG
D. Banque privée					
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	IG
Banque Pasche	Suisse			NC	NC
Banque Transatlantique (BT)	France	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Singapour			NC	NC
CIC Suisse	Suisse	100	93	IG	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	93	IG	IG
Transatlantique Gestion	France	100	93	IG	IG
E. Capital développement					
CM-CIC Capital et Participations	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Conseil	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Innovation	France	100	93	IG	IG

		31/12/2016			
	Pays	% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
CM-CIC Investissement	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Proximité	France	100	93	IG	IG
Sudinnova	France			FU	FU
F. Logistique et holding					
Actimut	France	100	100	IG	IG
Adepi	France	100	93	IG	IG
CIC Participations	France	100	93	IG	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	98	IG	IG
CM-CIC Services	France	100	100	IG	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	59	61	IG	IG
Cofidis Participations	France	55	54	IG	IG
Cofidis SGPS SA	Portugal			FU	FU
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	IP
Euro-Information	France	80	79	IG	IG
Euro-Information Développement	France	100	79	IG	IG
EIP	France	100	100	IG	IG
El Telecom	France	95	75	IG	ME
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	ME
Fivory SAS	France	83	66	IG	IG
Gesteurop	France	100	93	IG	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	ME
Heller GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
L'Est Républicain	France	92	90	IG	ME
SAP Alsace	France	99	97	IG	ME
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	100	99	IG	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	ME
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	ME
Targo Akademie GmbH	Allemagne			FU	FU
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	98	IG	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
G. Sociétés d'assurance					
ACM GIE	France	100	86	IG	ME
ACM IARD	France	96	83	IG	ME
ACM Nord IARD	France	49	42	ME	ME
ACM RE	Luxembourg	100	86	IG	ME
ACM Services	France	100	86	IG	ME
ACM Vie SA	France	100	86	IG	ME
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	ME
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	82	IG	ME
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones,S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	Espagne	100	82	IG	ME

	Pays	31/12/2016			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	82	IG	ME
AMDIF	Espagne	100	82	IG	ME
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	86	IG	ME
AMSYR	Espagne	100	82	IG	ME
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	69	IG	ME
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	82	IG	ME
ASTREE Assurances	Tunisie	30	26	ME	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	69	IG	ME
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	52	IG	ME
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	77	IG	ME
Atlantis, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne			FU	FU
GACM España	Espagne	100	86	IG	ME
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	88	86	IG	ME
ICM Life	Luxembourg	100	86	IG	ME
Immobilière ACM	France			NC	NC
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	54	IG	IG
MTRL	France	100	100	IG	ME
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	49	42	ME	ME
Partners	Belgique	51	44	IG	ME
Procourtage	France	100	86	IG	ME
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	19	ME	ME
Serenis Assurances	France	100	86	IG	ME
Serenis Vie	France			FU	FU
Voy Mediación	Espagne	90	76	IG	ME
H. Autres sociétés					
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	98	IG	ME
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	98	IG	ME
CM-CIC Immobilier	France	100	98	IG	IG
Distripub	France	100	97	IG	ME
Documents AP	France	100	98	IG	ME
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	ME
Foncière Massena	France	100	86	IG	ME
France Régie	France	100	98	IG	ME
GEIE Synergie	France	100	54	IG	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	ME
Groupe Progrès	France	100	98	IG	ME
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	ME
Immocity	France			NC	NC
Jean Bozzi Communication	France	100	98	IG	ME
Journal de la Haute Marne	France	50	45	ME	ME
La Liberté de l'Est	France	97	88	IG	ME
La Tribune	France	100	98	IG	ME
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	ME
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	ME
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	98	IG	ME

	Pays	31/12/2016			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	ME
Mediaportage	France	100	97	IG	ME
Presse Diffusion	France	100	98	IG	ME
Publiprint Province n°1	France	100	98	IG	ME
Quanta	Allemagne	100	98	IG	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	ME
Républicain Lorrain - TV News	France	100	98	IG	ME
SCI ACM	France	100	86	IG	ME
SCI Eurosic Cotentin	France			NC	NC
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	ME
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	ME

IV.3 – Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit "CRR"), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1* - CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions,
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

IV.3.1 – Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1* "CET 1") correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* "AT1") correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125%. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5% et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6%.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe², calculés sur le périmètre prudentiel, après application des "filtres prudentiels" et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

2. Cf. Tableau : "Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres".

Les filtres prudentiels

Dans la réglementation antérieure, les plus-values latentes étaient filtrées des fonds propres de base en vertu de l'article 2bis du règlement n°90-02 (en cours d'abrogation) et, selon le principe de symétrie, la valeur d'exposition, pour le calcul des risques pondérés, notamment pour la valeur d'exposition sur actions, n'en tenait pas compte.

Malgré la disparition, en cible, des filtres prudentiels sur les plus et moins-values latentes (article 35 du CRR), ces filtres et leur traitement symétrique au niveau des expositions continuent partiellement à s'appliquer durant la phase transitoire comme suit :

Alors qu'en cible, les filtres prudentiels seront amenés à disparaître, ceux-ci sont progressivement levés durant la phase transitoire, comme suit :

- les plus-values latentes (hormis *Cash Flow Hedge*) sont exclues en 2016 à 40%,
- quant aux moins-values : le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant leur intégration à 100% dès 2014.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2016 et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la BCE (règlement (UE) n°2016/445), les plus et moins-values latentes sur titres souverains ne font plus l'objet d'un traitement dérogatoire pour les établissements significatifs et sont filtrées à hauteur de 40% en 2016.

La compensation entre plus et moins-values latentes se fait portefeuille par portefeuille.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées.

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10% du CET1.

IV.3.2 – Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des "fonds propres éligibles" s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 125%, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1, et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

Détail des instruments de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)

1	Émetteur	CM11 - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08
3	Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales de type A liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	192,55 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	15 euros
9a	Prix d'émission	15 euros
9b	Prix de rachat	15 euros
10	Classification comptable	Capitaux Propres
11	Date d'émission initiale	Variable
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Echéance initiale	N/A
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui

31	Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.613-31-16 du code monétaire et financier
32	Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable

1	Émetteur	CM11 - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08
3	Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L.512-1 du Code Monétaire et Financier
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales de type B - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	5 734,53 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	1 euro
9a	Prix d'émission	1 euro
9b	Prix de rachat	1 euro
10	Classification comptable	Capitaux Propres
11	Date d'émission initiale	Variable
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Echéance initiale	N/A
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion

20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.613-31-16 du code monétaire et financier
32	Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

Détail des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

1	Émetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0207764712
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	60% fonds propres additionnels de catégorie 1 40% fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- TSS - art. 52 et suivants du CRR - art. 484 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	737,40 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	750,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	750,00 millions d'euros
9b	Prix de rachat	750,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	15/12/2004
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Echéance initiale	Sans échéance

14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> - Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: le 15/12/2014 au pair. - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au pair. - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair.
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 15/12/2014, pour la totalité de la souche
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	6% puis, à compter du 15/12/2005, EUR CMS10 + 0,10% avec cap à 8%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle: clause de " <i>compulsory interest provisions</i> " (<i>dividend pusher</i>)
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
32	Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanente
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.

36	Existence de caractéristiques non conformes	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: – discrétion partielle: clause de “ <i>compulsory interest provisions</i> ” (dividend pusher). – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire.

N/A : non applicable.

1	Émetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0212581564
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	60% fonds propres additionnels de catégorie 1. 40% fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– TSS – art. 52 et suivants du CRR – art. 484 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	250,00 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	250,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	250,00 millions d'euros
9b	Prix de rachat	250,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/02/2005
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Echéance initiale	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 25/02/2015 au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (“tax call”): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 25/02/2015, pour la totalité de la souche
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	7% puis, à compter du 25/02/2006, EUR CMS10 + 0,10% avec cap à 8%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non

20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher)
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante
32	Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanente
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.
36	Existence de caractéristiques non conformes	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: – discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher). – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire.

N/A : non applicable.

1	Émetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0393640346
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres additionnels de catégorie 1
5	Règles CRR après transition	Inéligible
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– TSS – art. 52 et suivants du CRR – art. 484 et suivants du CRR

8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	700,00 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	700,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	700,00 millions d'euros
9b	Prix de rachat	700,00 millions d'euros sauf option de rachat en cas d'événements fiscaux
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	17/10/2008
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Echéance initiale	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> - Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 17/10/2018 au pair. - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au make-whole si avant le 17/10/2018, au pair si après. - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair.
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 17/10/2018, pour la totalité de la souche
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	10,30% puis, à compter du 17/10/2018, Euribor 3M + 6,65%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle: clause de " <i>compulsory interest provisions</i> " (dividend pusher)
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui

31	Si réduction, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
32	Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanente
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.
36	Existence de caractéristiques non conformes	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: – discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher). – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire. – instrument acquis en totalité par une filiale de l'émetteur. Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres de catégorie 2: – instrument acquis en totalité par une filiale de l'émetteur

N/A : non applicable.

Détail des instruments de fonds propres de catégorie 2 (T2)

1	Émetteur	1/ Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000047805
3	Droit régissant l'instrument	Français
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres participatifs – art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	9,91 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	137,20 millions d'euros
9a	Prix d'émission	137,20 millions d'euros
9b	Prix de rachat	178,37 millions d'euros si exercice de l'option de rachat le 28/05/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5% après le 28/05/1997.
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	28/05/1985
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	Echéance initiale	Sans échéance

14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 28/05/1997 à 130% du nominal
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 28/05/1997
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	40% x TAM + 43% x TAM x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: - minimum 85% (TAM+TMO)/2. - maximum 130% (TAM+TMO)/2.
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	2/ Lyonnaise de Banque
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000047789
3	Droit régissant l'instrument	Français
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres participatifs – art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	14,34 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	15,43 millions d'euros
9a	Prix d'émission	15,43 millions d'euros
9b	Prix de rachat	20,06 millions d'euros si exercice de l'option de rachat le 01/06/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5% après le 01/06/1997.
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	01/06/1985
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	Echéance initiale	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 01/06/1997 à 130% du nominal
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 01/06/1997
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	35% x TMO + 35% x TMO x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: – minimum 85% du TMO – maximum 130% TMO
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A

33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaumentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	3/ Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000584377
3	Droit régissant l'instrument	Français
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés à durée indéterminée - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	18,96 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	18,96 millions d'euros
9a	Prix d'émission	18,96 millions d'euros
9b	Prix de rachat	19,15 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	20/07/1987
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	Echéance initiale	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101% du nominal + intérêts courus
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	Moyenne des 12 derniers TME + 0.25%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A

27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	4/ Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000165847
3	Droit régissant l'instrument	Français
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée – Art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	7,25 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	7,25 millions d'euros
9a	Prix d'émission	7,25 millions d'euros
9b	Prix de rachat	7,25 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	26/12/1990
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	Echéance initiale	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: le 26/12/1999 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	P1C + 1.75% pour les intérêts payables chaque année depuis 2006
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif

23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaumentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	5/ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011138742
3	Droit régissant l'instrument	Français
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- TSR - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	387,53 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	1000,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	1000,00 millions d'euros
9b	Prix de rachat	1000,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	06/12/2011
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	43440
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	N/A
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,053
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire

21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	6/ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0548803757
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés – Art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	742,56 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	1000,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	999,39 millions d'euros
9b	Prix de rachat	1000,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	22/10/2010
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	44126
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux: à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,04
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire

20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaffectation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	7/ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1069549761
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés – Art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	997,51 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	1000,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	991,43 millions d'euros
9b	Prix de rachat	1000,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	21/05/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	45433
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event" ou "Tax deduction event"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de "Gross-Up Event": à tout moment au pair.

16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,03
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	8/ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1288858548
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés – Art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	1000,00 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	1000,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	990,84 millions d'euros
9b	Prix de rachat	1000,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	11/09/2015
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	45911
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui

15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair.
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,03
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	9/ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1385945131
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> – Titres subordonnés – Art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	1000,00 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	1000,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	990,98 millions d'euros

9b	Prix de rachat	1000,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	46105
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair. - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair.
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
	Coupons / dividendes	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	2.375%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

1	Émetteur	10/ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1512677003
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2

6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés – Art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	700,00 millions d'euros
9	Valeur nominale de l'instrument	700,00 millions d'euros
9a	Prix d'émission	695,09 millions d'euros
9b	Prix de rachat	700,00 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	04/11/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	46330
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair.
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	1.875%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

N/A : non applicable.

IV.3.3 – Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres

En millions d'euros	Consolidation Comptable	Consolidation Prudentielle	Écart*
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du groupe - Hors OCI			
Capital souscrit	5 941	5 941	-
Primes d'émission	-	-	-
Réserves consolidées - Groupe	26 828	26 827	- 1
Résultat consolidé - Groupe	2 410	2 410	-
Capitaux propres - intérêts minoritaires - Hors OCI			
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	2 700	1 884	- 816
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	214	130	- 84
Gains ou pertes latents - part du groupe	1 295	1 296	+ 1
dont instruments de capitaux propres	877	879	
dont instruments de dettes	655	656	
dont couverture de flux de trésorerie	- 32	- 32	
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	199	44	- 155
Éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres			
Immobilisations incorporelles	686	537	- 149
Ecart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	4 871	4 859	- 12
Impôts différés			
– Actifs	1 293	812	- 481
dont IDA sur déficit fiscal	6	13	+ 7
– Passifs	1 268	483	- 785
dont IDP sur immobilisations incorporelles	52	52	-
Dettes subordonnées	6 710	7 514	+ 804

Les écarts résultent des différences de méthode de consolidation de certaines entités évoquées dans la partie périmètre, principalement sur les entités d'assurances.

Fonds propres	CET1	AT1	AT2
Fonds Propres - Part du groupe			
Capital appelé versé	5 927		
(-) Participations indirectes en instruments de CET1	0		
Primes d'émission	0		
Résultats antérieurs non distribués ¹	27 924		
Bénéfice ou perte (part du groupe)	2 410		
(-) Part des bénéficiaires intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-68		
Fonds Propres - Intérêts minoritaires²			
Intérêts minoritaires éligibles	1 177	0	0
Autres éléments du résultat global accumulés³	202		
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	412		
<i>dont instruments de dettes</i>	5		
<i>dont Réserve de couverture de flux de trésorerie</i>	-32		
Éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres			
(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles ⁴	-486		
(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-4 859		
(-) IDA dépendant de bénéficiaires futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés ⁵	-6		
(-) Impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéficiaires futurs et résultant de différences temporelles	0		
Dettes subordonnées⁶			5 211
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1 250%	-386		
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	0	0	0
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	0	0	0
Autres ajustements			
Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	32		
Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	-53		
Filtre prudentiel : Pertes ou gains cumulés dus à l'évolution de la qualité de crédit propre sur les passifs évalués à la juste valeur	0		
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur instruments de fonds propres	0	1 299	55
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur intérêts minoritaires additionnel	335	0	46
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de capitaux propres	-165		
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de dettes	-2		
Autres ajustements transitoires	-34	0	91
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	-716		
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			96
Ajustements du risque de crédit (Approche standard)			237
Total	31 227	1 299	5 737
Montant CA1	31 227	1 299	5 737

Les écarts entre la consolidation prudentielle et les fonds propres retenus au numérateur du ratio s'expliquent comme suit :

1. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux plus ou moins values portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3).

2. Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR.

3. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux plus ou moins values portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 1).

4. Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés.

5. Les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen.

6. Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée.

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	5 927 085	26 (1), 27, 28, 29, liste ABE 26 (3)	
	<i>dont parts sociales</i>	5 927 085	<i>liste ABE 26 (3)</i>	
	<i>dont prime d'émission</i>	0	<i>liste ABE 26 (3)</i>	
2	Bénéfices non distribués	27 923 766	26 (1) c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	202 027	26 (1)	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	–	26 (1) f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	–	486 (2)	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	1 176 602	84, 479, 480	335 031
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 342 033	26 (2)	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	37 571 513		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	- 52 573	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 5 344 954	36 (1) b, 37, 472 (4)	
9	Ensemble vide dans l'UE			
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	- 6 445	36 (1) c, 38, 472 (5)	2 578
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	31 552	33 a	
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 716 298	36 (1) d, 40, 159, 472 (6)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	–	32 (1)	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	- 4 231	33 (1) b	
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	–	36 (1) e, 41, 472 (7)	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	–	36 (1) f, 41, 472 (8)	–
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	–	36 (1) g, 41, 472 (9)	–
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	–	36 (1) h, 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	–

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) i, 43, 45, 47, 48 (1) b, 49 (1) à (3), 79, 470, 472 (11)	-
20	Ensemble vide dans l'UE			
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent un pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	- 386 030	36 (1) k	
20b	<i>dont participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (i), 89 à 91	
20c	<i>dont positions de titrisation (montant négatif)</i>	- 386 030	36 (1) k (ii), 243 (1) b, 244 (1) b, 258	
20d	<i>dont positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (iii), 379 (3)	
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
22	Montant au dessus du seuil de 15% (montant négatif)	-	48 (1)	-
23	<i>dont detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	36 (1) (i), 48 (1) b, 470, 472 (11)	-
24	Ensemble vide dans l'UE			
25	<i>dont actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 (1) a, 472 (3)	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		36 (1) (i)	
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	337 609		
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	- 202 860		
	<i>dont filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres</i>	-	467	
	<i>dont filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances</i>	- 71 383	467	
	<i>dont filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres</i>	411 903	468	
	<i>dont filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances</i>	76 423	468	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) (i)	

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 6 344 230		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	31 227 282		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	51, 52	
31	<i>dont classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
32	<i>dont classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	1 298 998	486 (3)	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	11	85, 86, 480	11
35	<i>dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (3)	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	1 299 008		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52(1) b, 56 a, 57, 475 (2)	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 (3)	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 (4)	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 (d), 59, 79, 475 (4)	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		-
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	477, 477 (3), 477 (4) a	

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	56 e	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 299 008		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	32 526 291		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	5 211 250	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	55 217	486 (4)	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	46 343	87,88, 480	46 343
49	<i>dont intruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (4)	
50	Ajustements pour risque de crédit	332 804	62 c et d	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	5 645 614		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b (i), 66 a, 67, 477 (2)	-
53	Détentions directes ou indirectes d'intruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 (3)	-
54	Détentions directes ou indirectes d'intruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 (4)	-
54a	<i>dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-
54b	<i>dont detentions existant avant le 1^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-
55	Détentions directes d'intruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 d, 69, 79, 477 (4)	-
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	91 284		

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	475, 475 (2) a, 475 (3), 475 (4) a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	91 284	467, 468, 481	
	<i>dont subventions reçues par les sociétés de crédit bail</i>	-	481	
	<i>dont plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires</i>	91 284	481	
	<i>dont retraitement sur détention d'instrument de fonds propres</i>	-	481	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	91 284		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	5 736 899		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	38 263 189		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	<i>dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)</i>	-	472 (8) b	
	<i>dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	475, 475 (2) b, 475 (2) c, 475 (4) b	
	<i>dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	477, 477 (2) b, 477 (2) c, 477 (4) b	
60	Total actifs pondérés	207 129 223		

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Ratios de fonds propres et coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,08%	92 (2) a, 465	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,70%	92 (2) b, 465	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,47%	92 (2) c	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	0,628%	CRD 128, 129, 130	
65	<i>dont exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	0,625%		
66	<i>dont exigence de coussin contracyclique</i>	0,003%		
67	<i>dont exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,000%		
67a	<i>dont coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	–	CRD 131	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	10,58%	CRD 128	
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	407 261	36 (1) h, 45, 46, 472 (10), 56 c, 59, 60, 475 (4), 66 c, 69, 70, 477 (4)	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 153 044	36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	406 662	36 (1) c, 38, 48, 470, 472 (5)	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	237 127	62	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	590 567	62	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	95 677	62	

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	494 106	62	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1 ^{er} janvier 2014 et le 1 ^{er} janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	1 298 998	484 (4), 486 (3) et (5)	
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 388 399	484 (4), 486 (3) et (5)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	55 217	484 (5), 486 (4) et (5)	
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 46 879	484 (5), 486 (4) et (5)	

IV.3.4 – Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR (Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale du groupe Crédit Mutuel-CM11.

Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Par dérogation à l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le groupe à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la "VME pondérée" consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de la "consolidation comptable", aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupes intersectorielles accompagné d'un détail de ces transactions pour celles qui excèdent un certain seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de couverture des fonds propres du conglomérat est de 100% et se calcule comme suit :

$$\text{Ratio Conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}}$$

Au 31/12/2016, le groupe affichait un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 200%, après intégration du résultat net de dividendes estimés.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10% des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions

d'euros, avec, a minima, les 10 plus grands risques sur établissements et les 10 plus grands risques sur entités financières non réglementées. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Le dernier volet relatif au contrôle des opérations intragroupes, porte sur une synthèse et un détail par nature des transactions entre les secteurs Banque et Assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements en hors bilan ainsi que sur les produits échangés.

IV.3.5 – Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du groupe au 31 décembre 2016, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

En milliards d'euros	31/12/2016
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	31,2
Capital	5,9
Réserves éligibles avant ajustements	31,6
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 6,3
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1,3
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	5,7
Total des fonds propres	38,3
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	187,5
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3,2
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	16,5
Total des emplois pondérés	207,1
Ratios de solvabilité	
Ratio Common Equity T1 (CET1)	15,1%
Ratio Tier one	15,7%
Ratio Global	18,5%

IV.3.6 – Coussins de fonds propres applicables au groupe Crédit Mutuel-CM11

En complément de l'exigence minimale de CET1, le groupe Crédit Mutuel-CM11 est soumis progressivement à compter du 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- Un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : à 0,625% au 31/12/2016 et à 2,5% des risques pondérés en cible (2019).
- Un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement (cappé à 0,625% en 2016), et qui n'est pas, cette année, significatif pour le groupe Crédit Mutuel-CM11. Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0 à 2,5% (voire au-delà, sous certaines conditions).

Le 30/12/2016, le Haut Conseil de Stabilité Financière a fixé ce taux applicable en France à 0%. Il a par ailleurs reconnu les taux de 1,5% pour la Norvège et la Suède.

Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au groupe Crédit Mutuel-CM11 est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

En millions d'euros		
Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement		
010	Total des emplois pondérés	207 129
020	Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,0026%
030	Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	5

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique		
En millions d'euros	Norvège	Suède
Expositions générales de crédit		
Valeur exposée au risque pour l'approche standard	11	62
Valeur exposée au risque pour l'approche NI	406	728
Expositions du portefeuille de négociation		
Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation		
Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		
Expositions de titrisation		
Valeur exposée au risque pour l'approche standard		
Valeur exposée au risque pour l'approche NI	48	
Exigence de fonds propres		
dont expositions générales de crédit	14	10
dont expositions du portefeuille de négociation		
dont expositions de titrisation	0	
Total	14	10
Pondérations des exigences de fonds propres	0,10%	0,07%
Taux de coussin de fonds propres contracyclique	1,50%	1,50%

IV.3.7 – Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarii de stress ont été élaborés et sont venus enrichir la démarche d'évaluation du capital économique et de ses prévisions au sein du groupe.

Cette dernière est notamment conduite sur le périmètre des risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, des risques de marché, des risques opérationnels, du risque de réputation ainsi que sur les risques concernant les activités d'assurance.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire (qui a été enrichi du coussin contra-cyclique à compter du 1/01/2016) constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la Banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.

En millions d'euros	31/12/2016
Montant des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	14 997
Approche standard	3 899
Administrations centrales ou les banques centrales	88
Administrations régionales ou locales	73
Entités du secteur public	2
Banques multilatérales de développement	
Organisations internationales	
Etablissements	34
Entreprises	1 497
Clientèle de détail	1 589
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	308
Expositions en défaut	187
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	
Expositions sous forme d'obligations garanties	1
Eléments représentatifs de positions de titrisation	9
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	0
Expositions sous forme d'actions	17
Autres éléments	94
Approche notations internes	11 098
Administrations centrales et les banques centrales	
Etablissements	478
Entreprises	4 972
<i>dont financements spécialisés pondérés à :</i>	
50%	11
70%	301
90%	113
115%	50
250%	17
0%	
Clientèle de détail	
Petites et moyennes entités	304
Expositions garantie par une sûreté immobilière	1 153
Expositions renouvelables	70
Autres	356

En millions d'euros	31/12/2016
Actions	
Capital investissement (pondération 190%)	285
Participations importantes du secteur financier (pondération 250%)	230
Actions cotées (pondération 290%)	124
Autres actions (pondération 370%)	2 652
Positions de titrisation	55
Actifs autres que des obligations de crédit	414
Risque de défaut d'une CCP	5
Montant des exigences de fonds propres au titre des risques de marché	189
Risque de position	189
Risque de change	
Risque de règlement-livraison	0
Risque sur matières premières	
Montant des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 320
Approche notations internes (AMA)	965
Approche standard	224
Approche de base	131
Montant des exigences de fonds propres au titre de la CVA	65
Montant des exigences de fonds propres au titre des grands risques	
Total des exigences de fonds propres	16 570

IV.4 – Risque de crédit et de concentration

IV.4.1 – Expositions par catégorie

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 46% au 31/12/2016.

En milliards d'euros	Expositions au 31/12/2016			Expositions au 31/12/2015			Expositions Moyenne 2016
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales	0,0	103,9	103,9		92,1	92,1	104,2
Etablissements	40,3	8,4	48,6	49,2	8,4	57,6	56,4
Entreprises	108,0	45,6	153,6	99,8	19,5	119,3	138,2
Clientèle de détail	229,3	47,9	277,1	219,1	43,5	262,6	270,5
Actions	12,5	0,2	12,7	12,0	0,4	12,4	12,7
Titrisation	5,3	0,2	5,5	5,1	0,2	5,3	5,5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5,5	1,2	6,6	4,9	0,8	5,7	6,1
Total	400,8	207,3	608,1	390,1	165,0	555,1	593,6

Le groupe s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

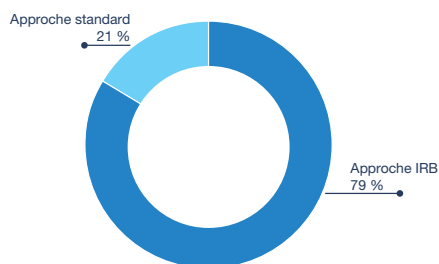
L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'a autorisé à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30/06/2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31/12/2008 pour le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31/12/2012, pour le portefeuille corporate et le portefeuille banques.

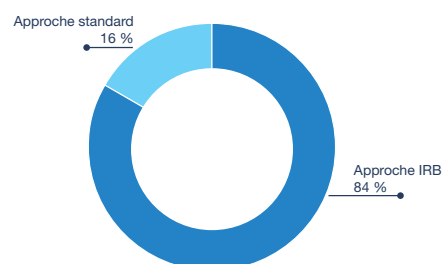
Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires établissements, entreprises et clientèle de détail s'élève à 79% au 31/12/2016.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les filiales étrangères, le groupe Cofidis, CM-CIC Factor et le groupe Factofrance sont traitées au 31/12/2016 en méthode standard.

**Part des expositions brutes
au 31 décembre 2016**



**Part des expositions brutes
au 31 décembre 2015**



IV.4.2 – Expositions par zone géographique

Répartition des expositions par catégorie et par pays de résidence (en %) 2016

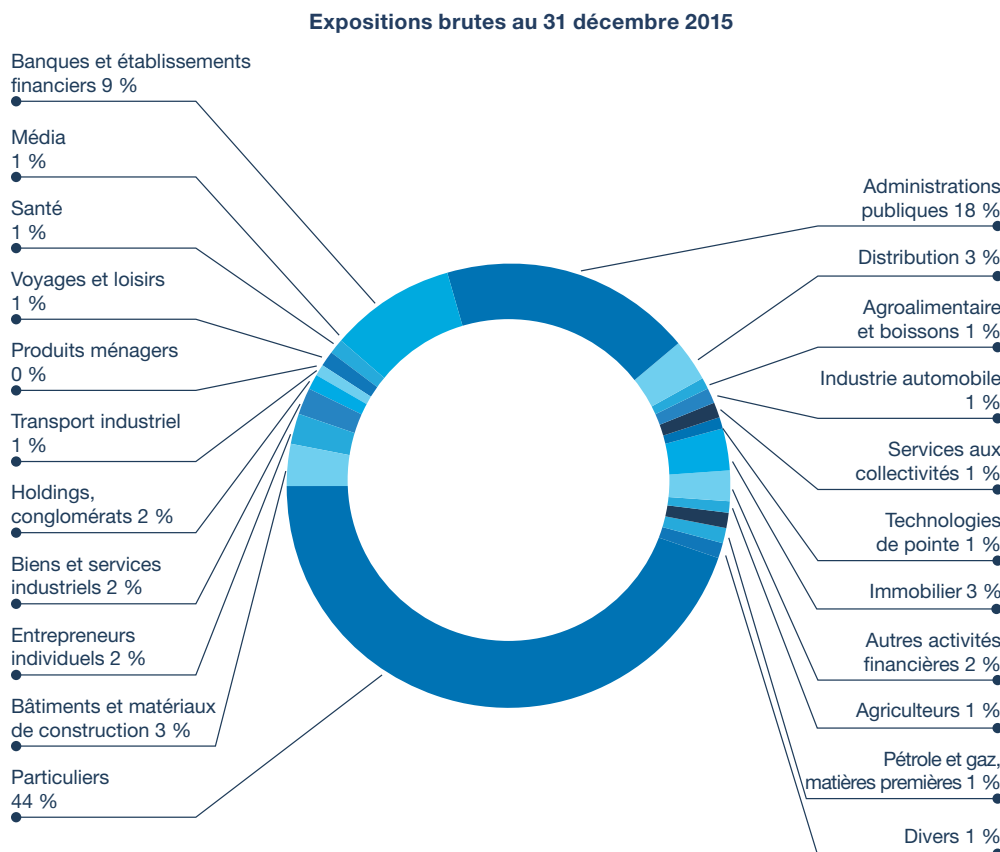
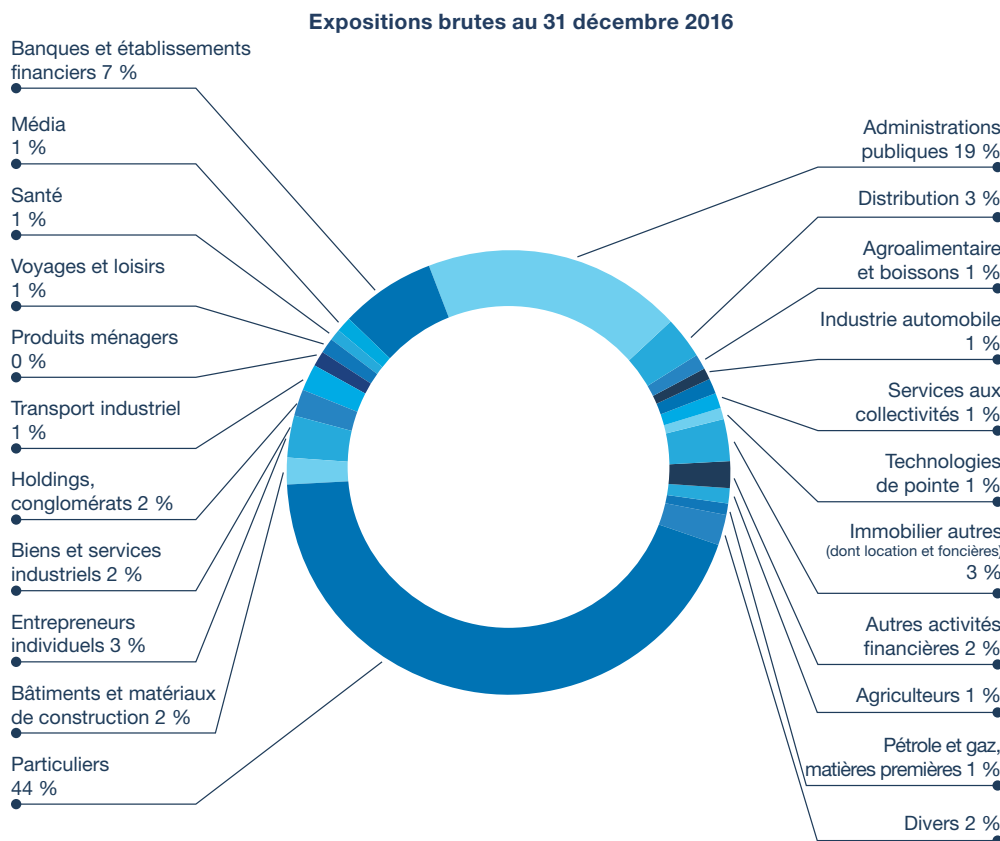
Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total 31/12/2016
Administrations centrales et banques centrales	15,0%	0,9%	0,4%	0,7%	1,3%	18,2%
Etablissements	5,6%	0,2%	0,0%	0,7%	0,4%	6,9%
Entreprises	16,9%	2,9%	0,5%	2,4%	3,1%	25,8%
Clientèle de détail	42,9%	3,1%	0,1%	1,4%	1,6%	49,1%
Total	80,3%	7,1%	1,1%	5,3% *	6,3%	100%

* Les expositions sur les résidents au Royaume-Uni représentent 0,9% des expositions totales du groupe.

Le Groupe Crédit Mutuel est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31/12/2016 en est le reflet avec 93,7% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

IV.4.3 – Expositions par secteur

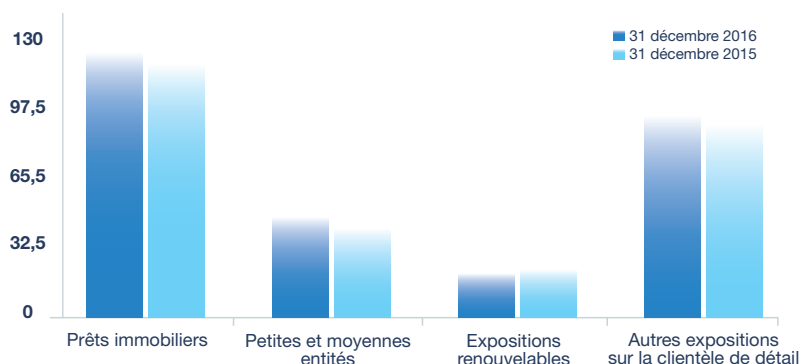
La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.



IV.4.4 – Ventilation du portefeuille “Clientèle de détail”

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 277 milliards d'euros au 31/12/2016, en progression de 6% par rapport à 2015. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.

Répartition du portefeuille “Clientèle de détail” (en milliards d'euros)



IV.4.5 – Ventilation par échéance résiduelle

Bilan catégorie d'exposition brute	Administrations centrales et banques centrales	Etablissements	Entreprises	Clientèle de détail	Total bilan
< 1 mois	62 520	4 323	20 110	16 048	103 001
1 mois ≤ 3 mois	2 725	6 192	11 466	7 269	27 651
3 mois ≤ 1 an	5 675	2 275	7 534	22 116	37 600
1 an ≤ 2 ans	3 625	7 624	6 960	22 244	40 454
2 ans ≤ 5 ans	5 723	10 591	21 584	55 417	93 316
> 5 ans	20 942	5 242	18 651	118 309	163 144
Durée indéterminée	314	85	62	142	603
Total au 31/12/2016	101 525	36 332	86 367	241 545	465 769

Hors bilan catégorie d'exposition brute	Administrations centrales et banques centrales	Etablissements	Entreprises	Clientèle de détail	Total bilan
< 1 mois	103	643	21 441	19 362	41 548
1 mois ≤ 3 mois	8	89	2 349	2 268	4 714
3 mois ≤ 1 an	14	192	5 316	2 316	7 837
1 an ≤ 2 ans	34	181	5 029	2 847	8 091
2 ans ≤ 5 ans	431	380	17 185	752	18 747
> 5 ans	371	483	1 991	6 967	9 813
Durée indéterminée	5	401	6 356	1 137	7 898
Total au 31/12/2016	965	2 368	59 667	35 648	98 648

IV.4.6 – Ajustement pour risque de crédit

Les définitions comptables des arriérés et des réductions de valeur, la description des approches et méthodes appliquées pour déterminer les ajustements pour les risques de crédit général et spécifique ainsi que le détail des dotations et des reprises sur l'exercice 2016 sont présentés dans les annexes des états financiers publiés dans le rapport annuel du groupe. Le coût du risque clientèle est globalement stable sur la période (la tendance est identique concernant les paramètres utilisés en approche notation interne pour la mesure des pertes attendues).

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31/12/2016 selon leur méthode de traitement bâlois. Le groupe dispose par ailleurs dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les crédits restructurés dans ses portefeuilles de crédits sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23/10/2013.

Répartition des encours traités en approche interne

En milliards d'euros	Au 31/12/2016			Provisions au 31/12/2016	Provisions au 31/12/2015
	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut		
Administrations centrales et les banques centrales					
Etablissements	40,3	39,3	0,0	0,0	0,0
Entreprises	108,0	87,3	2,1	0,9	0,8
Clientèle de détail	229,3	214,7	5,5	2,6	2,7
Expositions garanties par une sûreté immobilière	121,3	119,7	2,6	0,8	0,9
Revolving	13,6	7,7	0,1	0,1	0,1
PME	27,5	24,5	1,9	1,1	0,6
Autres	66,9	62,7	0,9	0,5	1,2
Actions	12,5	12,5	N/A	0,0	0,0
Positions de titrisation	5,3	5,3	N/A	0,0	0,0
Actifs autres que des obligations de crédit	5,5	5,5	N/A	0,0	0,0

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles). Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

Répartition des encours traités en approche standard

En milliards d'euros	Au 31/12/2016			Provisions au 31/12/2016	Provisions au 31/12/2015
	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut		
Administrations centrales et les banques centrales	103,9	102,3	0,0	0,0	0,0
Etablissements	8,4	7,0	0,0	0,0	0,0
Entreprises	45,6	24,5	0,6	0,3	0,2
Clientèle de détail	47,9	32,3	1,3	4,3	4,2
Actions	0,2	0,2	N/A	0,0	0,0
Positions de titrisation	0,2	0,1	N/A	0,0	0,0
Actifs autres que des obligations de crédit	1,2	1,2	N/A	0,0	0,0

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles). Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

IV.4.7 – Expositions en défaut par zone géographique

Répartition au 31/12/2016 des expositions brutes en défaut

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissements	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Entreprises	16,7%	0,4%	0,7%	1,3%	2,1%	21,3%
Clientèle de détail	55,7%	11,3%	0,1%	6,7%	4,8%	78,6%
Total (%)	72,5%	11,7%	0,8%	8,0%	7,0%	100%

IV.5 – Approche standard

IV.5.1 – Expositions en approche standard

En milliards d'euros	au 31/12/2016	
Expositions en méthode standard	Expositions brutes	EAD
Administrations centrales et les banques centrales	103,9	102,3
Etablissements	8,4	7,0
dont administration locales et régionales	4,9	4,6
Entreprises	45,6	24,5
Clientèle de détail	47,9	32,3
Actions	0,2	0,2
Positions de titrisation	0,2	0,1
Actifs autres que des obligations de crédit	1,2	1,2
Total	207,3	167,7

IV.5.2 – Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC)

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

En milliards d'euros	Pondérations à :						
Expositions brutes	0%	20%	50%	100%	150%	250%	Total
Administrations centrales et banques centrales	103,2	0,3	0,0	0,1	0,0	0,4	103,9
Administrations locales et régionales	0,0	4,9		0,0	0,0		4,9

En milliards d'euros	Pondérations à :						
Valeurs exposées au risque avant atténuation	0%	20%	50%	100%	150%	250%	Total
Administrations centrales et banques centrales	101,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	102,3
Administrations locales et régionales	0,0	4,6		0,0	0,0		4,6

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

IV.6 – Système de notation

IV.6.1 – Description et contrôle du système de notation

Un système unique de notation pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

– des algorithmes statistiques ou “notations de masse”, reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :

- Particuliers ;
- Personnes morales Retail ;
- SCI ;
- Entrepreneurs individuels professionnels ;
- Agriculteurs ;
- OBNL ;
- Entreprises Corporate ;
- Financements d'acquisition entreprise.

– des grilles de notation élaborées par des experts pour les segments suivants :

- Banques et Covered Bonds ;
- Grands Comptes ;
- Financements d'acquisition GC ;
- Foncières ;
- Assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Il est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

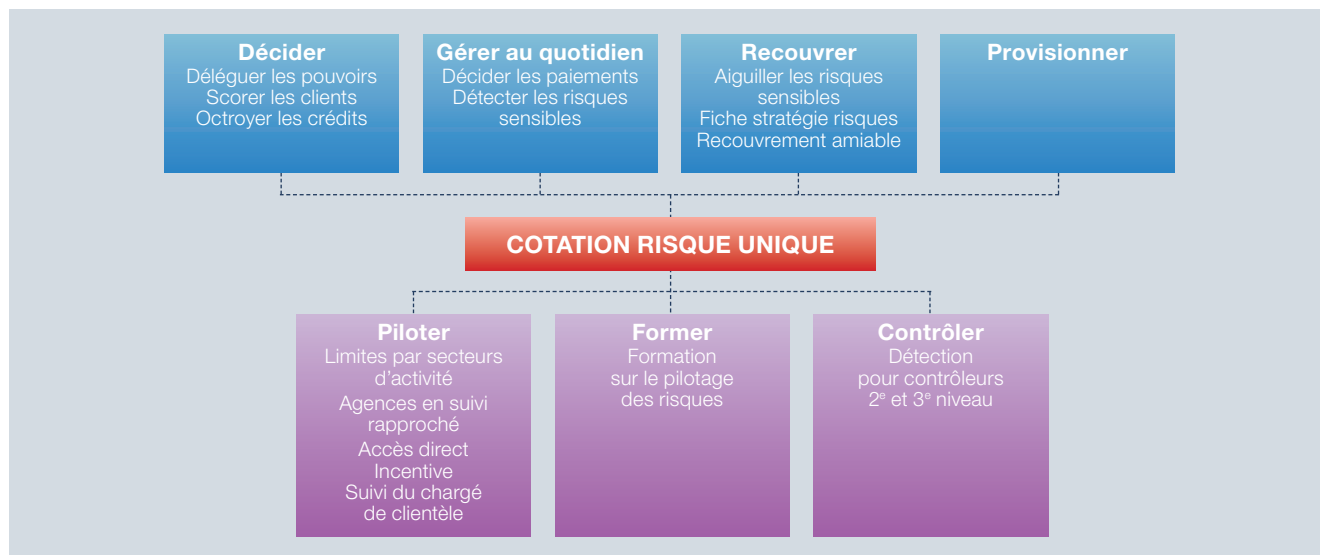
Le système de notation interne entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle dans les différentes entités du groupe intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notation interne ;
- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/groupes ou inter groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de reporting nationaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

IV.6.2 – Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

Etablissements et entreprises

31/12/2016 En millions d'euros	Echelon de qualité de crédit	Cotation	Exposition Brute	dont Hors-bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Etablissements	1	A+	2 403	0	2 403	263	10,9	0
	2	A-	21 611	332	21 373	301	1,4	0
	3	B+	6 371	794	5 981	995	16,6	0
	4	B-	6 301	155	6 184	2 404	38,9	0
	5	C+	2 109	231	1 996	608	30,5	0
	6	C-	604	253	515	266	51,7	0
	7	D+	367	66	328	395	120,3	0
	8	D-	467	47	444	703	158,4	0
	9	E+	41	14	32	45	143,6	0
Entreprises - Grands comptes	1	A+						
	2	A-	1 427	1 143	752	137	18,3	0
	3	B+	6 217	3 548	4 371	1 113	25,5	0
	4	B-	9 069	6 146	6 105	2 025	33,2	0
	5	C+	19 899	12 877	12 848	7 414	57,7	0
	6	C-	8 038	3 858	5 811	5 156	88,7	0
	7	D+	5 115	2 319	3 968	4 447	112,1	0
	8	D-	4 721	1 688	3 837	5 513	143,7	0
	9	E+	683	222	567	1 316	232,1	0
Entreprises - Hors Grands comptes	1	A+	5 248	1 166	4 603	1 334	29,0	4
	2	A-	12 412	1 970	11 361	3 443	30,3	12
	3	B+	5 343	721	4 973	2 029	40,8	11
	4	B-	5 706	801	5 274	2 641	50,1	19
	5	C+	5 450	907	4 996	2 925	58,5	27
	6	C-	5 069	632	4 782	3 569	74,6	44
	7	D+	1 997	259	1 865	1 430	76,7	28
	8	D-	785	133	703	688	97,8	20
	9	E+	446	77	392	440	112,3	24
Entreprises en IRB Slotting *			8 222	1 013	7 989	6 158	77,1	55

* Entreprises en IRB slotting criteria : algorithme Financements Spécialisés.

Retail - Particuliers

31/12/2016 En millions d'euros	Echelon de qualité de crédit	Cotation	Exposition Brute	dont Hors-bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	A+	17 499	470	17 227	205	1,2	1
	2	A-	22 203	527	21 899	509	2,3	2
	3	B+	14 723	332	14 531	643	4,4	3
	4	B-	13 030	249	12 886	947	7,3	5
	5	C+	8 896	173	8 796	1 154	13,1	8
	6	C-	3 741	68	3 702	857	23,2	8
	7	D+	3 646	186	3 538	1 184	33,5	14
	8	D-	2 650	33	2 631	1 257	47,8	20
	9	E+	1 326	9	1 320	959	72,6	32
Revolving	1	A+	1 593	1 281	570	5	0,9	0
	2	A-	3 994	2 398	2 078	34	1,6	1
	3	B+	2 080	1 146	1 165	38	3,3	1
	4	B-	2 023	1 022	1 207	77	6,4	2
	5	C+	1 287	583	821	102	12,5	2
	6	C-	926	380	623	136	21,8	4
	7	D+	560	215	389	129	33,1	4
	8	D-	379	116	286	149	52,3	7
	9	E+	187	39	156	138	88,5	10
Autres	1	A+	16 303	1 575	15 582	192	1,2	1
	2	A-	16 075	1 820	15 256	366	2,4	1
	3	B+	8 842	1 233	8 288	400	4,8	2
	4	B-	6 763	967	6 352	502	7,9	3
	5	C+	4 237	594	3 985	514	12,9	4
	6	C-	2 131	377	1 975	396	20,0	6
	7	D+	4 360	1 549	3 531	879	24,9	32
	8	D-	1 083	149	1 029	260	25,3	11
	9	E+	507	44	492	198	40,3	17

Retail - Autres

31/12/2016 En millions d'euros	Echelon de qualité de crédit	Cotation	Exposition Brute	dont Hors-bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	A+	7 501	158	7 411	456	6,2	3
	2	A-	9 100	166	9 007	948	10,5	7
	3	B+	3 494	77	3 451	607	17,6	6
	4	B-	3 825	114	3 761	950	25,3	11
	5	C+	2 511	69	2 473	807	32,6	11
	6	C-	1 653	37	1 633	747	45,7	14
	7	D+	1 422	32	1 404	787	56,0	19
	8	D-	646	9	641	434	67,7	15
	9	E+	795	6	792	589	74,4	33
Revolving	1	A+	172	105	88	3	3,0	0
	2	A-	85	46	48	4	7,7	0
	3	B+	46	23	28	4	14,5	0
	4	B-	38	18	23	5	20,8	0
	5	C+	28	13	18	5	28,2	0
	6	C-	23	9	15	6	39,4	0
	7	D+	22	9	15	8	52,6	0
	8	D-	13	4	9	7	75,1	0
	9	E+	10	3	8	8	99,1	1
PME	1	A+	6 888	1 451	5 931	441	7,4	3
	2	A-	5 446	961	4 834	572	11,8	6
	3	B+	2 708	453	2 420	395	16,3	6
	4	B-	3 124	552	2 783	522	18,7	11
	5	C+	2 096	328	1 899	386	20,3	12
	6	C-	2 075	364	1 854	416	22,4	23
	7	D+	1 553	242	1 404	345	24,6	24
	8	D-	883	117	809	253	31,3	26
	9	E+	729	75	681	265	38,9	40
Autres	1	A+	2 118	195	2 011	111	5,5	1
	2	A-	1 476	136	1 401	139	9,9	1
	3	B+	548	56	518	79	15,2	1
	4	B-	573	115	509	90	17,7	1
	5	C+	407	92	355	71	19,9	1
	6	C-	262	60	229	52	22,8	2
	7	D+	207	29	191	47	24,4	2
	8	D-	74	6	71	22	31,1	2
	9	E+	89	5	86	35	40,4	4

RWA désigne les risques pondérés et EL les pertes attendues. Les expositions en défaut ne sont pas incluses dans ce tableau. La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

IV.7 – Techniques de réduction du risque de crédit

IV.7.1 – Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière. Avec les contreparties établissements de crédit, le Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima. Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

IV.7.2 – Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles Souverains, Etablissement et, pour partie, du portefeuille Corporate, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

– Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.

– Les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

IV.7.3 – Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

IV.7.4 – Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

IV.8 – Titrisation

IV.8.1 – Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marchés, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est General Funding Ltd (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

Quel que soit le cadre d'activité, le groupe n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

IV.8.2 – Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (upgrades, downgrades ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un downgrade important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarii sur les positions (évolution des prépaiements, des défauts, des *recovery rates* notamment).

IV.8.3 – Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* (CDS) peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

IV.8.4 – Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

IV.8.5 – Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

IV.8.6 – Expositions par type de titrisation

Titrisation par nature (2016)

EAD en millions d'euros	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Investisseur				
Titrisation classique	0,2	5,7	0,9	
Titrisation synthétique				0,9
Retitrisation classique				
Retitrisation synthétique				
Sponsor		0,0		
Total	0,2	5,7	0,9	0,9

Détail des encours par échelon de qualité de crédit (2016)

EAD en millions d'euros	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
E1	0,1	4,2	0,9	
E2		0,8	0,0	
E3		0,0		
E4		0,0		
E5		0,0	0,0	
E6	0,1	0,0		
E7		0,1	0,0	
E8		0,2		
E9		0,0		
E10	0,0	0,0		
E11		0,0	0,0	
Positions pondérées à 1250%	0,0	0,4	0,0	
Total	0,2	5,7	0,9	0,9

La titrisation du portefeuille de corrélation est calculée selon la méthode de la formule réglementaire et ne peut donc pas être renseignée par échelon de crédit.

Exigences de fonds propres (2016)

En millions d'euros	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Total	8,5	54,8	11,6	12,4

Les expositions en méthode "notations internes" pondérées à 1 250% sont déduites des fonds propres.

IV.9 – Actions

Valeurs exposées au risque

	Valeurs exposées au risque
En milliards d'euros	31/12/2016
Actions	12,7
En approche notations internes	12,5
Capital investissement (190%)	1,9
Participations importantes du secteur financier (pondération 250%)	1,2
Expositions sur actions cotées (290%)	0,5
Autres expositions sur actions (370%)	9,0
En approche standard	0,2
dont Capital investissement (150%)	
Participations déduites des fonds propres	-
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les capitaux propres	0,3
dont les + valeurs latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2	0,1

IV.10 – Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaires et de négociation, lesquels sont principalement logés dans CM-CIC Marchés.

Dans ce cadre, des accords de netting et de collatéral ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie.

Les exigences de fonds propres réglementaires sont principalement mesurées en méthode IRB au 31 décembre 2016.

Risque de contrepartie	Valeur exposée au risque	
	31/12/2016	31/12/2015
En milliards d'euros		
Instruments dérivés	5,3	5,1
Opérations de pension*	7,5	6,5
Total	12,7	11,6

* Pour les titres reçus en pension, la valeur exposée au risque correspond à la valeur totalement ajustée.

IV.11 – Risque de taux du portefeuille bancaire

Les informations relatives à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux du portefeuille bancaire sont traitées dans le chapitre "gestion des risques".

IV.12 – Risques de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent principalement des activités de CM-CIC Marchés pour les risques de taux et les risques sur actions.

Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section "risques de contrepartie".

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques de marché sont traités dans le chapitre "gestion des risques".

Montant des exigences de fonds propres au titre des risques de marché	31/12/2016	31/12/2015
En millions d'euros		
Risque spécifique de taux (hors portefeuilles de titrisation et de corrélation)	80	71
Risque spécifique de taux - portefeuilles de titrisation et de corrélation	24	32
Risque général de taux	20	111
Risque sur titres de propriété	64	103
Risque de change	-	-
Risque sur produits de base	-	0
Total des exigences de fonds propres	189	317

IV.13 – Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans le chapitre "Gestion des Risques".

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

IV.13.1 – Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

IV.13.2 – Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du groupe Cofidis et a été étendu :

- à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- à Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013;
- à Cofidis France à compter du 1^{er} juillet 2014.

IV.13.3 – Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA).

Les plans de continuité d'activités s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

IV.13.4 – Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le groupe à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (Expected Loss) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) N°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

IV.14 – Informations sur les actifs grevés et non grevés

Depuis le 31/12/2014 et en application de l'article 100 du CRR, le groupe Crédit Mutuel-CM11 déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme "grevé" s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est "non grevé", un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts,
- accords de collatéralisation,
- garanties financières collatéralisées,
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité,
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable.
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction.
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés, ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31/12/2016, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le groupe Crédit Mutuel-CM11 se déclinent comme suit :

Actifs de l'établissement déclarant En milliers d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	85 223 349		440 642 030	
Instruments de capital	34 151	34 151	4 592 168	4 592 168
Titres de créances	9 862 031	10 033 474	40 410 115	40 600 789
Autres actifs	75 220 021		395 639 747	

Garanties reçues par l'institution concernée En milliers d'euros	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés
Garanties reçues par l'institution concernée	10 460 202	8 305 577
Instruments de capital	1 345 412	418 083
Titres de créances	9 114 790	3 617 789
Autres garanties reçues	0	4 187 911
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	0

Garanties reçues et passifs associés En milliers d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	72 268 416	95 683 551

IV.15 – Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux ;
- une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque groupe de Crédit Mutuel ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les groupes de Crédit Mutuel.

Rapprochement entre les actifs comptables consolidés et les expositions retenues dans le ratio de levier

En millions d'euros		Expositions au 31/12/2016
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	609 756
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	- 83 891
4	Ajustements sur les dérivés	- 8 008
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	- 1 255
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	35 692
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7	Autres ajustements	- 5 778
8	Total de l'exposition du ratio de levier	546 516

Présentation des principaux composants du ratio de levier

En millions d'euros		Expositions au 31/12/2016
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Eléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	496 639
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	- 716
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) somme des lignes 1 et 2	495 922
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	1 893
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	2 513
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	- 4 911
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	5 896
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	- 4 181
11	Total des expositions sur dérivés - somme des lignes 4 à 10	1 209
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	12 755
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	938
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres - somme des lignes 12 à 15a	13 693
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	98 917
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 63 225
19	Autres expositions hors-bilan - somme des lignes 17 à 18	35 692
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	32 526
21	Total des expositions - somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	546 516
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	6,0%
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

Répartition des expositions prises en compte pour le ratio de levier

En millions d'euros		Expositions au 31/12/2016
EU-1	Total des expositions du bilan* dont :	491 728
EU-2	Expositions du trading book	9 500
EU-3	Expositions du banking book, dont :	482 227
EU-4	Obligations sécurisées	3 946
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	101 848
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	4 417
EU-7	Etablissements	28 134
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	131 492
EU-9	Expositions retail	111 086
EU-10	Expositions corporate	70 995
EU-11	Expositions en défaut	5 760
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	24 550

* Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

IV.16 – Ratios réglementaires de liquidité

Depuis mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro doivent transmettre à leurs superviseurs les reportings de liquidité définis par l'EBA (European Banking Authority), se déclinant comme suit :

- ratio de liquidité court terme dit "LCR" ("Liquidity Coverage Ratio"), à fréquence mensuelle et
- ratio structurel de liquidité à long terme dit "NSFR" ("Net Stable Funding Ratio"), à fréquence trimestrielle.

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Au 31 décembre 2016, le ratio de liquidité LCR, pour le groupe Crédit Mutuel-CM11, s'élève à 140,3%, bien au-delà des exigences d'un ratio de 70% imposé par le régulateur en 2016.

Le ratio NSFR vise à inciter les établissements bancaires à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an et ce, sous un climat de tension interne prolongée.

À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions et la réglementation européenne n'a pas encore totalement défini ce ratio, qui fera l'objet d'un encadrement réglementaire en 2018. En l'état actuel des textes et de notre compréhension, le groupe Crédit Mutuel-CM11 respecterait d'ores et déjà les exigences du ratio NSFR.



V.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

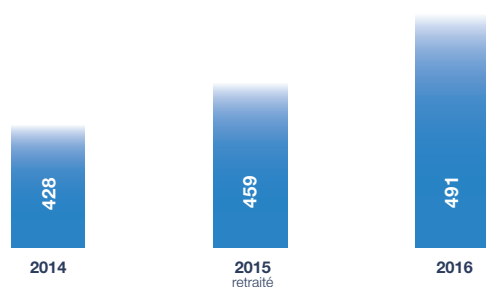
DU GROUPE BFCM

V.1 – Chiffres clés du groupe BFCM

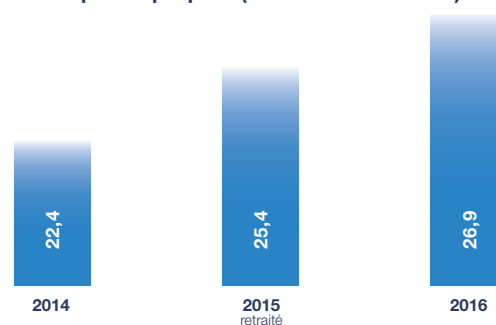
En millions d'euros	2016	2015 retraité	2014
Produit net bancaire	9 830	9 239	8 456
Résultat d'exploitation	3 295	3 085	2 458
Résultat net	1 943	1 875	1 701
Résultat net - part du Groupe	1 655	1 541	1 384
Coefficient d'exploitation¹	58,9%	59,1%	62,1%

1. Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

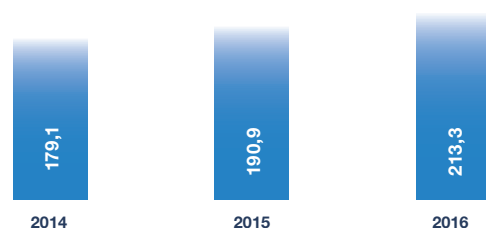
Total bilan (en milliards d'euros)



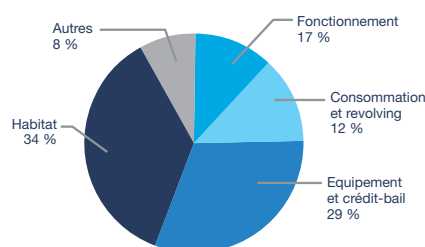
Capitaux propres (en milliards d'euros)



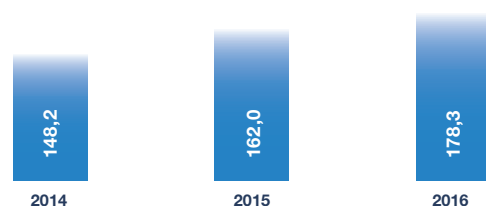
Crédits nets à la clientèle (en milliards d'euros)



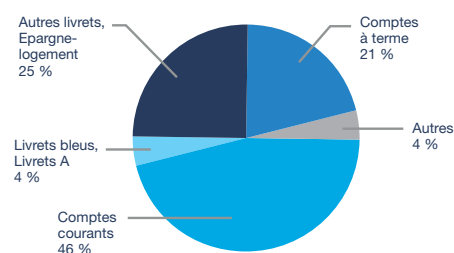
Structure 2016 des crédits nets



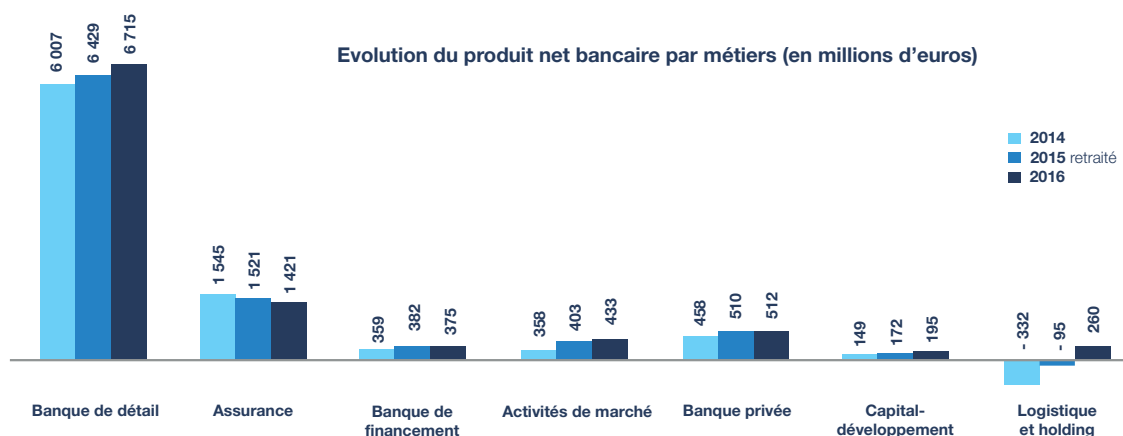
Dépôts bancaires de la clientèle (en milliards d'euros)
hors encours SFEF



Structure 2016 des dépôts bancaires



Evolution du produit net bancaire par métiers (en millions d'euros)



V.2 – Rapport de gestion du groupe BFCM

V.2.1 – Bilan économique, éléments financiers des comptes consolidés, activité et résultats du groupe BFCM

V.2.1.1 – Bilan économique 2016

2016 : suffisamment de croissance pour digérer les perturbations politiques

La croissance mondiale est restée modérée en 2016, impactée par les difficultés persistantes des pays émergents, alors que les pays développés ont continué de profiter d'un pétrole bon marché et de taux très bas. L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis et la remontée du baril de pétrole tout au long de l'année changent la donne et ouvrent la voie à une divergence encore plus forte en 2017. Elle s'observe déjà au niveau des politiques monétaires, entre le durcissement de la Fed d'un côté, et la position résolument accommodante des autres grandes banques centrales de l'autre.

Retour des craintes en début d'année

Début janvier, déjà, la baisse accélérée du yuan et des réserves de change chinoises, combinée à la faiblesse du secteur industriel américain, ont fait apparaître les craintes sur la croissance mondiale. Ceci s'est traduit par une chute des marchés financiers et un décrochage des cours du pétrole, lesquels ont atteint un point bas à 27 \$ (*WTI - West Texas Intermediate*) à la mi-février. Dès lors, le spectre de la déflation s'est installé, entretenue par la guerre monétaire menée par les banques centrales, entre prudence de la Fed, volontarisme de la BCE et créativité de la Banque du Japon. Ainsi, en mars, la BCE a annoncé de nouvelles mesures (abaissement additionnel des taux directeurs, hausse des montants mensuels d'achats d'actifs à 80 milliards d'euros, intégration des obligations d'entreprises non financières et nouveau programme de prêt à long terme pour les banques).

Au deuxième trimestre, la croissance mondiale s'est révélée plus résiliente qu'escompté avec notamment le rebond de l'activité en Chine. Les autorités chinoises ont prouvé qu'elle restait en mesure de maîtriser la croissance en réutilisant les traditionnelles mesures de soutien à l'économie, en particulier le recours au crédit bancaire et aux mesures favorables à l'immobilier. L'activité en zone euro a cessé de ralentir grâce à l'accélération de l'investissement qui a compensé le fléchissement de la consommation et du commerce extérieur. Néanmoins, les incertitudes en anticipation du vote sur le Brexit sont venues ternir le tableau, en entretenant la prudence y compris aux États-Unis et en Asie. En conséquence, la Fed a pu justifier de maintenir sa politique monétaire accommodante, alors que le Japon était en difficulté à cause de l'appréciation de sa devise, le yen étant vu comme une valeur refuge par les investisseurs.

Le Brexit cristallise les attentions

A partir du 23 juin, les regards se sont tournés vers l'Europe, où le vote en faveur du Brexit l'a emporté, posant un défi aussi bien au Royaume-Uni qu'au projet européen. Si la croissance économique dans ces deux zones n'en souffre pas – pour l'instant – l'incertitude politique est réelle et pénalise l'investissement, présageant des difficultés en 2017. A ces tensions sur le plan politique se sont ajoutées les difficultés du système bancaire italien, mettant au défi les règles instituées par l'Union Européenne empêchant le sauvetage direct des banques par l'état. Dans le même temps, l'économie américaine prouvait son dynamisme et la Fed commençait à se préparer à normaliser sa politique monétaire. La tendance était également bien orientée dans les pays émergents, notamment pour le Brésil et la Russie qui allaient enfin pouvoir commencer à remonter la pente grâce au rebond du prix du pétrole, alors que les pays de l'OPEP parvenaient à un accord à Alger fin septembre, en vue de limiter leur production.

Fin 2016, l'élection américaine favorise un retour marqué de l'optimisme sur les marchés

Le dernier trimestre a, quant à lui, été dominé par l'élection surprise de D. Trump à la présidence des États-Unis le 8 novembre. L'ensemble des classes d'actifs a été impacté par cet événement qui a notamment réveillé les anticipations d'inflation et porté les taux obligataires américains (ainsi que ceux du reste du monde par effet d'entraînement) et le dollar. Les marchés actions n'ont pas été en reste et ont même atteint des records historiques, soutenus par l'optimisme des investisseurs ayant majoritairement intégré le scénario d'un "soft Trump" (baisses d'impôts et relance budgétaire sans protectionnisme). L'Europe a également pu bénéficier de ce retour de l'appétit pour le risque, même si la croissance n'est pas parvenue à décoller, la consommation et l'investissement restant freinés par les fortes incertitudes.

Le deuxième événement de la fin d'année a été l'accord de l'OPEP sur une réduction de la production de pétrole à partir de début 2017. Il a provoqué une nouvelle envolée du cours du baril, soutenant ainsi les grands pays émergents producteurs (Russie et Brésil notamment). A l'inverse, l'Europe et la Chine risquent d'être pénalisées par ce défi supplémentaire qu'est la remontée du cours du baril, qui nuira au pouvoir d'achat des ménages.

En France, l'activité a réagi au contexte global en 2016, mais avec un léger retard

L'économie française a bénéficié en début d'année de l'environnement mondial favorable (faiblesse des prix des matières premières et taux bas) en marquant une forte accélération grâce au dynamisme de la consommation des ménages et à la poursuite du rebond de l'investissement. Les incertitudes autour de la croissance mondiale ainsi que le rebond de l'euro ont par la suite mis à mal cette embellie de la dynamique interne qui a connu un coup d'arrêt lors des deuxième et troisième trimestres, malgré les mesures de soutien du gouvernement. La loi "El Khomri" et la prolongation de la prime à l'embauche ainsi que du suramortissement ont constitué des facteurs de soutien pour les entreprises françaises. Par ailleurs, le secteur de l'immobilier a connu une embellie grâce à la poursuite de la baisse des taux, entraînant un rebond des transactions immobilières de logements anciens. Le secteur de la construction a quant à lui bénéficié des incitations fiscales des autorités, provoquant une reprise des mises en chantier et des permis de construire. Ceci a permis la dissipation progressive de la contribution négative du secteur de la construction à l'investissement et à la croissance. En fin

d'année, les signaux conjoncturels sont plus favorablement orientés, bien que l'environnement ait été moins porteur en raison de la remontée des cours du pétrole et des taux souverains. Cette amélioration s'illustre par l'évolution favorable du climat des affaires, le rebond de la production industrielle, et la baisse du nombre de chômeurs de catégorie A. Toutefois, le profil de croissance ne devrait connaître qu'une amélioration modeste alors qu'un attentisme prévaudra en amont des élections françaises et que la hausse des prix de l'énergie pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages.

L'année s'est donc terminée sur de nombreuses promesses mais les incertitudes sont particulièrement fortes pour 2017, aussi bien aux Etats-Unis avec D. Trump qu'en Europe avec un calendrier électoral chargé et les avancées des négociations pour le Brexit, ou également en Chine avec les sorties de capitaux et le risque de ralentissement brutal ("*hard landing*") toujours présent. Dans l'ensemble, un scénario d'accélération modeste de la croissance reste cependant le plus probable.

V.2.1.2 – Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion intitulé "Gestion des risques du groupe BFCM".

Normes et interprétations appliquées depuis le 1^{er} janvier 2016

Les amendements adoptés par l'Union européenne sont sans impact significatif sur les états financiers. Ils sont notamment relatifs à :

- **IAS 1** – Présentation des états financiers : mise en exergue de l'importance relative, présentation sur 2 lignes, dans l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres, de la quote-part des entités mises en équivalence (distinction entre la part "recyclable" et "non recyclable"),
- **IFRS 2** – Paiement fondé sur des actions : la modification porte sur la notion de "conditions d'acquisition des droits", qui est désormais définie soit comme une "condition de performance" soit comme une "condition de service".
- **IFRS 3** – Regroupement d'entreprises : la contrepartie éventuelle d'un regroupement en tant que passif ou instrument de capitaux propres, résulte de l'application d'IAS 32. Les clauses d'ajustement de prix qui ne sont pas des instruments de capitaux propres doivent être évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur, être comptabilisées en résultat,
- **IFRS 7** - Instruments financiers : informations à fournir quand un mandat de gestion constitue une implication continue dans un actif transféré,
- **IFRS 8** – Secteurs opérationnels : informations à fournir en cas de regroupement de secteurs,
- **IAS 24** – Informations relatives aux parties liées : extension de la définition (mise à disposition de dirigeants) et informations complémentaires en annexe,
- **IAS28/IFRS10.IFRS12** – L'option qui permet dans certaines circonstances d'évaluer les entreprises associées et les coentreprises à la juste valeur par résultat peut s'exercer entité par entité.

Norme IFRS 9 – Instruments Financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers "comptabilisation et évaluation". Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers, (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers, (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres seront intégrés dans les annexes.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...) et est structuré autour du comité de pilotage "consolidation nationale" coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés), les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ce chantier intègre l'ensemble des activités concernées du groupe, y compris les assurances. L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016, permet de différer ou aménager la première application d'IFRS 9 pour ces entités. Mais, à ce stade, l'approche de différé d'application ne peut s'appliquer aux bancassureurs. Compte tenu du calendrier d'implémentation de la norme et bien que les discussions sur ce sujet se poursuivent aux niveaux international et européen, les entités d'assurances du Groupe appliqueront IFRS 9 au 01/01/2018.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 – Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents d'IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI).
- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39, en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS),
- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle. En cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification,
- tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptée la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres, et non plus en résultat. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016 ont visé à :

- finaliser la cartographie des instruments, tant sur les taux que sur les différentes clauses contractuelles,
- définir et démarrer les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélés),
- lancer le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion.

A ce stade, seront principalement reclassées en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, et certaines obligations convertibles ou structurées; l'impact des reclassements est modéré. Les travaux sont en cours de finalisation sur certains crédits et tranches de titrisation.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- Bucket 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Bucket 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Bucket 3 : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, mais par l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont principalement visé à définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise.
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les réflexions sont en cours sur la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective.

A ce stade, le groupe considère que les impacts quantitatifs ne peuvent être raisonnablement évalués, mais estime que le niveau de dépréciation, sous IFRS 9, des buckets 1 et 2 sera sensiblement plus élevé que les provisions collectives actuellement constituées sous IAS 39.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits résultant de contrats doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et une première identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

A ce stade, les impacts attendus devraient être limités.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Il convient de noter principalement :

- **IFRS 16** – Contrats de location dont la première application est prévue pour le 01/01/2019, sous réserve d'adoption par l'Union européenne,
- les amendements à IFRS 4 en lien avec IFRS 9 (date d'application prévue : 01/01/2018)

Norme IFRS 16 – Contrats de location

Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, pour tout contrat de location simple, doivent être comptabilisés :

- dans les immobilisations : un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué,
- au passif, une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers à effectuer pendant la durée de la location, et
- dans le compte de résultat, la charge liée à l'amortissement linéaire de l'actif, séparément de la charge d'intérêts calculée actuariellement, sur la dette financière.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan et le coût des contrats de location figurent dans les charges d'exploitation.

Le groupe a débuté les travaux d'analyses sur les impacts de cette norme et a notamment entamé le recensement de ses contrats de location, tant en matière immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...).

Changement de méthode comptable sur le traitement de la réserve de capitalisation des ACM

La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise uniquement en cas de réalisation de moins-values obligataires.

Suite à la transposition de Solvabilité 2 en droit français, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a modélisé les reversements de la réserve de capitalisation aux assurés. Cette réserve revenant in fine majoritairement aux assurés, la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation rend les comptes consolidés IFRS du groupe plus pertinents selon la norme IFRS 4.

Au regard d'IAS 8, l'adoption délibérée de cette nouvelle méthode de comptabilisation des droits futurs des détenteurs de contrats participatifs sur la réserve de capitalisation constitue un changement de méthode comptable.

L'impact négatif sur les fonds propres IFRS de 257 millions d'euros à l'ouverture 2015, puis de 259 millions d'euros fin 2015, représente environ 95% du solde de la réserve de capitalisation sur les portefeuilles en représentation des contrats participatifs.

L'impact sur le résultat IFRS 2015 s'élève à -1 million d'euros net d'impôt différé.
En raison de ces changements, le groupe a établi des comptes retraités au 31/12/2015.

En millions d'euros	31/12/2015 publié	Impact retraitement	31/12/2015 comptes retraités
Actif			
Actifs d'impôts différés	780	136	916
Passif			
Provisions techniques des contrats d'assurance	76 835	394	77 229
Capitaux propres totaux	25 653	-259	25 394
Capitaux propres - part du Groupe	21 843	-186	21 657
Réserves consolidées	12 816	-185	12 631
Résultat de l'exercice	1 542	-1	1 541
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 810	-72	3 738
Total du passif	458 515	136	458 650
Compte de résultat			
Charges des autres activités	-11 137	20	-11 118
Impôts sur les bénéfices	-1 120	-22	-1 142
Résultat net	1 877	-2	1 875
Intérêts minoritaires	335	-1	334
Résultat net - part du Groupe	1 542	-1	1 541

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

– **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

– **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

– **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20% et 50% détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

V.2.1.3 – Activité et résultats du groupe BFCM

V.2.1.3.1 – Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS du groupe BFCM est de 491,3 milliards d'euros en 2016 contre 458,7 milliards en 2015 (+7,1%).

La hausse provient essentiellement des "dettes envers la clientèle" (+16,2 milliards d'euros) les "dettes représentées par un titre" (+7,1 milliards) et les "dettes envers les établissements de crédit" (+6,2 milliards).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 11,3 milliards d'euros en 2016, contre 12,9 milliards en 2015. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 55,5 milliards d'euros contre 49,3 milliards en 2014 (+12,5%).

Le poste "Dettes envers la clientèle" au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 10,0% pour atteindre 178,3 milliards en 2016. La contribution des entités du CIC représente à elle seule près de 80% de ce total, soit 138,4 milliards, tandis que Targobank Allemagne contribue à hauteur de 7,5% (13,3 milliards) et la BECM pour 7,6% (13,6 milliards).

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 112,3 milliards d'euros au total en hausse de 6,8% par rapport à 2015. Les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 61,3 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (49,4 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et des dettes rattachées.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 81,5 milliards d'euros (+5,6%), dont 43,5 milliards sont constitués par l'épargne des clients.

Les intérêts minoritaires au passif, 4,1 milliards d'euros fin 2016, concernent pour l'essentiel les autres groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM, les actionnaires externes dans le CIC et les actionnaires externes du groupe Cofidis.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 22,8 milliards d'euros, en hausse de 5,4% (+1,2 milliards) par rapport à 2015.

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire sont constitués des avoirs auprès de la Banque Centrale pour 60 milliards d'euros et auprès des établissements de crédit pour 53,1 milliards.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 190,9 milliards à 213,3 milliards (+11,7%) en 2016.

Les crédits sont accordés à 77% par l'intermédiaire des entités du CIC (164,8 milliards). Les encours de la BECM (12,4 milliards d'euros) contribuent à hauteur de 5,8% de l'encours global suivi de Targobank Allemagne (12,1 milliards) et du groupe Cofidis (10,1 milliards). Les encours des entités acquises auprès de GE Capital en France et en Allemagne sont de 10,1 milliards à fin 2016.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 26,9 milliards d'euros contre 26,4 milliards l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4,1 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres Targobank Allemagne en décembre 2008 (2,8 milliards), de la prise de participation dans le groupe Cofidis (457 millions) début mars 2009, des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel) et des titres Factofrance SAS, Heller GmbH et Targo Leasing GmbH acquis en juillet 2016 (156 millions).

V.2.1.3.2 – Analyse du compte de résultat consolidé

Produit net bancaire

Le PNB du groupe BFCM passe de 9 239 millions d'euros en 2015 à 9 830 millions d'euros en 2016, en amélioration de 4% à périmètre constant. Les principaux éléments expliquant cette évolution du PNB du groupe BFCM entre 2014 et 2015 sont détaillés ci-dessous et résultent de facteurs identiques à ceux qui ont touché le groupe Crédit Mutuel-CM11 :

En banque de détail et en assurance, les conditions de taux et les renégociations de crédits immobiliers ont pesé sur les marges clientèle et le rendement des placements même si, dans le même temps, les commissions ont progressé favorablement de 4,9% pour la banque de détail.

Les opérations de croissance externe menées avec succès en 2016 en affacturage et crédit-bail, permettent par ailleurs un accroissement de l'activité et des revenus du secteur banque de détail. Le PNB de ce dernier augmente de 4,5% avant neutralisation des effets de périmètre ou de changement de méthode de consolidation.

Le PNB des activités "banque de financement et activités de marchés" et de capital développement a évolué positivement (respectivement +2,8% et +13,6%), celui de la banque privée s'affiche en hausse de 0,5%.

Le PNB intègre la plus-value de cession des titres Visa Europe, enregistrée dans le secteur "holding" pour 241 millions d'euros et des plus-values de cessions issues de l'activité de portefeuille ont impacté favorablement le PNB en 2016.

La banque de détail représente l'activité la plus importante du groupe BFCM, suivie par l'assurance et les activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous montre la répartition du produit net bancaire par activité. Une analyse du produit net bancaire et des autres éléments du compte de résultat par activité figure sous le titre "Résultats par activité".

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2016	2015 retraité	Évolution *
Banque de détail	6 715	6 429	+1,5%
Assurance	1 421	1 521	-8,6%
Financements et marchés	808	785	+2,8%
Banque privée	512	510	+0,5%
Capital développement	195	172	+13,6%
Logistique et holding	260	(95)	ns
Interactivités	(80)	(82)	ns
Total	9 830	9 239	+4,0%

* À périmètre constant.

Le produit net bancaire du groupe BFCM en banque de détail a progressé de 1,5% par rapport à 2015, et le PNB issu des activités de banque de détail du groupe Crédit Mutuel-CM11 a diminué de 0,8% en raison de la baisse du PNB du périmètre réglementaire plus significative (-5,3%).

De façon générale, le PNB des autres activités du groupe BFCM est comparable à celui des activités similaires du groupe Crédit Mutuel-CM11 (cf. analyse ci-dessus), à l'exception des activités logistique et holding.

La France a contribué au produit net bancaire hors activités logistique et holding du groupe BFCM à hauteur de 71 % en 2016. Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du groupe par zone géographique pour les exercices 2015 et 2016.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Évolution
France	7 216	6 814	+5,9%
Europe hors France	2 402	2 216	+8,4%
Autres pays	212	209	+1,4%
Total	9 830	9 239	+6,4%

Conformément à l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 qui impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire, le tableau ci-dessous détaille l'activité du groupe BFCM dans les différents pays d'implantation.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les états ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 Janvier 2014.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	1 281	367	-118	14	-77	7 167	0
Belgique	124	24	-3	1	-8	607	0
Espagne	333	-180	-17	2	-18	2 502	0
Etats-Unis	119	77	-28	6	-7	85	0
France	7 212	3 474	-916	14	-1 014	28 824	0
Hongrie	30	7	0	1	-2	205	0
Italie	38	3	0	0	-2	218	0
Luxembourg	282	123	-31	15	-23	810	0
Maroc	0	85	0	0	0	0	0
Monaco	2	0	0	0	0	9	0
Pologne	1	0	0	0	0	4	0
Portugal	156	89	-32	7	-5	716	0
République Tchèque	7	-2	0	0	-1	160	0
Royaume-Uni	45	37	-6	-2	-7	56	0
Saint Martin	3	1	0	0	0	8	0
Singapour	91	20	-3	0	-4	247	0
Slovaquie	2	-2	0	0	0	11	0
Suisse	105	39	-5	1	-10	313	0
Tunisie	0	16	0	0	0	0	0
Total	9 830	4 178	-1 159	59	-1 178	41 942	0

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du groupe BFCM s'établit à 4 043 millions d'euros en 2016 contre 3 781 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 6,2% à périmètre constant, en lien avec la bonne progression du PNB, les charges générales d'exploitation (y compris amortissements et provisions) augmentant quant à elles de 2,5% à périmètre constant pour s'établir à 5 787 millions d'euros en 2016 contre 5 458 millions d'euros en 2015. Le coefficient d'exploitation du groupe BFCM ressort à 58,9 % en 2016 (59,1 % en 2015).

Le résultat brut d'exploitation de la banque de détail ressort à 2 635 millions d'euros en 2016 contre 2 533 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 3,2 % à périmètre constant. Le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'établit à 60,8 % en 2016 contre 60,6 % en 2015.

Coût du risque

Le coût du risque global ressort à 749 millions d'euros en 2016 contre 696 millions en 2015. Cette hausse de 53 millions intègre notamment l'entrée dans le périmètre de consolidation en intégration globale de Targobank Espagne qui représente une charge de risque de 100 millions d'euros. En neutralisant cet impact ainsi que les autres variations de périmètre (dont notamment les filiales d'affacturage

et de crédit-bail acquises en 2016 auprès de GE Capital), le coût du risque du groupe BFCM ressort en baisse de 9,0% confirmant la bonne qualité des actifs du groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe BFCM s'élève à 3 295 millions d'euros en 2016 contre 3 085 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 9,6 % à périmètre constant qui reflète la sensible amélioration du coût du risque et la progression du PNB.

Résultat net

Le résultat net du groupe du groupe BFCM s'établit à 1 943 millions d'euros en 2016 en hausse de 1,1% à périmètre constant sur un an et le résultat net part du groupe ressort à 1 655 millions d'euros en 2016 contre 1 541 millions d'euros en 2015.

Opérations avec les entités du Groupe CM11

En 2016, le résultat brut d'exploitation du groupe BFCM est issu à hauteur de 610 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités du groupe Crédit Mutuel-CM11 ne faisant pas partie du groupe BFCM (principalement les caisses locales et la CF de CM). Les revenus nets d'intérêts de ces opérations atteignent 720 millions d'euros en 2016 contre 816 millions d'euros en 2015. Les commissions nettes s'élèvent à -35 millions d'euros en 2016 comme en 2015. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à 30 millions d'euros en 2016 contre des charges nettes de 7 millions d'euros en 2015.

Au 31 décembre 2016, les encours de crédits accordés aux entités du groupe Crédit Mutuel-CM11 ne faisant pas partie du groupe BFCM s'établissent à 32,4 milliards d'euros (36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

V.2.1.3.3 – Analyse et résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation du groupe Crédit Mutuel-CM11 schématisée au chapitre I. du présent document. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes "Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique" ainsi qu'à la note 3 "Composition du périmètre de consolidation" qui fait apparaître les regroupements retenus.

V.2.1.3.3.1 – La banque de détail

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 575 agences en 2016.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Évolution *
Produit net bancaire	6 715	6 429	+1,5%
Frais de fonctionnement	(4 080)	(3 896)	+0,3%
Résultat brut d'exploitation	2 635	2 533	+3,2%
Coût du risque	(727)	(685)	-10,7%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(66)	73	n.s.
Résultat avant impôt	1 842	1 922	-7,1%
Impôt sur les sociétés	(701)	(667)	+3,2%
Résultat net	1 141	1 255	-12,6%

* À périmètre constant.

Le PNB de la banque de détail est de 6 715 millions d'euros (+1,5%). Les commissions nettes sont en hausse de 4,9%. Les frais généraux sont stables (+0,3%) à 4 080 millions d'euros (3 896 millions d'euros en 2015). Le coût du risque est de 727 millions d'euros, la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence et les gains ou pertes sur autres actifs représentent une charge de 66 millions d'euros.

Il en ressort un résultat net de 1 141 millions d'euros.

V.2.1.3.3.2 – L'assurance

L'activité assurance évolue favorablement avec une hausse de 3,1% du nombre de contrats (27,9 millions) et un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015 retraité	Évolution
Produit net bancaire	1 421	1 521	-8,6%
Frais de fonctionnement	(472)	(449)	+0,3%
Résultat brut d'exploitation	949	1 072	-12,3%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	45	29	+73,0%
Résultat avant impôt	994	1 101	-10,1%
Impôt sur les sociétés	(299)	(394)	-23,7%
Résultat net	695	706	-2,5%

La contribution au résultat net du secteur "assurance" est de 695 millions d'euros (-2,5%). Il tient compte de l'impact de la baisse des taux sur les provisions et sur le rendement financier des placements. Les événements climatiques de mai-juin 2016 ont des conséquences limitées sur les comptes.

V.2.1.3.3.3 – La banque de financement

Ce métier gère 16,3 milliards d'euros de crédits (+14,9%) et 5,1 milliards d'euros de dépôts (-18,1%).

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Évolution
Produit net bancaire	375	382	-2,1%
Frais de fonctionnement	(108)	(101)	+6,6%
Résultat brut d'exploitation	267	281	-5,2%
Coût du risque	(22)	(21)	+3,3%
Résultat avant impôt	245	260	-5,9%
Impôt sur les sociétés	(90)	(94)	-3,6%
Résultat net	154	166	-7,2%

Le PNB, à 375 millions d'euros, est en recul de 2,1% du fait d'opérations non récurrentes en 2015. Le coût du risque est à un niveau similaire à celui de 2015 avec une charge de 22 millions d'euros. Le résultat net s'établit à 154 millions d'euros en baisse de 7,2% par rapport à 2015.

V.2.1.3.3.4 – Activités de marché

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Évolution
Produit net bancaire	433	403	+7,5%
Frais de fonctionnement	(223)	(186)	+19,9%
Résultat brut d'exploitation	209	217	-3,3%
Coût du risque	3	2	ns
Résultat avant impôt	213	218	-2,4%
Impôt sur les sociétés	(72)	(93)	-23,4%
Résultat net	141	125	+13,2%

Les activités de marché réalisent un PNB de 433 millions d'euros en hausse de 7,5% par rapport à 2015. La hausse des frais de fonctionnement de 19,9% s'explique notamment par l'imputation à ce métier d'une cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) supérieure de 14 millions à celle de l'an passé. Le résultat net est de 141 millions, en hausse de 13,2%.

V.2.1.3.3.5 – La banque privée

Le métier gère un encours d'épargne totale de 107,7 milliards d'euros qui progresse de 3,6% sans "effet marchés" cette année. L'encours de crédits à la clientèle est de 13,8 milliards d'euros (+15,1%) à fin 2016.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Évolution
Produit net bancaire	512	510	+0,5%
Frais de fonctionnement	(367)	(371)	-1,1%
Résultat brut d'exploitation	145	139	+5,0%
Coût du risque	(4)	9	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	7	(4)	ns
Résultat avant impôt	149	143	+4,1%
Impôt sur les sociétés et autres	(32)	(41)	-23,5%
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	(22)	(23)	-1,2%
Résultat net	95	79	+20,0%

Le PNB passe de 510 millions d'euros en 2015 à 512 millions à fin 2016 et le résultat net augmente de 20,0% à 95 millions d'euros.

V.2.1.3.3.6 – Le capital développement

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élèvent à 2 milliards d'euros dont 288 millions investis en 2016. Ce portefeuille est composé de 408 participations, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Évolution
Produit net bancaire	195	172	+13,6%
Frais de fonctionnement	(46)	(41)	+11,8%
Résultat brut d'exploitation	149	131	+14,1%
Résultat avant impôt	149	131	+14,0%
Impôt sur les sociétés	(0)	(5)	ns
Résultat net	149	126	+17,8%

L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2016 avec un PNB de 195 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 172 millions en 2015 et le résultat net s'inscrit à 149 millions d'euros contre 126 millions un an auparavant.

V.2.1.3.3.7 – La logistique et holding

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015 retraité	Évolution
Produit net bancaire	260	(95)	ns
Frais de fonctionnement	(571)	(496)	+15,2%
Résultat brut d'exploitation	(312)	(591)	-47,3%
Coût du risque	1	(1)	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(282)	(143)	ns
Résultat avant impôt	(593)	(735)	-19,3%
Impôt sur les sociétés	94	152	-38,3%
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	66	0	ns
Résultat net	(433)	(583)	-25,7%

Les activités logistique et holding affichent un produit net bancaire de 260 millions d'euros en 2016 contre -95 millions d'euros en 2015 s'expliquant par la comptabilisation de plus-values de cessions de titres et un résultat net négatif de 433 millions d'euros en 2016 contre 583 millions d'euros en 2015.

V.2.2 – Évolutions récentes et perspectives

Dans un contexte marqué par des défis très nombreux, économiques, sociaux, technologiques, concurrentiels et réglementaires, le groupe a affirmé une nouvelle fois ses priorités en 2016 : le développement, l'adaptabilité, l'innovation, la qualité du service et la maîtrise de ses charges et de son coût du risque. Ces exigences lui ont permis d'affirmer son identité, de mettre en avance ses différences et d'afficher de bons résultats financiers, sources de solidité et de confiance. Son expertise technologique et digitale a bénéficié à l'ensemble des secteurs du groupe. Elle témoigne de sa volonté d'être au service de ses 16,9 millions de clients et plus largement, au service des hommes et de l'économie réelle.

Pour accompagner ces transformations, le plan à moyen terme 2014-2016 est prolongé jusqu'en 2018. Un plan informatique et d'organisation "Priorité client-sociétaire 2018" est mis en œuvre au cours de ces prochaines années pour améliorer les outils et l'accompagnement des chargés de clientèle et des réseaux afin de leur permettre de toujours mieux servir les sociétaires et clients.

Événements postérieurs à la clôture

Après avoir racheté en 2016 à CM Akquisitions GmbH (CMA) 100% des actions Targo Deutschland GmbH qu'elle détenait, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) absorbe CMA. La fusion transfrontalière a été définitivement enregistrée au greffe du registre du commerce de Düsseldorf en date du 15 mars 2017 et le certificat de légalité établi par notaire a validé la fusion en France avec une date d'effet au 22 mars 2017. La fusion absorption BFCM / CMA entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée (CMA) au profit de la société absorbante (BFCM) ; l'ensemble des actifs et passifs de CMA sont donc transférés à BFCM par voie d'opération de fusion, entraînant la dissolution sans liquidation de CMA.

Le 30 mars 2017, la BFCM a racheté 16% du capital de Cofidis Participations, portant ainsi sa participation à 70,63%. L'opération fait suite à l'exercice des options réciproques de vente / achat décidées en 2008.

Le 6 avril 2017, les conseils d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ont nommé M. Daniel Baal en qualité de directeur général et dirigeant effectif à compter du 1^{er} juin 2017, en remplacement de M. Alain Fradin.

V.2.3 – Gestion des risques du groupe BFCM

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

*Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.*

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reporting et les plans d'actions engagés sont décrits dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires au chapitre II de ce document de référence.

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

V.2.3.1 – Risques de crédit

V.2.3.1.1 – Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

V.2.4.1.1.1 – Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme "groupe de clients liés" les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n°575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une commission de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

V.2.3.1.2 – Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le groupe Crédit Mutuel-CM11 dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites réglementaires *corporate* applicables sur le périmètre du groupe Crédit Mutuel-CM11, dans le cadre du règlement CRBF 93-05, sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties. Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies "risque" appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la Masse Risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014/Règlement (UE) n°575/2013). Elle se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la Masse Risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous masse risquée" puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

V.2.3.2 – Données chiffrées

V.2.3.2.1 – Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan)

Exposition

Le total des expositions brutes atteint 258,8 milliards d'euros, en baisse de 4,5% par rapport à fin 2015. Les créances clientèles s'élevaient à 214,4 milliards d'euros en progression de 12,2% par rapport à 2015 et les encours sur les établissements de crédits diminuent de 44,3% après une progression de 51% entre 2014 et 2015.

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016	31/12/2016* à périmètre constant	31/12/2015
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	44 342	44 031	79 650
Clientèle	214 433	201 931	191 187
Exposition brute	258 775	245 961	270 837
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	0	0	0
Clientèle	-7 360	-7 047	-7 207
Exposition nette	251 416	238 914	263 630

Source : Comptabilité - Hors pensions.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

Engagements donnés

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016	31/12/2016* à périmètre constant	31/12/2015
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 316	1 316	3 437
Clientèle	43 180	41 844	40 768
Engagements de garantie donnés			
Etablissements de crédit	2 560	748	1 291
Clientèle	15 191	14 909	14 939
Provision pour risques sur engagements donnés	119	108	108

Source : Comptabilité - Hors pensions.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

V.2.3.2.2 – Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle hors pensions est de 214,4 milliards d'euros, en hausse de 12,2% par rapport à 2015 (5,6% à périmètre constant). Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 10,8% et les crédits à court terme de 16,7% (respectivement 7,8% et 1,7% à périmètre constant).

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016	31/12/2016* à périmètre constant	31/12/2015
Crédits court terme	62 375	54 354	53 448
Comptes ordinaires débiteurs	6 978	6 811	6 925
Créances commerciales	13 001	5 959	6 128
Crédits de trésorerie	41 279	40 498	39 644
Créances export	1 117	1 086	750
Crédits moyen et long terme	140 344	136 557	126 668
Crédits d'équipement	49 956	49 213	37 529
Crédit habitat	72 834	72 194	70 523
Crédit-bail	12 454	10 051	9 681
Autres crédits	5 100	5 099	8 934
Total brut des créances clientèle – Hors créances douteuses et créances rattachées	202 719	190 911	180 115
Créances douteuses	11 218	10 558	10 674
Créances rattachées	497	462	398
Total brut des créances clientèle	214 433	201 931	191 187

Source : Comptabilité - Hors pensions.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016 entrées de périmètre
Crédits court terme	8 021
Comptes ordinaires débiteurs	166
Créances commerciales	7 042
Crédits de trésorerie	781
Créances export	31
Crédits moyen et long terme	3 787
Crédits d'équipement	744
Crédit habitat	640
Crédit-bail	2 403
Autres crédits	1
Total brut des créances clientèle – Hors créances douteuses et créances rattachées	11 808
Créances douteuses	660
Créances rattachées	35
Total brut des créances clientèle	12 503
Provision pour dépréciation	-312

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité.

Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,4% de l'encours.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne En %	31/12/2016	31/12/2015
A+ et A-	32,3%	31,9%
B+ et B-	27,7%	27,8%
C+ et C-	26,8%	26,2%
D+ et D-	10,7%	11,4%
E+	2,6%	2,8%

Source : Suivi des risques.

Périmètre consolidé groupe BFCM sauf Targobank Allemagne, entités d'affacturage et de crédit bail acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ; y/c Cofidis, succursales étrangères du CIC et banque privée. Targobank Espagne inclus en 2016.

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Pools
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2016 de 3,3%. Il représente 36% du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 86 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016	31/12/2015
Prêts à l'habitat	72 834	70 523
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	31 518	29 087
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	31 263	30 256
Autres Garanties ¹	10 053	11 181

1. Hypothèques autres rangs, nantissements, gage.

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du groupe BFCM.

Répartition des crédits par type de clientèle	31/12/2016 en %	31/12/2016* à périmètre constant	31/12/2015 en %
Grand Public	63%	66%	66%
Entreprises	33%	29%	29%
Grandes entreprises	2%	2%	2%
Financements spécialisés et autres	2%	3%	3%

Source : Suivi des Risques / Direction Financière.

Périmètre groupe BFCM hors succursales étrangères du CIC ; y/c Targobank Allemagne et Cofidis.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

Répartition géographique des risques clientèle

96% des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

En %	31/12/2016	31/12/2015
France	80%	83%
Europe hors France	16%	14%
Autres pays	4%	3%

Source : Comptabilité.

Risque de concentration/Exposition par secteur

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du calculateur des risques de crédit pour le groupe Crédit Mutuel-CM11.

Pour mémoire et conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous consolidée : BFCM, CM-CIC Home Loan SFH et CIC Iberbanco. Les autres entités sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Exposition par catégorie du groupe Crédit Mutuel-CM11 *

En milliards d'euros	Expositions au 31/12/2016			Expositions au 31/12/2015			Expositions moyennes 2016
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales	-	104	104		92	92	89
Etablissements	40	8	49	49	8	58	58
Entreprises	108	46	154	100	20	119	118
Clientèle de détail	229	48	277	219	44	263	255
Actions	13	0	13	12	0	12	12
Titrisation	5	0	5	5	0	5	5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5	1	7	5	1	6	6
Total	401	207	608	390	165	555	542

Source : Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel-CM11.

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises. La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se situe à 46% au 31 décembre 2016.

Exposition par pays de résidence de la contrepartie du groupe Crédit Mutuel-CM11

Au 31 décembre 2016

Catégorie d'exposition au 31/12/2016	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	15,0%	0,9%	0,4%	0,7%	1,3%	17,9%
Etablissements	5,6%	0,2%	0,0%	0,7%	0,4%	9,3%
Entreprises	16,9%	2,9%	0,5%	2,4%	3,1%	21,8%
Clientèle de détail	42,9%	3,1%	0,1%	1,4%	1,6%	51,0%
Total	80,3%	7,1%	1,1%	5,3% *	6,3%	100,0%

Source : Calculateur des risques de crédit – Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel-CM11.

* Les expositions sur les résidents au Royaume-Uni représentent 0,9% des expositions totales du groupe.

Au 31 décembre 2015

Catégorie d'exposition au 31/12/2015	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	14,9%	0,8%	0,4%	0,6%	1,3%	17,9%
Etablissements	7,5%	0,3%	0,0%	0,8%	0,6%	9,3%
Entreprises	16,9%	0,7%	0,6%	1,7%	1,8%	21,8%
Clientèle de détail	44,3%	3,8%	0,1%	1,3%	1,5%	51,0%
Total	83,6%	5,7%	1,1%	4,3%	5,2%	100,0%

Source : Calculateur des risques de crédit – Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel-CM11.

Le groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions au 31 décembre 2016 en est le reflet avec 93,7% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Exposition par secteur du groupe Crédit Mutuel-CM11

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

Secteur En %	31/12/2016	31/12/2015
Administrations publiques et Banques centrales	20,5%	19,5%
Particuliers	33,9%	33,6%
Banques et Etablissements financiers	9,1%	12,4%
Entrepreneurs individuels	2,1%	2,0%
Agriculteurs	0,8%	0,8%
Associations	0,2%	0,2%
Autres filiales groupe	0,5%	0,2%
Voyages & loisirs	1,4%	1,3%
Chimie	0,4%	0,4%
Distribution	4,2%	4,1%
Industrie automobile	1,0%	0,9%
Batiment & matériaux de construction	3,1%	3,1%
Biens & services industriels	2,7%	2,6%
Santé	0,9%	0,8%
Autres act. financières	2,3%	2,2%
Transport industriel	1,9%	1,8%
Produits ménagers	0,7%	0,7%
Promotion immobilière	1,4%	
Immobilier autres (dont location et foncières)	3,3%	4,2%
Services aux collectivités	0,9%	0,7%

Secteur En %	31/12/2016	31/12/2015
Agro-alimentaire & boissons	1,8%	1,7%
Media	0,7%	0,7%
Holdings, Conglomérats	2,2%	2,2%
Technologies de pointe	1,4%	1,4%
Pétrole & gaz, Matières premières	1,7%	1,6%
Télécommunications	0,5%	0,5%
Divers	0,5%	0,5%
Total	100,0%	100,0%

Source : Calculateur des risques de crédit.
Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel-CM11 hors périmètre réglementaire.

Grands risques

Entreprises

Concentration des risques clientèle	31/12/2016	31/12/2015
Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	53	44
Total Engagements en millions d'euros	31 976	26 792
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	12 784	9 665
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	19 192	17 127
Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	164	148
Total Engagements en millions d'euros	49 560	43 334
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	21 752	17 046
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	27 808	26 288

Source : Déclaratif Grands Risques périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11 hors périmètre réglementaire et hors Banque Casino - risques pondérés, en K€.
Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2016	31/12/2015
Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	8	9
Total Engagements en millions d'euros	5 448	5 460
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	4 179	3 786
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	1 268	1 674
Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	32	33
Total Engagements en millions d'euros	9 248	9 566
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	7 300	6 973
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	1 948	2 593

Source : GRISK périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11 hors périmètre réglementaire.
Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses augmentent de 5,1% à 11 218 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre un encours de 10 674 millions d'euros au 31 décembre 2015. Hors effet de périmètre, elles diminuent de 1,1%. Elles représentent 5,1% des crédits bilan à la clientèle contre 5,4% en 2015.

A fin 2016, le coût du risque avéré clientèle représente 0,356% de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,366% au 31 décembre 2015. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,339% de l'encours brut de créances contre 0,357% au 31 décembre 2015.

Le tableau ci-dessous en synthétise les principales composantes.

Coût du risque

	Périmètre courant		Périmètre constant***	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Coût du risque global clientèle	0,34%	0,36%	0,31%	0,36%
Réseaux bancaires *1	0,19%	0,17%	0,13%	0,17%
Particuliers **	0,06%	0,07%	0,06%	0,07%
Crédits à l'habitat **	0,04%	0,06%	0,04%	0,06%
Crédits à la consommation Targobank Allemagne †	1,08%	1,02%	1,08%	1,02%
Crédits à la consommation Cofidis †	2,44%	2,89%	2,50%	3,05%
Banque de Financement †2	0,22%	0,16%	0,22%	0,16%
Banque privée †	0,04%	-0,07%	0,04%	-0,07%

Source : Comptabilité et suivi des risques.

(+) dotations nettes; (-) reprises nettes.

1. Réseaux (hors Targobank Allemagne, Cofidis et filiales support réseau).

2. Grandes Entreprises, International (y compris succursales étrangères), Financements spécialisés.

* Y compris provisions collectives.

** Hors provisions collectives.

*** Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation); Cofidis hors activité Banif (acquise courant 2015).

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016	31/12/2016* à périmètre constant	31/12/2015
Créances dépréciées individuellement	11 218	10 558	10 674
Provisions pour dépréciation individuelle	6 948	6 654	6 773
Provision collective des créances	403	384	434
Taux de couverture global	65,5%	66,7%	67,5%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	61,9%	63,0%	63,5%

Source : Comptabilité.

* Neutralisation des entités acquises auprès de General Electric Capital en France et en Allemagne ainsi que de Targobank Espagne (changement de méthode de consolidation).

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2016 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	2 135	33	130	5	2 303
Banques Centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	48	0	0	0	49
Autres entreprises financières	97	1	82	4	184
Entreprises non financières	255	2	10	0	267
Clientèle de détail	1 735	30	38	1	1 804
Total	2 135	33	130	5	2 303

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

31/12/2015 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 794	69	83	54	2 000
Banques Centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	70	2	12	3	87
Entreprises non financières	237	22	22	9	291
Clientèle de détail	1 486	45	49	42	1 622
Total	1 794	69	83	54	2 000

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

V.2.3.2.3 – Crédits interbancaires*

Répartition géographique des prêts interbancaires

En %	31/12/2016	31/12/2015
France	80,5%	79,2%
Europe hors France	13,4%	13,3%
Autres pays	6,0%	7,5%

Source : Calculateur des risques de crédit.
Banques uniquement.

La structure des crédits interbancaires par zone géographique est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur et ne tient pas compte des actions, dérivés et pensions ainsi que de la titrisation.

À fin 2016, les expositions sont majoritairement centrées sur les établissements européens, notamment les banques Françaises et Allemandes. On note une augmentation de la part des encours situés en Europe et principalement les encours situés en France, alors que la part des encours situés dans les autres pays a diminué.

Structure des encours interbancaires par note interne (méthode des notations internes)

	Équivalent note externe	31/12/2016 en %	31/12/2015 en %
A +	AAA/AA+	6,0%	11,3%
A -	AA/AA-	53,6%	51,0%
B +	A+/A	15,8%	13,6%
B -	A-	15,6%	18,2%
C et en dessous	BBB+ et moins	8,9%	5,8%
Non noté		0,0%	0,0%

Source : Calculateur des risques de crédit.
Banques uniquement - Hors entités en méthode standard.

Les encours interbancaires sont très largement concentrés sur les meilleurs crans de notation interne, 91% des expositions étant notées entre A+ et B- à fin 2016 (soit un équivalent externe compris entre AAA et A-), contre 94,2% en 2015.

V.2.3.2.4 – Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7c de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe BFCM.

V.2.3.2.5 – Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2016 Valeur comptable	31/12/2015 Valeur comptable
Titres de créance	103 257	111 525
Effets publics	16 680	26 104
Obligations	86 577	85 420
Instruments dérivés	9 183	9 224
Pensions & prêts de titres	15 103	14 319
Exposition brute	127 543	135 069
Provisions pour dépréciation des titres	-48	-65
Exposition nette	127 495	135 004

Source : Comptabilité.

V.2.3.2 – Risques de gestion de bilan

V.2.3.2.1 – Organisation de l'activité

La gestion de bilan du groupe Crédit Mutuel-CM11 est centralisée.

Les comités décisionnaires du groupe Crédit Mutuel-CM11 en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- Le comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le groupe Crédit Mutuel-CM11. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques, marketing) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques (scénario normal et scénario Bâle III), les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN. Les éventuels dépassements de limites sont examinés par le comité technique ALM.
- Le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe Crédit Mutuel-CM11 et de représentants des fonctions trésorerie, direction financière, gestion de bilan et risques, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte. Le comité de suivi ALM valide les dépassements (deux fois par an).

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et impasses) dans les limites fixées au niveau global Crédit Mutuel-CM11, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses ALM sont également présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CF de CM, de la FCMCEE, de la BFCM et des autres entités du groupe Crédit Mutuel-CM11 (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

V.2.3.2.2 – La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel du groupe Crédit Mutuel-CM11. Chacune des banques du groupe Crédit Mutuel-CM11 est assujettie à des seuils d'alerte de mêmes niveaux que les limites s'appliquant au périmètre global groupe Crédit Mutuel-CM11. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

- **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 mois à 15 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- **L'impasse statique "taux livret et inflation"** sur un horizon de temps de 1 mois à 15 ans
- **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés :

Chocs de taux normalisés :

- 1. Hausse de la courbe des taux de 100bp (utilisé pour les limites / seuils d'alerte).
- 2. Baisse de la courbe des taux de 100bp, sans floor (utilisé pour les limites / seuils d'alerte).
- 3. Hausse de la courbe des taux de 200bp.
- 4. Baisse de la courbe des taux de 200bp avec floor à 0%.
- 5. Pentification de la courbe par un accroissement des taux long terme de 25bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 100bp), les taux courts demeurant stables.

Scénarios de stress :

- 6. Dépentification / inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 200bp) avec des taux réglementés figés sur les 2 premières échéances de révision de ces taux (soit durant 1 an).
- 7. Dépentification de la courbe des taux par une baisse des taux longs (soit une courbe des taux plate proche de 0).

Hypothèses d'adossement du gap de liquidité : deux scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés :

- un adossement 100% Euribor 3 mois.
- un adossement alternatif, applicable aux scénarios pertinents (évolution non linéaire et non progressive des scénarios de taux), reposant sur une indexation distincte des positions en stock (maintien de l'indexation à taux court terme) des positions résultant de la production nouvelle (en fonction des caractéristiques intrinsèques des positions sous-jacentes).

Au 31 décembre 2016, les produits nets d'intérêts du groupe BFCM et du groupe Crédit Mutuel-CM11 sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux (scénario 2). Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont les suivantes :

- Pour le périmètre consolidé du groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -112,4 millions d'euros en année 1 et -112,6 millions d'euros en année 2, soit respectivement -1,6% et -1,6% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre du groupe Crédit Mutuel-CM11 (banque commerciale et holding), la sensibilité est de - 0,2% du PNB à 1 an (- 16,4 millions d'euros en valeur absolue) et - 0,9% du PNB à 2 ans, soit - 90,9 millions d'euros en valeur absolue. Les limites de risque (3% du PNB à 1 an et 4% à 2 ans) sont respectées.

Indicateurs de sensibilité du PNB du groupe Crédit Mutuel-CM11 (Banque commerciale et holding) :

Choc de taux normalisés	Sensibilité en % PNB		Limite	
	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Scénario S1	0,84%	1,80%	3%	4%
Scénario S2	-0,16%	-0,89%	3%	4%
Scénario S3	1,26%	3,68%		
Scénario S4	0,90%	-2,51%		
Scénario S5	0,19%	2,09%		
Scénario S1 Bilan constant	0,43%	0,99%		
Scénario S2 Bilan constant	0,23%	-0,14%		

Scénarios de stress	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S6	0,17%	-3,07%
Scénario S6 bis*	0,59%	1,46%
Scénario S7	-0,66%	-2,67%
Scénario S7 bis*	-0,62%	-2,10%

* Règle d'adossement alternative.

– **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II.

Depuis le 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN Bâle II est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et tombée à j+1 des immobilisations.
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de swap (sans spread de liquidité, ni spread de crédit).
- la durée moyenne des dépôts non échancés étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

• une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0% pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Globalement, le groupe Crédit Mutuel-CM11 présente une sensibilité de Valeur Actuelle Nette (hors fonds propres) à une baisse des taux de 2% de - 1,17% (- 433 millions d'euros en valeur absolue) des fonds propres Bâle III, pour une limite Bâle II de 20%.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	+0,6%
Sensibilité - 200 bp	-1,2%

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros *

Macro-agrégat	Encours 31/12/2016	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Interbancaire actif	75 499	6 134	4 783	2 452	606
Crédits	185 225	106 081	83 464	42 033	14 042
Titres	14 492	2 152	1 655	799	95
Valeurs immobilisées	22 055	19 675	17 979	14 991	10 017
Autres actifs	11 379	2	2	1	1
Total Actif	308 651	134 044	107 882	60 276	24 761
Interbancaire passif	-93 305	-10 010	-8 324	-1 649	-909
Dépôts	-157 936	-69 726	-58 838	-38 093	-16 309
Titres	-35 389	-24 421	-21 480	-13 527	0
Fonds propres	-26 318	-25 005	-23 693	-19 757	-13 200
Autres passifs	-13 592	-28	-27	-26	-26
Total Passif	-326 539	-129 190	-112 362	-73 053	-30 444
Total Bilan	-17 889	4 854	-4 480	-12 777	-5 683
Hors bilan – Actif financier	72 549	24 801	23 464	13 531	1 143
Hors bilan – Passif financier	-73 452	-26 420	-21 505	-6 170	-1 482
Total Hors bilan	-903	-1 620	1 959	7 361	-339
Total Général	-18 792	3 234	-2 522	-5 416	-6 022

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes.

V.2.3.2.3 – La gestion du risque de liquidité

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du groupe Crédit Mutuel-CM11 repose sur les axes suivants :

- le suivi du Liquidity Coverage Ratio (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte ou de limites.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du Net Stable Funding Ratio (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel-CM11 selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2016

En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois ^(a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ^(b)	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	718	667	2 032	2 316	3 645	2 088	670	12 136
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	35	1	1	0	2 177	49	52	2 315
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	202	124	457	616	1 838	1 619	0	4 856
Actifs fin. disponibles à la vente	2 294	2 593	4 446	4 461	11 181	6 895	1 728	33 598
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	47 184	17 697	27 429	23 751	63 542	84 643	498	264 746
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	3	0	9	0	0	12
Autres actifs	7 610	4 127	482	90	110	406	195	13 020
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	141	160	58	910	2 851	2 174	120	6 415
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	0	47	24	0	0	0	0	71
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	271	133	415	808	2 310	993	0	4 930
Passifs fin. évalués au coût amorti	172 760	34 383	52 143	23 564	41 914	32 346	1 705	358 815
<i>dont titres de dette, y compris les obligations</i>	8 588	17 312	34 314	8 123	22 428	21 539	0	112 304
<i>dont passifs subordonnés</i>	0	0	0	1 004	1 008	3 161	2 187	7 360

2015 proforma

En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois ^(a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ^(b)	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 407	370	3 698	2 560	3 566	1 837	49	13 487
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	74	35	0	1	307	48	1 792	2 256
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	8	0	4 533	114	350	186	4	5 195
Actifs fin. disponibles à la vente	2 563	5 439	10 068	4 452	9 627	7 068	1 680	40 897
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	72 035	16 775	23 168	27 539	56 109	79 976	889	276 492
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	591	0	9	0	0	600
Autres actifs	7 147	4 404	1 666	5	25	5	681	13 933
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 304	97	1 093	644	1 844	2 048	129	7 159
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	50	121	73	0	0	0	0	243
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	19	28	2 538	292	2 363	488	5	5 733
Passifs fin. évalués au coût amorti	149 792	29 020	49 880	24 207	44 309	29 945	2 513	329 666
<i>dont titres de dette, y compris les obligations</i>	6 459	15 748	27 097	13 480	20 675	21 717	1	105 176
<i>dont passifs subordonnés</i>	16	0	800	0	2 000	2 086	1 839	6 741

Hors activités d'assurance.

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat ;

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne "durée indéterminée" ;

V.2.3.2.4 – Risque de change

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transitent donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

V.4.3.2.5 – Risque actions

Le risque actions couru par le groupe BFCM est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat (note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés)

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 666 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 986 au 31 décembre 2015 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option (12 959 millions d'euros à fin 2016) concernent :

- 10 997 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM, dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs,
- 1 962 millions d'euros en juste valeur sur option essentiellement pour le métier capital développement.

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 9 471 millions d'euros et 2 880 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 2 205 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 414 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Desjardins pour 77 millions, les titres Foncières des Régions pour 499 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 118 millions d'euros;
- les autres titres détenus à long terme pour 261 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les dotations nettes de dépréciations constatées en résultat atteignent 21 millions d'euros en 2016 contre une reprise nette de 98 millions d'euros en 2015.

Au 31 décembre 2016, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 4 513 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 314 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 3 199 millions d'euros.

V.2.3.2.6 – Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 400 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre de lignes cotées	35	34
Nombre de lignes non cotées actives	326	354
Nombre de fonds	47	47
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	2 183	2 078
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	234	302

V.2.3.3 – Risques des activités de marché

V.2.3.3.1 – Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : trésorerie groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC). Pour ces trois métiers, la gestion est "saine et prudente".

Trésorerie groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centralise l'ensemble du refinancement du groupe Crédit Mutuel-CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi désormais aux Etats-Unis (format US144A) et en Asie (format Samouraï) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion du collatéral, une autre équipe à la banque de règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (Available For Sale) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

Au 1^{er} janvier 2016, les équipes de CM-CIC securities ont été intégrées au sein de CM-CIC Marchés pour construire CM-CIC Market Solutions : une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en 5 activités. L'équipe solutions globales d'exécution taux/change/ matières premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux et de change. Elle a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux. L'offre Solutions globales d'exécution a également été enrichie de nouveaux sous-jacents actions-obligations-dérivés suite à l'absorption de CM-CIC securities. Parallèlement, les équipes d'exécutions sont assistées par les équipes de ventes de solutions.

L'équipe solutions de placement (SP) commercialise des produits de placement tels que les EMTN libre arbitre et stork, issus de l'expertise du métier investissement et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la recherche globale, des solutions de marché primaire et solutions dépositaires.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (spread), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

V.2.3.3.2 – Structures de contrôle

En 2016, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD4, en particulier la VaR stressée et l'IRC (Incremental Risk Charge), en plus de la mesure de risques en VaR/stress-tests dans le cadre du projet "modèle interne des risques de marché", et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 3).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un "corps de règles". Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites, et a repris en 2016 le contrôle des risques opérationnels,
 - le post-marché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,

- le juridique et fiscal de CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe Crédit Mutuel-CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, les responsables des équipes du post-marché et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du "modèle interne des risques de marché".

V.2.3.3.3 – Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), basée sur une mesure standard interne proche de la valeur réglementaire, déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2016 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont stables par rapport à 2015. Fin 2016, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2017. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR Crédit Mutuel-CM11 était de 5,2 millions d'euros à fin 2016. Une politique générale de stress-tests et un dispositif de stress viennent compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités du métier investissement sont maintenues à New York dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite, reconduite à 7 milliards d'euros pour 2017, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de CM-CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes:

– **Refinancement** : les risques de marché de la BFCM concernent principalement le portefeuille HQLA. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES. Au cours de l'année 2016, la consommation en fonds propres en CNC est passée globalement de 121,7 millions d'euros à 108,5 millions d'euros avec un plus haut à 133,4 millions d'euros en avril. Les variations proviennent d'une forte baisse du Risque Général de Taux (mise en place de dérivés face aux titres à court terme du buffer), compensée légèrement par une hausse du RES.

– **Hybrides** : la consommation en fonds propres, s'établit à 72,9 millions d'euros en moyenne en 2016 pour terminer l'année à 64,6 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles atteint 1,9 milliard d'euros fin 2016 (2 milliards en 2015).

– **Crédit** : les positions correspondent à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), ou à des ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille de crédit corporates et financières, la consommation de fonds propres s'établit en moyenne à 54 millions d'euros en début d'année et termine à 45,1 millions d'euros fin 2016. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de CDS et de tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 43 millions d'euros (35,7 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays.

– **M&A et divers actions** : la consommation de fonds propres s'est établie à 43,9 millions d'euros en moyenne en 2016 avec un plus haut à 58,2 millions d'euros en septembre. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 230 millions d'euros en décembre 2016 (avec un plus haut à 509 millions d'euros en septembre), contre 391 millions d'euros fin 2015.

– **Fixed income** : les positions concernent le plus souvent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours termine l'année autour de 520 millions d'euros et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se monte à 2,8 milliards fin 2015 contre 2,7 milliards fin 2016 dont 1,8 milliard d'euros sur la France. Un portefeuille HQLA, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM.

V.2.3.3.4 – Risque lié au modèle

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2016, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le contrôle périodique métiers groupe.

V.2.3.3.5 – Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

V.2.3.3.6 – Titrisation

Au cours de l'exercice 2016, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 301 millions d'euros (+4,5%), et représentent 7 milliards d'euros d'encours comptables au 31/12/2016.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2016, qui a porté essentiellement sur des titres AAA, a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 78% des titres sont notés AAA (contre 74% en 2015) et 13% entre A- et AA+. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la direction des engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 90% des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un corps de règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires, ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque Centrale Européenne en 2014, complétée par des stress tests, en 2014 et à nouveau en 2016, avec des résultats très satisfaisants.

Répartition des encours par portefeuille En millions d'euros	2016	Rappel 2015
Portefeuille Bancaire	6 631	6 154
Portefeuille de Négociation	417	594
Total	7 048	6 748

Répartition des encours Inv. Grade /Non Inv. Grade En %	2016	Rappel 2015
Catégorie Investment Grade (dont AAA 78%)	94%	92%
Catégorie Non Investment Grade	6%	8%
Total	100%	100%

Répartition géographique des encours	2016
USA	44,66%
Allemagne	12,96%
Royaume-Uni	7,68%
France	7,27%
Pays-Bas	7,23%
Italie	6,45%
Espagne	2,45%
Portugal	0,78%
Norvège	0,68%
Finlande	0,55%
Irlande	0,45%
Belgique	0,15%
Grèce	0,14%
Australie	0,02%
Autres pays	8,45%
Total	100%

Les expositions du groupe sur les pays européens les plus fragilisés sont très faibles (Irlande : 0.5%, Portugal 0.8%, Grèce : 0.1%). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains, datant d'avant 2008, en catégorie Non Investment Grade de 367 millions d'euros, en gestion extinctive. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

V.2.3.4 – Le ratio européen de solvabilité (RES)*

Conformément à l'article 8 du règlement UE n°575/2013, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée : BFCM, Crédit Mutuel-CIC Home Loan et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le groupe CM11, sont présentées dans le chapitre "Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne".

V.2.3.5 – Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe Crédit Mutuel-CM11 a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel-CM11, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe Crédit Mutuel-CM11 est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Cette autorisation a été étendue à Cofidis France depuis le 1^{er} juillet 2014. Pour Targobank Allemagne, le Groupe Crédit Mutuel a reçu la notification de la décision de la BCE le 19 décembre 2016 l'autorisant à étendre le périmètre AMA sous réserve de la mise en œuvre des recommandations émises par la BCE.

La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012.

V.2.3.5.1 – Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

V.2.3.5.2 – Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PUPA", document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du groupe BFCM

Le total a atteint 153 millions d'euros en 2016, dont 93,8 millions de pertes et 59,2 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- risque juridique: 75,6 millions d'euros ;
- fraude : 67,7 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 10,7 millions d'euros ;
- relation du travail : -10,5 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes: 9,5 millions d'euros.

Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

V.3 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BFCM

Bilan IFRS (en millions d'euros)

Actif

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités *	Notes
Caisse, Banques centrales	59 950	9 853	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 927	26 392	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	4 856	5 195	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	96 597	100 324	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	53 138	86 879	4a
Prêts et créances sur la clientèle	213 329	190 903	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	604	791	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 101	11 385	9
Actifs d'impôts courants	797	596	13a
Actifs d'impôts différés	947	916	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	13 666	14 509	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	116	3e
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 028	2 455	15
Immeubles de placement	1 903	1 834	16
Immobilisations corporelles	1 846	1 870	17a
Immobilisations incorporelles	566	700	17b
Ecarts d'acquisition	4 088	3 932	18
Total de l'actif	491 344	458 650	

* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

Passif

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités *	Notes
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 279	12 859	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	4 930	5 733	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	55 474	49 290	4b
Dettes envers la clientèle	178 256	162 041	8b
Dettes représentées par un titre	112 304	105 176	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-573	-676	6b
Passifs d'impôts courants	456	389	13a
Passifs d'impôts différés	1 163	1 018	13b
Comptes de régularisation et passifs divers	9 995	11 500	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	130	3e
Provisions techniques des contrats d'assurance	81 547	77 229	20
Provisions	2 235	1 824	21
Dettes subordonnées	7 360	6 741	22
Capitaux propres totaux	26 918	25 394	
Capitaux propres part du Groupe	22 826	21 657	
Capital et réserves liées	6 197	6 197	23a
Réserves consolidées	14 006	12 631	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	968	1 287	23b
Résultat de l'exercice	1 655	1 541	23a
Intérêts minoritaires	4 092	3 738	
Total du passif	491 344	458 650	

* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

Compte de résultat IFRS (en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités*	Notes
Intérêts et produits assimilés	12 337	12 844	25
Intérêts et charges assimilés	-8 357	-9 014	25
Commissions (produits)	3 347	3 254	26
Commissions (charges)	-997	-1 004	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	903	676	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	684	412	28
Produits des autres activités	12 798	13 188	29
Charges des autres activités	-10 885	-11 118	29
Produit net bancaire IFRS	9 830	9 239	
Charges générales d'exploitation	-5 465	-5 172	30a, 30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-321	-286	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	4 043	3 781	
Coût du risque	-749	-696	31
Résultat d'exploitation IFRS	3 295	3 085	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-122	59	15
Gains ou pertes sur autres actifs	13	-14	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-187	-90	33
Résultat avant impôt IFRS	2 999	3 039	
Impôts sur les bénéfices	-1 100	-1 142	34
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	44	-23	3e
Résultat net	1 943	1 875	
Intérêts minoritaires	288	334	
Résultat net – part du Groupe	1 655	1 541	
Résultat par action en euros*	48,99	47,24	35

* Le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015 comptes retraités*	Notes
Résultat net	1 943	1 875	
Ecarts de conversion	-63	79	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-108	172	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	-2	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	-1	
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-168	248	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-102	47	
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-102	47	23c, 23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 673	2 170	
<i>dont part du Groupe</i>	<i>1 336</i>	<i>1 866</i>	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>337</i>	<i>303</i>	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2015, suite au changement de méthode comptable relatif à la réserve de capitalisation (cf. note 1.1).

Tableau de variation des capitaux propres (en millions d'euros)

	Capital	Primes	Réserves ¹
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 573	3 215	11 592
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2015	1 573	3 215	11 592
<i>Retraitement de la réserve de capitalisation ACM en PB différée passive</i>			-185
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 retraités	1 573	3 215	11 406
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 384
Augmentation de capital	115	1 294	
Distribution de dividendes			-131
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	115	1 294	1 253
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0
Autres variations			-29
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 688	4 509	12 631
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 542
Augmentation de capital	0		
Distribution de dividendes			-140
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 402
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations	0	-0	-28
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 689	4 509	14 006

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2016 par la réserve légale pour 169 millions d'euros, les réserves statutaires pour 2666 millions d'euros, et les autres réserves pour 11170 millions d'euros.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Ecarts actuariels				
60	1 127	-23	-202	1 384	18 725	3 667	22 393
60	1 127	-23	-202	1 384	18 725	3 667	22 393
					-185	-72	-258
60	1 127	-23	-202	1 384	18 540	3 595	22 135
				-1 384	0		0
					1 409		1 409
					-131	-125	-256
					0	-29	-29
0	0	0	0	-1 384	1 279	-154	1 125
				1 542	1 542	335	1 877
	195	1			197	-37	160
			45		45	2	47
83					83	5	88
83	195	1	45	1 542	1 867	305	2 172
					0	0	0
		-0			-29	-8	-37
143	1 322	-22	-157	1 542	21 657	3 738	25 395
				-1 542	0		0
					0		0
					-140	-122	-262
					0	15	15
0	0	0	0	-1 542	-140	-107	-247
				1 655	1 655	288	1 943
	-161	1			-160	55	-105
			-100		-100	-2	-102
-59					-59	-4	-63
-59	-161	1	-100	1 655	1 336	337	1 673
					0	175	175
0	0	0	0	0	-28	-51	-78
84	1 162	-21	-256	1 655	22 825	4 092	26 918

Tableau des flux de trésorerie nette (en millions d'euros)

	2016	2015
Résultat net	1 943	1 877
Impôt	1 100	1 120
Résultat avant impôts	3 043	2 997
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	340	294
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	188	133
+/- Dotations nettes aux provisions	36	-99
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	122	-59
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-481	-28
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 394	4 261
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 599	4 503
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	405	4 851
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	558	3 219
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	12 991	-9 727
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-517	-392
- Impôts versés	-1 206	-1 022
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	12 231	-3 072
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	19 873	4 428
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	280	23
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-72	14
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-139	-263
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	69	-226
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-262	1 153
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-3 704	-1 042
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 966	110
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	100	425
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	16 076	4 738
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	19 873	4 428
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	69	-226
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 966	110
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	100	425
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	31 226	26 488
Caisse, banques centrales, CCP	9 853	23 282
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	21 373	3 206
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	47 301	31 226
Caisse, banques centrales, CCP	59 950	9 853
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 649	21 373
Variation de la trésorerie nette	16 076	4 738

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 Principes et méthodes comptables

Note 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion intitulé "Gestion des risques du groupe BFCM".

Normes et interprétations appliquées depuis le 1^{er} janvier 2016

Les amendements adoptés par l'Union européenne sont sans impact significatif sur les états financiers. Ils sont notamment relatifs à :

- **IAS 1** – Présentation des états financiers : mise en exergue de l'importance relative, présentation sur 2 lignes, dans l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres, de la quote-part des entités mises en équivalence (distinction entre la part "recyclable" et "non recyclable"),
- **IFRS 2** – Paiement fondé sur des actions : la modification porte sur la notion de "conditions d'acquisition des droits", qui est désormais définie soit comme une "condition de performance" soit comme une "condition de service".
- **IFRS 3** – Regroupement d'entreprises : la contrepartie éventuelle d'un regroupement en tant que passif ou instrument de capitaux propres, résulte de l'application d'IAS 32. Les clauses d'ajustement de prix qui ne sont pas des instruments de capitaux propres doivent être évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur, être comptabilisées en résultat,
- **IFRS 7** – Instruments financiers : informations à fournir quand un mandat de gestion constitue une implication continue dans un actif transféré,
- **IFRS 8** – Secteurs opérationnels : informations à fournir en cas de regroupement de secteurs,
- **IAS 24** – Informations relatives aux parties liées : extension de la définition (mise à disposition de dirigeants) et informations complémentaires en annexe,
- **IAS28/IFRS10.IFRS12** – L'option qui permet dans certaines circonstances d'évaluer les entreprises associées et les coentreprises à la juste valeur par résultat peut s'exercer entité par entité.

Norme IFRS 9 – Instruments Financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers "comptabilisation et évaluation". Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers, (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers, (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture. (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres seront intégrés dans les annexes.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...) et est structuré autour du comité de pilotage "consolidation nationale" coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés), les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ce chantier intègre l'ensemble des activités concernées du groupe, y compris les assurances. L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016, permet de différer ou aménager la première application d'IFRS 9 pour ces entités. Mais, à ce stade, l'approche de différé d'application ne peut s'appliquer aux bancassureurs. Compte tenu du calendrier d'implémentation de la norme et bien que les discussions sur ce sujet se poursuivent aux niveaux international et européen, les entités d'assurances du Groupe appliqueront IFRS 9 au 01/01/2018.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 – Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents d'IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI).

- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39, en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS),
- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle. En cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification,
- tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptée la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres, et non plus en résultat. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016 ont visé à :

- finaliser la cartographie des instruments, tant sur les taux que sur les différentes clauses contractuelles,
- définir et démarrer les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélés),
- lancer le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion.

A ce stade, seront principalement reclassées en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, et certaines obligations convertibles ou structurées; l'impact des reclassements est modéré. Les travaux sont en cours de finalisation sur certains crédits et tranches de titrisation.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- Bucket 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Bucket 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Bucket 3 : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, mais par l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont principalement visé à définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise.
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les réflexions sont en cours sur la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective.

A ce stade, le groupe considère que les impacts quantitatifs ne peuvent être raisonnablement évalués, mais estime que le niveau de dépréciation, sous IFRS 9, des buckets 1 et 2 sera sensiblement plus élevé que les provisions collectives actuellement constituées sous IAS 39.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits résultant de contrats doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et une première identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

A ce stade, les impacts attendus devraient être limités.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Il convient de noter principalement :

- IFRS 16 – Contrats de location dont la première application est prévue pour le 01/01/2019, sous réserve d'adoption par l'Union européenne,
- les amendements à IFRS 4 en lien avec IFRS 9 (date d'application prévue : 01/01/2018)

Norme IFRS 16 – Contrats de location

Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, pour tout contrat de location simple, doivent être comptabilisés :

- dans les immobilisations : un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué,
- au passif, une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers à effectuer pendant la durée de la location, et
- dans le compte de résultat, la charge liée à l'amortissement linéaire de l'actif, séparément de la charge d'intérêts calculée actuariellement, sur la dette financière.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan et le coût des contrats de location figurent dans les charges d'exploitation.

Le groupe a débuté les travaux d'analyses sur les impacts de cette norme et a notamment entamé le recensement de ses contrats de location, tant en matière immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...).

Changement de méthode comptable sur le traitement de la réserve de capitalisation des ACM

La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise uniquement en cas de réalisation de moins-values obligataires.

Suite à la transposition de Solvabilité 2 en droit français, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a modélisé les reversements de la réserve de capitalisation aux assurés. Cette réserve revenant in fine majoritairement aux assurés, la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation rend les comptes consolidés IFRS du groupe plus pertinents selon la norme IFRS 4.

Au regard d'IAS 8, l'adoption délibérée de cette nouvelle méthode de comptabilisation des droits futurs des détenteurs de contrats participatifs sur la réserve de capitalisation constitue un changement de méthode comptable.

L'impact négatif sur les fonds propres IFRS de 257 millions d'euros à l'ouverture 2015, puis de 259 millions d'euros fin 2015, représente environ 95% du solde de la réserve de capitalisation sur les portefeuilles en représentation des contrats participatifs.

L'impact sur le résultat IFRS 2015 s'élève à -1 million d'euros net d'impôt différé.

En raison de ces changements, le groupe a établi des comptes retraités au 31/12/2015.

En millions d'euros	31/12/2015 publié	Impact retraitement	31/12/2015 comptes retraités
Actif			
Actifs d'impôts différés	780	136	916
Passif			
Provisions techniques des contrats d'assurance	76 835	394	77 229
Capitaux propres totaux	25 653	-259	25 394
Capitaux propres part du Groupe	21 843	-186	21 657
Réserves consolidées	12 816	-185	12 631
Résultat de l'exercice	1 542	-1	1 541
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 810	-72	3 738
Total du passif	458 515	136	458 650
Compte de résultat			
Charges des autres activités	-11 137	20	-11 118
Impôts sur les bénéfices	-1 120	-22	-1 142
Résultat net	1 877	-2	1 875
Intérêts minoritaires	335	-1	334
Résultat net - part du Groupe	1 542	-1	1 541

Note 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20% et 50% détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

CM-CIC Leasing Solutions SAS, Cofacredit SA, Factofrance SAS, Heller GmbH, NELB (North Europe Life Belgium), Quanta, Targo Commercial Finance AG, Targo Factoring GmbH et Targo Leasing GmbH.

Fusions / absorptions

Atlantis Seguros avec Amgen Seguros, Banco Cofidis SA avec Cofidis SA, Banif Plus Bank avec Cofidis SA, Cofidis SGPS avec Banco Cofidis SA, CM-CIC Securities avec CIC, Sudinnova avec CM-CIC Innovation, Serenis Vie avec ACM Vie SA et Targo Akademie GmbH avec Targo Deutschland GmbH.

Sorties du périmètre

Banque Pasche, Banque Transatlantique Singapore Private Ltd, Immobilière ACM et Immocity.

Changement de méthode de consolidation

Targobank Espagne (de Mise en équivalence en Intégration Globale).

Changement de dénomination

Banco Banif Mais SA Slovaquie devient Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis SA), Banco Cofidis SA (Spółka Akcyjna) Oddział w Polsce devient Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis SA), et RMA Watanya devient Royale Marocaine d'Assurance.

• Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

• Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

• Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

• Ecarts d'acquisition

Ecarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de

trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

• Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables

Note 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan. Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la modification ou la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Note 1.3.2 Dépréciation des prêts et créances et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, provisions des engagements de financement et garanties financières données

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat.

Note 1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Note 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

- les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en "Actifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas. La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci est la meilleure estimation possible de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenants régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait). Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- *"détenus jusqu'à l'échéance"* uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- *"prêts et créances"* en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- *"disponible à la vente"* uniquement dans des cas rares ;

Aucun nouveau transfert n'a eu lieu depuis 2008.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "prêts et créances", ni en "actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique "coût du risque" et sont réversibles. Seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "gains ou pertes latents ou différés".

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

– en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

– en "Prêts et créances" : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, ayant une date d'échéance fixe, nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit. Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

– **Niveau 1** : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et le dérivés cotés sur un marché organisé ;

– **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêt ;

– **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables,... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées "sous-jacent" ;
- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie" alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Note 1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Note 1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Note 1.3.7 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des

dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Note 1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Note 1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Note 1.3.11 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "charges de personnel" à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,

– l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans.

– la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe Crédit Mutuel CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Note 1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat".

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste "provisions techniques des contrats d'assurance". Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une "comptabilité reflet". La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes "Produits des autres activités" et "Charges des autres activités".

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Note 1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
 - Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
 - Constructions – équipements : 10-40 ans
 - Agencements et installations: 5-15 ans
 - Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
 - Matériel de sécurité: 3-10 ans
 - Matériel roulant : 3-5 ans
 - Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

Note 1.3.14 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §1.3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Note 1.3.15 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.3.16 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Note 1.3.17 **Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement**

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.3.18 **Opérations en devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Note 1.3.19 **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées**

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "actifs non courants destinés à être cédés" et "dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

Note 1.3.20 **Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers**

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "disponibles à la vente" ou en "juste valeur par résultat",
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "prêts et créances" ou "détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Cofidis, Banco Popular Espanol, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Banque de Tunisie ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a. le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b. les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Note 2a Répartition du bilan par activité

Actif

31/12/2016	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	3 241	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97	12 476
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 175	0
Actifs financiers disponible à la vente	917	62 999
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 346	1 398
Prêts et créances sur la clientèle	176 192	325
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	10 089
Participations dans les entreprises MEE	1 025	179

Passif

31/12/2016	Banque de détail	Assurance
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	66	4 792
Instruments dérivés de couverture - Passif	509	0
Dettes envers les établissements de crédit	21 680	(0)
Dettes envers la clientèle	143 599	90
Dettes représentées par un titre	26 893	0

Actif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	2 361	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	137	10 649
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 466	0
Actifs financiers disponible à la vente	759	59 428
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 980	946
Prêts et créances sur la clientèle	156 885	345
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	10 785
Participations dans les entreprises MEE	1 208	139

Passif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	111	5 458
Instruments dérivés de couverture - Passif	794	0
Dettes envers les établissements de crédit	27 024	0
Dettes envers la clientèle	129 337	76
Dettes représentées par un titre	29 608	0

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
52 641	3 329	0	739	59 950
12 012	156	2 186	0	26 927
2 076	6	0	1 599	4 856
29 211	2 320	12	1 137	96 597
44 578	787	3	27	53 138
22 916	13 802	(0)	95	213 329
1	0	0	0	10 101
(0)	0	0	825	2 028

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
6 249	172	0	0	11 279
4 228	157	0	36	4 930
33 794	0	0	0	55 474
11 412	20 092	0	3 062	178 256
85 383	28	0	0	112 304

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
3 334	2 173	0	1 985	9 853
13 372	146	2 087	0	26 392
2 122	3	0	1 604	5 195
36 664	2 396	5	1 073	100 324
31 417	899	2	38 635	86 879
21 585	11 992	0	97	190 903
0	0	0	591	11 385
0	0	0	1 108	2 455

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
7 146	144	0	0	12 859
4 689	186	0	65	5 733
22 266	0	0	0	49 290
10 731	18 601	0	3 296	162 041
75 554	14	0	0	105 176

Note 2b **Répartition du compte de résultat par activité**

31/12/2016	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire	6 715	1 421
Frais généraux	-4 080	-472
Résultat brut d'exploitation	2 635	949
Coût du risque	-727	
Gains sur autres actifs *	-66	45
Résultat avant impôts	1 842	995
Impôt sur les sociétés	-701	-299
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés		
Résultat net comptable	1 141	695
Minoritaires		
Résultat net part du groupe		

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire **	6 429	1 521
Frais généraux	-3 896	-449
Résultat brut d'exploitation	2 533	1 073
Coût du risque	-685	
Gains sur autres actifs *	73	29
Résultat avant impôts	1 942	1 101
Impôt sur les sociétés **	-674	-395
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés		
Résultat net comptable	1 268	706
Résultat net part du groupe		

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

** Un montant de 20 millions d'euros relatif à une plus-value de cession sur titres AFS, ainsi que l'impôt correspondant de 8 millions d'euros, ont été reclassés au niveau du PNB et de l'IS au 31 décembre 2015 du métier Banque de détail vers le métier Holding.

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
807	512	195	260	-80	9 830
-331	-367	-46	-571	80	-5 787
476	145	149	-312	0	4 044
-19	-4		1		-749
	7		-283		-296
458	149	149	-593		2 999
-162	-32	-1	94		-1 100
	-22		66		44
296	95	149	-433		1 943
					288
					1 655

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
785	510	172	-95	-82	9 239
-287	-371	-41	-496	82	-5 457
498	139	131	-591	0	3 782
-20	9	0	-1		-696
	-4		-143		-46
478	143	131	-755		3 040
-187	-41	-5	160		-1 142
	-23				-23
291	79	126	-595		1 875
					1 542

Note 2c Répartition du bilan par zone géographique

Actif

	31/12/2016	
	France	Europe hors France
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	51 290	6 174
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 537	551
Instruments dérivés de couverture - Actif	4 844	7
Actifs financiers disponibles à la vente	88 280	4 924
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 598	1 717
Prêts et créances sur la clientèle **	171 246	34 413
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 068	33
Participations dans les entreprises MEE	944	440

Passif

	31/12/2016	
	France	Europe hors France
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 828	235
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 760	160
Dettes envers les établissements de crédit	42 880	5 316
Dettes envers la clientèle	138 643	38 265
Dettes représentées par un titre	103 455	3 272

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

** Les encours de prêts et créances sur la clientèle relatifs à l'activité du groupe BFCM au Royaume-Uni s'établissent à 1 680 millions d'euros à fin décembre 2016 soit 0,8% des encours de crédits clientèle totaux du groupe.

Note 2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2016	
	France	Europe hors France
Produit net bancaire ¹	7 216	2 402
Frais généraux	-4 068	-1 599
Résultat brut d'exploitation	3 148	803
Coût du risque	-415	-327
Gains sur autres actifs ²	-273	-125
Résultat avant impôts	2 459	351
Résultat net global	1 621	158
Résultat net part du Groupe	1 342	162

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

1. 29 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2016.

2. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

		31/12/2015			
Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
2 486	59 950	2 371	4 145	3 337	9 853
839	26 927	25 188	533	671	26 392
6	4 856	5 189	4	2	5 195
3 393	96 597	93 316	4 594	2 414	100 324
823	53 138	84 061	1 661	1 157	86 879
7 670	213 329	158 261	26 785	5 857	190 903
0	10 101	11 344	41	0	11 385
645	2 028	1 207	637	611	2 455

		31/12/2015			
Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
215	11 279	12 357	386	116	12 859
10	4 930	5 537	187	10	5 733
7 279	55 474	35 536	8 111	5 644	49 290
1 347	178 256	130 284	30 895	862	162 041
5 576	112 304	97 203	1 887	6 086	105 176

		31/12/2015			
Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
212	9 830	6 814	2 216	209	9 239
-119	-5 787	-3 879	-1 472	-107	-5 458
93	4 043	2 935	744	103	3 781
-7	-749	-491	-183	-22	-696
101	-296	-137	10	82	-46
188	2 999	2 307	570	163	3 040
164	1 943	1 375	385	115	1 875
150	1 655	1 111	322	108	1 541

Note 3 Périmètre de consolidation

Note 3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Nord Ouest	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Ouest	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Sud Ouest	France	100	94	IG	100	94	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	94	94	IG	94	94	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	94	IG	100	94	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats-Unis	100	94	IG	100	94	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	94	IG	100	94	IG
Targobank AG & Co. KgaA	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	51	51	IG	50	50	ME
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banco Cofidis SA	Portugal			FU	100	55	IG
Banco Banif Mais SA Espagne (succursale de Banco Cofidis SA)	Espagne			NC	100	55	IG
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	4	4	ME
Banif Plus Bank	Hongrie			FU	100	55	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	34	34	ME	34	34	ME
Banque du groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Cartes et crédits à la Consommation	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Asset Management	France	74	73	IG	74	73	IG
CM-CIC Bail	France	99	93	IG	99	93	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	93	IG	99	93	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Factor	France	96	89	IG	96	89	IG
CM-CIC Gestion	France	100	73	IG	100	73	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease	France	100	97	IG	100	97	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	100	IG			NC

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Cofacredit	France	64	64	IG			NC
Cofidis Belgique	Belgique	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis France	France	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Italie	Italie	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	55	IG	100	55	IG
Creatis	France	100	55	IG	100	55	IG
Factofrance	France	100	100	IG			NC
FCT CM-CIC Home Loans	France	100	100	IG	100	100	IG
Fivory	France	89	89	IG	99	99	IG
Monabanq	France	100	55	IG	100	55	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Commercial Finance AG	Allemagne	100	100	IG			NC
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG			NC
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG			NC
C. Banque de financement et activités de marché							
Cigogne Management	Luxembourg	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	France			FU	100	94	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Luxembourg	100	94	IG	100	94	IG
Ventadour Investissement	France	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	94	IG	100	94	IG
Banque Pasche	Suisse			NC	100	94	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Singapour			NC	100	94	IG
CIC Suisse	Suisse	100	94	IG	100	94	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	94	IG	100	94	IG
Transatlantique Gestion	France	100	94	IG	100	94	IG
E. Capital développement							
CM-CIC Capital et Participations	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Conseil	France	100	94	IG	100	94	IG

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
CM-CIC Innovation	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Proximité	France	100	94	IG	100	94	IG
Sudinnova	France			FU	66	62	IG
F. Logistique et holding							
Adepi	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Participations	France	100	94	IG	100	94	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	45	45	ME	45	45	ME
Cofidis Participations	France	55	55	IG	55	55	IG
Cofidis SGPS SA	Portugal			FU	100	55	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Gesteurop	France	100	94	IG	100	94	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
Heller GmbH	Allemagne	100	100	IG			NC
L'Est Républicain	France	92	92	IG	92	92	IG
SAP Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	50	50	IG	50	50	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissements Medias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Akademie GmbH	Allemagne			FU	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM IARD	France	96	69	IG	96	69	IG
ACM Nord IARD	France	49	35	ME	49	35	ME
ACM RE	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
ACM Services	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM Vie SA	France	100	72	IG	100	72	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	69	IG	95	69	IG
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones,S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	Espagne	100	69	IG	95	69	IG
Agrupació Serveis Administratius	Espagne	100	69	IG	95	69	IG
AMDIF	Espagne	100	69	IG	95	69	IG

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	72	IG	100	72	IG
AMSYR	Espagne	100	69	IG	95	69	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	58	IG	80	58	IG
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	69	IG	95	69	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	22	ME	30	22	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	58	IG	80	58	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	43	IG	60	43	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	65	IG	88	65	IG
Atlantis, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne			FU	100	72	IG
GACM España	Espagne	100	72	IG	100	72	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	France			NC	100	72	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	55	IG	100	55	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	49	35	ME			NC
Partners	Belgique	51	37	IG	100	72	IG
Procourtage	France	100	72	IG	100	72	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	16	ME	22	16	ME
Serenis Assurances	France	100	72	IG	100	72	IG
Serenis Vie	France			FU	100	72	IG
Voy Mediación	Espagne	90	64	IG	90	64	IG
H. Autres sociétés							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	100	IG	100	100	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Distripub	France	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	72	IG	100	72	IG
France Régie	France	100	100	IG	100	100	IG
GEIE Synergie	France	100	55	IG	100	55	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Immocity	France			NC	100	100	IG
Jean Bozzi Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	46	ME	50	46	ME
La Liberté de l'Est	France	97	89	IG	97	89	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2016			31/12/2015		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Quanta	Allemagne	100	100	IG			NC
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - Tv News	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	87	62	IG	87	62	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

1. Méthode:

IG: Intégration Globale.

ME: Mise en Équivalence.

NC: Non Consolidée.

FU: Fusionnée.

Note 3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 décembre 2015.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	1 281	367	-118	14	-77	7 167	0
Belgique	124	24	-3	1	-8	607	0
Espagne	333	-180	-17	2	-18	2 502	0
Etats-Unis	119	77	-28	6	-7	85	0
France	7 212	3 474	-916	14	-1 014	28 824	0
Hongrie	30	7	0	1	-2	205	0
Italie	38	3	0	0	-2	218	0
Luxembourg	282	123	-31	15	-23	810	0
Maroc	0	85	0	0	0	0	0
Monaco	2	0	0	0	0	9	0
Pologne	1	0	0	0	0	4	0
Portugal	156	89	-32	7	-5	716	0
République Tchèque	7	-2	0	0		160	0
Royaume-Uni *	45	37	-6	-2	-7	56	0
Saint Martin	3	1	0	0	0	8	0
Singapour	91	20	-3	0	-4	247	0
Slovaquie	2	-2	0	0	0	11	0
Suisse	105	39	-5	1	-10	313	0
Tunisie	0	16	0	0	0	0	0
Total	9 830	4 178	-1 159	59	-1 178	41 942	0

* Les activités du groupe BFCM au Royaume-Uni représentent un Produit Net Bancaire de 45 millions d'euros et un bénéfice avant impôts et taxes de 37 millions d'euros soit respectivement 0,5% et 0,8% du total du groupe.

S'agissant du Brexit, la décision inattendue des Britanniques a provoqué une vive réaction des marchés. Sur fond de crise politique, économique et migratoire majeure, des secousses d'une amplitude plus ou moins forte risquent d'obérer un environnement économique fragile. Dans un tel contexte d'incertitude, il est difficile d'en déterminer les impacts macro-économiques sur le moyen et le long terme. Bien que le groupe ait une faible implantation en Grande-Bretagne et que les risques de contagion à ses autres activités restent relativement modérés, il est difficile de mesurer totalement les impacts futurs d'une telle décision. La succursale londonienne réalise un suivi très détaillé des contreparties qui pourraient être le plus impactées par le Brexit (notamment des entreprises importatrices pour lesquelles une dévaluation de la livre sterling pourrait entraîner des difficultés).

A ce stade, le processus est encore incertain, les négociations officielles concernant les conditions de sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne n'ayant pas encore débuté (or celles-ci pourraient durer plusieurs années – 2 ans à compter de l'exercice de son droit de retrait par la Grande-Bretagne). En effet, l'article 50 du traité de Lisbonne vient d'être invoqué par la Grande-Bretagne. Par conséquent, les impacts opérationnels du Brexit font l'objet d'une attention particulière mais doivent encore être mesurés par le groupe (notamment à la lumière des événements futurs).

Note 3c Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

31/12/2016	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	28%	203	2 307	-81	97 698	1 206	1 421	684
Cofidis Belgique	45%	3	316	0	835	-2	95	6
Cofidis France	45%	20	427	0	7 928	-4	545	54

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31/12/2015	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	28%	208	2 190	-78	92 214	1 036	1 501	694
Cofidis Belgique	45%	6	309	0	794	-1	95	13
Cofidis France	45%	11	314	0	6 861	-4	553	35

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

– *Conduit de titrisation ABCP* :

Le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients. Le groupe intervient en donnant au conduit une garantie de placement des billets de trésorerie.

– *Financements d'actifs* :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

– *Organismes de placement collectif ou fonds* :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

31/12/2016	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI) ¹	Autres entités structurées ²
Total bilan	0	8 561	2 094
Valeurs comptables des actifs financiers	0	4 926	782

1. Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20% et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

2. Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Note 3e Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", l'activité de la Banque Pasche, dont la cession a été réalisée en mai 2016, est classée dans les rubriques "Actifs non courants destinés à être cédés", "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" et "Gains & pertes nets d'impôts / activités en cours de cession".

Contribution de la banque Pasche aux comptes consolidés	31/12/2016	31/12/2015
Total Bilan	0	116
PNB	0	0
Capitaux propres	0	78
Résultat net – part du groupe	41	-21

Le résultat net de 41 millions d'euros au 31 décembre 2016 comprend le recyclage de la réserve de conversion de la Banque Pasche pour 62 millions d'euros figurant dans le métier holding, ainsi que le résultat de la Banque Pasche jusqu'à la date de cession.

Note 4 Caisse, Banques centrales

Note 4a Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	59 206	9 142
<i>dont réserves obligatoires</i>	1 678	1 394
Caisse	744	711
Total	59 950	9 853
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	4 123	4 827
Autres comptes ordinaires	2 380	1 562
Prêts	36 404	71 142
Autres créances	671	727
Titres non cotés sur un marché actif	486	935
Pensions	8 850	7 399
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	224	286
Dépréciations	-0	-0
Total	53 138	86 879

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu).

Note 4b Pettes envers les établissements de crédit

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	11 721	9 293
Emprunts	15 292	15 494
Autres dettes	2 646	678
Pensions	25 761	23 765
Dettes rattachées	55	59
Total	55 475	49 290

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Note 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2016			31/12/2015		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	7 812	14 734	22 546	9 464	12 728	22 193
– Effets publics	865	1	866	1 638	1	1 638
– Obligations et autres titres à revenu fixe	6 280	1 774	8 055	6 840	1 830	8 671
Cotés	6 280	1 381	7 662	6 840	1 399	8 239
Non cotés	0	393	393	0	432	432
– Actions et autres titres à revenu variable	666	12 959	13 626	986	10 898	11 884
Cotés	666	10 867	11 533	986	9 033	10 019
Non cotés	0	2 092	2 092	0	1 865	1 865
Instruments dérivés de transaction	4 327	0	4 327	4 029	0	4 029
Autres actifs financiers		54	54		170	170
<i>dont pensions</i>		0	0		0	0
Total	12 139	14 788	26 927	13 493	12 898	26 392

Note 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 419	7 163
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	4 859	5 697
Total	11 279	12 859

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2016	31/12/2015
Vente à découvert de titres	1 840	2 810
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	864	1 577
Actions et autres titres à revenu variable	975	1 233
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	4 505	4 238
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	75	115
Total	6 419	7 163

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	0	0	0	109	109	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	4 789	4 789	-0	5 588	5 587	1
Dettes envers la clientèle	71	71	-0	0	0	0
Total	4 859	4 860	-1	5 697	5 696	1

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Note 5c Hiérarchie de Juste Valeur sur les instruments financier évalués à la juste valeur

31/12/2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	91 087	2 737	2 774	96 597
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	15 754	61	0	15 815
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	65 855	1 446	1 109	68 410
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	8 402	814	255	9 471
– Participations et ATDLT - DALV	1 061	410	996	2 466
– Parts entreprises liées - DALV	15	6	414	435
Transaction / JVO	18 852	5 199	2 875	26 927
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	750	115	0	865
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 231	779	270	6 280
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 122	350	302	1 774
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	666	0	0	666
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	10 607	796	1 557	12 959
– Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	54	0	54
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	476	3 106	745	4 327
Instruments dérivés de couverture	0	4 806	50	4 856
Total	109 939	12 742	5 698	128 380

31/12/2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 388	8 060	830	11 279
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	4 789	0	4 789
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	71	0	71
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 388	3 200	830	6 419
Instruments dérivés de couverture	0	4 906	23	4 930
Total	2 388	12 966	854	16 208

31/12/2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	93 878	2 763	3 683	100 325
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	24 029	438	0	24 466
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	61 181	2 219	1 953	65 354
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	7 800	25	211	8 037
– Participations et ATDLT - DALV	856	74	1 144	2 074
– Parts entreprises liées - DALV	12	6	375	394
Transaction / JVO	17 171	5 835	3 385	26 392
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 289	349	0	1 638
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
31/12/2015				

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	4 873	1 474	493	6 840
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 181	331	318	1 830
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	985	0	1	986
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	8 825	456	1 617	10 898
– Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	170	0	170
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	18	3 055	956	4 029
Instruments dérivés de couverture	0	5 135	60	5 195
Total	111 050	13 733	7 129	131 912

31/12/2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 888	9 113	859	12 859
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 588	0	5 588
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	109	0	109
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 888	3 416	859	7 163
Instruments dérivés de couverture	0	5 676	57	5 733
Total	2 888	14 789	916	18 593

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- **Niveau 1** : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **Niveau 2** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- **Niveau 3** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 617	232	-339	103	-56	1 557

Note 5d Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2016

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	9 183	0
Pensions	15 494	0
Total	24 677	0

Au 31 décembre 2016

	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	9 434	0
Pensions	32 143	0
Total	41 577	0

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	9 224	0
Pensions	14 551	0
Total	23 775	0

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	9 916	0
Pensions	31 778	0
Total	41 694	0

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne "trésorerie reçue/versée (cash collateral)" inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
9 183	-2 329	0	-5 075	1 778
15 494	0	-14 669	-80	745
24 677	-2 329	-14 669	-5 155	2 523

Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
9 434	-2 334	-2	-4 779	2 319
32 143	0	-31 691	-266	186
41 577	-2 334	-31 693	-5 045	2 505

Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
9 224	-2 072	0	-4 780	2 372
14 551	0	-13 518	-65	969
23 775	-2 072	-13 518	-4 845	3 341

Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
9 916	-2 093	0	-5 175	2 648
31 778	0	-31 343	-94	341
41 694	-2 093	-31 343	-5 269	2 989

Note 6 Couverture

Note 6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (<i>Cash flow Hedge</i>)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	4 856	4 930	5 195	5 733
Total	4 856	4 930	5 195	5 733

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 6b Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31/12/2016	Juste valeur 31/12/2015	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
<i>d'actifs financiers</i>	604	791	-187
<i>de passifs financiers</i>	-573	-676	103

Note 6c Analyse des instruments dérivés

	31/12/2016			31/12/2015		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
– <i>Swaps</i>	81 652	2 766	2 745	145 099	2 920	2 982
– <i>Autres contrats fermes</i>	111 153	5	1	15 177	6	2
– <i>Options et instruments conditionnels</i>	21 466	73	197	21 018	125	271
Instrument de change						
– <i>Swaps</i>	95 821	73	69	93 553	60	61
– <i>Autres contrats fermes</i>	7 140	622	576	117	337	289
– <i>Options et instruments conditionnels</i>	24 989	200	191	23 372	177	165
Autres que taux et change						
– <i>Swaps</i>	12 733	76	129	13 872	126	187
– <i>Autres contrats fermes</i>	1 157	14	63	1 876	0	26
– <i>Options et instruments conditionnels</i>	11 784	499	531	8 705	278	255
Sous-total	367 895	4 327	4 505	322 789	4 029	4 238
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
– <i>Swaps</i>	120 403	4 856	4 930	124 123	5 194	5 733
– <i>Autres contrats fermes</i>	15 782	0	0	0	0	0
– <i>Options et instruments conditionnels</i>	0	(0)	0	1	1	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
– <i>Swaps</i>	0	0	0	0	0	0
– <i>Autres contrats fermes</i>	0	0	0	0	0	0
– <i>Options et instruments conditionnels</i>	0	0	0	0	0	0
Sous-total	136 185	4 856	4 930	124 124	5 195	5 733
Total	504 080	9 183	9 434	446 913	9 224	9 971

La CVA (credit value adjustment) et la DVA (debt value adjustment) consistent à retenir le risque de crédit propre et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2016 à -41 millions d'euros (-42 millions d'euros au 31 décembre 2015) pour la CVA et à 3 millions d'euros pour la DVA (comme au 31 décembre 2015). La FVA (funding value adjustment) qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation s'élève à -14 millions d'euros au 31 décembre 2016 (-22 millions d'euros au 31 décembre 2015). Les expositions nécessaires au calcul des ajustements CVA, DVA et FVA sont déterminées à l'aide de simulations de Monte Carlo. Le modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu pour les économies matures est un modèle linéaire gaussien à deux facteurs. Ce modèle est utilisé pour les économies qui bénéficient d'un niveau suffisant d'information sur le marché au travers de prix de marché de dérivés optionnels. Pour les économies secondaires, le modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu est un modèle Hull and White à un facteur. Ce modèle est utilisé pour les économies pour lesquelles il n'existe pas d'information sur le marché. Le modèle de change est un modèle à un facteur spécifique de type log normal. Le modèle de crédit est un modèle à intensité. L'ensemble des opérations de dérivés OTC est pris en compte pour CVA, tandis que seuls les deals collatéralisés le sont pour DVA et seuls les deals non collatéralisés le sont pour FVA, le collatéral est rémunéré à un taux équivalent à celui utilisé pour la construction des courbes d'actualisation associées. Pour les CVA/DVA, le spread de crédit est un spread de marchés (CDS) pour les contreparties dont le CDS est coté et liquide ; pour les autres contreparties, le spread issu des probabilités de défaut historiques est recalé sur des niveaux de marché comme exigé par les régulateurs prudeniels et comptables. Le spread utilisé pour le calcul de la FVA est déduit des cotations sur le marché secondaire des émissions BFCM. Un périmètre (Equity, produits de taux et crédit non vanille...) dont le poids se situe entre 10 et 15% n'est pas pris en compte dans le calcul, un coefficient d'extrapolation calibré tous les mois permet de mesurer une provision complémentaire sur ces opérations.

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

Note 7a Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics	15 703	24 341
Obligations et autres titres à revenu fixe	68 289	65 227
– Cotés	67 676	64 742
– Non cotés	613	485
Actions et autres titres à revenu variable	9 471	8 036
– Cotés	9 257	7 884
– Non cotés	214	152
Titres immobilisés	2 880	2 458
– Titres de participations	2 205	1 900
– Autres titres détenus à long terme	261	173
– Parts dans les entreprises liées	414	384
– Titres prêtés	0	0
– Avances CC SCl douteuses	0	0
Créances rattachées	254	262
Total	96 597	100 324
<i>dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	703	567
<i>dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	849	1 100
<i>dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-37	-54
<i>dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 314	-1 398

Les titres Visa Europe, inscrits en titres immobilisés, ont été réévalués via les capitaux propres pour 245 millions d'euros au 31 décembre 2015 en vertu du protocole conclu avec VISA Inc. Le closing définitif ayant eu lieu le 21 juin 2016, les titres ont donc été cédés et un résultat de cession de 308 millions d'euros avant impôt a été constaté dans les comptes en 2016.

Note 7b Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	< 10%	1 749	10 124	435	236
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 40%	563	42 608	3	0
Foncière des Régions	Coté	< 10%	7 728	18 813	810	654

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2015.

Note 7c Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes ¹	31/12/2016		31/12/2015	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	31		42	
Actifs disponibles à la vente	68	161	60	101
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	99	161	102	101

1. Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2016		31/12/2015	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
< 1 an	14	30		
1 à 3 ans	50	89	62	
3 à 5 ans		5	12	94
5 à 10 ans	22	37	18	7
Sup. à 10 ans	13		10	
Total	99	161	102	101

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	31/12/2016		31/12/2015	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	35	353	98	63
Actifs disponibles à la vente	427	1 028	390	910
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	462	1 381	488	973

Activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2016		31/12/2015	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
< 1 an	419	810	333	338
1 à 3 ans	8	384	106	373
3 à 5 ans	6	49		203
5 à 10 ans		129	32	58
Sup. à 10 ans	29	9	17	1
Total	462	1 381	488	973

Note 8 **Clientèle**

Note 8a **Prêts et créances sur la clientèle**

	31/12/2016	31/12/2015
Créances saines	196 645	177 538
Créances commerciales	13 001	6 128
Autres concours à la clientèle	182 919	170 584
– <i>Crédits à l'habitat</i>	72 834	70 523
– <i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i>	110 085	100 060
Créances rattachées	384	400
Titres non cotés sur un marché actif	340	426
Créances d'assurance et réassurance	257	216
Créances dépréciées sur base individuelle	10 751	10 324
Créances brutes	207 652	188 079
Dépréciations individuelles	-6 725	-6 634
Dépréciation collectives	-403	-434
Sous total I	200 524	181 011
Location financement (investissement net)	13 037	10 031
– <i>Mobilier</i>	8 540	5 767
– <i>Immobilier</i>	4 030	3 914
– <i>Créances dépréciées sur base individuelle</i>	467	350
Dépréciations	-232	-139
Sous total II	12 805	9 892
Total	213 329	190 903
<i>dont prêts participatifs</i>	8	10
<i>dont prêts subordonnés</i>	15	16

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2015	Acquisition	Cession	Autres	31/12/2016
Valeur brute comptable	10 031	1 645	-1 237	2 597	13 037
Dépréciations des loyers non recouvrables	-139	-39	37	-90	-232
Valeur nette comptable	9 892	1 606	-1 200	2 507	12 805

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	3 226	6 073	2 257	11 556
Valeurs actualisées des loyers futurs	3 084	5 878	2 190	11 153
Produits financiers non acquis	142	195	67	403

Note 8b Dettes envers la clientèle

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'épargne à régime spécial	51 216	43 823
– à vue	37 960	31 949
– à terme	13 256	11 874
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1	3
Sous-total	51 217	43 826
Comptes à vue	82 180	71 626
Comptes et emprunts à terme	42 894	43 532
Pensions	1 575	2 539
Dettes rattachées	300	443
Dettes d'assurance et de réassurance	90	76
Sous-total	127 039	118 215
Total	178 256	162 041

Note 9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2016	31/12/2015
Titres	10 112	11 393
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 112	11 393
– Cotés	7 414	8 622
– Non cotés	2 698	2 771
– Conversion	0	0
Créances rattachées	1	3
Total brut	10 112	11 396
dont actifs dépréciés	20	20
Dépréciations	-11	-11
Total net	10 101	11 385

Note 10 Variation des dépréciations

	31/12/2015	Dotation	Reprise	Autres *	31/12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	-7 207	-1 227	1 331	-257	-7 360
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 452	-40	134	6	-1 351
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-11	0	0	0	-11
Total	-8 670	-1 267	1 466	-251	-8 722

* Les autres variations correspondent notamment à l'entrée des entités d'affacturage et de crédit-bail acquises en 2016 pour 202 millions d'euros, ainsi qu'au passage en intégration globale de Targobank Espagne pour 57 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 7 360 millions d'euros (contre 7 207 millions d'euros à fin 2015) dont 403 millions d'euros de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 632 millions d'euros (contre 557 millions d'euros à fin 2015) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 6 093 millions d'euros (contre 6 076 millions d'euros à fin 2015).

Note 11 Instruments financiers – Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 5,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	626	658	1 179	1 179
Portefeuille AFS	2 236	2 236	2 418	2 393

	31/12/2016	31/12/2015
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	92	-115
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	-146	64
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	62	49

Note 12 Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et AFS ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	Valeur comptable
	31/12/2016	31/12/2015
RMBS	2 797	3 198
CMBS	51	413
CLO	2 075	1 666
Autres ABS	1 640	1 564
Sous-total	6 564	6 840
RMBS couverts par des CDS	0	0
CLO couverts par des CDS	5	38
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes RMBS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	185	223
Total	6 754	7 101

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2016	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	762		113	47	921
AFS	1 500	51	1 814	1 367	4 733
Loans	535		148	226	910
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
France	130		58	413	600
Espagne	72			116	188
Royaume Uni	295		85	162	541
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	449	51	436	950	1 887
USA	1 850		894	0	2 744
Autres	1		602		603
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
US Agencies	1 451		-	-	1 451
AAA	686		1 990	972	3 649
AA	157		48	425	630
A	62		22	13	96
BBB	31	51	4	230	316
BB	31				31
Inférieur ou égal à B	380			0	380
Non noté	-		11		11
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
Origination 2005 et avant	150	51	-	-	201
Origination 2006-2008	650	-	46	32	727
Origination 2009-2011	136	-	-	-	136
Origination 2012-2015	1 862	-	2 030	1 608	5 500
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564

Expositions au 31/12/2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 078	71	135	51	1 335
AFS	1 482	342	1267	1 337	4 427
Loans	638		264	175	1 078
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
France	9	0	22	379	409
Espagne	85	0	0	51	136
Royaume Uni	374	19	50	188	632
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	740	60	553	928	2 281
USA	1 983	333	770	17	3 103
Autres	7	0	272	0	279
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
US Agencies	1 514	0	0	0	1 514
AAA	800	360	1625	998	3 782
AA	266	0	0	327	593
A	92	0	16	161	269
BBB	40	53	4	60	157
BB	31	0	2	0	33
Inférieur ou égal à B	455	0	2	17	474
Non noté	0	0	18	0	18
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840

Expositions au 31/12/2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Origination 2005 et avant	363	53	0	0	416
Origination 2006-2008	812	333	195	50	1 390
Origination 2009-2011	248	0	0	37	285
Origination 2012-2014	1775	26	1471	1 477	4 748
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840

Note 13 Impôts

Note 13a Impôts courants

	31/12/2016	31/12/2015
Actif (par résultat)	797	596
Passif (par résultat)	456	389

Note 13b Impôts différés

	31/12/2016	31/12/2015
Actif (par résultat)	770	748
Actif (par capitaux propres)	178	169
Passif (par résultat)	556	492
Passif (par capitaux propres)	608	526

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	178	608	169	526
– dépréciations	452		432	
– réserve latente de location financement		250		223
– résultats des sociétés transparentes		0		0
– réévaluation des instruments financiers	469	436	614	576
– charges à payer et produits à recevoir	140	61	127	50
– déficits fiscaux	6		0	
– activité d'assurance	20	199	163	205
– autres décalages temporaires	55	-19	34	62
Compensation	-372	-372	-623	-622
Total des actifs et passifs d'impôts différés	947	1 163	916	1 018

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43%.

Note 14 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers**Note 14a Comptes de régularisation et actifs divers**

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	115	56
Comptes d'ajustement sur devises	967	624
Produits à recevoir	469	392
Comptes de régularisation divers	1 519	3 888
Sous-total	3 070	4 960
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	120	90
Dépôts de garantie versés	6 091	5 579
Débiteurs divers	3 924	3 463
Stocks et assimilés	13	15
Autres emplois divers	15	2
Sous-total	10 164	9 150
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	319	296
Autres	113	103
Sous-total	432	400
Total	13 666	14 509

Note 14b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	265	231
Comptes d'ajustement sur devises	15	40
Charges à payer	830	748
Produits constatés d'avance	657	657
Comptes de régularisation divers	1 940	5 114
Sous-total	3 707	6 790
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	270	242
Versements restant à effectuer sur titres	231	51
Créditeurs divers	5 588	4 223
Sous-total	6 088	4 516
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	200	194
Autres	0	0
Sous-total	200	194
Total	9 995	11 500

Note 15 Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

31/12/2016							
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord IARD	Non Coté	France	49,00%	39	7	9	NC*
ASTREE Assurances	Coté	Tunisie	30,00%	18	2	1	18
Banco Popular Español	Coté	Espagne	3,95%	245	-262	4	152
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	34,00%	173	14	6	198
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Coté	Maroc	26,21%	1 039	52	19	984
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	Non Coté	France	45,05%	1	-0	0	NC*
Euro-Information	Non Coté	France	26,36%	308	24	1	NC*
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00%	22	6	0	NC*
NELB (North Europe Life Belgium)	Non Coté	Belgique	49,00%	21	3	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Non Coté	Maroc	22,02%	102	33	10	NC*
SCI La Tréflière	Non Coté	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations	Non Coté			2	1	0	NC*
Total I				1 981	-120	49	
Coentreprises							
Bancas	Non Coté	France	50,00%	1	-0	0	NC*
Banque du groupe Casino	Non Coté	France	50,00%	47	-2	0	NC*
Total II				48	-2	0	
Total I + II				2 028	-122	49	

* NC : Non communiqué.

31/12/2015							
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord IARD	Non Coté	France	49,00%	41	10	7	NC*
ASTREE Assurances	Coté	Tunisie	30,00%	19	2	1	22
Banco Popular Español	Coté	Espagne	3,94%	426	-45	6	260
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	34,00%	180	15	7	208
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Coté	Maroc	26,21%	998	51	17	934
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	Non Coté	France	45,05%	1	-0	0	NC*
Euro-Information	Non Coté	France	26,36%	286	22	0	NC*
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00%	17	5	0	NC*
RMA Watanya	Non Coté	Maroc	22,02%	80	14	14	NC*
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne) **	Non Coté	Espagne	100,00%	0	3	0	NC*
SCI Trefflière	Non Coté	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations	Non Coté			2	0	0	NC*
Total I				2 060	77	52	

31/12/2015							
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Coentreprises							
Bancas	Non Coté	France	50,00%	1	-0	0	NC*
Banque du groupe Casino	Non Coté	France	50,00%	46	-25	0	NC*
Targobank Espagne **	Non Coté	Espagne	50,00%	348	7	0	NC*
TOTAL II				395	-19	0	
TOTAL I + II				2 455	59	52	

* NC : Non Communiqué.

** Les entités Amgen et Targobank Espagne sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2016.

Banco Popular Español (BPE)

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel-CIC au Conseil d'administration de BPE, existence d'une entreprise bancaire commune aux deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du Groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'Etat espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibex 35 de la Bourse de Madrid.

L'investissement dans BPE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2016, et a conduit à un impairment de 128,4 millions d'euros au titre de l'exercice.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2016					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	198	154	25	17	2	74
ASTREE Assurance ²	424	131	20	14	50	160
Banco Popular Español	147 926	2 826	798	-3 485	-289	11 088
Banque de Tunisie ^{1 2}	4 366	213	104	90	NC*	673
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1 3}	279 422	11 817	4 884	2 655	73	22 110
Euro Information ¹	1 097	1 030	119	74	0	923
Euro Protection Surveillance ¹	142	142	31	21	0	100
RMA Watanya ^{1 3}	314 114	5 047	3 622	466	3 424	4 627
Coentreprises						
Banque Casino	866	106	50	5	0	81

	31/12/2015					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	190	153	30	19	2	76
ASTREE Assurance ²	395	124	15	13	49	153
Banco Popular Español	158 650	3 431	1 689	105	-222	12 515
Banque de Tunisie ^{1,2}	4 030	196	104	88	NC*	628
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1,3}	247 243	11 497	5 004	2 692	141	20 803
Euro Information ¹	1 010	953	104	66	0	849
Euro Protection Surveillance ¹	117	132	26	18	0	79
RMA Watanya ^{1,3}	281 907	4 840	3 276	385	3 248	5 005
Coentreprises						
Banque Casino	829	93	39	-1	0	71
Targobank Espagne	2 526	94	31	14	0	329

1. Montants 2014.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain.

* NC: Non communiqué.

Note 16 Immeubles de placement

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2016
Coût historique	2 136	99	-4	-3	2 228
Amortissement et dépréciation	-302	-24	4	-4	-325
Montant net	1 834	75	0	-7	1 903

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 2 597 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 17 Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 17a Immobilisations corporelles

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2016
Coût historique					
Terrains d'exploitation	443	1	-8	3	438
Constructions d'exploitation	2 922	99	-62	30	2 988
Autres immobilisations corporelles	1 290	95	-118	-50	1 217
Total	4 654	194	-188	-17	4 643
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-3	-2	0	-0	-5
Constructions d'exploitation	-1 801	-110	50	-14	-1 874
Autres immobilisations corporelles	-980	-55	64	53	-918
Total	-2 784	-167	114	39	-2 797
Montant net	1 870	28	-74	23	1 846

Note 17b Immobilisations incorporelles

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2016
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	16	0	0	0	16
Immobilisations acquises	1 400	27	-39	40	1 428
– logiciels	467	17	-19	32	497
– autres	933	9	-19	8	931
Total	1 416	27	-39	40	1 444
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	-715	-179	45	-28	-878
– logiciels	-432	-36	16	-30	-481
– autres	-284	-144	28	2	-396
Total	-715	-179	45	-28	-878
Montant net	700	-153	6	12	566

Note 18 Ecart d'acquisition

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	31/12/2016
Ecart d'acquisition brut	4 223	343	0		-3	4 563
Dépréciations	-291	0		-187	3	-475
Ecart d'acquisition net	3 932	343	0	-187	0	4 088

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31/12/2016
Targobank Allemagne	2781					2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	387				70	457
Targobank Espagne		187		-187		0
Cofidis SGPS SA	70				-70	0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	51				2	53
CM-CIC Investissement SCR	21					21
CIC Iberbanco	15					15
Banque de Luxembourg	13					13
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Factofrance SAS		80				80
Heller GmbH et Targo Leasing GmbH		75				75
Autres	67				-2	66
Total	3 932	343	0	-187	0	4 088

En mars 2016, la BFCM a acquis une quote-part complémentaire de 1,02% de l'entité Targobank Espagne portant ainsi sa détention totale à 51,02 %, ce qui confère au groupe BFCM la détention majoritaire. Le goodwill a ainsi été évalué à la date de rachat à 187 millions d'euros, sur base des capitaux propres à fin mars, conformément à IFRS 3 révisée. Compte tenu des éléments intervenus depuis cette date (nouvelle direction, nouvelles perspectives de management...), changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, le goodwill a été entièrement déprécié dès la fin du 1^{er} semestre 2016.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2,5% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis
	Banque de réseau	Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00%	9,00%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-342	-223
Effet de la baisse de 1% des flux futurs	-50	-31

Note 19 Dettes représentées par un titre

	31/12/2016	31/12/2015
Bons de caisse	211	200
TMI & TCN	61 262	50 810
Emprunts obligataires	49 406	52 783
Dettes rattachées	1 424	1 384
Total	112 304	105 176

Note 20 Provisions techniques des contrats d'assurance

	31/12/2016	31/12/2015
Vie	70 569	67 348
Non vie	3 138	2 770
Unités de compte	7 545	6 824
Autres	294	287
Total	81 547	77 229
<i>dont participation aux bénéfices différée passive</i>	9 956	8 081
Part des réassureurs dans les provisions techniques	319	296
Total - Provisions techniques nettes	81 228	76 933

Note 21 Provisions

	31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2016
Provisions pour risques	245	143	-26	-76	20	305
Sur engagements par signature	108	53	-10	-35	3	119
Sur engagements de financement et de garantie	3	0			0	1
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	40	10	0	-12	0	38
Provisions pour litiges	72	30	-15	-15	14	86
Provision pour risques sur créances diverses	22	50	-0	-13	3	61
Autres provisions	885	302	-143	-44	-14	986
Provision pour épargne logement	45	10	0		1	55
Provisions pour éventualités diverses	477	181	-132	-7	-4	515
Autres provisions ¹	363	111	-11	-36	-11	416
Provisions pour engagements de retraite	694	43	-20	-6	233	944
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de Retraite						
<i>Indemnités de fin de carrière</i> ²	571	32	-14	-4	117	701
<i>Compléments de retraite</i>	60	5	-5	-1	100	159
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	48	4	-1	-1	3	53
Sous-total comptabilisé	679	41	-20	-6	220	913
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ³	15	2	0	0	14	31
Sous-total comptabilisé	15	2	0	0	14	31
Total	1 824	488	-190	-126	239	2 235

Hypothèses retenues	2016	2015
Taux d'actualisation ⁴	1,2%	2,0%
Augmentation annuelle des salaires ⁵	Minimum 0.5%	Minimum 0.8%

1. Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 345 millions d'euros.

2. Les autres variations résultent de l'évolution du taux d'actualisation, estimé à partir de l'indice IBOXX, retenu à 1,20% au 31 décembre 2016 contre 2% au 31 décembre 2015.

3. Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

4. Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

5. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31/12/2015	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	962	20	0	37	-2
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	392	0	8	0	
Provisions	571	20	-8	37	-2

	31/12/2014	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	1 020	18	0	38	2
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	382	0	8	0	
Provisions	638	18	-8	38	2

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 113 millions d'euros une augmentation de l'engagement de 118 millions d'euros. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 18 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2015	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	587 863	2 354	12 540	10 051

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2014	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	585 777	4 069	-4 774	10 111

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	31/12/2016	
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	21 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	0 %
Total	76 %	21 %

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2016
Démographiques	Financières					
-1	121	-34	0	2	3	1 109
0	5	-1	4	0	-0	408
-1	115	-33	-4	2	3	701

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2015
Démographiques	Financières					
0	-65	-34	0	-1	-16	962
0	-2	0	4	0	0	392
0	-63	-34	-4	0	-16	571

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2016
3 855	17 274	-17 029	0	-47	616 860

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2015
3 375	2 270	-12 965	0	0	587 863

		31/12/2015			
Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
0 %	2 %	72 %	20 %	0 %	2 %
1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %
1 %	2 %	72 %	20 %	1 %	2 %

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/ 2016	31/12/ 2015
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	7 060	5 822
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 515	2 625
Total	9 575	8 447
Encours de comptes d'épargne logement	596	587
Total des comptes et plans d'épargne logement	10 172	9 034

Prêts d'épargne-logement

	31/12/ 2016	31/12/ 2015
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	55	79

Provisions d'épargne logement

	Ouverture	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	5			4
Sur plans d'épargne-logement	39	10		49
Sur prêts d'épargne-logement	2			1
Total	46	9		54
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté inférieure à 10 ans	23	20		43
Ancienneté supérieure à 10 ans	16	(11)		5
Total	39	9		48

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse de la provision est liée à la baisse des taux constatée sur les marchés et à l'augmentation des encours sur les PEL.

Note 22 Dettes subordonnées

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes subordonnées	5 611	4 726
Emprunts participatifs	24	26
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 661	1 932
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	64	57
Total	7 360	6 741

Principales dettes subordonnées

	Type	Date Emission	Montant Emission En millions d'euros	Montant fin d'exercice ¹ En millions d'euros	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06/12/2011	1000	1000	5,30	06/12/2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22/10/2010	1000	911	4,00	22/10/2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1000	1000	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1000	1000	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1000	1000	2,48	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700	700	1,88	04/11/2026
CIC	Participatif	28/05/1985	137	10	²	³
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28/12/2005	500	500	⁴	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750	737	⁵	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250	250	⁶	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17/10/2008	147	147	⁷	indéterminé

1. Montants nets d'intra-groupe.

2. Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

3. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

4. Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

5. CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

6. CMS 10 ans ISDA+10 points de base.

7. Taux Euribor 3 mois + 665 points de base.

Note 23 Capitaux propres

Note 23a Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31/12/2016	31/12/2015
Capital et réserves liées au capital	6 197	6 197
– Capital	1 689	1 689
– Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
Réserves consolidées	14 006	12 631
– Réserves réglementées	8	6
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	13 997	12 624
– Report à nouveau	1	1
Résultat de l'exercice	1 655	1 541
Total	21 857	20 370

Note 23b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2016	31/12/2015
Gains ou pertes latents ou différés¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
– actions	799	1 034
– obligations	687	560
Dérivés de couverture (CFH)	-19	-20
Ecarts actuariels	-264	-162
Ecarts de conversion	95	159
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	17	14
Total	1 315	1 584
dont part du groupe	968	1 287
dont part des intérêts minoritaires	347	298

1. Soldes net d'IS.

Note 23c **Recyclage de gains et pertes
directement comptabilisés en capitaux propres**

	Variations	
	2016	2015
Écarts de conversion		
– Reclassement vers le résultat	-66	0
– Autres mouvements	3	79
Sous-total - Ecarts de conversion	-63	79
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
– Reclassement vers le résultat	-213	-60
– Autres mouvements	104	233
Sous-total - Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-108	172
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
– Reclassement vers le résultat	0	0
– Autres mouvements	1	-2
Sous-total - Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	-2
– Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	-1
Sous-total - Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	-1
Total – Gains et pertes recyclables	-168	248
– Réévaluation des immobilisations	0	0
– Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-102	47
Total – Gains et pertes non recyclables	-102	47
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	-270	295

Note 23d **Impôt relatif à chaque composante de gains
et pertes directement comptabilisés en capitaux propres**

	Variations 2016			Variations 2015		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	-63		-63	79		79
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-165	57	-108	263	-90	172
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	-1	1	-3	1	-2
Réévaluation des immobilisations	0		0	0		0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-155	53	-102	72	-25	47
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3		3	-1		-1
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	-379	110	-270	409	-114	295

Note 24 Engagements donnés et reçus**Engagements donnés**

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 316	3 437
Engagements en faveur de la clientèle	43 180	40 768
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2 560	1 291
Engagements d'ordre de la clientèle	15 191	14 939
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	89	783
Engagements donnés de l'activité d'assurance	1 379	1 071

Engagements reçus

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 664	4 586
Engagements reçus de la clientèle	56	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	38 745	33 210
Engagements reçus de la clientèle	11 437	10 741
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	740	503
Engagements reçus de l'activité d'assurance	4 713	3 714

Titres et valeurs donnés en pension

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs donnés en pension	32 479	31 433
Passifs associés	32 125	31 758

Autres actifs donnés en garantie de passif

	31/12/2016	31/12/2015
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	6 091	5 579
Total	6 091	5 579

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

Note 25 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	576	-427	999	-580
Clientèle	9 058	-3 827	8 992	-3 963
<i>dont location financement et location simple</i>	2 910	-2 609	2 751	-2 482
Instruments dérivés de couverture	2 038	-2 194	2 126	-2 503
Actifs financiers disponibles à la vente	504		473	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	162		255	
Dettes représentées par un titre		-1 881		-1 916
Dettes subordonnées		-28		-52
Total	12 337	-8 357	12 844	-9 014

Note 26 Commissions

	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	3	-8	3	-38
Clientèle	1 084	-13	1 054	-13
Titres	701	-64	742	-63
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	516		516	
Instruments dérivés	3	-4	3	-7
Change	21	-2	23	-2
Engagements de financement et de garantie	94	-12	96	-10
Prestations de services	1 440	-894	1 333	-871
Total	3 347	-997	3 254	-1 004

Note 27 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Instruments de transaction	487	430
Instruments à la juste valeur sur option ¹	369	173
Inefficacité des couvertures	6	1
– Sur couverture de juste valeur (FVH)	6	1
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	-230	-57
<i>Variations de juste valeur des éléments de couverture</i>	236	58
Résultat de change	41	72
Total des variations de juste valeur	903	676

1. Dont 195 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement en 2016 contre 166 millions d'euros en 2015.

Note 28 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		181	0	181
Actions et autres titres à revenu variable	67	-49	-9	9
Titres immobilisés ¹	36	468	-12	493
Autres	0	0	0	0
Total	104	601	-21	684

1. Comprend le résultat de la cession des titres VISA.

	31/12/2015			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		216	-	216
Actions et autres titres à revenu variable	55	77	11	143
Titres immobilisés ¹	36	-69	87	54
Autres	-	-1	-	-1
Total	92	222	98	412

1. Suite aux TUP des entités du Groupe CIC qui portaient des titres BPM, il a été constaté en 2015, 98 millions d'euros de mali de confusions et 89 millions de reprises de provisions pour risques et charges.

Note 29 Produits et charges des autres activités

	31/12/2016	31/12/2015
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	11 882	12 301
Immeubles de placement	2	2
– reprises de provisions/amortissements	2	1
– plus values de cession	0	1
Charges refacturées	77	75
Autres produits	837	811
Sous-total	12 798	13 188
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	-10 175	-10 509
Immeubles de placement	-36	-37
– dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-36	-37
– moins values de cession	0	-0
Autres charges	-674	-570
Sous-total	-10 885	-11 117
Total net des autres produits et charges	1 913	2 071

Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises	9 920	9 987
Charges des prestations	-6 745	-6 407
Variations des provisions	-3 414	-4 112
Autres charges et produits techniques et non techniques	56	78
Produits nets des placements	1 889	2 244
Total	1 707	1 791

Note 30 Frais généraux

	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	-3 048	-2 920
Autres charges	-2 739	-2 537
Total	-5 787	-5 458

Note 30a Charges de personnel

	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	-2 002	-1 924
Charges sociales ¹	-714	-664
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-147	-140
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-181	-191
Autres	-2	1
Total	-3 048	-2 920

1. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 34 millions d'euros en 2016.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences;
- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux sociétaires et clients;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

Effectifs

	31/12/2016	31/12/2015
Effectifs moyens		
Techniciens de la banque	26 082	25 176
Cadres	15 860	14 570
Total	41 942	39 746
Ventilation par pays		
France	28 824	27 987
Etranger	13 118	11 759
Total	41 942	39 746

	31/12/2016	31/12/2015
Effectifs inscrits*	45 522	42 825

* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

Note 30b Autres charges d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts et taxes ¹	-298	-248
Services extérieurs	-2 133	-2 010
Autres charges diverses (transports, déplacements,...)	13	5
Total	-2 418	-2 252

1. Dont 63 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2016 contre 32 millions en 2015.

Note 30c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2016	31/12/2015
Amortissements	-227	-265
– Immobilisations corporelles	-167	-172
– Immobilisations incorporelles	-60	-93
Dépréciations	-95	-21
– Immobilisations corporelles	-0	2
– Immobilisations incorporelles	-94	-23
Total	-321	-286

Note 31 Coût du risque

31/12/2016	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	9	0	-0	0	8
Clientèle	-1 184	1 284	-717	-287	156	-748
– Location financement	-14	15	-9	-2	0	-9
– Autres - clientèle	-1 170	1 269	-708	-285	156	-739
Sous total	-1 184	1 293	-717	-287	156	-740
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	-1	0	-4	-15	14	-6
Autres	-52	51	-1	-2	0	-3
Total	-1 237	1 344	-722	-305	171	-749

31/12/2015	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	30	-2	-0	0	27
Clientèle	-1 176	1 209	-596	-308	164	-707
– Location financement	-7	4	-2	-2	1	-7
– Autres - clientèle	-1 169	1 206	-594	-306	163	-700
Sous total	-1 176	1 239	-598	-308	164	-679
HTM - DJM	0	4	0	0	0	4
AFS - DALV	0	28	-32	-23	1	-26
Autres	-40	48	-2	-1	0	5
Total	-1 216	1 320	-633	-332	165	-696

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	-8
– MV de cession	-9	-15
– PV de cession	22	6
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	-6
Total	13	-14

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2016	31/12/2015
Dépréciation des écarts d'acquisition	-187	-90
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
Total	-187	-90

Note 34 Impôts sur les bénéfices**Décomposition de la charge d'impôt**

	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt exigible	-1 154	-1 121
Charge d'impôt différé	59	-11
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-4	-10
Total	-1 100	-1 142

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat taxable	3 121	2 939
Taux d'impôt théorique	34,43%	38,00%
Charge d'impôt théorique	-1 074	-1 117
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	48	-43
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	155	-6
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-22	42
Décalages permanents	-95	15
Autres impacts	-111	-11
Charge d'impôt	-1 100	-1 120
Taux d'impôt effectif	35,24%	38,12%

Note 35 Résultat par action

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net - part du Groupe	1 655	1 542
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	31 467 593
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	32 619 092
Résultat de base par action	48,99	47,28
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	48,99	47,28

Note 36 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti ou au coût de bilan

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2016. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2016.

	31/12/2016					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	286 093	276 569	9 524	11 355	61 178	213 560
Prêts et créances sur établissements de crédit	54 185	53 138	1 046	44	54 139	1
– Titres de dettes - EC	486	486	0	44	441	1
– Prêts et avances - EC	53 698	52 652	1 046	0	53 698	0
Prêts et créances à la clientèle	220 399	213 329	7 070	91	6 749	213 559
– Titres de dettes - Clientèle	339	340	-1	91	14	234
– Prêts et avances - Clientèle	220 060	212 989	7 071	0	6 735	213 325
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 509	10 101	1 408	11 220	289	0
Passifs	360 289	353 394	6 895	0	262 946	97 343
Dettes envers les établissements de crédit	55 340	55 474	-134	0	55 340	0
Dettes envers la clientèle	179 649	178 256	1 394	0	82 307	97 343
Dettes représentées par un titre	117 397	112 304	5 094	0	117 397	0
Dettes subordonnées	7 902	7 360	542	0	7 902	0

	31/12/2015					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	298 511	289 167	9 344	12 285	100 055	186 171
Prêts et créances sur établissements de crédit	86 509	86 879	-370	269	86 212	27
– Titres de dettes - EC	936	935	1	269	640	27
– Prêts et avances - EC	85 572	85 944	-372	0	85 572	0
Prêts et créances à la clientèle	199 124	190 903	8 221	146	12 842	186 135
– Titres de dettes - Clientèle	421	426	-4	146	43	232
– Prêts et avances - Clientèle	198 702	190 477	8 225	0	12 799	185 904
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 879	11 385	1 494	11 869	1 001	8
Passifs	329 747	323 249	6 498	0	238 552	91 195
Dettes envers les établissements de crédit	49 145	49 290	-145	0	49 145	0
Dettes envers la clientèle	162 908	162 041	866	0	71 713	91 195
Dettes représentées par un titre	110 361	105 176	5 185	0	110 361	0
Dettes subordonnées	7 333	6 741	592	0	7 333	0

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2016			31/12/2015		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel -CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel -CM11
Actif						
Prêts, avances et titres						
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	958	2 206	32 427	795	2 663	36 490
– Prêts et créances sur la clientèle	28	16	0	32	48	0
– Titres	61	148	763	0	432	1 020
Actifs divers	6	24	3	4	45	6
Total	1 053	2 395	33 193	831	3 187	37 517
Passif						
Dépôts						
– Dettes envers les établissements de crédit	74	642	8 902	55	2 475	7 676
– Dettes envers la clientèle	471	1 537	25	403	2 037	30
Dettes représentées par un titre	0	555	0	0	759	0
Passifs divers	41	64	781	62	90	831
Total	586	2 799	9 708	520	5 361	8 537
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	390	10	0	410	5	2 200
Engagements de garantie donnés	13	13	0	13	10	15
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	543	1 445	0	486	1 223

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2016			31/12/2015		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel -CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel -CM11
Intérêts reçus	13	27	766	14	28	887
Intérêts versés	-0	-27	-46	-1	-39	-72
Commissions reçues	17	2	10	19	0	7
Commissions versées	-22	-0	-44	-22	-5	-42
Autres produits et charges	16	-1	-30	11	8	-7
Frais généraux	-387	0	-46	-367	0	-43
Total	-363	0	610	-346	-8	731

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non adhérentes à la Caisse fédérale de Crédit Mutuel. Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (arrêté du 3 novembre 2014) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du Groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces deux dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants ¹		
En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
	Rémunérations globales	
Mandataires sociaux - Comité de direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 776	5 723

* Voir également chapitre sur le Gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 477 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.200.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.690 euros en 2016.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 690.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.690 euros en 2016.

Note 38 Evènements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM, clos au 31 décembre 2016, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 février 2017.

Note 39 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros HT	EY			
	Montant		%	
	2016	2015	2016	2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	161	175	7 %	5 %
– Filiales intégrées globalement	1 977	2 570	81 %	78 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– BFCM	230	209	9 %	6 %
– Filiales intégrées globalement	41	153	2 %	5 %
Sous-total	2 409	3 107	99 %	94 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	35	22	1 %	1 %
– Autres	0	170	0 %	5 %
Sous-total	35	192	1 %	6 %
Total	2 444	3 299	100 %	100 %

En milliers d'euros HT	PwC	KPMG Audit	PwC	KPMG Audit
	Montant		%	
	2016	2015	2016	2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	120	175	4 %	3 %
– Filiales intégrées globalement	2 603	4 014	82 %	62 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– BFCM	42	1 917	1 %	30 %
– Filiales intégrées globalement	105	96	3 %	1 %
Sous-total	2 870	6 202	90 %	96 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	71	106	2 %	2 %
– Autres	244	156	8 %	2 %
Sous-total	315	262	10 %	4 %
Total	3 185	6 464	100 %	100 %

L'assemblée générale du 27 mai 2016 a nommé le cabinet PwC en tant que co-commissaire aux comptes sur le périmètre BFCM (en remplacement de KPMG), pour une durée de 6 ans à compter de l'exercice 2016.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 10 599 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016.

V.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au traitement de la réserve de capitalisation des ACM.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou importante de la valeur de ces actifs (notes 1.3 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.2 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand



VI.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

VI.1 – Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

VI.1.1 – Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2016 totalise 183,9 milliards d'euros, en progression de 2,1% par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 66,3 milliards comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe, des comptes à vue (21,5 milliards) et des valeurs données en pension dans le cadre du TLTRO (9,7 milliards). Les emprunts à terme aux organismes du Groupe se montent à 29,9 milliards dont la majorité est empruntée au CIC et à ses Banques Régionales (5,8 milliards) et à CM-CIC Home Loan SFH (23,3 milliards).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 19,2 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (3,2 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (14,4 milliards).

Les ressources sous forme de titres s'élèvent à 75,5 milliards d'euros et sont composées principalement de titres du marché inter-bancaire (7,8 milliards), de titres de créances négociables (28,8 milliards), d'emprunts obligataires et EMTN monétaires (38,9 milliards).

Le fonds pour risques bancaires généraux, d'un montant de 61,6 millions, ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) d'un montant de 1,7 milliards, sont restés quasi stables. Seul un encours de 0,2 milliard de TSS a été remboursé dans l'année. L'ensemble des capitaux propres et assimilés atteint 11,1 milliards (résultat de 269,3 millions inclus).

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du groupe Crédit Mutuel-CM11 se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 104,5 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) représente 32,0 milliards, afin de nourrir les crédits distribués par les caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CF de CM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (3,6 milliards), au groupe CIC et à ses filiales de crédit-bail et d'affacturage (47,4 milliards), au groupe COFIDIS (9,0 milliards), aux entités acquises auprès de General Electric (4,4 milliards), à la Banque du groupe Casino (0,8 milliard) et aux autres caisses fédérales (2,1 milliards).

Les opérations avec la clientèle totalisent 5,0 milliards d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (34,1 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 14,0 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans Targobank Allemagne (5,0 milliards d'euros), le CIC (2,9 milliards), les filiales d'affacturage et de crédit-bail acquises auprès de General Electric en France et en Allemagne en juillet 2016 (2,1 milliards), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1,0 milliard) et le groupe Cofidis (1,0 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 1,8 milliards. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque de Tunisie et Banco Popular Español.

Les articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

VI.1.2 – Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 4,8 milliards d'euros (formés à hauteur de 4,0 milliards par les opérations avec les établissements de crédit) et les intérêts et charges assimilés ressortent à 5 milliards (3,1 milliards d'intérêts servis aux établissements de crédit et 1,6 milliard sur titres émis), soit une marge nette d'intérêt de -161,0 millions, contre -139,9 millions en 2015.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 828,1 millions d'euros sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM (814 millions).

Les impacts positifs constatés sur les portefeuilles de négociation pour 4,6 millions sont principalement issus du résultat de change (gain de 2,7 millions) et de reprises nettes de provisions sur le portefeuille obligataire swappé (3,7 millions).

Les dotations aux provisions pour dépréciation sur le portefeuille de placement (-32,8 millions) ainsi que les plus-values de cessions sur ce même portefeuille (+49,3 millions) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (+16,5 millions).

Les autres charges d'exploitation (-223,0 millions d'euros) comprennent essentiellement l'indemnisation (-208,4 millions) aux entités du groupe et à des partenaires extérieurs, de la plus-value réalisée suite à la cession des actions Visa Europe à Visa Inc.

Après comptabilisation des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 466,9 millions d'euros.

Les frais généraux totalisent 62,0 millions, en baisse de 3,5 millions.

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés de -135 millions d'euros est constitué de la plus-value de cession Visa Europe pour 289,6 millions et de plus et moins-values réalisées et latentes sur nos titres de participation. Nos valorisations des participations en Espagne dans Banco Popular Español et Targobank Espagne ont été notamment réajustées.

Un montant de 13 185 euros, correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement, a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun. Le résultat fiscal de la BFCM est déficitaire. Il n'y a donc pas d'impôt sur les sociétés. Seule une régularisation relative à cet impôt sur exercice antérieur a été constatée pour (-0,2 million).

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 269,3 millions d'euros contre 342,6 millions en 2015.

VI.1.3 – Les propositions du conseil à l’assemblée

L’affectation proposée à l’assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

Bénéfice 2016 :	269 287 297,83 euros
Report à nouveau :	+ 799 185,01 euros
soit un total de :	270 086 482,84 euros

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 3,85 euros à chacune des 33 770 590 actions portant jouissance sur l’année complète soit une distribution de 130 016 771,50 euros au total. Ces dividendes sont éligibles à l’abattement prévu par l’article 158 du CGI ;
- de ne verser aucune somme à la réserve légale, car elle a atteint le minimum réglementaire de 10% du capital social ;
- d’affecter à la réserve facultative un montant de 140 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 69 711,34 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2013	2014	2015
Montant en euros	4,90	4,15	4,15
Dividende éligible à l’abattement prévu par l’article 158 du CGI	oui	oui	oui

VI.2 – ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

VI.2.1 – Comptes annuels

Actif (en euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Caisse, banques centrales, CCP	20 276 853 287,38	301 202 456,15	
Effets publics et valeurs assimilées	9 413 012 107,98	18 379 042 422,24	2.8
Créances sur les établissements de crédit	104 537 642 842,01	112 061 734 347,19	2.2, 2.3
Opérations avec la clientèle	4 954 981 477,94	6 825 887 773,30	2.3, 2.4
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 169 014 857,73	28 020 767 431,53	2.3, 2.15
Actions et autres titres à revenu variable	474 973 450,66	263 107 716,86	2.15
Participations et autres titres détenus à long terme	1 800 380 527,74	1 968 726 402,88	2.17
Parts dans les entreprises liées	13 980 663 409,63	6 976 298 018,93	2.17
Crédit-bail et location avec option d'achat	0,00	0,00	
Location simple	0,00	0,00	
Immobilisations incorporelles	8 000 141,00	8 000 141,00	2.0, 2.21
Immobilisations corporelles	6 756 605,81	6 769 535,14	2.0
Capital souscrit non versé	0,00	0,00	
Actions propres	0,00	0,00	
Autres actifs	2 053 171 692,99	3 343 062 733,16	2.24
Comptes de régularisation	2 263 483 984,52	2 047 361 700,13	2.25
Total de l'actif	183 938 934 385,39	180 201 960 678,51	

Hors-bilan

	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Engagements donnés			
Engagements de financement	4 065 774 808,57	14 311 579 208,70	3.1
Engagements de garantie	3 640 460 331,81	3 785 128 728,40	
Engagements sur titres	0,00	0,00	

Passif (en euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Banques centrales, CCP	0,00	0,00	
Dettes envers les établissements de crédit	66 325 328 015,14	64 313 770 391,91	2.3
Comptes créditeurs de la clientèle	19 185 413 603,73	23 033 303 255,83	2.3
Dettes représentées par un titre	76 526 668 488,53	72 327 816 707,23	2.3
Autres passifs	3 539 666 936,55	2 909 187 894,49	2.24
Comptes de régularisation	892 964 878,58	970 853 172,78	2.25
Provisions pour risques et charges	119 802 974,48	101 172 827,03	2.27
Dettes subordonnées	7 975 286 351,73	7 301 167 380,92	2.7
Fonds pour risques bancaires généraux	61 552 244,43	61 552 244,43	2.20
Capitaux propres hors FRBG	9 312 250 892,22	9 183 136 803,89	2.20
Capital souscrit	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	2.20
Primes d'émission	4 508 844 923,87	4 508 844 923,87	2.20
Réserves	2 844 789 985,51	2 642 462 705,51	2.20
Écarts de réévaluation	0,00	0,00	
Prov. réglementées et subventions d'invest.	0,00	25 261,00	2.20
Report à nouveau	799 185,01	629 881,41	2.20
Résultat de l'exercice	269 287 297,83	342 644 532,10	2.20
Total du passif	183 938 934 385,39	180 201 960 678,51	

Hors-bilan

	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Engagements recus			
Engagements de financement	17 404 892 086,31	4 327 950 853,45	
Engagements de garantie	2 369 225,25	3 109 129,23	
Engagements sur titres	51 484 243,97	185 620 346,32	

Compte de résultat (en euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Notes
+ Intérêts et produits assimilés	4 832 165 273,96	6 373 915 818,42	4.1
- Intérêts et charges assimilées	-4 993 177 118,69	-6 513 768 797,96	4.1
+ Produits sur opérations de crédit bail & de L.O.A	0,00	0,00	
- Charges sur opérations de crédit bail & de L.O.A	0,00	0,00	
+ Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00	
- Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00	
+ Revenus des titres à revenu variable	828 146 737,76	462 702 391,52	4.2
+ Commissions (produits)	50 268 048,41	45 473 909,32	4.3
- Commissions (charges)	-49 279 097,19	-56 157 798,03	4.3
+/- Gains sur op. des portefeuilles de négociation	4 617 540,85	17 431 039,86	4.4
+/- Gains sur op. des portefeuilles placement et assimilés	16 518 828,28	185 982 460,07	4.5
+ Autres produits d'exploitation	648 457,04	532 065,91	4.6
- Autres charges d'exploitation	-222 999 334,73	-10 157 201,74	4.6
Produit net bancaire	466 909 335,69	505 953 887,37	
- Charges générales d'exploitation	-61 976 674,75	-65 458 308,40	4.7
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-12 929,33	-26 323,33	
Résultat brut d'exploitation	404 919 731,61	440 469 255,64	
+/- Coût du risque	0,00	0,00	4.8
Résultat d'exploitation	404 919 731,61	440 469 255,64	
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-134 702 027,55	-132 315 617,88	4.9
Résultat courant avant impôts	270 217 704,06	308 153 637,76	
+/- Résultat exceptionnel	-704 867,53	-737 450,10	4.10
- Impôt sur les bénéfices	-250 799,70	35 214 634,44	4.11
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées	25 261,00	13 710,00	
Résultat net	269 287 297,83	342 644 532,10	

VI.2.2 – Notes annexes aux comptes annuels

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux normes 2014-03 et 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Note 1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

Note 1.2 Créances clientèle

Par défaut, toutes les créances clientèle n'entrant pas dans une des catégories ci-dessous sont considérées comme étant saines.

Conformément à la norme ANC 2014-07, les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie "encours douteux compromis". La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en "encours douteux compromis".

Afin de respecter le cadre réglementaire, il n'est plus possible de reclasser en sain une créance douteuse ou contentieuse tant que les critères justifiant le déclassement automatique et réglementaire ne sont pas apurés ; dès lors qu'aucun critère de déclassement réglementaire, ni aucun autre risque n'est plus recensé sur le groupe famille les encours sont reclassés en sain

L'article 2221-5, prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note 1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- “Effets publics et valeurs assimilées”,
 - “Obligations et autres titres à revenu fixe”,
 - “Actions et autres titres à revenu variable”,
- enregistrent des titres de transaction, de placement et d’investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l’application de l’article 1124-15 de la norme ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l’intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins d’un an) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d’acquisition et coupon couru éventuel à l’achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l’intention de les détenir plus d’un an, afin d’en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n’implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu’à l’échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l’acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l’instrument concerné, conformément à l’option offerte. A la clôture de l’exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l’objet d’un provisionnement individuel par code valeur; les titres de placement sont valorisés selon la moyenne des cours de différentes places de cotation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d’investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l’intention de les détenir durablement, en principe jusqu’à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L’écart constaté entre le prix d’acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l’objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d’investissement sont enregistrés au prix d’acquisition coupon couru à l’achat inclus. Les produits d’intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l’objet d’un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d’investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d’intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d’acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d’évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l’intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l’émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion

Reclassement d’actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d’investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie,
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l’établissement a l’intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu’à leur échéance.

L’impact des reclassements opérés par le passé est détaillé en note 2.9.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l’acheteur s’engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d’origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d’une pension sur titres reçus est enregistrée à l’actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l’emprunteur s’engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l’échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d’espèces, qui restent acquises au

prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note 1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note 1.5 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Note 1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle :

- Logiciels : 1 à 10 ans,
- Constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans,
- Constructions – équipements : 10 à 40 ans,
- Agencements et installations : 5 à 15 ans,
- Matériel de transport : 3 à 5 ans,
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Note 1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note 1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application de l'article 2522-1 de la norme ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b),
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d),
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 5.1 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement

constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 51113 du Code monétaire et financier.

Note 1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

• Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

• Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance "Assurances du Crédit Mutuel". Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^e anniversaire.

Note 1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Définis dans le poste 9 de l'article 1121-3 de la norme ANC 2014-07, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note 1.11 Provisions

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note 1.12 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) a exercé l'option pour "l'intégration fiscale mutualiste" conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^e alinéa du Code Général des Impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CF de CM est constitué de :

- la CF de CM, société "tête d'intégration",
- 1 383 caisses de Crédit Mutuel et 10 caisses régionales de Crédit Mutuel rattachées aux Fédérations adhérentes à CM11, obligatoirement membres de cette intégration fiscale,
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et 20 de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CF de CM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 et plus particulièrement de son article 1124-57, la rubrique "Impôts sur les bénéfices" comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément,
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués,
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt,
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt

Note 1.13 **Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE**

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables.

Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

Note 1.14 **Consolidation**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel-CM11 faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Note 1.15 **Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier, figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010 et modifié par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

Note 2 **Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé**

	Valeur brute au 31/12/15	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31/12/16
Immobilisations financières	29 370 743	9 038 612	60 462	(5 789 078)	32 559 815
Immobilisations corporelles	8 243				8 243
Immobilisations incorporelles	8 000				8 000
Totaux	29 386 986	9 038 612	60 462	(5 789 078)	32 576 058

Note 2.1 **Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé**

Amortissements

	Amortissements au 31/12/15	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/16
Immobilisations financières	0			
Immobilisations corporelles	1 472	14		1 486
Immobilisations incorporelles	0			
Totaux	1 472	14	0	1 486

Dépréciations

	Dépréciations au 31/12/15	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/16
Immobilisations financières	334 782	574 365		909 147
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations incorporelles	0			0
Totaux	334 782	574 365	0	909 147

Note 2.2 Répartition des créances et dettes des établissements de crédit

Créances sur les établissements de crédits

	Montant 2016		Montant 2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	2 368 458		676 935	
Prêts, valeur reçues en pension	47 434	99 805 784	10 517 416	99 898 568
Titres reçus en pension livrée		64 000		82 000
Valeurs non imputées				
Créances rattachées	2	244 814	10	339 805
Créances douteuses (Dépréciations)				
Total	2 415 894	100 114 598	11 194 361	100 320 373
Total des créances sur les EC		104 537 643		112 061 734
<i>dont prêts participatifs</i>		0		0
<i>dont prêts subordonnés</i>		2 007 151		547 000

Dettes envers les établissements de crédits

	Montant 2016		Montant 2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	18 444 451		16 131 883	
Emprunts	776 860	34 220 319	190 114	36 892 615
Valeurs données en pension		9 654 000		9 804 000
Titres donnés en pension livrée		600 000		415 000
Valeurs non imputées				
Dettes rattachées	460	323 402	80	377 334
Autres sommes dues	2 305 836		502 744	
Total	21 527 607	44 797 721	16 824 821	47 488 949
Total des dettes envers les EC		66 325 328		64 313 770

Note 2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

Actif

	< ou = à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans et à durée indéterminée	Intérêts cours et échus	Total
Créances sur les établissements de crédit						
A vue	2 415 892				2	2 415 894
A terme	17 879 705	13 383 751	47 303 692	23 309 787	244 814	102 121 749
Créances sur la clientèle						
Créances commerciales	183 897					183 897
Autres concours à la clientèle	578 250	468 612	2 079 511	1 540 260	33 926	4 700 559
Comptes ordinaires débiteurs	70 205				320	70 525
Obligations & autres titres à revenu fixe						
dont titres de transaction	1 306 019	2 607 775	19 315 095	833 983	106 143	24 169 015
	10 800					10 800
Totaux	22 433 968	16 460 138	68 698 298	25 684 030	385 205	133 661 639

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

Passif

	< ou = à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans et à durée indéterminée	Intérêts cours et échus	Total
Dettes envers les établissements de crédit						
A vue	21 527 147				460	21 527 607
A terme	6 306 560	4 497 236	23 923 753	9 746 770	323 402	44 797 721
Comptes créditeurs de la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	3 495 424					3 495 424
A terme	1 285 000	2 900 168	11 001 000	500 000	3 822	15 689 990
Dettes représentées par un titre						
Titres du marché interbancaire et titres de						
Créances négociables	16 030 228	13 717 425	4 059 493	2 741 678	196 731	36 745 555
Emprunts obligataires	3 400 862	4 520 501	16 951 751	7 491 619	837 565	33 202 298
Autres titres	0	750 000	2 955 843	2 835 000	37 972	6 578 815
Dettes subordonnées	0	0	2 000 000	5 900 000	75 286	7 975 286
Totaux	52 045 221	26 385 330	60 891 840	29 215 067	1 475 238	170 012 696

Note 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 34 246 milliers d'euros sur créances brutes	Montant 2016		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
Répartition par grands types de contrepartie			
Sociétés	4 920 532		
Entrepreneurs individuels			
Particuliers	10		
Administrations publiques	193		
Administrations privées			
Total	4 920 735	0	0
Répartition par secteurs d'activité			
Agriculture et industries minières			
Commerces de détails et de gros	230 646		
Industries			
Services aux entreprises et holding	268 247		
Services aux particuliers			
Services financiers	3 971 576		
Services immobiliers	177 898		
Transports et communication	261 192		
Non ventilé et autres	11 176		
Total	4 920 735	0	0
Répartition par secteurs géographiques			
France	1 997 969		
Europe hors France	2 922 766		
Autres pays			
Total	4 920 735	0	0

Créances sur la clientèle	Montant 2015		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
Hors créances rattachées de 34 246 milliers d'euros sur créances brutes			
Répartition par grands types de contrepartie			
Sociétés	6 784 803		
Entrepreneurs individuels			
Particuliers	8		
Administrations publiques	1		
Administrations privées			
Total	6 784 812	0	0
Répartition par secteurs d'activité			
Agriculture et industries minières			
Commerces de détails et de gros	194 724		
Industries	41 855		
Services aux entreprises et holding	272 938		
Services aux particuliers			
Services financiers	5 850 275		
Services immobiliers	156 786		
Transports et communication	261 545		
Non ventilé et autres	6 689		
Total	6 784 812	0	0
Répartition par secteurs géographiques			
France	2 133 594		
Europe hors France	4 651 200		
Autres pays	18		
Total	6 784 812	0	0

Parmi les créances ne figure aucune créance douteuse ou compromise et aucune créance restructurée.

Note 2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

Actif

	Montant 2016	Montant 2015
Créances sur les établissements de crédit		
A vue	1 729 261	1 325 433
A terme	65 735 874	61 317 025
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	3 324 811	5 026 577
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 970 697	19 571 848
Créances subordonnées	2 788 552	1 507 781
Total	89 549 195	88 748 664

Passif

	Montant 2016	Montant 2015
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue	9 809 509	8 064 530
A terme	29 508 328	31 687 642
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	146 955	153 521
A terme	12 851 000	15 001 349
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	892 532	577 276
Emprunts obligataires	4 487 996	4 837 368
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées	833 048	843 791
Total	58 529 368	61 165 477

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

Note 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2016		Montant 2015	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
Créances sur les établissements de crédit				
A terme	1 716 151		256 000	
Indéterminée	291 000		291 000	
Créances sur la clientèle				
Autres concours à la clientèle	859 950	700 000	945 000	945 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	127 293	127 293	172 936	120 268
Total	2 994 394	827 293	1 664 936	1 065 268

Note 2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 1	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4
Montant	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Échéance	06/12/2018	22/10/2020	21/05/2024	11/09/2025

	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6	Emp. SUB.	Emp. TSS
Montant	1 000 000	700 000	500 000	1 700 000
Échéance	24/03/2026	04/11/2026	indéterminée	indéterminée

Conditions : Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.

Possibilité remboursement anticipé : Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.

Le montant des dettes subordonnées est de 7 975 286 milliers d'euros (dettes rattachées comprises).

Note 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées		9 412 508	504	9 413 012
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 800	8 274 620	15 883 595	24 169 015
Actions et autres titres à revenu variable		474 973		474 973
Totaux	10 800	18 162 101	15 884 099	34 057 000

Les titres de transaction sont des billets de trésorerie négociables sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

Note 2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille investissement transféré en 2008	Montant échu au 31/12/2016	Encours portefeuille au 31/12/2016	Moins valeur latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
Portefeuille de placement	1 318 640	1 282 140	36 500	6	
Totaux	1 318 640	1 282 140	36 500	6	0

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31/12/2016.

Note 2.10 **Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement**

Nature des titres	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2016		Montant 2015	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
Marché obligataire	2 736	102 474	33 883	100 893
Marché monétaire		2 338	35	9 211
Titres d'investissement				
Marché obligataire	1		1 210	
Marché monétaire		2		7

Note 2.11 **Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres**

	Montant 2016	Montant 2015
Montant des plus-values latentes sur titres de placement	1 087 879	1 094 644
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation	56 161	23 143
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement	119	1 306
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement	26 726	55 745

Note 2.12 **Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés**

	Montant 2016	Montant 2015
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0

Note 2.13 **Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres**

	Montant 2016		Montant 2015	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
Créances sur les établissements de crédit				
A vue				
A terme	64 000		82 000	
Créances sur la clientèle				
Autres concours à la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
A vue				
A terme		600 000		415 000
Comptes créditeurs de la clientèle				
Autres dettes				
A vue				
A terme				
Total	64 000	600 000	82 000	415 000

Les actifs mis en pension au 31-12-2016 correspondent à des Fonds Commun de Créances (FCC) pour 64 000 milliers d'euros.

Note 2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	Total
	Organismes publics	Autres		
Effets publics, oblig et aut. titres à revenu fixe	12 081 561	21 338 025	162 441	33 582 027

Note 2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	6 556 415	2 800 297	56 300	9 413 012
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 397 745	1 665 127	106 143	24 169 015
Actions et autres titres à revenu variable	445 030	29 944		474 974
Totaux	29 399 190	4 495 368	162 443	34 057 001

Note 2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPCVM

	Montant 2016			Montant 2015		
	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	Total	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	Total
Titres à revenu variable : OPCVM	2 061	3 547	5 608	3 572	10 800	14 372

	Montant 2016			Montant 2015		
	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	Total	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	Total
Titres à revenu variable : OPCVM		5 608	5 608	14 372	0	14 372

Note 2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2016	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2015
Participations et activité de portefeuille	1 597 388	1 816 264
Parts dans les entreprises liées	10 127 354	3 702 664
Total	11 724 742	5 518 928

Note 2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31/12/2016, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

Note 2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
REMA	Strasbourg	Société en Nom Collectif
CM-CIC Foncière	Strasbourg	Société en Nom Collectif
Société civile - Gestion des parts dans l'Alsace	Strasbourg	Société Civile de Participations

Note 2.20 Ventilation du poste "Capitaux Propres"

	Montant 2015	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2016
Capital souscrit	1 688 530			1 688 530
Primes d'émission	4 508 845			4 508 845
Réserve légale	151 526	17 327		168 853
Réserves statutaires et contractuelles	2 481 442	185 000		2 666 442
Réserves réglementées	25			0
Autres réserves	9 495			9 495
Report à nouveau	629	170		799
Résultat de l'exercice	342 645	(342 645)	269 287	269 287
Distribution de dividendes		140 148	(140 148)	
Total	9 183 137	0	129 139	9 312 251
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552			61 552

Note 2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2016	Montant 2015
Frais d'établissement		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
Frais de recherche et de développement		
Fonds commerciaux		
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
Total	8 000	8 000

Note 2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31/12/2016, ces créances clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 71 561 milliers d'euros sur un encours global de créances de 4 920 735 milliers d'euros.

Note 2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

Actif

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées	56 300	
Créances sur les établissements de crédit		
A vue	2	
A terme	244 814	
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales	33 926	
Autres concours à la clientèle	320	
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe	106 143	
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		

Passif

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue		460
A terme		323 402
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme		3 822
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		196 731
Emprunts obligataires		837 565
Autres dettes représentées par un titre		37 972
Dettes subordonnées		75 286
Total	441 505	1 475 238

Note 2.24 Postes “Autres actifs” et “Autres passifs”**Autres actifs**

	Montant 2016	Montant 2015
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	8 882	26 181
Débiteurs divers	2 044 290	3 316 882
Créances de Carry Back		
Autres stocks et assimilés		
Autres emplois divers		
Total	2 053 172	3 343 063

Autres passifs

	Montant 2016	Montant 2015
Autres dettes de titres		
Instruments conditionnels vendus		
Dettes de titres de transaction		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	177 194	205 826
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	80	
Créditeurs divers	3 362 393	2 703 362
Total	3 539 667	2 909 188

Note 2.25 Comptes de régularisation**Actif**

	Montant 2016	Montant 2015
Siège et succursale - Réseau		
Comptes d'encaissement	925	57
Comptes d'ajustement	1 864 614	624 732
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles sur contrats de couverture		
D'instruments financiers à terme non dénoués		
Pertes à étaler sur contrats de couverture		
D'instruments financiers à terme dénoués	51 604	71 912
Charges à répartir	211 489	204 799
Charges constatées d'avance	14 043	9 612
Produits à recevoir	22 408	1 048 303
Comptes de régularisation divers	98 401	87 947
Total	2 263 484	2 047 362

	Montant 2016	Montant 2015
Siège et succursale - Réseau		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	1 269	
Comptes d'ajustement	5 331	
Comptes d'écarts		
Gains potentiels sur contrats de couverture		
D'instruments financiers à terme non dénoués		288
Gains à étaler sur contrats de couverture		
D'instruments financiers à terme dénoués	291 124	272 501
Produits constatés d'avance	46 670	57 279
Charges à payer	460 542	549 054
Comptes de régularisation divers	88 029	91 731
Total	892 965	970 853

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

Note 2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2016	Montant 2015
Prime d'émission des titres à revenu fixe	167 463	158 400
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	10 130	14 630

Note 2.27 Provisions

	Montant 2016	Dotation	Reprise	Montant 2015	Délai de retournement
Pour risque entreprise liée	84 200	14 400		70 200	> 3 ans
Pour charges de retraite	1 875			1 875	< 1 an
Sur swaps	8 836		3 659	12 495	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	16 600	16 600		0	> 3 ans
Pour engagement de garantie	7 592		8 266	15 858	< 3 ans
Autres provisions	700	700	745	745	< 1 an
Total	119 803	31 700	12 670	101 173	

Note 2.28 **Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro****Actif**

	Montant 2016	Montant 2015
Caisse, banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	14 982 446	13 529 893
Créances sur la clientèle	62 308	53 806
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	9 232	17 129
Promotion immobilière		
Prêts subordonnés		
Participations et activités de portefeuille	1 420 194	1 373 437
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs	18 381	19 743
Comptes de régularisation	230 907	147 157
Total activité devises	16 723 468	15 141 165
Pourcentage du total actif	9,09%	8,40%

Passif

	Montant 2016	Montant 2015
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	4 289 939	3 371 752
Comptes créditeurs de la clientèle	405 906	165 959
Dettes représentées par un titre	22 839 186	18 989 995
Autres passifs	333 814	206 092
Comptes de régularisation	135 572	149 590
Provisions		
Dettes subordonnées		
Total activité devises	28 004 417	22 883 388
Pourcentage du total passif	15,22%	12,70%

Notes annexes au hors bilan

Note 3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2016	Montant 2015
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	0	0
Autres valeurs affectées en garantie	27 254 412	13 943 825
<i>dont BDF</i>	27 058 892	13 943 825
Total	27 254 412	13 943 825

La société CM-CIC Home Loan SFH est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC Home Loan SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2016 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

Note 3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2016	Montant 2015
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs reçues en garantie	0	0
<i>dont SFEF</i>	0	0
Total	0	0

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 7 750 983 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 7 980 699 milliers d'euros.

Note 3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2016		Montant 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations de change à terme				
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 627 681	7 845 024	9 721 363	9 868 108
<i>dont SWAPS de devises</i>	5 624 820	5 764 576	5 294 470	5 401 523
Devises à recevoir contre euros à livrer	20 787 857	19 422 503	19 132 768	18 226 922
<i>dont SWAPS de devises</i>	8 158 422	7 341 306	7 419 763	6 654 898
Devises à recevoir contre devises à livrer	12 514 677	12 748 629	9 675 871	9 769 260
<i>dont SWAPS de devises</i>				

Note 3.4 **Autres opérations à terme non encore dénouées
à la date de clôture du bilan**

	Montant 2016	Montant 2015
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de taux d'intérêt		
Opérations fermes de couverture <i>dont Ventes de contrats futures</i> <i>dont Achats de contrats futures</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes <i>dont Ventes de contrats futures</i>		
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt		
Opérations fermes de couverture <i>dont SWAPS de taux</i> <i>SWAPS de taux en devises</i> <i>Achat de FRA</i> <i>Vente de FRA</i>	166 104 680 160 612 636 5 492 044	162 737 558 159 387 550 3 350 008
Opérations conditionnelles de couverture <i>dont Achat SWAP option</i> <i>Vente SWAP option</i> <i>dont Achat de Cap/Floor</i> <i>Vente de Cap/Floor</i>		
Autres opérations fermes <i>dont SWAPS de taux</i> <i>SWAPS de taux en devises</i>	766 980 766 980	7 918 968 7 918 968
Autres opérations conditionnelles		
Opérations conditionnelles de couverture <i>dont Achat d'option change</i> <i>Vente d'option change</i>		
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change		
Opérations fermes de couverture <i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i> <i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture <i>dont Achat d'option</i> <i>Vente d'option</i>		

Note 3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2016			Montant 2015		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Opérations en devises	31 723 938	5 581 763	2 710 455	27 609 783	8 262 946	1 991 561
Opérations effectuées sur marchés organisés d'instruments de taux d'intérêt						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats futures</i>						
<i>dont achats de contrats futures</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats futures</i>						
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt						
Opérations fermes	46 156 204	89 157 019	31 558 437	43 826 826	96 223 567	30 606 133
<i>dont SWAPS</i>	46 156 204	89 157 019	31 558 437	43 826 826	96 223 567	30 606 133
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat de SWAP option</i>						
<i>Vente de SWAP option</i>						
<i>dont Achat de Cap/Floor</i>						
<i>Vente de Cap/Floor</i>						
Autres opérations conditionnelles						
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat d'option change</i>						
<i>Vente d'option change</i>						
Opérations effectuées de gré à gré sur autres instruments à terme						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

Note 3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2016	Montant 2015
Engagements de financement	590 000	8 660 000
Engagements de garantie	3 518 652	3 535 530
Engagements sur opérations devises	2 206 498	4 151 011
Engagements sur instruments financiers à terme	49 009 755	49 101 147
Total	55 324 905	65 447 688

Engagements reçus

	Montant 2016	Montant 2015
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur opérations devises	2 214 503	4 064 328
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total	2 214 503	4 064 328

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

Note 3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2016		Montant 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	11 407	172 368	60 892	238 549
Swaps	3 732 494	1 766 220	4 034 589	2 170 629
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	32 067		28 209	
Swaps	911 641	946 024	1 425 431	1 462 304
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	34 472	13 627	36 660	10 335

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

Notes annexes au compte de résultat

Note 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2016	Produits 2015
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	3 997 504	5 473 017
Produits sur opérations avec la clientèle	128 833	147 586
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	596 805	650 187
Produits sur prêts subordonnés	93 992	85 400
Autres produits à caractère d'intérêts	15 031	17 726
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts		
Sur créances douteuses		
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts		
Total	4 832 165	6 373 916

	Charges 2016	Charges 2015
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	3 080 527	4 482 798
Charges sur opérations avec la clientèle	152 476	209 784
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	1 320 472	1 363 468
Charges sur emprunts subordonnés	292 465	328 581
Autres charges à caractère d'intérêts	147 237	129 138
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts		
Sur créances douteuses		
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts		
Total	4 993 177	6 513 769

Note 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2016	Montant 2015
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	13 716	12 983
Revenus des titres de participation et de filiales	814 431	449 719
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		
Total	828 147	462 702

En 2016, la BFCM a enregistré dans les revenus de titres de participation et filiales un dividende exceptionnel de 300 000 milliers d'euros versé par une filiale étrangère (CMAkquisition - Allemagne) préalablement à sa fusion avec la BFCM. Les modalités du traité de fusion ont été publiées au BALO en date du 23 décembre 2016.

Note 4.3 Commissions

	Produits 2016	Produits 2015
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	150	147
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 903	1 475
Commissions relatives aux opérations sur titres	29	48
Commissions sur opérations de change	10	21
Commissions sur prestations de service financiers	47 850	43 688
Commissions sur opérations de hors bilan		
Commissions diverses d'exploitation	326	95
Reprises sur provisions relatives à des commissions		
Total	50 268	45 474

	Charges 2016	Charges 2015
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	2 226	11 678
Commissions sur opérations avec la clientèle	5	4
Commissions relatives aux opérations sur titres	6 060	7 014
Commissions sur opérations de change	801	804
Commissions sur prestations de service financiers	39 903	36 625
Commissions sur opérations de hors bilan		
Commissions diverses d'exploitation	284	33
Dotations aux provisions relatives à des commissions		
Total	49 279	56 158

Note 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2016	Montant 2015
Titres de transaction	(1 538)	(451)
Change	2 696	21 324
Instruments financiers à terme	(199)	(245)
Dotations/reprises nettes de provisions	3 659	(3 197)
Total	4 618	17 431

Note 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2016	Montant 2015
Frais d'acquisition sur titres de placement	0	(107)
Plus ou moins-values nettes de cessions	49 352	136 743
Dotations ou reprises nettes de provisions	(32 833)	49 346
Total	16 519	185 982

Note 4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2016	Montant 2015
Produits divers d'exploitation	648	532
Charges diverses d'exploitation	(222 999)	(10 157)
Total	(222 351)	(9 625)

En 2016, la BFCM a versé à des membres "sous participants" une indemnisation d'un montant global de 208 445 milliers d'euros en vertu du "Transaction Agreement" Visa du 2 novembre 2015. En effet, en juin 2016 au moment de la cession de Visa Europe à Visa Inc, la BFCM en tant que "membre principal" avait enregistré une plus value.

Note 4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2016	Montant 2015
Salaires et traitements	6 111	5 326
Charges de retraites	741	682
Autres charges sociales	1 932	1 574
Intéressement et participation des salariés	472	412
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 281	1 169
Autres impôts et taxes	17 979	17 236
Services extérieurs	44 417	44 951
Dotations/reprises sur provisions sur charges gen. d'exploitation	0	675
Charges refacturées	(10 956)	(6 567)
Total	61 977	65 458

CICE : Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 49 307,44 euros au titre de l'exercice 2016.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences ;
- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux clients ;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants ;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 5 775 527,65 euros contre 5 723 383,33 euros en 2015. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Concernant les transactions avec les parties liées :

– Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 200 000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31 décembre 2016.

Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18 690 euros en 2016.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat du Président de Groupe M. Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 690 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31 décembre 2016.

Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18 690 euros en 2016.

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 595 062,53 euros. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des SACC (Services Autres que la Certification des Comptes) se sont élevés à 855 792,60 euros.

Note 4.8 Coût du risque

	Montant 2016	Montant 2015
Dotations aux provisions liées à des créances		
Reprises de provisions liées à des créances	8 266	0
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	(8 266)	0
Total	0	0

Note 4.9 Gains/pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2016	Montant 2015
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	0	4
Gains ou pertes sur immobilisations financières	470 263	16 595
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	(574 365)	(105 915)
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	(30 600)	(43 000)
Total	(134 702)	(132 316)

En 2016, la BFCM a enregistré une dotation aux provisions sur actifs immobilisés sur deux de ses filiales espagnoles, BPE et Targobank SA, respectivement pour 296 000 milliers d'euros et 235 850 milliers d'euros.

Note 4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2016	Montant 2015
Résultats de sociétés de personnes	(750)	(858)
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	45	121
Total	(705)	(737)

Note 4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2016	Montant 2015
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire		22 217
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	(251)	(2 192)
(C) Effets de l'intégration fiscale		(55 240)
(A+b+c) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice	(251)	(35 215)
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices		
Reprises de provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	0	0
Impôt sur les sociétés de l'exercice	(251)	(35 215)

Note 4.12 Autres informations : Effectifs

	2016	2015
Effectifs moyens (ETP)		
Techniciens de banque	6	3
Cadres	26	21
Total	32	24

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(montant en euros)

1. Capital en fin d'exercice
a) Capital Social
b) Nombre d'actions ordinaires existantes
c) Valeur nominale des actions
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes
2. Opérations et résultats de l'exercice
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions
c) Impôts sur les bénéfices
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions
f) Résultat distribué
3. Résultats par actions
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions
c) Dividende attribué à chaque action
d) Dividende attribué à l'action nouvelle émise dans le cadre de l'augmentation de capital
4. Personnel
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice
b) Montant de la masse salariale de l'exercice
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)

(a) 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète suite à l'augmentation de capital au 31 juillet 2015.

(NB) "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts.

Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

2012	2013	2014	2015	2016
1 326 630 650,00	1 329 256 700,00	1 573 379 650,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00
26 532 613	26 585 134	31 467 593	33 770 590 ^(a)	33 770 590
50€	50€	50€	50€	50€
613 947 145,96	383 360 600,79	358 072 278,38	505 953 887,37	466 909 335,69
404 393 723,58	220 719 959,14	379 019 568,48	410 762 894,39	903 621 214,10
-14 371 909,94 ^(NB)	-34 921 389,62	-44 913 762,15	-35 214 634,44	250 799,70
62 577,07	91 347,06	80 817,13	65 752,38	97 960,46
649 396 490,02	311 481 573,22	371 064 805,48	342 644 532,10	269 287 297,83
70 263 445,09	130 116 946,54	130 590 510,95	140 147 948,50	130 016 771,50
15,78	9,61	13,47	13,20	26,75
24,48	11,72	11,79	10,15	7,97
2,65	4,90	4,15	4,15	3,85
1,33	2,04			
27	27	27	24	32
5 328 750,54	5 641 794,04	5 711 747,91	5 325 581,38	6 111 275,25
2 281 964,98	2 381 796,54	2 403 577,71	2 256 273,16	2 672 813,48

VI.3 – Renseignements relatifs aux filiales et participations

(les montants sont exprimés en milliers d'euros)

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur comptable brute excède 1 % de notre capital, à savoir : 16 885 295 euros montants exprimés en milliers d'euros.

	Capital au 31/12/2015	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2015	Quote-part du capital détenu au 31/12/2016 en %
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)			
Ventadour Investissement 1, SA, Paris	600 000	82 869	100,00
CM Akquisitions GmbH, Düsseldorf	200 225	336 406	100,00
Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex CM-CIC Covered Bonds), SA, Paris	220 000	3 889	100,00
Groupe Républicain Lorrain Communication, SAS, Woippy	1 512	11 239	100,00
CIC Iberbanco, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris	25 143	51 441	100,00
SIM (Ex EBRA), SAS, Houdemont	40 038	-190 698	100,00
CM-CIC Immobilier (ex Ataraxia), SAS, Orvault	31 760	47 956	100,00
Fivory (ex BCMI Île-de-France), SA, Paris	15 200	3 881	89,00
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	108 802	645 774	98,31
SAP Alsace (ex SFEJIC), SAS, Mulhouse	10 210	-61 220	95,68
Société du journal l'Est Républicain, SA, Houdemont	2 400	-13 852	92,11
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris*	608 440	11 414 000	72,73
Cofidis Participation, SA, Villeuneuve d'Asq*	116 062	1 098 961	54,63
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg*	1 118 793	4 877 766	52,81
SPI (Société Presse Investissement), SA, Houdemont	77 239	943	50,96
Factofrance SAS, Paris	507 452	701 339	100,00
Targobank Deutschland GmbH, Düsseldorf	515 526	1 439 353	100,00
Targo Leasing GmbH, Düsseldorf	6 025	nc ⁽⁵⁾	100,00
Heller GmbH, Mainz *	12 000	414 506	100,00
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)			
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Madrid	176 045	139 445	51,02
Banque du groupe Casino, SA, Saint-Etienne*	23 470	69 683	50,00
CM-CIC Lease, SA, Paris	64 399	29 339	45,94
Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Casablanca*	1 794 634 ⁽¹⁾	17 660 188 ⁽¹⁾	26,21
Caisse de Refinancement de l'Habitat, SA, Paris	539 995	22 178	21,03
Banque de Tunisie, Tunis*	150 000 ⁽²⁾	470 110 ⁽²⁾	34,00
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)			
Banco Popular Espagnol, Madrid*	1 082 538	11 326 655	3,95

* Activité consolidée.

1. Montants exprimés en milliers de Dirhams Marocains (MAD).

2. Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

3. Chiffre d'affaires "sans objet" pour la société.

4. PNB pour les établissements de crédits ou financiers.

5. Non Connue, société issue d'une fusion.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2015		Prêts et avances consentis par la banque et non remboursés au 31/12/2016	Montant des cautions et avals fournis par la banque au 31/12/2016	Chiffre d'affaires au 31/12/2015	Bénéfice net ou perte au 31/12/2015	Dividendes nets encaissés par la banque au 31/12/2016
Brute	Nette					
600 294	600 294	384 000	0	0 ⁽³⁾	46 159	60 000
200 225	200 225	2 695 310	0	11 757	151 449	300 000
220 000	220 000	4 319 720	0	3 469 ⁽⁴⁾	614	660
94 514	0	11 805	0	2 273	36	0
84 998	84 998	166 167	0	29 585 ⁽⁴⁾	5 041	1 561
40 037	0	231 875	0	2 157	-2 630	0
80 986	80 986	5 401	0	3 973	4 715	1 414
16 946	16 946	0	0	15 ⁽⁴⁾	-315	0
423 793	423 793	4 078 445	2 750 000	235 474 ⁽⁴⁾	88 065	25 349
15 953	0	5 597	0	45 056	-5 745	0
83 910	20 110	5 729	0	84 808	-12 795	0
2 945 749	2 945 749	47 110 203	656 465	4 782 000 ⁽⁴⁾	1 111 000	235 092
1 027 701	1 027 701	9 781 406	0	1 163 872 ⁽⁴⁾	147 341	19 106
974 661	974 661	0	0	10 532 321	718 672	133 402
75 200	60 800	0	0	0 ⁽³⁾	-42	0
1 472 920	1 472 920	3 232 037	200 000	134 321	11 663	0
5 000 000	5 000 000	147 678	0	11 975	0	0
22 942	22 942	1 162 667	0	nc ⁽⁵⁾	nc ⁽⁵⁾	0
597 839	597 839	159 950	0	31 987 ⁽⁴⁾	17 571	0
320 548	84 698	160 098	13 320	91 423 ⁽⁴⁾	15 493	0
91 071	50 471	759 173	390 000	96 290 ⁽⁴⁾	1 375	0
47 779	47 779	3 580 753	18 715	24 517 ⁽⁴⁾	5 494	277
1 132 993	1 132 993	0	0	11 816 805 ⁽¹⁾	2 654 730 ⁽¹⁾	18 697
117 952	117 952	0	365 434	3 364 ⁽⁴⁾	339	0
203 974	203 974	0	0	213 648 ⁽²⁾	84 241 ⁽²⁾	6 270
625 733	248 733	0	0	3 430 911 ⁽⁴⁾	105 934	3 505

B. Renseignements globaux concernant les participations.
Montants exprimés en milliers d'euros.

	Capital au 31/12/2015	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2015	Quote-part du capital détenu au 31/12/2016 en %
1) Filiales non reprises au paragraphe A			
a) filiales françaises (ensemble)			
<i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>			
b) filiales étrangères (ensemble)			
2) Participation non reprises au paragraphe A			
a) participations françaises (ensemble)			
<i>dont SAP Alsace, Strasbourg</i>			
b) participations étrangères (ensemble)			
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A			
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)			

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2015		Prêts et avances consentis par la banque et non remboursés au 31/12/2016	Montant des cautions et avals fournis par la banque au 31/12/2016	Chiffre d'affaires au 31/12/2015	Bénéfice net ou perte au 31/12/2015	Dividendes nets encaissés par la banque au 31/12/2016
Brute	Nette					
54 329	37 970	68 727	0			2 586
305	305	0	0			0
0	0					
20 991	10 899	2 669	0			720
6 604	0					
3 430	3 430	1 901	0			4 880
25 015	24 474	0	0			590
1 180	1 180	0	0			0

VI.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés.

Dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, votre société procède à d'autres estimations qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et sur les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand



VII.

RESPONSABILITÉ

SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Loi de Grenelle II – Article 225.

VII.1 – Préambule

VII.1.1 – Présentation du périmètre

Le rapport de gestion doit exposer, en application de l'article R225-105 du code de commerce, les actions menées et les orientations prises par la société, pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de notre activité (Loi Grenelle II - article L225).

La loi Grenelle II précise les publics concernés par les déclarations :

- Sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (sociétés cotées).
- Sociétés anonymes et sociétés en commandite par actions non cotées dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires est au minimum de 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est au moins de 500.

Regroupés sous le terme groupe Crédit Mutuel-CM11, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (également appelé groupe BFCM) sont complémentaires et liés. En effet, outre le contrôle capitalistique du groupe BFCM par le pôle mutualiste, les caisses de Crédit Mutuel des 11 fédérations constituent notamment un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) ; ces dernières rétribuant les courants d'affaires apportés via le versement de commissions aux caisses.

Eu égard à notre organisation, les informations requises dans le rapport sont indiquées ci-après au nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) pour le compte du périmètre du groupe Crédit Mutuel-CM11. La CF de CM porte pour le périmètre du groupe Crédit Mutuel-CM11 l'agrément collectif (code banque) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la BFCM et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du code de commerce.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 inclut des sociétés qui sont soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- Cofidis SA
- pour le groupe CIC, société cotée, un rapport spécifique est publié dans son rapport financier annuel.
- pour le pôle technologie :
 - Euro Information Services
 - Euro Information Développements
 - Euro Information Production
- pour le pôle presse :
 - Le Dauphiné Libéré
 - groupe Progrès
 - L'Est Républicain
 - Dernières Nouvelles d'Alsace
 - Est Bourgogne Médias
 - L'Alsace
 - Le Républicain Lorrain

Par cohérence avec l'organisation du groupe Crédit Mutuel-CM11, les sociétés du pôle technologie et du pôle presse font l'objet d'une déclaration séparée des autres données chiffrées du groupe. Les différents enjeux spécifiques ainsi que les actions associées mises en place pour chacune de ces sociétés font l'objet de rapports spécifiques compris dans le présent document.

La liste complète des entités du groupe Crédit Mutuel-CM11, des pôles presse et technologie figurent au point VII.7 en fin de rapport.

Certaines entités, intégrées au périmètre retenu en cours d'année 2016, n'ont pas pu fournir les informations retenues, pour des raisons techniques et logistiques.

Les fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, et de la Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la caisse fédérale dénommée Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la fédération.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurances, d'informatique, de crédit-bail.

En application du code monétaire et financier, chaque groupe régional de Crédit Mutuel est structuré autour d'une fédération, d'une caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Cette dernière qui porte l'agrément collectif délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), est garante de la liquidité et de la solvabilité des caisses.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le périmètre réglementaire regroupe 11 Fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'ACPR, et qui ont abouti à la création de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe – CMCEE – (Strasbourg)
- le Crédit Mutuel Ile-de-France – CMIDF – (Paris)
- le Crédit Mutuel Midi Atlantique – CMMA – (Toulouse)
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – CMSMB – (Annecy)
- le Crédit Mutuel Sud-Est – CMSE – (Lyon)
- le Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest – CMLACO – (Nantes)
- le Crédit Mutuel Normandie – CMN – (Caen)
- le Crédit Mutuel Méditerranéen – CMM – (Marseille)
- le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais – CMDV – (Valence)
- le Crédit Mutuel du Centre – CMC – (Orléans)
- le Crédit Mutuel Anjou – CMA – (Angers).

Chaque caisse locale est adhérente à la fédération de son ressort géographique et chaque fédération garde son autonomie et ses prérogatives sur son territoire.

Le terme "groupe national" concerne le groupe Crédit Mutuel dans sa totalité.

Le terme "groupe Crédit Mutuel-CM11" concerne les entités précisées ci-dessus (les 11 groupes régionaux du périmètre réglementaire mutualiste) ainsi que le groupe BFCM capitalistique.

Ce périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11 correspond à la définition du périmètre consolidé présent dans le document unique : document de référence du groupe Crédit Mutuel-CM11 pour 2016.

Gouvernance d'entreprise au sein du groupe Crédit Mutuel-CM11

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le Président fédéral (ou de district, échelon intermédiaire pour la fédération CMCEE) peut devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

VII.1.2 – Orientation stratégique et positionnement RSE du groupe Crédit Mutuel-CM11

La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise n'est pas une idée nouvelle pour les entités du groupe Crédit Mutuel-CM11. Démocratie et proximité, développement économique et social local, entraide et solidarité constituent le socle de fonctionnement du groupe dont le mode de gouvernance non centralisé renforce la prise de décision pour servir au mieux les intérêts du client-sociétaire. Ce modèle coopératif et mutualiste se fonde sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région grâce à des collaborateurs formés et motivés, à des administrateurs fortement engagés et impliqués dans la durée.

Fort de ses valeurs coopératives et mutualistes et au-delà des obligations légales et réglementaires, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a préféré abandonner le terme de RSE pour renommer sa démarche : Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM), appellation plus cohérente avec son identité génétique.

De même, le groupe Crédit Mutuel a travaillé au cours de l'exercice 2016 à structurer sa démarche RSM avec une organisation dédiée autour de cinq ambitions déclinées en quinze engagements :

- 1.** Ambition sociétaires et client.
- 2.** Ambition de gouvernance.
- 3.** Ambition sociétale.
- 4.** Ambition sociale.
- 5.** Ambition environnementale.

Ces 15 engagements font l'objet d'une feuille de route détaillée identifiant 64 actions. La démarche RSM se matérialise pour chacune des 5 ambitions par des actions concrètes que chacune des entités du groupe Crédit Mutuel-CM11 s'appropriera et déploiera au cours des exercices à venir. La RSM s'inscrit dans une stratégie d'actions à long terme qui complète la stratégie de développement des entités du groupe et contribuera à améliorer leur performance.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 positionne sa démarche RSM comme un facteur déterminant d'efficacité pour l'ensemble des clients sociétaires grâce à l'innovation de produits et services durables, de productivité grâce à l'amélioration de nos environnements digitaux et de sécurité de la protection des données et contribue à renforcer l'image d'un acteur engagé et socialement responsable.

AMBITION	ENGAGEMENTS
SOCIÉTAIRE ET CLIENTS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être à l'écoute de nos clients et sociétaires 2. Favoriser l'inclusion bancaire 3. Maîtriser les risques dans la conduite des affaires
DE GOUVERNANCE	<ol style="list-style-type: none"> 4. Soutenir un fonctionnement efficace des instances de gouvernance 5. Dynamiser la gouvernance coopérative
SOCIÉTALE	<ol style="list-style-type: none"> 6. Formaliser une politique d'achats responsables 7. Entretenir des relations responsables avec nos partenaires 8. Contribuer au développement du territoire 9. Valoriser nos initiatives locales
SOCIALE	<ol style="list-style-type: none"> 9. Favoriser le diversité et l'égalité des chances 11. Renforcer l'accompagnement des carrières, les synergies dans le développement de la mobilité interne et le développement des compétences 12. Faire de la démarche de vie au travail et de communication interne un levier stratégique d'engagement des collaborateurs 13. Renforcer la dynamique du dialogue social
ENVIRONNEMENTALE	<ol style="list-style-type: none"> 14. Réduire notre impact environnemental 15. Promouvoir des produits de qualité et des services responsables

VII.1.3 – Note sur les politiques sectorielles RSE du groupe Crédit Mutuel-CM11

En structurant sa stratégie RSM autour de cinq ambitions déclinées en quinze engagements, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a choisi de se doter de principes de fonctionnement applicables à l'ensemble des entités du groupe. C'est pourquoi, le groupe a notamment soumis à l'approbation des conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC deux nouvelles politiques "achats" et "crédit à la consommation".

Ces deux nouvelles politiques s'inscriront dans la même procédure d'appropriation par les entités du groupe et seront publiées afin de montrer la volonté du groupe de s'inscrire dans une démarche d'acteur responsable de ses engagements sociétaux.

Politique "achats"

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie du groupe. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme et du travail mais également le strict respect des principes relatif à la corruption sous toutes ses formes.

Politique "crédit à la consommation"

Politique encadrant les activités de crédit à la consommation du groupe dans le respect des valeurs et des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Le cadre de l'exercice du métier de crédit à la consommation, notamment sur les aspects de l'information précontractuelle et contractuelle ou de la formation des intermédiaires en opération de crédit a été considérablement renforcé.

Le groupe s'est doté d'un cadre strict vérifiant notamment que les opérations financées respectent les réglementations locales et européennes en matière de traitement des données personnelles et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBT).

Zoom sur les politiques sectorielles

Le groupe Crédit Mutuel a déjà publié cinq politiques sectorielles au cours des exercices précédents :



- **Politique sectorielle afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense.** Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement.

Le groupe refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes drastiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements.



- **Politique encadrant les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil.** Le groupe s'assure que toute demande s'inscrive dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards / recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire.

Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.



- **Politique s'appliquant à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et quel que soit le mode d'extraction utilisé.** Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai.

Le groupe veille au respect non seulement des réglementations en vigueur mais aussi des meilleurs standards internationaux en matière de maîtrise des impacts environnementaux et sociaux des activités du secteur.



- **Politique encadrant les opérations proposées à des entreprises productrices d'électricité à partir de centrales thermiques au charbon ou actives sur le secteur de leurs activités de développement, construction, exploitation et/ou démantèlement de centrales thermiques au charbon.**

Le groupe s'est doté d'un cadre strict vérifiant notamment que les opérations financées respectent les lois relatives aux émissions de gaz à effet de serre (y compris captage et stockage de CO2).



- **Politique s'appliquant à toutes les entités du groupe exerçant des activités de banque privée.** Elle impose des règles de bonne conduite et de déontologie (aucune implantation dans les pays sensibles, respect strict du KYC, conformité fiscale, etc)

Un complément sur les "Entrées en relations" afin de préciser les relations avec les clients non-résidents qui visent un caractère d'exemplarité vis-à-vis des législations et réglementations locales mais aussi des exigences de LCB FT (contrôle pays sensibles, structure off-shore, etc)

VII.2 – Note méthodologique

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro Information Services, Euro Information, Euro Information Production, Euro Information Développements, Euro Information Telecom, Euro-Protection Surveillance, Targo It Consulting. Pour des raisons de simplification de la collecte et de la consolidation, Targo It Consulting sera consolidé au sein du groupe Crédit Mutuel-CM11 directement pour les données 2016.

Le pôle presse inclut les entités suivantes : SAP Alsace ; Mediaportage ; Distripub ; Presse Diffusion ; Jean Bozzi Communication ; groupe Progrès ; Publiprint Province n°1 ; SCI Le Progrès Confluence ; Documents AP ; Immocity ; Le Dauphine Libéré ; groupe Dauphine Media ; La Tribune ; La Liberté de l'Est ; groupe Est Républicain ; SIM ; Affiches d'Alsace Lorraine ; Alsace Media Participation ; Alsacienne De Portage Des DNA ; Les Dernières Nouvelles d'Alsace ; Les Dernières Nouvelles de Colmar ; GRLC ; GRLI ; Le Républicain Lorrain ; Républicain Lorrain TV News ; Républicain Lorrain Communication ; Société d'Édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura ; Est Bourgogne Medias.

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01	Effectif PPH	Les données sont manquantes pour les filiales : – Treffière, – Presse GRLC, – Presse RL, – Presse GRLI – CIC filiales étrangères
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	Les données sont manquantes pour les filiales : – Treffière, – Presse GRLC, – Presse RL, – Presse GRLI – CIC filiales étrangères – GACM España – Cofidis Pologne
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	
SOC60	% de femmes parmi les cadres	
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) CDI non cadres	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI cadres	
ENV05	Consommation totale d'énergie	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
ENV09	Consommation de papier	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.
GOUV03	Nombre de caisses locales	Cet indicateur concerne les 11 fédérations du Crédit Mutuel.
GOUV05	Nombre d'élus dans les fédérations	Cet indicateur concerne les 11 fédérations du Crédit Mutuel.
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs de caisses locales	Cet indicateur concerne les 11 fédérations du Crédit Mutuel.
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; CM11)	Cet indicateur concerne les 11 fédérations du Crédit Mutuel.
SOT16	Nombre de dossiers traités - ADIE	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition - ADIE	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT19A	Nombre de nouveaux microcrédits financés - France Active	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT20A	Montants garantis - France Active	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT19B	Nombre de prêts Nacre décaissés avec un prêt complémentaire du groupe	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT20B	Montants prêtés - France Active Nacre	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT22	Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés - Initiative France	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT23	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés - Initiative France	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT28	Encours ISR	Données de la société CM-CIC Asset Management, pour le compte des 11 Fédérations du Crédit Mutuel et des banques régionales du CIC, en France.
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	Données de la société CM-CIC Asset Management, pour le compte des 11 Fédérations du Crédit Mutuel et des banques régionales du CIC, en France.
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	Cet indicateur concerne les 11 fédérations Crédit Mutuel et les banques régionales CIC.
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring ¹	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.

1. Cet indicateur peut inclure des budgets alloués en 2016, mais non encore intégralement décaissés sur l'année.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative. Le groupe s'est engagé dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions de nos établissements à notre société et d'en rendre compte.

La mobilisation des différents niveaux de contribution au sein du groupe est progressivement facilitée par la mise en place d'outils de reporting.

La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe.

Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total plus de 300 items régulièrement revus permettant de renseigner les 43 informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du groupe.

Périodes de référence des données collectées

Les données correspondent à l'année civile 2016 (sauf pour le groupe CIC pour lequel les données environnementales couvrent parfois la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016).

Principales règles de gestion

La collecte des données 2016 a été annoncée dès octobre 2016 afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives (lancée dès novembre 2016) puis quantitatives (fin décembre). Par rapport à l'exercice précédent, les nouvelles informations collectées visent en particulier à contextualiser les indicateurs utilisés (indicateurs sociaux spécifiques aux effectifs employés en France, part de l'ISR labellisé dans l'ensemble de l'investissement socialement responsable, lui-même rapproché des encours gérés par les filiales spécialisées). De manière générale, dans les cas de partenariat ou de prestation les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2,
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (Décret 2011-829 du 11 juillet 2011),
- le bilan mutualiste.

Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs et des commentaires est consacrée à la gouvernance. Les données de ce volet proviennent principalement d'une base informatique utilisée pour la gestion des mandats et fonctions des élus (alimentée par les directeurs des caisses de Crédit Mutuel au fur et à mesure des modifications institutionnelles intervenues dans leurs conseils) et par le bilan mutualiste (saisie dans un applicatif entre mi-janvier et fin février par les directeurs de caisses, pour renseigner les actions et faits institutionnels de l'année écoulée). Des données proviennent également du système d'information "contrôle de gestion", notamment les données sur le sociétariat.

Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parental, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif.

Indicateurs sociétaux

La majorité des indicateurs sociétaux proviennent du système informatique groupe "contrôle de gestion". Les critères et paramètres sont informatisés pour une plus grande fiabilité et traçabilité des informations fournies.

Indicateurs environnementaux

Du fait de la nature des activités du groupe les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatives. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité cependant ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Le Crédit Mutuel n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences du groupe Crédit Mutuel-CM11, un système de calcul a été déployé par CM-CIC Services pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Pour les entités étrangères (hors système d'information), une collecte par tableur Excel a été réalisée, puis importée dans l'applicatif de consolidation RSE. Cela concerne principalement les entités hors France du groupe Cofidis, les entités hors France du groupe ACM, Targobank Allemagne et Targobank Espagne.

L'essentiel des données reportées pour le groupe Crédit Mutuel-CM11 (réseaux, sièges et filiales) sont issues des consommations figurant sur les factures d'eau et d'énergies.

Une extrapolation est effectuée pour compléter :

- les mois manquants (proportionnellement aux mois saisis),
- les compteurs pour lesquels aucune consommation n'a été saisie (surface du bâtiment multipliée par une consommation moyenne au m²).

Pour les banques CIC, un comparatif est effectué avec les dépenses pour vérifier la cohérence. Dans certains cas, il y a ajustement de la donnée publiée.

Il est à noter que pour la consommation d'énergie (ENV05), environ 22% de la donnée publiée a fait l'objet d'extrapolations, à partir des consommations reportées sur la base de factures. Pour la consommation d'eau (ENV04), environ 50% de la consommation d'eau publiée a fait l'objet d'une extrapolation à partir des consommations connues.

Trente indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base de revue de analytique, tests substantifs par échantillon, comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants.

Code	Indicateur	Unité	Valeur 2016	Valeur 2015
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; CM11)	nb	80 929	nc
SOT16	Nombre de dossiers traités - ADIE	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition - ADIE	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT19A	Nombre de nouveaux microcrédits financés - France Active	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT20A	Montants garantis - France Active	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT19B	Nombre de prêts Nacre décaissés avec un prêt complémentaire du groupe	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT20B	Montants prêtés - France Active Nacre	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT22	Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés Initiative France	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT23	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés Initiative France	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT28	Encours ISR	Md€	6,1	5,6
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	M€	339,5	300,7
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	nb	354 000	350 078
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	M€	20,8 ¹	30
SOC01 _bis	Effectif PPH	nb	66 376	65 175
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	nb	15 316	13 938
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	nb	4 093	3 612
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation w pour licenciement	nb	742	719
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	nb	622 914 ²	677 418
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	%	4,5 %	4,18%
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	h	1 720 388	1 626 031
SOC107	Rémunérations annuelles brutes totales (en euros) des CDI	M€	2 560,3	2 527,00
SOC108	Rémunérations annuelles brutes totales (en euros) - CDI non cadres	M€	1 172,6	1 071,60
SOC109	Rémunérations annuelles brutes totales (en euros) - CDI cadres	M€	1 387,7	1 455,40
ENV05	Consommation totale d'énergie	MWh	480 177 ³	507 299
ENV09	Consommation de papier	t	9 402	11 116
GOUV14	Nombre de nouveaux élus en caisse locale	nb	986	nc
GOUV15	Nombre de nouveaux élus femmes en caisse locale	nb	471	nc
SOT28base	Encours gérés par la société de gestion	€	54,6	nc
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	€	628,7	nc
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	nb	47 196	nc

1. Données fiabilisées pour 2016, source service consolidation financière groupe.

2. La donnée 2016 ne tient compte que des jours d'absence pour maladie et accident.

3. La donnée vapeur d'eau a été exclue suite à une augmentation significative non pertinente par rapport à 2015.

VII.3 – Reporting RSE – Exercice 2016

VII.3.1 – Informations de gouvernance

Les données présentées dans les informations de gouvernance, non obligatoires au titre de la réglementation, ont pour but de refléter le mode de fonctionnement du Crédit Mutuel. Ces données proviennent de plusieurs sources :

- Le bilan mutualiste, saisi du 15 janvier au 28 février par les caisses de Crédit Mutuel-CM11. Les directeurs des caisses saisissent ces informations lors d'un conseil d'administration, en présence des élus. Ce bilan s'inscrit dans une démarche de valorisation et de développement des pratiques coopératives et mutualistes du groupe (appelé également "différence mutualiste"). Il permet d'affirmer et de démontrer la différence mutualiste dans le cadre de l'Assemblée générale, d'une réunion de sociétaires ou à d'autres occasions, en la nourrissant d'exemples concrets et chiffrés.
- Les statistiques des élus : données personnelles, mandats, fonctions... Ces données sont saisies par les directeurs des caisses, tout au long de l'année, quand cela est nécessaire.
- Formation des élus : un applicatif commun est utilisé pour 6 fédérations sur 11. Il fournit des informations sur les formations suivies, les données de présence, les durées des formations. Pour les fédérations n'utilisant pas cet outil, les données sont les mêmes, mais gérées au sein de chaque fédération. Le code d'éthique et de déontologie, applicable à tous les élus et salariés du groupe, précise que les "élus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités". A ce titre, un catalogue de formation est proposé aux élus, sur des thématiques multiples, et notamment "les fondamentaux" (l' élu, acteur du Crédit Mutuel, la découverte de la gestion de la caisse...), "l' élu, acteur" (le mutualisme au quotidien, l'action des présidents de conseil d'administration de conseil de surveillance...), "la vie de la caisse et du groupe", "les marchés et les produits".
- Bilan post assemblée générale : les directeurs des caisses sont invités à saisir des informations relatives à l'organisation de leur assemblée générale, lorsque celle-ci a eu lieu. Les informations fournies renseignent sur la durée des assemblées générale, le coût, le taux de présence...
- Enfin, certaines données proviennent du système d'information du contrôle de gestion, et notamment les données relatives au nombre de sociétaires.

VII.3.1.1 – Le sociétariat, adhésion volontaire

Le taux de clients sociétaires des 11 fédérations est stable depuis 2015, et représente 77% des clients pouvant prétendre au sociétariat (clients particuliers majeurs et personnes morales). 2016 a vu l'arrivée de 285 335 nouveaux sociétaires, et le départ de 210 728 sociétaires (données BILMUT – Bilan Mutualiste). Ces sociétaires élisent à leur tour les administrateurs des différents conseils des caisses locales, en assemblée générale.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
GOUV63	Nombre total de sociétaires	4 548 917	4 554 004
GOUV62	Nombre de clients particuliers majeurs et personnes morales	5 926 326	5 972 244
GOUV65	Pourcentage de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs et personnes morales	77%	76%

Accueil des nouveaux sociétaires

Lors de l'entrée en relation avec de nouveaux sociétaires, la différence mutualiste est systématiquement présentée pour 97,72 % des caisses de CM11. Pour mener à bien cette information des nouveaux sociétaires, 90,81 % des caisses sensibilisent leurs salariés à la différence mutualiste.

Pour accroître le nombre de clients sociétaires dans les caisses, 59,49 % d'entre elles réalisent des actions spécifiques. Près d'un cinquième des caisses (19,12 %) informent leurs nouveaux sociétaires qu'ils seront conviés à une réunion d'information qui leur sera spécialement dédiée. La quasi-totalité des caisses informent par ailleurs leurs nouveaux sociétaires qu'ils seront conviés à la prochaine assemblée générale (97,43 %).

Source : Bilan mutualiste 2016.

VII.3.1.2 – Les conseils – Contrôle démocratique

Composition

Conseil	Femmes	Hommes	Total général
Nombre d'élus au Conseil d'administration	3 763	7 321	11 084
Nombre d'élus au Conseil de surveillance ¹	1 448	3 313	4 761

1. Ne concerne que les Fédérations CMCEE, CMDV, CMDIF, CMM, CMSE et CMSMB. Données au 31/12/2016.

En 2016, les élections aux assemblées générales des caisses ont permis à 986 nouveaux élus d'intégrer les conseils des caisses. En moyenne, la durée d'un mandat est quasiment similaire pour les conseillers (conseils de surveillance) et les administrateurs (conseils d'administration), et tourne aux alentours de 9 ans.

Source : Base de gestion informatique des élus.

Représentativité des élus

L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans (56 ans pour les femmes, 60 ans pour les hommes). Pour les conseillers, l'âge moyen est de 60 ans (57 ans pour les femmes et 61 ans pour les hommes).

Dans les actions mise en place par les conseils, la féminisation demeure une priorité pour plus de la moitié des caisses (51,03 %), qui mènent ainsi des actions pour améliorer la féminisation des administrateurs et conseillers.

Catégories socio-professionnelles des élus	Conseil d'administration	Conseil de surveillance	Total
Agriculteurs exploitants	620	118	738
Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	1 316	449	1 765
Cadres professions intellectuelles supérieures	2 748	1 250	3 998
Professions intermédiaires	1 236	576	1 812
Employés	1 028	407	1 435
Ouvriers	251	141	392
Retraites	3 604	1 690	5 294
Autre personne sans activité professionnelle	281	130	411
Total général	11 084	4 761	15 845

Fonctionnement des conseils

En fonction des réglementations statutaires des fédérations, le nombre de réunions propres à chaque type de conseil peut varier d'une région à l'autre.

Fédération	Moyenne de réunions CA par an	Moyenne de réunions CS par an	Moyenne de réunions communes CA/CS par an
CMA	8,79	Non concerné	Non concerné
CMC	9,69	Non concerné	Non concerné
CMCEE	0,75	2,85	9,75
CMDV	4,67	3,53	5,84
CMIDF	7,03	3,98	3,84
CMLACO	8,62	Non concerné	Non concerné
CMM	6,53	4,50	1,79
CMMA	8,59	Non concerné	Non concerné
CMN	9,62	Non concerné	Non concerné
CMSE	2,58	4,15	5,15
CMSMB	0,81	2,85	7,87

VII.3.1.3 – L'assemblée générale

2015		
Soc. AG (présents + pouvoirs)	Soc. Fédérations	Taux de participation
244 760	4 477 946	5,47%

2016		
Soc. AG (présents + pouvoirs)	Soc. Fédérations	Taux de participation
248 389	4 554 004	5,45%

Le taux de participation des sociétaires est stable entre 2015 et 2016 [GOUV68].

Coût moyen par personne présente à l'AG en 2015	Coût moyen par personne présente à l'AG en 2016	Evolution
44,91	46,69	3,97%

Le coût moyen par personne présente des AG 2016 est en augmentation entre 2015 et 2016 [GOUV71].

Source : Bilan post AG réalisé mi 2016 sur les AG 2016.

VII.3.1.4 – Éducation et formation

Développement du sociétariat

Lors de l'entrée en relation, la différence mutualiste est-elle présentée aux nouveaux clients?	Oui pour 1 329 caisses (97,72%)
Des documents sont-ils remis?	Oui pour 824 caisses (60,59%)
Avez-vous organisé une réunion à l'intention des nouveaux clients?	Oui pour 260 caisses (19,12%)
Leur avez-vous dit qu'ils seront invités à l'AG?	Oui pour 1 325 caisses (97,43%)
Le CA valide-t-il nominativement les nouvelles adhésions de sociétaires?	Oui pour 1 074 caisses (78,97%)

Formation des élus

Comptes rendus des formations faits en réunion de conseil :	Oui pour 1 291 caisses (94,93%)
Formations ayant répondu aux attentes :	Oui pour 1 320 caisses (97,06%)
Chaque élu a-t-il suivi au moins une formation au cours de ces 2 dernières années?	Oui pour 454 caisses (33,38%)
Des suggestions de nouveaux thèmes de formation sont-elles transmises au président de la commission des élus?	Oui pour 403 caisses (29,63%)

VII.3.1.5 – Inter-coopération

Vie associative

Associations présentes sur le secteur des caisses de Crédit Mutuel	Associations clientes des caisses de Crédit Mutuel	Parts de marché	Budget moyen annuel par caisse de soutien aux associations (aide, partenariat, sponsoring...)
585 962	245 010	41,81%	6 855,47 euros

VII.3.1.6 – Engagement envers la communauté

Entraide, solidarité

312 caisses ont mis en place un dispositif spécifique de soutien aux sociétaires en difficulté ou en situation fragile. En 2016, ce sont ainsi 2 323 dossiers qui ont été examinés.

VII.3.1.7 – Idées et propositions pour promouvoir et faire connaître le mutualisme

Parmi les propositions mises en place par les caisses de CM11 pour promouvoir et faire connaître le mutualisme, on peut notamment retenir :

- La mise en avant des différences par rapport aux autres banques via la formation des salariés et des élus sur ce sujet.
- La présentation du mutualisme à chaque entrée en relation avec les nouveaux clients.
- La mise en place d'une synergie élus/collaborateurs : participation des salariés au conseil, participation des élus aux réunions du personnel, réunion annuelle commune...
- L'utilisation du "parrainage" et de la "recommandation".
- La représentation du Crédit Mutuel lors des AG des associations (élus et/ou salariés).

VII.3.2 – Informations sociétales

VII.3.2.1 – Impact territorial, économique et social de l'activité du groupe Crédit Mutuel-CM11

En matière d'emploi, de développement régional et sur les populations riveraines ou locales

L'activité du groupe Crédit Mutuel-CM11 est prioritairement tournée vers les services rendus aux clients et sociétaires du groupe (particuliers, professionnels...), et par conséquent au développement des entreprises des territoires couverts par les réseaux des caisses de crédit mutuel, des agences CIC, et des réseaux spécialisés des différents métiers du groupe. De par sa double nature mutualiste et bancaire, le groupe Crédit Mutuel-CM11 cumule des aides et soutiens solidaires avec une activité de financement des clients professionnels.

Le renforcement du maillage territorial des implantations des différents guichets bancaires du groupe au fil des années a permis une présence diversifiée et forte dans l'ensemble de nos régions. Le groupe Crédit Mutuel-CM11 propose ainsi ses produits et services aussi bien en France qu'à l'étranger.

En complément de l'offre "classique" des banques du groupe, le groupe Crédit Mutuel-CM11 propose ainsi des offres de micro-crédits personnels et professionnels aux clients qui souhaitent une première aide pour se développer. Ces micro-crédits au sens légal sont complétés par des crédits classiques d'investissement et de montant inférieur à 3 000 euros, qui proposent cette même logique de soutien au développement et à la croissance des activités.

En matière d'aide à l'emploi, les enseignes du groupe interviennent à plusieurs niveaux :

- directement via les associations et fondations créées par les Fédérations régionales [SOT48] - notamment sous la dénomination "Cré-avenir" - qui interviennent avec des outils de financement (prêts d'honneur, avances remboursables, subventions ou cautionnement) et avec la mise à disposition de moyens humains pour aider les créateurs-repreneurs. Les critères de financement peuvent varier selon les organisations régionales, mais l'ancrage local et la réactivité restent les dénominateurs communs. Des relais fédéraux de la Fondation pour la lecture, entité confédérale, existent également, ayant pour but de développer un programme de prévention de l'illettrisme à destination des tout-petits et des familles et de soutenir des actions de lutte contre l'illettrisme ;
- en partenariat avec les réseaux reconnus d'accompagnement : France initiative, France active, ADIE. Ces réseaux visent à créer et consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus – demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées... et interviennent en fonction des montants de prêt, du montant global du projet et des capacités financières du créateur ;
- en leur facilitant l'accès au crédit et en leur apportant un soutien technique et financier.

Le groupe accompagne un grand nombre de structures d'insertion agissant contre la précarité : Associations d'insertion (AI), PFIL (Plateforme d'initiative locale), régies de quartier et travaille notamment avec de nombreux ESAT et CAT pour développer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Par exemple, Envie Anjou (rénovation de matériel d'électroménager et revente), Initiatives Emplois Services (métiers de la Vigne), Alise Ateliers, Fil d'Ariane.

Les ACM sont en collaboration en Espagne avec la Fondation Saint Jean de Dieu, et participent à MagicLine, une marche solidaire pour aider les personnes vulnérables.

En Belgique, Partners assurances soutient l'association Afilatys qui poursuit des objectifs d'intégration, culturels, sociaux et caritatifs [SOT45].

Enfin, deux sociétés du groupe Crédit Mutuel-CM11, CM-CIC Asset Management (société de gestion d'actifs du Crédit Mutuel et du CIC) et CM-CIC Epargne Salariale (société spécialisée du groupe Crédit Mutuel-CM11 dans la gestion de l'épargne salariale) proposent aux entreprises et aux clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC des fonds de placements ISR (Investissement Socialement Responsable) qui visent à concilier performance économique et impact social et environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 a également un impact direct sur le milieu associatif local. En effet, le Crédit Mutuel est traditionnellement très impliqué dans la vie locale et associative de ses territoires. Sur la totalité des caisses de Crédit Mutuel qui ont saisi leur bilan mutualiste pour 2016, près d'un tiers ont une commission vie associative dans leurs conseils. Sur l'ensemble des caisses, plus de 80% soutiennent régulièrement des manifestations des associations clientes. Les partenariats sont de nature multiple : soutien financier ou matériel, présence des salariés et/ou élus sur les lieux des manifestations...

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOT01	Nombre de points de vente du groupe Crédit Mutuel CM11	4 458	4 105
SOT26	Nombre de crédits de proximité (< 3,000 euros) accordés	339 255	267 612
SOT27	Montant des crédits de proximité (< 3,000 euros) accordés	235 667 559€	167 000 000€
SOT28	Encours ISR au 31/12	6 060 635 941 €	NC
SOT31	Fonds commun de placement France Emploi - encours	NC	NC
SOT32	Fonds commun de placement France Emploi dont reversé aux associations	NC	NC
SOT33	Encours hors capitalisation des livrets d'épargne pour les autres	51 846 646€	34 361 294€
SOT33LFINANSOL	Encours sur produits bénéficiant du label Finansol	NC	NC
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	NC	NC
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	339 485,6 K€	300 720,6 K€
SOT37LCIES	Encours épargne salariale solidaire bénéficiant du Label CIES	NC	NC
SOT52	Budget global dédié au mécennat et au sponsoring	20 776 605	NC
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	628,7 K€	605,8 K€
SOT87	Encours investis en intégrant des critères de sélection ESG	42 035,6 K€	41 274,5 K€

VII.3.2.2 – Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du groupe Crédit Mutuel-CM11

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les parties prenantes pour le groupe Crédit Mutuel-CM11 sont de natures multiples : clients, fournisseurs, salariés, administrateurs. Le détail des relations avec ces personnes sera détaillé tout au long du présent rapport [ENV02].

En ce qui concerne les relations avec les parties prenantes dans le cadre des relations achats – fournisseurs notamment, celles-ci sont principalement réalisées par les filiales logistiques et techniques du groupe Crédit Mutuel-CM11 : CM-CIC Services (CCS) et Euro Information (EI).

Techniquement, les partenaires sont tous saisis dans un applicatif interne, qui permet une fiabilisation des relations avec ces fournisseurs externes au groupe. La gestion des contrats avec ces derniers en est ainsi facilitée (tous les documents sont numérisés, classés et identifiés), un suivi des factures permet de respecter les échéances, et à terme cet applicatif sera en lien avec d'autres applications de gestion des achats et des commandes. Le processus global s'en retrouve ainsi fiabilisé et contrôlé.

Pour Euro-Information, la qualité des relations est une priorité pour la démarche qualité. Le processus fournisseurs fait partie des processus qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ (dernier audit surveillance juin 2016, le prochain audit de renouvellement aura lieu en juin 2017). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de fournir les documents permettant d'attester une démarche RSE et de la connaître. En 2016, seules 2 entités de cette catégorie n'ont pas d'approche RSE déclarée du fait de leur taille même si elles communiquent sur des approches sécuritaires ou d'aides caritatives. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels / logiciels mais aussi désormais dans le cadre de l'achat de prestations informatiques vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Nous effectuons une réactualisation régulière.

Actions de partenariat ou de mécénat

Les actions de partenariat et de mécénat sont une partie intégrante de l'activité des entités du groupe Crédit Mutuel-CM11. Celles-ci sont principalement de l'ordre du soutien financier et matériel, et se retrouvent au niveau des caisses et agences, des fédérations, des filiales.

Un budget global de 20,8 millions d'euros a été alloué en 2016 pour des actions de partenariat, mécénat et sponsoring. Les actions et les partenaires sont variés :

- **établissements d'enseignement, universités, écoles** : journée d'informations sur les métiers de la banque auprès d'apprentis, intervention dans établissements, accueil de stagiaires, subvention taxe d'apprentissage, participation à des jurys de sélection,
- **associations d'insertion** : travail avec ESAT (établissement et service d'aide par le travail), financement de projets via ADIE notamment, soutien des PFIL (Plateforme d'initiative locale), fondations solidaires des fédérations CM11,
- **Cofidis sponsorise depuis 1996 une équipe cycliste**. L'enseigne a choisi le cyclisme, sport populaire, qui véhicule des valeurs de courage, de dépassement de soi et d'esprit d'équipe. Grâce à cet investissement, en quelques années, la marque Cofidis s'est faite connaître du grand public et bénéficie désormais d'une forte notoriété. Cet investissement non négligeable en termes de partenariat représente près d'un tiers du budget total mécénat et sponsoring du groupe Crédit Mutuel-CM11,
- **mais également associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs.**

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOT40	Nombre d'OBNL clients (associations, syndicats, comités d'entreprises)	354 000	350 078

VII.3.2.3 – Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat et de sous-traitance des enjeux sociaux et environnementaux

Les entités techniques et logistiques du groupe Crédit Mutuel-CM11 ont une approche rationalisée et orientée "développement durable" dans leurs relations avec les fournisseurs [SOT81].

Le pôle presse du groupe Crédit Mutuel-CM11 a mis en place un cahier des charges pour l'achat de papier, d'encre et des plaques qui constituent les matières premières indispensables à la production d'un journal. Les fournisseurs de papier ont ainsi l'obligation de justifier d'au moins un label ou norme environnementale (certification PEFC, FSC, Ecolabel).

Pour le parc des machines et ordinateurs gérés par le pôle technologique (Euro-Information), l'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. A noter que les nouvelles générations de matériels n'ont aucune consommation énergétique en veille et éteint, ce qui n'était pas le cas jusque 2013. Un atelier de réparation est également en place pour être réparés et/ou reconditionnés.

VII.3.2.4 – Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption [SOT79]

Tout comme en 2015, outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du groupe, un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT) conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il décline des principes généraux par ligne de métiers sous forme de procédures détaillées, de modules d'autoformation. Il s'appuie notamment sur les correspondants LAB/FT au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place [SOT79].

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 ne dispose pas d'implantation dans les états ou territoires dits "non coopératifs", dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays, dont le groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances, font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée. Les résultats de l'application du dispositif sont présentés régulièrement aux comités de contrôle permanent, aux comités d'audit et aux conseils d'administration des fédérations.

Le Crédit Mutuel est présent en Allemagne, Belgique, Espagne, au Luxembourg, à Monaco, au Portugal, en Suisse et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est au travers de ses filiales notamment dans des activités de banque de détail. Cette présence est connue de tous et mentionnée en bonne place dans les outils de communication du groupe (rapports annuels et sites Internet). Les pays concernés sont nos voisins directs et le Crédit Mutuel, du fait de son organisation et de son histoire, entretient avec eux des liens naturels depuis de nombreuses années. Afin de remplir l'objectif de transparence internationale qu'il s'est fixé, le groupe s'est organisé pour que toutes les activités respectent les règles fiscales et de conformité.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 a également mis en place des moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients sur internet. Par ailleurs, Euro Information (E-I), filiale informatique du groupe Crédit Mutuel-CM11 possède des équipes dédiées dont le

métier consiste à mettre à jour en permanence les logiciels, les patches de sécurité... et mène une veille permanente contre les pratiques délinquantes en matière de services bancaires à distance. Le niveau de sécurité est régulièrement audité par des auditeurs externes. E-I a développé un module spécifique, la "barre de confiance CM" qui s'installe dans les navigateurs Internet et sécurise la navigation : dès qu'il détecte un site de *phishing*, le module bloque la page et suggère au client d'en sortir immédiatement. Enfin, une adresse mail spécifique, permet à toute personne qui pense avoir identifié un site frauduleux de contacter Euro Information.

Les membres du groupe Crédit Mutuel-CM11 ainsi que des filiales mettent en œuvre un même code d'éthique et de déontologie et en font annuellement un bilan d'application permettant de vérifier le respect des 8 règles de bonne conduite qui s'appliquent à tous, élus et salariés selon les responsabilités exercées. Il est fondé sur le respect des principes généraux suivants : servir au mieux les intérêts des sociétaires-clients, observer strictement les règles de confidentialité.

Avec un taux de réponse proche de 100% et un taux de respect supérieur à 95%, la démarche est désormais pleinement implantée dans le groupe. Cette année, un focus particulier a été réalisé sur la formation, aussi bien des administrateurs que des salariés.

Le Code d'éthique et de déontologie est public, et disponible sur les sites du groupe. Son préambule rappelle que le Crédit Mutuel s'engage à :

- favoriser la participation des sociétaires à l'activité et la vie statutaire de leur caisse locale,
- construire avec ses sociétaires et clients des relations fortes et durables fondées sur la confiance réciproque, la transparence et le respect des engagements mutuels,
- être à leur écoute, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés,
- leur proposer des produits et services de qualité,
- contribuer au développement local et à l'emploi, en encourageant l'épargne et en la mettant au service de l'économie locale et régionale [SOT59],
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la solution des problèmes de société et au développement durable.

Par ailleurs, les collaborateurs qui occupent des fonctions sensibles sont soumis à des règles professionnelles renforcées plus strictes encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles. Au Crédit Mutuel et au CIC, la bonne application des règles du code de déontologie, fait l'objet d'un bilan annuel dans chaque caisse et agence, dans le cadre des tâches de contrôle interne.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

En conformité avec les obligations réglementaires, des travaux sont en cours dans tous les bâtiments du groupe accueillant du public pour la mise aux normes pour les personnes en situation de handicap (PSH) [SOT80].

Plus proche des activités du groupe, de nombreuses actions sont mises en place pour détecter, prévenir et accompagner les situations des personnes fragilisées (interdits bancaires, victimes de la crise, surendettement, etc). L'offre FACIL'ACCES est ainsi de nature à limiter les frais en cas d'incidents pour les clients en situation de fragilité financière, conformément à la réglementation.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 n'a pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme, notamment parce qu'il n'est pas implanté de manière significative dans des pays jugés à risque.

VII.3.3 – Informations sociales

VII.3.3.1 – Emploi

Effectif total

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 emploie 66 376 salariés à fin 2016, en hausse depuis 2015. Cette hausse est principalement due aux acquisitions réalisées par le groupe en 2016.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC01 _bis	Effectif (Personnes physiques)	66 376	65 175

Répartition des salariés par sexe et par âge¹

Code indicateur	Indicateur	Données à fin 2016
SOC88	Effectifs < 25 ans	4 070
SOC90	Effectifs 25-29 ans	7 393
SOC92	Effectifs 30-34 ans	9 286
SOC94	Effectifs 35-39 ans	10 028
SOC96	Effectifs 40-44 ans	8 537
SOC98	Effectifs 45-49 ans	7 245
SOC100	Effectifs 50-54 ans	7 688
SOC102	Effectifs 55-59 ans	7 702
SOC104	Effectifs 60 ans et +	3 248
Total général		65 197

1. Données disponibles pour les effectifs totaux du groupe Crédit Mutuel-CM11 (hors GACM España et Cofidis Pologne).

Répartition des salariés par zone géographique

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 est présent principalement en France métropolitaine, 54 989 salariés travaillant sur le territoire français et 10 367 à l'étranger. [SOC01-F205] – [SOC01-H215].

Embauches

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	15 316	13 938
SOC15	Embauches femmes	8 285	7 952
SOC16	Embauches en CDI	4 883	4 402

Les nouvelles embauches CDI dans le monde bancaire se font principalement dans les caisses et agences, par recrutements de jeunes. Par de nombreuses opportunités de mobilité, chacun peut ensuite organiser sa carrière. Cette mobilité largement favorisée par le groupe permet aux entreprises qui le constituent d'adapter leurs effectifs.

Licenciements

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	4 093	3 612
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	742	719

Rémunérations et leurs évolutions

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC73	Masse salariale brute non chargée	2 641,7 M€	2 600,3 M€
SOC107	Rémunération annuelle totale brute des CDI	2 560,3 M€	2 527,0 M€
SOC108	Rémunération annuelle totale brute des CDI non cadres	1 172,6 M€	1 071,6 M€
SOC109	Rémunération annuelle totale brute des CDI cadres	1 387,7 M€	1 455,4 M€
SOC80	Montant global des charges sociales versées	1 489,4 M€	1 470,1 M€

Comme pratiqué en matière d'effectifs, le groupe évite les soubresauts par une saine maîtrise des rémunérations. Le commissionnement n'est pas de rigueur dans la majorité des entreprises.

VII.3.3.2 – Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016 ¹	Données fin 2015
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	56 397	49 969
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	9 168	6 855

1. Ces données correspondent au périmètre groupe Crédit Mutuel-CM11, hors filiales étrangères du CIC, hors filiales étrangères des ACM et hors Targobank Allemagne.

Sauf pour des postes spécifiques comme les porteurs de journaux, les recrutements sont quasi toujours à temps plein. Après embauche, l'employeur n'impose jamais le passage à temps partiel. Ainsi, les seuls temps partiels en vigueur sont choisis par les salariés.

Absentéisme

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC38	Nombre total de jours d'absence	622 914	677 418
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	602 951	475 068
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	19 963	17 537
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	164 666	184 813

La donnée 2016 ne tient compte que des jours d'absence pour maladie et accident.

VII.3.3.3 – Relations sociales

Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	1 398	1 172
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	1 477	1 016

Bilan des accords collectifs

En 2016, plusieurs accords de groupe (entreprises signataires de la convention collective commune du Crédit Mutuel) et de branche (sous l'égide de la confédération) ont été signés.

Au niveau des accords groupe, un accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein du groupe Crédit Mutuel-CM11 a été signé le 17 mars 2016. Son objectif est de prévoir l'évolution des entreprises et de leurs besoins en personnel, en favorisant la formation et l'adaptation des salariés, et en sécurisant leur parcours professionnel.

La convention collective a également fait l'objet d'une refonte importante. Son avenant n°10 prend en compte les évolutions des métiers et simplifie la façon de présenter les rémunérations. Les principales modifications concernent le passage du "point bancaire" à l'euro pour le calcul des rémunérations. Il était en effet de tradition dans le secteur bancaire de se référer à la notion de "point bancaire" pour le calcul des rémunérations. Cette pratique, héritée de l'Administration, est progressivement abandonnée par les banques. Désormais, les rémunérations sont exprimées en euros dans la convention collective du Crédit Mutuel et sur les bulletins de salaire à partir du 1^{er} décembre. Objectifs : une lecture directe des salaires et la simplification du calcul de la rémunération globale détaillée dans le bilan social individuel.

Les libellés d'emploi sont également devenus plus précis : la nomenclature des emplois sera plus en phase avec les conditions actuelles d'exercice des métiers : de nouveaux emplois apparaissent alors que d'autres sont supprimés et certains libellés sont précisés. Par ailleurs, toujours dans un souci de précision et de clarté, les libellés d'emploi seront si nécessaire complétés du domaine d'activité.

Enfin, concernant les directeurs de caisse, de nouvelles règles de classement des caisses ont été adoptées. Elles s'appliqueront à partir de 2017. Le classement prend désormais en compte les résultats de l'ensemble des caisses de CM11 et le critère "commissions" est remplacé par le "PNB hors aides". Les autres critères (épargne comptable, épargne financière et crédits) restent inchangés.

Des accords ont été également signés dans les différentes entités du groupe Crédit Mutuel-CM11, soit pour adapter une réglementation au niveau local, soit pour adapter un accord branche ou groupe sur l'entité concernée, soit directement sur des conventions propres à cette entité. C'est notamment le cas pour plusieurs déclinaisons de l'accord groupe sur l'égalité hommes/femmes, décliné ensuite dans toutes les filiales du groupe.

VII.3.3.4 – Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Plusieurs textes ont été signés pour tenir compte et améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail.

En application de l'Accord National Interprofessionnel du 26 mars 2010, et dans le prolongement des travaux réalisés en application de l'Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a décidé d'établir la présente charte afin d'améliorer la sensibilisation, la compréhension et la prise de conscience des collaborateurs du groupe à l'égard du harcèlement et de la violence au travail et de mieux prévenir ces situations, les réduire et y mettre fin.

Cette charte s'inscrit dans la volonté claire du groupe Crédit Mutuel-CM11 de faire appliquer au sein du groupe les principes de respect de la dignité des personnes. Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel-CM11 affirme sa volonté de traiter, avec l'objectif défini précédemment, le harcèlement et la violence au travail qui ne peuvent pas être admis au sein du groupe.

Par accord du 31 mai 2010, les partenaires sociaux ont décidé d'analyser le thème du stress dans le cadre d'une approche collective et en procédant préalablement à des études qui avaient pour objectif d'aboutir à une connaissance précise et scientifique des sources de stress.

La complexité du sujet du stress ne permettait pas, sans cette étape préalable, de proposer des solutions opérationnelles ayant pour objet de prévenir, réduire ou supprimer les situations de stress. En effet, la thématique du stress ne permet pas d'utiliser les outils classiques de mesure et d'intervention : facteurs humains, subjectivité des situations, interaction avec la vie personnelle et familiale.

C'est ainsi que les partenaires sociaux ont décidé de mettre en place un groupe de travail composé d'intervenants extérieurs et de collaborateurs du groupe Crédit Mutuel-CM11 afin d'entreprendre une démarche de prévention durable.

Sur la base des éléments mis en évidence par ce groupe de travail, la direction a défini des pistes d'action afin de prévenir, réduire ou supprimer les situations de stress pouvant exister dans les entreprises, banques ou fédérations du groupe.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Une charte de sécurité a été mise en place en 2013, et est toujours valable pour les salariés du groupe. Elle précise les conditions de sécurité applicables à tous, tant au niveau des règles d'accès, des contrôles de sécurité que de l'utilisation des outils et matériels mis à disposition.

Une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe Crédit Mutuel-CM11 est également en place depuis 2013. Elle s'inscrit dans la volonté de faire appliquer au sein du groupe les principes de respect de la dignité des personnes. Par ailleurs, le groupe affirme sa volonté de traiter, avec l'objectif défini précédemment, le harcèlement et la violence au travail qui ne peuvent pas être admis au sein du groupe.

La charte pose des principes, détermine des lignes d'action et définit une procédure spécifique. Son respect est par conséquent impératif. Elle s'ajoute aux garanties définies par les lois et règlements, sans s'y substituer.

Accidents de travail et maladies professionnelles

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	476 ¹	422

1. Cette donnée inclut les rechutes.

Maladies professionnelles

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	9	19

VII.3.3.5 – Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le projet de plan de formation pluriannuel - à horizon de trois ans – s'inscrit dans le prolongement du plan à moyen terme du groupe. En s'appuyant sur les orientations stratégiques du groupe déclinées dans ses différentes entreprises, il intègre aussi les besoins issus :

- de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières,
- de l'évolution des métiers – appuyée par l'évolution de la relation client,
- des formations de renforcement des compétences sous forme plus individualisée.

Un des leviers d'accompagnement du développement des compétences, le plan de formation permet à chacune et chacun de s'adapter et faire face aux évolutions techniques, économiques, réglementaires et relationnelles avec nos clients.

Au service des besoins collectifs et individuels, le plan de formation pluriannuel 2016-2018 prévoit :

- des actions stratégiques incontournables à déployer en 2017 liées à l'acquisition de nouvelles compétences,
- des actions stratégiques à déployer sur une durée pluriannuelle liées au renforcement de compétences,
- des parcours métiers d'initiation et d'approfondissement,
- des actions individuelles de renforcement des compétences dans une offre actualisée.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation)	119,97 M€	109,1 M€
SOC47	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	5,97%	4,18%
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	46 516	46 612
SOC49	Pourcentage de salariés formés	70,92%	72,37%

Nombre d'heures de formation

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	1 720 388	1 625 368

VII.3.3.6 – Égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Un accord de branche a été signé en 2015, relatif à l'égalité professionnelle. Par rapport à la version initiale du 21 mars 2007, l'accord du 9 décembre 2015 a été amélioré et actualisé sur plusieurs points en fonction de l'évolution de la législation et des pratiques des fédérations de Crédit Mutuel. Il est désormais assorti d'indicateurs annuels comparatifs femme/homme relatifs à l'emploi, à la rémunération et à la formation permettant ainsi de mesurer les évolutions et les écarts éventuels entre les femmes et les hommes sur ces différentes données.

Des déclinaisons de cet accord ont été également signées dans les différentes entités du groupe.

En 2016, dans le cadre de la formation "Management", une fiche management a été créée à destination des directeurs de caisses. Son objectif est de proposer des outils pour supprimer / prévenir les inégalités entre les collaborateurs.

Mesures prises en faveur de l'emploi

Il n'y a pas eu de nouveaux accords groupe ou de branche en 2016. Plusieurs accords sont cependant toujours en cours :

- accord de branche du 15/12/2009, relatif à l'emploi des seniors dans la branche Crédit Mutuel,
- accord de branche du 14/01/2009 sur l'emploi et l'insertion des personnes handicapées dans la branche Crédit Mutuel.

En dehors de ces accords, il est à noter la quasi stabilité des chiffres des effectifs au sein des entités du groupe, démontrant de façon arithmétique que l'emploi est préservé.

Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Outre l'accord cité ci-dessus relatif à l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, des mesures sont prises de façon plus générales sur l'adaptation des locaux du groupe pour l'accueil (salariés ou clients) des personnes handicapées. De façon générale, les postes sont adaptés lorsque le handicap le nécessite, et les locaux sont mis aux normes conformément à la législation.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	1 017	530
SOC71	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	1,55%	0,82%

Politique de lutte contre les discriminations

L'essentiel des actions et politiques de lutte contre les discriminations se situent au niveau des signatures des accords cités précédemment.

VII.3.3.7 – Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail datent de 2003 (dernière version). Le conseil d'administration du Bureau international du Travail a identifié huit conventions comme fondamentales pour les droits humains au travail, quel que soit le niveau de développement de chaque état Membre. Ces droits sont une condition nécessaire à tous les autres; ils procurent une plate-forme à partir de laquelle les travailleurs peuvent s'efforcer d'améliorer leurs conditions de travail individuelles et collectives.

La déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998, souligne ce jeu de principes fondamentaux du travail acceptés par la communauté internationale. La déclaration recouvre quatre aspects principaux pour l'établissement d'un "plancher" social dans le monde du travail :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- L'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants ;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Selon l'OIT, tous les travailleurs et tous les employeurs ont le droit de constituer des organisations de leur choix pour défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels, de même qu'ils ont le droit de s'affilier librement à de telles organisations. Ce droit fondamental est indissociable de la liberté d'expression et il est le fondement d'une représentation démocratique et d'une bonne gouvernance. Chacun doit pouvoir exercer son droit d'influer sur les questions qui ont des répercussions directes sur son travail: sa voix doit être entendue et prise en compte.

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 respecte cette liberté, et réalise ainsi très régulièrement, et dès que cela est nécessaire, des procédures de consultation et d'information des représentants du personnel dans toutes les entités du groupe.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	1 398	1 172
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	1 477	1 016

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

En matière d'emploi et de profession, le groupe Crédit Mutuel respecte la loi du 4 août 2015 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Plusieurs accords ont ainsi été signés dans le groupe. En 2016, un accord d'entreprise a été validé, stipulant notamment "qu'aucune mesure ne peut être prise en considération du sexe en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, d'embauche ou de mutation", et que "les décisions doivent être prises sur la base de critères objectifs".

Concernant l'emploi et l'insertion des personnes handicapées dans la branche Crédit Mutuel, un accord de branche signé le 14 janvier 2009 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sociale en faveur des personnes handicapées, issue de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cet accord précise entre autres que "le recrutement de toute personne en situation de handicap doit s'inscrire dans la politique de l'emploi au sein de la branche Crédit Mutuel. A ce titre, les personnes en situation de handicap peuvent être embauchées sur tous types d'emplois et/ou de niveaux de fonction compatible avec leurs aptitudes et compétences professionnelles, le cas échéant avec l'aménagement nécessaire à une insertion réussie (environnement, organisation du travail, horaires de travail...)"

Élimination du travail forcé ou obligatoire

L'OIT précise la définition du travail forcé : "par travail forcé, il faut entendre tout travail imposé par l'Etat ou un particulier sous la menace (privation de nourriture, confiscation des terres, non versement des salaires, violences physiques, sévices sexuels, emprisonnement, etc)".

Le groupe Crédit Mutuel, dans sa convention collective commune, précise en cohérence avec ce texte la notion de préavis réciproque, relative à la possibilité offerte à tous les salariés de pouvoir légalement démissionner. Dans tous les pays dans lesquels le groupe Crédit Mutuel-CM11 est présent, il s'engage ainsi à respecter les conventions de l'OIT.

Abolition effective du travail des enfants

Le groupe Crédit Mutuel respecte les conventions de l'OIT et la réglementation française relatives à l'abolition du travail des enfants. L'OIT indique en effet que "pour l'abolition effective du travail des enfants, les gouvernements doivent fixer et faire respecter un âge

minimum d'admission à l'emploi ou des âges minima pour les différents types d'activité. Dans certaines limites, ces âges peuvent varier suivant la situation économique et sociale du pays. En tout cas, l'âge minimum général d'admission à l'emploi ne devrait pas être inférieur à l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire et ne jamais être fixé au-dessous de 15 ans. Les pays en développement peuvent toutefois faire certaines exceptions à ce principe, et un âge minimum de 14 ans peut être appliqué lorsque l'économie et le système éducatif sont insuffisamment développés".

VII.3.4 – Informations environnementales

VII.3.4.1 – Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

De façon générale, l'activité tertiaire du groupe Crédit Mutuel-CM11 n'est pas extrêmement polluante. L'essentiel des données et critères environnementaux provient des matières premières (papier essentiellement), ainsi que les consommations énergétiques. Afin de réduire l'empreinte environnementale du groupe, des actions sont mises en place sur ces sujets :

- développement des solutions de visio-conférences pour éviter les trajets inutiles,
- paramétrage des imprimantes en recto-verso automatique,
- démarrage des formations e-learning en ligne et des classes en réseaux.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
ENV32	Nombre de Visio-conférences	123 695	44 242
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE (ETP)	13,51	20,28

Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Il n'existe pas actuellement de démarche groupe de certification en matière d'environnement. En 2016 ont été réalisés des audits énergétiques, conformément à la législation, dans la majorité des bâtiments du groupe. Suite à ces audits, des projets de certification sont en cours pour évaluer, analyser et mettre en place de façon fiable des solutions de maîtrise des consommations énergétiques. Cette démarche devrait être mise en place en 2017/2018.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

CM-CIC Services, filiale du groupe spécialisée notamment dans la gestion du parc immobilier, prévoit une information et une sensibilisation des salariés courant 2016. Parallèlement, plusieurs entités du groupe ont réalisé une sensibilisation de leurs salariés aux éco-gestes durant la semaine du développement durable.

VII.3.4.2 – Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le papier consommé est recyclé via des sociétés de prestataires externes au groupe. Cette tendance tend à se développer dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel-CM11.

Des mesures plus locales sont également mises en place, comme le tri des déchets (plusieurs poubelles mises à disposition pour le papier et les autres déchets). Les cartouches de toner sont également recyclées après usage.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	5 061,1 tonnes	5 408,8 tonnes
ENV16	Nombre de cartouches de toner usagées recyclées après usage	65 579	58 656

VII.3.4.3 – Économie circulaire

VII.3.4.3.1 – Prévention et gestion des déchets

Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

- Plusieurs actions ont été mises en place ou pérennisées :
- remplacement progressif d'ampoules par des ampoules basse consommation,
 - mise en place de transactions informatiques évitant l'impression de documents de travail, par exemple la dématérialisation des conditions générales ou le lancement de la signature électronique,
 - une procédure a été mise en place pour accepter les factures dématérialisées : l'ensemble des factures sont dématérialisées depuis 2015, celles de Proségur (fournisseur) le sont partiellement depuis 2016,
 - les ateliers de reprographie CCS utilisent désormais du papier labellisé AA pour la confection des imprimés.
 - dans le catalogue Sofedis, la typologie de papier (labellisé ou recyclé) est désormais indiquée,
 - recyclage du mobilier en interne.

CM-CIC Services renforce les dispositions pour répondre au décret sur le recyclage : point d'apports de recyclage à Nantes Champ de Mars (nouveau siège CMLACO), mise en place du recyclage des déchets sur Lyon Cap Vaise (site CCS).

De nombreuses initiatives locales permettent aussi de recycler les piles et les capsules de café.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le groupe Crédit Mutuel-CM11 dispose de plusieurs sites de restauration collective, rattachés aux entités du groupe. La gestion de ces restaurants peut être diverse : comité d'entreprise, association, rattachée à un centre de formation, ou géré de façon externe par un prestataire.

A titre d'exemple, le restaurant inter-entreprises du site du Wacken possède une gestion rigoureuse des matières premières en entrée et des déchets issus des repas servis chaque jour.

Quelques statistiques pour ce restaurant (données 2016) :

- nombre moyen de repas servis par jour : 2 154,
- nombre de repas servis par an : 54 0496,
- nombre de jours d'ouverture par an : 250.

Les actions mises en place par ce restaurant au titre de la lutte contre le gaspillage alimentaire sont multiples. Des fiches sont ainsi rédigées pour chaque plat, mentionnant de façon précise les quantités nécessaires pour chaque ingrédient. Le nombre de plats servis est également adapté en fonction de divers critères : saisonnalité, nombre de personne potentiellement présentes (en tenant compte de données RH : formation, congés...). En cours de service, de nouveaux plats peuvent également être préparés "hors menu" pour répondre à un besoin ponctuel.

VII.3.4.3.2 – Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
ENV04	Consommation d'eau (m ³)	655 927	552 550

Consommation de matières premières

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
ENV09	Consommation totale de papier	9 402 tonnes	11 116 tonnes
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	2 496 tonnes	4 654 tonnes
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	6 906 tonnes	31 685 tonnes
ENV15R	Total papier recycle acheté	1 767 tonnes	569 tonnes

Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Des mesures sont prises essentiellement sur les aspects consommation énergétiques (voir ci-dessus). Concernant l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des matières premières (papier principalement), il s'agit essentiellement de la mise en place des impressions recto verso au niveau des imprimantes du groupe.

Consommation d'énergie

Les équipes logistiques de CCS sont en contact avec les principaux producteurs et fournisseurs d'énergie nationaux. Le but est de rationaliser l'aspect administratif (gestion des contrats, des paiements...) et fiabiliser ainsi le processus de consommation énergétique.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2016	Données fin 2015
ENV05	Consommation totale d'énergie	480 177 MWh ¹	507 299 MWh

1. Cette donnée n'inclut pas les données "réseau urbain vapeur d'eau".

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Dans le cadre de la réglementation RT2012, les projets de construction gérés par CCS font l'objet d'une analyse en s'appuyant sur des bureaux d'études spécialisés.

Le nouveau siège du CMLACO en cours de construction est certifié BBC et HQE, le projet de rénovation du siège du CMC à Orléans est également certifié BBC et HQE.

Dans le cadre de l'analyse des préconisations au titre des audits énergétiques réalisés, une démarche devrait être mise en œuvre pour prendre en compte ces aspects et ainsi fixer un programme avec objectifs, mesures des résultats en relation avec les normes.

Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables

Au niveau groupe, il n'est pas prévu de mesure pour améliorer le recours aux énergies renouvelables.

VII.3.4.4 – Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

En 2015, et conformément à la réglementation, des audits énergétiques ont été réalisés dans les bâtiments du groupe Crédit Mutuel-CM11. Les entités du groupe qui en ont l'obligation ont ainsi réalisé et déclaré leur BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre) en 2015, sur les données 2014 (les banques CIC, Cofidis, les fédérations CM11). Des analyses sont en cours, pour apporter des solutions afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre. Il s'agira principalement de travaux à mener, plus ou moins conséquents, qui aboutiraient à terme à une baisse des rejets.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

En qualité de société de services, les activités polluantes des entreprises du groupe Crédit Mutuel-CM11 ont des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés. Les initiatives sont nombreuses et des axes d'améliorations ont été objectivés en tenant compte de la nature de notre activité (réduction de la consommation de papier accélérée par une dématérialisation de nombreux documents, recyclage des consommables bureautiques, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie au niveau : éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Compte tenu de son activité, les actions du groupe portent principalement sur l'eau et le papier. La première démarche a consisté à définir les périmètres, à identifier les fournisseurs et fiabiliser la collecte de données. Les objectifs d'économie de ressources naturelles passent nécessairement par une connaissance fine des consommations.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel fait preuve d'incitations en matière environnementale au niveau local et régional pour s'adapter aux conséquences du changement climatique. Il a su développer des produits spécifiques : en dehors des éco-prêts à taux zéro, sont proposés des crédits économie d'énergie à court et long terme. Il participe activement à l'émergence de nouvelles formes de logement, regroupées sous l'appellation "habitat participatif", qui pourrait constituer une troisième voie entre habitat individuel et collectif.

Les risques financiers liés au changement climatique exposent le groupe Crédit Mutuel-CM11 à 3 typologies de risque :

- un risque physique (catastrophe naturelle...),
- un risque de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie-bas-carbone,
- un risque de réputation.

En dehors de l'impact physique sur son propre fonctionnement, les autres impacts identifiés (applicables aux entités du groupe concernées par les activités ciblées) sont les suivants :

- un risque de défaut des emprunteurs : au niveau de la banque de détail et au niveau de la banque de financement (grands comptes, financements de projets),
- un risque de dépréciation d'actifs pour la banque d'investissement, opérations de marchés (émissions obligataires), la gestion d'actifs et les activités d'assurance de biens et de santé,
- un risque de responsabilité : de défaut de conseil, de contentieux lié à la responsabilité fiduciaire (gestion d'actifs, activités d'assurance).

Dans le cadre des risques opérationnels, les risques physiques propres font l'objet d'une analyse spécifique au travers des cartographies des risques climatiques (inondations, séismes...). Le plan d'urgence et de poursuite d'activité exclut toute installation dans des zones de risques climatiques et, pour les risques non avérés, une exigence de fonds propres est déterminée.

Les risques physiques de la clientèle sont minorés, atténués du fait de la prise en charge par les assurances et par la diversification géographique des expositions.

Les autres risques (hors risque de responsabilité) sont appréhendés dans le cadre prudentiel actuel à travers les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

Article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Les expositions du groupe Crédit Mutuel sur les secteurs polluants sont identifiées depuis le 31 décembre 2016 dans le suivi trimestriel de la Direction des Risques CNCM : activités minières générales (ICB 017075), extraction de la houille et de lignite (NACE 0510Z & NACE 0520Z), charbon (ICB 017071), commerce de détail de charbon (NACE 4778B).

La part de l'exposition des secteurs polluants représente 0,07% du total des expositions brutes clientèle (périmètre consolidé-Calculateur Bâlois) au 31/12/2016.

Ces secteurs d'activité sont également encadrés par le suivi des limites sectorielles nationales, dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la surveillance et de la maîtrise des risques du groupe Crédit Mutuel et qui se décline sur chaque groupe régional.

- Activités minières générales, extraction de la houille et de lignite, charbon intègrent le secteur Pétrole & Gaz, Matières Premières dont la limite sectorielle est de 4%
- Commerce de détail de charbon intègre le secteur Distribution dont la limite sectorielle est de 6%.

Par ailleurs, afin d'optimiser ce dispositif une cartographie des risques opérationnels sur le risque climatique est en cours d'élaboration. L'objectif de la cartographie sur le risque climatique est de faire un état des lieux pour déterminer l'impact du risque climatique sur l'activité et d'identifier des mesures de protection.

Les stress tests sur le risque climatiques seront réalisés dès que le Groupe aura connaissance par les autorités compétentes de la méthodologie à déployer pour mesurer le dispositif.

Le groupe soutient par ailleurs le développement des énergies renouvelables et alternatives, et a financé en 2016 plusieurs investissements dans des projets de méthanisation collective sur Vihiers, le financement d'un projet hydro électrique et plusieurs investissements photovoltaïques (pour des privés). [SOT60].

Les constructions et rénovation en cours des bâtiments du Crédit Mutuel sont pour la plupart HQE (Paris, Valence...) ou visent l'excellence BBC (Nantes, Orléans...) [ENV40]. Quand cela est possible le raccordement aux réseaux de chaleur collectifs est privilégié (Nantes, Strasbourg...).

Enfin, sans présenter de vulnérabilité particulière aux aléas du changement climatique, le groupe a commencé à déployer une expertise en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Une réflexion et des études au niveau de CM-CIC Services Immobilier (qui gère une grande partie du parc immobilier du groupe) ont déjà été initiées sur l'application de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (loi DDADUE) instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique ou d'une mise en conformité avec la norme ISO 5000-1 pour les grandes entreprises avant le 5 décembre 2016. Des discussions sur la bonne application des dispositifs prévus par les décrets de novembre 2015 (audit énergétique) dans les groupes coopératifs ont été engagées avec les pouvoirs publics.

VII.4 – Tableau de concordance

I. Informations sociales		
I.a)	Emploi	
I.a) 1.1	Effectif total	SOC01_bis
I.a) 1.2	Répartition des salariés par sexe	SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-F205 ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC01-H215 ; SOC07
I.a) 1.3	Répartition des salariés par âge	SOC88 ; SOC89 ; SOC90 ; SOC91 ; SOC92 ; SOC93 ; SOC94 ; SOC95 ; SOC96 ; SOC97 ; SOC98 ; SOC99 ; SOC100 ; SOC101 ; SOC102 ; SOC103 ; SOC104 ; SOC105
I.a) 1.4	Répartition des salariés par zone géographique	SOC01-F205 ; SOC01-H215 ; SOC02
I.a) 2.1	Embauches	SOC13 ; SOC15 ; SOC16
I.a) 2.2	Licenciements	SOC19 ; SOC20
I.a) 3.1	Rémunérations	SOC73 ; SOC107 ; SOC108 ; SOC109 ; SOC80
I.a) 3.2	Évolution des rémunérations	SOC73 ; SOC107 ; SOC108 ; SOC109 ; SOC80
I.b)	Organisation du travail	
I.b) 1	Organisation du temps de travail	SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC08 ; SOC29 ; SOC30
I.b) 2	Absentéisme	SOC38 ; SOC39 ; SOC40 ; SOC43 ; SOC44
I.c)	Relations sociales	
I.c) 1	Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	SOC67 ; SOC78 ; SOC79 ; SOC87
I.c) 2	Bilan des accords collectifs	SOC83 ; SOC202
I.d)	Santé et sécurité	
I.d) 1	Conditions de santé et de sécurité au travail	SOC45
I.d) 2	Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	SOC45 ; SOC84
I.d) 3	Fréquence et gravité des accidents du travail	SOC44
I.d) 4	Maladies professionnelles	SOC43

I. Informations sociales		
I.e)	Formation	
I.e) 1	Politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC46 ; SOC47 ; SOC48 ; SOC49 ; SOC203
I.e) 2	Nombre d'heures de formation	SOC50
I.f)	Égalité de traitement	
I.f) 1	Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	SOC56
I.f) 2.1	Mesures prises en faveur de l'emploi	SOC22 ; SOC56
I.f) 2.2	Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées	SOC68 ; SOC71 ; SOC56 ; SOC70
I.f) 3	Politique de lutte contre les discriminations	SOC56
I.g)	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT)	
I.g) 1	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67 ; SOC78 ; SOC79
I.g) 2	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC56 – SOC64
I.g) 3	Élimination du travail forcé ou obligatoire	SOC65
I.g) 4	Abolition effective du travail des enfants	SOC66
II. Informations environnementales		
II.a)	Politique générale en matière environnementale	
II.a) 1.1	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	ENV32 ; ENV44 ; ENV01
II.a) 1.2	Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV41
II.a) 2	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	ENV43
II.a) 3	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non concerné
II.a) 4	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours)	Non concerné
II.b)	Pollution et gestion des déchets	
II.b) 1.1	Mesures de prévention, réduction, réparation : air	Non concerné
II.b) 1.2	Mesures de prévention, réduction, réparation : eau	Non concerné
II.b) 1.3	Mesures de prévention, réduction, réparation : sol	Non concerné
II.b) 2	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	ENV206 ; ENV207 ;
II.b) 3	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non concerné
II. c)	Économie circulaire	
II. c) i) 1	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;	ENV203 ; ENV204
II. c) i) 2	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;	SOT410
II. c) ii) 1	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	ENV04
II. c) ii) 2	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	ENV09 ; ENV10 ; ENV11 ; ENV15R ; ENV39 ; ENV42
II. c) ii) 3	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	ENV205 ; ENV38 ; ENV40 ; ENV05 ; ENV208
II. c) ii) 4	L'utilisation des sols ;	Non concerné

II. Informations environnementales		
II.d)	Changement climatique	
II.d) 1	Rejets de gaz à effet de serre	ENV30 ; ENV37
II.d) 2	Adaptation aux conséquences du changement climatique	SOT60 ; ENV40
II.e)	Protection de la biodiversité	
II.e) 1	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non concerné
III.	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
III.a)	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
III.a) 1	En matière d'emploi et de développement régional	SOT01 ; SOT13 ; SOT16 ; SOT17 ; SOT19A ; SOT19B ; SOT201 ; SOT202 ; SOT20A ; SOT20B ; SOT22 ; SOT23 ; SOT26 ; SOT27 ; SOT28 ; SOT31 ; SOT32 ; SOT33 ; SOT33LFinansol ; SOT35 ; SOT37 ; SOT37LCIES ; SOT49 ; SOT52 ; SOT71 ; SOT87 ; SOT52 ; SOT45
III.a) 2	Sur les populations riveraines ou locales	SOT26 ; SOT27 ; SOT52
III.b)	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
III.b) 1	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	ENV02 ; SOT40
III.b) 2	Actions de partenariat ou de mécénat	SOT52
III.c)	Sous traitance et fournisseurs	
III.c) 1	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT81
III.c) 2	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT81
III.d)	Loyauté des pratiques	
III.d) 1	Actions engagées pour prévenir la corruption	SOT79
III.d) 2	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	SOT80
III.e)	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Non concerné

VII.5 – RSE du pôle technologique

Données quantitatives :

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cube	36 487,74
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	63 980 474
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	1 496 153
ENV05_01_CO2_X	Réseaux urbains vapeur d'eau en CO2	Tonnes de CO2	299,23
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	130 170
ENV05_02_CO2	Réseaux urbains eau glacée en CO2	Tonnes de CO2	1,30
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	54 967 381
ENV06_CO2	Consommation d'énergie électrique en CO2	Tonnes de CO2	4 507,33
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	6 499 932
ENV07_CO2	Consommation d'énergie gaz en CO2	Tonnes de CO2	1 520,98
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	88 418,49
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	460,50
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	45,47
ENV10_CO2	Consommation totale de papier à usage interne en CO2	Tonnes de CO2	41,79
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	415,03
ENV11_CO2	Consommation totale de papier à usage externe en CO2	Tonnes de CO2	381,41
ENV12L	% Papier labellisé / papier acheté	Pourcentage taux	49,23
ENV12R	% Papier recyclé / papier acheté	Pourcentage taux	0,06
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	3 202
ENV15	Papier usage recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	644,80
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	226,71
ENV15R	Total papier recycle acheté	Tonnes	0,26
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	4 840
ENV18	Déplacement professionnel - avion	Kilomètres	8 547 417
ENV18_CO2	Déplacement professionnel - avion en CO2	Tonnes de CO2	1 390,44
ENV19	Déplacement professionnel - train	Kilomètres	7 481 630
ENV19_CO2	Déplacement professionnel - train en CO2	Tonnes de CO2	834,36
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	Kilomètres	20 051 900
ENV20_ESS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs essence - émission CO2	Tonnes de CO2	6,08
ENV20_GAS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs gasoil - émission CO2	Tonnes de CO2	2 225,33
ENV21	Flotte automobile de l'entité - nombre de litres d'essence consommés	Litres	1 958,36
ENV21CO2	Flotte automobile essence - tonnes CO2 émis	Tonnes de CO2	0,00
ENV22	Flotte automobile de l'entité - nombre de litres de gasoil consommés	Litres	1 244 705,58
ENV22CO2	Flotte automobile gasoil - tonnes CO2 émis	Tonnes de CO2	0,00
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	Kilomètres	454 056
ENV23_CO2	Déplacement professionnel - automobile salarié en CO2	Tonnes de CO2	113,97
ENV24	Déplacement professionnel - transport collectifs bus-cars-méto-tram	Kilomètres	197 859
ENV24_CO2	Déplacement professionnel - transport collectifs bus-cars-méto-tram en CO2	Tonnes de CO2	33,04
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	Kilomètres	555 511
ENV25_CO2	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location en CO2	Tonnes de CO2	91,24
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	81

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
ENV32	Nombre de Visio conférences	Numérique entier	56 734
ENV33	Durée totale des Visio	heures centésimales	71 874,94
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	253,14
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	Équivalent Temps Plein	5,91
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	57
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	10
GOUV23	Filiale - âge moyen des administrateurs	Numérique entier	59
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	3 924
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	3 981
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	681
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	252
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	3
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	22
SOC01_F205	Effectif femmes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	2 105
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	822
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	2
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	94
SOC01_H215	Effectif hommes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC02	Effectif total France (CDI+CDD) en PPH	Personnes Physiques	3 981
SOC03	Effectif total CDI+CDD hors France	Personnes Physiques	0
SOC04	Effectif total CDI+CDD cadres	Personnes Physiques	2 791
SOC05	Effectif total CDI+CDD non cadres	Personnes Physiques	1 190
SOC07	Effectif PPH - femmes	Personnes Physiques	958
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	3 860
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	1 074
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	933
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	121
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	96,96
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	476
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	352
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	124
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	335
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	134
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	166
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	19
SOC25	Recours à la sous-traitance via l'intérim en heures	Heures centésimales	68 187
SOC26	Recours à la sous-traitance via l'intérim en ETP	Équivalent Temps Plein	37,47
SOC27	Turn-over (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conventionnelle)/ (effectif en PPH)	Pourcentage taux	2,75
SOC28	Proportion temps partiel vs temps plein	Pourcentage taux	4
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI/CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 833
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI/CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	148

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	96
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	4
SOC36	Nombre d'heures supplémentaires effectuées	Heures centésimales	30 087
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	27 920
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	26 826
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	1 094
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	7 154
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	Numérique entier	1
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	51
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	6 829 932,86
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	4,06
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	3 224
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	80,98
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	98 919
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	Jours ouvrés	40
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	90
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	34
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	56
SOC55	Montant de la taxe d'apprentissage versée	Euros	1 428 401
SOC57	Nombre de personnes dans les comités de direction	Numérique entier	41
SOC58	Nombre de femmes dans les comités de direction	Numérique entier	7
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	684
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	25
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	151
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	50
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	33,11
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	Numérique entier	0,00
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	71
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	1,78
SOC72	Contribution handicapés AGEFIPH ou FIPHFP (6%)	Euros	711 046
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	168 165 236
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	43 074,73
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	31 695,80
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	47 461,30
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	Numérique entier	277,00
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	Numérique entier	436,00
SOC80	Montant global des charges sociales versées	Euros	96 908 545
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	21 362 328

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	3 871
SOC85	Œuvres sociales / comité d'entreprise - contribution au financement du comité d'entreprise en euros	Euros	2 034 057,24
SOC86	Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute	Pourcentage taux	1,00
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	147
SOC89	dont Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	25
SOC90	Effectifs 25 - 29 ans	Personnes Physiques	436
SOC91	dont Femmes 25 - 29 ans	Personnes Physiques	103
SOC92	Effectifs 30 - 34 ans	Personnes Physiques	626
SOC93	dont Femmes 30 - 34 ans	Personnes Physiques	149
SOC94	Effectifs 35 - 39 ans	Personnes Physiques	633
SOC95	dont Femmes 35 - 39 ans	Personnes Physiques	147
SOC96	Effectifs 40 - 44 ans	Personnes Physiques	731
SOC97	dont Femmes 40 - 44 ans	Personnes Physiques	194
SOC98	Effectifs 45 - 49 ans	Personnes Physiques	522
SOC99	dont femmes 45 - 49 ans	Personnes Physiques	109
SOC100	Effectifs 50 - 54 ans	Personnes Physiques	421
SOC101	dont Femmes 50 - 54 ans	Personnes Physiques	126
SOC102	Effectifs 55 - 59 ans	Personnes Physiques	355
SOC103	dont Femmes 55 - 59 ans	Personnes Physiques	88
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	110
SOC105	dont Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	17
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	166 268 469
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	34 041 287
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	132 227 182
SUS031_X	% de cartouches de toner recyclées achetées	Pourcentage taux	0,00

Rapport spécifique pôle technologique

Comme en 2016, ce document regroupe différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. Le périmètre n'a pas changé et les principales sont :

- **Euro-Information Développements** qui développe les outils logiciels du groupe,
- **Euro-Information Production** qui prend en charge l'infrastructure technique et la production du groupe,
- **Euro-Information Telecom** qui déploie l'offre téléphonie mobile du groupe,
- **Euro Protection Surveillance** qui offre un service de télésurveillance,
- **Euro-Information Services** qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (Postes de travail, automate bancaire, téléphone, etc).

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par le groupe Crédit Mutuel. En conséquence, elles en appliquent les règles et procédures notamment dans leurs aspects sociaux, déontologique et de responsabilité environnementale.

Les achats

Pour rappel, le processus fournisseurs fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ (dernier audit surveillance juin 2016, le prochain audit de renouvellement aura lieu en juin 2017). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur.

Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est "fournisseurs essentiels et sensibles" (importance économique ou stratégique pour Euro-Information ou pour ces clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de fournir les documents permettant d'attester une démarche RSE et de la connaître. En 2016, seules 2 entités de cette catégorie n'ont pas d'approche RSE déclarée du fait de leur taille même si elles communiquent sur des approches sécuritaires ou d'aides caritatives. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels / logiciels mais aussi désormais dans le cadre de l'achat de prestations informatiques vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Nous effectuons une réactualisation régulière.

L'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Nous continuons à déployer des équipements de plus en plus économiques en énergie. Par exemple le nouveau poste Tiny référencé en 2016 a une consommation minimum de 1.2 kWh et max de 35 kWh (pour rappel le Lenovo M93T, modèle de 2015 consomme entre 11 et 35 kWh). Comme nous renouvelons environ 1/5 du parc chaque année, cela continue de permettre de réduire notre consommation énergétique.

Une politique sectorielle d'achat est en cours d'écriture pour le groupe. Elle sera mise en place en 2017 et rendra plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats.

Le circuit matériel

Euro-Information Services (EIS) réalise pour le compte d'Euro-Information les prestations d'installation et de maintenance du matériel informatique.

En 2016, plus de 10000 jour/homme ont été dédiés au remplacement de produits en fin de vie (imprimantes, postes, portables, onduleurs, automates, Terminaux de Paiement Electronique...).

Près de 122000 produits défectueux ont été traités par l'atelier de réparation, 38397 produits désinstallés ont été reconditionnés et 32450 orientés vers notre broker sur le parc en 2016.

EIS a engagé, courant 2016, des échanges techniques réguliers avec les structures d'appels du groupe (SAM et STU) pour disposer de diagnostics précis (par la mise en place d'arbre d'aide au diagnostic dit "OAD") évitant les déplacements inutiles. Par ailleurs EIS a mis en place, pour optimiser les déplacements de ses techniciens, un indicateur de Résolution du Premier Coup (RPC) dont l'objectif est de résoudre la panne dès la première intervention. Cette démarche a permis d'économiser plus de 15000 déplacements par rapport à 2011.

L'activité broke continue à évoluer pour permettre de la rendre de plus en plus importante et éviter au maximum la destruction.

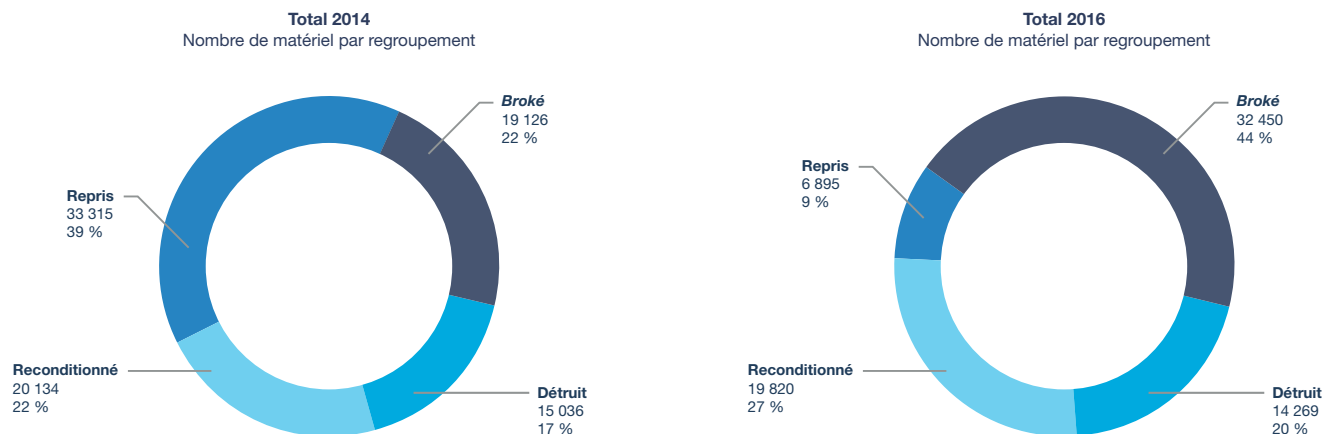
Pour rappel, pour suivre cette activité et son évolution, des statistiques ont été mises en place en 2015 permettant de suivre sur la base d'une situation du parc à un instant t, son devenir suite à une intervention. Un appareil qui n'est plus en place est dans l'un des 4 états suivants :

- soit repris (état initial)
- soit reconditionné (si réparé pour retour dans circuit client),
- soit broké (revendu),
- soit détruit (si ni réparable ni revendable).

Le but est de réduire le temps dans l'état "repris" et de transmettre si nécessaire le plus tôt possible au broker pour permettre une réutilisation.

Cette analyse peut être faite par familles de produits et par fédérations clientes à partir de janvier 2014. Nous pouvons donc cette année comparer les 3 dernières années, voir le devenir au bout de 2 ou 3 ans et faire des analyses par fédération ou par famille de produits.

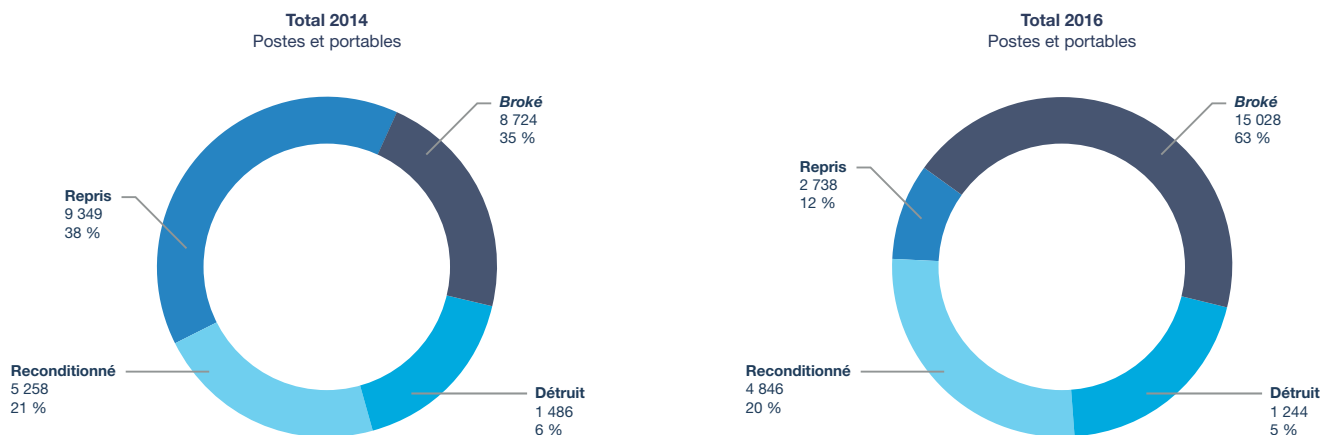
Voici les constats :



On constate une nette amélioration du processus complet. Sur le parc de 2016 on voit que 44 % des éléments ont déjà été revendus au broker (contre 22 % en 2014) et que seuls 9 % restent encore à l'état "repris".

On constate également sur 2016 une amélioration du pourcentage de parc reconditionné puisque cela représente 27 % contre 22 % en 2014.

On peut voir aussi que selon la famille de produit, le résultat est différent mais confirme la tendance. Par exemple, pour la catégorie "Postes et portables", au bout d'un an, le taux de broker est de 63 % au lieu de 35 %, le volume de réutilisé reste presque le même, l'état "repris" passant de 38 % à 12 %.



La sécurité du SI

Compte-tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro-Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du Système d'Information qui évolue donc chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer nos défenses.

Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire du groupe.

S'appuyant sur la norme ISO 27001, un SMSI a été déployé en 2016 sur l'ensemble de nos sites de production permettant ainsi à Euro-Information de viser une certification ISO27001 en 2017.

Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : Fournir un système fiable avec une accessibilité permanente,
- confidentialité : Sécuriser les accès, les traitements et les données,
- intégrité : Garantir la fiabilité des données,
- preuve : Permettre par un système de traçabilité et d'audit de justifier les actions sur le système.

Les services Internet font partie par exemple des domaines où la sécurité est primordiale. Pour cela, le cloisonnement est total entre les environnements Internet et Intranet. La protection est assurée, dans l'état de l'art, par :

- un dispositif de pare-feu,
- des passerelles applicatives (proxies),
- des zones démilitarisées (DMZ),
- des WAF (pare-feu applicatifs),
- des logiciels antivirus,
- des filtres BlueCoat,
- des systèmes de détection d'intrusion (IDS) et de systèmes de prévention d'intrusion (IPS),
- une solution hybride de lutte contre le Déni de Services,
- la préservation des traces, etc.

On peut noter pour 2016 :

- la sécurisation de la validation des opérations de banque à distance assurée par l'envoi par SMS d'un code de confirmation connaît une évolution importante par le déploiement de la solution "confirmation mobile", solution appelée à remplacer la solution SMS et offrant une sécurité supérieure. Le principe de la solution "confirmation Mobile" est le suivant :
 - enrôlement du smartphone du client basée sur une combinaison d'éléments :
 - la notification présentée sur une application sécurisée sur les smartphone par les fournisseurs des OS (Apple, Google, Microsoft),
 - un espace de stockage réservé et privé disponible sur les smartphones,
 - les données d'identification du smartphone.
 - validation des opérations banque à distance sur le smartphone suite à réception d'une bannière de notification et saisie du code de sécurité,
 - enfin, un moteur de détection de la fraude en temps réel permet d'être alerté et de prendre les mesures nécessaires.
- des tests de charge répétés sur CM et CIC à plusieurs milliers d'utilisateurs simultanés pour garantir la montée en charge du nouveau site Web, y compris en début d'année lors de la pointe annuelle.
- le lancement du projet d'extension du Datacenter de Lille avec la cible d'une mise en place du niveau de sécurité Tier-4 (Uptime institute), niveau maximum de sécurité pour un Datacenter avec un taux de disponibilité de 99.995 % correspondant à une indisponibilité annuelle moyenne de 0.4 heure.

L'ensemble des éléments de notre système de sécurité permet notamment à notre solution de paiement commerçant connue sous les noms de CM-CIC P@iement et Monético Paiement, d'être certifiée chaque année depuis novembre 2007, PCI-DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit



à nos Clients la qualité de l'exécution de cette solution sur notre infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.

Les actions concrètes à forte implication informatique réalisés ou à venir

Les filiales Euro-Information interviennent dans de nombreuses actions impactant directement l'approche environnementale du groupe. On peut citer les principales :

Réduction du nombre de centres informatiques de production

Euro-Information réduit son nombre de centres de production dans lesquels se trouvent les moyens centraux informatiques (réduction à 5 sites en 2006, 3 sites plus le site de repli en 2014). L'évolution vers une cible de 2 centres plus un centre de backup permet à périmètre constant de réduire les consommations électriques mais aussi la production de gaz à effet de serre des climatisations en réduisant le nombre de salles blanches. En 2016 le projet de transfert des équipements du centre parisien vers celui de Lille a été terminé permettant de n'avoir plus que 2 sites centraux plus le site de repli.

Évolution des centres informatiques en utilisant les meilleures pratiques écologiques du marché

L'évolution du groupe nécessite des évolutions informatiques permanentes et donc une capacité de traitements et de stockage en constante évolution. Euro-Information a un projet d'extension de son site Lillois avec la construction d'une nouvelle salle qui emploiera les techniques de free chilling (adaptation de la méthode de refroidissement en fonction de la température extérieure) qui représente en région Lilloise une économie de 3 800 000 KWh pour une charge de 1000w/m² (soit environ 280 000 € par an) et de confinement (disparition des points chauds en séparant mieux les baies et en réalisant des allées froides).

La mise en œuvre de ces évolutions devrait nous permettre d'obtenir un PUE (Power Usage Effectiveness) inférieur à 1,6 sur cette nouvelle salle.

Mise en place de moyens de visioconférence pour éviter les déplacements

Euro-Information a depuis plusieurs années décidé de mener un projet de communication unifiée pour permettre à travers la visioconférence d'organiser des réunions avec des personnes de différentes régions et de différents pays sans déplacement.

En 2016, nous avons commencé à déployer Skype for entreprise qui a remplacé Lync 2013 et basculé les salles sur des équipements Polycom. Nous déployons maintenant :

- Les classes virtuelles pour les formations,
- Les visioconférences avec les sièges pour apporter l'expertise nécessaire sur certains sujets,
- Les réunions virtuelles avec les clients.

En 2016, plus de 4200 speaker phones et de 3600 caméras ont été commandés. Les banques ont été consultées pour indiquer le nombre d'équipements souhaités et la population à équiper (en moyenne un kit speaker phone et une Webcam pour 8 postes). 3 300 points de vente ont été concernés (70%).

En 2017 l'équipement va se poursuivre, les orientations données aux banques sont les suivantes :

- Couvrir tous les points de vente du Réseau CCM/Agences en 2017 avec au moins un kit,
- Compléter et doubler l'équipement avec un kit pour 4 postes pour les CCM/Agences déjà équipées.

2017 verra aussi la généralisation de Skype Entreprise au premier trimestre 2017 et le déploiement de 400 salles de visioconférence supplémentaires (le parc actuel est d'environ 500 salles).

Réduction de la consommation de papier

Les projets majeurs en 2016 pour réduire le papier concernent le déploiement de la signature électronique dans les caisses et agences et l'utilisation de plus en plus forte des solutions à travers le web ou le smartphone.

Pour permettre le déploiement de la signature électronique dans tout le réseau, des tablettes tactiles et un réseau wifi équipent progressivement toutes les caisses et agences. Plus de 14000 tablettes ont été installées fin 2016 et 166 000 contrats signés par ces nouveaux outils sur les 5-6 derniers mois de l'année.

Ce déploiement a aussi un impact sur la consommation d'énergie (Scope 3) car les documents papiers n'ont plus à circuler en navettes vers la numérisation.

Côté utilisation du smartphone ou du web, on peut citer les solutions de E-déclaration qui permettent de déclarer les sinistres Auto ou IRD par le web ou sur smartphone et la e-acceptation médicale qui met à disposition des clients un espace personnel permettant de gérer ses formalités médicales.

On peut également citer une nouvelle étape dans la mise en place du bulletin de paie électronique pour tout le groupe en 2016 avec la bascule sur le modèle électronique par défaut au premier semestre. Fin 2016, 85 % des salariés du groupe reçoivent le BPE (91 % dans les filiales Euro-Information).

On peut noter aussi qu'à fin 2016, la part des documents à usage interne du groupe encore sous format papier passe à 0,94 %.

Extinction automatique des PC

Pour rappel, dans l'ensemble du réseau, les pc qui peuvent être éteints automatiquement le sont le soir et redémarrent automatiquement le matin. Un suivi est fait pour étendre vers 100 % du parc et une évaluation de la consommation évitée est menée. A fin 2016 il n'y a plus que 0,2% du parc qui ne peut pas être éteint en agence.

Nous avons démarré fin 2016 l'extension de ce projet aux sièges du groupe en France. Les sièges en Allemagne sont déjà en extinction automatique. L'objectif est de déployer ce système dans les années qui viennent, le gain estimé est de 4 252 510 KWh d'économie annuelle. 2 sièges en France sont en phase de tests à fin décembre.

Nouveaux mainframes

Comme pour le matériel bureautique, Euro-Information évolue régulièrement dans les gammes de ses serveurs centraux et notamment sur ses mainframes IBM. La politique est basée en plus sur un cascading qui permet de sortir la machine la plus ancienne à chaque fois. En 2016, nous avons finalisé le déploiement des nouveaux Mainframe Z13 sur tous les sites commencé en 2015. Cette machine améliore les performances des Z12 (gamme précédente en place chez EI) de 30 % à consommation énergétique équivalente.

Impression sur MFP (Imprimantes Multi fonction permettant impression, photocopies, scanner, fax, etc) par boîtes à lettres virtuelles

Il s'agit d'une nouvelle approche de l'impression (l'impression reste en mémoire de l'imprimante réseau jusqu'à déblocage par l'utilisateur) qui permet un gain de papier car cela évite les impressions que les personnes ne viennent pas chercher, ou celles plus lourdes que prévu, que l'utilisateur peut interrompre en cours.

Ce fonctionnement se base sur un outil Watchdoc qui possède en plus une approche statistique des impressions pour permettre une optimisation des ressources nécessaires. Les pilotes ont démarré fin 2016 pour cibler un déploiement progressif à partir de 2017.

Optimisation énergétique dans l'approche immobilière

Suite aux audits énergétiques finalisés mi 2016, un plan sur les années à venir sera mis en place pour réduire les consommations électricité et gaz des différents sites du groupe.

Euro-Information intègre aussi l'approche économie d'énergie dans ses projets immobiliers puisque l'ensemble des collaborateurs de la société Euro-Information Développement basé à Strasbourg et sa périphérie va être regroupé dans un bâtiment "Wacken 2" à horizon 2019/2020. Ce bâtiment sera bâti en respectant l'ensemble des nouvelles normes énergétiques. Le bâtiment fera l'objet d'une double certification environnementale :

- Certivea NF HQE "Tertiaire" niveau "Excellent",
- BREEAM niveau "Very Good".

La performance énergétique du bâtiment cible est fixée au niveau BEPOS "Ready", c'est à dire une capacité à produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Cette approche de regroupement des équipes se déroule aussi sur d'autres sites. A Nantes, les équipes EID sont maintenant sur un seul site. En parallèle, Euro-Information en a profité pour mettre en œuvre la deuxième phase de son PDE (la 1^{re} phase datait de 2012). Pour exemple, 34 nouveaux collaborateurs ont signé la charte d'engagement à ne plus utiliser leur voiture comme moyen de transport principal (80% transports en commun).

Évolution de l'outil de déclaration RSE

Évolution de la gestion du périmètre de déclaration et poursuite de l'automatisation des interfaces d'intégration de données.

VII.6 – RSE du pôle Presse

Données quantitatives :

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
ENV01P	Papier journal	Tonnes	69 494
ENV02P	Dont papier labellisé	Tonnes	34 316
ENV03P	Plaques en aluminium	Tonnes	360,87
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cube	39 165,55
ENV04P	Encre journaux et imprimés	Tonnes	946,63
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	59 583 711
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	250 422
ENV05_01_CO2_X	Réseaux urbains vapeur d'eau en CO2	Tonnes de CO2	50,08
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	97 399
ENV05_02_CO2	Réseaux urbains eau glacée en CO2	Tonnes de CO2	0,97
ENV05P	Emballages	Tonnes	251,97
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	33 448 5330
ENV06_CO2	Consommation d'énergie électrique en CO2	Tonnes de CO2	2 742,78
ENV06P	Déchets - débuts & fins de bobine	Tonnes	1 898,71
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	25 510 631
ENV07_CO2	Consommation d'énergie gaz en CO2	Tonnes de CO2	5 969,49
ENV07P	Déchets - chute de blanc sur rotatives	Tonnes	4 704,94
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	27 589,85
ENV08P	Déchets - retour imprimés	Tonnes	6 254,81
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	145,64
ENV09P	Déchets - encarts	Tonnes	651,67
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	104,06
ENV10_CO2	Consommation totale de papier à usage interne en CO2	Tonnes de CO2	95,63
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	41,58
ENV11_CO2	Consommation totale de papier à usage externe en CO2	Tonnes de CO2	38,21
ENV12L	% papier labellisé / papier acheté	Pourcentage taux	67,15
ENV12R	% papier recyclé / papier acheté	Pourcentage taux	0,00
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	2 387
ENV15	Papier usage recycle en sortie (déchet)	Tonnes	0,40
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	97,80
ENV15RP	Papier journal d'origine recycle	Tonnes	54 186,16
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	17,00
ENV18	Déplacement professionnel - avion	Kilomètres	243 158
ENV18_CO2	Déplacement professionnel - avion en CO2	Tonnes de CO2	72,29
ENV19	Déplacement professionnel - train	Kilomètres	1 153 184
ENV19_CO2	Déplacement professionnel - train en CO2	Tonnes de CO2	14,16
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	Kilomètres	18 317 228
ENV20_ESS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs essence - émission CO2	Tonnes de CO2	3,30
ENV20_GAS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs gasoil - émission CO2	Tonnes de CO2	3 893,82
ENV21CO2	Flotte automobile essence - tonnes CO2 émis	Tonnes de CO2	0,00
ENV22CO2	Flotte automobile gasoil - tonnes CO2 émis	Tonnes de CO2	0,00
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	Kilomètres	3 627 753
ENV23_CO2	Déplacement professionnel - automobile salarié en CO2	Tonnes de CO2	910,57
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	Kilomètres	1 389 073
ENV25_CO2	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location en CO2	Tonnes de CO2	348,66

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
ENV29P	Transport Transalliance	Tonnes	57 755,25
ENV30	Emissions fugitives de gaz frigorigènes	Kilogrammes	73,08
ENV30_CO2	Emissions fugitives de gaz frigorigènes en CO2	Tonnes de CO2	120,27
ENV30P	Transport La Poste	Tonnes	1 830,99
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	10,00
ENV32	Nombre de Visio conférences	Numérique entier	190,00
ENV33	Durée totale des Visios	heures centésimales	409,06
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	71,75
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	Équivalent Temps Plein	0,60
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	69
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	5
GOUV23	Filiale - âge moyen des administrateurs	Numérique entier	61
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	4 620
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	6 669
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	833
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	2 140
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	38
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	138
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 288
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	2 040
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	49
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	143
SOC02	Effectif total France (CDI+CDD) en PPH	Personnes Physiques	6 669
SOC04	Effectif total CDD+CDI cadres	Personnes Physiques	2 208
SOC05	Effectif total CDD+CDI non cadres	Personnes Physiques	4 461
SOC07	Effectif PPH - femmes	Personnes Physiques	3 149
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	6 301
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	4 180
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	2 973
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	368
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	94,48
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	4 198
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	2 345
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	1 853
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	530
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	742
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	145
SOC27	Turn-over (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conventionnelle)/ (effectif en PPH)	Pourcentage taux	0,00
SOC28	Proportion temps partiel vs temps plein	Pourcentage taux	105
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI/CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 259
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI/CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	3 410
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	49

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	51
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	87 536
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	82 278
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	5 258
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	Numérique entier	6
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	110
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en €)	Euros	1 385 167,72
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	0,74
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	2 187
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	32,79
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	32 195
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	Jours ouvrés	2
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	871
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	39
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	99
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	55
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	55,56
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	168,00
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	2,52
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	187 362 094,90
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	28 588,20
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	15 334,80
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	54 707,56
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	Numérique entier	218
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	Numérique entier	83
SOC80	Montant global des charges sociales versées	Euros	74 598 269,26
SOC86	Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute	Pourcentage taux	0,00
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	120
SOC89	dont Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	53
SOC90	Effectifs 25 - 29 ans	Personnes Physiques	222
SOC91	dont Femmes 25 - 29 ans	Personnes Physiques	118
SOC92	Effectifs 30 - 34 ans	Personnes Physiques	370
SOC93	dont Femmes 30 - 34 ans	Personnes Physiques	188
SOC94	Effectifs 35 - 39 ans	Personnes Physiques	505
SOC95	dont Femmes 35 - 39 ans	Personnes Physiques	251
SOC96	Effectifs 40 - 44 ans	Personnes Physiques	702
SOC97	dont Femmes 40 - 44 ans	Personnes Physiques	349
SOC98	Effectifs 45 - 49 ans	Personnes Physiques	940
SOC99	dont femmes 45 - 49 ans	Personnes Physiques	437
SOC100	Effectifs 50 - 54 ans	Personnes Physiques	1 111
SOC101	dont femmes 50 - 54 ans	Personnes Physiques	539

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Données à fin 2016
SOC102	Effectifs 55 - 59 ans	Personnes Physiques	1 249
SOC103	Femmes 55 - 59 ans	Personnes Physiques	630
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	1 082
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	408
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	180 134 224,40
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	64 099 480,12
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	116 034 744,30
SUS031_X	% de cartouches de toner recyclées achetées	Pourcentage taux	0,00

Rapport spécifique Pôle Presse

L'activité presse du Crédit Mutuel regroupe une trentaine de sociétés dont 8 sociétés éditrices de 9 journaux de presse quotidienne régionale et départementale et 2 sociétés éditrices de trois journaux de presse hebdomadaire régionale, ce qui représente une couverture de l'information sur plus de 24 départements de l'est de la France, un million d'exemplaires vendus par jour, et près de 7 200 salariés

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées directement ou indirectement par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, filiale du groupe Crédit Mutuel-CM11.

Comme l'ensemble du groupe, elles cherchent sans cesse à améliorer les règles et procédures notamment au niveau social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

Profil des emplois occupés

Les catégories socioprofessionnelles des sociétés de presse sont les journalistes (1/3 des effectifs des sociétés de presse), les employés, les ouvriers (ou techniciens selon l'entité) et les cadres (administratifs ou techniques).

Les contrats sont principalement à durée indéterminée. Il est également fait appel à des contrats à durée déterminée ou à des intérimaires.

Contrairement aux autres sociétés, les sociétés de portage (APDNA et MEDIAPORTAGE) et la société de distribution (DISTRIPUB) ont la particularité d'employer majoritairement des personnes à temps partiel. En effet, l'activité consiste à porter le journal le matin, la durée journalière de travail est par conséquent inférieure à 7 heures. Pour ces entités, la proportion de personne à temps partiel par rapport à la population totale s'établit à plus de 97%.

Hygiène et sécurité au travail (SOC45)

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans les différents services des sociétés en vue d'assurer une protection optimale de leurs salariés.

Ainsi, pour les porteurs de journaux salariés ainsi que pour les commerciaux, des formations destinées à la prévention du risque canin et prévention du risque routier ont été dispensées.

Dans les services de production, des équipements adaptés sont proposés aux salariés comme par exemple, des protections auditives moulées, des masques de protection pour le personnel exposé aux émanations d'agents chimiques dangereux, des vêtements de travail avec renfort pour la protection des articulations, etc. Ces personnels sont également informés sur les risques chimiques.

De plus et toujours dans le cadre de la recherche d'une sécurité toujours plus accrue de nos salariés, certaines entités ont opté pour la mise en place d'une signalétique renforcée pour la circulation et pour le rappel du port des équipements de protection individuelle.

De manière plus générale et pour l'ensemble de leurs salariés, les sociétés poursuivent leurs actions de prévention des risques psychosociaux (formations à l'encadrement des managers, stages de gestion du stress pour postes exposés à une clientèle difficile, etc), de sensibilisation aux risques du travail (troubles musculo-squelettiques, travail devant écran, gestes et postures pour postes de production, pénibilité du travail, etc), de renforcement de la sécurité (incendie, habilitation, etc) ainsi que de la maintenance des infrastructures et des équipements (par la réfection des locaux par exemple, par l'installation de garde-fou supplémentaire suite à l'ajout de certains dispositifs de production).

Plusieurs sociétés sont allées plus loin en mettant en place une cellule téléphonique de suivi psychologique.

Formations (SOC203)

En dehors des formations relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail, d'autres types de formations sont mises en œuvre, notamment en ce qui concerne "les évolutions métiers". L'objectif est de veiller à la maîtrise du poste de travail dans toutes ses dimensions. Trois axes de formation sont déployés par nos sociétés :

- L'adaptation au poste de travail et l'expertise métiers par la mise en œuvre de formations adaptées aux techniques et outils indispensables pour accomplir les tâches demandées,
- L'évolution des emplois, l'élargissement et l'approfondissement des compétences par la participation au développement général et l'ouverture du champ de compétences en prenant le recul nécessaire face aux évolutions technologiques auxquelles les sociétés doivent faire face (renforcement de l'adaptation à l'outil de production et aux nouveaux logiciels et applications, renforcement de la polyvalence, perfectionnement, etc),

– Accompagnement des collaborateurs par la mise en place d'actions de formation contribuant à un meilleur confort de travail en développant les bonnes attitudes et les bons comportements notamment par des formations aux principes de management adressées au personnel encadrant et par la prévention des risques professionnels (cf. hygiène et sécurité au travail).

Égalité des chances (SOC56 – SOC83 – SOC202)

Chaque société de presse développe des dispositifs en faveur de l'égalité des chances.

Pour ce qui est de l'égalité professionnelle homme/femme, outre la signature d'accords, les sociétés interviennent également par d'autre moyen comme un projet de campagne d'affichage interne destinée à lutter contre les discriminations sexistes.

S'agissant des travailleurs handicapés, l'accès à l'emploi est facilité par l'intermédiaire de :

- l'adaptation des postes de travail et du matériel ;
- la dispense de formations des équipes aux difficultés des salariés handicapés ;
- l'accueil et l'embauche de demandeurs d'emploi handicapés, etc. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'AGEFIPH, les Sameth (services d'appui au maintien de l'emploi des travailleurs handicapés), des ESAT, des CAT et éventuellement des sociétés de recrutement, etc. Bien entendu, toutes ces démarches s'inscrivent dans le cadre plus général des obligations légales auxquelles les sociétés sont soumises notamment dans le cadre du dialogue social (négociations annuelles obligatoires, publication de documents sur l'Intranet (Base de données économique et sociale), accord "frais de soins de santé", etc).

Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) (SOC22)

Deux entités du périmètre presse, groupe Progrès et Est Bourgogne Media, ont fait l'objet d'un PSE. Celui-ci se justifie par l'obsolescence de l'imprimerie de la société EBM et par la sous-utilisation de celle du Progrès. Dès lors s'offre l'opportunité au Progrès, qui est en perte d'exploitation structurelle, d'imprimer les titres édités par la société Est Bourgogne Media : le Journal de Saône et Loire et le Bien Public, permettant ainsi à EBM de se recentrer sur le développement de son lectorat et de l'offre publicitaire.

Le PSE a débuté en juin 2015 pour se finir en mars 2016. Il s'est traduit, pour EBM, par 40 départs volontaires, 30 reclassements au Progrès ainsi que 22 licenciements économiques. Le Progrès compte pour sa part 26 départs.

Matières premières (ENV202 – ENV203)

Le papier, l'encre et les plaques constituent les matières premières indispensables à la production d'un journal. Aussi leur gestion est drastique tant en terme de qualité que de consommation.

Ainsi les fournisseurs de papier ont l'obligation de justifier d'au moins un label ou norme environnementale (certification PEFC, FSC, Ecolabel). Plus de 90% du papier journal acheté est du papier d'origine recyclé soit environ 64 000 tonnes en 2015.

La réduction des macules et de la gâche permettent de diminuer la consommation de papier (1% de gâche en moins correspond à environ 100 tonnes de papier économisé). Pour ce faire, différents procédés sont développés (acquisition de matériel plus récent afin de diminuer les risques d'arrêts intempestifs, nouvel adhésif pour le collage des bobines, automatisation du contrôle des registres de coupe, etc).

Par ailleurs, toutes les chutes de papier (blanc papier, etc) et les journaux invendus sont vendus à des sociétés spécialisées dans le recyclage et la valorisation des déchets (contrat groupe avec la société Veolia).

Concernant les plaques, deux niveaux d'économies sont réalisés par nos sociétés :

- économie au niveau de l'eau et de l'énergie électrique en utilisant des plaques spécifiques (plaque Platinum Kodak) ou en améliorant les circuits d'eau de mouillage diminuant par voie de conséquence le nombre de vidanges.
- économie en terme de déchets produits en modifiant les lignes CTP (impression de plaques) ou encore en bloquant les sorties de plaques non autorisées.

Enfin, s'agissant des encres et autres produits chimiques, les journaux recherchent des produits moins dangereux pour l'homme et l'environnement et optimisent les doses de solvants utilisés (pompe doseuse). Ces produits sont également analysés et comparés aux fiches de données de sécurité fournies par la Médecine du travail. Dans certains journaux, les relevés bactériologiques et les analyses des eaux sont envoyés périodiquement à la DRIRE.

Bâtiments (ENV410 – SOT81)

Toujours dans le cadre de la recherche d'économie d'énergie, la majorité des journaux ont aménagé ou amélioré les infrastructures afin de réduire leur consommation. Les principaux travaux ont consisté à moderniser le système d'éclairage en utilisant notamment des ampoules moins énergivores (LED), changer les chaudières (option pour des pompes à chaleur, chaudières à condensation ou chaudières au gaz basse température, remplacement des gaz de climatiseurs R22 par une solution R415) et les fenêtres.

Le Dauphiné Libéré a franchi une étape supplémentaire au travers d'un partenariat avec Dalkia portant sur les performances énergétiques en développant plusieurs initiatives telles que l'installation de sous-compteurs électriques et la coupure automatique de la climatisation et du chauffage dans les bureaux pendant les heures d'inoccupation des bâtiments.

Les autres sociétés, toujours en partenariat avec Dalkia et au travers des certificats d'économie d'énergie, réalisent également de telles améliorations. Ainsi l'Alsace a rajeuni son parc de chaudières sans frais grâce à Dalkia et au CEE d'une part et aux économies d'énergie sur la consommation d'autre part.

L'Est Républicain a quant à elle perçue une aide financière dans le cadre de la valorisation des CEE pour ses travaux de maîtrise de l'énergie effectués par l'isolation des murs du siège social.

S'agissant des bilans énergétiques, toutes les entités ont travaillé en collaboration avec l'APAVE afin de répondre aux obligations légales de manière complète et détaillée.

Sensibilisation du personnel et des tiers à l'environnement (ENV43)

Comme dans les autres sociétés du groupe, nos sociétés réalisent des opérations de sensibilisation du personnel technique et administratif à la protection de l'environnement à travers différents supports de communication (intranet, journaux internes, information du CHSCT).

Plus particulièrement, le Dauphiné Libéré toujours en partenariat avec Dalkia a installé des écrans à chaque entrée du siège social. Cela permet, outre de diffuser des messages de sensibilisation, de faire participer l'ensemble du personnel aux économies énergétiques.

La mise en place du tri sélectif dans les bureaux fait également partie des actions concrètes qui ont été lancées.

Enfin, la quasi-totalité des journaux ont adhéré à la marque Imprim'Vert qui a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement dans les entreprises exerçant des activités d'impression.

Cela se traduit par la justification d'un circuit de recyclage pour l'ensemble des produits utilisés (papier, encre, eau de mouillage, plaques, ...), la sécurisation des stockages de liquides dangereux, la sensibilisation environnementales des salariés et de la clientèle, etc.

Relations avec les parties prenantes (SOT48 – SOT200 – SOT400 – SOT410 – SOC400 – ENV400)

Les sociétés de presse sont en relation permanente avec les parties prenantes :

– Au niveau rédactionnel : les services rédactionnels des journaux sont en relations avec des établissements ou des associations de toute nature afin de pouvoir couvrir les événements régionaux et locaux.

– Au niveau des partenariats : la plupart des entités entretiennent des relations avec plusieurs structures par exemple avec les établissements d'enseignement pour la gestion des stagiaires, les associations d'insertions pour l'accueil du personnel handicapé ou l'achat de matériel ou prestations aux CAT, etc.

Afin de développer leur image et leur ancrage au cœur des régions, les journaux densifient leurs actions au travers de partenariats d'évènements de différents horizons :

– Écologique : Soirée du développement durable à l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes) à Lyon (rendez-vous annuel associant les institutionnels, les entreprises et autres acteurs de la Région Rhône-Alpes qui agissent en mettant au centre de leurs préoccupations le développement durable);

– Économique : Trophée des femmes LCL – L'Est Républicain ; "Les ailes de cristal" ; Trophée des entreprises de Franche-Comté ;

– Sportif : Courses DNA Road Runner ; Course Les Mulhousiennes, partenariats avec des clubs sportifs ou pour des manifestations ponctuelles ;

– Culturel : Festival International de Musique de Colmar, Musica, Musée Unterlinden à Colmar, Comédie de l'Est à Colmar, Festival du film à Colmar, Opéra national du Rhin, La Filature, etc.

– Pédagogique: Journaliste d'un jour avec 1 300 lycéens alsaciens (en partenariat avec le Conseil Régional) et Journal d'un collège avec 700 collégiens haut-rhinois (en partenariat avec le Conseil départemental du Haut-Rhin).

Le périmètre presse compte également deux associations, Noël pour Tous et Noël de Joie. Leur principal objectif est l'aide aux plus défavorisés au moyen d'actions diverses (financement de projets comme des écoles de chiens guides pour les non-voyants, la maison des parents au CHU de Nancy-Brabois, la construction du Centre européen de la recherche sur la myéline avec ELA à Laxou).

Satisfaction et qualité des services (SOC87)

La mesure tant interne qu'externe de la satisfaction et de la qualité de services est une des préoccupations de nos sociétés.

Ainsi, au niveau interne, les entretiens individuels, les points mensuels, les questionnaires EVREST (Evolutions et relations en Santé au Travail) par le médecin du travail sont autant de démarches mises en œuvre par les sociétés pour mesurer l'état d'esprit des salariés.

Au niveau de nos relations avec l'extérieur, les DNA, par exemple, ont mis en place une méthodologie pour déterminer la satisfaction des lecteurs quant à la qualité du service et sur les contenus du journal. Dans la pratique, il s'agit d'études réalisées une fois par an, par enquête en ligne, auprès d'internautes abonnés tirés au sort (Baromètre de satisfaction du portage réalisé auprès de 935 abonnés répondants, baromètre de satisfaction de lecture du journal du lundi réalisé auprès de 429 abonnés répondants, baromètre de satisfaction de lecture du journal les DNA réalisé auprès de 642 abonnés répondants, baromètre de satisfaction de lecture du journal de l'été par rapport aux rubriques spécifiques de juillet et août réalisé auprès de 392 abonnés répondants).

VII.7 – Annexe – Liste des entités du périmètre

<ul style="list-style-type: none"> ■ ACM Gie ■ ACM IARD ■ ACM Re ■ ACM Services ■ ACM Vie Mutuelle ■ ACM Vie SA ■ Affiches d'Alsace Lorraine ■ Agrupacio AMCI d'Assegurances i Reassegurances ■ Agrupacio Serveis Administratius ■ Agrupacion Pensiones, Entidad Gestora de Fondos de Pensiones ■ Alsacienne de Portage des DNA ■ AMDIF ■ Amgen Seguros Generales Compañia de Seguros y Reaseguros ■ AMSYR ■ Asesoramiento en Seguros y Prevision Atlantis ■ Asistencia Avancada Barcelona ■ Atlantis Asesores ■ Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Actuarial ■ Atlantis Vida, compañía de Seguros y Reaseguros 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distripub ■ Documents AP ■ Dubly-Douilhet Gestion
<ul style="list-style-type: none"> ■ Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM Monaco) ■ Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) ■ Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) ■ Banque Transatlantique (BT) ■ BECM Francfort ■ BECM Saint-Martin 	<ul style="list-style-type: none"> ■ EI Telecom ■ EIP ■ Est Bourgogne Médias
<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ■ Caisse Régionale CMA ■ Caisse Régionale CMC ■ Caisse Régionale CMDV ■ Caisse Régionale CMIDF ■ Caisse Régionale CMLACO ■ Caisse Régionale CMM ■ Caisse Régionale CMMA ■ Caisse Régionale CMN ■ Caisse Régionale CMSE ■ Caisse Régionale CMSMB ■ Caisse CMA ■ Caisse CMC ■ Caisse CMCEE ■ Caisse CMDV ■ Caisse CMIDF ■ Caisse CMLACO ■ Caisse CMM ■ Caisse CMMA ■ Caisse CMN ■ Caisse CMSE ■ Caisse CMSMB ■ Cartes et Crédits à la Consommation ■ CIC Est ■ CIC Iberbanco ■ CIC Lyonnaise de Banque ■ CIC Nord Ouest ■ CIC Ouest ■ CIC Sud Ouest ■ CM Akquisitions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ FactoFrance ■ Fédération CMA ■ Fédération CMC ■ Fédération CMCEE ■ Fédération CMDV ■ Fédération CMIDF ■ Fédération CMLACO ■ Fédération CMM ■ Fédération CMMA ■ Fédération CMN ■ Fédération CMSE ■ Fédération CMSMB ■ Fivory ■ Fivory SAS
<ul style="list-style-type: none"> ■ CM-CIC Asset Management ■ CM-CIC Bail ■ CM-CIC Bail Espagne ■ CM-CIC Capital et Participations ■ CM-CIC Conseil ■ CM-CIC Epargne Salariale ■ CM-CIC Factor ■ CM-CIC Gestion ■ CM-CIC Home Loan SFH ■ CM-CIC Immobilier ■ CM-CIC Innovation ■ CM-CIC Investissement ■ CM-CIC Investissement SCR ■ CM-CIC Lease ■ CM-CIC Leasing Solutions SAS ■ CM-CIC Proximité ■ CM-CIC Services ■ Cofacredit ■ Cofidis Belgique ■ Cofidis Espagne ■ Cofidis France ■ Cofidis Hongrie ■ Cofidis Italie ■ Cofidis Participations ■ Cofidis Portugal ■ Cofidis République Tchèque ■ Cofidis SA Pologne ■ Cofidis SA Slovaquie ■ Cofidis Slovaquie ■ Créatis ■ Crédit Industriel et Commercial 	<ul style="list-style-type: none"> ■ GACM España ■ GEIE Synergie ■ GRLI ■ Groupe Dauphiné Média ■ Heller GmbH ■ Jean Bozzi Communication ■ La Liberté de l'Est ■ La Tribune ■ Le Dauphiné Libéré ■ Margem-Mediacao Seguros ■ Mediaportage ■ Partners ■ Presse Diffusion ■ Quanta ■ Républicain Lorrain - TV News ■ SAP Alsace ■ SCI La Tréflière ■ SCI Le Progrès Confluence ■ SERENIS Assurances ■ Targo Commercial Finance AG ■ Targo Deutschland GmbH ■ Targo Dienstleistungs GmbH ■ Targo Factoring GmbH ■ Targo Finanzberatung GmbH ■ Targo IT Consulting GmbH ■ Targo IT Consulting GmbH Singapour ■ Voy Mediacion
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Euro Protection Surveillance ■ Euro-Information ■ Euro-Information Developpement
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) ■ Groupe Progrès ■ Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC) ■ ICM Life
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Républicain Lorrain ■ Les Dernières Nouvelles d'Alsace ■ L'Est Républicain ■ Monabanq ■ MTRL ■ Procourtage ■ Publiprint Province n°1 ■ Républicain Lorrain Communication ■ Société d'édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ) ■ Société d'Investissements Médias (SIM) ■ Targo Leasing GmbH ■ Targo Management AG ■ Targo Realty Services GmbH ■ Targobank AG & CO. kgaA ■ Targobank Espagne ■ Transatlantique Gestion

VII.8 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

ERNST & YOUNG et Associés
Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le chapitre "Responsabilité Sociale et Environnementale" du rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting RH et des données environnement 2016 (ci-après les "Référentiels") dont un résumé figure au chapitre VII dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

1. Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

2. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions RSE, Risques, Financements Spécialisés, formation des élus, Ressources Humaines, gestion ISR, les personnes en charge des processus de collecte des informations et les responsables du contrôle interne, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 41 % des effectifs et 40 % de la consommation d'énergie totale du groupe, considérés comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les contrôles au niveau de la consolidation, notamment ceux relatifs au périmètre, ne sont pas suffisamment déployés. Des ajustements significatifs ont été nécessaires sur les données sociales et environnementales.

Paris-La Défense, le 12 avril 2017

L'organisme tiers indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable
Associée Développement durable

Hassan Baaj
Associé

3. **Informations sociales :** *Indicateurs (informations quantitatives) :* l'effectif total inscrit, les embauches et le nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont les licenciements, les rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI et leur évolution, le nombre total de jours d'absence, la part de la masse salariale dédiée à la formation et le nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés, la part des femmes dans l'encadrement ; - *Indicateurs (informations quantitatives) :* l'effectif total inscrit, les embauches et le nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont les licenciements, les rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI et leur évolution, le nombre total de jours d'absence, la part de la masse salariale dédiée à la formation et le nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés, la part des femmes dans l'encadrement ; - *Informations qualitatives :* l'emploi (répartition des effectifs, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé / sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme / femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations), la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT. **Informations environnementales et sociétales :** *Indicateurs (informations quantitatives) :* la consommation de papier, la consommation totale d'énergie, le budget global dédié au mécénat et au sponsoring, l'encours ISR, le montant d'épargne salariale solidaire, le nombre d'OBNL clientes, l'encours des prêts sociaux réglementés, le microcrédit professionnel intermédiaire. *Informations qualitatives :* la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les actions de formation et d'information des salariés, les moyens consacrés à la prévention des risques et pollutions), la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, la consommation d'eau, la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation), l'adaptation aux conséquences du changement climatique, les mesures prises pour développer la biodiversité ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, (3 suite) la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs), les actions engagées en matière des droits de l'Homme.

4. Le CIC, le CIC Lyonnaise de Banque, le CIC Nord-Ouest, le CIC Ouest, le CIC Est, le CIC Sud-Ouest, Cofidis S.A. et Targobank Allemagne.

VII.9 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

ERNST & YOUNG et Associés
Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁵ sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le chapitre "Responsabilité Sociale et Environnementale" du rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225 -102 -1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting RH et des données environnement 2016 (ci-après les "Référentiels") dont un résumé figure au chapitre VII dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 -105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁶.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225 -105 -1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225 -105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

5. Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

6. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions RSE, Risques, Financements Spécialisés, formation des élus, Ressources Humaines, gestion ISR, les personnes en charge des processus de collecte des informations et les responsables du contrôle interne, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁷ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁸ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 41 % des effectifs et 40 % de la consommation d'énergie totale du groupe, considérés comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les contrôles au niveau de la consolidation, notamment ceux relatifs au périmètre, ne sont pas suffisamment déployés. Des ajustements significatifs ont été nécessaires sur les données sociales et environnementales.

Paris-La Défense, le 12 avril 2017
L'organisme tiers indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable
Associée Développement durable

Hassan Baaj
Associé

7. **Informations sociales** : *Indicateurs (informations quantitatives)* : l'effectif total inscrit, les embauches et le nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont les licenciements, les rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI et leur évolution, le nombre total de jours d'absence, la part de la masse salariale dédiée à la formation et le nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés, la part des femmes dans l'encadrement ; *Informations qualitatives* : l'emploi (répartition des effectifs, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé / sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme / femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations), la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT. **Informations environnementales et sociétales** : *Indicateurs (informations quantitatives)* : la consommation de papier, la consommation totale d'énergie, le budget global dédié au mécénat et au sponsoring, l'encours ISR, le montant d'épargne salariale solidaire, le nombre d'OBNL clientes, l'encours des prêts sociaux réglementés, le microcrédit professionnel intermédiaire. *Informations qualitatives* : la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les actions de formation et d'information des salariés, les moyens consacrés à la prévention des risques et pollutions), la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, la consommation d'eau, la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation), l'adaptation aux conséquences du changement climatique, les mesures prises pour développer la biodiversité ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs), les actions engagées en matière des droits de l'Homme.

8. Le CIC, le CIC Lyonnaise de Banque, le CIC Nord-Ouest, le CIC Ouest, le CIC Est, le CIC Sud-Ouest, Cofidis S.A. et Targobank Allemagne.



VIII.

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

DE LA BFCM

VIII.1 – Actionnaires

VIII.1.1 – Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2016

Raison sociale détentrice	% détenu	Nombre d'actions	Montant nominal détenu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	92,99%	31 401 592	1 570 079 600
CRCM Midi Atlantique	0,07%	24 484	1 224 200
CCM Sud Est (ex CFCM)	0,18%	61 545	3 077 250
CRCM Savoie Mont-Blanc	0,00%	20	1 000
CRCM Méditerranéen	0,22%	74 560	3 728 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	0,00%	81	4 050
CRCM Loire Atlantique Centre Ouest	2,20%	741 949	37 097 450
CRCM Ile de France	0,43%	146 411	7 320 550
CRCM de Normandie	0,37%	123 806	6 190 300
CRCM du Centre	0,91%	308 726	15 436 300
CRCM Dauphiné Vivarais	0,01%	2 470	123 500
Personnes physiques	0,00%	42	2 100
CRCM Anjou	0,52%	176 001	8 800 050
CFCM Maine Anjou Basse-Normandie	1,36%	459 722	22 986 100
CFCM Océan	0,51%	172 116	8 605 800
CFCM Nord Europe	0,00%	1	50
CFCM Antilles Guyanne	0,01%	3 111	155 550
CCM Anjou	0,00%	390	19 500
CCM Centre Est Europe	0,17%	59 066	2 953 300
CCM Centre	0,00%	1 030	51 500
CCM Dauphiné Vivarais	0,00%	551	25 050
CCM Ile de France	0,01%	1 890	94 500
CCM Loire Atlantique Centre Ouest	0,00%	1 480	74 000
CCM Méditerranéen	0,00%	1 340	69 500
CCM Midi Atlantique	0,00%	1 172	58 600
CCM Normandie	0,00%	870	43 500
CCM Savoie Mont-Blanc	0,00%	470	23 500
CCM Sud Est	0,02%	5 694	284 700
Total	100,00%	33 770 590	1 688 529 550

CRCM : Caisse Régionale de Crédit Mutuel – CCM : Caisses de Crédit Mutuel – CFCM : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

VIII.1.1.1 – Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

En 2016

La caisse régionale Midi Atlantique a cédé au profit de deux caisses de la fédération Midi Atlantique 20 actions de la BFCM.

La caisse régionale Normandie a cédé au profit de cinq caisses de la fédération Normandie 50 actions de la BFCM.

La caisse régionale Méditerranée a cédé au profit de trois caisses de la fédération Méditerranée 30 actions de la BFCM et a reçu 20 actions de la BFCM de deux caisses de la fédération Méditerranée.

En 2015

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a donné une délégation de compétence au conseil pour procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital à concurrence d'un maximum de 5 milliards d'euros.

Cette délégation est valable 26 mois. Conformément aux dispositions légales, le conseil porte à la connaissance de l'assemblée générale que par décision du conseil du 27 février 2014, une première opération d'augmentation de capital portant au maximum sur 2,7 milliards a été décidée. L'opération a été réalisée le 1^{er} août 2014.

Le conseil d'administration du 26 février 2015 a décidé de procéder à l'émission d'une seconde tranche d'augmentation de capital à hauteur de 1,3 milliard dans le cadre du plafond maximum de 5 milliards d'euros en numéraire. La durée de validité de la délégation de compétence qui avait été consentie le 7 mai 2013 sur 26 mois étant dépassée lors du conseil du 31 juillet 2015 qui devait constater la réalisation de l'opération, l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2015 a renouvelé cette délégation de compétence sur la même durée et selon les mêmes conditions.

Le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé d'augmenter le plafond d'augmentation de capital de 1,3 milliard à 1,450 milliard d'euros. L'opération a été réalisée le 31 juillet 2015.

En 2014

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a octroyé au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de réaliser en une ou plusieurs fois une augmentation de capital d'un plafond maximum de 5 milliards d'euros en numéraire. Cette délégation de compétence a été consentie en application des dispositions de l'article L.225-129-2 du code de commerce pour une durée maximum de 26 mois à compter de la décision de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration du 27 février 2014 a décidé d'utiliser cette délégation et de procéder à une augmentation de capital maximum de 2,7 milliards d'euros par émission de 4 882 459 actions de 50 euros de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 503 euros par action, soit un prix de 553 euros par action nouvelle.

La période de souscription s'est ouverte le 1^{er} mars 2014 et le conseil d'administration de ce jour doit procéder à la clôture des opérations et aux modifications statutaires correspondantes.

Conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale :

– le conseil constate :

- que 4 882 459 actions nouvelles ont été intégralement souscrites pour un montant de 2 699 999 827 euros.
- que les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds déposés à la Banque Européenne du Crédit Mutuel qui a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi.

– le conseil décide :

- de clôturer l'augmentation de capital au montant souscrit de 2 699 999 827 euros, soit 4 882 459 actions nouvelles toutes de même catégorie. Elles porteront jouissance à effet du 1^{er} janvier 2014.
- de constater la réalisation définitive de cette opération et de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

Ancienne version

Article 6 – Capital social

Le capital social s'élève à la somme de 1 329 256 700 euros.

Il est divisé en 26 585 134 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.

Nouvelle version

Article 6 – Capital social

Le capital social s'élève à la somme de 1 573 379 650 euros.

Il est divisé en 31 467 593 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.

VIII.1.1.2 – Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel contrôle à 93% la BFCM.

VIII.1.1.3 – Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

VIII.1.1.4 – Lien de dépendance de la BFCM par rapport à d'autres entités du groupe

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du groupe Crédit Mutuel-CM11 se limite à des liens capitalistiques détaillés au chapitre "Présentation du groupe Crédit Mutuel-CM11".

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est indiquée au chapitre "Éléments juridique – Renseignements divers".

VIII.1.2 – Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2017

VIII.1.2.1 – Extrait du projet de rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 mai 2017

VIII.1.2.1.1 – Activité de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe Crédit Mutuel-CM11,
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du groupe Crédit Mutuel-CM11,
- elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière,
- elle porte les filiales du groupe Crédit Mutuel-CM11 et coordonne leurs activités.

VIII.1.2.1.1.1 – Activité de marché – Refinancement

Ces commentaires et éléments concernent la trésorerie centrale du groupe Crédit Mutuel-CM11 hors Targobank Allemagne et Espagne et en-dehors des filiales et succursales du CIC hors de France.

En 2016, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a été en mesure de se refinancer dans de bonnes conditions sur les marchés. Le faible niveau des taux d'intérêt ainsi que la présence régulière des investisseurs et leur intérêt marqué pour nos émissions ont constitué un cadre favorable.

L'encours total de ressources externes ressort ainsi à 132,8 milliards d'euros à fin décembre 2016 soit une augmentation de 7,2% par rapport à fin 2015 (123,9 milliards d'euros).

La progression des ressources courtes, profitant d'importantes liquidités présentes sur le marché monétaire, explique en très grande partie l'évolution des ressources externes. Les encours de ressources court terme ressortent ainsi à 48,8 milliards d'euros comparés aux 40,8 milliards de fin 2015, soit un accroissement de plus de 19%.

Les ressources levées sur des maturités plus longues, au-delà de 12 mois, affichent un encours de 84 milliards d'euros, soit une quasi-stabilité (+1,1%) par rapport à l'année précédente (83,1 milliards).

Au total, 12,4 milliards d'euros de ressources externes à moyen et long terme ont été émises en 2016 dont 9,5 milliards (76,3%) sous un format d'émissions publiques, le reliquat par des opérations à caractère privé.

Ces 9,5 milliards d'euros émis se décomposent de la manière suivante :

- 3,75 milliards d'euros sous la signature BFCM en format EMTN senior ;
- 2,55 milliards d'euros (équivalents) levés sous format US144A (1,75 milliard USD) et Samouraï (121,2 milliards JPY) ;
- 1,7 milliard d'euros émis sous un format subordonné Tier 2 ;
- 1,5 milliard d'euros à 6,5 ans émis sous forme d'obligations à l'habitat (OH) par notre filiale dédiée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Par ailleurs, en 2016, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a fait évoluer le cadre de ses enveloppes de prêts pour PME en les élargissant aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Le groupe a ainsi finalisé un nouveau contrat de 500 millions d'euros sous la nouvelle appellation "prêt pour PME et ETI" fondé sur un potentiel plus large et un intérêt pérenne pour ce type de concours.

Cette situation confortable en matière de liquidité se traduit de la manière suivante à fin décembre 2016 :

- un coussin de liquidités LCR détenu par la Trésorerie centrale de 68 milliards d'euros ;
- un ratio LCR du groupe Crédit Mutuel-CM11 de 140% ;
- une couverture à hauteur de 159% des tombées de ressources de marché sur les 12 mois à venir par la détention d'actifs liquides et éligibles BCE.

VIII.1.2.1.1.2 – La fonction dépositaire d'organisme de placement collectif (OPC)

Le dépositaire d'OPC, OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) et OT (Organismes de Titrisation), exerce trois missions réglementaires :

- La garde des actifs, c'est-à-dire la conservation (principalement les valeurs mobilières) et la tenue sur registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette mission est confiée aux structures spécialisées du Groupe CF de CM-CIC.
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC.
- Le suivi des flux de liquidités ou Cash Monitoring.

Il peut également exercer la mission contractuelle de la tenue du passif des OPC, lorsque celle-ci lui est déléguée par la société de gestion. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du groupe Crédit Mutuel-CM11.

La responsabilité du dépositaire consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts des OPC en s'assurant de la régularité des décisions prises par l'OPC. Dans ce cadre il mène son plan de contrôle qu'il adapte en tenant compte des évolutions réglementaires récentes, notamment celles concernant la Directive OPCVM 5.

L'année 2016 a été marquée par les évolutions significatives apportées à l'organisation du dispositif de contrôle interne :

- Le dépositaire a mis en place les dispositions nécessaires pour permettre le suivi de son activité via son portail de contrôle interne.
- Le RCSI (Responsable de la Conformité des Services d'Investissement) de la fonction dépositaire formalise la supervision du dépositaire dans son portail de contrôle interne.
- Le dépositaire, le contrôle permanent et la conformité mènent des actions communes dans la mise en place de la supervision des prestataires/délégués, notamment dans le domaine de la garde des actifs.

Par ailleurs, les principaux travaux réalisés en 2016 sont les suivants :

- Le dépositaire a renforcé sa mission de contrôle des moyens des sociétés de gestion.
- Le dépositaire a défini la stratégie qui permet de cibler le planning et la thématique des modalités de contrôles in situ des sociétés de gestion.
- Les contrôles des valeurs liquidatives et du benchmark sont désormais réalisés automatiquement via l'outil DEPOSI, portail propre à la fonction dépositaire.
- La ségrégation OPCVM a été mise en place dans les délais réglementaires le 18 mars 2016.
- Les conditions d'indépendance entre la BFCM et les trois sociétés de gestion du groupe abordée dans le cadre de la mise à jour du cahier des charges sont en place.
- Le secrétariat général s'est organisé pour structurer la répartition des tâches en scindant la partie juridique et la partie opérationnelle.
- En concertation avec le secteur banque privée, la BFCM a proposé de faire du dépositaire un critère dans le choix des fonds de capital investissement commercialisés par le groupe dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC.
- La refonte du Questionnaire d'Entrée et de Suivi de la Relation (QESR) a été achevée. Les réponses de toutes les sociétés de gestion ont été réceptionnées.
- Le dépositaire a mené à leur terme les travaux de détermination des coûts unitaires sur les constats et chiffres de l'exercice 2015.
- Le maintien des taux dans la zone Euro en territoire négatif a conduit le contrôle dépositaire à maintenir une vigilance accrue sur la conformité des politiques d'investissement des OPC et le respect des ratios.
- Un séminaire a réuni les membres de l'encadrement les 20 et 21 octobre 2016. Il a eu pour objectifs de statuer sur la mise en forme du cahier des charges et d'exposer les enjeux de son domaine d'intervention.
- Le dépositaire a été appelé à se coordonner avec la Direction des Risques Groupe dans le cadre d'une mission du régulateur sur la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Le dépositaire a limité son intervention à son domaine d'activité au périmètre des fonds déposés dans ses livres.
- Le plan de contrôle a été enrichi de l'évolution de la réglementation et mis à jour des références réglementaires.
- Suite à la publication de l'instruction AMF 2016-01, les travaux préparatoires de rédaction du cahier des charges ont été amorcés dès le début de l'été 2016 par le biais de groupes de travail dans le cadre de CM-CIC Dépositaires et en coordination avec PWC.
- Les services du dépositaire (juridique pour les *Legal Opinion*, contrôle pour les *Due Diligence*) ont collaboré étroitement avec CM-CIC Titres à la mise en place des relations avec les sous-conservateurs étrangers.

- Le dépositaire a été sollicité pour plusieurs missions menées par l'audit interne. On retiendra les éléments concernant la loi SRAB (loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires) et la mise à disposition d'éléments relatifs aux fonds à formule gérés par CM-CIC AM.
- Le dépositaire a réalisé des contrôles spécifiques concernant le Brexit, notamment les opérations en bourse libellées en GBP.

A fin décembre 2016, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 877 OPC totalisant 75,4 milliards d'euros d'actifs, encours en baisse de 4,9 % par rapport à fin 2015. Cette évolution est essentiellement liée au recul des encours des fonds monétaires et à l'échéance progressive des actifs détenus par les organismes de titrisation.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (82,6 % en encours, 83,9 % en nombre) est gérée par les sociétés de gestion du groupe, CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, CM-CIC Capital Privé pour les fonds de capital investissement et CM-CIC Private Debt pour les organismes de titrisation.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire de fonds communs de titrisation dans le cadre du refinancement groupe (15,6 % de l'encours déposé).

Les OPC d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au groupe essentiellement spécialisées dans le capital investissement représentent moins de 2 % des actifs déposés.

VIII.1.2.1.1.3 – Les grands comptes et les montages structurés

L'année 2016 en France a été marquée par la poursuite d'une croissance économique faible avec un niveau d'investissement modéré. Dans ce contexte, la stratégie des grands groupes français a été de poursuivre la croissance à travers la planète sur tous les marchés mondiaux.

La liquidité sur les marchés est demeurée abondante, conduisant la plupart des grandes entreprises à renégocier leurs lignes de crédit à des conditions financières plus favorables pour elles et à privilégier les financements obligataires. Ces derniers représentent désormais l'essentiel des ressources longues du secteur grandes entreprises et ont continué à croître en 2016; le groupe Crédit Mutuel-CM11 est intervenu dans un nombre accru d'émissions obligataires (Technip, Rexel, Air Liquide, Tereos, Atos, APRR...)

La solidité financière de notre groupe, confirmée par les résultats des audits et les agences de notations financières, demeure l'atout clef du développement commercial sur le marché des grandes entreprises et des investisseurs institutionnels.

Dans le domaine des moyens de paiement, le groupe a renforcé son expertise en cash-management européen et en acquisition monétique transfrontalière.

Par ailleurs, le secteur des grands comptes a continué à promouvoir auprès de ses clients, les différents savoir-faire du groupe notamment en ingénierie sociale (fonds obligataires et diversifiés), en crédit-bail mobilier et immobilier. La reprise en 2016 des activités de General Electric en Allemagne et en France, traduit bien la volonté du groupe de renforcer son audience auprès des grandes entreprises, dans les métiers du leasing et du factoring.

A l'international, l'action commerciale s'est intensifiée pour accompagner nos grandes entreprises, clientes, en s'appuyant sur l'expertise de nos succursales étrangères installées en Asie et sur le continent Nord-Américain.

Dans un contexte économique qui s'annonce encore délicat en 2017, le secteur des grands comptes continuera, en s'appuyant sur les expertises du groupe, à accentuer sa présence auprès des grandes entreprises européennes.

VIII.1.2.1.2 – Information sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (Art. L233-6 Alinéa 2 du Code de commerce)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

VIII.1.2.1.2.1 – Secteur financier et assimilé

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA

Activité et résultats

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et 10 à 13 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- la cession de Banque Pasche ;
- la liquidation de Banque Transatlantique Singapore Private Ltd ;
- l'absorption de CM-CIC Securities par CIC ;
- l'absorption de Sudinnova par CM-CIC Innovation.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les dépôts bancaires de la clientèle s'élevaient à 138,8 milliards d'euros en progression de 6,8% par rapport à 2015, compte tenu de la croissance soutenue des comptes courants (+11,1%) et des dépôts sur livrets (+16,3%).
- l'encours total des crédits nets à la clientèle s'établit à 166,1 milliards d'euros, en hausse de 5,7% par rapport à 2015. Les encours des crédits à l'habitat progressent de 2% à 70,6 milliards d'euros.
- le ratio crédits nets/dépôts clientèle s'établit à 119,7% au 31 décembre 2016 contre 120,9% l'année précédente.
- l'épargne financière gérée et conservée atteint 258,7 milliards d'euros en recul de 0,4% par rapport au 31 décembre 2015.
- les capitaux propres comptables en part du groupe s'élevaient à 14 055 millions d'euros (contre 13 069 millions d'euros au 31 décembre 2015). Sans mesures transitoires, les fonds propres prudentiels Bâle 3 Common Equity Tier 1 (CET 1) s'élevaient à 12,6 milliards d'euros, le ratio de solvabilité Common Equity Tier 1 ressort à 12,5 %, le ratio global à 14,2 %. Ces niveaux sont nettement supérieurs aux exigences de la Banque Centrale Européenne définies lors du Supervisory Review And Evaluation Process 2017. L'exigence de fonds propres en CET 1 que le groupe CIC doit respecter a été fixée à 7,50% en 2017 et celle relative au ratio global à 9,75% auquel il convient de rajouter le coussin de conservation de 1,25%, soit un total de 11%.

Le ratio de levier sans mesures transitoires atteint 4,5%.

Analyse du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015
Produit net bancaire	4 985	4 782	4,2%
Frais de fonctionnement	(3 071)	(3 005)	2,2%
Résultat brut d'exploitation	1 914	1 777	7,7%
Résultat avant impôt	1 877	1 702	10,3%
Impôt sur les sociétés	(560)	(562)	-0,4%
Résultat net d'impôt sur activités cédées ¹	44	(23)	NA
Résultat net comptable	1 361	1 117	21,8%
Résultat net - part du groupe	1 352	1 111	21,7%

1. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Banque Pasche est traitée selon la norme IFRS 5 en tant qu'entité en cours de cession. La cession a été réalisée à la fin du 2^e trimestre 2016.

Le produit net bancaire progresse de +4,2% à 4 985 millions d'euros. Il intègre une indemnisation de 89 millions d'euros pour les banques régionales du CIC, la Banque Transatlantique et le CIC en tant que sous-participants à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans VISA Europe dans le cadre du rachat de ce dernier par VISA Inc. Le PNB de la banque de détail représente 70% du produit net bancaire global.

Le coefficient d'exploitation s'améliore à 61,6% (contre 62,8% un an plus tôt) avec une hausse maîtrisée des frais de fonctionnement de 2,2% à 3 071 millions d'euros contre 3 005 millions fin 2015.

Le coût du risque est en recul passant de 207 millions d'euros à 185 millions d'euros en un an. Le coût du risque calculé sur base individuelle progresse de 5 millions d'euros et les provisions collectives enregistrent une reprise de 28 millions contre 1 million en 2015.

Le coût du risque clientèle calculé sur base individuelle rapporté aux encours de crédits passe de 0,14% à 0,13% et le ratio de couverture globale des créances douteuses s'établit à 50,0% au 31 décembre 2016.

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence atteint 136 millions d'euros contre 138 millions d'euros un an plus tôt. Par ailleurs, des gains nets sur cessions d'actifs immobilisés sont enregistrés pour 13 millions d'euros contre une perte de 6 millions d'euros à fin décembre 2015.

Il ressort un résultat avant impôt en progression de 10,3% (1 877 millions d'euros contre 1 702 millions d'euros fin 2015).

Avec un résultat net d'impôt sur activités cédées qui passe de -23 millions d'euros au 31 décembre 2015 à +44 millions d'euros au 31 décembre 2016 dont +66 millions de recyclage de la réserve de conversion (cession de la Banque Pasche), le résultat net s'établit à 1 361 millions d'euros en progression de 21,8%.

Notation

L'agence de notation Standard & Poor's a remonté, le 12 octobre 2016, la note long terme du CIC de A avec une perspective négative à A avec une perspective stable. Les autres notations attribuées par Moody's et Fitch Ratings n'ont pas évolué. Les notations du CIC sont les suivantes :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Court terme	A-1	P-1	F1
Long terme	A	Aa3	A+
Perspective	Stable	Stable	Stable

Analyse par activité

Description des pôles d'activité

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc), l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

Résultats par activité

Préambule : Les données à fin 2015 ont été retraitées pour réaffecter des plus-values sur titres réalisées par CIC Est à la structure et holding. Cela se traduit en 2015 au niveau de la banque de détail par une baisse de son PNB de 20 millions et de son impôt de 8 millions d'euros. A l'inverse, la structure holding voit son PNB 2015 augmenter de 20 millions d'euros et son impôt 2015 de 8 millions d'euros. Les données retraitées sont indiquées par un astérisque.

Banque de détail

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015	2015 retraité*	Variation* 2016/2015
Produit net bancaire	3 500	3 514	-0,4%	3 494	0,2%
Frais de fonctionnement	(2 272)	(2 254)	0,8%	(2 254)	0,8%
Résultat brut d'exploitation	1 228	1 260	-2,5%	1 240	-1,0%
Résultat avant impôt	1 204	1 202	0,2%	1 182	1,9%
Résultat net - part du groupe	826	790	4,6%	778	6,2%

En un an, les dépôts de la clientèle progressent de 7,5% à 107,2 milliards d'euros grâce à :

- l'augmentation des comptes courants créditeurs (+21,2%) qui s'élèvent à 47,7 milliards d'euros à fin décembre 2016 ;
- des livrets (+6,2%) à 26,6 milliards d'euros ;
- et de l'épargne logement (+12,6%) à 10 milliards.

Les encours de crédit nets à la clientèle s'établissent à 128,6 milliards en hausse de 3,8% avec une progression de l'ensemble des crédits de trésorerie, d'équipement et des autres crédits de +5,4% et des crédits à l'habitat de +3,7%.

Le PNB de la banque de détail est de 3 500 millions d'euros (+0,2%*).

Les commissions nettes perçues représentent 42,9% du PNB et sont en hausse de 0,9%. La marge d'intérêt nette est stable et les autres éléments de PNB diminuent de 8,4%*.

Les frais généraux progressent de 0,8% à 2 272 millions d'euros (2 254 millions d'euros en 2015).

Le coût du risque est en recul à 164 millions d'euros contre 194 millions en 2015 avec une diminution du coût du risque calculé sur base individuelle de 28 millions d'euros.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 204 millions d'euros contre 1 182* millions un an plus tôt, soit une progression de 1,9%*.

Réseau bancaire

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015	2015 retraité*	Variation* 2016/2015
Produit net bancaire	3 283	3 306	-0,7%	3 286	-0,1%
Frais de fonctionnement	(2 130)	(2 118)	0,6%	(2 118)	0,6%
Résultat brut d'exploitation	1 153	1 188	-2,9%	1 168	-1,3%
Résultat avant impôt	1 004	1 002	0,2%	982	2,2%
Résultat net - part du groupe	654	618	5,8%	606	7,9%

Le réseau bancaire compte 4 953 615 clients (+1,8% par rapport à fin décembre 2015).

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 104,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Ils augmentent de 7,5% sous l'effet d'un accroissement des comptes courants (+22,0%), des livrets (+6,2%) et de l'épargne logement (+12,6%).

Les encours des crédits nets à la clientèle progressent de 4% à 111,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Les crédits de trésorerie, d'équipement et les autres crédits enregistrent globalement une hausse de 6,1 % et les crédits à l'habitat de 3,7%.

L'épargne financière est en léger recul à 56,8 milliards d'euros contre 58,2 milliards d'euros à fin décembre 2015 malgré une progression des encours d'assurance-vie et de l'épargne salariale de respectivement +2,8% et +6,1%.

L'assurance a poursuivi son développement.

4 789 913 contrats IARD ont été souscrits, soit une progression de 7,6% du portefeuille.

Les activités de services ont enregistré une progression de :

- 8,8 % en banque à distance avec 2 236 137 contrats,
- 1,8 % en téléphonie (447 421 contrats),
- 4,0 % en protection vol (91 335 contrats),
- 4,6 % en TPE (133 994 contrats).

Le PNB du réseau bancaire résiste dans un environnement de taux bas à 3 283 millions d'euros (contre 3 286* millions un an plus tôt) avec une diminution de la marge nette d'intérêt et des autres éléments de PNB de 1,3%*. Les commissions progressent de 1,4% malgré une baisse notamment des commissions de crédit de 16,5% liée au niveau élevé de commissions de renégociation des crédits habitat.

Les frais généraux s'élèvent à 2 130 millions d'euros (+0,6% par rapport au 31 décembre 2015).

Le coût du risque à 153 millions d'euros diminue de 16,8% grâce à une baisse de 29 millions d'euros du coût du risque calculé sur base individuelle.

Le résultat avant impôt du réseau bancaire progresse ainsi de plus de 2,2%. Il s'établit à 1 004 millions d'euros contre 982* millions en 2015.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils ont dégagé un PNB de 217 millions d'euros à fin 2016 contre 208 millions un an plus tôt et un résultat avant impôt identique à celui de 2015 de 200 millions dont plus des deux tiers sont constitués par la quote-part de résultat du métier assurances du groupe Crédit Mutuel-CM11.

Banque de financement

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015
Produit net bancaire	353	366	-3,6%
Frais de fonctionnement	(105)	(97)	8,2%
Résultat brut d'exploitation	248	269	-7,8%
Résultat avant impôt	226	246	-8,1%
Résultat net - part du groupe	143	158	-9,5%

L'encours de crédits nets à la clientèle de la banque de financement s'élève à 16 milliards d'euros en augmentation de 17,7%.

Le PNB à 353 millions d'euros est en recul de 3,6% du fait d'opérations non récurrentes en 2015.

Les frais généraux progressent de 8,2% à 105 millions d'euros (97 millions d'euros au 31 décembre 2015) avec une hausse des frais de personnel de 12,3% (+7 millions d'euros) qui s'explique notamment par des dotations aux provisions pour charge de retraite fin 2016.

Le coût du risque est à un niveau similaire à celui de 2015 avec une charge de 22 millions contre 23 millions d'euros un an plus tôt. Le coût du risque calculé sur base individuelle progresse de 23 millions d'euros alors que les provisions collectives passent d'une charge de 9 millions d'euros à un produit de 15 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'établit à 226 millions d'euros en baisse de 8,1% par rapport au 31 décembre 2015.

Activités de marché

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015
Produit net bancaire	397	342	16,1%
Frais de fonctionnement	(202)	(169)	19,5%
Résultat brut d'exploitation	195	173	12,7%
Résultat avant impôt	198	175	13,1%
Résultat net - part du groupe	126	93	35,5%

Les activités de marché réalisent un PNB de 397 millions d'euros en hausse de 16,1% par rapport à 2015.

L'essentiel de la rentabilité des opérations commerciales, comme c'est le cas pour les autres métiers d'appui du réseau, est affecté dans le compte de résultat des entités qui suivent les clients.

La hausse des frais de fonctionnement de 19,5% s'explique notamment par l'imputation à ce métier d'une cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) supérieure de 14 millions à celle de l'an passé.

Le coût du risque affiche une reprise de provision de 3 millions d'euros contre une reprise de 2 millions d'euros en 2015.

Le résultat avant impôt passe de 173 millions à 195 millions.

Banque privée

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015
Produit net bancaire	512	509	0,6%
Frais de fonctionnement	(367)	(371)	-1,1%
Résultat brut d'exploitation	145	138	5,1%
Résultat avant impôt	149	143	4,2%
Résultat net d'impôt sur activités abandonnées	(22)	(23)	-4,3%
Résultat net - part du groupe	95	79	20,3%

L'encours des dépôts comptables de la banque privée est en augmentation de 8%. Il s'élève à 20,1 milliards d'euros. Celui des crédits atteint 13,8 milliards d'euros (+15,1% par rapport à 2015). L'épargne gérée et conservée s'élève à 87,6 milliards d'euros (+2,6%).

Le PNB atteint 512 millions d'euros contre 509 millions d'euros un an plus tôt (+0,6%) grâce à la marge nette d'intérêt qui augmente de 11,1%. Les frais généraux diminuent de 1,1% avec des dotations aux amortissements en baisse de 23 millions d'euros en raison notamment d'un changement de méthodologie concernant les amortissements des fonds de commerce en 2015. Le coût du risque passe d'un produit de 9 millions d'euros en 2015 à une charge de 3 millions. Le résultat avant impôt ressort à 149 millions d'euros (143 millions d'euros en 2015), en hausse de 4,2% avant prise en compte du résultat net d'impôt de la Banque Pasche cédée au cours du 2^e trimestre 2016 de -22 millions d'euros (contre -23 millions d'euros en 2015). Ces -22 millions d'euros de résultat net d'impôt sont hors recyclage de la réserve de conversion qui s'élève à +66 millions d'euros.

Capital-développement

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015
Produit net bancaire	195	172	13,4%
Frais de fonctionnement	(46)	(41)	12,2%
Résultat brut d'exploitation	149	131	13,7%
Résultat avant impôt	149	131	13,7%
Résultat net - part du groupe	149	127	17,3%

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élèvent à 2 milliards d'euros dont 288 millions investis en 2016. Ce portefeuille est composé de 408 participations, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe.

L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2016 avec un PNB de 195 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 172 millions en 2015 et le résultat avant impôt s'inscrit à 149 millions d'euros contre 131 millions un an auparavant.

Structure et holding

En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015	2015 retraité*	Variation* 2016/2015
Produit net bancaire	28	(121)	N.A.	(101)	N.A.
Résultat brut d'exploitation	(51)	(194)	-73,7%	(174)	-70,7%
Résultat avant impôt	(49)	(195)	-74,9%	(175)	-72,0%
Résultat net d'impôt sur activités abandonnées	66		N.A.		N.A.
Résultat net part du groupe	13	(136)	N.A.	(124)	N.A.

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- +89 millions d'euros d'indemnisation pour les banques régionales du CIC, la Banque Transatlantique et le CIC en tant que sous-participants de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans VISA Europe dans le cadre du rachat de ce dernier par VISA Inc ;
- -22 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (-50 millions en 2015) ;
- -45 millions de financement du plan de développement du réseau (-67 millions en 2015) ;
- -2 millions d'euros de provision et perte nettes sur cession sur des titres de participations (-6 millions en 2015) ;
- 1 million d'euros de dividendes (2 millions en 2015).

La variation du PNB entre 2015 et 2016 s'explique aussi par l'affectation dans le PNB de 2015 de :

- 20 millions* de plus-values sur titres réalisées par CIC Est ;
- -8 millions de produit net d'intérêt généré par la constitution du *buffer* de liquidité.

Les frais généraux passent de 73 millions d'euros en 2015 à 79 millions d'euros.

Le coût du risque et le résultat net sur actifs immobilisés enregistrent chacun un produit de 1 million alors qu'en 2015 le coût du risque était constitué d'une charge 1 million d'euros et le résultat net sur actifs immobilisés était nul.

Il en ressort un résultat avant impôt de -49 millions d'euros contre -175 millions* d'euros fin 2015.

L'impôt s'établit à -4 millions d'euros (contre +59 millions d'euros en 2015).

Après imputation de +66 millions de recyclage de la réserve de conversion (cession de la Banque Pasche), le résultat net part du groupe s'élève à +13 millions d'euros contre -124 millions* d'euros un an plus tôt.

Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation selon l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet du Code monétaire et financier, modifiant l'article L.511-45 et le décret n° 2014-1657 du 29 décembre 2014.

2016 : Implantations par pays

Entités	Métier
Allemagne	
CM-CIC Leasing GMBH	Filiales du réseau bancaire
Belgique	
Banque Transatlantique Belgium	Banque privée
CM-CIC Leasing Benelux	Filiales du réseau bancaire
Espagne	
CM-CIC Bail Espagne (succursale)	Filiales du réseau bancaire
États-Unis	
CIC New York (succursale)	Banque de financement et activité de marché
France	
Adepi	Structure et logistique
Banque Transatlantique	Banque privée
CIC Est	Banque de détail
CIC Lyonnaise de Banque	Banque de détail
CIC Nord Ouest	Banque de détail
CIC Ouest	Banque de détail
CIC Participations	Structure et logistique
CIC Sud Ouest	Banque de détail
CM-CIC Asset Management	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Bail	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Capital et Participations	Capital Développement
CM-CIC Conseil	Capital Développement
CM-CIC Epargne salariale	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Factor	Filiales du réseau bancaire

Entités	Métier
CM-CIC Innovation	Capital Développement
CM-CIC Investissement	Capital Développement
CM-CIC Investissement SCR	Capital Développement
CM-CIC Lease	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Proximité	Capital Développement
Crédit Industriel et Commercial - CIC	Banque
Dubly-Douilhet Gestion	Banque privée
Gesteurop	Structure et logistique
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Société d'assurance
Transatlantique Gestion	Banque privée
Luxembourg	
Banque de Luxembourg	Banque privée
Banque Transatlantique Luxembourg	Banque privée
Cigogne Management	Activité de marché
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Activité de marché
Royaume-Uni	
Banque Transatlantique Londres (succursale)	Banque privée
CIC Londres (succursale)	Banque de financement
Singapour	
CIC Singapour (succursale)	Banque de financement, activité de marché et banque privée
Suisse	
Banque CIC (Suisse)	Banque privée

2016 : Informations par pays

	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Autres taxes Total	Subventions publiques reçues	Effectifs
Allemagne	5	3	0	0		3
Belgique	15	7	-2	-1		37
Espagne	4	1	0	0		3
États-Unis d'Amérique	118	70	-21	-7		85
France	4 329	1 625	-507	-713		18 367
Luxembourg	278	97	-14	-23		804
Royaume-Uni	45	30	-8	-7		56
Singapour	86	15	-3	-4		241
Suisse	105	29	-5	-10		314
Total	4 985	1 877	-560	-765		19 910

Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS

Banque de réseau, la BECM exerce ses activités au plan national et en Allemagne où son maillage a été renforcé en 2016 avec l'ouverture d'une agence "Grands Comptes" et d'une agence "Foncière" à Francfort.

Ses champs de compétences sont constitués par :

- Les grandes et moyennes entreprises (GME),
- Le financement de la promotion immobilière et des investisseurs immobiliers en France, principalement dans le secteur de l'habitat,
- Les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère commercial et tertiaire, en France et en Allemagne,
- La gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.
- La BECM intervient, en transversalité avec les banques régionales du CIC et en subsidiarité par rapport au réseau des caisses de Crédit Mutuel avec des seuils d'intervention adaptés à chaque région, sur le marché des entreprises et celui des professionnels de l'immobilier.

En Allemagne, la BECM se développe prioritairement sur le créneau de clientèle des grandes entreprises allemandes, à travers les relations avec les maisons-mères filiales franco allemandes : elle apporte sa connaissance des marchés locaux allemands et met son savoir-faire au service du réseau domestique de la BECM et des autres entités bancaires du groupe.

Elle distribue les produits et services des autres filiales du groupe, dans tous les domaines reliés aux marchés des entreprises et de l'immobilier.

Fort des 408 collaborateurs, son réseau comporte 50 agences dont 37 dédiées au marché des entreprises et de proximité et 13 spécialisées dans le financement des professionnels de l'immobilier.

La croissance des crédits tirés au bilan s'est maintenue sur un rythme élevé avec une progression de 8,4%, à 12,4 milliards d'euros.

Les ressources comptables ont augmenté de 21,8%, à 12,2 milliards d'euros, avec une forte collecte en Allemagne favorisée par la solidité financière reconnue du groupe. Le ratio crédits sur dépôts se situe désormais à 95,6%.

Le résultat net est en forte progression de 19,9%, à 106 millions d'euros, conséquence de l'augmentation d'une part, de la marge financière par un effet taux sur les ressources et un effet volume sur les crédits, et d'autre part, des commissions notamment sur la monétique et a promotion immobilière.

CIC Iberbanco

Avec 166 salariés présents dans 35 agences en France, CIC Iberbanco a conquis en 2016 plus de 9 300 nouveaux clients, en progression de 12% par rapport à 2015.

Les encours d'épargne progressent de 10,5% pour atteindre 662 millions d'euros, les encours de crédit atteignent 772 millions d'euros, progressant de 27% sur 12 mois. L'assurance (+26%, avec 38200 contrats) et la téléphonie (+10%, avec 5403 abonnés) illustrent aussi le dynamisme du CIC Iberbanco.

CIC Iberbanco poursuit son plan de développement en ouvrant de nouvelles agences. Après Versailles le 1^{er} octobre 2016, 2 nouvelles agences sont prévues au 1^{er} semestre 2017 à Chatou et Sainte-Geneviève des Bois et de nouveaux projets sont actuellement étudiés en Ile de France et dans le sud méditerranéen.

Le résultat de l'exercice 2016 ressort à 7,4 millions d'euros.

Targobank Allemagne

L'année 2016 a été marquée par le lancement d'un nouveau plan à moyen terme – "Targobank 2020" – qui regroupe un ensemble d'initiatives visant à renforcer les activités historiques de la banque, à diversifier les sources de revenus et à optimiser davantage encore la productivité en maîtrisant les coûts.

Ces initiatives ont permis un développement notable des parts de marché de Targobank Allemagne sur le marché du crédit à la consommation (+5% par rapport à 2015).

La production de prêts personnels a ainsi progressé de plus de 500 millions d'euros (+19%) à 3,2 milliards par rapport à celle de l'exercice 2015. Au 31 décembre 2016, les encours de crédits s'établissent à près de 12,2 milliards, en hausse de 6,6% par rapport au 31 décembre 2015.

Les canaux de vente à distance – téléphone et internet – ont été particulièrement stimulés ; la production de crédits en ligne a progressé de 44%, et la production de crédits par téléphone de 63%. Les canaux physiques ont également progressé de manière notable (+15%). La banque a poursuivi le développement de ses points de ventes de manière ciblée tout en engageant, en parallèle, un processus de rationalisation de son réseau (regroupement et relocalisation d'agences, ajustement des surfaces).

Les encours de crédits automobiles ont progressé notablement (+139 millions / +95% par rapport à fin 2015) et s'établissent à 285 millions en fin d'exercice.

Les dépôts clientèle continuent également de progresser et accompagnent le développement du portefeuille de crédits. Ils atteignent 13,1 milliards au 31 décembre, en hausse de plus de 1 milliard par rapport à fin 2015.

L'épargne financière a progressé de 439 millions pour atteindre 10,6 milliards au 31 décembre 2016. L'activité a été dynamisée par le lancement d'une nouvelle offre tarifaire, "Plus-Depot", qui tend à rendre l'activité de gestion de patrimoine de la banque moins dépendante de la santé des marchés financiers.

Le résultat IFRS avant impôts s'est établi à 464 millions, en hausse de 55,5 millions soit +13,6% par rapport à 2015.

Si l'on exclut les éléments exceptionnels, en particulier celui du remboursement des actions VISA Europe (18,9 millions), le résultat profite surtout de la hausse des encours de crédits qui, pour la première fois, permet de compenser les effets de la baisse des taux. La baisse notable des dépenses y contribue également.

En matière de diversification, le lancement, en février 2016, d'une offre de crédits pour les travailleurs indépendants constitue une première étape dans l'élargissement du modèle commercial de la banque. Cette première étape sera suivie par le lancement, fin 2017, d'une offre à destination des TPE / PME.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel-CM11 a finalisé le 20 juillet 2016 l'acquisition des activités d'affacturation et de crédit-bail de GE Capital en France et en Allemagne. La partie allemande de la transaction sera intégrée à Targobank Allemagne au printemps 2017. Les sociétés concernées opèrent d'ores et déjà sous la marque ombrelle "Targo Commercial Finance" depuis août 2016.

Le résultat IFRS avant impôts de l'ensemble des sociétés "Targo Commercial Finance" s'est établi à 38 millions d'euros en 2016.

Les encours de crédits ont progressé de 130 millions d'euros sur l'exercice et atteignent 3,2 milliards au 31 décembre 2016. Cette hausse est principalement générée par l'activité d'affacturation.

La production de crédits-bail est stable et s'est établie à 0,3 milliard. Celle relative à l'affacturation est en légère diminution (-1,5 milliard) et s'élève à 45 milliards sur l'année 2016.

Targobank Espagne

Banque généraliste détenue à 51% par la BFCM et 49% par Banco Popular Español, avec 125 agences dans les principales zones d'activité économique, Targobank Espagne dénombre près de 135 000 clients, majoritairement des particuliers. Le volume des crédits à la clientèle se situe à 2,1 milliards d'euros à fin 2016 et les encours de dépôts de la clientèle atteignent près de 2 milliards en hausse de 4,3% sur un an.

L'année 2016 a été marquée par la prise de contrôle majoritaire de la filiale par la BFCM (passée de 50 à 51% du capital), accompagnée d'un changement de direction générale.

Cette évolution de gouvernance interne, associée aux évolutions réglementaires espagnoles avec l'entrée en vigueur de l'AnejolX¹, ont conduit une mise à niveau en profondeur des provisions pour risques de crédits qui s'établissent à 100 millions d'euros. Par ailleurs, les demandes potentielles en remboursement des clauses plancher ont été provisionnées en diminution du produit net bancaire.

Groupe Cofidis Participations

Le groupe Cofidis Participations, codétenu avec Argosyn (anciennement 3SI), conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que les crédits à la consommation, des solutions de paiement et des services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

Il dispose de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne et du crédit automobile, implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne ;
- Monabanq, banque en ligne ;
- Créatis, spécialiste du regroupement de crédits.

Les financements sont en progression de 15% par rapport à 2015 avec une hausse importante aussi bien en France qu'à l'international avec une croissance en Belgique, Espagne, Portugal, Italie et Europe Centrale.

L'encours de crédits à la clientèle du groupe Cofidis atteint 10,1 milliards d'euros à fin 2016.

Banque Casino

La banque, détenue à parité avec le groupe Casino depuis juillet 2011, distribue des cartes de crédit, des crédits à la consommation et des produits d'assurance dans les hypermarchés Géant Casino, les supermarchés Casino et via le site marchand Cdiscount.

En 2016, la banque a poursuivi son développement, notamment en accompagnant la croissance de l'enseigne Cdiscount par le financement des ventes.

CM-CIC Asset Management SA

CM-CIC AM, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel et 5^e société de gestion de la place, a enregistré en 2016 une croissance d'encours de 3,1% sur le marché français passant de 61,8 à 63,7 milliards d'euros, avec une part de marché de 5,50 %².

Cette progression s'explique notamment par la collecte nette de 1,112 milliard d'euros supplémentaires sur les actifs obligataires hors FCPE. Avec des taux courts négatifs, les OPC (Organismes de Placement Collectif) de trésorerie du groupe, parmi les mieux classés du marché³ au 31 décembre 2016 (1^{er} quartile pour Union Cash et Union Plus au 31 décembre 2016), affichent une performance positive en 2016.

Concernant les OPC actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrit dans la tendance boursière, marquée par une forte volatilité, tant sur le plan économique que politique (Brexit, élection aux États-Unis, etc). La part relative des encours en OPC actions est cependant restée stable avec plus de 8 milliards d'euros d'encours.

Au cours de l'exercice 2016, CM-CIC Asset Management s'est attaché à accompagner les réseaux pour préparer l'avenir et saisir les opportunités. Pour répondre à l'enjeu majeur d'arbitrage des fonds euros des Assurances du Crédit Mutuel vers des unités de compte, le fonds sur la thématique de croissance CM-CIC Europe Growth a été agréé dans le produit de gestion pilotée "pack UC" commercialisé à partir de septembre.

Par ailleurs, plusieurs campagnes successives de fonds à formules ont été menées générant une collecte globale de plus de 254 millions d'euros. L'année 2016 a également permis le développement commercial de l'offre de gestion flexible, "Flexigestion". Cette offre déclinée en trois solutions d'investissement a permis de collecter près de 140 millions d'euros.

La gamme Europe thématique s'est enrichie d'un fonds CM-CIC Silver Économie. Celui-ci est investi dans des valeurs qui accompagnent la dynamique de vieillissement de la population.



En 2016, la qualité de la gestion de CM-CIC AM a été récompensée par les magazines financiers "Le Revenu" et "Mieux Vivre Votre Argent" :

- Trophée d'Or, pour la meilleure gamme de fonds diversifiés sur 3 ans.
- Trophée d'Or, pour le meilleur fonds d'obligations en euros sur 10 ans (*performances arrêtées au 31 mars 2016. Source Morningstar*).
- Corbeille d'Or, pour la meilleure gamme de fonds diversifiés sur 5 ans (*performances arrêtées au 30 juin 2016. Source : Six Financial Information France*).

Pour la deuxième année consécutive, le Label Performance a été décerné aux fonds CM-CIC Dynamique International, CM-CIC Europe Growth et CM-CIC Entrepreneurs (*performances sur 5 ans, arrêtées au 31 décembre 2015. Source : Six Financial Information France*).

Au titre des appels d'offre, 1 407 milliards d'euros ont été engrangés en 2016, grâce à une équipe renforcée qui est le point d'entrée unique pour le groupe, en partenariat avec la direction des grands comptes du groupe et en synergie avec CM-CIC Épargne Salariale.

En 2016, le développement à l'international s'est poursuivi avec la mise en marché des deux fonds CM-CIC Protective 90 et CM-CIC Europe Growth auprès de Targobank Allemagne. Ces fonds seront également commercialisés en 2017 auprès de Targobank Espagne.

L'exercice s'est achevé par la refonte de l'offre de gestion sous mandat de la société de gestion de portefeuille du groupe, CM-CIC Gestion qui intervient auprès des réseaux CIC, CIC Banque Privée et Crédit Mutuel.

CM-CIC Gestion a vu ses actifs confiés progresser de plus de 10,3 milliards à fin décembre (+5%).

1. Circulaire de la Banque d'Espagne (n°4/2016) : selon des calendriers définis en fonction du type de client et de catégorie de prêts, les banques disposent de 18 à 21 mois pour couvrir 100% des prêts douteux ; cependant, elles doivent prévoir de provisionner entre 20 et 60% de la valeur des prêts après 90 jours de défaut alors qu'auparavant, les établissements n'étaient tenus de provisionner que 25% après cette période.

2. Source : Six Financial Information France.

3. Source : Europerformance.

Enfin, CM-CIC AM poursuit le développement de son rôle de prestataire comptable en OPC. Son activité s'est encore accrue avec la valorisation de 1 143 portefeuilles internes et externes (dont 428 pour 79 sociétés de gestion externes).

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a été utilisé modérément en 2016 ; une seule émission de 1 500 millions d'euros à 6,5 ans ayant été réalisée au mois de février.

La légère réduction des besoins de refinancement à moyen et long terme du groupe Crédit Mutuel-CM11 en 2016 ainsi que la présence forte de la BCE sur cette classe d'actifs contraignant par moment ce marché, ont été les principales raisons de cette faible activité.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a néanmoins contribué à hauteur de 15% aux ressources levées sous format public par le Groupe sur les marchés financiers et continuera bien sûr par ses opérations, à sécuriser le programme d'émission de l'exercice 2017.

CM-CIC Lease SA

La production 2016 de nouvelles conventions de financements sous forme de crédit-bail immobilier au profit des clients des réseaux du groupe s'est élevée à près de 629 millions d'euros, soit une progression de 4% par rapport à l'année précédente, réalisés dans le cadre de 289 nouvelles opérations.

Adapté à de nombreux projets et secteurs d'activité, le crédit-bail immobilier est un mode pertinent de financement à long terme des entreprises et les encours totaux financiers et hors bilan de CM-CIC Lease se sont accrues de 4% durant l'année, croissance identique à celle enregistrée en 2015, et s'élèvent à 4,4 milliards d'euros.

Comme l'année précédente, l'activité a été diversifiée avec une proportion importante de financements de projets de locaux de logistique (28,5% de la production en volume, plus 0,9 point) et de locaux commerciaux (19,9% de la production, moins 2,4 points). Les productions de bureaux et de locaux industriels, ont représenté respectivement 15,2% (- 0,4 point) et 15,3% (plus 1,5 point).

La répartition des encours évolue peu mais tend à s'équilibrer. Ainsi les locaux logistiques et entrepôts représentent 20,1% des encours en proportion stable, les locaux commerciaux 23,7% (en baisse de 1,6 point) et les locaux industriels 21,7% (plus 0,2 point). Le solde des encours concerne des secteurs diversifiés : bureaux (15,9%), santé (8,4%), hôtellerie (7,8%), autres (2,4%).

Le produit net d'intérêt réalisé avec la clientèle progresse de 8% en 2016. Divers développements informatiques et humains nécessaires à la poursuite de la croissance de la production et des encours ont induit une augmentation de 3,7% des frais généraux hors charges fiscales et réglementaires nouvelles. Les commissions versées aux réseaux Crédit Mutuel-CM11 et CIC se sont élevées à 20,1 millions d'euros, en croissance de 8,1%. Le résultat net s'établit en croissance à 10 millions d'euros.

Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg est l'une des banques de référence du Grand-Duché et se concentre sur ses 5 métiers qui sont la banque privée, la gestion d'actifs, les crédits, l'accompagnement des entreprises et les services aux professionnels de la gestion.

En 2016, ses encours en banque privée ont progressé pour atteindre 22,4 milliards d'euros. Elle s'adresse à une clientèle internationale d'entrepreneurs et de familles à la recherche de solutions fiables pour la préservation, la gestion et la transmission de leur patrimoine matériel et immatériel. Elle propose à ses clients une offre de service intégrée, allant du conseil en investissement aux solutions de financement. La Banque de Luxembourg les accompagne également sur des questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

La Banque de Luxembourg a continué de se développer au Grand-Duché, ainsi qu'en Belgique, pays dans lequel elle est implantée depuis 2010. De par sa réputation, elle est régulièrement sollicitée par une clientèle aux besoins parfois complexes : patrimoines importants et diversifiés, activités professionnelles ou privées dans plusieurs pays. A l'écoute de leurs besoins, la banque adapte constamment son offre de solutions afin de prendre en compte, par exemple, les demandes de la clientèle en matière d'analyse et de consolidation des avoirs, de reporting ou de diversification par rapport aux classes d'actifs traditionnelles. Elle développe ainsi également le volet de la gestion alternative (private equity, hedge, immobilier, finance sociale, microfinance, etc).

Début des années 80, la Banque de Luxembourg fut parmi les pionniers dans le développement d'un pôle de compétences destiné aux fonds d'investissement, domaine dans lequel le Luxembourg occupe une place de leadership mondial. Depuis lors, la banque fournit aux initiateurs de fonds tous les services nécessaires à la création de leurs structures, à leur administration centrale et à leur distribution internationale.

Première adresse dans les services aux gestionnaires indépendants, la banque offre à ces derniers un accompagnement complet. Les gérants tiers délèguent leurs tâches administratives à la banque, pouvant ainsi se dédier entièrement à la gestion et au développement de leurs fonds de commerce.

En 2016, les activités de banque professionnelle sont en croissance avec un total de 51,6 milliards d'euros, soit 44,7 milliards d'euros d'actifs nets pour les fonds d'investissement et de 6,9 milliards d'euros pour les encours de l'activité "tiers gérants".

La banque continue à intégrer rapidement la complexité réglementaire et met à profit les progrès de l'informatique et de la digitalisation. En 2016, la Banque a réalisé un produit net bancaire* de 251,3 millions d'euros (- 24,6%) et un résultat net (en LUXGAAP) de 63,1 millions d'euros (- 8,2%) dans un environnement record de taux d'intérêts bas.

CM-CIC Leasing Solutions

La société CM-CIC Leasing Solutions, issue de l'acquisition par la BFCM le 20 juillet 2016 des activités de GE Capital en France, est spécialisée dans le financement des biens d'équipement professionnels. CM-CIC Leasing Solutions opère principalement via un réseau de partenaires au travers de crédit-bail, location financière ou location opérationnelle sur les marchés de la bureautique, de l'informatique, des matériels roulants et de levage, matériels médicaux ou encore de production.

Dans un marché du financement locatif d'équipement des entreprises et des professionnels en croissance, la société a mis en place sur l'ensemble de l'année 2016, 35 510 dossiers pour un montant total de 778 millions d'euros d'équipements, correspondant à une croissance annuelle de 2%. Depuis l'acquisition, le montant des financements a représenté 351 millions d'euros.

Si l'encours est encore majoritairement composé de financement d'équipements bureautique et informatique, la société a significativement développé son activité sur les marchés BTP/ maintenance, les financements industriels, le transport et l'informatique.

Le produit net bancaire de la société est resté stable sur cette période, notamment grâce à l'augmentation de produits complémentaires, tels que l'assurance ou les forfaits annuels de suivi de contrats.

Enfin, CM-CIC leasing Solutions a renforcé en 2016 sa stratégie de transformation digitale à travers la mise en place d'une solution de signature électronique des contrats par les clients ("e-signature").

CM-CIC Factor – Factofrance – Cofacredit

La filière affacturage en France est désormais articulée autour de CM-CIC Factor, le centre de métier historique du groupe Crédit Mutuel-CM11 pour le financement et la gestion du poste clients, et de Factofrance et Cofacredit, deux sociétés acquises auprès de General Electric France en juillet 2016.

Au 31/12/2016, le nouvel ensemble représente le quart du marché français, soit :

- un volume de créances achetées de l'ordre de 66,4 milliards d'euros (61,4 milliards en 2015 ; +8%) ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 13,3 milliards (12,4 milliards en 2015 ; +7%) ;
- un encours brut à fin décembre de 9,8 milliards (sans variation significative par rapport à l'exercice précédent).

La contribution de CM-CIC Factor, Factofrance et Cofacredit au résultat net consolidé s'élève à 17,4 millions d'euros.

VIII.1.2.1.2.2 – Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA

Le Crédit Mutuel a créé et développé la bancassurance depuis 1971. Cette longue expérience permet aujourd'hui à l'activité, exercée à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), d'être pleinement intégrée dans le groupe Crédit-Mutuel-CM11 sur le plan commercial et technique.

Le GACM couvre 10,3 millions d'assurés (+3,3%) au travers de 28,6 millions de contrats.

Le métier assurance du groupe Crédit Mutuel-CM11 a continué de se développer en 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 10,8 milliards d'euros, en progression de 2,3%.

En assurance-vie et capitalisation, à l'image du marché, la collecte brute recule de 1,1% et s'établit à 6,3 milliards d'euros (-0,6% pour le marché). La collecte nette diminue de 16,7% (marché -28,6%). Cette baisse s'inscrit dans le contexte actuel de taux d'intérêt très bas qui incite les compagnies d'assurance à freiner la collecte sur les fonds en euros et à promouvoir davantage les unités de comptes (UC). Pour le GACM, la part des UC dans la collecte brute a ainsi progressé pour atteindre 12,7% en 2016 contre 9,0% en 2015.

Le chiffre d'affaires des assurances de biens progresse quant à lui de 4,6%, surperformant le marché (+1,5%). 2016 est une année record en termes de production de contrats automobile et habitation, avec respectivement 435 000 et 351 000 contrats vendus. Le marché des professionnels a également connu un développement soutenu.

Un an après sa prise d'effet, la généralisation de la complémentaire santé, initiée par l'ANI (Accord National Interprofessionnel) a réorienté le marché de l'assurance santé, des contrats individuels vers les contrats collectifs souscrits par les entreprises. Dans ce contexte, les réseaux Crédit Mutuel et CIC ont atteint les objectifs de vente de contrats collectifs. L'augmentation des taux d'adhésion et l'équipement des salariés doivent néanmoins se poursuivre. Certains salariés restent en effet attachés à leur contrat individuel, ce que démontre la faible baisse du portefeuille santé individuel (-0,8%).

La production en prévoyance a progressé très fortement en 2016, avec 223 800 contrats vendus, soit 20,5% d'affaires nouvelles de plus qu'en 2015.

Au total, le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'élève à 2,6 milliards d'euros, en progression de 4,0%.

Le résultat contributif assurance aux résultats du groupe s'établit à 733 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2015 (+0,4%). Le résultat net du GACM est de 744 millions d'euros (+0,5%). Il tient compte de l'impact de la baisse des taux sur les provisions et sur le rendement financier des placements. Les événements climatiques de mai-juin ont des conséquences limitées sur les comptes.

En assurance-vie, les taux servis sont, en moyenne, en baisse de 0,49 point par rapport à 2015. Cette diminution a permis une dotation importante à la Provision pour Participation aux Excédents, dans l'objectif de mieux faire face à une situation de taux durablement bas et de favoriser les UC.

Les commissions versées aux réseaux distributeurs atteignent 1,228 milliard d'euros, en progression de 4,9%. Sur les dix dernières années, les commissions générées par le métier assurance ont doublé.

Enfin, le marché espagnol, 2^e marché pour le GACM représente en 2016 3,7% du chiffre d'affaires assurances, avec 394 millions d'euros de primes émises. Le résultat net du groupe GACM España dépasse désormais les 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les fonds propres du GACM s'élèvent à 9,6 milliards d'euros, en progression de 3,0% par rapport à 2015. Le GACM continue de bénéficier d'une structure de bilan solide. Cette solidité lui permet d'aborder sereinement l'environnement plus que jamais concurrentiel et le contexte de taux bas qui va continuer à peser sur l'assurance vie et sur les rendements financiers.

VIII.1.2.1.2.3 – Secteur Immobilier

CM-CIC Immobilier SAS

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés CM-CIC Aménagement Foncier, Ataraxia Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (Sofedim). Elle distribue via CM-CIC Agence Immobilière (Afedim) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM-CIC Gestion Immobilière. Enfin elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

En matière de ventes immobilières neuves, CM-CIC Agence Immobilière affiche un nombre de réservations nettes de 8 804 logements en 2016 en hausse de 34% par rapport à 2015 (+ 2 220) ; CM-CIC Gestion Immobilière a réalisé un cumul de 4 540 locations (+14%) ; CM-CIC Aménagement Foncier a comptabilisé 1 110 réservations de terrains (+17%). En termes de promotion, Ataraxia Promotion affiche un nombre de réservations de 403 logements en 2016 contre 439 en 2015.

VIII.1.2.1.2.4 – Secteur technologie

Euro-Information SAS

Euro-Information SAS assure le rôle de sous-holding informatique pour le groupe ; elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques du groupe.

L'exercice 2016 s'est traduit par un bénéfice net de 88,9 millions d'euros. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83 % de son capital.

Euro-Information Développements

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe Crédit Mutuel-CM11 en étant garant de l'évolution du système d'information commun à 15 Fédérations de Crédit Mutuel, aux banques CIC et aux différents centres de métiers Crédit Mutuel et CIC. En 2016, un peu plus de 579 000 jours/homme ont été consacrés à l'évolution et à la maintenance dudit système d'information commun.

Euro-Information Telecom

L'opérateur *full MVNO* (*Mobile Virtual Network Operator*) du groupe, commercialise ses offres sous cinq marques différentes : Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Cofidis Mobile et Auchan Telecom ; il est le seul opérateur associant les offres de téléphonie et les produits et services bancaires.

L'année a été marquée pour El Telecom par la poursuite du développement dans le segment B to B au travers de trois axes : le *retail*, tourné essentiellement vers le réseau bancaire (offres ciblant les TPE et PME), le *wholesale*, une nouvelle offre développée par El Telecom pour fournir un accès mobile à des grands comptes ou des MVNO entreprises ou grand public et enfin, la poursuite du développement d'une activité marque blanche avec les réseaux de distribution externe (signature d'un accord avec Cdiscount).

El Telecom a connu une croissance nette positive de l'ordre de 50 000 clients pour un parc global de 1 566 000 clients. En 2016, El Telecom atteint son plus haut chiffre d'affaires et son plus important résultat net depuis sa création soit respectivement 436 millions d'euros (+7% par rapport à 2015) et 16 millions.

A la fin 2016, El Telecom maintient et consolide sa place de premier *MVNO* français tant en nombre de clients, de chiffre d'affaires généré sur l'année, qu'en termes de résultat net. Par ailleurs, El Telecom est le seul *full MVNO* raccordé en 2G/3G/4G aux trois principaux opérateurs de réseau : Orange, SFR et Bouygues Telecom.

Euro Protection Surveillance

La filiale de télésurveillance du groupe Crédit Mutuel-CM11 a poursuivi en 2016 son développement et compte désormais 415 000 abonnés (+6,5%) dont 400 000 contrats actifs en télésurveillance (+6,7%) et près de 12 200 en téléassistance (+4,2%). EPS conforte ainsi sa place de numéro un de la télésurveillance résidentielle en France en détenant environ 31% du marché⁴.

Le chiffre d'affaires 2016 atteint 150 millions d'euros (+5,4%) et le résultat net 23,6 millions (+13,3%).

Le portefeuille électronique Fivory

Le portefeuille électronique développé par le groupe a multiplié en 2016 ses partenariats pour apporter une réponse adaptée aux nouveaux usages de consommation, en dématérialisant à la fois le paiement et les éléments du parcours d'achat, quel que soit le canal de distribution utilisé. En juin 2016 Auchan, Oney et Mastercard entrent au capital et en octobre 2016 un accord est passé avec BNP Paribas pour développer en partenariat une solution innovante qui capitalisera sur les acquis et partenaires de chacun (sous réserve de l'autorisation préalable de la Commission Européenne au titre du contrôle des concentrations).

VIII.1.2.1.2.4 – Secteur de la communication

La conjoncture morose a continué d'affecter, comme par le passé, le chiffre d'affaires de la publicité. L'érosion des abonnements se poursuit, liée notamment à une évolution vers le numérique, sur lequel des efforts et des investissements sont réalisés, mais dont la progression reste insuffisante. Cette situation s'accompagne d'efforts permanents de réorganisation pour baisser les coûts et redresser la situation.

VIII.1.2.1.3 – Evolution et perspectives

La situation semble évoluer vers une période de croissance modérée, avec cependant des écarts entre les pays développés et émergents. La situation globale reste fragile pour 2017, tant au plan géopolitique, qu'économique et financier. Ces incertitudes pèsent sur les moteurs de la croissance qui restera lente avec, pour nos métiers, un accroissement du poids réglementaire, tant au plan des nouveaux textes que des ratios et des contrôles.

Nos activités resteront étroitement liées à ces évolutions incertaines.

VIII.1.2.2 – Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2017

VIII.1.2.2.1 – Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 269 287 297,83 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

4. Source: Atlas de la Sécurité 2016 / données internes.

VIII.1.2.2.2 – Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 269 287 297,83 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 799 185,01 euros, soit la somme de 270 086 482,84 euros comme suit :

- de verser un dividende de 3,85 euros à chacune des 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète soit une distribution de 130 016 771,50 euros au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- de ne verser aucune somme à la réserve légale, car elle a atteint le minimum réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 140 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 69 711,34 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2013	2014	2015
Montant en euros	4,90	4,15	4,15
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

VIII.1.2.2.3 – Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

VIII.1.2.2.4 – Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des commissaires.

VIII.1.2.2.5 – Cinquième résolution

En application de l'article L.511-73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations indiquées dans le rapport du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel régulé visé à l'article L.511-71 du même code.

VIII.1.2.2.6 – Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Hervé Brochard. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

VIII.1.2.2.7 – Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Jean-Louis Girodot. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

VIII.1.2.2.8 – Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Daniel Lievens. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

VIII.1.2.2.9 – Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Gérard Oligier. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

VIII.1.2.2.10 – Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Michel Vieux. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

VIII.1.2.2.11 – Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Nicolas Théry. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

VIII.2 – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société

Lors de la séance de votre conseil d'administration du 14 novembre 2014, M. Nicolas Théry a été nommé président du conseil d'administration de votre société. Le comité des rémunérations qui s'est tenu à la même date postérieurement à la réunion du conseil d'administration a maintenu la rémunération de M. Nicolas Théry, non plus en qualité de salarié, mais en qualité de mandataire social, à K€ 450.

En outre, votre conseil d'administration du 26 février 2015 a décidé d'autoriser une indemnité de fin de mandat à M. Nicolas Théry, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

L'indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Nicolas Théry représente actuellement un engagement estimé de K€ 690 (charges sociales incluses).

M. Nicolas Théry relève, en sa qualité de salarié, du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Nicolas Théry, en qualité de président du conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Au titre du régime de retraite supplémentaire, les cotisations versées par votre société se sont élevées à 18.690,12€ en 2016.

Toutefois, il est rappelé que M. Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009, et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} décembre 2014.

Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 26.225,40€ en 2016.

2. Avec M. Alain Fradin, directeur général de votre société

Votre conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser les propositions du comité des rémunérations relatives à la rémunération, fixe et variable, et autres avantages sociaux de M. Alain Fradin.

En outre, votre conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser une indemnité de fin de mandat de M. Alain Fradin, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

L'indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Alain Fradin représente actuellement un engagement estimé de K€ 1.200 (charges sociales incluses).

M. Alain Fradin relève, en sa qualité de salarié, du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Au titre du régime de retraite supplémentaire, les cotisations versées par votre société se sont élevées à 18.690,12€ en 2016.

Toutefois, il est rappelé que M. Alain Fradin est salarié du groupe depuis le 1^{er} juin 1983 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Pour son mandat social, M. Alain Fradin bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 40.977,12€ en 2016.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand

VIII.3 – Renseignements divers

VIII.3.1 – Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

VIII.3.2 – Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement

Strasbourg B 355 801 929.

Code APE / NAF : 6419 Z.

VIII.3.3 – Date de constitution et durée de vie de la BFCM

La société a été créée le 1^{er} juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1^{er} juin 2032.

VIII.3.4 – Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par l'ACPR.

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg. Tél. : +33 (0)3 88 14 88 14.

VIII.3.5 – Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

VIII.3.6 – Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

VIII.3.7 – Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

VIII.3.8 – Assemblées Générales

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix. Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est "fermé" (cf. article 10 des statuts de la BFCM au point "Disposition spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur").

VIII.3.9 – Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur

Actionnariat

Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

1. La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
2. Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivarais, du Méditerranéen, d'Anjou ;
3. Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 51 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
4. Les membres du Conseil d'administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Transfert des actions de la BFCM

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'administration (article 11 des statuts).

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent

Le capital social s'élève à la somme de 1 688 529 500,00 euros; il est divisé en 33 770 590 actions de 50,00 euros chacune, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Néant.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant.

Tableau d'évolution du capital

Cf. "Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices" au chapitre "Éléments financiers des comptes sociaux de la BFCM"

Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Dividendes

Évolution des résultats et des dividendes :

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'actions au 31 décembre	26 532 613	26 585 134	31 467 593	33 770 590	33 770 590
Bénéfice net (en euros par action)	24,48	11,72	11,79	10,15	7,97
Dividende brut (en euros par action)	2,65	4,90	4,15	4,15	3,85

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat qui dispose que :

"... Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'État..."

VIII.3.10 – Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivant extraits de ou des chapitres suivants :

Présentation du groupe Crédit Mutuel-CM11 et du groupe BFCM

Organisation et métiers du groupe Crédit Mutuel-CM11 (I.3)

Éléments financiers du groupe BFCM – Rapport sur les risques

Crédits interbancaires (V.2.3.2.3)

La gestion du risque de taux (V.2.3.2.2)

Gestion des risques – activités de marché (V.2.3.3.3)

Le ratio de solvabilité (RES) (V.2.3.4)

Risques opérationnels (V.2.3.5)

VIII.3.11 – Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2016.

VIII.3.12 – Informations semestrielles intermédiaires

Sans objet.

VIII.3.13 – Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 23 février 2017 des comptes arrêtés au 31 décembre 2016. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

VIII.3.14 – Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

VIII.3.15 – Prévisions ou estimations du bénéfice

Sans objet

VIII.3.16 – Contrats importants

Il n'existe à ce jour aucun contrat important signé par la BFCM qui pourrait altérer la situation financière de la BFCM au point que la BFCM ne puisse assumer les obligations liées à l'émission de ses titres.

VIII.3.17 – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Sans objet.

VIII.3.18 – Procédures judiciaires et d'arbitrage

S'agissant du dossier concernant les commissions d'Echange Image Chèques, l'Autorité de la Concurrence avait formé un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel de Paris ayant annulé les amendes prononcées contre les banques par l'Autorité de la Concurrence. La décision de la Cour de Cassation a été rendue le 14 avril 2015. Sans avoir examiné les arguments des banques, la cour a cassé l'arrêt de la cour d'appel pour un motif de procédure : la cour d'appel, ayant rejeté les arguments de l'Autorité de la Concurrence, avait considéré qu'il était inutile d'examiner les arguments de deux associations de consommateurs qui étaient intervenues pour soutenir la position de ladite autorité. Suite à cette cassation, la cour d'appel de Paris a de nouveau été saisie du dossier en septembre 2015. L'affaire a été plaidée les 3 et 4 novembre 2016. La cour d'appel rendra sa décision le 11 mai 2017.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.



IX.
INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

IX.1 – Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (Espace Institutionnel)

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du groupe Crédit Mutuel-CM11 pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédents.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Département Juridique

34, rue du Wacken BP 412

67002 Strasbourg Cedex

IX.2 – Responsable de l'information

M. Marc Bauer

Directeur Général Adjoint de la BFCM et Directeur financier du groupe Crédit Mutuel-CM11

Téléphone : 03 88 14 68 03

Email : marc.bauer@creditmutuel.fr

IX.3 – Responsable du document de référence

M. Alain Fradin, Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu aux pages 480 et 482, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes Ernst & Young et Autres et Pricewaterhouse Coopers France une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2017

IX.4 – Responsables du contrôle des comptes

IX.4.1 – Contrôleurs légaux des comptes

IX.4.1.1 – Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Olivier Durand – ½, place des saisons – 92400 Courbevoie Paris la Défense 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Pricewaterhouse Coopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Jacques Lévi – 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2016.

L'Assemblée générale nomme pour les comptes sociaux et consolidés, Pricewaterhouse Coopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, en remplacement de KPMG Audit dont le mandat arrive à échéance.

IX.4.1.2 – Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Picarle & Associés, Jean-Baptiste Deschryver.

IX.4.1.3 – Démission et non renouvellement

Non renouvellement : KPMG Audit, M. Malcom Mc Larty.

IX.5 – Tableau de concordance du document de référence du groupe Crédit Mutuel-CM11

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 11 du Règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Table de concordance du document de référence

Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages
Chapitre I – Personnes responsables	
1.1 Responsable du document de référence	478
1.2 Attestation du responsable	478
Chapitre II – Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Contrôleurs légaux des comptes	479
2.2 Démission et non renouvellement	479
Chapitre III – Facteurs de risque	
3.1 Les risques de l'émetteur	83
Chapitre IV – Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	28
4.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	472
4.1.2 Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement	472
4.1.3 Date de constitution et durée de vie de la BFCM	472
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM	472
4.1.5 Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	474
Chapitre V – Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Principales activités	16
5.1.2 Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée	15
5.1.3 Principaux Marchés	15
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	15
Chapitre VI – Organigramme	
6.1 Présentation de la société et du groupe	10
6.2 Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe	455
Chapitre VII – Informations sur les tendances	
7.1 Déclaration sur les perspectives de la BFCM	264
7.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours	264
Chapitre VIII – Prévisions ou estimations de bénéfice	474
Chapitre IX – Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci.	32
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	46
Chapitre X – Principaux actionnaires	
10.1 Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe CM11 et description de la nature de ce contrôle.	455
10.2 Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle.	455

Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages
Chapitre XI – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques	398
11.2 Etats financiers	114/286/368
11.3.1 Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	190/362/404
11.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	448/470
11.3.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	474
11.4 Date des dernières informations financières	474
11.5 Informations semestrielles intermédiaires	474
11.5.1 Informations financières semestrielles	474
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	474
11.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	474
Chapitre XII – Contrats importants	474
Chapitre XIII – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	474
Chapitre XIV – Documents accessibles au public	
14.1 Documents accessibles au public	478
14.2 Responsable de l'information	478

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

– Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 présentés respectivement pour le Groupe CM11 aux pages 54 à 171, 62 à 110 et 172 à 173 du document de référence du Groupe CM11 – Exercice 2015, enregistré à l'AMF le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0442.

– Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 258 à 331, 230 à 257, 332 à 333 et 336 à 371 du document de référence du Groupe CM11 – Exercice 2015, enregistré à l'AMF le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0442.

– Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 présentés respectivement pour le Groupe CM11 aux pages 111 à 159, 62 à 110 et 160 à 161 du document de référence du Groupe CM11 – Exercice 2014, enregistré à l'AMF le 29 mai 2015 sous le numéro R.15-047.

– Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 226 à 274, 195 à 226, 275 à 276 et 277 à 315 du document de référence du Groupe CM11 – Exercice 2014, enregistré à l'AMF le 29 mai 2015 sous le numéro R.15-047.

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises dans le rapport financier annuel prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Table de concordance du document de référence avec les informations requises dans le rapport financier annuel de la BFCM	Pages
Attestation du responsable du document de référence	478
Rapport de gestion du conseil d'administration	
Bilan économique de l'année 2015	255
Conseil d'administration	32
Principales activités de la BFCM	17/259/455
Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)	457
Evolutions et perspectives	264
Éléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM	366
Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM	255
Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2015 (article L225-102-1 du code de commerce)	32
Responsabilité sociale et environnementale et rapport afférent des commissaires aux comptes	407
Etats financiers	
Comptes sociaux	368
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	404
Comptes consolidés	286
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	362
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • les honoraires versés aux commissaires aux comptes, • le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes. 	361 47/58



X.

GLOSSAIRE

Ce glossaire répertorie certains termes techniques et abréviations présents dans ce document. La liste n'est pas exhaustive.

Libellé	Définition
ABCP***	Asset-Backed Commercial Paper (billet de trésorerie adossé à des actifs) : Titre de créance négociable dont le paiement provient des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs sous-jacents. Conduits d'ABCP : véhicules de titrisation hors-bilan dont l'objet est de financer des actifs bancaires variés par des billets de trésorerie d'une maturité inférieure à un an.
ABE	Autorité Bancaire Européenne (EBA) : Autorité européenne de supervision qui a remplacé le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS). Elle a pour but de promouvoir des normes européennes harmonisées et plus sûres. Elle a même plus de pouvoirs que le comité qui la précède (CEBS) puisqu'elle peut primer sur les superviseurs nationaux en cas de situation d'urgence. En plus des nouveaux stress tests, l'EBA doit notamment veiller à l'application des nouvelles normes internationales de solvabilité et de liquidité.
ABS***	Asset-Backed Securities (titres adossés à des actifs) : Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothécaires et dont les flux sont basés sur ceux de l'actif ou du portefeuille d'actifs sous-jacents.
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Organe de supervision français de la banque et de l'assurance.
Actifs risqués pondérés - RWA**	Les RWA ou actifs pondérés par le risque sont calculés à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle II. Voir RWA.
Action	Représente une fraction du capital d'une entreprise. C'est un titre de propriété qui confère un certain nombre de droits, notamment celui de recevoir une partie des bénéfices réalisés par l'entreprise (les dividendes), de participer aux assemblées générales et d'y voter. L'action peut être cotée en bourse, mais pas obligatoirement.
Add-on**	Exigence additionnelle.
AFS	Available For Sale : titres disponibles à la vente.
Agence de notation	Entreprises qui apprécient le risque de solvabilité financière d'une entreprise, d'une banque, d'un État, d'une collectivité locale (communes, départements, régions) ou d'une opération financière. Le rôle des agences de notation est de mesurer le risque de non remboursement des dettes qu'émet l'emprunteur.
AGIRC	Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres.
ALM	Asset and Liability Management ou Gestion Actif Passif : Ensemble des techniques et outils de gestion visant à mesurer, maîtriser et analyser les risques financiers globaux du bilan et du hors-bilan (essentiellement risque de liquidité et risque de taux).
AM	Asset Management ou gestion d'actifs.
AMA	Approche en Méthode Avancée : Régime optionnel, pour lequel le régulateur donne une autorisation individuelle. La demande d'un établissement doit être formalisée par la remise d'un dossier de demande d'autorisation. En l'absence d'autorisation sur l'approche avancée, les établissements assujettis appliquent les dispositions de l'approche standard voire basique. Cette dernière peut en conséquence être considérée comme le régime de droit commun applicable par défaut.
AMAFI	Organisme représentant les professionnels de la bourse et des marchés financiers en France. L'AMAFI regroupe en majorité des entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des opérateurs d'infrastructures de marché.
AMF	Autorité des Marchés Financiers.
ANI (Accord National Interprofessionnel)	Conclu entre les partenaires sociaux le 11 janvier 2013, cet accord modifie les droits sociaux des salariés et des employeurs. L'accord prévoit notamment des avancées pour les droits des salariés, comme l'accès pour tous à une mutuelle d'entreprise et un durcissement des conditions de recours au travail précaire (avec la taxation des CDD courts, par exemple). Concernant le métier assurances et l'accès à la couverture complémentaire des frais de santé : le financement de cette mutuelle santé se partage par moitié entre salariés et employeurs. Les accords négociés sont entrés en vigueur au sein des entreprises concernées au plus tard le 1 ^{er} janvier 2016.

Libellé	Définition
AQR	<p>Asset Quality Review : revue de la qualité des actifs. L'EBA a recommandé aux superviseurs nationaux de procéder à des revues de la qualité des actifs des banques couplé avec le calendrier de l'exercice de stress-test européen.</p> <p>Les revues de qualité des actifs doivent permettre de vérifier la classification et la correcte valorisation des actifs afin de lever les doutes qui persistent sur la qualité des bilans des banques européennes. Ces travaux ont été effectués préalablement à l'exercice de stress-test.</p>
Arbitrage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sur un marché, opération qui consiste à vendre une valeur mobilière, un produit financier ou une devise pour en acheter une autre ; pour un contrat d'assurance vie, opération qui consiste à transférer tout ou partie de l'épargne d'un support à un autre. 2. Terme juridique désignant un règlement amiable d'un litige. Il consiste à confier la solution du litige à un tiers, l'arbitre, choisi par les parties, et dont la décision s'impose à elles (contrairement à la médiation).
ARRCO	Association pour le Régime de Retraite COmplémentaire des salariés.
AT1 **	Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 / AT1) correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts de rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée: interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.
Auto contrôle	Actions détenues par une société dans son propre capital notamment dans le cadre du programme de rachat d'actions. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.
Back office	Service chargé des fonctions administratives et comptables nécessaires à la réalisation d'opérations.
Bail in ("mise en faillite")	Dans le cadre de la prise en compte d'un risque systémique, le bail in consiste à transformer en capital une dette subordonnée pour participer aux pertes de l'établissement. Il permet aux autorités de forcer les banques à se recapitaliser avec du capital privé et non avec l'argent public.
Bâle 1 (les accords de)	Dispositif prudentiel établi en 1988 par le comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %.
Bâle II (les accords de)	<p>Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il comporte trois piliers complémentaires et interdépendants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le pilier I, socle des exigences minimales : il visait à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Ainsi, le rapport entre les capitaux propres divisés par la somme des risques de crédit, de marché et opérationnel ne devait pas être inférieur à 8%. • le pilier II institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs. • le pilier III est centré sur la discipline de marché. Il visait à améliorer la transparence financière des banques en leur imposant de communiquer les informations nécessaires pour permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres.
Bâle III (les accords de)	Au cours de l'année 2009, le comité de Bâle a annoncé plusieurs séries de mesures ayant pour objectif de renforcer la régulation et la supervision financière. De nouvelles règles ont été publiées afin de renforcer le dispositif Bâle II en matière de couverture prudentielle des risques de marché et des opérations de titrisation ; gestion des risques dans le cadre du pilier II ; transparence dans le cadre du pilier III.
Banking book **	Portefeuille bancaire. Ensemble des éléments d'actifs ou de hors bilan qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation.
BCBS 239	Basel Committee on Banking Supervision. En janvier 2013, le comité de Bâle a édicté des principes relatifs à l'agrégation des données sur les risques et les pratiques de reporting (principles for effective risk data aggregation and risk reporting) afin de renforcer la capacité des banques à agréger leurs données de risques. Ces principes concernent les banques systémiques (G- SIB's) et la date d'application prévue est au 1 ^{er} janvier 2016. La directive est constituée de 14 principes dont 11 pour les institutions bancaires (gouvernance et infrastructure, capacités d'agrégation des données sur les risques et pratiques de notification des risques) et 3 pour les régulateurs (surveillance prudentielle, outils et coopération entre autorités de contrôle).
BCE	Banque Centrale Européenne.
Book	Portefeuille.
Bps	Basis points - points de base.

Libellé	Définition
Broker	Intermédiaire de Bourse qui achète et qui vend pour le compte de ses clients.
Buffer de liquidité	Réserve de liquidité permettant de faire face aux sorties de liquidité dans l'hypothèse d'une "fermeture" des marchés et de l'accès à toute liquidité.
Bureau de représentation ****	Représentation d'une banque dans un pays étranger limitée à une activité d'information et de représentation. Ce bureau ne peut pas effectuer des opérations de banques.
Cash flow hedge	Couverture d'une exposition à la variation des flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction future hautement probable et qui peut affecter le résultat.
CAD	Capital Adequacy Directive (exigences minimales de fonds propres) : Directive européenne du 15 mars 1993 imposant des exigences aux fonds propres des entreprises d'investissement et établissements de crédit. Cette directive s'inscrit dans la libéralisation des services financiers européens.
Cap de taux ****	Taux plafond ou butoir de taux. Evolution maximum à la hausse du taux d'intérêt applicable à un crédit si le contrat le prévoit. Ce plafonnement de l'évolution du taux d'intérêt est soit fixé à une valeur donnée (exemple 5,20 %) soit déterminé par une formule du type taux de référence ou indice + partie fixe (exemple taux de départ +2 %). Les conditions de ce plafonnement (indice, niveau, durée et modalités de ce plafonnement) sont définies par le contrat et peuvent inclure également un taux plancher ("floor" ou taux minimum) limitant la variation du taux à la baisse. La combinaison d'un taux plancher et d'un taux plafond donne un tunnel d'évolution du taux.
CCF	Credit Conversion Factor : Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement, qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB) il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.
CDD	Contrat de travail à durée déterminée.
CDI	Contrat de travail à durée indéterminée.
CDS**	Credit Default Swap : Couverture de défaillance. Contrat par lequel un établissement désireux de se protéger contre le risque de non remboursement du crédit qu'il détient verse à un tiers une somme régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance redoutée, une somme prédéfinie.
CET1**	Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 "CET 1") correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats non distribués et aux fonds bancaire pour risque bancaire généraux. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.
CHF	Franc suisse.
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.
CLO	Collateralized Loan Obligations : Titrisation de prêts de différentes tailles et structurés en tranches multiples.
CMBS	Commercial Mortgage-Backed Securities : résultent d'une titrisation de crédits hypothécaires commerciaux couramment émis sur les marchés des capitaux aux États-Unis. Il s'agit d'un Mortgage-Backed Security (MBS) adossé à des actifs immobiliers commerciaux.
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Instituée par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. C'est une autorité administrative indépendante qui a pour mission essentielle de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques.
Code NACE	Codification des activités économiques selon la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne).
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : Rapport entre les frais généraux (sommes des postes "Charges générales d'exploitation" et "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat consolidé) et le "Produit net bancaire IFRS".
Collatéral ***	Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.
Comité de Bâle	Forum où sont traités de manière régulière (quatre fois par an) les sujets relatifs à la supervision bancaire. Il est hébergé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle.

Libellé	Définition
Compensation **	La compensation (clearing en anglais) est un mécanisme permettant à des banques et des institutions financières, adhérents de la chambre de compensation, d'effectuer des transactions. Une transaction a toujours un débiteur et un créancier. La compensation est matérialisée par le jeu d'écriture comptable qui matérialise la transaction. On dit que le crédit sur le compte du créancier compense le débit sur le compte du débiteur.
Contrats en UC	Les contrats d'assurance-vie dits en unités de compte (UC) sont des contrats au sein desquels l'épargne est investie sur des supports financiers de diverse nature. Il peut s'agir : de parts d'actions ou de parts de sociétés ou de fonds de placement (actions de Sicav, parts de FCP, de SCPI, parts ou actions d'OPCI...). Leur principal avantage est d'offrir une grande diversité de placements, autorisant des stratégies d'investissement variées, pour des investisseurs à la recherche de diversité et de performances. Grâce aux arbitrages le souscripteur peut faire évoluer la répartition de son investissement sur les différentes unités de compte en fonction de son profil d'investisseur, de ses objectifs et de l'évolution des marchés financiers. Ceci à la différence des contrats mono-supports en euros, qui proposent un seul et unique support d'investissement garanti par l'assureur mais ne permettant pas une diversification de l'épargne.
Convention AERAS ****	AERAS signifie "s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé". Cette convention signée en juillet 2006, a pris effet en janvier 2007 Elle est venue remplacer la Convention Belorgey, signée en septembre 2001 entre l'Etat, les banques, les assureurs, et les associations de consommateurs et de malades afin d'améliorer l'accès au crédit et à l'assurance des personnes qui présentent un risque de santé aggravé. La Convention AERAS comporte de nombreuses améliorations par rapport à l'engagement précédent.
COREP	Appellation du reporting prudentiel promu par le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS). Le terme COREP est créé par la contraction des termes anglais COmmon solvency ratio REPorting. Il s'agit d'une décision commune à l'ensemble des contrôleurs bancaires européens, portant sur le ratio de solvabilité européen (CAD3 = Capital Adequacy Directive 3) qui est une transposition à la législation européenne des accords Bâle II. L'objectif en particulier est d'alléger les contraintes administratives des établissements actifs sur plusieurs marchés européens et de faciliter la coopération entre les autorités de contrôle. L'harmonisation du cadre de reporting, financier (FINREP) et prudentiel (COREP) a été arrêtée par le CEBS. Il s'inscrit dans la nécessaire convergence des états réglementaires, qui fait suite à l'application des nouvelles normes IFRS et à la réforme Bâle II.
Corporate banking	Service bancaire aux entreprises.
Coussins de fonds propres **	En vertu de la directive CRD 4, les établissements peuvent être soumis à des obligations de fonds propres supplémentaires, i.e. des "coussins de fonds propres". Au nombre de quatre, ces coussins visent à prendre en compte le cycle économique ainsi que le risque macroéconomique ou systémique. Ils sont tous intégralement constitués d'instruments éligibles au CET 1. Il s'agit : <ol style="list-style-type: none"> 1. du coussin de conservation qui concerne toutes les banques et obligatoirement fixé à 2,5% des risques pondérés, 2. du coussin contracyclique mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), 3. du coussin pour les établissements d'importance systémique qui vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres, 4. du coussin pour le risque systémique qui vise à limiter les risques systémiques ou macroprudentiels non cycliques à long terme.
Coût du risque clientèle calculé sur base individuelle rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque "clientèle" (cf notes annexes des comptes consolidés) minoré des provisions collectives et rapporté aux encours de crédits bruts fin de période hors pension (voir notes annexes aux comptes consolidés : prêts et créances sur la clientèle hors dépréciations individuelles et collectives).
Coût du risque calculé sur base individuelle	Coût du risque global (poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé) hors provisions collectives.
Coverage	Couverture
Covered Bond	Obligation sécurisées: Instruments simples de la titrisation. Ces obligations sécurisées sont comparables à des obligations classiques. La différence est une protection en cas d'insolvabilité de l'émetteur de l'obligation : les covered bonds reposent sur un pool d'actifs, permettant alors de rémunérer les détenteurs. Les covered bonds sont adossés le plus souvent à des créances hypothécaires ou bien à des créances du secteur public (collectivités locales).

Libellé	Définition
CRBF	Comité de Réglementation Bancaire et Financière. Ce Comité a pour mission de fixer "dans le cadre des orientations définies par le gouvernement et sous réserve des attributions du Comité de la réglementation comptable, les prescriptions d'ordre général applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement".
CRD	Capital Requirement Directive : Directive européenne sur les fonds propres réglementaires.
CRD 4	Directive européenne qui transpose les propositions des accords de Bâle 3, encadrant notamment les règles en matière de fonds propres des banques. Plus précisément, elle présente une définition harmonisée des fonds propres, elle propose des règles relatives à la liquidité et elle cherche à lutter contre la pro-cyclicité.
Crédits nets à la clientèle	Poste "Prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé.
Credit default swap (CDS)***	Contrat financier bilatéral par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'événement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration). Il s'agit d'un mécanisme d'assurance contre le risque de crédit.
CRR dans le cadre du pilier 3	Capital Requirement Regulation : Règlement européen sur les exigences de fonds propres (comme la CRD IV) qui vise à stabiliser et à renforcer le système bancaire en contraignant les banques à mettre davantage de capitaux de côté dont des capitaux de haute qualité pour atténuer les effets des crises.
CVA	<p>Credit Valuation Adjustment - ajustement de valeur de crédit: ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (swaps de taux collatéralisés ou non,...). L'ajustement consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties. Techniquement, il s'agit de mesurer l'écart entre la valeur sans risque d'un portefeuille de transactions de gré à gré en l'absence de risque de défaut et sa valeur en tenant compte du défaut potentiel des contreparties. La CVA se traduit comptablement par une provision pour se prémunir des pertes statistiquement attendues. Au fil du temps, ces provisions évoluent avec les expositions (nouveaux contrats, contrats échus) et la qualité de crédit des contreparties.</p> <p>En termes prudentiels, la CRD IV a introduit en janvier 2014 une exigence en fonds propres au titre de la CVA. Cette exigence est destinée à couvrir les pertes inattendues résultant de variations importantes de la CVA liées à des fortes et rapides dégradations dans la qualité de crédit des contreparties (augmentations significative des spreads de crédit). Ces scénarios ne sont pas captés dans le calcul de la provision CVA susmentionnée.</p>
Deal	Opération
Dépôts comptables	Poste "Dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé.
Dépréciation ***	Constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif.
Dérivé*	Instrument financier dont le prix dépend de celui d'un autre instrument (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le "sous-jacent".
Desk	Tables spécialisées par produits ou segment de marché dans une salle de marché.
Downgrade / upgrade	Rating downgrade: dégradation de la notation - rating upgrade: amélioration de la notation.
DVA	Debt Valuation Adjustment - ajustement de valeur de dette : ajustement comptable sous forme de provision, introduit en janvier 2013 par la norme IFRS 13, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré. C'est le pendant de la provision CVA en ce sens qu'il s'agit d'un ajustement qui vise à refléter le risque de crédit propre que la banque fait subir à sa contrepartie. Le montant de DVA, ajustement sur un passif financier de la banque, correspond globalement à la CVA comptabilisée dans l'actif de la contrepartie avec laquelle le contrat dérivé est établi. Les méthodes de calcul de la provision DVA sont les symétriques de celles utilisées pour la détermination de la provision CVA et dépendent ainsi de facteurs de crédits propres à la banque à savoir sa probabilité de défaut, son spread de marché, son taux de recouvrement en cas de défaut, etc. Contrairement à la CVA, le risque reflété par la DVA ne fait pas l'objet d'exigences de fonds propres.
EAD	Exposure At Default : Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.
EBA	Voir ABE.
EFP	Exigence en Fonds Propres. Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8% aux risques pondérés (ou RWA).

Libellé	Définition
EL	Expected Loss : Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).
Produit structuré *	Placement (fonds d'investissement, obligation...) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier...) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50 % de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.
EMTN ***	Titre de créance d'une durée généralement entre 5 et 10 ans. Ces titres peuvent présenter des caractéristiques très diverses selon les programmes d'émission, notamment des montages plus ou moins complexes en termes de rémunération ou de capital garanti.
Eonia	(Euro OverNight Index Average) : Taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par des titres) effectués au jour le jour dans la zone euro.
Epargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance).
Epargne financière bancaire	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM,...) données de gestion (entités du groupe).
Epargne gérée et conservée	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire.
Equity	Private equity : capital investissement.
ETF *	Exchange Traded Funds : Un ETF est un fonds qui reproduit les variations d'un indice. En achetant un ETF, un épargnant s'expose aux variations à la hausse ou à la baisse des titres qui composent l'indice en question sans avoir besoin de les acheter. Un ETF peut être acheté ou vendu en bourse tout au long de la journée de cotation, comme des actions "classiques". Les ETF sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.
ETP	Équivalent Temps Plein.
EU	European Union - Union Européenne.
EUR	Euro.
Euribor	Euro Interbank Offered Rate : Taux interbancaire offert en euro ; taux de référence du marché monétaire de la zone euro.
European Securities and Markets Authority (ESMA)	L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) fait partie des nouvelles autorités européennes de surveillance (AES) qui constituent, avec les autorités de surveillance nationales, le système européen de surveillance financière.
Expected Loss (EL)	Voir EL.
Exposition brute	Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque.
Fair value hedge	Couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat.
Fatca	Foreign Account Tax Compliance Act : Loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers a été votée le 18 mars 2010. Elle est entrée en vigueur en juillet 2014.
FBF	Fédération Bancaire Française. Organisme professionnel qui rassemble toutes les entreprises bancaires en France.
FCPR	Fonds Commun de Placement à Risque.
FED	Federal Reserve System / Réserve fédérale / Banque centrale des États-Unis.
Financial Stability Board (FSB)	Créé en 1999 à l'initiative du G7 sous le nom de Forum de Stabilité Financière (Financial Stability Forum ou FSF). Il regroupe 26 autorités financières nationales (banques centrales, ministères des finances,...), plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Son secrétariat est hébergé par la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle.
Floor de taux	Taux plancher.
Fonds propres Tier 1	Ils sont constitués des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1).

Libellé	Définition
Fonds propres Tier 2 **	Les fonds propres de base de catégorie 2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.
Format acte délégué	La procédure des actes délégués permet au législateur de l'Union européenne de déléguer à la Commission européenne le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui modifient ou complètent des éléments non essentiels de l'acte législatif.
Format Samourai / programme Samourai	Programme légal d'émissions de titres en JPY. Un émetteur peut recourir à ce type de programme s'il répond à un certain nombre d'exigences de la part des autorités de tutelle japonaises. A l'issue des différents éléments transmis par l'émetteur, les autorités de tutelle donnent leur autorisation, conditionnée selon des caractéristiques précises, à l'établissement d'utiliser le programme pour émettre en yen sur le sol japonais.
Format US144A / programme US144A	Programme légal d'émissions de titres en USD. Un émetteur peut recourir à ce type de programme s'il répond à un certain nombre d'exigences de la part des autorités de tutelle américaines. A l'issue des différents éléments transmis par l'émetteur, les autorités de tutelle donnent leur autorisation, conditionnée selon des caractéristiques précises, à l'établissement d'utiliser le programme pour émettre en dollar sur le sol américain.
FRA	Forward rate agreement - Accord futur sur les taux d'intérêt.
Frais de fonctionnement	Voir frais généraux.
Frais de gestion	Voir frais généraux.
Frais généraux	Ils correspondent à la somme des "frais de personnel", des "autres charges d'exploitation" et des "dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles". Dans l'ensemble du document les termes "frais généraux", "frais de gestion", "frais de fonctionnement" peuvent être utilisés indifféremment.
Front office	Opérateurs dans une salle de marché qui traitent les opérations de marché, de change, de taux.
FRU (Fonds de Résolution Unique)	Destiné à aider les banques en difficulté à se refinancer pendant la phase de résolution qui consiste à appliquer le plan avalisé par le comité de résolution unique (CRU), et au cours de laquelle la banque en question n'a plus accès au marché interbancaire. Le fonds n'a pas vocation à recapitaliser les banques en faillite, mais à aider à la bonne exécution du plan de résolution.
FVA (Funding Value Adjustment)	Correction appliquée sur le prix d'un produit financier permettant de prendre en compte les coûts de financement. Il concerne en particulier les transactions de produits dérivés du marché OTC (Over-The-Counter c'est à dire de gré à gré) non couverts ou imparfaitement couverts et représente la valeur actuelle présente (Net Present Value ou NPV) du coût supplémentaire de financement de la couverture de telles opérations. La FVA se traduit comptablement par une provision. Contrairement à la CVA, le risque reflété par la FVA ne fait pas l'objet d'exigences de fonds propres.
GAAP **	Generally Accepted Accounting Principles : Normes comptables en vigueur aux États-Unis, définies par le FASB.
GAFI	Groupe d'Actions Financières : Organisme intergouvernemental créé en 1989 par les ministres de ses états membres. Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.
GBP	British pound (livre britannique).
G-SIFI (Global Systemically Important Financial Institutions)	Il s'agit des 28 banques d'importance systémique mondiale dont la liste est mise à jour chaque année.
Hedge funds (ou fonds d'arbitrage)	OPC d'investissement dont l'objectif de gestion est fixé en termes de rendement absolu. Il vise à obtenir le rendement maximal des capitaux investis en utilisant les techniques de couverture (hedging), d'arbitrage et d'effet de levier.
HQLA	High Quality Liquid Assets - Actifs liquides de haute qualité.
Hybride (titre)	Titres ayant des caractéristiques d'actions et de dettes (obligations convertibles, obligations remboursables en actions,...).

Libellé	Définition
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers.
IAS	International Accounting Standards.
Iboxx	Indice composé de titres obligataires de toutes maturités.
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assesment Process : Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels sont soumis les établissements bancaires. L'ICAAP doit décrire les procédures de calcul et de stress test des différents risques de l'établissement. La validation de l'ICAAP d'un établissement par le superviseur est annuelle.
IDA	Impôt Différé Actif. Il provient de différences temporelles ou temporaires entre les charges comptables et les charges fiscales.
IFRS	International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière).
IGRS	Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire
ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)	Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si la situation de l'établissement est suffisante pour couvrir le risque de liquidité. Le principe est notamment de savoir quelles sont les mesures que l'établissement met en œuvre pour maîtriser et atténuer ce risque.
Instruments hybrides	Les titres hybrides sont des produits financiers qui combinent les caractéristiques de plusieurs types de valeurs mobilières. Ils se situent entre la dette pure et le capital d'une entreprise. Les ressources qui émanent de ces titres hybrides sont souvent qualifiées de quasi-fonds propres. A titre d'exemple, une obligation convertible est un titre hybride, puisque le titre de dette que représente l'obligation convertible, peut être transformé en titre de capital.
Investment grade	Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.
IRB	Internal Rating Based : Système de notation interne. La réglementation a fixé un système de notation standard mais chaque établissement peut développer en interne son propre système de notation. Le système doit permettre une évaluation rigoureuse et intègre des caractéristiques des débiteurs, une différenciation et une quantification pertinente des risques associés.
IRBA	Internal Rating Based Approach : Système de notation interne en approche avancée. Les établissements fournissent les estimations internes de tous les paramètres. Cette approche nécessite un historique avec une base statistique suffisante pour calculer la valeur des paramètres.
IRBF	Internal Rating Based Foundation : Système de notation interne en approche fondation. Les établissements fournissent les estimations internes des Probabilités de Défaut (PD). Les autres paramètres restent définis de manière réglementaire.
Incremental Risk Charge (IRC)	Le Comité de Bâle a souhaité renforcer son dispositif en proposant l'adoption d'une norme additionnelle au cadre existant, avec une charge dite "incrémentale", censée couvrir les risques de défaut et de migration des notations de crédit. Ainsi définie, l'Incremental Risk Charge couvre les risques émetteurs (de l'émetteur d'un instrument de crédit, d'un sous-jacent à un dérivé, ou encore d'un support de titrisation), et non pas le risque de contrepartie sur opérations de marché déjà comptabilisé par ailleurs.
ISR	Investissement Socialement Responsable. En France, l'ISR se caractérise généralement comme un processus de sélection par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille prenant systématiquement en compte, en plus de critères financiers, les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise. Cette gestion s'accompagne idéalement d'un dialogue avec ce dernier et d'un exercice actif des droits de vote attachés aux titres.
Itraxx	Indice des dérivés de crédit. Il se compose des noms les plus liquides des marchés européen et asiatique.
Juste valeur	Valeur de marché. Prix auquel un bien peut être vendu s'il existe un marché actif d'échanges ouvert.
KRI (Key Risk Indicators)	Les "Indicateurs Clé de Risques Opérationnels" sont un des éléments clés de la modélisation des méthodes internes (AMA - Advanced Measurement Approach) implémentées par les banques. Ils sont identifiés grâce aux cartographies des risques établies au préalable. Les indicateurs doivent être des données objectives, quantifiables et suivies en continu. A chaque indicateur est associé un seuil au-delà duquel des actions systématiques sont déclenchées. Les indicateurs doivent être revus sur une base périodique car de leur pertinence dépend l'efficacité des mesures de contrôle des risques mises en place.
L&R	Loans and Receivables : Prêts et créances.

Libellé	Définition
LBO	Leveraged Buyout, ou acquisition par effet de levier.
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
LCR	Liquidity Coverage Ratio (ratio de liquidité à un mois) - voir ratio LCR.
Leverage/ Leveraged financing	Financement par de la dette.
Leverage ratio (LR)	Leverage ratio - voir ratio de levier.
LGD	Loss Given Default: Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
Liquidité ****	Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Un marché ou un titre est liquide lorsque les transactions (achat-vente) s'effectuent de façon fluide, sans forte variation de cours, en raison de l'abondance des titres négociés. Un marché "liquide" est donc un marché sur lequel il est facile de vendre à un prix proche du prix affiché.
LTRO	Long Term Refinancing Operation : Opérations de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques de la zone Euro.
Marché secondaire	Marché sur lequel se négocient et s'échangent des titres déjà émis, également appelée bourse des valeurs.
Marge d'intérêt	Elle est calculée par différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : – intérêts reçus = poste "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publiable, – intérêts versés = poste "Intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publiable.
Mark-to-market ***	Méthode qui valorise un actif à sa valeur de marché, contrairement à la valorisation "au coût historique" selon laquelle l'actif reste valorisé à son prix à la date d'achat, même si sa valeur de marché a évolué entre-temps.
Mark-to-model	Valorisation d'un instrument financier à la juste valeur sur la base d'un modèle financier, en l'absence de prix de marché.
M€	Millions d'euros.
M&A	Mergers and acquisitions - Fusions et acquisitions.
Mezzanine	Forme de financement se situant entre les actions et la dette. En terme de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite "senior", mais reste senior par rapport aux actions.
Micro-couverture	Couverture des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit d'un portefeuille d'actifs, actif par actif.
Mid cap	Capitalisation boursière moyenne.
MIF1 / MIF2 / MIFID2 / MIFIR	Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers - entrée en vigueur le 1 ^{er} novembre 2007, cette directive modifie les conditions dans lesquelles les épargnants effectuent leurs placements financiers. Les banques et les autres entreprises d'investissement peuvent plus facilement offrir leurs services d'investissement dans les 27 pays de l'Union Européenne. Les clients bénéficient de mécanismes de protection adaptés. Ils peuvent ainsi tirer avantage des nouvelles conditions de l'offre. La MIF a été complétée par la MIF2 : afin de corriger les faiblesses révélées lors de la crise financière de 2008 et de tenir compte de l'évolution des marchés financiers, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive en octobre 2011. Le nouveau cadre réglementaire a été adopté en mai 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 12 juin 2014 dans le but d'améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi de renforcer la protection des investisseurs. Il se compose de : – la directive 2014/65 UE du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers (MiFID 2 Markets in Financial Instruments Directive qui abroge la MiFID 1) ; – le règlement 600/2014 du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers (MiFIR) qui couvre les aspects de transparence des marchés vis-à-vis du public et modifie le règlement 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés négociés de gré à gré (dit règlement "EMIR").
Méthode de Monte-Carlo	Technique de simulation qui permet notamment d'appréhender de manière statistique la probabilité de réalisation d'un certain nombre de décisions financières.
MREL (Minimum Requirement Eligible Liabilities)	La directive BRRD impose aux établissements de crédit de disposer d'un niveau minimum de dettes éligibles au renflouement interne (MREL) qui devrait être de l'ordre de 8 % du passif mais que l'autorité de résolution nationale fixera au cas par cas.

Libellé	Définition
MRT	Material Risk Takers (règlement européen délégué n° 604/2014).
MRU	Mécanisme de Résolution Unique (MRU ou Single Resolution Mechanism) qui a pour but d'éviter, ou en tout cas de gérer au mieux, les crises bancaires via : <ol style="list-style-type: none"> 1. la mise en place de plans de redressement et de résolution par les banques, 2. des pouvoirs d'intervention précoces, avec la possibilité de désigner un administrateur spécial, 3. la contribution des actionnaires et des porteurs de dettes (Tier1, Tier 2, voire senior) au renflouement des banques (principe dit du "Bail-In" qui ne sera toutefois pas mis en application avant 2018), 4. des pouvoirs de résolution harmonisés au niveau européen.
MSU	Mécanisme de Supervision Unique (MSU ou Single Supervisory Mechanism) : défini par le Règlement du Conseil UE127-6TFUE confiant à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit. Il est composé de la BCE et des Autorités nationales compétentes (ANC) des Etats membres participants : obligatoirement ceux de la zone euro. Pour les autres, c'est une coopération rapprochée sur base volontaire. La supervision unique est exercée de deux manières sous la responsabilité de la BCE : <ul style="list-style-type: none"> - La supervision directe par la BCE des établissements "significatifs" avec l'aide des ANC, - La supervision par les ANC des établissements "moins significatifs" sous le contrôle et dans le cadre défini par la BCE. La BCE et le MSU exercent dans la zone euro les missions de surveillance prudentielle prévues par les textes législatifs de l'UE relatifs à l'accès à l'activité et à la surveillance prudentielle des établissements de crédit (CRD).
Notation ***	Appréciation, par une agence de notation financière (Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière, d'un Etat ou d'une autre collectivité publique ou d'une opération donnée : emprunt obligataire, titrisation, etc. La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital.
Netting	Compensation. Les systèmes de netting permettent de réduire le nombre des règlements interbancaires, les risques encourus sur les contreparties et les besoins en liquidité des participants.
NRE	Loi sur les nouvelles réglementations économiques.
NSFR	Voir ratio NSFR.
Normes IFRS	International Financial Reporting Standards : normes internationales d'élaboration des états financiers établies par l'International Accounting Standard Board (IAS). Ces normes s'appliquent à tous les États qui le souhaitent (ce sont les États de l'Union Européenne). A la différence des normes CNC (Conseil National de la Comptabilité), qui privilégient l'évaluation des opérations au coût historique (coût d'acquisition), les normes IFRS privilégient l'évaluation des opérations à la valeur de marché (dit "juste valeur").
Obligation (titre)*	Une obligation est une part d'un emprunt émis par un émetteur, c'est-à-dire une entreprise, une entité du secteur public ou l'État. Un investisseur en obligations devient prêteur et donc créancier de l'émetteur. En contrepartie de ce prêt, il reçoit généralement un intérêt versé périodiquement (le coupon). Le capital (montant nominal) est en principe remboursé à l'échéance. Toute revente d'une obligation avant son échéance peut entraîner un gain mais également une perte.
Obligation sécurisée	Obligation dont le versement des intérêts et le remboursement du nominal sont garantis par de prêts hypothécaires de première qualité ou de prêt au secteur public sur lesquelles les investisseurs bénéficient d'un droit préférentiel.
OCI	Other Comprehensive Income : autres éléments du résultat. Le montant correspond aux produits, charges, profits, pertes et autres éléments de même nature qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution des capitaux propres, mais qui sont exclus de l'état de compte de résultat. Il comprend notamment les profits et pertes latents sur les titres susceptibles de vente portés au bilan à leur juste valeur, et les gains ou pertes de change latents.
OEEC	Organisme Externe d'Évaluation du Crédit : une agence de notation de crédit enregistrée ou certifiée conformément à la réglementation européenne ou une banque centrale émettant des notations de crédit.
OPC *	Un OPC est un organisme de placement collectif (un "fonds d'investissement") qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) ou dans l'immobilier (pour les OPCi). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée : investissements en actions françaises, internationales..., en obligations en euros, en devises étrangères..., investissements diversifiés en actions et en obligations, etc. En contrepartie de cette gestion professionnelle, des frais sont prélevés chaque année (les "frais courants"). Les OPC sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.
OPE *	Offre publique d'échange : Opération par laquelle une personne annonce publiquement aux actionnaires d'une société cotée (la société visée) qu'elle s'engage à acquérir leurs titres. L'acquisition des titres est proposée contre d'autres titres, émis ou à émettre.

Libellé	Définition
Option *	Instrument financier qui permet à un investisseur d'obtenir le droit, à une date future, d'acheter (call) ou de vendre (put), un actif financier (action, obligation, devises...) à un cours fixé à l'avance. Une option est un produit risqué.
Options (types d')	<p>Binaires : 2 options possible à l'échéance (soit le paiement d'un montant fixé à l'avance, soit rien).</p> <p>À barrière : options pouvant être créées ou annulées par le passage du sous-jacent au-dessus ou en-dessous d'une barrière (valeur limite).</p> <p>Asiatique : est, en général, un contrat donnant droit à son détenteur de prendre comme référence le cours moyen d'un sous-jacent, tout en ayant un prix d'exercice fixe.</p> <p>Lookback : achat sur la base d'un prix d'exercice correspondant au plus bas (haut) des cours pendant la durée de vie de l'option pour un call (pour un put).</p>
OST	Opérations sur titres.
OTC	Over-the-counter / Marché de gré à gré: Un marché de gré à gré (hors bourse) est un marché sur lequel la transaction est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur. Il s'oppose à un marché organisé (ou en bourse), où la transaction se fait avec la bourse. Les opérations y sont souvent moins standardisées et moins normalisées ou dans un cadre réglementaire plus souple. Un marché de gré à gré est moins transparent qu'un marché organisé.
PD	Probability of Default: Probabilités de défaut (en pourcentage) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.
Perte attendue	Voir EL.
Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD)	Voir LGD.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PME	Petites et Moyennes Entreprises.
PNB	Produit Net Bancaire.
Private Equity	Capital-investissement.
Probabilité de défaut	Voir PD.
Process	Processus.
Production de crédits	Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur "Banque de détail - réseau bancaire".
Produits dérivés	Instruments financiers dont la valeur dépend d'un produit de base ou d'une valeur mobilière sous-jacents, comme le prix du pétrole ou des céréales par exemple, ou les taux d'intérêts et l'évolution monétaire. Ils peuvent être utilisés de différentes manières, notamment comme assurance contre certains risques ou à des fins d'investissement ou de spéculation.
Produit net d'intérêt	Voir marge d'intérêt.
Produit structuré ***	Produit conçu par une banque pour satisfaire les besoins de ses clients, consistant en une combinaison complexe d'options, de swaps basée sur des paramètres non cotés, en utilisant diverses techniques d'ingénierie financière, dont la titrisation. Son prix est souvent déterminé en utilisant des mesures mathématiques qui modélisent le comportement du produit en fonction du temps et des différentes évolutions des marchés.
Provisions collectives	Application de la norme IAS 39 qui prévoit un examen collectif des prêts, en complément de l'examen individuel, et la constitution le cas échéant d'une provision collective correspondante (IAS 39 §58 à 65 et guide d'application §AG84 à 92).
PUPA	Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité : Dans son arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, l'article 10 définit le PUPA comme l'ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes.

Libellé	Définition
Ratio CET1	Rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/CRR.
Ratio crédits / dépôts	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : Rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste "Prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts à la clientèle (poste "Dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé).
Ratio de créances douteuses ou taux de créances douteuses	Rapport entre les encours douteux (voir annexe des comptes consolidés, poste "créances dépréciées sur base individuelle") et les encours de crédits bruts fin de période (voir note des annexes aux comptes consolidés : prêts et créances sur la clientèle hors dépréciations individuelles et collectives).
Ratio de levier	Le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier One) et le bilan / hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.
Ratio de couverture sur base individuelle	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (hors provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation ; calcul à partir de l'annexe des comptes consolidés : "Dépréciations individuelles" / "Créances dépréciées sur base individuelle".
Ratio de couverture globale des créances douteuses	Ratio déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (y compris provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation ; calcul à partir de l'annexe des comptes consolidés : "Dépréciations individuelles" + "Dépréciations collectives" / "Créances dépréciées sur base individuelle".
Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)	Ratio à court terme sur 30 jours qui vise à demander aux banques de maintenir en permanence un stock d'actifs liquides permettant de supporter une crise aigüe pendant 30 jours. Ce ratio mensuel fait partie des dispositions Bâle III.
Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio)	Ratio à un an qui met en regard le financement stable disponible et le financement stable nécessaire. Le taux de couverture à un an des emplois par les ressources doit être de 100 %. Les emplois à financer sont pondérés selon leur liquidité, les sources de financement selon leur stabilité. Ce ratio trimestriel fait partie des dispositions Bâle III.
Ratio Tier 1	Le ratio rapporte le Tier 1 au total des actifs pondérés du risque.
Recovery rate	Taux de recouvrement.
Règlement - livraison *	En bourse, le système de règlement - livraison organise et sécurise la livraison des titres achetés (dont dépend le transfert de propriété), habituellement contre paiement, conformément à l'ordre passé.
Rentabilité des capitaux propres	Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture minorés des dividendes payés.
RES	Ratio Européen de Solvabilité.
Re-titrisation	Titrisation reposant sur des positions de titrisation sous-jacentes, habituellement destinée à reconditionner des expositions de titrisation à risque moyen en de nouveaux titres de créance.
Retail	Retail banking : Banque de détail.
Revenus nets d'intérêt	Voir marge d'intérêt.
Risque d'intermédiation	Risque qui concerne les prestataires de services d'investissement qui apportent leurs garanties de bonne fin à l'occasion de transactions sur les instruments financiers.
Risque de change	Risque auquel est exposée la banque lorsqu'elle détient un actif ou un passif en devise, en raison de la variabilité des cours de change.
Risque de crédit et de contrepartie	Risque de perte suite à la défaillance d'un client ou d'une contrepartie.
Risque de liquidité	On peut définir la liquidité comme l'aptitude pour un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement des engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi, un établissement de crédit se retrouve en risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements du fait d'une raréfaction des ressources financières ou en risque de payer significativement plus cher un refinancement. L'actif est moins liquide que le passif : si l'établissement de crédit n'est pas suffisamment liquide, il risque de devoir liquider des actifs à perte.
Risque de marché	Risque lié aux activités de marché et à la volatilité des marchés (taux, change, liquidité, contrepartie) qui présente un risque de perte sur un instrument suite à une évolution défavorable des prix de marché, pendant la durée minimale nécessaire à liquider la position (1 jour, 1 mois,...).

Libellé	Définition
Risque de règlement	Risque qui s'établit entre la mise en place de l'ordre, le délai pour le règlement et la réception définitive des fonds.
Risque de solvabilité	Risque de ne pas disposer de suffisamment de fonds propres face à d'éventuelles pertes sur les crédits, les titres, etc. Ce risque peut être la conséquence des autres risques.
Risque de taux	Il se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.
Risques opérationnels	<p>Le régulateur du dispositif Bâle II définit le risque opérationnel comme celui de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes. Cette définition recouvre notamment les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, incendies, inondations.</p> <p>Dans le domaine des risques opérationnels, l'activité des banques est répartie entre plusieurs domaines ou "lignes métiers" (dits BL "business line") : Opérations Financières, Opérations de marché, Banque de détail, Banque commerciale, Paiements et règlements, Traitement des titres, Gestion d'actifs, Courtage.</p> <p>3 approches sont possibles pour le calcul des Exigences en Fonds Propres associées aux risques opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'approche de base : c'est l'approche la plus simple dans laquelle les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel sont égales à 15 % de la moyenne sur trois ans du PNB ; - L'approche standard : Les exigences en fonds propres sont calculées sur la base des PNB par ligne métier (BL) pondérés par les coefficients ci-dessous : Opérations Financières (18 %), Opérations de marché (18 %), Banque de détail (12 %), Banque commerciale (15 %), Paiements et règlements (18 %), Traitement des titres (15 %), Gestion d'actifs (12 %), Courtage (12 %) ; - L'approche avancée fondée sur un modèle interne qui doit être validé par l'autorité de tutelle.
Risques Pays / Risques souverains	Le risque souverain concerne les seuls engagements pris sur un état ou toute structure rattachée ou assimilable à l'Etat. Il se différencie du risque dit pays qui rassemble les risques détenus sur tout type de contrepartie privée et/ou publique d'un même pays.
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities : Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.
RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale. La notion de RSE dans sa globalité (concept de "responsabilité globale") désigne l'ensemble des engagements économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance qu'une organisation, publique ou privée, adopte, de la façon la plus concertée et ouverte possible, pour déployer une stratégie intégrée de performance durable, pertinente et mobilisatrice pour ses actionnaires, ses sociétaires, ses clients, ses collaborateurs et les territoires où elle opère.
RTT	Réduction du temps de travail.
RW	Risk weight (taux de pondération).
RWA	Risk Weighted Assets - Risques pondérés = EAD x taux de pondération x LGD. En méthode standard le taux de pondération est fixé par la réglementation. En méthode notation interne (IRB) il dépend de la probabilité de défaut et exprime les pertes inattendues (Unexpected Losses) : $RWA = EAD \times f(PD) \times LGD \times 12.5$ où $f(PD)$ exprime la distribution des pertes selon une loi normale et un intervalle de confiance donné (les PD sont calculées par la banque mais la formule de distribution des pertes et l'intervalle de confiance sont fixés par la réglementation). Ce sont ces pertes inattendues qui doivent être couvertes par des fonds propres à hauteur de 8 %.
S&P	Standard & Poor's.
SA (Standard)	Approche standard pour la mesure des risques de crédit telle que définie par la réglementation européenne.
SCPI	Société civile de placement immobilier.
Senior (titre)	Titre bénéficiant de garanties spécifiques et d'un remboursement prioritaire.
SEPA	Single Euro Payment Area, ou espace de paiement européen unifié. Dispositif européen qui s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euros. SEPA offre une gamme unique de moyens de paiement en euros, commune à l'ensemble des pays européens. Grâce à ces nouveaux moyens de paiement européens, les consommateurs, les entreprises, les commerçants et les administrations peuvent effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays.

Libellé	Définition
SFH	Société de Financement de l'Habitat : Créées par la loi de régulation bancaire et financière promulguée le 22 octobre 2010, les sociétés de financement de l'habitat sont des établissements de crédit agréés en qualité de société financière par l'ACPR. Les SFH sont des filiales de banques généralistes et leur objectif exclusif est celui de consentir ou de financer de prêts à l'habitat. Pour se financer, les SFH émettent des obligations sécurisées appelées Obligations de Financement à l'Habitat, OH, garanties par des crédits hypothécaires ou cautionnés.
Small cap	Petite capitalisation boursière.
Sous-jacent *	Actif financier (action, obligation,...) sur lequel est basé un placement. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine l'évolution de la valeur du placement.
Sponsor ** (dans le cadre des titrisations)	Un sponsor est un établissement, distinct de l'originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP), ou toute autre opération, ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.
SPPI test	Solely Payment of Principal and Interest : Le test SPPI permet de classer différemment les instruments financiers selon que les flux de trésorerie sont constitués uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non.
Spread	Le spread de crédit d'une obligation est la différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux d'un emprunt sans risque de durée identique pour lequel on peut prendre en référence soit un taux d'emprunt d'état soit le taux du swap.
SREP (Supervisory Review and Evaluation Process)	L'objectif du SREP est de s'assurer que les entités ont mis en place des dispositions, stratégies, procédures et mécanismes adéquates ainsi que du capital et de la liquidité qui permettent une gestion saine et prudente des risques auxquels elles peuvent être exposées, notamment ceux identifiés par les stress-tests ainsi que les risques systémiques.
Stress test (test de résistance)	Tests de résistance des résultats et des fonds propres ayant pour objet d'évaluer la capacité de résistance de l'entreprise à différents scénarios de crise et de dégradation de l'économie. La réalisation de stress tests est obligatoire dans le cadre du pilier II de Bâle II.
Succursale **	Une succursale est un siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un état membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet état membre.
Supervisory Risk Assessment	Conformément au règlement sur le MSU (applicable à compter du 4 novembre 2014), la Banque Centrale Européenne a mis en œuvre depuis novembre 2013 le Comprehensive Assessment (Evaluation Globale). Cet exercice comporte 3 phases que sont : l'évaluation des risques par le régulateur (Supervisory Risk Assessment), l'examen de la qualité des actifs (AQR) et un stress test. La 1 ^{re} phase couvre les risques clés dans le bilan des banques, y compris la liquidité, l'endettement et le financement. Elle repose sur l'analyse quantitative et qualitative fondée sur des informations historiques et prospectives afin d'évaluer le profil de risque intrinsèque d'une banque, sa position par rapport à ses pairs et sa vulnérabilité à un certain nombre de facteurs exogènes. Cette évaluation repose sur l'analyse de 10 catégories principales de risque : risque métier et rentabilité, risque crédit, risque de marché, risque opérationnel, risque de taux, gouvernance interne, risque de liquidité, situation de capital, risque de concentration et risque lié aux conglomérats financiers. Pour chacune d'elle, l'évaluation donne une note à la fois au niveau du risque encouru et aux mécanismes de contrôle interne instaurés.
Sûreté personnelle	Garantie qui engage le patrimoine personnel de celui qui a accepté de régler la dette du débiteur dans le cas de défaillance de celui-ci (ex : cautionnement).
Sûreté réelle	Garantie qui engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. (ex : gage sur un bien mobilier ou hypothèque sur un bien immobilier).
Swap	Contrat d'échange qui revient à s'échanger uniquement le différentiel de valeur.
Taux de créances douteuses	Voir ratio de créances douteuses.
Taux de perte	Voir LGD.
Taux de pondération en risque	Pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

Libellé	Définition
TCN	Titre de créance négociable : Formules de placements à échéance fixe, d'une durée comprise entre 1 jour et 7 ans. Le montant unitaire minimum d'un placement étant relativement élevé (150.000 euros), les TCN sont rarement souscrits par des particuliers, mais plutôt par les grands investisseurs et les organismes de placement collectif (OPCVM). Entrent dans la catégorie des TCN : - Les Certificats de Dépôts (CD) - Les Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) - Les Billets de Trésorerie (BT) - Les Bons des Institutions Financières Spécialisées (BISF).
Titre subordonné	Titre dont le remboursement n'est pas prioritaire en cas de défaillance de l'émetteur.
Titrisation (securitisation en anglais)	Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société ad hoc (appelé Special Purpose Vehicle), en titres financiers émis sur le marché des capitaux.
TMO	Taux moyen obligataire.
TPE	Très petites entreprises.
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins - Organisme du ministère des finances français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.
Trading / négociation *	Le trading qualifie des opérations d'achats et de ventes sur différents types d'actifs (actions, matières premières, devises...) pour de ayant pour finalité la réalisation d'un profit. Le trading s'effectue généralement par un trader qui achète et vend des produits financiers à partir de la salle des marchés d'une institution financière.
TSS	Titres Super Subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Permanence: les titres doivent être de durée indéterminée, et les cas de remboursement anticipé doivent être à la seule initiative de l'émetteur voire interdits ; - Subordination : en cas de liquidation, le remboursement des titres est subordonné au remboursement de tout autre emprunt; - Paiement conditionnel des intérêts: il doit être prévu que, sous certaines conditions telles que le non-paiement d'un dividende aux actionnaires de la société, le paiement des coupons est laissé à l'entière discrétion des émetteurs ou du régulateur; un tel non-paiement ne doit pas être considéré comme un cas de défaut, mais comme une annulation de la rémunération sans aucun report de la rémunération non versée (intérêt non cumulatif). De plus, ce non-paiement est obligatoire si le paiement est susceptible de compromettre le respect par l'entreprise de ses obligations prudentielles. Les clauses de hausse de rémunération ("step-up") sont proscrites. - Mécanisme de révision des intérêts en cas de pertes: les titres doivent permettre à l'émetteur, en plus du non-paiement des intérêts, d'absorber les pertes par une réduction du nominal des titres, en vue de poursuivre son activité.
TUP	Transmission universelle de patrimoine.
UGT (Unité Génératrice de Trésorerie)	Le plus petit groupe d'actifs identifiables d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme IAS36.
Unité de compte (assurance)	Dans un contrat d'assurance vie, c'est le type de placement en valeurs mobilières choisi par le souscripteur.
US	United States of America.
USD	US dollar.
Value at Risk (VaR) **	La VaR se définit comme la perte potentielle maximale consécutive à une évolution défavorable des prix du marché, dans un laps de temps spécifié et à un niveau de probabilité donnée (appelée aussi seuil de confiance). Elle constitue une mesure globale et probabilisée du risque de marché.
Valeur en risque stressée (SVaR)	Elle corrige la procyclicité de la VaR en appliquant des scénarios calibrés sur une période de stress et non uniquement sur l'observation des 12 derniers mois aux positions de portefeuille à une date de calcul donné.

Libellé	Définition
Valeur exposée au risque (EAD - Exposure at default)	Voir EAD.
Vente à découvert	Technique utilisée par des investisseurs convaincus que le prix d'une valeur mobilière va chuter. Ils la vendent alors qu'ils ne la possèdent pas encore, prévoyant de l'acheter ultérieurement à un prix plus bas et de réaliser ainsi un bénéfice.
Volatilité *	Amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée. Cette amplitude donne une indication sur le risque du placement. Plus elle est élevée et plus le titre, le fonds ou l'indice risque de subir des variations importantes à l'avenir.

* Source lexicque de l'AMF : <http://www.amf-france.org/En-plus/Lexique.html>.

** Source glossaire ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire.html> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRDIV.

*** Source glossaires BDF : https://www.banque-france.fr/ccsf/fr/infos_prat/glossaire/glossaire.htm,

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/Documents_Economiques/documents-et-debats-numero-3-glossaire.pdf,
https://www.banque-france.fr/ccsf/fr/infos_prat/glossaire/glossaire-secteur-financier.htm.

**** Source lexicque FBF : <http://www.fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/lexique>.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 688 529 500 euros
Siège social : 34, rue du Wacken – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. : 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238
N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 929

